ABÉCÉDAIRE POLITIQUE COMMUNAL

Au départ de la politique communale uccloise, creuset d'une réflexion

Pour mieux comprendre le sens de ma démarche

Au terme d'un engagement politique de 12 ans dans la commune bruxelloise d'Uccle (dor
comme échevine de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la Régie foncière de 2001 à 2
voulu centrer mon propos sur les réalités concrètes d'une gestion de la cité. Avec la volo
réhabiliter une politique locale trop souvent méconnue La politique communale apparaît
généralement comme la parente pauvre des médias (est-il caricatural de dire que les éch
limitent le plus souvent aux rivalités électorales, aux scandales financiers et aux contesta
riveraines des projets d'urbanisme et de circulation routière ?). Et je regrette que les qu
politiques locales soient dévalorisées, dans l'esprit de nombreux citoyens, en regard de c
politique régionale, fédérale et internationale. Car cette politique de proximité, avec les
nombreux services publics qu'elle assume, est à la base de la démocratie.

Ma réflexion s'est ancrée dans une pratique qui fut quotidienne. L'expérience d'un mand
exécutif au niveau local est riche à bien des égards : elle oblige à confronter ses convicti
idéologiques avec les réalités concrètes de terrain ; en sens inverse, elle induit des réfle
politiques de portée plus générale. J'en parle avec le recul des deux ans qui ont suivi la f
mon mandat échevinal. Et c'est tant mieux si cet effort de synthèse peut aussi contribue
modestement, à l'entretien, ô combien nécessaire, d'une mémoire collective.

C'est au travers de nombreux mots-clé, épinglés sans filtre et docilement rangés suivant
l'arbitraire d'un abécédaire, que j'ai choisi d'évoquer mon expérience politique. Cet abé
se veut le témoignage d'un travail de terrain nourri par une mise en perspective. Il nous
du local au global et vice versa, à travers une pensée systémique éclairant de multiples
interdépendances. Dans une optique centrée sur la vie communale, certains des textes
sembleront peut-être au lecteur manquer de pertinence. Ils s'inscrivent dans la volonté c
un cadre de référence plus large à l'action locale. Sous leur apparence disparate, ces mo
une réflexion fondée sur une même philosophie : l'éclairage de l' « écologie politique ».
des opinions que j'exprime - qui sont une invitation au dialogue - je souhaite que cette é
d'un mandat communal aide à mieux comprendre les réalités de l'exercice du pouvoir ex
sein d'une coalition. Avec l'espoir qu'elle suscite réflexion et débat.

Il est des mots qui nous parlent et d'autres qui nous blessent. Il est des mots qui nous ins
d'autres qui nous rebutent. Il est des « mots souvenirs » et des « mots projets ». Il en est
a besoin pour vivre. Il en est que l'on aime, on ne sait pas toujours pourquoi. Il en est au
on voudrait qu'il n'ait pas fallu les inventer… S'il nous arrive de trouver le « mot juste »
exprimer notre vécu, les mots que nous choisissons trahissent souvent notre pensée. Ils ri
aussi d'être interprétés par celui qui nous écoute, et de prendre un sens différent de cel
nous voulions leur donner. Mais ce n'est pas une raison de se taire. Hormis la décision pre
du principe d'un abécédaire, mon écriture n'a pas été guidée par un plan d'ensemble pré
Elle a rebondi de multiples fois, d'un mot à l'autre, par une suite d'associations d'idées
spontanées. Chacun des textes s'est peu à peu enrichi et modifié à la lumière des autres.
chaque texte sont mis en évidence les mots qui ont été retenus comme entrées des autre
chapitres. De renvoi en renvoi, le lecteur finira, s'il le souhaite, par découvrir l'ensemble
contenu qu'il peut aborder par n'importe quel bout. Je propose cette toile entrecroisée
une invitation à butiner … au gré des intérêts et de la fantaisie du lecteur. C'est en butin
l'abeille fait son miel.

Les questions abordées sont perçues dans le contexte des années 2000 ; mais elles relève
actualité toujours en mouvement. Par ailleurs ma propre réflexion a évolué en cours d'éc
et celle de mes lecteurs pourra la remettre en question. Une diffusion sur Internet préser
l'intérêt d'un écrit non figé, susceptible d'être modifié au cours du temps, auquel j'ai pe
préférable de ne pas accoler une date de clôture.

Chantal de Laveleye

(BIO)AGROCARBURANTS
UNE ARNAQUE ?

L'utilisation des biocarburants comme source d'énergie alternative pour les déplacements motorisés pose un débat d'actualité particulièrement intéressant. Sans aller jusqu'à dire, comme certains, que les « biocarburants » sont une « arnaque écologique », je pense qu'il est essentiel d'aborder ce débat dans une optique systémique qui prenne en compte l'ensemble des impacts de cette nouvelle source d'énergie, et ce à l'échelle mondiale.

L'appellation est elle-même discutable. Il s'agit en réalité plutôt « d'agrocarburants » c'est-à-dire d'une énergie stockée sous forme de carburants liquides produits à partir de cultures industrielles.

Deux filières d'agrocarburants actuellement expérimentées

- La production d'une huile (de colza, de maïs, de palme, de soja…) qui peut être transformée en biodiesel ;
- La production d'éthanol par fermentation alcoolique de glucides, à partir de plantes sucrières (betteraves, canne à sucre) ou amylacées (céréales, pommes de terre).
  Le processus comporte donc deux étapes toutes deux consommatrices d'énergie : la culture, puis la production du carburant à partir de la biomasse. Le bilan du dégagement de CO2 est théoriquement nul à condition de replanter ce que l'on a brûlé (le combustible libère dans l'atmosphère la quantité de dioxyde de carbone qu'il avait absorbée par photosynthèse lors de sa croissance). Il faut cependant prendre en compte les rejets provoqués par les intrants nécessaires à la culture et l'énergie nécessaire au transport et à la transformation industrielle.

Ne pas confondre avec la biométhanisation des déchets organiques
Cette opération relativement facile produit un combustible sous la forme d'un biogaz (le méthane) exempt de particules fines et utilisable pour le chauffage et les transports en commun.
Dans le cadre d'une nouvelle politique générale des déchets décidée en 1992, la communauté urbaine de Lille nous en montre un exemple modèle, concrétisé en 2007 :

- *Les déchets organiques de la métropole urbaine sont transformés en compost d'une part et en biogaz d'autre part, dans un centre périphérique de valorisation implanté sur une friche industrielle en bordure d'un canal. La part de déchets non valorisable est renvoyée vers l'incinération par la voie d'eau ; elle produit de l'électricité par cogénération.*
- *Un dépôt de bus a été aménagé à côté. Ils seront directement alimentés par le biogaz produit (avec une autonomie de 200 à 250 km). L'entretien des bus est assuré sur place et les eaux de toitures sont récupérées pour leur nettoyage.*
- *Deux années de concertation avec les habitants riverains ont été nécessaires pour apaiser les inquiétudes suscitées par un tel projet ! La décision a été prise récemment par le gouvernement bruxellois de remplacer le centre de compostage forestois (générateur de nuisances olfactives) par un centre de biométhanisation localisé sur un terrain proche racheté à l'UCB.*

Les agrocarburants solution miracle ? Loin de là !
D'abord parce qu'il faut s'efforcer de considérer le bilan global du point de vue de leur impact environnemental :

- *Forte consommation d'eau.*
- *Epandage massif d'engrais chimiques et pesticides pour la culture (la production des engrais dégageant elle-même du N2O au puissant effet de serre !).*
- *Economie d'énergie inférieure à 50% par rapport aux énergies fossiles ; mais possibilité de valoriser des sous-produits intéressante pour la première filière.*
- *Emissions de CO2 réduites dans les mêmes proportions ; mais à un coût nettement plus cher que par d'autres investissements possibles. - Bilan CO2 du biocarburant négatif en cas de défrichement ! (or, la demande croissante pousse certains pays tropicaux comme l'Indonésie et la Malaisie à accélérer la déforestation).*

Ensuite parce que de telles cultures risquent de monopoliser le sol au détriment des cultures vivrières. L'usage grandissant de l'agriculture pour la production d'énergie est une des causes de la hausse actuelle des prix alimentaires, particulièrement dommageable pour les populations les plus pauvres (et qui ne fera que s'accélérer si l'emploi des agrocarburants se généralise dans le monde).
A titre d'exemples précisons que l'alimentation complète du parc automobile belge nécessiterait de cultiver une surface plusieurs fois supérieure à la superficie totale du pays ; et qu'un plein d'agrocarburant pur demanderait 250 kg de céréales (soit une production qui permettrait de nourrir un enfant pendant un an !). Soulignons aussi qu'au Mexique, la pression sur le maïs a doublé le prix de cette céréale qui est la base de l'alimentation locale. Il faut toutefois reconnaître l'existence d'excédents agricoles européens (notamment en betterave sucrière) qui pourraient être utilement transformés en éthanol.

La politique belge en faveur des agrocarburants
Une loi votée en 2006 autorise l'incorporation progressive de carburants verts dans les essences et le diesel. Cette loi prévoit une augmentation des accises pour financer le surcoût à la production. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'une obligation européenne. Il s'agit de mélanger 6% de « biocarburants » en 2010 aux carburants traditionnels (avec l'objectif d'atteindre les 10% en 2020).

Révélatrice est cependant la marche arrière récente de la Commission européenne qui juge à présent nécessaire de faire la distinction entre bons et mauvais agrocarburants !
Mais, l'essor de la production des carburants verts a été moins rapide que prévu.
Les pompes n'étaient pas encore alimentées en ces nouveaux mélanges de carburants au moment de l'entrée en vigueur de la loi en octobre 2007 ! Quelques unes le sont depuis 2008.

Pour une région comme la Wallonie, les agrocarburants présentent le double avantage d'assurer une moindre dépendance énergétique et d'offrir de nouveaux débouchés à son agriculture. C'est pourquoi leur production est clairement soutenue par le Gouvernement régional.
Du biodiesel est déjà fabriqué à Feluy et en Flandre. Trois usines de bioéthanol ont été mises en construction à Alost, Gand et dans la commune wallonne de Wanze ; cette dernière récemment inaugurée (BioWanze) est la plus grande en Belgique.
Il a été question d'implanter une importante usine d'agrocarburants à Bruxelles, le long du canal.
Ce projet a été vivement contesté par le milieu associatif. La commission de concertation a rendu un premier avis favorable à condition que soit approfondie l'analyse des risques du stockage d'un volume important de substances dangereuses ; suite au rapport du SIAMU, le projet a été abandonné. C'est heureux car il n'avait pas sa place en milieu urbain et ne participait pas à un développement durable.

Le Gouvernement fédéral vient de décider d'imposer l'incorporation de 4% d'agrocarburants dans l'essence et le diesel à partir de juillet 2009.
L'avant-projet de loi comprend parait-il des critères de « durabilité » à respecter (anticipant une prochaine directive européenne toujours en cours de discussion).

Un débat toujours d'actualité
A l'heure où j'écris le débat est loin d'être clos.
Il annonce une évolution probable rapide dans la manière d'appréhender ce sujet.

D'ores et déjà, l'emploi du mot « biocarburant » (qui parce qu'il évoque l'image positive d'une énergie renouvelable propre et inépuisable donne une image illusoire de respect de l'environnement) est pratiquement abandonné. Préférons-lui le terme plus pertinent d'agrocarburant.
Les agrocarburants demeurent considérés par l'Europe comme une solution (parmi beaucoup d'autres) au défi énergétique ; une solution qui a l'avantage d'être disponible à très court terme.

Mais la prise de conscience progresse du fait que la promotion de tels carburants s'inscrit dans le cadre d'une monoculture intensive, productiviste et spéculative, grande consommatrice d'engrais et de pesticides et pour qui l'usage des OGM va de soi.
Des chercheurs gantois ne proposent-ils pas aujourd'hui de faire croître des peupliers transgéniques pour la production d'agrocarburants de seconde génération moindres consommateurs d'énergie !

Comme les objectifs de la politique européenne et américaine en matière d'agrocarburants dépassent de loin les capacités de production de l'agriculture des pays industrialisés de l'hémisphère nord, les défenseurs des agrocarburants soulignent qu'ils offrent des perspectives intéressantes pour les agriculteurs des pays en développement.
Les chaînes de production sont pourtant de plus en plus contrôlées par de grands groupes agroalimentaires, pétroliers et automobiles ! A leur base, les paysans du « sud » n'ont guère de chance de bénéficier de ce développement. Par ailleurs le risque est grand d'une dévastation des espaces forestiers dans les pays tropicaux.

L'exemple du Brésil, champion en la matière par l'ancienneté et l'ampleur de sa production d'éthanol et son impact très positif sur l'emploi, mérite une réflexion particulière.
Son président (Lula da Silva) affirme que cette production respecte les critères environnementaux et sociaux d'un développement durable. L'extension de la culture de la canne à sucre ne s'est pas faite aux dépens de la forêt amazonienne nous dit-il ; sans reconnaître qu'elle augmente indirectement les menaces sur cette forêt en repoussant vers les marges de celle-ci les populations de paysans pauvres et les grandes exploitations d'élevage bovin extensif ! Il semble par ailleurs, d'après Greenpeace, que la culture intensive du soja pour la production d'agrocarburants et la nourriture des vaches occidentales devienne une réelle menace pour la forêt. Quant aux conditions de travail des coupeurs de canne à sucre, elles ressemblent à un semi-esclavage.

Par contre, d'autres végétaux, non alimentaires, offrent des perspectives qui semblent très intéressantes. On envisage de plus en plus l'emploi d'agrocarburants de la seconde génération.
Certaines plantes jusqu'ici peu exploitées pourraient être utilisées à la fois pour la production de carburant et la lutte contre la désertification des régions en marge des déserts. Par exemple, le « jatropha », un arbuste à fruits non comestibles très robuste dont le reboisement serait stimulé s'il devenait économiquement rentable par un usage industriel ; et celui dénommé « prurguere » que nous montra fièrement la jeune femme africaine présentée comme « énergéticienne » dans le village de tourisme solidaire de Teriya Bugu au Mali. On parle aussi du bambou, une culture réputée pour son bon rendement à l'hectare avec peu d'engrais et de pesticides.
Il est même question aujourd'hui d'agrocarburants de la troisième génération à partir de d'algues.
Il s'agit de coupler des fermentations de sucres cellulosiques produisant à la fois de l'éthanol et du CO2, puis d'utiliser ce CO2 pour stimuler la croissance de microalgues

Conclusion
Le grand capital s'est mobilisé au sein de l'industrie des agrocarburants avec une rapidité qui n'étonne que ceux qui n'ont pas perçu que l'image de ces nouveaux carburants s'inscrit dans le paradigme d'un progrès de la technologie

qui permettra d'entrer dans l'ère post pétrolière sans devoir trop changer nos habitudes !

Cet engouement ignore ce que les économistes appellent les « externalités », c'est-à-dire ce qui n'entre pas dans le calcul du marché : des dommages écologiques et sociaux qui risquent d'être considérables (surtout pour les populations du « Sud »).

Le parti Ecolo s'est toujours montré extrêmement circonspect face au développement des agrocarburants. Il défend l'idée d'imposer une certification qui porte tant sur l'efficacité énergétique du carburant que sur des garanties environnementales et sociales. Une imposition certes nécessaire mais pas suffisante pour pallier les risques d'une hausse des prix alimentaires et d'un déséquilibre croissant en défaveur des petits exploitants agricoles du Sud.

Une réduction drastique de notre consommation d'énergie
(dans le chauffage, l'électroménager et les transports) demeure
une option moins coûteuse, plus solidaire, et plus efficace
du point de vue environnemental que les agrocarburants !

AGENDA 21
DU GLOBAL AU LOCAL

Dans sa déclaration de politique générale, la nouvelle majorité uccloise a pris l'engagement d'élaborer un « agenda 21 local ».

Cette annonce ne m'a pas surprise. Lorsque j'en avais lancé l'idée avant la fin de mon mandat d'échevine, j'avais reçu un accueil favorable, tant auprès des hauts fonctionnaires de l'administration de l'Urbanisme et de l'Environnement que de l'échevin Marc Cools qui allait me succéder. J'ai donc appris cette décision avec grande satisfaction.

« Agenda 21 » : un concept global né au sommet de la Terre de Rio en 1992
L' « agenda 21 » est un programme d'action pour le 21e siècle, approuvé par 173 Etats, dans le but de répondre aux exigences d'un « développement durable » dans les trois domaines intégrés de l'économique, du social et de l'environnemental.

La concrétisation de cet objectif passe par l'élaboration et la mise en œuvre de plans au niveau local. Le développement durable est une démarche qui se décline en effet à toutes les échelles du territoire. Et les objectifs doivent être définis différemment selon les niveaux concernés.

Toutes les collectivités communales sont invitées à s'inscrire dans cette dynamique.
Si un grand nombre de communes européennes (les premières en Italie, en Suède et en Allemagne) se sont déjà lancées dans l'aventure d'un agenda 21 local, les exemples wallons et bruxellois sont encore limités.
L'administration régionale bruxelloise de l'Urbanisme et de l'aménagement du territoire (AATL) a témoigné de son intérêt pour l'idée par l'organisation, en octobre 2006, d'un « midi de la planification » sur le sujet. L'ouverture tardive du pouvoir de tutelle à cet égard m'a semblé fort opportune.

« Agenda 21 local » : la concrétisation des actions au niveau local
L'agenda 21 local est un « plan de développement durable » à ne pas confondre avec un « plan communal de développement » (PCD).

- *A la différence des PCD, les agenda 21 ne sont pas des plans réglementaires soumis à des exigences légales de procédure très contraignantes. Ils peuvent se focaliser sur des thématiques diversifiées d'une localité à l'autre, en fonction de leurs spécificités respectives ; ils abordent certaines matières qui n'entrent pas dans le cadre d'un PCD tel que défini dans la législation urbanistique bruxelloise.*
- *Par ailleurs, la logique de la réflexion dépasse le temps d'une législature : il s'agit d'un plan d'actions concrètes, à court, moyen et long termes.*
- *Autre différence, fondamentale : des exigences plus impératives en terme de démocratie participative. La participation de la population doit être au coeur de la démarche d'un agenda 21.*

L'engagement ucclois de 2007
Je doute que le nouveau Collège ucclois MR-PS ait pris pleinement conscience, à l'époque, de la profondeur des changements impliqués par cet engagement public de début de législature !

Par contre, la décision d'engager un fonctionnaire de haut niveau pour chapeauter la démarche (en sus du bureau d'étude chargé d'organiser le processus de consultation citoyenne) témoigne d'une réelle volonté d'efficacité. Le rôle d'un tel responsable est très important du point de vue de la coordination et de la communication. La qualité de la communication est primordiale. Elle doit viser l'ensemble des élus et de l'administration communale ainsi que le plus grand nombre possible de citoyens ; et trouver les moyens d'une diffusion appropriée et motivante.

L'élaboration de l'agenda 21 ucclois a été rapide (au terme d'un processus d'un an).

Le nombre de citoyens motivés ayant répondu à l'appel est encourageant ; mais les acteurs socio-économiques semblent peu concernés. Quatre groupes de travail ont été constitués axés sur les thèmes du patrimoine naturel, du logement, de l'énergie et de la coopération. Le travail de ces « comités 21 », encadrés par une méthodologie participative rigoureuse établissant d'abord un diagnostic puis des objectifs, a abouti à définir un projet de « plan d'actions » que l'échevin responsable Marc Cools a présenté au Collège début septembre 2009.

La comparaison entre le projet de « plan d'actions » présenté au Collège et celui soumis deux mois plus tard à l'approbation du Conseil communal est édifiante : les changements exigés par le Collège (ou du moins certains de ses membres) sont révélateurs de choix politiques frileux, plus particulièrement en matière de logements publics, de mobilité et de solidarité. Il en ressort un document (approuvé le 22 octobre 2009 en même temps que le « plan carbone ») qui a le grand mérite d'exister mais dont le volet environnemental est très - trop - dominant par rapport au volet social.

Au moment où j'écris, de nombreuses questions me viennent à l'esprit. Dans quelle mesure tous les membres du Collège (puis l'ensemble du Conseil communal) s'impliqueront-ils dans ce projet ; dans quelle mesure celui-ci orientera-t-il, de manière vraiment transversale, le travail de tous les services de l'administration communale ? Une formation des fonctionnaires de l'administration communale sera-t-elle assurée dans la durée ? Sera-t-on conscient que le volet humain de la concrétisation d'un tel plan est au moins aussi important que les aspects techniques ? Comment associer les agents économiques de la société civile à la mise en oeuvre ?…
La réponse à ces questions est d'autant plus incertaine que l'élaboration de l'agenda 21 ucclois a été confiée à la responsabilité du seul échevinat de l'Environnement et que, malgré la qualité du travail de cette administration, il n'est pas aisé pour elle d'obtenir l'implication des autres acteurs de la vie communale.

Essentielle par ailleurs sera la mise en œuvre d'un processus d'évaluation continue de la concrétisation des objectifs.
L'évaluation implique la maîtrise d'indicateurs locaux (sociaux, économiques et environnementaux). Parmi ces derniers l'empreinte écologique a l'intérêt d'être aisément calculable ; mais n'oublions pas que c'est un indicateur purement environnemental.

Ce qu'on est en droit d'attendre de la démarche d'agenda 21
c'est, au-delà d'une prise de conscience collective accrue,
de l'action… novatrice et concrète !

AGES
INTERGÉNÉRATIONNEL

Quelques réflexions que ce mot m'inspire, parmi beaucoup d'autres possibles !

Des responsabilités politiques à tout âge
A l'issue de chaque élection quelques élus très jeunes renouvellent l'assemblée du conseil communal ucclois. Un apport de sang neuf fort bienvenu ! On peut toutefois se demander si le poids des mandataires âgés n'y est pas trop dominant. L'âge de la retraite est prévu par la loi pour toutes les professions, sauf en politique. Cela peut poser problème.
En 2000, j'étais une enseignante à la retraite en âge de devenir « senior ». En menant la liste Ecolo aux élections communales, mon intention n'était pas de devenir échevin. J'estimais normal de laisser la place à de plus jeunes. Les négociations ont ensuite évolué d'une manière inattendue ; nos partenaires nous ont proposé la compétence de l'Urbanisme (à la place de celle de l'Action sociale que PS et Ecolo revendiquaient en priorité) et mon groupe a souhaité que je l'assume.
Je n'ai pas regretté d'avoir accepté cette charge ; mais je continue de penser qu'il n'est pas souhaitable de s'accrocher à des responsabilités politiques importantes au-delà d'un certain âge. J'estime qu'il faut savoir partir à temps ; j'ai donc annoncé, avant les élections d'octobre 2006, mon intention de ne pas rempiler. Certains citoyens ont eu la gentillesse de m'exprimer leur regret, tout en s'étonnant du fait que j'avais atteint les 70 ans. J'y ai été sensible.

Je ne sais qui a dit que « *l'on n'est vieux que dans le regard des autres* ».

Une jeunesse aux multiples visages
Les jeunes d'aujourd'hui affirment leur spécificité et leur volonté d'autonomie ; tout en restant plus longtemps dépendants financièrement des adultes ! Enseignants et parents se heurtent à des difficultés éducatives face auxquelles ils se sentent souvent démunis. La multiplication de comportements violents d'adolescents suscite l'incompréhension des responsables politiques.
Sans avoir la prétention de proposer des solutions miracle à ces problèmes de société, je redis ici ce que j'ai affirmé lors de l'inauguration des nouveaux locaux réaménagés, sur le plateau Avijl, par la Régie foncière communale à l'intention de la maison de jeunes l'Antirides :
« En ces temps où les médias montent en épingle des faits de délinquance commis par des adolescents, c'est l'action des maisons de jeunes telles que la vôtre qu'il faudrait souligner. Les autorités communales d'Uccle sont fières de

vous apporter leur soutien ; un soutien à une action qui est la meilleure des préventions… En tant qu'enseignante, j'ai côtoyé des ados pendant 35 ans. Et je peux témoigner de leur immense potentiel de créativité et de solidarité. Un potentiel qui ne demande qu'à se développer…pour autant que des adultes leur offrent écoute et confiance, tout en leur apportant des clés pour comprendre le monde et s'ouvrir aux autres. »

Une caractéristique des jeunes qui me semble très positive : ils se montrent plus sensibles que beaucoup d'adultes aux questions d'environnement. Probablement parce que, l'avenir de la planète, c'est eux que cela concerne !
Révélatrice est cette déclaration spontanée, sur les antennes de la RTBF, d'un des jeunes faisant partie de la délégation qui s'est adressée au parlement wallon en faveur de la protection de l'environnement : « Vivement qu'on soit adulte pour prendre les décisions » !
Cette aspiration ne conduit pas forcément les jeunes vers un engagement dans un parti politique (il en est beaucoup d'autres possibles). Mais elle témoigne d'une prise de conscience civique qui contraste avec l'individualisme qui leur est souvent reproché par généralisation abusive.

Donnons aux jeunes la possibilité d'être des acteurs
de la construction du monde de demain.

Le vieillissement manifeste de la pyramide des âges uccloise
Aux facteurs démographiques communs à toutes les sociétés occidentales (chute de la natalité après le « baby-boom » de l'après guerre et augmentation de l'espérance de vie), se sont ajoutés dans notre commune l'implantation d'un grand nombre de « seniories » privées sur son territoire et le départ de beaucoup de jeunes ménages avec enfants en raison du prix très élevé de l'immobilier.
La politique communale du logement tente de remédier à cette dernière cause du vieillissement, notamment par une augmentation de l'offre de logements publics (moyens et sociaux). Ce qui implique l'acceptation, bien difficile pour certains, d'une certaine densification du tissu urbain.

Une société vieillissante prépare mal l'avenir

Les personnes âgées ont-elles le statut qu'elles méritent ?
A vrai dire, les différences d'âge civil entre adultes m'ont toujours paru de peu d'importance dans les relations humaines.
Et vieillir n'altère pas mon plaisir de me trouver en compagnie d'hommes et de femmes beaucoup plus jeunes que moi. _Mais il faut faire le constat d'une grande détresse morale chez beaucoup de personnes âgées, une détresse qui alimente leurs craintes et leurs rancoeurs. Impression de n'être plus utiles, d'avoir des souvenirs qui n'intéressent plus personne… alors que leur participation est pourtant essentielle à l'entretien de la mémoire collective.
L'habitude s'est même installée dans certains milieux de parler des personnes âgées à leur place !

Plus un arbre est vieux plus il inspire le respect.
Chez nous il n'en va pas de même pour les êtres humains.
La grande sagesse des cultures d'Afrique noire pourrait ici nous inspirer.

L'importance de l'intergénérationnel sous-estimée en politique
Le service ucclois du Troisième âge organise traditionnellement des activités pour personnes âgées. C'est semble-t-il conforme aux souhaits de beaucoup d'entre elles mais des expériences plus novatrices pourraient être tentées.
Avec l'augmentation de l'espérance de vie, nos sociétés deviennent de plus en plus plurigénérationnelles. Alors qu'elles ont tendance à se raréfier, les possibilités de rencontres devraient être multipliées. Je crois en leur nécessité mais aussi en leur fécondité.
Elles se pratiquent déjà, en dehors du milieu familial, dans le cadre du bénévolat des aînés (notamment dans les écoles de devoirs) et des initiatives de volontariat des jeunes en maisons de repos ; mais elles pourraient être favorisées davantage (notamment par le développement de petites cellules d'habitat groupé).
L'expérience humaine acquise par les aînés et la maîtrise aisée des nouvelles technologies par les jeunes peuvent être l'occasion de multiplier les échanges fructueux. Créer des espaces de parole entre jeunes et vieux, favoriser des échanges de vécus, initier des réseaux d'entraide, susciter des occasions de créations et réalisations communes… autant de suggestions dynamisantes pour la remise en question des préjugés réciproques et le renforcement du lien social.
Malgré l'intérêt croissant que lui porte une partie du secteur associatif, il me semble que l'intergénérationnel reste à inventer.

Les solidarités de jadis répondaient à des exigences de survie ;
elles étaient fondées sur la proximité de la mort.
Celles qui se mettent en place de nos jours sont une exigence
née du prolongement de la vie.

« Tout ce qui encouragera le dialogue et les relations entre générations
sera favorable au progrès de nos sociétés vieillissantes…
La solidarité intergénérationnelle n'est pas seulement un concept séduisant de l'esprit,
ou une belle idée généreuse, mais une absolue nécessité du temps de la gérité »
(Michel Loriaux, démographe belge)

ARBRE
SACRALISATION JUSTIFIÉE ?

J'aime les arbres, et je les aime en toutes saisons.
Pour leurs formes, pour leurs couleurs, pour leurs odeurs.
Comme les humains, ils diffèrent les uns des autres sous leur commune destinée.
Chaque arbre a son histoire ; je regrette qu'il ne puisse pas me la raconter.

Parce qu'il s'élève à la verticale et puise dans l'air et dans le sol les ressources dont il a besoin pour grandir, l'arbre fait figure de lien unissant le ciel et la terre. Il est un symbole de vie, d'épanouissement et de pérennité qui inspira bien des poètes et des peintres. Il suscite chez les êtres humains un profond attachement qui semble plonger jusqu'aux racines de notre inconscient.
Est-ce pour cela que l'artiste belge Bob Verschueren nous touche tant avec son œuvre « La voix des arbres » exposée récemment dans le parc du château de Seneffe ?

La gestion des espaces arborés
Le souci de préservation des forêts illustre bien l'image d'un développement durable : une forêt a un potentiel économique de production d'un matériau renouvelable qui fournit de l'emploi, elle préserve la qualité de l'environnement (sol, eau, air, biodiversité) et elle offre un espace de détente et de loisir.

La gestion judicieuse d'un espace boisé passe cependant par la nécessité d'abattre.
Un abattage programmé dans le but d'assurer un renouvellement régulier de l'écosystème mais aussi de le maintenir en état de remplir son rôle important de fixation du CO_2 afin de lutter contre l'augmentation de l'effet de serre.
N'oublions pas que seul un arbre en croissance joue le rôle de « poumon vert » que nous attendons de lui : dans une forêt qui a atteint le stade de la maturité le bilan des échanges gazeux est nul (les quantités d'oxygène et de gaz carbonique dégagées et absorbées deviennent égales). Seul l'arbre qui grandit est un fournisseur d'oxygène et un consommateur de gaz carbonique.
L'abattage n'est donc pas toujours à condamner ; suivi d'une replantation judicieuse, il permet l'entretien de la vie.

Mais une décision d'abattage ne doit pas être prise inconsidérément !
L'idée lancée par un ministre wallon de supprimer les arbres qui bordent les routes (sous prétexte qu'ils sont la cause de graves accidents) se passe de commentaire ! Si ce n'est pour remarquer que l'automobile semble être, pour certains, la seule rivale acceptable de l'arbre. Quelques habitants d'Uccle ont d'ailleurs milité, avec ténacité, pour réclamer l'abattage d'une magnifique rangée de peupliers parce que les racines de quelques uns avaient soulevé des dalles de l'accès à leur garage !

Mise à mort d'un arbre : sentiment d'un acte profanateur
Marronniers de l'avenue Churchill, hêtraie du bois de Verrewinkel,
grand chêne du Dieweg, tilleul du Bosveldweg …
autant d'exemples qui témoignent d'un combat citoyen très vigilant.

Les habitants d'Uccle parlent volontiers de « massacre à la tronçonneuse ». Ils se mobilisent, avec passion, dès que menace un abattage. Un conflit de valeurs se pose chaque fois que dans notre commune des arbres sont menacés par un projet de construction.

La loi permet heureusement d'imposer la protection de certains lors de la délivrance des permis.
L'instruction des demandes de construire un édifice ou d'abattre un arbre gênant doit toujours prendre en compte une analyse préalable de la végétation sur le terrain. Nous y avons toujours veillé ; mais, il arrive malheureusement trop souvent que l'entrepreneur ne respecte pas les consignes imposées dans les permis délivrés.
Certains arbres qualifiés de « remarquables » pour leur taille, leur beauté ou leur rareté bénéficient d'une protection patrimoniale particulière. Ils sont nombreux sur le territoire d'Uccle.

Se pose aussi le problème de l'élagage lorsque des arbres deviennent trop envahissants.
Il arrive que des arbres soient mutilés, comme ce fut récemment le cas dans un parc d'Uccle-centre. Les méthodes de taille douce, respectueuses de la physiologie de l'arbre doivent devenir des pratiques généralisées.

Conclusion de cette réflexion inspirée par un mot bien attachant :
L'arbre est symbole et source de vie. Le fait de planter un arbre est un geste fort, porteur d'espérance
« L'homme qui plantait des arbres », cette belle histoire racontée par Giono, est une parabole qui célèbre à la fois la revitalisation possible par l'arbre de contrées désertifiées et un modèle de comportement humain responsable et totalement désintéressé.
« Si on t'annonce que la fin du monde est pour demain, plante tout de même un arbre »
aurait dit Mahomet.

La présence d'arbres en milieu urbain est d'autant plus précieuse que le quartier est densément peuplé et socialement défavorisé.
Un seul arbre de voirie peut faire le bonheur de quelqu'un qui n'a pas la chance d'avoir un jardin !
Je me souviens, non sans émotion, de l'attachement éprouvé par une habitante de la rue de Stalle pour un arbre endommagé devant sa maison ; son remplacement était devenu pour elle le symbole d'une prise en considération de

son quartier par le pouvoir communal.

Il appartient aux pouvoirs politiques communaux et régionaux de gérer le patrimoine arboré des espaces publics dans une perspective d'avenir.
Cela implique des coupes mesurées assurant le renouvellement des arbres, et donc des abattages (que les riverains ont souvent bien du mal à accepter, en oubliant que si l'arbre est bien un être vivant qu'il faut respecter, cela signifie aussi qu'il est voué à une mort inévitable !).

La défense des arbres est un noble combat, un combat malheureusement trop souvent nécessaire.
La plus grande vigilance s'impose pour la protection des arbres à préserver en marge d'un chantier urbanistique. Par ailleurs, le danger d'une déforestation mal contrôlée dans le monde tropical est très alarmant. Ne devrait être employé en construction que du bois labellisé (c'est-à-dire en provenance d'une forêt gérée de façon durable).

Je suis cependant tristement frappée par le contraste entre la spontanéité
de la mobilisation citoyenne uccloise en faveur des arbres
et l'indifférence si répandue des nantis face à la précarité sociale
d'un nombre croissant d'habitants de notre commune.

ARCHIBORESCENCE ET ARBONIE
LE RÈGNE DE L'IMAGINAIRE

Ne cherchez pas dans le dictionnaire : ces deux mots ne s'y trouvent pas !
Ce sont des mots d'artistes merveilleux porteurs de rêves.

« Archiborescence » : néologisme d'un architecte visionnaire
Luc Schuiten est un architecte belge qui s'inscrit résolument dans la mouvance écologique.
Ce mot-valise qu'il a inventé est aussi le titre du très beau livre qu'il a écrit en collaboration avec l'historien de l'art Pierre Loze (et que m'ont offert les fonctionnaires de mes services à la veille de mon départ : une attention à laquelle j'ai été particulièrement sensible !).
On trouve dans son livre de merveilleuses images. Celles de la maison « Oréjona » que Schuiten construisit pour sa famille.
Une expérience pionnière (nous sommes à la fin des années 70) en matière de gestion autonome de l'énergie ; une maison toute en bois, complétée d'un atelier édifié autour d'un « arbre-pillier » central (une idée reprise plus tard dans la conception de la maison Dassonville) ; une maison sans cloisons, qui se veut un espace de vie collective.
Celles aussi de constructions imaginaires, une architecture organique dont la structure s'inspire de celle de l'arbre.
« La structure arborescente, lorsqu'elle sert de modèle pour donner sa forme à l'architecture,
entre aussi en relation avec les archétypes d'un lointain et mythique paradis terrestre ».

Le texte nous entraîne dans la nouvelle vision d'une architecture en harmonie avec le vivant. Une vision certes utopique mais dont l'auteur espère qu'elle pourra nourrir la réalité de demain.
Une vision que l'architecte Schuiten a présentée dans le cadre de l'ouverture de l'exposition « Utopia » au Mundaneum de Mons au printemps 2007.

Ce « biomimétisme », défini comme étant une imitation de la vie soit « l'art de s'inspirer de la nature pour innover », est en effet aujourd'hui une discipline en vogue, et qui s'avère féconde dans des domaines très diversifiés de la technique. Il propose de considérer la nature à la fois comme modèle, comme mesure et comme mentor.
Les animaux et les plantes ont trouvé une infinie variété de solutions appropriées à leurs problèmes, des adaptations qui marchent et leur permettent de résister. Nous en inspirer davantage permettrait de multiplier les solutions durables aux problèmes de la satisfaction de nos besoins. La préservation de la biodiversité c'est aussi celle d'un capital d'innovations possibles.

Un autre architecte contemporain (peut-être plus connu en tant que peintre) a privilégié l'intégration de la nature dans ses créations : Hundertwasser.
Cet artiste-écologiste autrichien est l'inventeur du concept d' « arbre-locataire ». De ses constructions, marquées par les courbes des structures et les couleurs vives des façades, émergent des arbres vivants, à tous les étages. Ces « locataires » de petits espaces arrière des fenêtres ou des toitures s'acquittent de leur « loyer » en purifiant l'air et en retenant l'eau. Ils sont « un morceau de végétation spontanée dans le désert anonyme, stérile de la ville ».

« Arbonie » : une civilisation en marche
Avec Jephan de Villiers et son concept d' « arbonie » nous quittons le domaine de l'architecture.
J'ai découvert les sculptures de Jephan de Villiers il y a longtemps déjà. Ces œuvres m'ont interpellée d'emblée avec leurs personnages anonymes sans âge qui sollicitent notre écoute. Par leur mystère, par les matériaux naturels employés, par les sentiments conjugués de paix et de détresse qui émanent de la multitude de ces visages pâles aux grands yeux façonnés dans de la mie de pain.

Cet artiste d'origine française installé à Bruxelles, est profondément original. Après avoir découvert la forêt de Soignes dans le courant des années 70, il y a puisé, des années durant, les matériaux végétaux ramassés sur le sol

dont sont forgés ses émouvantes figures d'un « peuple de bois mort » à corps forestier et visage humain. Ces sculptures sont réalisées avec des matières fragiles délicatement agencées, des matières mortes qui furent vivantes.

En humanisant l'arbre, les créations de l'artiste transcendent les règnes végétal et animal. Elles nous parlent de l'« Arbonie », un pays de légende, royaume imaginaire dont le prince est un enfant. Elles contiennent des « fragments de mémoire » dont cette civilisation en marche est porteuse, façonnés en forme de cerveau et qui enveloppent chacun un « objet secret ».

« Le monde des arbres est une civilisation perdue ».
« En me promenant dans cette forêt, j'ai soudain eu l'intuition de vivre un moment très important »
« L'arbre se déploie comme une mémoire vive - une mémoire ancestrale,
comme une source d'histoire »
(Jephan de Villiers)

ARCHITECTE
L'ART DE CRÉER SOUS LES CONTRAINTES

Quel monde disparate que la communauté des architectes !
Un échevin de l'urbanisme en rencontre de tous poils.

Une diversité de profils
Il y a ceux qui sont des modèles. Créativité alliée à l'écoute des désirs de leur maître d'ouvrage, connaissance des règles urbanistiques, prise en compte des caractéristiques du milieu où doit s'insérer le projet, dossier de demande de permis constitué avec clarté et rigueur. J'en ai rencontré plusieurs. Travailler avec eux est un vrai plaisir.

Il en est malheureusement d'autres…

- A commencer par ceux dont le travail manque de rigueur. Ils présentent, par exemple, un projet non conforme aux règles en vigueur sans demander officiellement de dérogation…
  Ignorance des règles ou espoir que cela passe inaperçu ? Les deux hypothèses sont plausibles.
  Nombreuses aussi sont les demandes introduites avec des données lacunaires, confuses voire contradictoires (notamment des plans et formulaires statistiques non concordants).
  La compréhension de tels dossiers mobilise le travail des architectes communaux d'une manière anormale au détriment du respect des échéances.
  Quant aux exigences de l'administration en matière de plan d'implantation, elles sont souvent mal reçues ; il s'agit pourtant d'un document essentiel pour juger de la bonne intégration d'un projet dans son environnement.
- Un autre problème souvent rencontré : celui de l'architecte qui supporte mal l'idée de devoir modifier son projet initial.
  L'architecture est un art ; on l'oublie trop souvent. Et je comprends que l'architecte se sente souvent brimé dans son geste créateur par des contraintes budgétaires comme par les exigences d'un droit de l'urbanisme dont il ne perçoit pas toujours l'utilité.
  Il faut aussi reconnaître que les riverains contestataires d'un projet immobilier novateur formulent souvent des critiques lapidaires, d'autant plus blessantes qu'elles ne relèvent que d'une esthétique subjective. Dur, dur, de devoir affronter les enquêtes publiques !
  Mais ne l'oublions pas : la création en architecture est une œuvre personnelle qui s'inscrit dans une dimension collective. Et il existe, heureusement, de nombreux architectes que les contraintes motivent en stimulant leur imagination créatrice. Avec ceux-là le dialogue s'avère toujours fécond.
- Redoutables, sont ceux qui jouent au promoteur immobilier. Ils présentent des projets très - trop - gourmands, sont experts en lobbying (à tous les niveaux de pouvoir) et n'hésitent pas à revendre un permis au plus offrant après l'avoir obtenu.
- Il arrive aussi (heureusement rarement) qu'un architecte enfreigne délibérément la loi, poussé par un client qui préfère payer une amende plutôt que d'attendre l'issue de l'instruction d'une demande pour commencer les travaux. C'est une pratique malheureusement habituelle de certaines chaînes commerciales.
  Dans le cas d'un magasin de vêtement récemment ouvert dans le centre d'Uccle, l'architecte a même eu le culot de prétendre qu'il avait respecté la loi « puisqu'une demande de permis avait été introduite ». L'ouverture du nouveau commerce s'est faite avant même que ne se soit réunie la commission de concertation ; le permis a bien été délivré ultérieurement, mais avec l'obligation de prévoir une entrée séparée pour accéder au logement de l'étage… ce qui rend nécessaire la démolition de la nouvelle vitrine ! Il n'est d'ailleurs pas exclu que la Commune se voie dans l'obligation d'ester en justice pour obtenir que cette condition soit enfin respectée.

Et les préoccupations écologiques ?
Le nombre des architectes privés qui témoignent d'une authentique volonté de pratiquer de l'écoconstruction est en augmentation. Je ne peux que m'en réjouir.
Et ce malgré le souvenir amusé de celui qui, souhaitant valoriser (aux yeux d'une échevine Ecolo) son projet de

rénovation d'un grand immeuble en vantait les aspects « écologiques » … lesquels se résumaient à l'alimentation solaire de l'éclairage de la cage d'escalier et à la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage du jardin !

Je suis reconnaissante au Collège ucclois d'avoir accepté (et partiellement financé) la formation universitaire d'une de nos architectes du service de l'urbanisme au développement durable en architecture. Un investissement assurément rentable pour l'avenir.

Les architectes communaux : une espèce toute particulière !
Leur tâche est lourde et exigeante ; elle requiert un sens aigu du service public et de l'intérêt collectif, une solide compétence technique et juridique ainsi qu'une grande capacité d'écoute des habitants.
J'ai obtenu l'engagement d'un architecte supplémentaire en fin de législature. Ce qui permettra une présence encore plus effective sur le terrain et libèrera du temps nécessaire pour les projets communaux de planification et la préparation des défenses en recours (en collaboration avec la juriste du service de l'urbanisme).

L'équipe des architectes ucclois de l'urbanisme a toutes les compétences requises. Auxquelles s'ajoutent les qualités d'une grande implication dans leur travail, d'une réelle ouverture à l'architecture contemporaine et d'une féconde créativité.

Cela mérite d'être souligné. Et je tiens à les en remercier.

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE
LE PATRIMOINE DE DEMAIN

« L'architecture est une façon de penser les espaces de demain. Elle est une ressource culturelle vivante, trop souvent réduite aux dimensions marchande et patrimoniale »
(Bureau d'architecture de La Cambre)

Notre commune d'Uccle est fière d'être le siège d'une tradition d'innovation architecturale depuis le début du 20ème siècle.
Il suffit d'évoquer les créations uccloises de Henri Van de Velde, de Paul Amaury Michel, de Louis de Koninck, de Raphaël Delville et de Jacques Dupuis pour s'en convaincre. Les brochures guides de « promenades-découverte » éditées par mon échevinat avaient notamment pour objectif de les mettre en valeur.
Certaines de ces constructions, très décriées à l'époque parce que non conformes aux canons classiques de l'esthétique communément en vigueur, sont aujourd'hui unanimement considérées comme d'un grand intérêt patrimonial. C'est ce que rappelle le slogan de l'affiche annonçant le prix ucclois d'architecture contemporaine :
« L'architecture d'aujourd'hui, c'est le patrimoine de demain ».
Mais il serait utile de nuancer le propos en ajoutant « peut-être » !

A ma connaissance, Uccle est la seule commune à avoir institué un prix d'architecture contemporaine. Il est ouvert aux réalisations privées récentes en matière de construction nouvelle ou de rénovation. Il est décerné tous les deux ans (depuis l'an 2000) par un jury indépendant des autorités communales. Une exposition est organisée et une brochure est éditée, disponible gratuitement.

Ce prix témoigne d'une volonté politique : il a été créé dans l'objectif de promouvoir le développement sur notre territoire communal d'une architecture de qualité résolument contemporaine. Je pense qu'il appartient en effet aux pouvoirs publics d'encourager la réalisation de projets architecturaux novateurs. Leurs audaces créatives sont à considérer, au même titre que d'autres formes d'art, comme un fait de culture qui est le reflet de notre temps dans un monde en évolution.

Devoir des pouvoirs publics d'abord parce que la créativité potentielle des architectes rencontre des difficultés croissantes à s'exprimer : réglementations urbanistiques de plus en plus complexes, contestations de voisinages de mieux en mieux organisées, restrictions budgétaires des maîtres d'ouvrage, concurrence des constructions en série « clé sur porte »… sont autant de contraintes qui bridents leur créativité. Il en est, heureusement, que la contrainte stimule !
Devoir des pouvoirs publics, également, parce que l'architecture a un impact majeur sur l'espace public urbain ; elle peut donc contribuer très utilement à l'amélioration du cadre de vie de tous.

Je suis cependant très consciente que les réalisations architecturales novatrices (que ce soit par leurs formes, leurs matériaux ou leur organisation spatiale) peuvent surprendre et dérouter ceux qui n'ont pas appris à en comprendre le sens. A chaque époque, sa perception du beau et de l'idéal en architecture ; et si le passé architectural est très généralement respecté en tant « qu'âge d'or », les œuvres novatrices sont souvent considérées, d'abord, comme des « erreurs » ! Pour le plus grand nombre, la bonne architecture est celle du passé, pas celle de l'avenir.

L'art du passé n'est pas plus accessible que celui d'aujourd'hui par nature ; mais nous avons reçu des clés pour le comprendre. On constate d'ailleurs que les sensibilités évoluent à mesure que le regard s'habitue. La nouveauté est progressivement perçue avec d'autres yeux ; encore faut-il pour cela qu'elle soit bien visible depuis l'espace public !

J'ai dû affronter, à plusieurs reprises, la contestation par des riverains de constructions jugées inappropriées dans leur quartier.
Au pire, elles étaient qualifiées d'inesthétiques, sans appel. Au mieux, leur intérêt était reconnu, mais le contraste avec le bâti existant était stigmatisé. « Comment avez-vous pu accorder un permis pour une telle incongruité ? » tel est le sens de la question souvent posée.
Le dialogue est alors la meilleure des réactions possibles.
Ecouter les plaintes, préciser la manière dont a été instruite la demande (en tenant notamment compte de l'intégration du projet dans son environnement), expliquer la politique communale en la matière. Ce n'est pas toujours convaincant ; mais cela contribue à apaiser l'agressivité, tant à l'égard du nouvel arrivant que de l'échevin responsable !

L'intérêt manifesté par notre commune pour l'architecture contemporaine nous a valu d'être contactés par le réalisateur d'un très bon film documentaire sur ce thème (« Qui n'a pas peur de l'architecture ») récemment passé sur la première chaîne de la RTBF.
Les architectes communaux y sont interviewés, ainsi que moi-même en tant qu'échevine. Ce fut l'occasion, pour les architectes et les maîtres d'ouvrage de deux maisons unifamiliales ayant suscité de la contestation, d'expliquer leur démarche : celle de Pierre Hebellinck (dans le quartier Fond Roy) et celle de Will Van de Perre (près du square Guy d'Arezzo).
Toutes les administrations communales n'ont pas la même ouverture d'esprit. _ S'écarter d'une architecture standardisée conforme aux normes légales demeure encore difficile.

Reste la question délicate de savoir selon quels critères juger de la qualité d'un projet contemporain. La réponse est loin d'être simple ! Elle a souvent fait l'objet de débats en Collège.

Je n'ai pas la prétention de détenir une vérité à ce sujet.
Je préfère laisser la parole à l'un des membres du jury du prix 2006 :

« Lors de ce jury, nous avons eu la démonstration que tout processus de construction d'un édifice tient sur la rencontre - parfois fulgurante - entre une idée et un lieu, entre un concept et un contexte. C'est la réussite de ce rendez-vous « sensible » qui rend l'œuvre intense, émotionnelle et humaine ».

AUTOMOBILE
ENCORE VACHE SACRÉE ?

Ce mot méritait-il d'être retenu comme objet d'un commentaire particulier ? Initialement je ne l'avais pas prévu : « Mobilité » me semblait une entrée adéquate pour l'évocation, entre autres problèmes, d'une politique relative à l'automobile ; à laquelle s'ajoutaient les chapitres « Journée en ville sans voiture » et « Stationnement ».
En cette saison automnale où les médias nous assaillent d'informations enthousiastes sur le grand prix de Francorchamps et le salon de l'auto de Francfort, et dans le contexte de la véritable inflation concurrentielle de lapublicité « environnementale » à laquelle se livrent aujourd'hui les différentes marques automobiles, j'ai senti cependant le besoin d'ouvrir cette entrée supplémentaire.

L'automobile « vache sacrée » de la civilisation occidentale
Que les choses soient claires : je possède une voiture ; et je n'envisage pas de pouvoir m'en passer à l'avenir. Mais :
Je n'ai jamais cherché à affirmer un statut social par le choix de mon véhicule ;
Je prends les transports en commun pour me rendre en centre-ville ;
L'envie ne m'est jamais venue de visiter le salon de l'auto ;
Je roule lentement en ville et résiste à la tentation de dépasser les limitations de vitesse sur route ;
Je déplore le succès populaire des courses automobiles et des rallyes du style Paris-Dakar ;
Je regrette l'importance que les politiques accordent au circuit de Francorchamps en termes d'image ;
Je peste contre l'invasion des véhicules 4x4 en milieu urbain ;
Je plaide pour un meilleur partage de l'espace public au bénéfice des modes de déplacement doux ;
Je défends l'idée des zones commerciales piétonnières ; Je critique les publicités sexistes qu'affectionnent toujours de nombreuses marques ;
Je m'étonne de la résignation généralisée face aux ravages des accidents de la circulation,
un fait de société accepté comme l'inévitable rançon du progrès ;
Je trouve la justice pénale trop laxiste vis-à-vis de l'ivresse au volant …

Bref, je fais partie de ceux qui partagent l'opinion du sociologue belge Claude Javeau qui parle d'un « fétichisme de la bagnole ».

Il est difficile en effet de ne pas reconnaître qu'il y a une grande part d'irrationalité dans notre relation à l'automobile. Celle-ci est un des objets les plus adulés de notre civilisation ; un objet de désir et de rêve, à grande valeur symbolique et qui plonge ses racines dans notre inconscient. Pensons notamment à l'analogie entre la hiérarchie du standing social et celle des voitures !

En son nom, nous tolérons en effet quantité d'effets pervers : accidents souvent graves, pollutions atmosphérique et sonore, gaspillage d'énergie et de matières premières, embouteillages et obstacles à la circulation des transports en commun, envahissement des espaces piétons, dégradation des paysages ruraux et urbains, dépenses qui grèvent les budgets familiaux et collectifs …
Et pourtant ce fléau est devenu un bien précieux, indispensable aux yeux de beaucoup ! Ne sont-ils pas nombreux ceux qui souscrivent encore aujourd'hui au slogan « ma voiture c'est ma liberté » ?

Ce moyen de locomotion devenu bien de consommation très largement popularisé a généré une industrie qui demeure l'un des moteurs de l'économie ; mais l'importance de l'automobile dans nos sociétés transcende largement ce rôle économique.
La publicité joue habilement sur cette fascination collective. Aux thèmes classiques sont venus s'ajouter aujourd'hui des arguments de vente de type environnemental. Après la valorisation de la ligne et de la puissance, la tendance est aujourd'hui à la réduction du dégagement de CO2. Les voitures hybrides (électricité-essence ou diesel) deviennent moins rares sur le marché (sans que soit précisée l'origine de l'énergie électrique utilisée !).
Lors d'une interview récente à la RTBF du président de la FEBIAC, Pierre-Alain Desmet, ancien cadre d'une multinationale automobile, j'ai été frappée par la fascination pour l'automobile que révélait son témoignage. Son discours, engagé dans des préoccupations environnementales sympathiques et apparemment responsables, s'inscrivait totalement dans la recherche d'une stratégie de « l'efficience technologique » permettant de ne pas remettre en question le système socio-économique en place ; il ne récupérait dans le nouveau paradigme que les changements qui pouvaient être intégrés dans l'ancien. Et il ne semblait pas en avoir conscience !

L'impasse d'un emploi abusif de la voiture particulière
Cet abus se traduit par l'usage de la voiture pour des déplacements de très courte distance ou pour des trajets qu'il serait aisé de faire en transports en commun ; et aussi par le peu de succès du covoiturage.
Il génère une pollution aux conséquences déjà très inquiétantes, pour la santé publique comme pour l'évolution future du climat. Et, à plus ou moins court terme, il conduit progressivement à l'immobilité (la vitesse moyenne en ville est déjà devenue inférieure à 10km/h !).
Notre commune d'Uccle témoigne d'ores et déjà d'une saturation chronique de ses grands axes et principaux carrefours, et ce même en dehors des heures de pointe.

L'engorgement croissant du ring bruxellois alimente aujourd'hui la controverse.
L'idée d'une traversée autoroutière à travers Uccle et la forêt de Soignes réalimente les rêves de certains (cette fois sous la forme d'un tunnel dont le coût serait exorbitant). On continue à s'obstiner dans la recherche d'une solution par une augmentation de la capacité du réseau routier plutôt que de tout faire pour réduire le trafic automobile (ou à tout le moins stopper sa croissance). Une attitude paradoxale dans le cadre des efforts nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique ; et qui défie toute logique car elle ne peut que favoriser la poursuite de la croissance du trafic qui est la cause du problème.

Sans même envisager les nuisances de la circulation routière des points de vue de la santé et du climat, il est irréaliste d'espérer pouvoir absorber sans limite une augmentation du trafic routier induite par la croissance d'une industrie qui bénéficie de l'augmentation du niveau de vie et compte sur le poids qu'elle représente en terme d'emplois pour conserver le soutien inconditionnel du pouvoir politique.
Une image biomimétique est parlante à cet égard : celle de la physiologie des insectes. L'oxygène dont leurs cellules ont besoin est amené par un système de trachées, ouvertes vers l'extérieur par des petits trous disposés le long de l'abdomen (les ostioles). Si le diamètre des ostioles augmente, le réseau des trachées doit s'agrandir en conséquence ; mais il est évident qu'apparaît ici un facteur limitatif : car l'augmentation des trachées ne peut aboutir à ne plus laisser aucune place pour les organes internes de l'insecte ! Leur taille ne peut donc qu'être modeste.
De même, dans les villes, le réseau des voiries ne peut s'élargir sans limite aux dépens du bâti. Il faut donc impérativement réguler le débit de la circulation : cela peut se faire par une réduction des entrées (les ostioles) et par une « masse critique » de bureaux (les principaux organes consommateurs) à ne pas dépasser ; mais aussi par un transfert modal généralisé vers les transports en commun (qui sont une façon de concentrer les déplacements à la manière dont les vertébrés concentrent l'oxygène dans les globules rouges du sang !).

C'est dans les transports en commun, et non dans le transport routier,
qu'il faut envisager de nouveaux investissements d'infrastructure
si l'on ne veut pas aboutir, dans un avenir proche, à une inévitable paralysie de la circulation urbaine et périurbaine (voire même autoroutière).
Je m'étonne que cela n'apparaisse pas aujourd'hui à tous comme une évidence !

AVENIR
LE PROPRE DE L'HOMME

« L'enfant ne se préoccupe pas de son avenir ;
devenir adulte, c'est commencer à mettre le présent au service du futur…
ce que l'humanité ne sait pas encore faire ».

(Albert Jacquart)

Ce qui fait la grandeur de l'homme, par rapport aux autres espèces vivantes, c'est en effet d'être responsable de son propre avenir comme de celui de l'ensemble de la planète. Une responsabilité bien difficile à assumer. Car jamais l'avenir collectif n'a paru plus risqué et plus incertain !

A l'occasion du drink du nouvel-an 2006, traditionnelle réunion des fonctionnaires des trois services de mon échevinat, j'ai évoqué l'image du Titanic :
« Notre vaisseau Terre est comme le Titanic qui fonçait vers l'iceberg qui allait causer sa perte.
Mais, à la différence du capitaine du paquebot géant et de ses passagers,
nous sommes informés, nous, des dangers qui nous menacent ».

Luc Schuiten, dans l'introduction de son livre « Archiborescence » donne une image encore plus évocatrice de la situation présente.
Je ne résiste pas à l'envie de la citer dans son intégralité :
« Notre société industrielle ressemble à un énorme train qui fonce à toute allure dans la nuit noire. Avec un ronflement tranquillisant, il avance, mais personne ne sait où il va. Par le pare-brise avant de la motrice de tête, la visibilité est quasi nulle. Dans le poste de pilotage, il n'y a personne. Mais juste derrière se trouve un wagon-restaurant confortable, où des hommes discutent dans une ambiance feutrée : ce sont les décideurs de la planète, les chefs d'Etat des grandes puissances, les hauts fonctionnaires, les chefs d'entreprise et autres responsables qui devisent en raisonnant sur la faible proportion de paysage éclairée par les phares avant du TGV.
Ce train prend de plus en plus de vitesse et en même temps s'agrandit en dévorant tout sur son passage. De grands rétroviseurs et des écrans digitaux nous restituent les images des régions traversées et par les fenêtres latérales, on peut apercevoir les dégâts qu'il cause à l'environnement. Plus loin, sur les toits de certains wagons des bulles vitrées permettent à des équipes d'observateurs de scruter l'horizon. Ils sont unanimes, le train court à la catastrophe. Mais leurs voix n'arrivent pas bien loin et leurs prévisions alarmistes sont à peine écoutées. Les passagers voient défiler par les fenêtres, de part et d'autre du train, une multitudes d'aiguillages, mais aucun n'est jamais pris, car à cette vitesse et par cette visibilité, aucune alternative n'est possible : le plus simple reste de continuer à foncer tout droit. »
Vision exagérément pessimiste ? Oui, je le crois ; car aujourd'hui les voix des « observateurs- vigie » sont de plus en plus écoutées. Encore faudra-t-il que nous soyons à même d'emprunter un aiguillage ! Car au poste de pilotage il n'y a toujours personne … si ce n'est la poignée des actionnaires des quelques sociétés multinationales qui gèrent le monde à leur profit.

Par ailleurs, la sagesse exige que les décisions politiques tiennent compte des prévisions démographiques : la part des personnes âgées ne fera que croître dans les populations de demain.
Les taux de natalité baissent en même temps qu'augmente l'espérance de vie. C'est tout notre système de sécurité sociale qui va devoir tenir compte de cette évolution des pyramides des âges.

Nous sommes tous co-acteurs des perspectives d'avenir des générations futures.
Un passage d'un discours de l'ancien Bourgmestre d'Uccle, André Deridder, m'a particulièrement frappée. A l'occasion de la célébration, en 1994, du 50ème anniversaire de la libération, il a affirmé que « l'essentiel est de réaliser que chaque être est comptable du devenir de la condition humaine ». A l'époque, il ne pensait certes pas à la préservation des équilibres écologiques planétaires ; mais cette idée demeure pertinente, aujourd'hui, face à la prise de conscience collective qui émerge d'une planète en danger.
Mais ce souci des générations futures ne doit pas nous faire négliger celui des générations actuelles !
Dans un monde de plus en plus inégalitaire, on peut comprendre ceux qui pensent que les exigences d'ordre écologique sont des préoccupations de privilégiés. Lorsque vos besoins vitaux ne sont pas satisfaits, il est en effet bien difficile d'être sensible aux appels à une réduction de votre consommation de biens matériels…

Les jeunes d'aujourd'hui ont de multiples raisons d'être inquiets. Il nous appartient de leur donner des motifs d'espoir et de les aider à devenir des adultes responsables.
Cette mission d'éducation est loin d'être facile à une époque où la rapidité des changements techniques et sociaux rend l'expérience des adultes souvent peu utile pour résoudre les problèmes que les jeunes doivent affronter. Essayons surtout de leur témoigner notre confiance, en eux comme en l'avenir.

L'essentiel n'est-il pas d'avoir des projets ?
Le jour de sa mort ma mère se proposait de repeindre son balcon le lendemain. Elle avait pourtant 78 ans et le cœur en bout de course.
Avoir des projets pour demain. La source de la soif de vivre et d'agir est là. L'élu qui se contente de gérer son département à court terme et sans capacité d'innovation perd le souffle qui avait justifié son élection. Il risque de finir par n'avoir plus qu'un seul objectif : celui d'assurer sa réélection.

L'avenir est un « à venir » qui n'est pas prédéterminé.
Parce qu'il réserve une place importante à l'action humaine, il est imprévisible.
Mais si personne n'est capable de le prévoir, il appartient à chacun
d'agir en étant habité par l'idée d'un lendemain à construire.
Une responsabilité particulièrement exigeante pour les hommes
et les femmes politiques d'aujourd'hui.

S'il est un site ucclois particulièrement emblématique,
c'est bien celui du plateau Avijl !

Un espace champêtre semi-naturel de 8 ha, aux écosystèmes diversifiés (bois, taillis, prairies, potagers), tout proche de l'ancien « village » de St Job au tissu social particulièrement vivant. Les zones vertes protégées du Kauwberg et du parc Fond Roy sont à deux pas et la forêt de Soignes n'est pas loin.
Il s'agit de la plus grande des réserves foncières communales, acquise lors de la faillite de la société Etrimo dans les années 1970. Un vaste terrain à bâtir régi par un PPAS (Plan particulier d'affectation du sol) élaboré dans les années 1980, en étroite concertation avec le comité de quartier de l'époque. Un plan de traversées carrossables en étoile qui permet de construire plus de 300 logements !

Pour la majorité arc-en-ciel installée en 2000, la construction de logements publics sur ce terrain était une priorité politique. Le besoin de logements accessibles à des ménages au revenu modeste est criant à Uccle !
Pour la majorité des habitants du quartier, par contre, la préservation du site en espace vert avec la convivialité de ses jardins potagers est devenue une véritable croisade.
Et, des deux côtés, on déclare de bonne foi
poursuivre un objectif à finalité sociale…

Il m'appartenait, en tant qu'échevine en charge de l'Urbanisme et de la Régie foncière, de porter le projet d'urbanisation de la majorité. Ce fut une responsabilité très lourde. Elle me confrontait à un conflit de valeurs. Et elle fut particulièrement pénible à assumer en raison des exigences du respect de la collégialité face à la contestation des riverains que j'estimais en partie légitime.
Avijl, ce fut pour moi un combat à mener sur cinq fronts et pendant quatre ans. Il me fallut affronter (avec le précieux soutien technique de quelques fonctionnaires communaux), le Collège, l'opposition au Conseil communal, les habitants du quartier, l'administration de tutelle régionale, et aussi quelques membres de mon groupe local Ecolo. Je vais m'en expliquer ci-dessous.

Doit-on parler d'un échec de la majorité arc-en-ciel sur le projet Avijl ?
Je ne le pense pas. Le nouveau PPAS, tel qu'il fut proposé à l'approbation du Gouvernement régional en fin de législature, était un plan d'urbanisation partielle du plateau qui s'efforçait réellement d'allier les exigences d'une préservation de la diversité des écosystèmes (y compris une grande part de potagers), avec celles d'un urbanisme à finalité sociale de grande qualité. Un compromis défendable mais qui ne passa pas la rampe de l'enquête publique au début de la législature suivante.

Venons-en aux faits. J'ai cru utile, au nom de l'entretien de la mémoire collective, d'en faire un exposé exhaustif qui sera donc inévitablement long.
J'ai bien conscience que, malgré ma volonté d'objectivité,
il sera inévitablement entaché de ma perception subjective des événements.

- ***La première étape à franchir fut de convaincre le Collège de la nécessité d'élaborer un nouveau PPAS avant tout projet de construction.***
  C'était loin d'être évident pour ceux qui, comme le Bourgmestre Claude Desmedt, souhaitaient concrétiser au plus vite ce qui était une priorité de l'accord de majorité. J'ai dû longuement argumenter, expliquant pourquoi le PPAS 28bis en vigueur (élaboré dans les années 80) était un cadre juridique inacceptable à mes yeux. Concrétiser ce que prévoyait ce plan eût été un massacre du site. Mais cette exigence préalable induisait un coût supplémentaire (la rémunération d'un bureau d'étude) et un retard important dans la construction de logements publics.
  Un retard qui s'avéra d'ailleurs encore plus grand que prévu en raison d'un changement de la législation régionale en 2004, imposant un « rapport sur les incidences environnementales » (RIE) à tout nouveau PPAS. Pendant des mois, la tutelle régionale nous laissa dans l'ignorance du contenu précis de ce RIE et du bureau d'étude qui était habilité à le réaliser ! Les arrêtés gouvernementaux n'étaient pas prêts… L'étude s'en trouva bien malheureusement momentanément bloquée.

- ***La philosophie générale d'une urbanisation novatrice du site a d'abord été longuement débattue en Collège.***
  J'ai obtenu l'accord de celui-ci pour un projet fondé sur quatre grands axes : bonne intégration dans le tissu urbain du quartier d'un projet conçu globalement ; densité nettement inférieure à celle permise par le PPAS en vigueur (200 logements seulement, une densification particulièrement faible) ; mixité sociale (avec une moitié de logements sociaux) ; projet public pionnier en matière de développement durable.
  Fin avril 2003, le Conseil communal a marqué son accord sur la proposition du Collège de procéder à une révision du PPAS 28bis dans l'esprit de cette philosophie et de lancer un appel d'offre en vue de l'engagement d'un bureau d'étude (lequel fut désigné en septembre 2003).

- ***Mon intention première était d'associer des représentants des habitants au travail futur du bureau d'étude.***
  J'ai donc informé officieusement, dès mai 2003, quelques riverains que j'avais réunis en raison de leur implication passée dans l'avenir de leur quartier. Leur réaction fut positive. Ils organisèrent une assemblée

générale du comité de quartier pour relayer l'information reçue.

- ***C'est ensuite que les choses se gâtèrent. En quatre temps.***
- *Deux pétitions ont circulé dans le quartier, suite à des initiatives individuelles. Elles revendiquaient le classement en espace vert de l'ensemble du plateau (l'une d'entre elles parlait d'un « projet immobilier spéculatif » en faisant allusion aux « entrepreneurs peu scrupuleux qui se moquent pas mal de faire de notre commune un bastion de brique et de béton »… le ton était donné !).*
- *Les représentants du comité de quartier de St Job, quant à eux, ont adressé au Collège et à tous les conseillers communaux le texte d'une « motion préalable à toute révision du PPAS » qui fut l'objet d'une interpellation au conseil communal de juin 2003 (déposée par les deux conseillère CDH). Ils y exprimaient que « l'urbanisation du plateau Avijl dans une optique d'aménagement social est une nécessité pour la population uccloise ». Mais la demande était formulée d'une définition claire des logements « de type social et moyen » et du maintien de l'ensemble du plateau en propriété communale (avec des « verrous législatifs » garantissant la protection définitive des espaces verts non bâtis). Ils voulaient notamment savoir quel pourcentage du terrain serait préservé en espace vert ; et quels nouveaux accès carrossables étaient envisagés.*
  Cette motion fut diversement appréciée par le Collège. En son nom, j'ai publiquement souligné comme très positif le fait que le principe d'une urbanisation partielle du plateau à des fins sociales n'était pas contesté par les représentants du comité de quartier. Tout en expliquant que leurs questions étaient prématurées à ce stade, puisque c'est au bureau d'étude (pas encore désigné) qu'il appartiendrait de faire des propositions en matière d'implantation du bâti et d'accès carrossables.
  J'ai aussi réaffirmé l'engagement de 50% de logements répondant aux critères des logements sociaux et la volonté communale de rester propriétaire du terrain.
- *Fidèle à ma volonté d'associer les habitants au processus d'élaboration du PPAS, j'ai adressé à tous les riverains une information officielle sur les intentions de la commune (sous la forme d'un toutes-boites distribué en septembre 2003). Une première réunion publique a ensuite été programmée pour le 19 février 2004. Son objectif était de préciser cette information, de présenter les membres du bureau d'étude et la méthode de travail prévue, et de recueillir les souhaits et suggestions des riverains. La semaine précédant la date de cette réunion publique, des affiches rouge et blanc ont fleuri dans tout le quartier. Sous le slogan « Avijl, un cœur à sauver » elles émanaient d'un nouveau comité dénommé « Protection et Avenir d'Avijl » constitué en juillet 2003. La mobilisation semblait très large. Le message diffusé par le tract de ce comité laissait craindre un sabotage de la réunion annoncée : « Le site champêtre du plateau n'est pas seulement un espace vert au cœur de la ville, mais aussi un outil irremplaçable d'intégration sociale et d'apprentissage de la nature » « L'aménagement du plateau doit avant tout viser à préserver et à développer les dimensions écologiques et sociales existantes ». Tout donnait à croire qu'on n'y viendrait pas pour discuter du « comment construire » mais plutôt pour s'opposer à toute construction sur le plateau.*
- *Le Collège s'est alors braqué. J'ai cependant refusé d'annuler la réunion. La salle était comble. L'ordre du jour a pu se dérouler comme prévu, mais l'ambiance n'était guère propice au dialogue. Dans le fond de la salle, on entendait évoquer « la crainte d'une dévalorisation de mon bien ». Au-delà du combat vert, il y avait manifestement de « l'anti-social » dans l'air.*
  Les représentants du « comité de St Job » n'ont pas facilité les choses en qualifiant publiquement cette réunion « d'inutile ». Leur agressivité se fondait sur un malentendu : j'ai compris trop tard qu'ils pensaient, à tort, que le bureau d'étude était déjà loin dans l'élaboration du plan et que ma promesse de concertation n'avait pas été tenue. En réalité, seule l'analyse préalable du site était terminée et toutes les options d'implantation demeuraient encore envisageables.

- ***A l'issue de ces déconvenues, le Collège ulcéré - Bourgmestre en tête - ne m'a plus laissé de marge de manœuvre.*** *Mon idée de tenter de poursuivre le dialogue dans des conditions autres qu'une réunion publique ne fut pas acceptée. Seul le strict respect de la procédure légale prévue me fut autorisé. Le bureau d'étude devait poursuivre son travail, en concertation avec l'administration communale et le Collège, jusqu'à la présentation du plan au conseil communal, suivie de l'approbation par le Gouvernement régional et puis de l'enquête publique (prévue par la loi seulement en fin de procédure). Point à la ligne.*
  Devais-je pour autant envisager ma démission (avec le retrait d'Ecolo de la majorité) ? J'ai cru plus utile de demeurer au poste. Mais je me retrouvais dans la situation de celui que l'on envoie au feu sans lui laisser la moindre marge d'initiative pour s'adapter au terrain !

- ***Hormis une rencontre officieuse dans mon bureau (où je fus mise sur la sellette par une délégation d'une dizaine de membres actifs du comité), les riverains ne furent donc plus officiellement ni informés, ni entendus.***
  Jusqu'au moment où j'ai obtenu du Collège l'autorisation de leur présenter un avant projet finalisé (au printemps 2006). Avec la collaboration des architectes de l'urbanisme et de l'écoconseiller, j'ai donc conçu une brochure explicative, largement diffusée dans tout le quartier, avant la réunion publique de présentation d'un avant-projet prévue pour le 24 mai.

- ***Entre temps, le comité avait travaillé de son côté, traversé par des courants d'opinion diversifiés mais parvenant, au bout du compte, à s'exprimer d'une seule voix.***
  Le leader du « comité St Job » était devenu le président du « comité Avijl ». Son influence a eu le grand mérite d'infléchir la position radicale d'un refus de toute construction par une prise en compte du besoin de logements sociaux. Ce qui vaudra au comité d'être reconnu par l'ACQU (Association de Comités de Quartier Ucclois) qui lui offrira par la suite une large audience dans son journal « La lettre aux habitants ».
  La conception d'un projet « alternatif » (à un plan communal dont ils n'étaient pas précisément informés),

est le fruit de la mobilisation tenace du comité Protection et Avenir d'Avijl ; leur « Livre blanc » fut présenté en avril 2006, pratiquement en même temps que le projet communal. J'ai reconnu publiquement la richesse et l'intérêt de ce travail.
Malheureusement, cependant, ce Livre blanc ne peut être considéré comme une réelle alternative en matière de politique de logements publics ; tant par le nombre trop restreint de logements possibles que par la qualité médiocre d'un des sites proposés. Il a été conçu dans l'esprit d'une priorité accordée à la préservation des jardins potagers, présentés comme la principale des préoccupations sociales à rencontrer.

- ***Le refus du projet de PPAS persistera, fondé sur une des principales revendications des contestataires : la concertation avec les habitants du quartier.***
  Quelques contacts avaient cependant eu lieu. Le bureau d'étude avait rencontré une fois les représentants du comité Avijl dans le cadre de l'étude du RIE. Je les ai aussi longuement reçu moi-même, à titre personnel, à deux reprises (avec le conseil d'adresser au Bourgmestre, une demande courtoise de rencontre avec le bureau d'étude et l'administration de l'urbanisme… qui fut laissée sans réponse). Par ailleurs, le plan a été un peu modifié après la réunion publique de mai 2006. Et j'ai pris alors l'initiative d'organiser un contact entre le comité et le bureau d'étude. Jugé trop tardif…

- ***Les arguments mis en avant par les contestataires n'ont guère évolué après l'adoption du projet par le Conseil communal de juillet 2006.***
- *Le nouveau PPAS est accusé, de manière répétée et sans le moindre sens des nuances, d'être « un saccage des qualités environnementales du site, destructeur du lien social ». Ses qualités environnementales par rapport au PPAS précédent ne sont jamais mises en évidence. La même opinion survit à la réfutation de tous les arguments parce qu'elle se fonde sur l'émotif plus que sur le rationnel.*
  Le discours riverain s'est même radicalisé. « Nous avons besoin de votre soutien pour sauver le plateau et le quartier de St Job » clamait l'invitation à la fête de septembre 2006. Et la pétition lancée dans le cadre de l'enquête publique de mars 2007 ne laisse aucun doute sur le choix de leurs priorités :
  « Limiter strictement tout programme éventuel de logement aux zones périphériques
  sans véritable intérêt environnemental » !
- *Un nouvel argument a été mis en avant : la dangerosité supposée de l'ancienne décharge communale actuellement comblée et recouverte d'une végétation de taillis (dont le RIE signale l'intérêt du point de vue de la biodiversité). Après analyse et conformément aux conseils des spécialistes consultés, le plan renonce à y construire mais ne prévoit pas son assainissement. Rapidement propagée, la rumeur d'une toxicité nuisible à la santé fait évidemment des ravages !*

- ***La participation à l'enquête publique fut massive au début de la nouvelle législature.***
  La commission de concertation s'est réunie fin mars 07. A quelques exceptions près les interventions citoyennes furent de bonne tenue ; mais témoignant toujours d'une totale incompréhension face à « un projet communal vide de sens », et aussi d'une forte inquiétude relative au danger d'inondation dans la vallée de St Job.
  Le nouveau Bourgmestre libéral Armand de Decker (« empêché »), assis aux côtés des riverains, a fait une intervention remarquée ouvrant la porte à des remises en question importantes ; une attitude désavouant implicitement le projet avalisé par la majorité précédente (dans laquelle son groupe était pourtant dominant) … Il est vrai qu'il se présentait en bonne place aux élections fédérales de juin !
  L'avis rendu par la commission fut assez général : la possibilité devait être examinée de revoir le projet dans le sens d'un meilleur maintien du caractère champêtre de l'intérieur du site.
  La « suppression de la voirie carrossable menant à la partie haute du plateau
  depuis la Vieille rue du Moulin » était toutefois précisément mentionnée.

- ***Le conseil communal de juin 2007 a donc pris la décision de demander au bureau d'étude d'apporter de nouvelles modifications du projet conformément à l'avis de la commission.***
  Un projet modifié de PPAS, reportant l'essentiel des constructions à la périphérie du site (avec un accès supplémentaire côté rue Benaets) et maintenant en l'état le site de l'ancienne décharge, a été soumis à enquête publique début 2009. Même si le « cœur » du plateau était mieux préservé, ce nouveau plan fut tout aussi contesté que le précédent !

- ***Le Conseil communal du 5 mars 2009 l'a cependant adopté à la grande déception des riverains.***
  Une page est donc tournée… à moins que le comité de quartier n'aille en recours contre l'agréation prochaine du plan par le Gouvernement régional.

Voilà. Je comprendrais aisément que le lecteur ait décidé de s'épargner la lecture d'un exposé des faits aussi long. Qu'il me permette cependant d'insister sur l'exigence d'une connaissance de toutes les facettes de ce dossier avant de porter un jugement.

En guise de conclusion
A chacune des étapes de l'évolution de cet important projet public d'urbanisation des choix difficiles ont dû être faits par le pouvoir politique local.
Ils ont été faits par le Collège en référence à ce qui lui apparaissait comme étant prioritaire. Cet aspect complémentaire du dossier est développé dans le chapitre « priorité » de cet abécédaire.

L'injonction du Collège (persistante à mon égard) de non concertation citoyenne préalable à l'enquête publique me semble avoir été plus qu'une erreur ; ce fut une faute politique majeure.

Le manque de transparence ne pouvait qu'aviver l'inquiétude et la rancœur des habitants. Le refus collégial d'une démocratie plus participative a légitimé à leurs yeux leur perte de confiance et le rejet du projet communal dans sa globalité.
Et Ecolo dans tout cela ?
Sur le projet public Avijl, le partenaire Ecolo de la majorité a tenu bon, contre vents et marées, pendant les 6 ans de la législature arc-en-ciel.
Refusant de soutenir celles des réactions riveraines qui étaient manifestement « nimby » (confortées au contraire par l'opposition du conseil communal) ; et malgré les attaques citoyennes dont j'ai été l'objet en tant qu'échevine responsable. Avec toutefois des dissensions internes sur le statut des futurs logements « sociaux » prévus comme devant être gérés par la régie foncière communale.
Nous y avons probablement perdu des voix aux élections de 2006 : celles des défenseurs inconditionnels des espaces verts urbains. Et nous n'avons évidemment pas gagné celles des futurs bénéficiaires inconnus des logements publics prévus !
Mais nous avons eu le courage politique
de rester fidèles à notre programme électoral de 2000,
comme aux valeurs de solidarité sociale que nous avons toujours défendues.

BILINGUISME
UNE EXIGENCE ARDUE

J'ai toujours eu une grande admiration pour les personnes capables de maîtriser les langues étrangères. Une estime à la mesure de ma propre « infirmité linguistique » ! Je ne vais pas jusqu'à croire que celle-ci est innée, mais le fait est que je n'ai pas réussi à la surmonter ; un handicap que je regrette vivement. Je dois donc avouer que je n'ai pas été une échevine bilingue !

Je déplore d'autant plus mon manque de maîtrise du néerlandais que la communauté néerlandophone uccloise, bien que relativement peu nombreuse, témoigne d'une vitalité culturelle très riche (animée par son centre du Canderlaerhuys à l'avenue Brugmann). Pendant des années, c'est dans son journal « den Hoorn » que l'on pouvait trouver les meilleurs échos du Conseil communal ucclois sous la plume d'un journaliste auquel je voudrais rendre ici hommage.

Le manque de bilinguisme fonctionnel des Belges francophones
L'apprentissage des deux principales langues nationales semble particulièrement prioritaire dans la région officiellement bilingue qu'est Bruxelles, où 9 emplois sur 10 requièrent le bilinguisme. Tous les documents officiels émanant d'une administration communale en Région de Bruxelles-Capitale doivent être bilingues.
Dans certains cas, cela suppose un gros travail de traduction. Je pense notamment aux documents urbanistiques tels que les études d'incidences et les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS) dont la traduction grève lourdement les coûts de diffusion.
Tout fonctionnaire communal bruxellois doit être bilingue. C'est loin d'être la réalité dans la pratique : la réussite de l'examen linguistique du Selor (Bureau fédéral de sélection de l'administration) est une condition nécessaire pour être nommé ; nombreux sont les fonctionnaires qui demeurent « contractuels » (et non « statutaires ») faute de l'avoir réussi. Ce qui empêche toute promotion professionnelle et ne garantit pas une stabilité d'emploi.
L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve orale. Sa réussite est notoirement difficile. Il est lui est reproché d'exiger la maîtrise d'un vocabulaire très technique qui n'a pas de rapport avec la fonction qu'exerce le candidat. Deux communes (Schaerbeek et Auderghem) ont introduit un recours au Conseil d'Etat contre l'arrêté royal fixant les conditions de réussite de l'examen du Selor, avec l'espoir que soit revue des exigences jugées excessives par rapport à la loi linguistique applicable à tous les fonctionnaires en rapport avec le public.
J'ai cependant constaté que les échecs répétés sont plus fréquents chez les francophones que chez les néerlandophones. Et j'ai côtoyé plusieurs fonctionnaires néerlandophones témoignant d'une connaissance remarquable du français, tant écrite que orale.

L'immersion linguistique à l'école : une question d'actualité
Le problème linguistique de nombreux francophones n'est pas nouveau, ni spécifiquement communal.
Mon expérience personnelle d'une scolarité bruxelloise réussie sans problèmes m'amène à douter de l'efficacité de l'apprentissage scolaire des langues étrangères, aussi bon l'enseignant soit-il.
Sans nier l'importance d'acquérir les bases grammaticales d'une langue, je suis frappée par le fait que le jeune enfant apprend à comprendre et à parler sa langue maternelle dans une totale ignorance des règles qui la fondent ; un des plus beaux miracles de la socialisation du petit d'homme, qui ne s'explique que par une situation d'immersion linguistique au sein de sa famille. Une telle immersion au quotidien dans une langue étrangère est difficile à réaliser dans le cadre d'un cursus scolaire qui se doit de privilégier l'approfondissement de la langue maternelle des élèves.

L'immersion linguistique prolongée est la solution unanimement reconnue comme efficace. Mais doit-on pour autant la généraliser dans le système scolaire ?

La Ministre de l'Education, Marie Arena veut promouvoir l'immersion linguistique dans les écoles primaires et secondaires de la communauté. En soulignant l'exigence et la difficulté de trouver des enseignants dont la langue maternelle est le néerlandais. Le Gouvernement flamand est aussi tenté par la généralisation de l'expérience.
A Uccle, la question a été longuement débattue (en Collège et en Conseil communal) de l'ouverture de classes bilingues dans les écoles communales. Le débat fut riche. L'idée avait de chauds partisans. L'expérience est actuellement en cours d'un apprentissage précoce du néerlandais dans les classes maternelles de l'école de Calevoet. Le nouveau décret de la Communauté française permet une souplesse accrue dans les modalités qui va probablement inciter la Commune à poursuivre cette expérience par une immersion élargie à un nombre d'heures plus important.

L'école peut-elle et doit-elle offrir les conditions d'une réelle immersion linguistique ? Ceux qui le prônent visent avant tout l'efficacité d'un apprentissage des langues étrangères dans un but, pragmatique, de communication. Or je crois important de rappeler ici que l'objectif de la communication n'est pas la seule fonction de la langue.

Les fonctions multiples de la langue
Entre langue et pensée existe une relation dialectique : la langue apprise influence la manière de penser en même temps qu'elle est le reflet d'une façon de penser. Une bonne maîtrise de sa langue est donc à la base d'une structuration de la pensée et d'un développement des capacités d'abstraction. Chaque langue est le reflet d'une culture, l'expression collective du génie d'un peuple.
C'est pourquoi il me parait essentiel de veiller à ce que l'apprentissage fonctionnel d'une langue étrangère, aussi utile soit-il, ne se fasse pas au détriment de celui de sa langue maternelle.
Des études récentes montrent cependant que, jusqu'à la puberté, le cerveau reste très plastique pour l'acquisition d'une seconde langue sans effets négatifs sur la maîtrise de la langue maternelle. Un apprentissage précoce d'une seconde langue serait même bénéfique pour le cerveau (qui s'en trouverait en quelque sorte « libéré » pour l'accomplissement d'autres tâches que linguistiques). Par ailleurs, il apparaît que l'on puisse déjà conclure des premières expériences d'immersion linguistique en milieu scolaire que l'apprentissage de la lecture en flamand n'entrave pas la maîtrise du français des enfants francophones.

Le cas intéressant d'un couple de parents bilingues
C'est une situation qui permet à l'enfant d'atteindre l'idéal d'un bilinguisme véritable.
On se trouve alors dans une double immersion familiale si le père et la mère s'astreignent à ne dialoguer chacun avec l'enfant que dans leur langue respective. Ce qui permet à l'enfant d'acquérir simultanément une bonne maîtrise de deux langues « maternelles » (soulignons au passage le sexisme de cet adjectif traditionnel !).
De là à encourager les mariages entre flamands et francophones, il n'y a qu'un pas à franchir qui résoudrait peut-être mieux notre contentieux communautaire que les négociations politiques !

D'autres solutions possibles aux problèmes de dialogue interculturel

- Organiser le multilinguisme des services publics plutôt qu'exiger celui des fonctionnaires à titre personnel.
  C'est une solution pragmatique que la loi empêche aujourd'hui de mettre en pratique.
- Accepter le multilinguisme passif : chacun s'exprime dans sa propre langue tout en étant capable de comprendre celle de l'autre.
  C'est une pratique habituelle dans les séances publiques des commissions de concertation en urbanisme.
- Adopter une même langue véhiculaire au niveau international.
  Mais laquelle choisir ? L'anglais ? L'espagnol ? Le chinois ? ou plutôt l'espéranto ?…
- L'idée, défendue récemment par un groupe d'intellectuels, du choix par chaque citoyen européen d'une « langue personnelle adoptive » est intéressante parce qu'elle contribue à la préservation de la diversité linguistique.
  La diversité linguistique est une richesse culturelle à préserver. A l'heure où l'on s'alarme à juste titre de la perte de la biodiversité, des mesures devraient être prises également pour enrayer l'extinction de milliers de langues que les enfants n'apprennent plus à maîtriser en tant que langue maternelle.

BIODIVERSITÉ
UN PATRIMOINE DE L'HUMANITÉ

Sur les 23.000 espèces végétales et animales recensées en Belgique,
plus d'un tiers seraient aujourd'hui menacées d'extinction !

La caractéristique le plus extraordinaire de la vie c'est sa diversité. Les diverses branches de l'évolution biologique ont généré une multiplicité d'espèces dont nul n'est capable de chiffrer le nombre parce qu'une large part est encore méconnue.
Moins de 2 millions d'espèces sont actuellement répertoriées sur un nombre total estimé entre 5 et 30 millions ! Les forêts tropicales sont la zone bioclimatique la plus riche ; et les îles contiennent de fortes proportions d'espèces endémiques (celle de Madagascar, par exemple, exceptionnelle pour sa diversité biologique et paysagère, est un haut lieu de la biodiversité mondiale).

Une biodiversité naturelle menacée
Parmi les espèces vivantes connues,il est certain que le nombre de celles menacées est très important et ne cesse d'augmenter. Quelques problèmes d'actualité, à titre d'exemple : - *Plusieurs espèces d'oiseaux ont disparu de nos jardins. De très nombreuses variétés de pommes indigènes ne se trouvent plus dans les supermarchés. Les médias nous informent qu'un nombre croissant d'espèces sauvages sont aujourd'hui menacées de disparition…*

- *L'espace ucclois semi-naturel du Kauwberg est progressivement envahi par un arbre : le cerisier tardif. Il nous vient d'Amérique du nord et prospère chez nous. La renouée du Japon (introduite pour ornementer nos jardins) est une plante buissonnante qui pousse presque partout dans nos régions, grâce à sa bonne résistance à la pollution. Deux exemples, parmi beaucoup d'autres, d'espèces exotiques « invasives » dont la prolifération appauvrit notre flore indigène.*
- *La pollution et la « surpêche » menacent gravement la biodiversité marine. Le cabillaud n'est pas la seule espèce en voie d'extinction ; c'est l'ensemble de l'écosystème océanique dont l'avenir n'est plus assuré. Il semble encore possible d'inverser la tendance avant qu'il ne soit trop tard.*
- *Partout dans le monde les populations d'abeilles se raréfient. Or, leur rôle est essentiel en tant qu'insectes pollinisateurs pour le maintien d'un très grand nombre d'espèces végétales.*

Au cours de l'histoire de la terre de nombreuses espèces vivantes ont disparu pour des causes naturelles. La terre a connu cinq grandes crises d'extinction.
La disparition des dinosaures et des ammonites de l'ère secondaire est la plus connue d'entre elles. L'hypothèse la plus probable est que ces disparitions ont été la conséquence de la chute d'une météorite dans le golfe du Mexique.
Mais les spécialistes s'accordent aujourd'hui pour dénoncer la rapidité actuelle des disparitions d'espèces à un rythme sans commune mesure avec ce qu'a connu précédemment l'histoire de la vie sur terre (le taux de disparition d'espèces est actuellement des milliers de fois supérieur à celui des extinctions naturelles !).

Les raisons de la perte de la biodiversité mondiale sont nombreuses :
Fragmentation des habitats naturels nuisible à la dissémination des espèces
Disparition d'une part importante des forêts tropicales
Pollution des habitats terrestres par les activités agricoles et industrielles de l'homme
Désertification et érosion des sols
Surpêche, acidification du milieu océanique par saturation en CO2,
Sélection par l'homme des espèces agricoles les plus rentables
Exploitation des espèces sauvages et commerce illégal d'espèces menacées.
Difficultés d'adaptation au réchauffement climatique
Elimination d'espèces par la concurrence d'espèces invasives en migration
Le réchauffement climatique récent n'est qu'un des facteurs qui agit sur un terrain déjà fortement fragilisé !

L'Europe s'est donné pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité. La position de l'Union Européenne au sommet mondial de la biodiversité au Japon (en 2010) sera déterminante.
Une politique très élaborée a notamment déjà été mise en route pour la protection des poissons menacés par la surpêche. Mais le contrôle est bien difficile et certains gouvernements se montrent réfractaires par manque de courage politique.

Un capital de l'humanité à préserver
La biodiversité sur terre est un héritage de l'espèce humaine produit par des millions d'années d'évolution. Elle est un capital de ressources aux potentialités multiples et qui restent encore largement à découvrir.
Elle peut dynamiser la recherche (fondamentale et appliquée) et le développement économique dans des secteurs très variés tels que les bioénergies, l'industrie pharmaceutique, l'écoconstruction, la génétique, le biomimétisme (l'imitation de la vie ou l'innovation technique inspirée par la nature)…
On estime qu'environ 40% des médicaments commercialisés par l'industrie pharmaceutique sont tributaires de substances issues des forêts tropicales. Certaines d'entre elles, comme par exemple la pervenche de Madagascar, se sont déjà révélées efficaces contre le cancer. Le botaniste français Jean-Marie Pelt est l'initiateur de recherches menées en collaboration avec des ethnologues dans le but de recueillir le savoir médicinal traditionnel des peuples de la forêt amazonienne et de l'analyser à la lumière des connaissances scientifiques occidentales.
Le maintien de la biodiversité est aussi nécessaire à celui des écosystèmes naturels vitaux pour l'homme ; pensons, par exemple, à la pollinisation des plantes par les insectes, ou à la dépollution naturelle de l'air et de l'eau.
Les espèces sont complémentaires ; la disparition de l'une met en cause la survie d'autres. Aucune n'est « banale », chacune est le produit de millions d'années d'évolution et joue un rôle dans un écosystème. Or le récent rapport des Nations Unies sur l'Evolution des Ecosystèmes pour le Millénaire montre qu'environ 60% des services à l'homme issus des écosystèmes sont en cours de dégradation ou exploités de manière non rationnelle (avec un risque élevé de modifications brutales et non réversibles).

La protection de la biodiversité : une nécessité Plusieurs raisons fondamentales justifient donc d'accorder la priorité à la préservation de la biodiversité sur terre :

- son utilité directe pour l'homme (notamment en matière de santé et d'alimentation) ;
- sa capacité potentielle de résilience en temps de crise (l'adaptation d'un écosystème aux fluctuations du milieu se fait d'autant mieux qu'il est « biodiversifié », de même que la diversité génétique d'une population la rend moins vulnérable aux agressions) ;
- son rôle d'indicateur toxicologique naturel (la disparition d'une espèce sensible peut donner l'alerte à une pollution) ;

- l'information qu'elle nous apporte pour une meilleure connaissance du vivant alimentant les recherches en biomimétisme (une science pluridisciplinaire très prometteuse, qui s'inspire des solutions éprouvées dans la nature pour résoudre des problèmes techniques qui se posent à l'homme).
  Un exemple parmi beaucoup d'autres : la colle sécrétée par un ver de vase vivant dans les zones littorales offre aux chercheurs un modèle pour la création d'une « superglu » insoluble dans l'eau, non toxique et biodégradable, qui pourrait très utilement remplacer les vis et plaques métalliques aujourd'hui nécessaires à la résolution des fractures.

Au-delà de cette légitimation intéressée, cette préservation se justifie au nom d'une éthique de la conservation du vivant à laquelle tous les défenseurs de l'environnement appellent aujourd'hui.
Il parait cependant impossible d'assurer la protection de toutes les espèces et tous les écosystèmes. C'est pourquoi les biologistes ont tenté de définir des priorités.
Certaines espèces méritent une protection particulière au nom de leur rareté (nombre réduit d'individus ou de localisations) ; elles sont en effet particulièrement menacées d'extinction. Il y a des espèces qui en protègent un grand nombre d'autres : les « espèces parapluie » (par exemple les coraux qui abritent dans leurs récifs plus de 10.000 espèces de mollusques et de poissons !). Il y a aussi les « espèces clef de voûte » : des animaux dont l'activité prédatrice régule certains écosystèmes.
Enfin, des espèces animales comme le panda, le gorille et la baleine, menacées et marquées d'une forte charge émotive aux yeux du grand public, deviennent des symboles médiatiques utiles à la prise de conscience du problème général de la perte de biodiversité.
Le concept de « point chaud de biodiversité » a été créé : quelques dizaines de régions du globe ont été identifiées comprenant une diversité en espèces végétales et animales particulièrement grande avec des risques importants de dégradation à court terme.

Pour protéger la biodiversité il faut commencer par bien la connaître ; un soutien à la recherche scientifique s'impose. Il faut ensuite avoir la volonté de prendre les mesures de protection qui s'imposent.
Cela commence au niveau local ; même dans un milieu urbain une politique peut être efficacement menée à cet égard.
Le Ceraa (centre d'étude de recherche et d'action de l'Institut St Luc) a eu l'heureuse initiative d'organiser en novembre 2006, avec le soutien des Ministres régional et fédéral de l'Environnement, une journée d'étude sur le thème de « l'architecture et la biodiversité ».
La réalisation d'un maillage vert et bleu de qualité et la vigilance dans l'instruction des demandes de permis sont des instruments urbanistiques efficaces.
Il faudrait aussi laisser se déployer la biodiversité dans les espaces publics, par une gestion différentiée et l'abandon de l'emploi des produits pesticides dévastateurs. Le service de l'Environnement ucclois a enfin pu prendre cette responsabilité en charge, à partir de 2007, dans le cas particulier du cimetière de Verrewinkel (dont la gestion relevait traditionnellement de la compétence de l'échevinat de la Population, très peu sensible aux questions écologiques).

Protéger la biodiversité suppose aussi de la part des pouvoirs politiques une sensibilisation des citoyens qui pourrait se faire notamment par la publication régulière de données relatives à des indicateurs de l'état du patrimoine naturel national et mondial (comme il est habituel de le faire pour les indicateurs socio-économiques).

La biodiversité est un capital précieux et une assurance pour l'avenir de l'humanité.
Puisse 2010, « l'année internationale de la biodiversité », généraliser cette prise de conscience !

BOIS DE LA CAMBRE
NATURE, LOISIRS OU TRAVERSÉE ROUTIÈRE ?

Ce superbe parc public bruxellois a été créé à l'initiative du Gouvernement belge dans les années1860 à 1880, en aménageant 126 ha de la forêt de Soignes suivant le projet du paysagiste Kellig. Il a ensuite été cédé par l'administration des Eaux et Forêts à la Ville de Bruxelles qui en régit depuis l'entretien et la circulation routière. Le bois a fait l'objet d'un arrêté de classement en 1976 et il fait aujourd'hui partie des zones bruxelloises Natura 2000. Un vaste projet de réaménagement (élaboré par le gouvernement fédéral et financé dans le cadre des accords Beliris) est actuellement en cours de réalisation.

Un objet de controverse entre les communes d'Uccle et de Bruxelles-ville
Le Bois de la Cambre jouxte notre commune d'Uccle, mais il n'est pas ucclois. Il fait partie du territoire de la commune de Bruxelles-ville (à l'exception de quelques ares du côté de l'avenue Diane). Sa situation est stratégique en matière de circulation ; nombreux sont en effet les Ucclois qui ont l'habitude de le traverser en voiture, pour rejoindre soit le centre-ville soit les communes du sud-est de la région.

Sous la précédente législature (dans le double contexte de l'étude d'un nouveau plan de circulation par la ville de Bruxelles et de la demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement du bois), le bois est devenu l'enjeu d'une controverse récurrente entre les deux communes, au point de devenir une préoccupation politique dominante dans l'esprit de nombreux élus et citoyens Ucclois.

Au-delà des péripéties multiples de cet épineux contentieux qui oppose les deux communes depuis le début de la législature 2001-06, le problème de fond consiste, pour l'essentiel et comme souvent en politique, en un conflit de priorités :

- Pour le Collège de Bruxelles-ville de l'époque, il importait prioritairement que le bois puisse assumer pleinement sa fonction sociale récréative et préserver ses qualités écologiques et patrimoniales ; ce qui implique à l'avenir une limitation de la densité et de la vitesse du trafic automobile à travers l'espace réaménagé. D'autant plus que cette commune souhaitait également dissuader le trafic automobile vers le centre ville en raison d'une pollution inquiétante de l'air.
- Pour la majorité libérale uccloise, ce qui compte avant tout, c'est le maintien de bonnes possibilités de circulation à travers le bois, afin d'assurer la fluidité du trafic automobile dans les sens nord-sud et est-ouest à partir de Uccle. Un litige de forme vint aggraver cette différence de points de vue : le collège de Bruxelles-ville s'est vu reprocher, à juste titre, son manque de concertation récurrent avec celui de la commune d'Uccle, laquelle se sentait pourtant très concernée par les projets en gestation. Ce qui donnait à Uccle un argument de poids pour légitimer sa contestation !

La position difficile des Ecolos ucclois
Dans ce conflit, la situation des échevins Ecolos minoritaires au sein de la majorité uccloise ne fut pas facile à assumer.
Nous nous sentions proches des objectifs poursuivis par la composante Ecolo de la majorité bruxelloise en ce qui concerne la valorisation de la fonction récréative du bois et la volonté de dissuader l'accès automobile au centre ville. L'inquiétude à l'égard des conséquences pour les Ucclois d'une fermeture partielle du bois à la circulation nous semblait devoir être relativisée et objectivée par des observations de terrain.
Mais par ailleurs nous ne pouvions que déplorer, comme les autres membres du Collège, les réelles difficultés rencontrées en matière de transmission de l'information et de concertation dans le chef du Collège de Bruxelles-ville.

C'est pourquoi, bien que n'étant pas en charge de ce dossier (qui relevait de la compétence de l'échevin MR Marc Cools), nous avons tenté de jouer un rôle de médiateur au sein du Collège ucclois, avec l'espoir de nuancer son opposition de principe aux restrictions de la circulation à travers le bois Nous avons notamment insisté sur le fait que la fermeture partielle des WE, introduite en 2002, n'avait pas engendré les embouteillages catastrophiques annoncés chaussée de Waterloo et dans les quartiers résidentiels adjacents. Nous avons émis l'idée de suggérer au Bourgmestre de Bruxelles-ville de renoncer à la fermeture du bois les WE de la période hivernale.

J'ai également veillé à clarifier les problèmatiques aux yeux des citoyens et du conseil communal : un amalgame était souvent fait entre le projet fédéral de réaménagement du site mis à l'enquête publique et celui, communal, du nouveau « plan de circulation » dont on parlait beaucoup bien qu'il ne soit pas encore finalisé par le bureau d'étude. Il faut reconnaître que les articles des journaux et l'analyse des dossiers soumis à l'examen présentait des éléments qui induisaient une telle confusion !

A l'heure où j'écris un permis d'urbanisme et de patrimoine a été délivré par la Région pour une restauration du bois. Elle comporte des aspects diversifiés.
Aménagements paysagers, promenades pédestres, cyclistes et équestres, gestion des massifs forestiers, abris et plaines de jeux, travaux d'égouttage et d'éclairage ; ainsi qu'une fermeture permanente du carrefour des Attelages à la circulation (au nœud des deux anneaux routiers du bois) que la commune d'Uccle ne conteste pas. Des travaux ont déjà été réalisés pour le réaménagement des berges du lac (qui avait fait l'objet d'un permis antérieur).

Le bois demeure fermé partiellement à la circulation les WE, sans que soient déjà mis en œuvre d'autres réglementations.
Si ce n'est le passage du bus 41, déplacé depuis l'été 2007 par les avenues de Boitsfort et de Groenendael ; une mesure judicieuse, que les Ecolos ucclois défendaient depuis longtemps, dans le but de désengorger le trafic est-ouest de la chaussée de la Hulpe. Du point de vue ucclois, le seul véritable problème de circulation, me semble être en effet la saturation de cet axe primordial pour la traversée de l'obstacle constitué par la forêt de Soignes aux relations transversales entre communes de la deuxième couronne.

L'aménagement futur du Bois de la Cambre, y compris celui de la circulation routière le traversant,
est certes un problème important, et qui mérite d'être largement débattu.
Mais c'est aussi une inquiétude citoyenne qui a été habilement avivée et exploitée
à des fins électoralistes par les libéraux ucclois !

BOURDON
UN ESPACE UCCLOIS À L'AVENIR INCERTAIN

Ce toponyme de l'ancien hameau situé au carrefour des chaussées d'Alsemberg et de Drogenbos évoque aujourd'hui une cloche ou un insecte. Ce toponyme de l'ancien hameau situé au carrefour des chaussées d'Alsemberg et de Drogenbos évoque aujourd'hui une cloche ou un insecte.

En réalité, nous apprend le livre Monuments, sites et curiosités d'Uccle (publié par le Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle sous la direction de son dynamique président Jean-Marie Pierrard), l'origine du nom est tout autre : il s'agit d'une mauvaise traduction du terme flamand Den Horzel qui signifiait « prairie basse et humide ». L'appellation est bien choisie pour désigner ce site de la partie aval du cours du Geleytsbeek, cet affluent de la Senne, encore partiellement à ciel ouvert, qui a façonné la vallée de St Job.

La plaine du Bourdon

Il n'y a plus guère de grands espaces à Uccle qui donnent l'impression d'être laissés à l'abandon. Tel est celui que l'on nomme « la plaine du Bourdon ».

Il s'agit d'une vaste prairie triangulaire arborée, bordée de blocs de béton particulièrement peu esthétiques ; jadis halte recherchée par « les gens du voyage » ; partiellement occupée aujourd'hui par le chapiteau d'un cirque (en principe itinérant mais qui semble se sédentariser) ; au cœur d'un important carrefour de communication.

Des questions viennent à l'esprit : si ce n'est pas un espace vert protégé, comment se fait-il qu'il ne soit pas bâti ? Dans le cas contraire, pourquoi n'est-il pas mieux préservé et aménagé ? Ce laisser-aller ne témoigne-t-il pas d'une grave carence urbanistique des pouvoirs publics depuis des dizaines d'années ?

La réponse à ces questions est complexe.

Peu d'ucclois ont gardé en mémoire l'image du quartier populaire animé qui s'était développé au Bourdon autour d'un château devenu brasserie. Château, petites maisons et commerces ont été rasés dans les années 70. Pourquoi ?

La volonté politique de l'après-guerre fut profondément marquée par l'idée d'une modernité fondée sur la mobilité automobile. Dans ce contexte est né le projet de faire passer par Uccle le bouclage du ring autoroutier bruxellois entre Forest et Watermael-Boitsfort ; c'était le fameux « périphérique sud » dont le tracé avait été prévu à travers les sites du Keyembempt, du Kinsendael-Kriekenput, du plateau Engeland, du Kauwberg, et du parc Fond Roy. A la fin des années 70, face à la perspective d'un tel massacre de cette magnifique « coulée verte », des citoyens Ucclois se sont mobilisés ; organisés au sein de l'ACQU (fédérant les comités de quartiers de l'époque), ils ont édité un « Livre blanc » qui joua un rôle déterminant dans l'abandon du projet dans les années 80.

Les travaux du projet de périphérique avaient cependant commencé : les propriétaires du Bourdon avaient été expropriés dés 1968 et le quartier avait été entièrement détruit quelques années plus tard. En raison d'une incertitude juridique quant à son avenir, le terrain est resté en friche ; la végétation l'a spontanément recolonisé (développement d'une prairie avec un alignement arboré soulignant le tracé du cours d'eau Geleysbeek mis en canalisation souterraine). Et les habitants voisins se sont habitués à l'existence de cet espace vert de fait qui se donnait progressivement des airs « naturels ». Au point de penser qu'il avait toujours existé !

Le motif de l'expropriation ne s'étant pas concrétisé, les propriétaires ont fini par obtenir, en 1998, le droit à la rétrocession de leur bien (moyennant restitution du montant financier de l'expropriation). Le principal d'entre eux possède les deux tiers du triangle de la plaine. S'estimant lésé par l'expropriation il a cherché à valoriser le mieux possible son bien retrouvé ; sans avoir réussi à obtenir le permis qu'il espèrait pour une réurbanisation du site. Le tiers restant appartient aujourd'hui à la Région bruxelloise.

Il faut savoir que l'entrée en vigueur du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) en 2001, a mis un terme à l'incertitude juridique concernant l'avenir de la plaine du Bourdon. Son statut est resté en grande partie celui d'un terrain à bâtir, affecté en zone de forte mixité.

Cela permet d'envisager une reconstruction comportant logements, commerces, bureaux et entreprises. Mais la Commune a demandé et obtenu qu'un couloir, situé dans le prolongement de la vallée de St Job, soit affecté en « zone verte » non bâtissable (dans le but de renforcer la qualité du maillage vert par un relais entre Kinsendael et Keyempempt).

C'est dans ce couloir vert que s'inscrira le tronçon de la « promenade verte » qui bouclera le tracé ucclois (avec remise à ciel ouvert du Geleytsbeek).

Dans le cadre de ce plan réglementaire, les demandes de permis introduites par le propriétaire privé (pour l'ensemble de la plaine) ont été légitimement refusées par la Commune à deux reprises, lors de la précédente législature.

Les principales raisons de ce refus tiennent à la lourdeur d'un programme trop chargé, avec la volonté répétée de l'implantation d'une grosse station d'essence faisant face à celle déjà existante ; mais aussi à une étude trop superficielle de la gestion du couloir de zone verte (où la remise du cours d'eau à ciel ouvert était cependant positivement prévue dans la seconde version du projet). Un troisième projet mixte, présenté en 2008, a lui aussi été refusé parce que beaucoup trop lourd ; l'instruction d'un quatrième vient d'aboutir à un avis favorable assorti de conditions exigeantes …

Le fait que cette plaine demeurait toujours à l'abandon avait alimenté les fantasmes du candidat bourgmestre évincé Stéphane de Lobkowicz pendant la précédente législature.

Devenu un farouche défenseur du plateau Avijl, celui-ci prôna l'idée alternative de la construction d'un « village » de logements publics sur la plaine du Bourdon. En négligeant trois « détails » : ce terrain n'appartient pas à la Commune ; sa partie bâtissable est beaucoup plus petite que celle du terrain Avijl ; c'est une zone de forte mixité au PRAS.

A présent, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui, dans le cadre du « plan logement » de Françoise Dupuis, a introduit une demande de permis pour un projet de 89 logements publics (moyens et sociaux) limité à la seule partie du terrain qui lui appartient. Un projet refusé à juste titre par la commune en raison de sa trop forte densité (et qui, de plus, ne respecte pas le statut juridique de la zone au PRAS).

Le gabarit des immeubles prévus est de 9 niveaux ! Le nouveau Secrétaire d'Etat au Logement (l'Ecolo Christos Doulkeridis) s'est engagé à revoir le projet, en concertation avec la commune et les riverains et avec prise en compte de l'impact cumulatif des autres projets voisins.

Une densification excessive du site de la plaine poserait un double problème : celui de la gestion de l'eau (difficile dans ce bas-fond de la vallée de la Senne) et celui de la mobilité (la circulation est déjà engorgée aux heures de pointe aujourd'hui). Dans une perspective plus large, face à la multiplication récente des projets immobiliers dans le quartier [Calevoet-art1355]-Bourdon, les habitants se sont mobilisés. Ils ont mené une réflexion collective qui a conduit à l'élaboration d'un document écrit de synthèse dans lequel s'expriment, fondées sur une bonne connaissance du terrain, leurs revendications et des suggestions pour l'avenir de ce quartier multifonctionnel. Un bel exemple spontané de participation citoyenne au développement urbain, dont on peut espérer une prise en compte par les décideurs politiques.

Le bourdon (Bombus terrestris), roi des butineurs
J'espère que Monsieur Pierrard me pardonnera de ne pas avoir résisté à la tentation d'exploiter le mot « bourdon » pour parler ici de l'insecte. L'occasion était trop belle de faire l'analogie entre cet animal utile et la conception de ce livre qui invite le lecteur « à butiner pour faire son miel » !

Le bourdonnement sourd et grave de cet insecte tout en rondeurs et en poils jaunes et noirs tranche avec celui des abeilles. Mais dans le monde du vivant, ils remplissent la même fonction naturelle : la fécondation des plantes à fleurs par la pollinisation, préalable nécessaire à leur fructification. La forte pilosité du bourdon et sa grande résistance au froid lui confèrent de grandes qualités de transporteur de pollen. D'autant plus qu'il peut butiner toute la journée sans avoir besoin de soleil.
C'est pourquoi il est de plus en plus utilisé dans l'horticulture pour une culture intensive sous serre de légumes et de fruits qui posait le problème d'assurer la fécondation dans un espace vitré fermé où les insectes n'avaient pas accès.
Pendant des années la seule méthode efficace de pollinisation fut manuelle (on recrutait du personnel pour secouer les fleurs à l'aide d'un ustensile spécial). Par souci de réduire les coûts, on essaya d'introduire dans les serres des abeilles domestiques : expérience décevante car les abeilles ont besoin de s'élever pour s'orienter par rapport au soleil ; en prenant leur envol, elles se heurtaient à la vitre et perdait tout sens de l'orientation. Le bourdon, lui, est capable de s'orienter en mémorisant le chemin parcouru entre les plantes et les obstacles.

C'est un vétérinaire belge éleveur de bourdons, Roland Dejonghe, qui eut l'idée de placer une de ses colonies dans la serre d'un agriculteur voisin ; le résultat fut spectaculaire ! Il est aujourd'hui à la tête d'une entreprise florissante qui commercialise des colonies de bourdons et les exporte dans plus de 40 pays.
La recherche continue néanmoins d'être importante : seules quelques espèces de bourdons peuvent être domestiquées ; et certaines sont plus agressives que d'autres (avec de graves conséquences pour le personnel : des piqûres à répétition peuvent provoquer des chocs dangereux).
Le grand avantage écologique de l'utilisation des bourdons est qu'elle impose de renoncer aux insecticides et pesticides classiquement utilisés en horticulture ; toute une gamme de produits bio a donc été développée.

Tout ceci nous a emmenés bien loin de la plaine uccloise du Bourdon.
Mais en nous rapprochant des réflexions menées dans d'autres chapitres :
biodiversité, pollution et développement durable !

BRUIT
LA PIRE NUISANCE AU QUOTIDIEN

Les causes de nuisances sonores potentielles urbaines sont très diversifiées et en croissance : trafic automobile, passage des trams et des trains, mobilettes au pot d'échappement trafiqué, avions à basse altitude, restaurants et boites de nuit, musiques festives, certaines activités industrielles, tondeuses à gazon, aboiements de chiens …

Si l'on a choisi d'habiter en ville, il ne faut pas s'attendre à vivre dans le silence. On est cependant en droit d'exiger que soient respectées des normes de bruit à ne pas dépasser. En Région bruxelloise celles-ci sont fixées par une ordonnance dont l'application peut être vérifiée, sur demande, par des mesures de terrain faites par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement).
La norme acoustique fédérale a été révisée en 2007 en ce qui concerne tous les immeubles d'habitation. Elle prévoit deux niveaux d'isolation contre les nuisances sonores : « confort acoustique de base » et « haut confort ». L'instruction des demandes de permis pour les projets RER s'est référée à la convention environnementale « Bruit et Vibrations » conclue début 2001 entre la Région Bruxelles-Capitale et la SNCB.

De très nombreuses plaintes relatives à des nuisances sonores de voisinage ont été adressées à mon Echevinat. A quelques exceptions près, ces plaintes se sont avérées généralement justifiées.
Elles étaient souvent liées à l'activité nocturne du secteur HORECA et à la circulation des trams ; mais aussi plus inattendues comme le ronronnement d'appareils de climatisation, la fréquentation d'une salle de fitness ou le chargement matinal du réservoir d'azote liquide du CERVA au Groeselenberg…

Un citoyen ucclois a fait une fixation obsessionnelle sur le bruit nocturne des avions. Un examen de la carte des trajectoires de vol montre pourtant que Uccle est relativement peu concernée par les nuisances liées à l'aérodrome de Zaventem.
Il est évident par contre, qu'à l'échelle de l'ensemble de la région bruxelloise, les vols de nuit posent un problème d'autant plus interpellant qu'ils ne sont pas indispensables. Le système économique pourrait réapprendre à faire des stocks, se passer des fruits frais hors saison importés de l'hémisphère sud, et renoncer aux courriers urgents transportés par avion ! J'ai la conviction que c'est dans la direction d'une interdiction des vols de nuit (comme l'avait proposé la ministre Ecolo Isabelle Durant) que se trouve la solution.

Mon expérience d'échevine témoigne du fait que la solution au problème des nuisances sonores est loin d'être évidente.
Le responsable a tendance à minimiser la nuisance et se montre rétif à prendre les mesures nécessaires (changement de ses horaires, isolation du bâtiment, déplacement d'un appareil litigieux) ; les mesures de l'IBGE ne sont pas toujours faites au moment où le bruit est le plus fort ; les procédures administratives sont longues ; le Bourgmestre hésite à prendre un arrêté de fermeture de l'établissement en cause… Nous avons cependant obtenu des améliorations de la situation dans certains cas. Mais, malheureusement, je me suis sentie souvent impuissante face à ceux qui venaient m'expliquer leur souffrance ; une souffrance très réelle, susceptible de tourner à l'obsession.
Or, il s'agit d'un problème grave de santé publique.
On sait aujourd'hui que lorsqu'il s'agit d'un bruit trop fort (dépassant le seuil recommandé de 90db) ces nuisances sont de nature à endommager durablement le système auditif. Les jeunes amateurs de musique et de discothèque sont particulièrement exposés à ce danger. Lorsque qu'ils sont nocturnes et répétés, des bruits même d'une faible intensité peuvent entraîner une dégradation de la santé humaine avec un risque de syndrome dépressif. Les médecins constatent l'apparition de plus en plus fréquente et précoce des phénomènes d'acouphène, probablement liés à la multiplication des nuisances sonores dans notre environnement.

De toutes les pollutions, les nuisances sonores sont
probablement les plus difficiles à supporter.
C'est d'ailleurs un des thèmes les plus souvent cités par les habitants
en matière de qualité de leur environnement.

BRUXELLES
UNE COMMUNE, UNE RÉGION, UNE VILLE

Tout a déjà été dit sur l'absurdité d'une capitale enclavée, corsetée, privée de son _ hinterland géographique
« naturel » et sous financée parce qu'une grande part des emplois
qu'elle procure génère une fiscalité qui bénéficie aux deux autres régions.
Inutile d'en rajouter. Si ce n'est pour rappeler clairement quatre réalités distinctes.

La commune de Bruxelles-ville :
Une des 19 communes bruxelloises ; la plus grande et la plus peuplée. Visiblement marquée par la participation d'Ecolo à la majorité.
Par un après-midi du printemps 2007, un jour de semaine,
je décide de (re)visiter ma ville, avec les yeux d'un touriste :

- *Descente vers le quartier des Marolles par l'ascenseur vertical, très fréquenté, de la place Poelaert. - Surprise de voir ce quartier populaire progressivement occupé par de luxueux commerces d'antiquités qui cohabitent sans problème avec les bains publics, le CPAS de Bruxelles-ville (et sa nouvelle antenne sociale futuriste), ainsi que le désormais célèbre « Melting pot café ». Clin d'œil à la fresque murale de Quick et Flupke épiés par l'agent n° 15 (il paraît que la grand mère d'Hergé était une pure marolienne !).*
- *Découverte du superbe parc pour rollers décoré de graphes (aménagé au dessus de la voie ferrée de la jonction nord-midi face à l'église de la Chapelle) ; et du « dédoublement » contemporain de la chapelle des Brigitines (devenue musée et salle de spectacle).*
- *Soupir en traversant la saignée des « boulevards de la jonction » balafrant le tissu urbain à mi-versant de la vallée de la Senne ; mais sourire en découvrant l'importance croissante des espaces réservés aux piétons dans les anciennes voiries.*
- *Beaucoup moins de chancres. La nouvelle cité sociale accueillante de la rue rempart des Moines. Les anciennes halles de la place St Géry rénovées et leur centre de documentation sur l'environnement urbain.*
- *Un quartier nord qui se remet doucement du massacre de son tissu urbain dans les années 70 ; avec l'enfilade des sculptures contemporaines du boulevard Albert II.*
- *Des cyclistes au quotidien ; un bus navette.*
- *Le bloc de glace qui résiste à la fusion grâce à l'isolation de sa maisonnette au Mont des Arts ; l'exposition des photos aériennes de Yann Arthus-Bertrand au parc de Bruxelles, agrémentées de très intéressants commentaires incitant à un développement durable (deux marques particulièrement visibles de la Ministre régionale de l'Environnement Evelyne Huytebroek).*

La Région de Bruxelles-Capitale :

- Un territoire au statut officiel bilingue, arbitrairement délimité à 19 communes et enclavé en terre flamande (au statut de « région » depuis 1989).
- Un peu plus d'un million d'habitants sur 162 km (une superficie relativement faible par rapport à celle d'autres « villes-régions » comme Berlin, Hambourg, Vienne…). .
- Une région politique dotée, depuis 18 ans, d'un Parlement et d'un Gouvernement mais non d'une autonomie constitutive juridique équivalente à celle de la Flandre et de la Wallonie.
- Un pouvoir de tutelle sur ses 19 communes.
- Une triple capitale : fédérale belge, flamande et européenne.
- La principale région économique de la Belgique (20% du PNB belge et près de 700.000 emplois), avec un grand développement récent du secteur tertiaire.
- Mais une grande dualisation sociale avec un taux de chômage de 20% et une part importante de la population de plus en plus précarisée (8% seulement des recettes fiscales).
- Une région qui accueille quotidiennement 365.000 navetteurs (qui occupent 60% des emplois bruxellois).
- Une minorité néerlandophone d'à peine plus de 10% (largement surreprésentée au Gouvernement).
- Une population de plus en plus cosmopolite (avec un jeune sur deux d'origine immigrée) dont la croissance est à nouveau significative (1,2 million d'habitants sont prévus à l'horizon 2020).
- Un foyer riche de nombreuses cohabitations culturelles (l'aspect « zinneke » de Bruxelles) dont l'essor est bridé par l'imposition légale d'un clivage bicommunautaire omniprésent.
- La ville européenne la plus verte après Vienne (notamment grâce à ses intérieurs d'îlots) ; mais avec une répartition trop inégale des espaces verts accessibles au public.
- Une « ville-région » sans réelle autonomie financière, sous financée d'une situation sociale difficile et des surcoûts et moindres recettes liés à ses fonctions de capitale (sécurité, mobilité, propreté, nombreuses implantations dégrevées d'impôt…).
- Un important pôle international, à développer par l'aménagement d'infrastructures plus adéquates (ce qui ne devrait pas impliquer une focalisation sur des réalisations architecturales de prestige !).
- Un enjeu politique majeur, dont l'avenir est d'autant plus incertain que l'est devenu celui de la Belgique fédérale.

- *« Beliris » est une réponse partielle du fédéral au sous financement de la Région de Bruxelles-Capitale. Une contribution motivée par les surcoûts liés à ses fonctions de capitale ; qui n'en compense malheureusement qu'une faible part et qui est soumise à l'arbitraire des choix politiques fédéraux en matière de subvention ! Uccle bénéficie des accords Beliris sur deux sites : le parc de Wolvendael et la halte RER du Vivier d'Oie. Deux chantiers importants que la commune n'aurait pas eu les moyens de financer ; au sujet desquels elle a heureusement eu un pouvoir d'avis dans le cadre des enquêtes publiques d'urbanisme.*
- *Le projet de « Plan de développement international » (PDI) commandé par le Ministre président Charles Piqué a de quoi laisser perplexe. Parce qu'il mise trop exclusivement sur des projets immobiliers d'envergure susceptibles d'attirer les investisseurs privés dans le cadre d'une promotion marchande de l'image de la ville, il risque d'avoir des effets économiques incertains et des conséquences sociales négatives (marginalisation voire éviction des populations les plus fragiles).*
- *L'existence incontestable d'une identité bruxelloise pourra s'affirmer davantage par la lutte contre les fractures (socio-économique, culturelle et scolaire) qui divisent la société bruxelloise.*

L'agglomération urbaine de Bruxelles :

- Une agglomération en rapide augmentation depuis le 20ème siècle, qui dépasse aujourd'hui le million et demi d'habitants en s'étant élargie, inexorablement, sur le territoire des régions flamande et wallonne voisines.
- Une bonne trentaine de communes urbanisées qui témoigne d'une discordance croissante entre deux réalités : la réalité géographique, objectivable et la réalité politique, arbitraire.
- Le principal bassin d'emplois du pays.

L'agglomération urbaine de Bruxelles s'est étendue par un mouvement bien connu en Europe de « périurbanisation », plus particulièrement marqué suivant des axes sud et sud-est. L'évolution cartographique en témoigne.
Les causes en sont bien connues :

- *exode des classes aisées et moyennes, motivé par leur désir de verdure et d'espace face à une dégradation de la qualité de vie en centre-ville ; encouragé par l'attrait d'une offre immobilière à des prix moins élevés dans le contexte des taux d'intérêt du crédit hypothécaire en diminution ; sans oublier le développement (reconnu aujourd'hui comme inconsidéré) - de voies pénétrantes routières.*
- *implantations économiques périphériques. La délimitation jadis nette entre ville et campagne s'est progressivement estompée. Chacun peut constater, notamment, la continuité de l'habitat entre la région de Bruxelles et les communes de Waterloo et de Dilbeek. Une rupture paysagère subsiste cependant encore localement à la limite des communes de Uccle et de Linkebeek.*

Les communes « à facilités » :

- 6 communes limitrophes de la région de Bruxelles-Capitale intégrées à la Flandre par le tracé des frontières linguistiques de1962, malgré leur très forte proportion de francophones (majoritaires dans plusieurs d'entre elles).

- Un régime de facilités linguistiques administratives pour les francophones, fortement compromis par les actuelles revendications nationalistes flamandes.
- Une situation limitrophe d'Uccle pour trois d'entre elles : Rhode St Genèse, Linkebeek et Drogenbos.

Depuis la fin du siècle précédent, des relations d'amitié ont été institutionnalisées entre les communes d'Uccle et de Linkebeek… à titre officieux s'entend, car notre volonté commune d'une charte officielle de coopération n'a pas été acceptée par le Gouvernement flamand !
Une grande disparité démographique : environ 75.000 habitants d'un côté de la frontière linguistique et 4.000 de l'autre. Mais une similitude sociologique et urbanistique.
Une rencontre annuelle entre les deux collèges. Des participations réciproques aux fêtes du carnaval et de la jeunesse. Un parcours d'artistes organisé conjointement par les deux communes. Des concertations du point de vue de la mobilité et quelques collaborations pour l'instruction de permis d'urbanisme.
Peu de choses en vérité et qui n'impliquent guère les citoyens des deux communes. Mais un symbole politique fort. Il préfigure un grand rêve … qui deviendra peut-être un jour réalité.

En guise de conclusion
Les tensions communautaires ont engendré un véritable déni de la réalité urbaine bruxelloise objective. Se contenter de réclamer du côté francophone un élargissement territorial qui engloberait dans la région bilingue les 6 communes à facilités ou une partie d'entre elles, me parait un compromis peu satisfaisant.

C'est à l'agglomération urbanisée toute entière, avec son hinterland, qu'il faudrait envisager d'étendre les limites de la région pour répondre aux logiques géographiques et économiques qui transcendent largement les limites politico-linguistiques qui ont été négociées difficilement en 1962 (sans consultation des habitants concernés). Cela se justifie plus particulièrement en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.
Le cas du grand ring autoroutier (y compris ses relations avec les pôles intermodaux bruxellois) dont le tracé est presque intégralement en terre flamande, illustre de manière exemplaire les absurdités fonctionnelles auxquelles conduit cette réalité politique. De même celui de la prolongation refusée par la Flandre du tram 55 sur le territoire de Linkebeek.
Dans le même ordre d'idée, cette situation de non collaboration entre régions explique le retard pris par la réalisation du collecteur d'égout de la vallée de Verrewinkel attendue par Uccle depuis des années.

Une région de Bruxelles-Capitale ainsi redéfinie dans une logique rationnelle aboutissant à un délimitation à discuter sur la base de critères objectifs, comporterait une proportion beaucoup plus importante de néerlandophones (probablement de l'ordre de 30%). Ce qui justifierait l'application des principes de parité linguistique similaires à ce que la Constitution prévoit pour le niveau fédéral ; et fournirait à Bruxelles les ressources fiscales nécessaires pour assumer son rôle de grande capitale internationale.
Tous les Bruxellois (flamands comme francophones) en tireraient avantage ; et le dynamisme économique moteur de la capitale, en relation fonctionnelle avec ceux de la Flandre et de la Wallonie, bénéficierait à l'ensemble des trois régions comme à celui du pays.
Cette Région-Capitale agrandie à l'échelle de la réalité urbaine telle qu'elle s'observe
de nos jours, constituerait (comme l'exprimait justement l'urbaniste Etienne Graindor dans le Soir
du 5 septembre 2007) un « miroir de la Belgique » (mais avec des proportions inversées des populations francophone et néerlandophone).

A défaut, est-il utopique d'envisager qu'à court terme :
« dans un périmètre correspondant grosso modo à l'hinterland de Bruxelles, les synergies puissent être améliorées avec les deux autres régions : soit vis-à-vis des accords de coopération, soit dans une logique de communauté urbaine formalisée d'une manière ou d'une autre ? » (Christos Doulkéridis, député régional Ecolo, dans le Soir du 18 septembre 2007)

BUDGET
DANS LE ROUGE ?

Chaque année, la préparation du budget communal et sa présentation au Conseil représentent un travail long et difficile, auquel sont associés tous les services de l'administration.

Une tâche très importante puisqu'elle définit avec précision le cadre des dépenses autorisées pour chacun des domaines de la gestion communale pendant l'année. Une tâche difficile car elle doit se fonder sur les prévisions de recettes et de dépenses les plus réalistes possibles en s'efforçant d'atteindre un budget en équilibre. **Une élaboration du budget par étapes**
Le Collège en assume la responsabilité. Sa réflexion part des réalités de terrain pour aboutir à des choix politiques dans les limites de très nombreuses contraintes.

- *Chaque service de l'administration communale, en concertation avec l'échevin concerné, établit dés le mois de novembre de l'année en cours une prévision budgétaire pour l'année suivante, en ce qui concerne les articles qui relèvent des budgets ordinaire (de fonctionnement) et extraordinaire (investissements) ; cette*

prévision se fonde sur le bilan des comptes des dernières années précédentes et sur les projets que l'on souhaite concrétiser pour la prochaine.

- *Sous la responsabilité du receveur communal l'ensemble de ces données chiffrées est rassemblé en un document global qui constitue un premier projet de budget et permet déjà la comparaison de l'ordre de grandeur du total des dépenses prévues à celui des recettes escomptées (ce qui fait généralement apparaître un mali plus ou moins important)*
- *Le Collège passe ce projet au crible d'un examen critique, débattant pour chacun des articles la validité des sommes prévues, dans l'objectif d'une réduction du mali global de départ ; il est important à ce stade de ne pas trop s'écarter d'un budget vérité !*
- *Une seconde version de cette présentation analytique du budget est établie, corrigée selon les décisions prises par le Collège et soumis à son approbation*
- *Dans un troisième document, les données synthétisées sous la nouvelle forme de présentation imposée par la tutelle régionale sont alors diffusées à tous les conseillers communaux (qui ont la possibilité de poser des questions techniques lors d'une séance de commission préalable au conseil)*

Un conseil communal spécial est consacré au débat sur le budget avec des interventions nourries de chacun des groupes politiques ; il se termine par un vote (le plus souvent majorité contre opposition)
Par la suite, il est possible au Collège, si le besoin s'en fait sentir, de soumettre des modifications budgétaires à l'approbation du conseil communal. Il ne faut toutefois pas en abuser ! Il est fréquent, d'autre part, que certaines dépenses d'investissement prévues mais non réalisées soient reportées à l'exercice suivant.

Le budget est-il le reflet de la volonté politique de la majorité au pouvoir ?
Poser une telle question peut sembler incongru : la réponse n'est-elle pas évidemment oui ? Je pense qu'en réalité ce n'est vrai que dans une certaine mesure.

- D'abord parce que une part importante des dépenses d'une commune relève d'obligations auxquelles elle ne peut se soustraire.
  C'est le cas d'une grande part des dépenses du budget ordinaire et des dotations au CPAS et à la Zone de police qui ne cessent d'augmenter
- Ensuite parce que le pouvoir communal n'a pas la maîtrise de l'ensemble de ses recettes.
  Une partie des recettes d'une commune provient de la contribution fiscale directe de ses habitants. Mais une part non négligeable de ses rentrées provient de décisions prises par la Région (redistribution de l'impôt entre les 19 communes et octroi de subsides). Et le montant des dividendes, fruits des sociétés dont elles sont actionnaires, n'est pas assuré d'année en année. La chute récente des actions de Dexia en est la triste illustration !
- Enfin, parce certains aspects de la politique menée ne se traduisent pas au niveau budgétaire.
  Les échevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement sont de bons exemples de départements qui mènent une action politique importante avec un budget très limité. Et certaines innovations, comme celle d'un meilleur accueil aux citoyens, n'ont guère d'impact budgétaire !

Les choix politiques se marquent davantage dans le budget extraordinaire (investissements) que dans l'ordinaire. Et, d'une façon générale, le sens des responsabilités d'une majorité s'affirme par une gestion responsable et à long terme de ses finances.

Budgets communaux en déficit
La plupart des communes bruxelloises connaissent aujourd'hui des difficultés financières. Faut-il y voir la conséquence d'une mauvaise gestion ? Je ne le pense pas.
Cette situation résulte d'une augmentation des dépenses obligatoires combinée à une diminution des recettes.
Depuis de nombreuses années le budget ordinaire de la commune d'Uccle présente un déficit (les années 2004 et 2007 exceptées). La dotation du Fonds des communes a diminué ; de même que les recettes fiscales provenant de l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Les dépenses de personnel n'ont fait que croître en raison de revendications sociales légitimes. La dotation obligatoire au CPAS (en augmentation vu le nombre croissant des Ucclois en situation sociale précarisée) et à la Zone de police grèvent lourdement les finances communales.
Au début de la précédente législature, la situation ne paraissait pas alarmante : Uccle disposait en effet d'un « bas de laine » confortable d'un milliard de francs de boni cumulés. L'érosion progressive de ce bas de laine est aujourd'hui inquiétante. D'autre part, le Gouvernement régional a décidé (depuis 2003) d'imposer aux 19 communes un budget en équilibre à l'exercice propre ; faute de quoi leur gestion se verrait subordonnée au contrôle du pouvoir de tutelle avec l'imposition de mesures contraignantes.
Le budget ucclois 2007 était en léger boni. Il s'annonçait pourtant avec un sérieux déficit ; la légère augmentation du précompte immobilier à laquelle s'est résignée le nouveau Collège MR-PS en début de législature ne suffisait pas à rétablir l'équilibre. On a donc, le plus discrètement possible, puisé dans les réserves de la Régie foncière : celles-ci ont été, pour une très large part, transférées au budget communal ! Une décision qui n'est pas illégale mais que je ne peux que déplorer : ces réserves avaient été constituées dans le but de contribuer largement au financement de la politique de construction de logements publics décidée par le Collège précédent (MR-Ecolo-PS)

Augmentation de la fiscalité envisageable ?
Dans une commune où la majorité de la population est aisée, les recettes fiscales pourraient être facilement augmentées (plus particulièrement le précompte immobilier qui fournit un tiers des recettes budgétaires).
Le groupe Ecolo a souvent défendu, au nom de la solidarité, l'idée d'un rapprochement de la fiscalité uccloise au niveau de la moyenne régionale. Sans succès : Uccle demeure parmi les communes ayant les taux de fiscalité les plus bas de la Région… et elle en est fière ! C'est un choix politique traditionnel de la majorité libérale, évidemment très

apprécié de ses électeurs.
De nouvelles taxes communales ont néanmoins été instaurées sous la précédente législature.
Celles sur les imprimés toutes-boites, sur les phone shops et sur les antennes GSM. Mais l'impact budgétaire global n'est relativement guère important.

Réduction des dépenses publiques possible ?
Certes oui, mais seulement dans une certaine mesure.
A Uccle l'administration n'est pas pléthorique. Un audit du personnel a été effectué en 2006 dans l'objectif d'une réorganisation plus fonctionnelle. Les frais de représentation sont très raisonnables. Les membres du Collège n'ont droit à aucun dédommagement en nature et ils n'ont pas la possibilité d'engager du personnel de cabinet.

Des économies substantielles sont par contre possibles dans les consommations de matériel et d'énergie.
Des gaspillages pourraient être évités. Sous l'impulsion de l'écoconseiller et avec le soutien de l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement), une politique plus volontaire s'affirme aujourd'hui en matière de consommation d'énergie dans les bâtiments communaux.
Mais la réponse est résolument non s'il s'agit, pour ne pas devoir augmenter les impôts, de réduire la qualité des services rendus aux citoyens et les capacités d'action sociale du pouvoir communal.
Uccle est l'une des deux communes bruxelloises dont les dépenses publiques par habitant sont les moins élevées !

L'association des citoyens à l'élaboration du budget est-elle possible ?
Depuis Porto Allegre, l'idée d'un « budget participatif » est à la mode ; plus séduisante que facile à concrétiser car elle suppose un gros effort préalable d'information et de conscientisation des habitants. Elle pourrait être expérimentée pour le choix des grandes options en matière d'investissements.
La commune d'Anderlecht (qui s'est impliquée dans un projet européen-sud américain concernant les finances locales et les budgets participatifs) en a tenté l'expérience dans le cadre du contrat de quartier de La Rosée.
Le programme communal Ecolo de 2006 proposait que, d'une manière générale, les modalités pratiques en soient étudiées dans toutes les communes. Sans aller jusque là, l'échevin ucclois des Finances Boris Dilliès a cependant pris la bonne initiative d'une information pédagogique claire via le journal communal le Wolvendael.

BUREAU D'ÉTUDE
UN CHOIX DIFFICILE

Une assistance nécessaire pour les pouvoirs publics
Le pouvoir communal est fréquemment amené à engager les services d'un bureau d'étude privé. L'assistance d'un bureau d'étude est demandée pour des expertises techniques qui dépassent les compétences normales d'une administration communale (par exemple en matière de pollution des sols ou de gestion des eaux).
C'est aussi le cas pour l'élaboration des projets de planification (PPAS, PCD, plans de mobilité…) ou de construction de logements publics.

Le bureau est engagé pour une mission clairement définie par le pouvoir politique.
Son travail est suivi par l'administration concernée qui en rend compte au Collège régulièrement. En matière de planification, le Collège demeure maître du choix des grandes options retenues.

Les critères de choix
Les modalités du choix sont régies par la législation sur les marchés publics. Les candidats sont parfois nombreux. Chaque bureau s'efforce de mettre ses atouts en valeur : expérience, pluridisciplinarité, prix, motivation …
A Uccle, les réponses aux appels d'offres sont toujours soumises à une analyse comparative rigoureuse, étayée sur plusieurs critères combinés de manière à tendre à la plus grande objectivité possible. L'administration concernée présente au Collège un rapport informatif de synthèse détaillé et propose un choix motivé. C'est au Collège qu'il appartient ensuite de proposer au Conseil communal le candidat qu'il a retenu.

Un travail inégalement satisfaisant Le choix du bureau d'étude ne s'avère pas toujours conforme aux espérances ! Un problème m'a particulièrement frappée : alors que la pluridisciplinarité du bureau est le plus souvent valorisée dans les dossiers de candidature, elle est trop peu mise en pratique dans les faits ; en réalité, c'est souvent à une seule personne qu'est confiée la responsabilité de l'étude commanditée. Peuvent aussi se poser des problèmes de délais quand le bureau a une surcharge de travail. Et les frais augmentent d'une façon excessive lorsque des contrats avec des sous-traitants s'avèrent nécessaires pour des études techniques plus pointues que le bureau engagé n'est pas à même de réaliser lui-même.

Le coût est élevé mais généralement en rapport avec la qualité des services proposés. Il ne faut pas s'attendre à un travail de grande qualité si l'offre retenue est systématiquement la moins chère !
Dans le cas du « plan communal de déplacement d'entreprise » (PDE initié en automne 2006), j'ai plaidé auprès du Collège (non sans difficulté) pour que notre choix se porte sur l'offre la plus coûteuse : la différence de prix était en effet justifiée par une méthodologie d'enquête beaucoup plus sérieuse (nécessitant un important temps de travail sur le terrain). Or une enquête de qualité est le fondement nécessaire de tout plan de déplacement

efficace !

Une alternative intéressante possible dans certains cas
Dans le cas de l'élaboration du « plan communal de développement » (PCD) dans les années 90, le Collège ucclois a fait le choix de confier au service communal de l'urbanisme, plutôt qu'à un bureau extérieur, la réalisation de la première phase (celle du « dossier de base »).
Un choix que j'avais critiqué en son temps, en tant que conseillère dans l'opposition (par crainte d'une vision manquant de recul) mais qui s'est avéré très fructueux grâce à la grande motivation des fonctionnaires responsables et leur très bonne connaissance du terrain local. Leur réflexion prospective a été de grande qualité et elle a permis des économies pour la Commune.
Malheureusement, pour des raisons qui sont expliquées dans le chapitre « planification » ce dossier de base n'a pas pu aboutir à un plan de développement proprement dit.

Le cas particulier des études d'incidences
Ce sont toujours des bureaux d'étude privés qui réalisent les « études d'incidences » imposées par la loi à certains gros projets d'urbanisme. Un travail de longue haleine dont le coût est très important.
Les citoyens opposés à ces projets mettent souvent en doute l'objectivité du bureau chargé de l'étude, arguant du fait qu'il est choisi et rémunéré par le maître d'ouvrage. Il faut pourtant savoir que ce choix doit être approuvé par un « comité d'accompagnement » dans lequel sont représentés les administrations publiques (communale et régionales) et que celui-ci exerce sur le travail du chargé d'étude un contrôle critique vigilant et régulier.
Sans oublier le fait qu'un bureau qui aurait la réputation de biaiser ses études dans l'intérêt des promoteurs perdrait rapidement tout crédit au point de voir son agréation retirée pour ce type de travail !

Une évolution récente dans le rôle des bureaux d'étude
Dans le contexte d'une exigence croissante de démocratie participative, le rôle d'expertise des bureaux d'étude en matière d'urbanisme et de mobilité se modifie : on leur demande moins de trouver « la » solution que de mettre leur compétence au service de la concertation entre les différents acteurs pour aider à l'élaboration de compromis acceptables par le plus grand nombre.
Un rôle difficile qui demande, au-delà des compétences techniques, de faire preuve de qualités relationnelles et de communication qui font souvent défaut ! La meilleure des solutions étant souvent l'engagement d'un tiers formé à l'animation.

CABINET
QUELLE LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE ?

Curieux terme que celui de « cabinet » pour désigner l'équipe de travail qui entoure l'élu responsable d'un mandat exécutif !

La connotation du mot est résolument politique : en effet, les membres du cabinet ne doivent pas être confondus avec les fonctionnaires de l'administration. Ils ont été choisis par le ministre ou l'échevin, et ne restent en fonction que pour le terme de la législature. Ils n'ont de légitimité politique que celle du mandataire qui les a engagés.

Contrairement à la plupart des communes bruxelloises, une telle institution n'existe pas à Uccle. Aucun des échevins, ni même le Bourgmestre, n'est secondé par un « chef de cabinet ». L'échevin ucclois se trouve donc seul devant la responsabilité politique d'assumer son mandat exécutif.
Volonté politique d'une dépolitisation de la gestion communale ou souci d'économie budgétaire ? Probablement les deux.

Cette situation est difficile : d'abord parce que la réflexion politique locale de l'échevin n'est nourrie que par le contact avec son groupe de militants, lesquels ne sont pas en prise directe avec les réalités concrètes de l'exercice du pouvoir ; il se retrouve souvent seul face aux décisions à prendre. Ensuite parce que son travail personnel s'en trouve accru (en matière d'analyse des dossiers, d'élaboration de projets nouveaux et de communication publique).

Déçue au départ de ne pouvoir bénéficier du soutien et des compétences du chef de cabinet que j'avais pressenti au lendemain des élections, je m'y suis rapidement résignée. J'ai d'ailleurs pris conscience que, dans d'autres communes, il n'était pas toujours aisé, pour les membres d'un cabinet, d'entretenir de bonnes relations avec l'administration !

La franche collaboration technique de plusieurs fonctionnaires de grande qualité m'a heureusement beaucoup aidée. Mais sans être l'équivalent de l'assistance d'un chef de cabinet : ce n'est pas le rôle des fonctionnaires de l'administration de remplir des missions politiquement engagées.

Les rencontres avec les autres échevins Ecolos bruxellois m'ont également été utiles
(même si les problèmes auxquels il faut faire face diffèrent grandement d'une commune à l'autre).

CALEVOET
UN QUARTIER UCCLOIS EN RESTRUCTURATION

L'étymologie populaire de ce nom de lieu est amusante :
Charlemagne y aurait mis pied à terre alors qu'il se trouvait dans nos régions pour assister à la consécration de l'église St Pierre en 804 : Karel te voet.
Plus sérieusement, le Cercle d'histoire et d'archéologie d'Uccle nous apprend qu'il s'agirait d'un gué (voorde) dénudé (cal).

Un quartier ucclois aux limites floues, sans grande conscience identitaire
Dans les environs de la gare s'était développé (fin19ème - début 20ème siècle), un quartier industriel dynamique dont il ne subsiste en activité que l'importante entreprise Schneider de matériel électrique. Le petit commerce de proximité est en déclin.

Un quartier au développement particulièrement intéressant pour l'avenir
Dans une optique de développement durable ce quartier est prometteur. Par la mixité de ses fonctions urbaines consacrée par le prescrit du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) et par la revitalisation en cours d'un espace déstructuré mais riche en potentiel urbanistique.
En 2002, j'avais eu l'espoir de voir acceptée par la Région notre demande d'en faire une « zone levier » au PRD (Plan Régional de Développement). Le quartier répondait à certains des critères, notamment l'existence de friches urbaines et la nécessité d'organiser le développement de l'espace autour d'un important nœud de communication. L'avantage eût été de bénéficier d'une aide régionale substantielle. Espoir déçu. Le nombre maximum de 14 zones-levier avait été fixé par décision politique ; la demande uccloise n'a pas été retenue comme [prioritaire].
C'est donc sans l'aide de la Région que la majorité arc-en-ciel a dû faire face dans ce quartier à une grande diversité de demandes de permis, privées et publiques.

Un exemple d'une politique urbanistique réaliste qui mérite d'être explicité
De nombreux projets récents concernent en effet le quartier de Calevoet.

- *La bâtiment de l'ancienne gare est classé, mais elle est désaffectée en tant que telle (il n'y a plus de guichets). Elle est cependant destinée à devenir une future halte RER.*

- *Le vaste et ancien chancre industriel de la rue Egide Van Ophem va enfin disparaître du paysage urbain. Nos exigences ont ralenti l'instruction de la demande privée introduite pour un important complexe de logements, bureaux et surface commerciale. Elles ont abouti, début 2007, à la délivrance d'un permis qui garantit une meilleure mixité que celle prévue par le demandeur et une bonne intégration du projet dans son environnement. Le chantier va pouvoir commencer prochainement. La rue François Vervloet s'en trouvera modifiée, mais j'ai personnellement veillé à ce que le caractère « villageois » de cette voirie en cul de sac soit préservé.*

- *L'espace vert protégé du Keyembempt est tout proche. Il fait actuellement l'objet de travaux très importants dans le cadre d'un beau projet, initié par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement), de réhabilitation de ce site semi-naturel. L'objectif est triple : écologique, paysager et social. Agrandissement de la zone marécageuse (avec sites d'observation de la faune), réaménagement et assainissement des potagers, gestion de la zone boisée, cheminements piétonniers améliorés (dont le prolongement est assuré du côté du projet précédent). Ce fut l'occasion, pour les citoyens intéressés d'apporter une intéressante contribution en matière de tracé alternatif de la « promenade verte » à travers le site.*

- *Les habitants des immeubles bâtis en intérieur d'îlot à hauteur de la chaussée d'Alsemberg (de l'autre côté de la gare) se sont inquiétés, à juste titre, d'un autre projet privé de rénovation d'un site industriel situé en zone de forte mixité : celui de l'ancienne entreprise Schlumberger (dont l'entrée est rue de Stalle). Comme souvent, il s'agit d'une promotion immobilière dont le programme est trop gourmand. Il prévoit, en plus de la réhabilitation des bâtiments existants en bureaux, un complexe hôtelier à front de la rue de Stalle et une densification en logements très importante en intérieur d'îlot (aux dépens d'un espace vert boisé intéressant du point de vue du maillage vert). La demande n'échappait à l'imposition légale d'une étude d'incidences que par une sous évaluation des emplacements de stationnement nécessaires ! Elle comprend un élargissement de la rue du Wagon insuffisant pour la réalisation future d'une prolongation réservée aux bus et aux vélos jusque la gare de Calevoet, telle que prévue dans le Plan communal de mobilité. Dans ces conditions, l'avis ne pouvait qu'imposer des exigences telles qu'elles remettent en question l'ensemble du projet.*

- *La ligne du tram 55 (devenu 51) a bénéficié de l'aménagement d'un semi « site propre » sur un court tronçon embouteillé par le trafic automobile aux heures de pointe. Son prolongement au-delà de l'avenue du Silence est programmé depuis longtemps ; la réalisation du nouveau terminus reporté à la limite entre Uccle et Linkebeek (faute d'avoir pu envisager une prolongation en région flamande !) a posé quelques problèmes, notamment en raison des inquiétudes du CPAS d'Uccle, propriétaire d'un terrain à bâtir sur lequel il a fallu quelque peu empiéter.*

- *Il a été question d'une implantation d'un centre culturel protestant danois, sur un terrain régional à l'arrière de la gare. La Ministre régionale en charge de l'Urbanisme préfèrera probablement l'affecter à du logement public ?*

- *Un projet de quelques logements sur le site d'un autre chancre (situé tout près de la gare en contrebas du talus de la voie ferrée), n'a malheureusement pas pu être autorisé tel que présenté. De bonnes conditions d'habitabilité n'étaient pas suffisamment assurées en raison des nuisances sonores du train. Je l'ai d'autant plus regretté qu'il s'agissait d'un projet citoyen non spéculatif pour la construction de logements moyens, sur un site acheté en copropriété par un groupe d'enseignants qui prévoyaient d'y habiter. L'acceptation d'un prix d'achat excessif pour ce terrain problématique a rendu leur rêve irréalisable.*

Ces demandes de permis ont été instruites par la Commune dans la volonté d'une vision systémique de l'aménagement du territoire.

Quant à l'avenir de la plaine du Bourdon, il demeure lui aussi incertain.
Il s'inscrit dans le cadre d'un passé souvent méconnu.
Vous apprendrez tout à ce sujet en vous référant à la lettre B !

CAMÉRAS
L'ŒIL ÉCOUTE

La vidéo surveillance est à la mode.
Signe des temps où règne un sentiment d'insécurité croissante.

Elle s'est d'abord généralisée comme moyen de lutte anti-vol dans les surfaces commerciales. Suite à la proposition de la Région bruxelloise de subsidier l'achat du matériel par les communes dans un objectif de lutte contre l'insécurité, elle s'est ensuite répandue progressivement dans l'espace public.

Les réticences du parti Ecolo
Elles sont fondées sur des arguments bien connus :

- Les défauts du système : risque d'une atteinte à la vie privée, efficacité non démontrée comme moyen de prévention de la délinquance (celle-ci se déplace en d'autres lieux), faux sentiment de sécurité, coût élevé du matériel.
- Notre nette préférence pour des policiers sur le terrain plutôt que derrière des écrans !

Un sujet de débats à Uccle
A Uccle, l'échevin libéral Eric Sax s'est fait le champion des caméras dès 2002. Avec le soutien de son groupe politique, il a obtenu que la décision soit prise de placer 6 caméras dans le quartier du Globe à Uccle-centre. Dont coût de 114.000 euros. Depuis octobre 2005, des images sont enregistrées 24h sur 24.

Le sujet avait suscité un débat animé, en Conseil de police d'abord, puis au Collège et en Conseil communal. Ce fut le seul cas où je n'ai pas respecté le devoir de collégialité : au moment du vote je me suis abstenue, suivie par le second échevin Ecolo et aussi le Bourgmestre. Ce qui nous a été vertement reproché par Eric André en tant que « leader de la majorité ».
Il est vrai que le point avait été mis à l'ordre du jour à l'initiative du Collège. Pour une autorisation de procédure : c'est au Conseil communal qu'il appartenait d'approuver la dépense et la demande de subsides à la Région. Mais il a suscité un débat de fond imprévu, où il est clairement apparu que la décision, issue de l'initiative d'un échevin en Conseil de police, n'avait pas réellement fait l'objet d'un accord de majorité ; et qu'il n'avait pas été clairement dit en Conseil communal qu'il s'agissait d'une expérience qui devrait faire l'objet d'une évaluation avant d'être prolongée.

Nos abstentions n'ont évidemment pas empêché l'approbation de la décision par le Conseil. Mais elles ont marqué politiquement : il est en effet tout à fait inhabituel qu'un membre du Collège ne vote pas un point mis à l'ordre du jour du Conseil (même s'il a marqué son désaccord lors du débat préalable en collège).

Une singularité uccloise dans sa zone de police
Les communes de Watermael-Boitsfort et Auderghem (associées à Uccle dans une même « zone de police ») n'ont pas fait le choix d'installer des caméras. Si notre commune voulait mener une politique distincte au sein de la zone, elle devait le faire à ses frais.
C'est pourquoi les décisions lui appartiennent, tant en ce qui concerne le choix des localisations futures que la prise en charge de l'entretien des caméras et du financement des opérateurs.

Cette première expérience ayant été jugée positive, la nouvelle majorité a l'intention de l'étendre à d'autres quartiers.
Heureusement, les opérateurs qui visionnent régulièrement les images sont uniquement des fonctionnaires assermentés engagés par la zone de police ; et l'enregistrement est effacé après 24h. Par ailleurs, les caméras dans

l'espace public peuvent s'avérer utiles pour des interventions ponctuelles de régulation de la circulation.

En guise de conclusion
La ville offre la liberté de l'anonymat avec le corollaire inévitable d'une certaine insécurité. En matière de sécurité les solutions miracle n'existent pas. Mais les implications électorales étant particulièrement grandes, grande est aussi la tentation d'adopter des méthodes qui frappent l'électeur !

Dans la lutte contre la délinquance,
l'usage des caméras de vidéosurveillance n'est qu'un pis aller.

CARTE
UN OUTIL PRÉCIEUX PARFOIS TROMPEUR

On considère souvent que la communication passe d'abord par les mots ; l'image est alors conçue comme l'illustration d'un texte.
Pourtant la carte est une image porteuse de sens en tant que telle ; elle apporte une perception spatiale des faits irremplaçable parce que très difficile à traduire en mots.

Les cartes sont un univers qui m'est familier, comme à tout géographe. Bien avant de devenir échevine de l'urbanisme, j'avais impulsé un important travail d'équipe du groupe local d'Ecolo-Uccle, dont le résultat fut l'édition d'un « atlas thématique d'Uccle » qui a rencontré un certain succès en 1997 (lors de la mise à l'enquête publique du dossier de base du « plan communal de développement »). Nous l'avions conçu comme un outil de démocratie locale participative.
Sur les murs de mon bureau communal s'affichaient trois plans : la partie uccloise du PRAS, une carte des PPAS ucclois et une autre des terrains appartenant aux différents pouvoirs publics. L'objectif n'était pas décoratif : ces trois documents cartographiques étaient pour moi un instrument de travail au quotidien. Non seulement pour fonder ma propre réflexion mais aussi pour étayer les explications données à mes visiteurs.

La carte utile comme instrument pour fonder des politiques
La carte est un précieux outil d'investigation des réalités. Elle objective les constats des situations présentes et de leur évolution dans le temps. Quelques exemples locaux :

- *Celle des phone et night shops ucclois montre une répartition dans l'espace très concentrée dans quelques zones (bien équipées en transports en commun) où se pose le problème de nuisances de voisinage.*
- *Celle des antennes GSM témoigne au contraire d'une beaucoup plus grande dispersion spatiale, ce qui multiplie le nombre des personnes exposées aux ondes électromagnétiques mais réduit la puissance localement émise.*
- *Celle des zones vertes met immédiatement en évidence la disparité entre un sud de la commune très richement doté en maillage vert et une partie nord beaucoup moins privilégiée (parce que plus anciennement urbanisée).*
- *Celle du revenu médian par habitant met en évidence de fortes disparités sociales entre les quartiers ucclois.*

La carte est l'instrument privilégié de l'aménagement du territoire.
C'est d'abord par la représentation cartographique que s'expriment les projets publics de plans d'urbanisme et de mobilité.
Dans le cas des premiers, les citoyens rencontrent des difficultés de compréhension dues au caractère très abstrait des symboles utilisés dans les documents officiels ; un accompagnement pédagogique est nécessaire. Difficile de faire comprendre, lors des enquêtes publiques, la signification des « zones pyjamas » dans le plan des affectations des PPAS ; nécessaire aussi d'expliquer que les « zones bâtissables » ne sont pas l'implantation réelle des futures constructions.

La commune d'Uccle se dote progressivement d'une cartographie moderne.
Une des « graines » que j'ai semées pendant mon mandat est la dynamisation d'une cellule cartographique informatisée au sein de l'échevinat de l'Urbanisme ; comme aussi l'acquisition d'un équipement performant dans le cadre de la mise sur pied de « l'Observatoire du logement ». J'espère qu'il en sera fait bon usage par la suite.

La carte comme outil utile aux citoyens
Elle les aide d'abord, tout simplement, à se repérer dans l'espace.
A mon arrivée en 2001, le seul plan communal mis à la disposition des habitants avec le nom des rues était un document peu lisible, encadré d'annonces publicitaires. Il était de plus entaché de nombreuses lacunes et de quelques erreurs (par exemple l'indication d'une avenue J.Pastuur carrossable jusqu'à l'avenue Dolez !).
J'ai donc rapidement initié la réalisation d'un plan informatisé (et donc actualisable) le plus clair possible ; avec localisation des services publics communaux et mise en évidence de tous les chemins piétonniers accessibles au public. Distribué gratuitement à tous les habitants qui le souhaitent, il s'est avéré également très utile aux différents services communaux.

Elle peut servir à promouvoir une mobilité alternative.
Il est utile de diffuser, via les services communaux, un plan des transports en commun et une carte des itinéraires pour vélos. Une récente publication de l'ACQU (Association Uccloise de Comités de Quartier) valorise très bien les cheminements piétons (particulièrement nombreux dans notre commune). Des brochures éditées à l'initiative de mon échevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement et de celui des Travaux suggèrent également des itinéraires de promenades.

Les documents cartographiques urbanistiques sont d'un accès plus difficile.
Il faut aider les citoyens à les apprivoiser ! De fréquentes références au plan du PRAS (Plan régional d'affectation du sol) lors de mes dialogues avec les habitants les ont familiarisés avec ce document légal qui régit fondamentalement les questions d'urbanisme en région bruxelloise.

La validité de la carte comme moyen d'investigation et de communication
La carte est un langage qui transmet un message de manière codée. Une carte n'est pas la réalité ; elle est une vision de la réalité qui résulte de la démarche de son concepteur. Ne l'oublions pas !

Quelques exemples concrets pour éclairer cette idée :

- *Une cartographie des espaces verts ucclois biaise notre vision si elle ne fait pas la distinction entre espaces verts « de droit » et « de fait » et néglige la réalité de la verdurisation souvent très importante des intérieurs d'îlots.*
- *Un plan architectural peut induire, par manque de clarté, une confusion entre la situation existante et celle projetée. Quelques dessins d'arbres bien placés vous transforment un projet banal en une image séduisante !*
- *Les cartes réalisées à des fins publicitaires sont des représentations fantaisistes qui offrent une image lacunaire et déformée de la réalité.*
- *Rares sont les cartes de presse qui explicitent de manière pertinente la problématique de l'article concerné.*
- *Le planisphère de Mercator était utile aux navigateurs parce que cette carte conserve les angles. Mais jadis omniprésente dans les écoles, cette représentation donnait du monde une vision européocentriste bien en adéquation avec l'idéologie colonialiste.*
- *Les choix des dénominations écrites et du cadrage de l'espace concerné, aussi bien que le tracé de limites frontalières, peuvent être infléchis à des fins de propagande !Les exemples récents des cartes diffusées par internet à l'initiative du ministère flamand du Tourisme (NV.A) en témoignent d'une manière particulièrement déplorable.*
  Les exemples récents des cartes diffusées par internet à l'initiative du ministère flamand du Tourisme (NV.A) en témoignent d'une manière particulièrement déplorable.

Une carte peut présenter des erreurs et des omissions (qui parfois sont volontaires !). Par ailleurs, les choix techniques du cartographe ont une grande influence sur la vision que nous aurons des faits représentés.
Le choix des couleurs ou des symboles a toujours beaucoup d'importance. Mais aussi le système de projection cartographique retenu dans les planisphères (qui conserve soit les surfaces soit les angles), les changements d'échelle (impliquant des généralisations simplificatrices) et, plus subtilement, les limites des classes de grandeur choisies pour les cartes thématiques quantitatives.

La première qualité d'une carte est sa lisibilité. La seconde une conception rigoureuse. La troisième sa pertinence.

La carte devient alors un instrument de réflexion irremplaçable
pour tenter d'expliquer la répartition des faits dans l'espace
et de l'infléchir par des politiques adéquates.

CERTITUDE
LA FÉCONDITÉ DU DOUTE

« On s'est battus pour aller sur la lune, aujourd'hui il faut nous battre pour pouvoir rester sur la Terre ».

« La coalition violette n'est pas seulement contre-nature, elle est contre la nature ».
J-M Nollet (député fédéral Ecolo)

Les déclarations publiques des responsables politiques font rarement dans la nuance. Ils cherchent la formule qui frappe et que les médias vont s'empresser de relayer.
Les questions que posent les journalistes incitent les politiques à la confrontation et au manichéisme. De même, la volonté de ces derniers de se démarquer clairement de leurs adversaires politiques. Stigmatiser l'adversaire en des termes assassins est de bon ton en période électorale… ce qui n'empêche pas de pactiser après les élections ! Quant aux leaders populistes, leur succès est largement fondé sur l'expression d'une pensée simpliste et la formulation de propositions du style « yaqua ».

On attend des élus qu'ils fassent preuve de certitudes et affichent des opinions tranchées, tant au niveau des constats qu'ils posent que des moyens qu'ils préconisent pour y faire face. Par ailleurs, chacun sait qu'il faut faire court pour être entendu et qu'une affirmation simple sera mieux comprise qu'une pensée subtilement nuancée.

Personnellement, j'ai toujours eu du mal à entrer dans ce jeu. Je suis trop consciente que les réalités, qu'elles soient naturelles ou sociales, sont toujours plus complexes qu'elles n'en ont l'air à première vue.
J'ai acquis l'habitude de peser le pour et le contre, de confronter les arguments des uns et des autres, avant de prendre parti ; j'ai toujours évité de porter un jugement avant d'avoir pris le temps d'approfondir ma connaissance d'un dossier. Par ailleurs mon passé d'enseignante m'incite à vouloir d'abord expliquer, afin de donner à mes interlocuteurs les éléments référentiels nécessaires à la compréhension des problèmes qui se posent. Peut-être n'aurais-je pas dû faire de la politique !

Tendre à la plus grande objectivité possible par la multiplication des points de vue, nuancer ses affirmations, avoir l'honnêteté de prendre en compte ce qu'il y a de pertinent dans l'argumentation de ses adversaires, accepter de reconnaître que l'on s'est trompé, … autant de pratiques sages qui, parce qu'elles favorisent le dialogue, sont éminemment démocratiques.
Une telle attitude me semble faire partie intégrante du « faire de la politique autrement ». Mais elle cadre mal avec les exigences des militants qui ont soif d'idéologies mobilisatrices, et avec celles des électeurs que les certitudes rassurent.

Cela ne m'empêche pas, par contre, de m'élever contre une affirmation qui est manifestement une contre-vérité scientifique.
La confusion entre opinion et réalité des faits est fréquente, dans le domaine des sciences humaines encore plus que dans celui des sciences de la nature. Il en est fait un large usage en politique, par les élus comme par les citoyens ! De même dans les discours religieux : le renouveau actuel du « créationnisme » en est un exemple inquiétant.

Je plaide également pour qu'il soit fait référence au « principe de précaution » dans tous les cas de risques présumés relatifs à l'impact de technologies nouvelles. Avec la certitude qu'il s'impose alors de faire face à l'incertitude avec grande prudence !
C'est par exemple le cas de l'impact sur la santé et l'environnement de la généralisation de l'emploi des GSM et de la mise en culture des OGM.

Il est cependant dangereux de prétendre détenir le monopole de la Vérité. N'oublions pas que la science est faite d'hypothèses, de doutes et de remises en question !

Un ami me citait récemment Pascal :
« L'erreur c'est l'oubli de la vérité contraire ».

CHANGEMENT
PEUR ET RÉSISTANCE

Plutôt que le mot « tradition », j'ai préféré celui de « changement ».
Non pas que je renie tout attachement aux traditions.
Bien au contraire. Il peut y avoir une fierté identitaire légitime dans le respect de la tradition.
Mais le poids de la tradition m'est apparu comme trop lourd dans la gestion de la commune.

Traditions et changements au niveau communal.
Tous les 6 ans, après les élections, s'installe un nouveau Collège et donc l'arrivée est possible dans les services de l'administration communale de nouvelles personnalités d'échevins.
Lorsque je suis devenue échevine, j'ai souvent été amenée à poser la question du « pourquoi ? ». La réponse était souvent satisfaisante. Quelques fois, cependant, elle s'est limitée à « on a toujours fait comme cela » !
Dans certains cas, la pratique m'a semblé justifiée, même si la mémoire collective n'en avait pas gardé explicitement les raisons. Dans d'autres, par contre, le recul que permet un regard neuf posé sur le fonctionnement d'une institution établie m'incitait à vouloir changer les choses.

Changer les choses est plus facile à dire qu'à faire ! Tout changement dans l'organisation du travail d'une administration demande un effort d'adaptation qui oblige à sortir de la routine du traintrain quotidien. Il est source d'inquiétude : pour certains fonctionnaires celle de ne pas être à la hauteur (par exemple pour l'informatisation du service de l'Urbanisme) ; pour les initiateurs du changement celle de voir leurs espérances déçues. Beaucoup trouvent sécurisant de ne pas changer leurs habitudes de travail. Par contre, j'ai constaté que certains fonctionnaires ont besoin de changement pour restimuler leur motivation.

Parmi les nouveaux élus, il est des tempéraments qui imposent
leur marque en faisant table rase du passé.
D'autres ont la volonté de s'inscrire dans une histoire ;
et la sagesse de demander conseil et de s'informer, avant d'innover.

Je pense avoir été de ces derniers.

Changements subis
Nous vivons aujourd'hui dans un monde en mutation rapide.
Révolutions technologiques dans la maîtrise de la matière et de la vie, nouvelles formes de vie familiale, changements d'emploi fréquents, mondialisation de l'économie, et réduction des obstacles de temps et d'espace à la communication entre les hommes en sont des exemples frappants.

Il est de plus en plus nécessaire d'être capable de s'adapter au changement. Les situations de crises nous y obligent.
La hausse actuelle des prix pétroliers et la prise en compte des coûts vérité du transport pour la collectivité induisent une remise en question inévitable de nos habitudes de consommation. Un changement de comportement individuel plus facile à accepter quand on a pris conscience qu'il va dans le sens de l'intérêt général à long terme de l'humanité.

Le changement est moins difficile à vivre s'il a été librement consenti. Mais, surtout, il est d'autant mieux accepté que l'on a pu participer au processus de la prise de décision.
C'est ce qui légitime toutes les formes de démocratie participative, que ce soit au niveau d'une famille, d'une entreprise ou d'une commune.
Attention cependant à ne pas céder à la mode d'un culte du neuf, sans se poser de questions sur la valeur de cette nouveauté !
Tout changement n'est pas progrès ! La privatisation de certains services publics comme la poste risque d'en être un bon exemple.

Changements induits La question se pose par ailleurs de la meilleure façon de promouvoir un changement souhaité. Une question particulièrement cruciale face à l'accélération de la dégradation des équilibres écologiques planétaires.
La science écologique a mis en évidence le concept de « seuil », c'est-à-dire de point dont le franchissement peut provoquer des changements très rapides et parfois imprévisibles dans une évolution donnée. Il n'est pas impossible d'envisager le même type de phénomène dans les évolutions sociales, sous forme d'une contagion culturelle dans un sens positif.
A l'égard des exigences d'un développement durable, les mentalités commencent à évoluer. La société civile devient un ferment de changement de plus en plus actif. Et certains pouvoirs publics mènent une action qui a valeur d'exemple.
Mais la prise de conscience de tous les impacts négatifs d'une réalité (comme, par exemple, celle de la place excessive prise par l'automobile dans notre société ou celle d'une production alimentaire de plus en plus polluée et internationalisée) suppose l'effort de lucidité d'une analyse systémique souvent complexe.

Chacun sait d'autre part que la prise de conscience ne suffit pas à déclencher le passage à l'acte. Les gens n'aiment pas changer leurs habitudes. Il se peut aussi qu'ils cèdent à un sentiment d'impuissance devant l'ampleur du changement nécessaire à l'échelle planétaire ; ou qu'ils se disent « pourquoi moi et pas les autres » ? L'individu a besoin de se sentir partie prenante d'un mouvement collectif ; il sera prêt à faire des efforts d'autant plus qu'il ne se sentira pas seul à les faire.

Imposer par la force des changements de comportement est rarement efficace. Il vaut mieux créer un contexte qui va encourager des changements progressifs endogènes c'est-à-dire induits de l'intérieur.
Lors du dernier congrès préélectoral d'Ecolo, en juin 2007, Carine Russo (candidate au Sénat) nous a transmis un message particulièrement sage : on ne peut changer les choses que sur des bases profondément réfléchies ; et c'est en douceur qu'il faut les faire évoluer. Il faut espérer pouvoir concrétiser des projets révolutionnaires à la manière de la maman enceinte qui met 9 mois à façonner un nouveau-né.
A cet égard, les actes symboliques ont une importance qui va bien au-delà de leur impact direct sur le problème parce que susceptibles de renforcer une dynamique.
Comme par exemple la Journée en ville sans voiture et l'allumage des bougies d'Amnesty international le 10 décembre.

Mais si l'on veut transformer une réalité, il faut commencer par comprendre sa genèse et les facteurs qui contribuent à son maintien. L'analyse d'un mécanisme ayant mis en évidence toutes les forces en action, il devient possible de les utiliser, ou de les contrer, pour induire une dynamique qui aille dans le sens de l'objectif que l'on s'est fixé.
Le changement qui s'impose dans le fonctionnement d'un système économique mondial fondé sur l'optimisation des profits financiers à court terme, sans souci d'une éthique sociale et environnementale est certes radical. Et il est d'autant plus difficile que les responsabilités sont diluées et que l'action des grandes sociétés multinationales échappe au contrôle du pouvoir des Etats. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas se mobiliser, chacun dans la mesure de ses moyens.

Ne pas avoir peur du changement
et le croire toujours possible mais pas forcément souhaitable.
Un bon fondement de l'action politique !

Il m'a fallu du temps pour prendre conscience de l'importance urbanistique du patrimoine urbain constitué par les fenêtres, portes et loggias.

Une ASBL bruxelloise m'y a aidée dénommée « L'Ouvrant », qui vise à la préservation et la mise en valeur des portes et châssis anciens. Son porte-parole dynamique est venu me rencontrer afin de me sensibiliser à sa préoccupation majeure : le saccage du petit patrimoine qui dénature les façades urbaines, et ce dans une relative indifférence.
« Une façade appartient à celui qui la regarde ».
Le slogan provocateur de cette association souligne
combien l'architecture est un art visible depuis l'espace public !
Il légitime les réglementations dont se plaignent tant certains architectes.

J'ai par la suite découvert, non sans une certaine jubilation, les façades du peintre-architecte autrichien Hundertwasser. Elles m'ont rappelé quelques plaintes de riverains ucclois en raison du choix de couleurs de façade qu'ils jugeaient « provocants » !
Hundertwasser défend, au contraire, l'idéal d'un habitat diversifié où peut s'exprimer le droit pour chaque habitant de s'approprier sa façade en la décorant comme l'y incite sa créativité spontanée.

Deux conceptions différentes du droit de l'habitat : faut-il accorder la priorité à l'harmonie qui naît d'une certaine cohérence du paysage urbain ou à la libre expression de chacun dans la personnalisation de son logement ? Un exemple de conflit de valeurs parmi beaucoup d'autres.

Mais ceci nous éloigne de mon propos : l'importance des châssis dans l'expression architecturale d'un bâtiment et le choix délicat du matériau et de la forme. J'avais écrit pour le journal communal un article à ce sujet qui - une fois n'est pas coutume - a fait l'objet d'un débat en Collège avant que je ne sois autorisée à le publier.
Il me fut en effet reproché d'attenter à la liberté des habitants en cherchant à influencer leur choix en matière de châssis. Mon texte visait en réalité à rendre les habitants conscients des implications esthétiques et écologiques de leur choix. J'y comparais les trois matériaux couramment utilisés : le bois, le PVC et l'aluminium. Et je rappelais que le renouvellement des châssis doit faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme si l'aspect est modifié (par modification de la forme et des divisions du châssis ou du matériau utilisé).
Je pense qu'il y avait, dans l'esprit de certains collègues, une volonté de défense implicite du PVC, matériau de plus en plus envahissant sur le marché bien que généralement dénoncé par les écologistes (volonté qui s'est aussi manifestée dans la délivrance de permis d'urbanisme où la condition imposant des châssis en bois pour les rénovations a souvent été refusée par le Collège).

Les châssis anciens étaient en bois. C'était des menuiseries de belle qualité qui témoignaient d'une grande liberté de forme (arrondis) et de découpe (division interne) que ne permet plus l'usage de plus en plus répandu des châssis PVC bon marché. Des merveilles (dont les façades de l'avenue Brugmann, par exemple, présentent encore de beaux témoignages) ont été démolies, sans demande de permis et sans que soit engagée la responsabilité des entrepreneurs en charge du chantier de rénovation.
Le choix du bois présente encore aujourd'hui de nombreux avantages : la solidité et la longévité de ce matériau naturel renouvelable, sa qualité esthétique, sa faculté d'être réparé et travaillé de manière artisanale sur mesure (avec une grande liberté d'expression), sa très bonne isolation thermique et acoustique. Le seul inconvénient est la nécessité d'un entretien régulier ; mais certains produits de protection permettent aujourd'hui un entretien plus aisé et moins fréquent.

Les châssis en PVC sont de plus en plus répandus.
Jadis tous blancs, ils sont aujourd'hui colorés de teintes diverses (y compris une bonne imitation bois). Leur principal avantage est la facilité d'entretien (ils doivent cependant être lavés régulièrement pour éviter que la saleté ne s'incruste). Il est possible d'en acquérir à des prix modiques.
L'inconvénient majeur du PVC est écologique : ce matériau est fabriqué à partir de pétrole, une ressource non renouvelable, et il n'est ni réparable ni recyclable. Il engendre une pollution gazeuse importante à la fabrication et en fin de vie. De plus il est hautement inflammable.
Son succès a par ailleurs un impact regrettable sur l'aspect de bien des façades : fabriqués en série, les modèles de châssis PVC bon marché proposés par les entrepreneurs en rénovation remplacent souvent des châssis anciens bien plus esthétiques. Des dessins plus recherchés sont devenus possibles (mais beaucoup plus coûteux).

Les châssis en aluminium ne manquent pas de qualités.
Structure très fine, réparation possible, recyclage aisé, très peu d'entretien. Leur capacité d'isolation est aujourd'hui devenue très bonne (par l'insertion d'une « rupture thermique » au cœur de la structure métallique). Ils assurent une meilleure stabilité pour les baies de grande taille. L'inconvénient est d'ordre écologique : pollution engendrée par le traitement d'un minerai non renouvelable et grande consommation d'énergie pour la fabrication du métal.

Conclusion
Il ne faut pas s'étonner que le châssis de fenêtre en bois soit vivement recommandé par l'administration régionale

des Monuments et Sites. La démonstration est faite qu'il peut allier ses qualités esthétiques avec les exigences actuelles de confort et d'économie d'énergie. Par ailleurs, le choix du bois est le plus conforme aux exigences d'un développement durable ; pour autant qu'il provienne de forêts exploitées de manière à en assurer le renouvellement (bois « labellisés »). Son entretien est certes plus exigeant mais il procure de l'emploi à des artisans de qualité. Un choix personnel responsable, qui n'est malheureusement pas à la portée de toutes les bourses ! Il faut toutefois reconnaître que le PVC se prête aujourd'hui, pour autant que l'on accepte d'y mettre le prix, à des imitations du bois, par les teintes et par les formes, qui sont très acceptables du seul point de vue esthétique.

Un « Front de défense des châssis » s'est constitué en région bruxelloise.
Une initiative citoyenne qui privilégie l'aspect esthétique par rapport aux économies d'énergie : en effet le placement d'un double vitrage est peu compatible avec les formes souvent courbes des châssis anciens.
Conflit de valeurs !

CHIENS
AU-DELÀ DES ÉTRONS !

La présence de ce mot dans cette évocation de la politique communale surprendra peut-être. Le sujet mérite pourtant l'attention.

Quelques exemples qui ont suscité cette réflexion canine

- *Les étrons canins qui polluent nos parcs et trottoirs sont un sujet de préoccupation récurrente dans l'esprit de certains des conseillers communaux.*
- *Suite à un accident au parc de Wolvendael, nous avons dû nous pencher au Collège, sur le risque que présentent certains chiens particulièrement agressifs.*
- *L'implantation d'une aire réservée aux libres ébats canins a été interdite par la CRMS dans le cadre du réaménagement de cet espace vert classé.*
- *L'IBGE exige que les chiens soient tenus en laisse dans la réserve naturelle du Kinsendael-Kriekenput (au grand dam des habitants des environs).*
- *Le règlement relatif aux logements de la Régie foncière précisait l'interdiction faite aux locataires de posséder un chien (contradictoire avec l'objectif d'attribuer ces logements publics de préférence à des familles avec enfants, lesquelles comprennent le plus souvent un chien !).*
- *Une des raisons du refus de certains SDF d'être hébergés dans un centre d'accueil est que l'accès leur est interdit avec leur compagnon à quatre pattes.*
- *Pendant des mois, la vie des habitants d'un quartier chic ucclois a été empoisonnée par les hurlements de quelques molosses (affectés à la garde d'une vaste propriété occupée par des Russes).*

Le chien ne serait-il que source de problèmes ? Oh que non !
Le chien est un animal de compagnie qui joue un rôle psychosocial irremplaçable, plus particulièrement auprès des enfants et des vieilles personnes.

- *Une clinique comme celle de Cavell l'a tellement bien compris qu'elle a ouvert en 2005 un espace de 80m_ où les patients hospitalisés en pédiatrie, gériatrie et soins intensifs ont la possibilité de rencontrer leur animal de compagnie pendant leur séjour en clinique. Il a été démontré aux Etats-Unis que leur douleur en était soulagée.*
- *Les enfants vivant dans des foyers avec animaux auraient davantage d'empathie que les autres, sans oublier le sens des responsabilités développé par l'obligation de prendre un animal aimé en charge au quotidien.*
- *Les brigades policières canines sont d'une grande utilité, unanimement reconnue aujourd'hui.*
- *Les chiens dressés pour aider les non-voyants sont d'extraordinaires compagnons de vie.*

Je souhaite donc que l'on cesse de ne voir dans les chiens qu'une source de problèmes potentiels. Mais je plaide en même temps pour que leurs propriétaires adoptent un comportement civiquement plus responsable.
A commencer par l'emploi régulier des nombreux canisites qui ont été implantés sur le territoire communal à l'initiative de l'échevin de la Propreté publique Eric Sax. A cet égard c'est d'abord le maître qu'il faut éduquer !

Le chien qui mord est un problème cependant très sérieux.
Là aussi le maître est souvent responsable des accidents (par le choix d'un animal éduqué dans le but d'assurer sa sécurité) ; mais pas toujours : des chiens réputés pacifiques peuvent tout à coup avoir des réactions de peur incontrôlables.
Le Sénat s'est récemment penché sur cette question : il vient d'adopter un projet de loi qui met l'accent sur la prévention (avec la constitution d'une « banque de données des chiens ») ; sans faire de distinction entre les différentes races canines, ce que j'avais jadis personnellement déploré (pensant que la plupart des accidents graves étaient causés par quelques races dont la dangerosité n'était plus à démontrer).
Il semble au contraire, de l'avis autorisé de plusieurs vétérinaires, que l'idée qu'il existe des races de chiens plus dangereuses que d'autres n'a pas de fondement scientifique : en postulant que l'agressivité est une prédisposition innée nous serions victimes de préjugés « racistes » !

Si pour l'essentiel le comportement d'un chien est bien le résultat de la façon dont il a été éduqué, l'interdiction de races réputées « dangereuses » ne serait donc pas une solution (même s'il faut reconnaître que certaines races ont une mâchoire plus redoutable que d'autres). Il faudrait plutôt songer à dispenser des cours aux maîtres de molosses difficiles, voire exiger la réussite d'un « test de sociabilité » pour tous les chiens.

Je souhaite que le doux labrador qui passe ses journées couché dans l'entrée de notre maison communale (où travaille son maître mal voyant) devienne le symbole d'une société « chiens éduqués - chiens admis ».

CITOYEN(NETÉ) RESPONSABLE

Aux armes, citoyens !
Mes chers concitoyens
Les droits de l'homme et du citoyen
Les droits et les devoirs du citoyen
La citoyenneté responsable

La participation citoyenne
L'exercice de la citoyenneté
L'éducation à la citoyenneté
Citoyenneté et nationalité
Je suis redevenu un simple citoyen…

Il est incontestable que le mot est à la mode. Mais quel est son contenu sémantique ?
L'origine étymologique du mot « citoyen » est tout simplement « habitant qui jouit du droit de cité ». On considère traditionnellement qu'un individu devient citoyen lorsqu'il s'insère dans une communauté par une action de type politique (au sens le plus général du terme) ; à commencer par l'exercice du droit de vote. Et l'on parle aujourd'hui volontiers de « citoyenneté responsable ».
Récemment est apparue la distinction entre trois dimensions de la « citoyenneté » fondées sur les droits de l'homme : la citoyenneté civile (droits relatifs à la liberté individuelle), la citoyenneté politique (droits de participation à l'exercice du pouvoir) et la citoyenneté sociale (droits socio-économiques). C'est surtout de la seconde dimension qu'il sera ici question.

Le droit à la participation citoyenne
Les citoyens constituent la « société civile » ; dont certains pensent qu'elle a la virginité de ceux qui n'ont pas été « corrompus par le pouvoir ». Dans le langage courant d'aujourd'hui, le mot s'est chargé d'une connotation qui lui confère implicitement une valeur positive mais aussi revendicative.

Les citoyens veulent être reconnus comme acteurs au sein de leur communauté.

- La participation citoyenne est d'abord l'exercice d'un contrôle démocratique de ceux qui exercent le pouvoir.
- Elle peut être également un apport constructif utile à la prise de décision ; laquelle appartient en définitive au politique.
- Elle facilite enfin l'acceptation des décisions par le simple fait d'y avoir été associé.

Il existe dans nos démocraties représentatives diverses modalités de consultation citoyenne. Les élections et les enquêtes publiques sont les formes imposées par la loi. L'instauration de « conseils consultatifs » est laissée à la libre initiative des pouvoirs locaux.
Ils ne sont pas nombreux ni très concrètement efficients à Uccle. Citons pourtant quelques réunions utiles du conseil consultatif des handicapés pendant la majorité arc-en-ciel.

Beaucoup de citoyens ne s'en satisfont pas. Ils veulent être associés davantage et plus en amont à l'élaboration des projets politiques. Plus particulièrement à ceux qui concernent le devenir de leur quartier.
Se pose alors le problème de la représentativité des interlocuteurs.
L'idée des « conférences citoyennes » débattue au Sénat à l'initiative d'Ecolo s'est soldé par un échec pour deux raisons : les parlementaires se sont sentis insultés dans leur légitimité ; le problème technique s'est posé de savoir comment constituer un « panel » représentatif.
Tout en comprenant cette revendication et en soulignant la richesse potentielle d'une participation des comités de quartier, je me suis heurtée (notamment dans les dossiers du RER et du plateau Avijl) à une difficulté de principe : comment juger de la représentativité des personnes désireuses de représenter la collectivité concernée ?

Se pose aussi la difficulté, pour « l'habitant-riverain », d'accepter d'entrer dans une logique citoyenne de défense de l'intérêt général.

Ce problème est largement développé dans d'autres textes de cet abécédaire.

« **Le monde associatif** » Que ce soit dans le cadre d'ASBL reconnues ou de groupements sans statut juridique, de très nombreux citoyens sont engagés dans une action militante.
Le milieu associatif ucclois est particulièrement riche. Ses comités de quartier (fédérés en une association très active : l'ACQU) sont les plus connus. Nombreux sont aussi les Ucclois qui paient de leur personne au service de mouvements dépassant largement le niveau local.

L'ensemble de ces associations constitue une pépinière de savoirs et d'énergie (largement bénévole) dont l'action pâtit malheureusement souvent d'un manque de coordination. Un apport de la société civile dont l'action politique (au sens large du terme) est trop souvent méconnue des pouvoirs publics.

Un exemple épinglé parmi beaucoup d'autres :
C'est grâce à la fructueuse collaboration de 9 associations belges militant pour la protection de l'environnement que nous devons le « pacte écologique belge » récemment présenté à l'approbation de tous les partis francophones dans le cadre de la campagne électorale fédérale de 2007.
Un des chapitres concerne la gouvernance. Il y est proposé d'instaurer des « processus de consultation/ débat des citoyens pour toutes les grandes décisions qui ont partie liée avec les urgences écologiques »
Tout en étant d'accord avec l'idée d'un élargissement du débat démocratique sur ces questions prioritaires pour notre avenir, j'aurais préféré une inversion des deux termes : car c'est avant de « consulter » qu'il me paraît indispensable de « débattre », et pour débattre il faut d'abord s'informer. Je regrette que le pacte n'insiste pas sur l'exigence préalable d'une solide information mise à la disposition de tous.

Par tradition, le parti Ecolo s'est toujours senti très proche de la militance citoyenne. J'ai cependant découvert, non sans une certaine déception, qu'une réelle et franche collaboration entre le pouvoir politique et les milieux associatifs n'était pas facile à instaurer.
Une des raisons en est probablement le souci de « neutralité politique » de la plupart des associations citoyennes ; qui s'explique notamment par le fait de dépendre desubsides que l'on espère obtenir de sources diverses !
Une autre raison est leur volonté de constituer un « contre-pouvoir », face au pouvoir en place ; avec souvent l'espoir de trouver des relais parmi les élus de l'opposition. Lorsque vous êtes un élu dans l'opposition, vous êtes perçu comme un allié potentiel ; mais je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que vous suscitez a priori de la méfiance dès que vous exercez un mandat exécutif ! D'accord, j'exagère peut-être ; mais, dans le climat de défiance à l'égard du politique qui s'est développé depuis quelque temps, n'y a-t-il pas une bonne part de réalité dans cette affirmation ?

Une meilleure synergie entre l'action des partis politiques et celle des associations citoyennes reste à construire. Ecolo défend l'idée que la participation citoyenne est un objectif politique en soi. Mais cette aspiration se heurte à un frein culturel : il n'existe pas encore de véritable « culture de la participation » dans le monde politique en Belgique.

L'éducation à une citoyenneté responsable et solidaire relève des missions de l'école.
Mais il n'est pas facile de concrétiser cette mission dans les faits.

CLASSEMENT
ET CLASSEMENT

En langage courant le mot « classement » est très simple à comprendre.
Dans la terminologie urbanistique, il y a « classement » et « classement » !

Il y a d'une part des « bâtiments et des sites classés » en raison de leur valeur patrimoniale ; d'autre part des « installations classées » en raison des nuisances potentielles qu'elles représentent pour l'environnement.
Dans l'esprit du public, le mot évoque généralement le premier sens du terme. Le second n'en est pas moins important.

Patrimoine classé
La protection du patrimoine est régie par une ordonnance régionale spéciale. La démolition ou une modification de l'usage susceptible d'engendrer des dommages sont interdites pour un bien d'intérêt patrimonial classé. Le propriétaire est tenu d'assurer l'entretien d'un bien classé (avec l'octroi d'un subside et d'une déduction fiscale).
La commune d'Uccle est propriétaire de quelques biens classés dont elle la responsabilité d'assumer l'entretien. Une lourde responsabilité en termes d'études et de budget ! Pendant longtemps seul le presbytère du parvis St Pierre fut considéré comme une priorité. Il a fallu attendre des années pour que se concrétise, enfin, les intentions de rénovation de la ferme Rose, du moulin du Nekkersgat et du chemin du Crabbegat (dont les travaux sont loin d'être terminés à l'heure actuelle).

Toute demande de permis pour la transformation d'un bien classé doit être soumise à l'avis de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites). Il s'agit d'une commission indépendante dont les membres sont désignés par le Gouvernement sur une liste établie par le Parlement. L'avis de celle-ci est « conforme » ce qui signifie qu'il est obligatoire de s'y conformer.
Le parti Ecolo a toujours défendu l'idée qu'un recours devrait être possible contre un avis défavorable de la CRMS ; il l'est désormais et je m'en réjouis.

Une récente modification de l'ordonnance régionale a instauré le « permis unique » (d'urbanisme et de patrimoine) pour les biens classés ou mis sur une « liste de sauvegarde ».
La procédure s'en trouve allongée. Il est à craindre que cela n'introduise un facteur d'insécurité, tant pour les habitants que pour les investisseurs.

La procédure de classement d'un bien est une longue aventure, dont l'issue est incertaine. C'est pour cela que tant de bâtiments de qualité ne bénéficient pas encore d'une protection patrimoniale légale.
La procédure est entamée par le Gouvernement régional, à son initiative ou à celle de la CRMS ; ou encore, moyennant l'aval de la CRMS, à la requête d'un Collège communal, d'une ASBL ou du propriétaire du bien.
J'ai pris l'initiative, en septembre 2005, de proposer au Collège ucclois d'introduire trois demandes de classement : celles des deux maisons les plus remarquables que Jacques Dupuis a construites sur notre commune (la maison Everaert et la maison Bedoret) et celle du vieil estaminet bien connu du Spijtige Duivel. Trois solides dossiers avaient été constitués à cet effet. A la fin de la précédente législature, je ne savais toujours pas si le Gouvernement bruxellois avait l'intention d'entamer les procédures !

On ne peut pas classer tout ce qui est ancien ; le classement y perdrait de sa crédibilité. Mais il n'est pas évident de décider quels sites et monuments méritent d'être classés. C'est à des spécialistes qu'il appartient d'en juger ; avec une capacité à relativiser que n'ont pas les simples citoyens… ni la plupart des élus !
Dans le cadre de la contestation d'un projet d'urbanisme, il arrive que des associations introduisent auprès du Gouvernement régional une demande de classement du site ou du bâtiment concerné.

L'exemple du plateau Engeland mérite ici d'être explicité :
Deux importantes demandes privées de promotion immobilière pour du logement ont été introduites pendant la précédente législature, qui ont suscité toutes deux une très vive contestation. En cours d'instruction, l'association environnementale SOS Kauwberg a introduit une demande de classement de l'ensemble du site du plateau Engeland. Il faut savoir qu'un classement empêcherait toute nouvelle construction future !
La CRMS a déjà rendu son avis ; un avis favorable pour une grande partie du site (ceinturée d'une zone de protection s'étendant à l'ensemble). L'association demanderesse a introduit en 2007 une action en référé pour obliger le Gouvernement à initier la procédure ; il est encore trop tôt pour préjuger de son issue. La Commune s'est cependant déjà prononcée, par un avis défavorable sur cette demande, approuvé par le Conseil communal malgré la proposition du groupe Ecolo d'une prise de position plus nuancée.
Je comprends qu'il était impossible au Collège de souscrire à la demande de classement du site telle qu'introduite : elle englobe les deux grands terrains (affectés en zone à bâtir au PRAS) qui sont l'objet d'un permis de lotir. Le plus petit (à front de l'avenue Dolez) est un champ qui n'a pas d'intérêt particulier et le projet d'urbanisation qui le concerne est devenu de très bonne qualité après un premier refus ; je ne sais d'ailleurs pas pourquoi la CRMS l'a englobé (sans motivation !) dans la zone classée qu'elle préconise.
Je pense cependant, qu'il aurait été possible que le nouveau Collège saisisse l'opportunité de soutenir l'idée d'assurer une protection partielle des zones que le PRAS a déclarées constructibles sans pour autant y interdire toute construction. Un classement partiel du plateau aurait donné la possibilité légale d'une double extension de la « zone verte de haute valeur biologique » déjà protégée : celle d'une bande lisière de 20m incluse dans le terrain bâtissable Engeland-du Puits (comme je l'avais proposé, en vain, au Collège précédent) ; et une partie de la zone bleue d'équipement collectif de l'Institut Pasteur (de manière à élargir le couloir- relais du maillage vert, que je juge trop étroit tel qu'il a été délimité par le PRAS).
Je le regrette d'autant plus que, même s'il n'est que consultatif, cet avis communal négatif aura du poids lors de l'instruction de la demande de classement du plateau Engeland par le Gouvernement régional. Et je pense qu'il faut retenir de cet exemple l'idée que formuler une demande environnementale d'une exigence irréaliste n'est pas toujours une stratégie efficace de participation citoyenne. C'est offrir au pouvoir public des arguments pour motiver un refus. En demandant le plus pour obtenir un mieux, on risque de ne rien obtenir du tout !

Installation classée
L'ordonnance régionale de Protection de l'Environnement (OPE) reprend elle aussi un concept de « classement » pour l'attribution des « permis d'environnement » (valables pour 15 ans). Elle établit la liste de près de 200 « installations classées » qui, parce que susceptibles de causer des nuisances dommageables à l'Environnement, sont l'objet de procédures particulières.

Elles sont réparties en quatre catégories (classes III, II, IB et IA) auxquelles correspondent des procédures de délivrance du permis de plus en plus lourdes.
Sont classés dans la catégorie 1A les projets susceptibles d'avoir de très importantes incidences environnementales (relativement rares à Uccle). Ils sont soumis à l'obligation d'une « étude d'incidences » réalisée par un bureau d'étude. Dans la classe 1B se trouvent les demandes (beaucoup plus nombreuses à Uccle) qui sont seulement soumises à un « rapport d'incidences » élaboré par le demandeur (et qui manque donc généralement de recul critique !). Les demandes de classe I et II sont toujours soumises à enquête publique.

Un des principaux critères de cette classification des installations soumises à permis est l'importance du

stationnement (en raison de la prise en compte de l'impact du projet sur la mobilité). Un permis d'environnement est exigé pour tout projet qui prévoit au moins 25 places de parking.

De nombreux projets d'urbanisme sont soumis à l'obligation d'un double permis : un permis d'urbanisme et un permis d'environnement. Ce sont les dossiers que l'on appelle « mixtes » (dont les deux demandes sont soumises simultanément à l'enquête publique). Il s'agit de projets importants qui comportent des installations de classe I.
Les deux permis sont délivrés par des autorités différentes : administration régionale de l'urbanisme (AATL) d'une part, IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) d'autre part. Le non octroi de l'un entraîne la caducité de l'autre (ce qui est par exemple arrivé dans le cas de la demande de la clinique Fond Roy, suite aux recours introduits par quelques riverains contre le permis d'environnement).

Vous trouvez que le commentaire de ce mot est bien ardu…
Croyez bien que vous n'êtes pas seuls à le penser.
Le droit de l'urbanisme c'est vraiment compliqué pour un non spécialiste !

CLIENTÉLISME
PROCÈS D'INTENTION ?

« Il n'y a pas à Uccle de pratiques clientélistes ».
La plupart des responsables politiques vous l'affirmeront.
Est-il si sûr que ce soit vrai ?
Oui, dans une très large mesure. Et pourtant….

En politique, le clientélisme est une forme d'électoralisme particulièrement pernicieuse. Il peut rendre le citoyen dépendant d'une allégeance politique pour la satisfaction de ses besoins essentiels. Il biaise fondamentalement les valeurs de la démocratie. Chacun pense qu'il est cependant très répandu…

Je souscris totalement à l'affirmation qu'il n'y avait pas de clientélisme à Uccle en ce qui concerne l'attribution des marchés publics et l'octroi des permis d'urbanisme sous la majorité arc-en-ciel.
Je peux témoigner de la rigueur du travail des services de l'administration dans l'instruction de ces dossiers comme du fait que les décisions du Collège ont toujours été prises dans le respect de la loi avec grande objectivité.

Je serai plus nuancée en matière d'emploi et de logement. La conviction est en effet largement répandue qu'il est utile d'être « recommandé » par un politique pour appuyer sa candidature. Pourquoi ?
Pas tellement parce qu'une telle recommandation est réellement efficace ; mais plutôt parce que, plus ou moins délibérément, beaucoup d'élus entretiennent dans l'esprit des citoyens l'idée qu'elle peut l'être ! Et que très nombreux sont les citoyens qui en acceptent le principe : leurs fréquentes démarches individuelles en témoignent.
Il existe en effet une forme subtile de clientélisme pour un élu : laisser croire que c'est grâce à votre intervention que la personne demanderesse a obtenu un logement public ou un emploi communal ou, qu'à tout le moins, « vous y avez été pour quelque chose » (copie de votre lettre adressée à l'échevin responsable à l'appui).

Ne pas accorder des faveurs, mais des droits
Je n'ai pas l'expérience des « permanences sociales » qui ne sont pas une pratique habituelle du parti Ecolo. Il m'a semblé pourtant qu'il est possible d'accueillir, d'écouter et de conseiller les citoyens sans tomber dans le piège du clientélisme.
Nombreux sont ceux qui sont venus me trouver, en tant qu'échevine de la Régie foncière, avec l'espoir d'obtenir un logement public en location. A chacun, je m'efforçais d'expliquer que le choix des locataires était fait par le Collège en référence à des critères objectifs ; que toutes les demandes étaient prises en considération de la même façon ; et que la politique menée par le Collège visait à augmenter l'offre de logements publics pour pouvoir mieux répondre, à l'avenir, aux besoins des moins nantis. Les gens ont droit à ce qu'on leur explique les réalités à prendre en compte ; et ils apprécient que leur interlocuteur s'en donne la peine.

Il faut savoir qu'en 6 ans de législature arc-en-ciel, le Collège n'a attribué en location qu'une douzaine seulement de logements publics.
En dehors du parc de logements régi par les sociétés de logement social (soumises à la tutelle régionale de la SLRB), la Commune ne disposait en effet que d'un nombre réduit de logements, dont la plupart ne sont pas devenus disponibles.
Je peux témoigner de l'objectivité de cette démarche collégiale.
Le choix des nouveaux locataires était d'autant plus délicat que la demande était beaucoup plus importante que l'offre. Il s'est fait sur base d'un tableau comparatif établi par l'administration, résumant les informations relatives à tous les dossiers rentrés. Des points étaient attribués à chacune des candidatures en fonction de plusieurs critères combinés. En cas d'hésitation, notre décision a été postposée dans l'attente des conclusions d'un entretien avec les demandeurs.

Quant à la désignation des locataires par les « sociétés de logement social », elle est régie par une législation régionale très précise. Celle-ci prévoit la possibilité ou l'obligation de déroger aux règles générales de priorité prescrites, mais seulement pour des motifs exceptionnels.

Il peut être tentant d'abuser de cette possibilité de dérogation ! En tant que présidente Ecolo de la S.U.L, (Société Uccloise de Logement social) Marijke Vanderschelden a dû se montrer très vigilante à cet égard.

Vers une réglementation officielle de l'attribution des logements communaux

Une défaite politique Ecolo en fin de législature mérite ici d'être explicitée.

Dans la perspective d'un très grand accroissement futur du parc de la Régie foncière communale dans le cadre des deux projets de construction que le Collège arc-en-ciel avait initiés (sur le plateau Avijl et rue de la Pêcherie), il m'est apparu nécessaire d'élaborer un règlement d'octroi, à faire adopter par le conseil communal.
Un règlement rendu public, officialisant un système objectif de critères d'attribution des logements publics (sociaux et moyens) mis en location par la régie foncière, et dont le caractère contraignant couperait l'herbe sous le pied à toute velléité de clientélisme de la part du pouvoir comme aussi à tout procès d'intention à cet égard de la part des citoyens.

Mon espoir était l'adoption de ce règlement avant la fin de la législature. Cet objectif n'a pas été atteint, alors qu'il aurait pu l'être. Une défaite politique regrettable, due à un manque d'unité, inhabituel, de la majorité arc-en-ciel.
Il est vrai que j'ai proposé un projet de règlement en débat au Collège très tardivement : le travail mené avec l'administration avait pris plus de temps que prévu (il nous fallait faire œuvre pionnière) car la pondération des différents critères retenus demandait des choix politiques difficiles !
Mais, surtout, des considérations politiciennes ont joué d'une manière déterminante pour postposer la décision ; suite à la pression de Françoise Dupuis (chef de groupe du PS) auprès du Bourgmestre, j'ai été obligée d'accepter le retrait de ce point de l'ordre du jour du conseil communal de novembre 2006 (sans que je sois même autorisée à en expliquer publiquement les raisons). Est-il nécessaire de préciser que le PS était d'ores et déjà assuré de détenir le nouvel Echevinat du Logement dans la future législature !

Depuis lors les choses ont pu évoluer en la matière (dans la vague d'une volonté politique plus affirmée d'éradiquer le clientélisme suite aux exemples fâcheux des « affaires » de Wallonie).
Au niveau régional Ecolo et PS ont fait adopter une ordonnance imposant aux communes l'obligation à partir de juillet 2009 de se doter d'un règlement qui fixe les critères d'attribution des logements publics (communaux et CPAS).
Au niveau communal, Uccle puis St Gilles ont adopté leur règlement (comme l'avait fait bien plus tôt la commune de Watermael-Boitsfort à l'initiative des Verts). Le règlement ucclois mouture socialiste présente l'avantage d'une plus grande simplicité que celui que j'avais proposé ; mais, non fondé sur un système de points, il garantit moins bien l'impossibilité de céder aux tentations clientélistes. Quant au conseil communal de Molenbeek il a été bien au-delà : sous l'impulsion du Bourgmestre et de l'échevin du Logement (socialistes) ce règlement communal exclut les mandataires politiques du processus de décision (via la création d'une « commission » chargée de cette responsabilité) !

La politique ne peut être un marché où on « achète » son élection.
(Marc Cools, échevin à Uccle)

CLIMAT
UN RÉCHAUFFEMENT INQUIÉTANT

Voilà un mot dont l'emploi connaît de nos jours une véritable explosion médiatique !

« Trop longtemps, le changement climatique a été perçu comme un problème du futur et du domaine exclusif de quelques ministères ou institutions. Cela doit changer ! »
(Kofi Annan)

Le tournant de l'année 2006/2007 restera dans les annales de l'Occident comme un seuil en matière de prise de conscience des problèmes d'environnement à l'échelle planétaire.
La dernière campagne fédérale belge a été marquée par une surenchère de tous les partis dans l'affirmation d'une volonté de relever « le défi du réchauffement climatique ». Les candidats français à la présidence ont été obligés, sous la pression de Nicolas Hulot, d'adhérer à un « pacte écologique ». Même Bush s'est senti tenu de nuancer son discours ! Et, dans la foulée, le Collège ucclois s'est engagé dans un « agenda 21 local »…

Une prise de conscience de plus en plus généralisée
Difficile de comprendre les raisons de ce sursaut collectif précisément à ce moment- là de notre histoire. La contagion culturelle a des voies mystérieuses que les sciences humaines expliquent encore mal.
La perception que chacun a pu vivre des phénomènes météorologiques récents tels que canicules et inondations y a certes contribué. La large diffusion du film choc d'Al Gore (« Une vérité qui dérange ») semble avoir eu un impact sans précédent sur les responsables politiques. La large audience faite dans la presse aux dernières conclusions des

travaux du GIEG est probablement un autre facteur d'explication.

N'oublions pas cependant que, depuis des dizaines d'années déjà, et sans que cela suscite beaucoup d'échos dans les médias, l'alarme était donnée. Par de nombreux scientifiques ; et aussi par les « partis verts » européens (essuyant les sarcasmes de certains de leurs adversaires politiques). Ils avaient le tort d'avoir raison trop tôt !

Faut-il pour autant se réjouir de cette vague médiatique et citoyenne « verte » ? Oui et non.
Oui, bien sûr. Même si nous l'aurions souhaitée plus précoce, cette prise de conscience est salutaire. Au sens propre du mot, car il y a une véritable urgence.
Non, si elle ne débouche pas sur autre chose que des émissions télévisées et des déclarations d'intention qui, parce qu'elles donnent bonne conscience, dispensent d'agir concrètement ; non également si l'attention se focalise sur le seul réchauffement climatique alors que les enjeux environnementaux planétaires sont diversifiés et doivent être appréhendés d'une manière beaucoup plus globale et systémique.

Une mobilisation devenue mondiale à l'aube du 21ème siècle
Le GIEC (« Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat ») a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Il a rassemblé le fruit des travaux de milliers de scientifiques du monde entier, avec l'objectif ambitieux (bien difficile à atteindre dans un contexte de pressions multiples !) d'aboutir à des conclusions consensuelles.
Des premiers rapports ont été publiés en 1990, 1995, et 2001. La publication du 4ème, en 2007, a eu un retentissement sans précédent. Les résultats ont été formulés successivement par trois groupes de travail : Etat des changements climatiques (Paris février 07) - Impacts régionaux (Bruxelles avril 07) - Mesures à prendre (Bangkok mai 2007)
La synthèse rendue publique en 2008 va servir de base de référence pour les décideurs du monde entier pendant les prochaines années. Tout en étant susceptible d'affinements à la lumière des résultats des recherches toujours en cours.

L'impact des conclusions du GIEC a été renforcé par les conclusions d'un autre rapport : le « Rapport Stern ».
Cette étude, présentée au gouvernement britannique, en octobre 2006, par l'ancien chef économiste de la Banque mondiale, s'est efforcée de chiffrer l'ordre de grandeur du coût du réchauffement climatique pour l'économie mondiale, si des mesures impératives ne sont pas prises d'ici 10 ans. Une somme de 5.500 milliards d'euros à l'horizon 2050 ; soit le coût des deux guerres mondiales réunies !
Par contre, limiter le réchauffement climatique et ses conséquences coûterait un pourcentage minime de la croissance mondiale par an (un ordre de grandeur de moins de 0,5%) !

Quant au Conseil de Sécurité des Nations Unies, il a débattu récemment des menaces que le réchauffement climatique fait peser sur la sécurité internationale. Un troisième aspect du problème qui n'est certes pas à négliger.

Une conviction devenue certitude
Aux yeux du monde entier, la réalité d'un réchauffement planétaire et la responsabilité de l'homme dans ce réchauffement (par une augmentation de « l'effet de serre » joué par l'atmosphère terrestre) ne font désormais plus de doute. De même que l'importance des impacts de ce réchauffement sur les équilibres écologiques à l'échelle planétaire.
Une certitude aujourd'hui acquise, malgré la pression exercée par les lobbies industriels et certains gouvernements sur les chercheurs et les responsables politiques, dans le but d'infléchir les conclusions de l'expertise scientifique.

Toutefois, ce qui est nouveau ce n'est pas le fait du changement (notre planète a connu un grand nombre d'oscillations thermiques dans le passé dont témoigne la mémoire des archives glaciologiques) mais sa rapidité. Le réchauffement depuis la révolution industrielle se fait à une vitesse sans commune mesure avec les évolutions cycliques naturelles de l'histoire géologique de la terre. A un rythme qui s'accélère par l'effet conjugué de feed back positifs (c'est-à-dire des rétroactions qui renforcent le processus initial).
Par exemple, la fonte des glaces polaires diminue la capacité de rayonnement réfléchi de la surface terrestre vers l'extérieur (ce que l'on nomme l'albedo) ; elle s'en trouve donc accentuée. De même, le dépôt de particules fines (dégagées notamment par les moteurs diesel) qui noircit la glace augmente sa capacité d'absorption de l'énergie solaire et donc la rapidité de sa fusion. Un phénomène d'emballement similaire est dû au dégagement de gaz méthane (un gaz au pouvoir d'effet de serre bien plus puissant que le CO2) généré par le dégel progressif du permafrost des régions boréales.

Il ne s'agit plus d'une opinion : c'est le constat d'une réalité
qui fait des questions écologiques le défi majeur du 21ème siècle.

Les impacts du réchauffement climatique Ils se manifestent dans des domaines aujourd'hui bien identifiés même si l'ampleur des phénomènes prévus ne peut être chiffrée qu'avec prudence. On peut les résumer comme suit : *Hausse du niveau des océans (sous l'effet conjugué de la fonte des glaces et de la dilatation de la masse de l'eau)*
Perte de réserves d'eau douce par la fonte des glaciers et la salinisation des nappes aquifères
Fréquence plus élevée des événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses, canicules)
Déplacement des zones de précipitations et de végétation
Difficultés d'adaptation entraînant une perte de biodiversité
Extension possible de certaines maladies infectieuses
Migrations de populations humaines (les « réfugiés climatiques »)
Le changement dépasse donc largement le seul fait d'une augmentation de température. Il risque de perturber très gravement les conditions de vie sur terre.

Grâce à l'outil de la modélisation du « système planétaire », le GIEG a pu préciser l'ordre de grandeur du réchauffement prévisible : une hausse de la température moyenne mondiale de 2 à 4,5° d'ici 2100, entraînant une montée du niveau des océans de l'ordre de 20 à 60 cm.
Un danger particulièrement grave pour les îles à côtes basses et les régions deltaïques, très nombreuses dans les pays du Sud. Mais les Pays Bas figurent évidemment aussi parmi les pays menacés. Le gouvernement néerlandais est conscient que d'énormes investissements seront nécessaires à court terme en matière de gestion de l'eau et d'infrastructures routières et agricoles.

Faute de moyens pour s'adapter rapidement, ce sont les populations des pays les plus pauvres qui seront les plus touchées. Les premières victimes seront donc paradoxalement les populations qui ont le moins contribué au réchauffement de la planète, ce qui aggravera les inégalités de développement !
On parle souvent au futur d'importants flux de réfugiés climatiques. En réalité, le problème est déjà présent : pensons aux réfugiés du Bengladesh pour cause d'inondation et à ceux de l'Afrique sahélienne en voie de désertification. Et si, comme le prévoit le rapport du GIEC le réchauffement se poursuit, il faut s'attendre à des déplacements beaucoup plus massifs de population.

Par ailleurs, les Etats-Unis, le Canada et la Russie sont dès à présent vivement intéressés par la perspective de l'ouverture de voies maritimes polaires à travers l'Arctique (en plus des perspectives nouvelles d'exploitation des hydrocarbures : la course à l'or noir a déjà commencé !).
Face à ce constat, le parti Ecolo invite la Belgique à prendre l'initiative d'une négociation d'urgence d'un traité international en vue de protéger l'Arctique et ses populations indigènes et d'en faire une zone de paix et de coopération à l'image de celle de l'Antarctique.

Les solutions envisagées La lutte contre la déforestation est souvent citée comme remède efficace. Il est vrai que les arbres captent et stockent le CO2 mais seulement pendant leur période de croissance, ne l'oublions pas !

Des recherches sont utilement menées visant à trouver divers moyens de stocker le CO2 produit par les activités humaines. Il s'agirait de le capter puis de l'injecter sous forme liquide dans des roches réservoir surmontées d'une couche de roche étanche ou dans des eaux profondes océaniques ; ou encore de le piéger par des bactéries capables de fabriquer du calcaire.
Plus incertaine est l'idée de refroidir l'atmosphère (par un ensemencement de la stratosphère en particules de dioxyde de soufre) !

Mais la solution première est évidemment la réduction des émissions de gaz à effet de serre et ce par tous les moyens possibles. Ce qui impose principalement une nouvelle politique de l'énergie combinant réduction de la consommation et abandon progressif de l'usage des combustibles fossiles

A cet égard, la prise de conscience des risques potentiels liés au réchauffement climatique s'était déjà traduite par le célèbre protocole de Kyoto, ratifié par les gouvernements d'une centaine de pays industrialisés (sans les USA !) et entré en vigueur en 2005, dont la première période d'engagement se termine en 2012.

Le GIEC propose, lui, comme objectif le scénario - optimiste - d'une limitation du réchauffement climatique de l'ordre de 2° à l'échéance de 2050. N'oublions pas, aussi, que le CO2 dégagé reste une centaine d'années dans l'atmosphère !

Grâce à une stabilisation des concentrations d'équivalent CO2 dans l'atmosphère entre 445 et 490 ppm (elle est en moyenne de 280 ppm aujourd'hui et sa croissance est encore inévitable).
Pour y parvenir, Kyoto fut certes un pas important ; mais un tout premier petit pas… loin d'être suffisant par rapport aux décisions politiques qu'impose l'avenir de l'humanité.
Des décisions qui seront forcément impopulaires en Occident ; parce qu'elles remettent en question un mode de vie fondé sur le dogme d'une croissance nécessaire (à savoir celle du produit intérieur brut et donc de la consommation). Mais aussi dans les pays en voie de développement, qui tout en revendiquant le droit de suivre notre modèle d'industrialisation, exigent notre aide financière pour contribuer à l'effort demandé de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle de la planète.
Remarquons à cet égard que cela coûte moins cher de réduire ces émissions dans les PVD (où se développent des industries nouvelles) que dans les pays anciennement industrialisés (où les rénovations sont coûteuses).

En guise de conclusion

- En matière de réchauffement climatique, l'inaction est plus coûteuse que l'action.
- Des solutions existent qu'il faut avoir la volonté de mettre en pratique.
- Les enjeux ne sont pas qu'environnementaux et économiques. Ils sont aussi sociaux et politiques.
- Le dernier rapport de l'ONU souligne le lien inextricable entre la problématique écologique et la question des droits de l'homme : le combat pour la stabilisation du climat et le combat contre la pauvreté sont intimement liés.
- Les pays industrialisés doivent accepter d'assumer la responsabilité de la « dette environnementale » engendrée par leur développement économique.
- Nombreux sont ceux qui évoquent la question d'avenir des « guerres de l'environnement ».

« La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire »
(Montaigne cité par J-P Van Ypersele, climatologue belge)

COLLÈGE
ET EXIGENCES DE COLLÉGIALITÉ

Mardi. 16 heures. Le Bourgmestre et les 8 échevins convergent vers la salle du Collège où nous attend déjà la secrétaire communale : un FDF, 5 libéraux, 2 Ecolos et 1 socialiste.
Ces réunions hebdomadaires jalonnent la vie d'un échevin comme un métronome.
J'y avais généralement des dizaines de rapports à présenter ; avec souvent des dossiers « chauds » en urbanisme.

En décembre 2006, dans son discours de fin de législature, le Bourgmestre ucclois Claude Desmet a judicieusement rappelé aux membres du conseil communal le nombre de fois que le Collège s'était réuni en 6 ans : plus de 300 réunions.
La loi communale prévoit en effet le minimum d'une réunion du Collège par semaine (avec un quorum imposé de plus de 50% des membres présents).

Beaucoup de décisions relèvent de la seule compétence du Collège (sans l'exigence légale de demander l'aval du Conseil).
Parmi celles-ci figure la délivrance des permis d'urbanisme (dans le respect des règles de droit édictées par le Gouvernement régional).

Si les réunions du Collège se déroulent dans une ambiance conflictuelle et agressive, elles peuvent être terriblement éprouvantes.
J'ai eu quelques échos à cet égard d'un passé ucclois pas tellement ancien ; et aussi de la situation difficile à vivre pour mes collègues Ecolo dans d'autres collèges communaux….
Ce ne fut heureusement pas le cas de la majorité arc-en-ciel uccloise 2001-06 : à quelques exceptions près dans le chef de certains (remarques ironiques récurrentes ou éclats occasionnels et de courte durée), nos débats se déroulèrent avec courtoisie, sans coup bas et dans une écoute souvent marquée par la volonté de tendre à un consensus. C'est tout à l'honneur du Bourgmestre Claude Desmet d'avoir su maintenir un climat propice à l'expression de chacun avec l'assurance d'être écouté des autres.

J'ai mieux compris, au terme de cette expérience, que des liens d'estime mutuelle peuvent se nouer entre élus de partis différents qui n'ont pas les mêmes priorités ni les mêmes convictions politiques.
Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de désaccords ! Ni que des pratiques de « pré carré » ne soient parfois venues freiner les synergies entre échevinats que les deux échevins Ecolo tentaient d'initier.

Les désaccords au sein du Collège ne doivent pas transpirer à l'extérieur ! Un principe sacro-saint doit en effet être respecté : toute décision est collégiale. Et elle doit être actée comme telle dans le procès verbal de la séance (avec, s'il échait, le nombre d'abstentions, voire de votes contraires). Le passage au vote n'est pas fréquent et les membres mis en minorité ont alors le devoir de s'incliner… sans déclaration intempestive à la presse, ni en conseil communal.
C'est pourquoi, lorsque des habitants accusent personnellement un échevin de l'Urbanisme d'avoir délivré un permis pour un projet immobilier privé contesté, ils font une erreur d'appréciation. L'échevin ne peut que proposer un avis et le défendre avec le plus de compétence possible ; seul, il n'a aucun pouvoir de décision.
Je n'ai été que rarement mise en minorité ; mais j'ai dû beaucoup argumenter ! J'ai par contre souvent dû accepter d'amender le texte des avis d'urbanisme présentés au Collège (un texte proposé par les architectes puis avalisé par moi avec d'éventuelles modifications ou ajouts), pour répondre à la demande de certains collègues.
Leurs critiques étaient d'ordre diversifié : les conditions que nous souhaitions imposer leur apparaissaient comme trop exigeantes en matière de développement durable ; le style de la construction projetée n'était pas conforme à leur goût en matière d'esthétique ; nous étions en désaccord sur la densité acceptable en intérieur d'îlot ; les gabarits devaient être rabotés davantage ; il fallait exiger un nombre de stationnements supplémentaire ; pourquoi interdire les châssis en PVC … en voici quelques exemples, parmi beaucoup d'autres !
Les débats étaient souvent longs mais constructifs. Ils permettaient de renforcer utilement la qualité de la motivation des avis communaux.

Les exigences de la collégialité devraient faire de tout échevin un « généraliste » (il est en effet amené à participer aux décisions relatives à tous les aspects de la gestion communale).
Dans la pratique, c'est cependant loin d'être le cas : il est en effet impossible d'acquérir des connaissances pointues dans tous les domaines techniques tels que les finances, les travaux publics, l'urbanisme, le contentieux ou la législation sociale…
Le travail d'équipe d'un Collège doit donc idéalement être fondé sur des relations de confiance réciproque. Ce qui n'exclut pas, pour chacun de ses membres, la nécessité d'un esprit critique vigilant dans la lecture des rapports présentés par les autres et celle d'assumer sa part de responsabilité quant au choix des options politiques qui sont prises.

Parce que le Conseil communal est public, cette institution est mieux connue des citoyens que celle, plus discrète et pourtant combien importante du Collège, lieu de débat par excellence.

COMMERCE DE PROXIMITÉ
EN DANGER ?

L'épicerie du quartier du Melkriek a disparu depuis belle lurette ;
Il ne reste plus au Homborch qu'un seul petit magasin d'alimentation ;
La boulangerie de la chaussée de St Job a-t-elle un avenir ?
Le quincaillier de la place Vanderkindere est un expert, d'autant plus précieux qu'il est unique à Uccle ;
Quant aux droguistes, je n'en connais plus que deux.
Le noyau commercial d'Uccle-centre voit se multiplier les salons de coiffure (j'en ai compté une dizaine !) et les commerces de téléphonie mobile.
Les courses hebdomadaires se font dans les grandes surfaces qui disposent d'un parking imposant.

Bref, le petit commerce de proximité où l'on se rendait à pied et où l'on avait le plaisir de recevoir un conseil ou de tailler une bavette avec le commerçant pâtit d'une fâcheuse tendance à disparaître. La mode s'est installée de « grandes courses » hebdomadaires dans les centres commerciaux périphériques aisément accessibles en automobile. Et les déplacements motorisés s'accroissent en conséquence, avec les problèmes de congestion et de pollution qui en résultent.

Signe des temps me direz-vous… Peut-être. Je déplore cependant qu'il ne m'ait pas été possible d'infléchir cette tendance par une action politique concertée via la délivrance des permis. En effet, dans le cadre de la législation actuelle, « un commerce est un commerce ». Les pouvoirs publics n'ont pas le droit d'interdire, d'imposer ou de soutenir un certain type de commerce plutôt qu'un autre.
L'urbaniste français François Ascher soutient cependant, à juste titre, que ce type de commerce « assure une fonction urbaine d'animation et de sécurité publique qui n'est pas négligeable » et qu'à ce titre il serait normal que les pouvoirs publics subventionnent une telle fonction de « concierge des quartiers urbains » qui est gratuite pour eux.

Un cas particulier est à souligner, celle des night et des phone shops qui ont leur utilité en tant que commerce de proximité mais dont la multiplication récente pose problème en raison des nuisances de voisinage qu'ils engendrent.
Beaucoup se sont implantés en infraction. Le refus d'une demande de permis ou d'une régularisation doit être motivé en raison de nuisances de voisinage, manifestes et à démontrer. La plupart des pouvoirs communaux bruxellois tentent d'enrayer le développement de ces petits commerces par l'imposition d'une taxation dissuasive. Certaines communes formulent une réglementation de leur répartition spatiale visant à éviter leur concentration dans certains quartiers. Nous en avons longuement débattu au sein du Collège ucclois (pour aboutir à un accord sur une politique future en ce sens, qui va cependant moins loin que celle adoptée récemment par la commune de Schaerbeek). Fort heureusement, quelques petits noyaux commerciaux ucclois conservent encore aujourd'hui une diversité d'enseignes qui répond au rêve d'une société plus conviviale.
Je pense plus particulièrement à la place St Job et au petit centre du Dieweg. Tout en n'ayant pas la naïveté de croire que la majorité des clients s'y rendent à pied ! Les revendications en matière de parking y sont aussi pressantes qu'ailleurs.
L'exemple de l'important noyau du Fort Jaco est intéressant car il présente aujourd'hui l'intérêt d'une concentration de styles de commerces très utilement diversifiés. L'essor des commerces de luxe n'a pas supprimé tous les commerces de proximité ; deux grandes surfaces cohabitent avec des petits magasins. Un bel équipement commercial, ce qui n'a malheureusement guère d'impact positif sur la mobilité en raison d'une offre de stationnement importante et d'une clientèle très accrochée à sa voiture.

Par ailleurs, les succursales de grands magasins self-service se disséminent de plus en plus dans l'espace communal sous forme de « mini » et « proxi ».
Une politique commerciale intéressante du point de vue de la mobilité, plus particulièrement pour les vieilles personnes ; mais qui nuit au petit commerce indépendant.

Quelques emplacements pour du commerce de proximité devraient être prévus dans tous les importants projets immobiliers de logements.
Il est regrettable qu'une telle volonté politique de mixité fonctionnelle urbaine soit souvent contestée par les riverains sous prétexte que l'attractivité de tels services pourrait aggraver leurs problèmes locaux de mobilité !.

COMMUNICATION
MODALITÉS DIVERSES

Les possibilités de contacts entres les humains se sont démultipliées.
Avec l'entrée dans l'ère électronique, nous vivons un essor extraordinaire d'une grande diversité de moyens techniques de communiquer.

Et, paradoxalement, le sentiment de solitude s'accroît !

Le besoin humain de communiquer
L'usage de plus en plus généralisé et de plus en plus fréquent du téléphone mobile et de l'ordinateur est très révélateur du besoin profond des être humains d'entrer en relation les uns avec les autres, comme de la difficulté d'assumer sa solitude.

Je suis frappée par le fait que bon nombre des communications par GSM ou par internet n'ont pas pour objet de transmettre un message.
On n'a rien de spécial à se raconter. Ni de projet commun.
On ressent, simplement, le besoin d'être en contact, de créer un lien social.

Mais la véritable communication, c'est autre chose.
Cela demande de s'ouvrir à l'autre et d'oser s'exprimer de manière authentique.
Cela passe par un langage commun et un effort de compréhension mutuelle.
Il arrive même que l'on puisse se passer des mots.

L'obligation de communiquer du pouvoir politique
Les politiques communiquent. Ils ont un devoir d'information du citoyen, une responsabilité d'éducation collective à assumer (par exemple en matière de civisme, de sécurité routière, de protection de l'environnement …). Ils doivent aussi rendre des comptes et être ouverts au dialogue.
Le choix des moyens de communication qu'ils utilisent n'est malheureusement pas toujours le plus approprié. Passons-les rapidement en revue.

L'impact limité de la communication écrite
J'ai diffusé pendant 6 ans, via le journal et le site internet de la Commune, des explications régulières relatives aux importants dossiers d'urbanisme, aux règles en vigueur et aux procédures à suivre ; pour aboutir à la conclusion que nombreux étaient les citoyens qui ne prenaient pas la peine de les lire.
Constatation d'autant plus décevante que les « gazettes » publicitaires privées semblent susciter plus d'intérêt et sont souvent prises pour argent comptant. Je me souviens de l'agressivité d'une dame âgée à propos d'une date erronée d'enquête publique qu'elle avait trouvée dans « Bravo Uccle » ; impossible de lui faire admettre que je n'en étais pas responsable !

L'utilité de la communication par l'image
Elle est importante, et pas seulement lors des campagnes électorales. Encore faut-il qu'elle soit attrayante et clairement lisible.
Dans le cas de la nouvelle déchetterie d'Uccle, j'ai proposé au Collège l'assistance d'une école uccloise de publicité. C'est un de ses étudiants qui, dans le cadre d'un travail de fin d'étude, a conçu le logo de l'installation et la signalétique imagée destinée à guider les habitants dans son utilisation. Une manière d'assurer la communication que j'estimais nécessaire et qui n'a pas grevé le budget communal !

L'oral meilleur vecteur de communication politique ?
Certainement oui, si c'est dans le cadre d'un véritable dialogue interpersonnel.
Mais pas forcément lors des réunions publiques organisées à l'initiative du Collège. Celles-ci ont cependant leur utilité : leur premier intérêt est de permettre l'expression de chacun ; et de mettre les désaccords en évidence. Elles permettent aussi d'utiles mises au point.

- *Lors des séances publiques des commissions de concertation d'urbanisme, l'échange oral entre les différents acteurs complète de manière irremplaçable les participations écrites à l'enquête publique.*
- *Pendant l'élaboration de l'étude d'incidences relative au projet SNCB du RER, j'ai organisé (avec la collaboration technique des deux fonctionnaires concernés) trois réunions dans le quartier en question dans un double objectif : diffuser auprès des riverains une information sur l'état d'avancement de l'étude ; écouter leurs inquiétudes et leurs questions afin de les relayer auprès du « comité d'accompagnement » encadrant le travail du bureau d'étude.*
- *De son côté, l'échevin Marc Cools a multiplié les réunions publiques en matière d'aménagement de voirie et de circulation pendant la précédente législature.*

Des recherches en psychosociologie ont mis depuis longtemps en évidence le fait que le contenu d'un message oral, qu'il soit public ou privé, n'a qu'une importance très relative par rapport à la façon dont il est exprimé : l'intonation et le rythme de la voix prime sur les mots ; et l'élément qui semble avoir le plus d'impact est la communication non verbale du langage gestuel !
Postures corporelles, gestes des mains, expressions du visage, et notamment celle des yeux sont autant de messages qu'exprime en même temps l'orateur, sans en avoir conscience ; messages dont la perception, plus ou moins consciente également, domine d'autant plus dans l'esprit de l'auditeur qu'il est moins capable de juger de la pertinence du contenu du discours. Il est des attitudes corporelles qui valorisent, et d'autres qui disqualifient.

C'est pourquoi le « look » des candidats prend de nos jours une importance croissante dans les campagnes électorales.
Ceci me rappelle un souvenir de la campagne électorale de 2000 : au lendemain du débat télévisé sur Télé Bruxelles, une amie me raconte avoir rencontré quelqu'un qui lui faisait un grand éloge de ma prestation ; pourtant, lorsqu'elle lui a demandé ce qui l'avait frappée dans ce que j'avais dit, cette personne a été incapable de lui répondre !

Et la communication par voie informatique ?
Les possibilités d'accès à l'information sont devenues fascinantes ; grâce à des outils qui deviennent de plus en plus vite obsolètes (et donc mis au rebut) à mesure que le progrès technique s'accélère. Illustration exemplaire du développement de la « société de consommation » !
Dans une commune comme Uccle, un très grand nombre de citoyens ont un accès régulier à internet. Et les courriers reçus par emails deviennent plus nombreux que ceux par voie postale. J'ai initié la mise sur le site communal des ordres du jour de la commission de concertation et de l'intégralité des avis rendus par celle-ci. La possibilité de régler les formalités administratives via internet va se généraliser dans un proche avenir.
Mais gardons-nous d'oublier ceux qui ne sont pas équipés d'un ordinateur ou n'ont pas les moyens de se payer la connexion internet. Ils ont un droit égal à l'information.

En guise de conclusion
La communication est vecteur de lien social. Elle est aussi un rapport au savoir et un rapport au pouvoir.
Dans toute communication il y a un émetteur et un récepteur. La responsabilité d'une mauvaise communication est souvent partagée. Aussi clair et authentique que soit votre message, il ne sera perçu et intégré que par ceux qui sont disposés à le recevoir.

« Tu es un enfant si tu ne comprends rien à ce qu'on te dit ;
Tu es un ado si personne ne comprend rien à ce que tu dis ;
Tu es un adulte si ce que tu dis n'intéresse personne. »
(Extrait d'une pièce de théâtre créée et jouée par les professeurs de l'école Decroly)

COMPÉTENCE
AVEC OU SANS « S »

En politique ce mot a un double sens.
Des « compétences » sont attribuées aux membres d'un pouvoir exécutif ;
et chacun assume ses responsabilités avec plus ou moins de « compétence ».

Compétences…
Bien que les services à assumer au niveau communal soient évidemment similaires dans toutes les communes, les compétences à répartir entre les membres du Collège diffèrent d'une commune à l'autre : les appellations et les regroupements sont étonnamment diversifiés. Ces différences ne sont pas anodines : elles peuvent être révélatrices de réalités et d'options politiques.

- *Ainsi, par exemple, l'échevinat de « l'Aide sociale » est devenu celui de « l'Action sociale » à Uccle en 2000 ; une exigence qui était chère à Ecolo pour des raisons qui vont bien au-delà d'un purisme terminologique !*
- *Des échevinats du « développement durable » sont apparus dans plusieurs communes au terme des élections de 2007.*
- *La création dans la commune de Schaerbeek d'un échevinat « de l'Intégration sociale, de la Prévention et de la Solidarité » est le reflet de la volonté politique du partenaire Ecolo.*
- *Celle d'un échevinat ucclois du Logement témoigne de l'importance désormais accordée à ce problème criant.*

A chaque nouvelle législature le problème se pose de la répartition des compétences entre les membres de l'exécutif local. Il faut être conscient qu'elle est souvent régie par des considérations de type électoraliste.
Chacun sait qu'être échevin de l'Etat civil est une manière facile de gagner des voix alors que l'échevin de l'Urbanisme risque, quoi qu'il fasse, de se mettre beaucoup de monde à dos ! Le morcellement persistant à Uccle des compétences relatives à l'environnement n'est pas étranger au désir de partager ce type de vitrines valorisantes pour l'échevin responsable !

Dans son sens premier d'attribution de « compétences », ce mot évoque aussi un problème belge d'actualité : le débat institutionnel en Belgique se focalise aujourd'hui sur la question de savoir à quel niveau de pouvoir (fédéral, régional, communautaire) il convient le mieux d'exercer certaines responsabilités.

Par ailleurs, indépendamment du contentieux communautaire, la réflexion porte depuis longtemps, à Bruxelles, sur l'intérêt du transfert de certaines compétences communales à la Région en vue d'une plus grande efficacité.
Le fait que de très nombreux parlementaires bruxellois soient en même temps bourgmestres ou échevins induit une interférence fâcheuse entre défense d'intérêts locaux et nécessité de mener des politiques transversales à l'échelle régionale. J'ai appris avec satisfaction que la conférence des Bourgmestres des 19 communes avait enfin accepté, en début 2008, le principe d'une « agence bruxelloise du stationnement » (auquel se sont opposés longtemps plusieurs municipalistes avant tout soucieux de préserver leurs prérogatives). C'est d'ailleurs toute la politique de mobilité qui gagnerait à être plus transversale.

Je suis néanmoins sensible à l'argument que c'est au niveau local que la participation citoyenne peut le mieux s'exercer.
Remarquons aussi que l'institution souvent décriée des intercommunales est un moyen qui permet de concilier

l'objectif de faire des économies d'échelle et celui de préserver une certaine autonomie des pouvoirs locaux. A condition qu'elles s'astreignent à plus de transparence dans leur gestion !

… et compétence
Je demeure personnellement surprise par le fait que bon nombre de professionnels de la politique acceptent sans problème de se voir attribuer de nouvelles compétences à chaque changement de législature, sans crainte de se sentir incompétent ! Cette habitude très répandue présente l'intérêt d'une motivation redynamisée et d'un regard régulièrement renouvelé sur la gestion des affaires ; mais elle exige une très grande faculté d'adaptation de la part des élus et induit inévitablement des pertes de temps et d'efficacité.
Une des architectes communaux m'a dit, avec humour, au début de mon mandat, « qu'il fallait au moins un an pour former un échevin de l'urbanisme » ! Six ans plus tard, j'avais encore l'impression d'en apprendre tous les jours.

Se pose aussi la question du rapport entre la formation personnelle des mandataires et le type de compétences dont ils ont la charge.
Doit-on avoir l'expérience de l'enseignement pour faire un bon échevin de l'Education ? Doit-on être un artiste pour faire un bon échevin de la Culture ? Non, bien sûr…
L'échevin peut se reposer sur une administration de qualité. Mais il faut reconnaître que cela aide d'avoir un minimum de bagage dans les matières qui sont gérées sous sa responsabilité. Ce qui n'exclut pas l'indispensable travail de mise au courant (qui me semble particulièrement lourd pour les échevinats plus techniques tels que les Finances, les Travaux publics et l'Urbanisme).

Le flagrant délit d'incompétence est une faiblesse qui ne trompe pas en politique.
Fort heureusement, dans la plupart des cas, les responsables d'un mandat exécutif acquièrent rapidement un niveau de compétence qui force l'estime.

COMPOSTAGE
DE LA MORT À LA VIE

Je, tu, il composte… la nature fait le reste !

Les « ouvriers » de la nature sont les millions d'organismes (vers de terre, champignons, bactéries…) vivant dans le sol qui transforment les déchets organiques en un matériau fertile, brun foncé, aéré et qui fleure bon le sous-bois… qui n'est autre qu'une forme d'humus. Ils n'ont besoin pour cela que d'une alimentation variée, de l'eau et une bonne aération.

Cette technique de recyclage des déchets biodégradables a fait ses preuves ; à condition toutefois d'être bien maîtrisée. Elle permet une réduction substantielle de la taille de nos poubelles ménagères, tout en amendant nos jardins.

Elle suscite beaucoup d'intérêt chez les Ucclois. Des dizaines d'entre eux ont suivi la formation proposée par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement). Ils sont devenus « maîtres-composteurs ».
Les conférences régulièrement organisées à la commune drainent chaque fois un public motivé. Pendant la bonne saison, les habitants sont conviés le samedi matin pour un écolage animé bénévolement par des maîtres-composteurs.
Des liens amicaux se sont même créés entre les maîtres-composteurs et l'écoconseiller communal. Responsable du centre de démonstration (jadis situé au service vert puis nouvellement aménagé dans le site desjardins potagers de la rue de Stalle), celui-ci a suscité une dynamique conviviale qui favorise la diffusion d'un savoir-faire par les contacts interpersonnels sur le terrain.

Tout cela est très bien. Mais que faire si l'on a pas la chance d'avoir un jardin pour placer une compostière ?
Deux solutions : le « vermi-compostage » sur le balcon (dans des petits récipients proposés dans le commerce) ; ou le compostage collectif pour un l'ensemble des immeubles d'un quartier.
L'initiative d'une expérience pilote de compostage de quartier a été menée avec succès par le Comité Tillens-Rosendael au cœur d'une oasis potagère en marge de la chaussée d'Alsemberg : cet îlot de verdure a été sauvegardé dans un quartier dense à l'issue d'un combat citoyen contre une promotion immobilière, relayé par les pouvoirs communaux ucclois et forestois puis l'action de la Région (via une restructuration avec dépollution partielle des sols par l'IBGE). Je regrette de ne pas avoir trouvé le temps d'impulser une politique visant à la multiplication de telles expériences.

Une technique écologique. Une participation citoyenne responsable.
Un aspect concret de l'action de l'échevinat de l'Environnement ucclois
qui se poursuit avec succès, par delà les changements de majorité.

CONCERTATION
UNE COMMISSION DÉMOCRATIQUE ?

En tant échevine de l'Urbanisme ce terme m'évoque d'abord, bien sûr,
la « commission de concertation ».
Je me limiterai ici à commenter cet aspect du mot.

La commission de concertation en urbanisme est un lieu d'audition et de dialogue. Elle permet la rencontre des trois types d'acteurs qui participent à l'évolution et la gestion de la ville : les agents économiques du marché, la société civile et les responsables publics y sont mis en présence. A ce titre, elle peut être considérée comme offrant des occasions privilégiées de participation citoyenne.

Une institution relativement récente
Des commissions de concertation ont été créées, dans chacune des 19 communes bruxelloises, à la fin des années 70. Elles s'inscrivent dans le cadre de la procédure démocratique des enquêtes publiques relatives aux demandes de permis d'urbanisme et d'environnement.
Les membres d'une commission de concertation représentent d'une part le pouvoir communal et, d'autre part, le pouvoir de tutelle via les représentants de 4 administrations régionales :

- *l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement Urbanisme (AATL-Urbanisme)*
- *l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL- Monuments et Sites)*
- *l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE ou « Bruxelles-Environnement »)*
- *la Société de Développement Régional Bruxellois (SDRB) La réunion se déroule en deux temps : une séance publique où chacun peut être entendu puis un débat à huis clos. Après confrontation des différents points de vue, la commission rend un avis qui n'est que consultatif. Cet avis préjuge cependant souvent de la décision finale qui sera prise par le pouvoir exécutif concerné (communal ou régional).*

La fréquence et la durée des séances de la commission de concertation varient d'une commune à l'autre. Elles sont fonction du nombre de demandes de permis soumis à enquête publique. Mais également du temps consacré à chacun des dossiers présentés.
Durant les 6 années de mon mandat, j'ai présidé plus de 150 réunions de la commission (au rythme d'au moins une tous les 15 jours, à l'exception de la période des vacances d'été). Avec un nombre de dossiers à traiter variable à chaque séance (qui pouvait aller jusqu'à plus de 20). Je tenais à ce que soit prévu un horaire pas trop serré pour accorder un temps suffisant au débat ; et j'attachais beaucoup d'importance à la disposition des acteurs dans l'espace pour favoriser le dialogue.

La séance publique
A Uccle, la présidence des commissions de concertation est toujours assumée par l'échevin de l'urbanisme. Cela représentait une part importante de mon travail d'échevin. Bien qu'elle ne fût pas facile, j'aimais particulièrement cette tâche.

Quelques exemples de difficultés concrètes rencontrées parmi beaucoup d'autres possibles :

- *Pas facile de faire face (dans la salle du Centre culturel réservée pour la circonstance) à la foule venue contester les deux projets de lotissement privés du plateau Engeland !*
- *Difficile de convaincre la voisine d'un projet d'extension de maison que nous l'avons bien écoutée et qu'il est inutile qu'elle martèle, pour la troisième fois, son discours indigné relatif à un arbre abattu ; ou le riverain convaincu d'une perte future de son ensoleillement … côté nord.*
- *Nécessité, parfois, d'intervenir avec fermeté pour faire remarquer que la démocratie ce n'est pas « la loi du plus fort en gueule » ; ou pour enrayer les dérapages dans le ton des interlocuteurs.*
- *Rectification indispensable lorsque le demandeur (ou son architecte) insinue que le service communal lui aurait « donné son accord » avant même la mise du projet à l'enquête publique !*
- *Obligation de faire comprendre, avec tact, à l'architecte dont le dossier présente des lacunes et des contradictions qu'il va devoir revoir sa copie.*
- *Nécessité de débattre de l'interprétation qu'il faut donner à certaines des prescriptions du PRAS qui paraissent entachées d'ambiguïté.*
- *Difficile d'aider le demandeur d'une régularisation financièrement aux abois après s'être embarqué dans une transformation sans vérifier sa conformité avec les règles en vigueur ; ou d'apaiser l'inquiétude irrationnelle d'une dame âgée qui a mal compris la teneur du projet.*
- *Pas facile non plus d'instruire successivement une vingtaine de dossiers (et parfois davantage) avec la même rigueur et la même qualité d'écoute au cours d'une journée parfois bien longue.*

J'aimais ce travail parce qu'il me permettait, en tant que présidente, d'assurer la concrétisation de valeurs démocratiques qui me sont chères :

- droit des citoyens à une information claire et transparente ;
- possibilité pour chacun (demandeur, riverain ou association, membre de la commission) de s'exprimer avec l'assurance de pouvoir être entendu de tous ;
- mise en pratique du principe d'une délégation à des porte-parole reconnus comme étant représentatifs de

leur quartier ;
- référence à la loi dans le respect des droits légitimes de chacun ;
- recherche de l'objectivité par la multiplication des points de vue différents.

Les moyens utilisés pour y parvenir : un ordre du jour pas trop chargé (réfléchi en fonction du caractère des dossiers), un bon accueil du public avec un aménagement de l'espace propice au dialogue, un travail de préparation des dossiers difficiles, une écoute attentive, un style de présidence alliant souplesse et fermeté.

Je voudrais évoquer ici, pour leur côté particulièrement exemplaire,
deux souvenirs particuliers de séances publiques :

***Dans le quartier du Moensberg** : Une demande régionale de construction de logements sociaux sur un terrain appartenant au CPAS d'Uccle, attenant à la halte du chemin de fer.*
Une acceptation par les riverains du principe d'une implantation de logements sociaux dans leur quartier. Une analyse approfondie du projet par le comité de quartier en référence au PPAS en vigueur. Une démonstration rigoureuse, faite en commission, de la mauvaise adéquation du projet à ce PPAS. La présentation de l'esquisse d'un projet alternatif possible, moins lourd et plus ouvert.
***Dans l'avenue Floréal** :*
Une demande privée d'extension d'une séniorie au détriment d'un site fragile de grande qualité au cœur d'un quartier résidentiel.
Une très forte mobilisation riveraine spontanée, efficacement encadrée par une personne capable d'une analyse critique objective du projet et d'une orchestration très structurée de l'argumentation présentée en équipe. Un dialogue dans une ambiance permettant aux points de vue contradictoires de s'exprimer, sans agressivité, malgré la grande inquiétude riveraine.

Une telle correction dans la participation citoyenne à la séance publique est toujours le fruit d'un travail collectif mené sous l'égide d'une ou de quelques personnalités compétentes qui ont su gagner la confiance des riverains en payant de leur personne.

Après la séance publique, le débat à huis clos
J'aimais aussi cette deuxième phase qui mettait en valeur la complémentarité des fonctionnaires membres de la commission : fonctionnaires communaux, avec leur solide connaissance du terrain et du passé communal ; quatre fonctionnaires régionaux, aptes à prendre plus de recul, et qui analysent chacun le projet avec les yeux de leur spécificité (les points de vue urbanistique, patrimonial, environnemental et celui du développement économique régional). Elle se déroulait le plus souvent dans un climat de dialogue constructif, avec pour base de réflexion le texte martyr d'un premier avis communal préalablement rédigé par l'administration.
Le débat était parfois difficile. Il n'était pas toujours possible d'aboutir à un consensus. L'avis rendu par la commission était alors diversifié (avec des nuances entre administrations portant le plus souvent sur les conditions à imposer).
A moins que des éléments nouveaux ne soient apparus lors de la séance publique (ce qui était assez fréquent), je tentais de rallier le plus grand nombre des quatre administrations régionales au projet d'avis communal. Tout en restant bien sûr ouverte à la pertinence de leur contre argumentation.

Il en résultait la rédaction de l'avis officiel de la commission. Un avis qui pouvait être est « favorable », « favorable sous conditions » ou « défavorable ». Cette conclusion devant toujours être motivée en référence aux règles urbanistiques et à l'intérêt général (d'où la rédaction souvent fort longue de ce qu'on appelle dans le jargon juridique des « considérants »).

Le projet d'avis préparé par les architectes du service communal en sortait souvent plus ou moins remanié. S'il y avait des modifications de fond, l'avis devait alors repasser ensuite devant le Collège, auquel je devais présenter les raisons des changements. Les avis de la commission de concertation sont en effet des avis consultatifs. Ils ne deviennent décisions qu'après l'aval du ou des pouvoirs exécutifs concernés (Collège communal et/ou tutelle régionale).

Commission de concertation, « participation piège à cons » ?
Je ne voudrais pas clôturer ce chapitre sans une allusion à la perception négative que certains citoyens ont de l'institution de la commission de concertation en urbanisme.
Elle est parfois accusée d'être de la « pseudo démocratie » parce que le point de vue des riverains n'est pas pris en compte à la mesure de leur espérance. Et ce, paradoxalement, d'autant plus que les opposants ont eu le sentiment d'être écoutés lors de la séance publique !

C'est oublier que les critiques et demandes des riverains ne déterminent pas l'avis rendu par la commission ! Ses membres doivent tenir compte également de beaucoup d'autres éléments : respect des nombreuses règles en vigueur, souci d'un bon aménagement des lieux, motivations des demandes de dérogation par le demandeur.
Il peut d'ailleurs arriver que l'avis rendu soit très exigeant, voire défavorable, alors qu'aucun citoyen n'avait contesté le projet !

Un cas très inhabituel mérite ici d'être évoqué : *Une demande de permis pour un immeuble à appartements, chaussée de Waterloo, projeté en lieu et place d'un ancien chancre.*
Forte mobilisation des habitants du quartier qui se déplacent nombreux pour soutenir le projet (heureux d'être débarrassés des nuisances du chancre).
Une fois n'est pas coutume !

La commission rend un avis favorable assorti de conditions exigeantes, avalisé par le Collège.
La demande doit être modifiée et l'instruction s'en trouve considérablement retardée.
Grande est la déception des riverains, qui concluent, trop hâtivement, qu'ils ne remettront plus jamais les pieds à une commission de concertation (et me le signifient par écrit).

L'immeuble est aujourd'hui presque terminé.
Je ne peux que supposer que les riverains sont satisfaits ;
car rares sont les habitants contents qui prennent la peine de vous le faire savoir !

CONFIANCE
A PRIORI

« Faire confiance »
L'un des plus beaux mots qui puisse fonder les relations entre les hommes.
La confiance se donne et elle se reçoit. Elle ne se prête pas.
« Avoir confiance en soi »
Une condition fondamentale de notre épanouissement personnel.
Qui ne s'acquiert que quand on nous fait confiance.

La vie politique ne se déroule malheureusement pas dans un climat de confiance. La confiance ne règne pas entre adversaires ; et celle des citoyens à l'égard des politiques n'est pas acquise d'emblée. C'est le moins que l'on puisse dire !

Les états-majors des partis politiques, à l'instar de ceux des grandes entreprises, élaborent des stratégies destinées à contrer celles qu'ils supposent mises en œuvre par leurs concurrents. Derrière les masques amicaux, c'est le règne du soupçon et de la guerre.

Les citoyens ont très généralement un a priori de méfiance à l'égard des « politiciens ». Les malhonnêtetés de quelques uns d'entre eux, auxquelles les medias font toujours un large écho, légitiment à leurs yeux une méfiance généralisée à l'égard des hommes et des femmes politiques. On les dit soucieux de satisfaire leurs intérêts personnels beaucoup plus que de servir l'intérêt général ; on se méfie de leurs belles paroles ; on leur fait le procès d'intention de cacher des informations…

J'ai appris que celui qui détient du pouvoir devient inévitablement suspect.
J'ai souffert de ne pas bénéficier, en tant que membre d'un pouvoir exécutif, d'un a priori de confiance. Un tel a priori aurait permis d'éviter bien des malentendus, avec certains militants comme avec certaines associations citoyennes.

J'ai par contre souvent fait confiance.
Quitte à devoir parfois le regretter. A dire vrai, le choix du verbe « regretter » trahit ma pensée : s'il s'est avéré, parfois, que j'avais eu tort d'accorder ma confiance à quelqu'un, je ne regrette toutefois pas de la lui avoir donnée, a priori.

Mon action dans le scoutisme comme dans l'enseignement
a toujours été fondée sur une confiance réciproque.
En politique, la confiance se mérite plus difficilement.
C'est un acquis fragile, à reconstruire en permanence.

CONFLIT
BLOCAGE OU MOTEUR ?

Rapports de forces entre partis
Dissensions internes à une formation politique
Conflits avec certains citoyens
Arbitrage des litiges entre citoyens
Règlement des conflits au sein des services de l'administration
Négociations avec les administrations régionales de tutelle …

Le conflit au cœur du combat politique
Cette énumération de conflits possibles ne doit pas donner une image noire de la vie politique. Elle est simplement le constat d'une réalité qu'il faut pouvoir assumer, avec le moins de stress possible. Car celui qui prend la décision d'assumer des responsabilités politiques s'engage, inévitablement, dans une vie où il devra affronter le conflit au

quotidien.
Dans les situations pénibles, l'idée que c'est votre fonction plus que votre personne qui est remise en question peut aider, dans une certaine mesure, à rester « zen ». Le plus difficile peut-être : se convaincre que son adversaire est de bonne foi (cela arrive plus souvent qu'on ne le pense !).

La participation à une majorité de coalition est une situation potentiellement conflictuelle par essence. Lorsqu'elle est très minoritaire (comme c'est généralement la cas pour un parti comme Ecolo), la distinction entre compromis admissible et consensus mou n'est pas toujours évidente.
Au sein d'un Collège, il faut se montrer capable à la fois d'ouverture au débat d'idées et de fermeté sur les questions que l'on estime être des priorités programmatiques. La diplomatie est souvent plus efficace que l'opposition frontale et l'acceptation de compromis est inévitable. J'ai aussi compris qu'il n'est pas facile de résister à la tentation du consensuel pour avoir la paix !

Le drame des conflits de voisinage
Ce domaine particulier fut cependant pour moi une expérience nouvelle. En devenant échevine de l'urbanisme, j'étais loin de soupçonner l'importance qu'allaient prendre les litiges de voisinage dans mon travail. Et encore moins l'intensité des souffrances que de tels conflits pouvaient générer.
Je n'imaginais pas que deux voisins puissent en arriver à ne plus s'adresser la parole pour un problème de haie ou de muret de façade ! Je n'avais jamais rencontré de gens (souvent des personnes inactives) chez qui les querelles de voisinage viraient à l'obsession.

En cas de litige, le pouvoir public est appelé à l'aide, souvent toute affaire cessante.
Il arrive aussi qu'il soit violemment pris à partie : « Comment avez-vous pu délivrer un permis pour une telle aberration ? » - ou encore « Pourquoi ne sanctionnez-vous pas cette infraction ? »…
Si les explications données au service de l'urbanisme n'ont pas convaincu, on demande à rencontrer l'échevin ; et si celui-ci ne vous a pas donné raison, on fait appel au Bourgmestre … lequel demande à l'échevin de lui fournir des éléments de réponse !

La première règle d'or qui s'impose est l'écoute des deux parties avant de se faire une opinion. La seconde : savoir témoigner de l'empathie … sans pour autant donner forcément raison au plaignant. Face à ce qui prend parfois les proportions d'un véritable drame familial, il faut demeurer patient, prendre le temps d'expliquer les règles qui déterminent les droits de chacun (en matière de mitoyenneté, de servitude, de vues droite et oblique…), aider à relativiser l'importance du problème.
J'ai tenté, à plusieurs reprises, de jouer un rôle de médiation. Le résultat n'est pas garanti. Mais réunir les adversaires en présence d'une personne neutre investie d'une certaine autorité permet en tout cas de réinstaurer les conditions d'un véritable dialogue, sans les excès verbaux et les malentendus qui ont envenimé le passé.

Le plus difficile : faire admettre au plaignant que le litige ne relève pas du droit public et qu'il est donc du ressort du juge de paix. Or, c'est très souvent le cas.
Déçu, le citoyen frustré s'en va alors avec le sentiment d'un pouvoir public impuissant ou qui n'assume pas ses responsabilités.

Des causes de conflits souvent complexes
Sous l'apparence de désaccords idéologiques se révèlent souvent des conflits d'intérêts ou d'ordre personnel. Des relations professionnelles difficiles peuvent être liées à des dysfonctionnements générés par l'organisation du travail ou l'aménagement de l'espace. Les tensions sont envenimées par des a priori et des malentendus générés par une mauvaise communication. Les susceptibilités blessées peuvent conduire à la crise et à la rupture…
Rien de bien neuf dans ces réflexions générales sur la difficulté du vivre ensemble qui ne sont évidemment pas spécifiques au monde de la politique.

Je dois avouer que j'ai encore du mal à avoir une vision positive du conflit ; face à l'agressivité de l'adversaire je me sens fragile. Pourtant, « gouverner autrement » n'est-ce pas faire en sorte qu'un maximum de gens puisse s'exprimer dans des débats contradictoires ?

« Une démocratie sans conflits d'opinion, de valeur, de projet de société est une démocratie en train de mourir »
(Pascal Durand)

CONSEIL COMMUNAL
DES DÉBATS MÉCONNUS

Un conseil communal, vous dira-t-on, est un théâtre !
La pièce n'est pas écrite
(bien que l'épilogue soit largement programmé par des accords de majorité).
Mais le rôle de chacun est bien défini,
et les répliques visent à faire impression sur un public qui doit se taire.

L'importance de l'impact oral

Le public qui assiste aux conseils communaux est malheureusement le plus souvent clairsemé. A l'exception des soirs où figure à l'ordre du jour un dossier « chaud » : la salle se remplit alors de citoyens contestataires… qui s'en vont une fois « leur » point terminé.
Les journalistes, par contre, sont généralement présents ; chaque intervenant cherche à attirer leur attention. Il est également important de frapper l'assemblée des 41 élus ucclois, par un discours le plus percutant possible.

La fonction démocratique des conseils communaux
Ces réunions mensuelles répondent à des exigences démocratiques fondamentales :

- Elles sont l'occasion de diffuser une information relative à tous les aspects de la gestion de la commune.
- Elles permettent aux conseillers, en tant que représentants élus de la société civile, de formuler des critiques et aussi de faire des suggestions (souvent pertinentes).
- Elles obligent les membres du Collège à rendre publiquement des comptes.
- C'est au Conseil qu'il appartient de prendre une grande part des décisions (hormis celles qui relèvent de la compétence du Collège comme par exemple la délivrance des permis d'urbanisme).

L'ordre du jour d'un conseil est établi sous la responsabilité du Collège en fonction des exigences d'ordre administratif (qui comportent notamment des délais à respecter), d'éventuels problèmes d'actualité et des demandes d'intervention des conseillers. Le Collège peut décider de consacrer une séance spéciale à un sujet particulier.
C'est habituellement le cas à Uccle pour le débat sur budget communal. Nous avons aussi consacré une séance supplémentaire au débat sur la politique du logement.

Contrairement aux membres d'un parlement les conseillers communaux n'exercent pas le pouvoir de proposer de nouveaux textes législatifs.
Mais ils peuvent déposer des amendements aux projets de règlements présentés par le Collège (lors des commissions préparatoires et en séance plénière).

Chaque conseil est précédé de réunions de « commissions » qui se déroulent à huis clos.
Chaque échevin y présente, assisté d'un fonctionnaire de son administration, les points à l'ordre du jour qui concernent son département. C'est pour les conseillers l'occasion de poser des questions techniques. Ils réservent leurs interventions politiques pour la séance publique du Conseil.

La qualité des débats
Il faut reconnaître qu'elle est inégale, compte tenu de la teneur des interventions et du degré d'écoute collective.
Beaucoup d'interventions des conseillers ucclois forcent le respect, par une réflexion mûrie à la lumière d'une réelle compétence. D'autres, heureusement plus rares, donnent l'impression que leur auteur cherche à jouer plus qu'à faire progresser le débat ; c'est alors une surenchère à l'ergotage procédurier, au procès d'intention ou à un humour souvent chargé d'une ironie blessante. Un style que, personnellement, je n'ai jamais apprécié.

J'apprécie beaucoup par contre le fait que les débats du conseil communal ucclois volent haut dès qu'il s'agit d'un sujet considéré par tous comme important ; qu'il y ait ou non un public. C'est plus particulièrement le cas lorsque est proposée une motion exprimant une prise de position de notre Commune sur une question politique d'une portée qui dépasse largement le domaine de la gestion communale. Deux souvenirs anciens à cet égard : la réaction à la diffusion d'un tract du Vlaams Blok ; la radio « Bruxelles-capitale » menacée. Et un plus récent : la dictature birmane.

En matière de prise de parole, la situation de conseiller est plus enviable que celle d'échevin. Les conseillers ont la possibilité, en plus de leur droit d'interpellation du Collège, d'intervenir sur chacun des points de l'ordre du jour. Par contre, en dehors du domaine de compétence qui leur est attribué, les échevins perdent leur liberté de parole.
Une obligation de réserve qui n'est pas toujours facile d'assumer lorsque l'on passe du statut de conseiller dans l'opposition à celui d'échevin ! Chaque échevin évite d'intervenir sur les sujets qui relèvent de la responsabilité de leurs collègues et celui qui n'a pas de dossier à l'ordre du jour est présent… mais il doit se taire. Collégialité oblige !

L'importance du Bourgmestre en tant que président de séance
Le fait que ce soit le Bourgmestre qui préside à la fois l'assemblée du Collège et celle du Conseil est contesté par certains. Il est question de permettre aux communes de confier l'exercice de cette présidence à un conseiller de la majorité autre que les membres du Collège.
Personnellement, à la lumière de mon expérience uccloise, une telle réforme ne m'apparaît pas comme prioritaire. Je ne suis d'ailleurs pas certaine qu'un conseiller de la majorité serait plus qualifié pour assumer cette importante fonction.

Il appartient au président du Conseil communal de faire un effort constant d'objectivité dans le respect des procédures et sa façon de répondre aux demandes de prises de parole.
Son rôle est par ailleurs essentiel au maintien d'un climat de dialogue correct pendant les séances du Conseil. Ce qui n'est pas toujours chose aisée. A Uccle, il y parvient le plus généralement, en alliant fermeté et souplesse. Les répliques volent rarement au ras des pâquerettes et, si l'ironie est parfois présente, le ton injurieux est évité. Mais l'écoute de l'assemblée n'est pas toujours attentive.
Il arrive même que des conseillers se désintéressent manifestement des réponses qui leur sont données par les membres du Collège !
Autre difficulté à gérer : les réactions impulsives de la salle (applaudissements, ricanements, voire explosions

verbales et brandissement de panneaux). Il est certes frustrant pour les citoyens de ne pas avoir le droit de s'exprimer au conseil communal ; surtout lorsqu'ils se sont déplacés en masse pour témoigner de leur opposition à une proposition du Collège. Ils comprennent cependant généralement qu'ils n'ont pas intérêt à transgresser les règles s'ils veulent que leur point de vue soit pris en compte.

Un droit d'interpellation citoyenne
Ce droit a été récemment accordé aux habitants de toutes les communes. Cette possibilité va pouvoir atténuer leur sentiment de frustration. L'application de cette imposition légale se fait selon des modalités qui diffèrent d'une commune à l'autre.

Malgré quelques réserves, je pense que le Conseil communal a toujours été et demeure un lieu privilégié de démocratie (malheureusement trop peu connu).

CONSOMMATION
TOUJOURS PLUS OU TOUJOURS MIEUX ?

« Consommation » et « croissance » : deux mots qui auraient peut-être dû être présentés ensemble tant ils sont étroitement corrélés.

Une société de consommation
Tout est fait aujourd'hui pour nous inciter à consommer.
La publicité créatrice de besoins nouveaux, la mode, la vente par correspondance, la fabrication de biens jetables et non réparables, l'obsolescence planifiée des appareils électroniques, l'inflation qui dévalorise l'épargne, le besoin d'affirmation d'un statut social par la possession de biens matériels…
L'objectif sacralisé de la croissance dans les discours des responsables politiques et économiques ne fait que renforcer ces tentations. Nous sommes conditionnés à l'idée que consommation = croissance = progrès.
L'économiste français Serge Latouche parle d'un « impératif compulsif de la consommation » ;
et il ajoute que « la rupture avec l'ambiance consumériste dominante constitue un choix héroïque » !

Il n'en est pas moins vrai qu'après avoir monopolisé l'abondance, il va nous falloir apprendre à gérer équitablement la rareté !

« Consommer moins, consommer mieux »
Ce slogan est même devenu un argument publicitaire pour certaines entreprises (par exemple de transport en commun ou d'appareils ménagers).

Récupérer est aujourd'hui mieux perçu que jeter. Les objets ont une seconde vie. Des entreprises privées américaines proposent, via internet, des offres de copropriété pour des produits de luxe.
On parle aussi de biens, de services et de savoirs partagés. Les « Systèmes d'Echanges Locaux » (SEL) sont une initiative citoyenne très intéressante à cet égard.
« En toute autonomie mais dans le respect d'une discipline acceptée, des familles échangent sur une base locale des produits de leur jardin ou de leur cuisine, font circuler des biens d'équipement, se rendent une multitude de services, s'apprennent les uns des autres des techniques de toute nature ; le tout dans le cadre de rencontres de personne à personne qui dépassent de loin la seule satisfaction du besoin à l'origine de l'échange ».
(Benoit Lechat dans Etopia Revue d'écologie politique décembre 2007)
Le système se fonde sur une réciprocité où chacun accepte d'être tour à tour offreur et demandeur. La valeur des échanges est le plus souvent comptée en temps de travail mais chaque SEL a des modalités d'organisation qui lui sont propres. Née en France (dans les années 90), l'idée fait son chemin dans le monde entier.

La consommation : un acte par lequel tout citoyen acquiert du pouvoir
Un consommateur responsable se pose des questions sur les implications de sa décision d'achat ou de non achat ; en orientant la demande il peut contribuer à infléchir l'offre.
Il le fera d'autant plus efficacement qu'il s'inscrira dans un réseau de « consommateurs - citoyens ».
Privilégier les produits écologiques et ceux du commerce équitable, refuser les gadgets inutiles, choisir autant que possible des biens qui n'induisent pas de nuisances, boycotter les produits des multinationales qui foulent aux pieds les exigences environnementales et sociales d'un développement durable … sont des attitudes courageuses qui résultent le plus souvent d'un choix individuel. Mais nous pouvons y être encouragés collectivement.

Un rôle important des pouvoirs publics
Les pouvoirs publics ne peuvent imposer des pratiques d'achat au nom d'une éthique ; l'effet serait d'ailleurs contre-productif ! Mais je pense qu'ils ont un devoir d'incitation et de dissuasion.

D'abord en montrant l'exemple ; ce qui est loin d'être toujours le cas.
Il n'est pas facile d'induire des changements dans les pratiques traditionnelles d'achat d'un service communal de l'économat ! L'introduction de clauses environnementales et sociales dans les cahiers des charges des marchés publics n'est pas encore devenue une habitude.

Ensuite par la fiscalité ; et enfin par l'éducation.
Deux thèmes qui sont l'objet d'un autre chapitre de cet abécédaire.

Et Uccle dans tout cela ? Le chemin est ouvert. Beaucoup reste à faire

CONTAGION CULTURELLE
ESSAIMAGE

« Les idées c'est contagieux »
proclamait l'affiche du parti Ecolo pour les élections communales de 2006.
Elle manquait certes de visibilité. Elle était pourtant porteuse de sens
par ce slogan associé à l'image de l'essaimage d'un pissenlit à maturité.

« Culture », un mot polysémique
De quel sens est-il ici question ?
Non pas de la « Culture » des centres culturels et des ministres ; ni de celle des personnes dites « cultivées ». Mais bien de celle des anthropologues qui utilisent le mot dans un sens beaucoup plus large.
Les définitions anthropologiques sont multiples ; il en est deux que je préfère :
« La culture est une façon de penser, de sentir, de croire et de faire. C'est le savoir d'un groupe emmagasiné dans les souvenirs des hommes, dans les livres, dans les objets. » (Kluckhohn)
« La culture est l'héritage social d'une communauté humaine. Cet héritage consiste en un ensemble de modes de vie standardisés d'adaptation à la nature, de normes et d'institutions qui règlent les relations sociales et d'un corpus de savoir, de valeurs, de croyances qui expliquent l'expérience de la communauté, expriment sa capacité de création et motivent son action. » (Ribeiro)

C'est le sens anthropologique qui convient le mieux au processus de contagion culturelle que je voudrais évoquer ici.

Ecolo : un parti semeur d'idées Un parti minoritaire, à qui l'occasion n'est pas souvent offerte d'exercer un pouvoir exécutif (et qui y reste rarement longtemps !), dispose néanmoins d'un pouvoir de rayonnement qui va bien au-delà de son poids électoral relatif.
A la manière d'un « mouvement citoyen » (mais sans toutefois bénéficier du même crédit), il peut contribuer à infléchir les mentalités, les comportements et les décisions ; en misant sur une contagion culturelle à l'égard de la société civile comme aussi des autres partis.

Pendant sa participation à la majorité uccloise, Ecolo a lancé des idées et a adopté des comportements novateurs (notamment en matière de relations avec l'administration et de communication avec les citoyens). Au fil du temps, certaines de nos pratiques ont fait des émules ; et certaines de nos idées, une fois apprivoisées, n'ont plus été rejetées.
Mystère d'un processus de contagion culturelle qui s'avère évident, même si les mécanismes en sont souvent mal perçus… Ainsi par exemple :

- *Pourquoi la commune d'Uccle, timorée en matière de vélo et traditionnellement très réfractaire à l'idée des « sens uniques limités » autorisés aux cyclistes (SUL), a-t-elle été une des premières à matérialiser sur le terrain ce qui était devenu une obligation légale ?*
- *Pourquoi le Collège ucclois, longtemps réticent à l'idée d'élaborer un « Plan de déplacement d'entreprise » de l'administration communale, a-t-il enfin accepté (fin 2006) d'y consacrer un budget relativement important ?*
- *Pourquoi le Conseil communal ucclois s'est-il, enfin, mis à boire de l'eau du robinet ?*
- *Pourquoi l'expression « participation citoyenne » ne fait-elle plus sourire les membres du Collège (même s'il continue de se montrer réticent quant à une réelle mise en pratique) ?*
- *Pourquoi l'exigence de pratiques d'écoconstruction est-elle aujourd'hui considérée comme normale dans les conditions imposées aux permis d'urbanisme ?*

Quelques exemples à d'autres niveaux de pouvoir :

- *L'idée du « tiers investisseur » (lancée par les représentants Ecolo pour faciliter l'accès des habitants aux primes environnementales) qui fait lentement son chemin dans la réflexion des autres partis ;*
- *la prise de conscience de plus en plus généralisée du danger d'une exposition prolongée aux ondes électromagnétiques de la communication par GSM (avec acceptation d'une imposition de normes plus exigeantes) ;*
- *et aussi, bien sûr, notre remise en question pionnière du cumul des mandats politiques.*

Etopia, le centre d'étude et de prospective du parti Ecolo, assume en tant qu'espace ouvert de réflexion et de dialogue un rôle important dans ce processus de « percolation » d'idées nouvelles. Une action efficace pour la promotion de l'écologie politique auprès des citoyens, des associations, des entreprises… et peut-être aussi des autres partis !

Le « Vert » est plus que jamais dans l'air.
Les citoyens en réclament depuis longtemps. On assiste à un phénomène manifeste de contagion dans les comportements privés. Sous la pression de nouvelles normes sociales, la transition écologique est en marche au cœur de la société.

Les politiques y viennent eux aussi. Nos partenaires ucclois se montraient pourtant réticents à mener des politiques écologiques novatrices lorsque nous participions au pouvoir. Je constate que leurs réticences semblent en passe de s'estomper depuis qu'Ecolo n'est plus dans la majorité !
Serait-ce un effet de mode récent ou la preuve que nous les avons convaincus ? Ne serait-ce pas plutôt parce que ce n'est plus Ecolo qui sera crédité d'innovations « vertes » devenues électoralement porteuses ! J'en viens à me dire que la concrétisation récente du projet d'un « agenda 21 local » aurait été plus difficile à faire accepter si j'en avais porté publiquement le leadership !
Nos idées sont récupérées. Peu importe ; et même tant mieux. L'essentiel n'est-il pas que nous ayons impulsé une dynamique ? Le souvenir de la paternité des avancées s'efface rapidement dans la mémoire collective. Le résultat, lui, demeure.

En guise de conclusion
Inutile de souligner la valeur de l'exemple en terme de contagion culturelle. Important aussi de prendre conscience que des changements de comportement peuvent être induits moins difficilement par des contacts spontanés entre citoyens que par des injonctions émanant du pouvoir politique ! Le rôle des leaders d'opinion issus de la société civile est souvent essentiel.

Restons cependant conscients de la portée relativement limitée de cette contagion culturelle face aux profonds conflits d'intérêt (économiques et politiques) qui sont en jeu dans un rapport de forces où les partis verts demeurent encore très minoritaires dans le paysage politique.
Il est évident que le changement nécessaire dans bien des domaines passera par la contrainte de lois nouvelles. Mais celles-ci seront d'autant moins difficiles à promulguer et faire respecter que la contagion culturelle aura préparé le terrain par un lent processus de maturation collective.
Il est frappant, dans la plupart des cas, de constater qu'un temps très long est nécessaire pour le processus de contagion culturelle aboutisse à des résultats concrets issus des assemblées législatives. Ainsi par exemple, la norme bruxelloise d' « immission » de 3V/M pour les antennes GSM est le résultat d'un combat écologiste de 10 ans, enfin récompensé !

Les autres partis font croire aujourd'hui qu'ils n'ont pas besoin des Verts pour s'engager dans une politique de développement durable.
Fort bien.
Mais n'oublions pas que l'original vaut toujours mieux que la copie, aussi bien imitée soit-elle !

CONVIVIALITÉ
PERDUE ET RETROUVÉE ?

Faut-il que ce souci soit récent pour que le mot ne figure pas dans un dictionnaire d'usage courant (en l'occurrence mon « Petit Robert » des années 70) ! Seul le convive est défini (comme « une personne invitée à un repas en même temps que d'autres »). Il est vrai que le repas est l'acte convivial par excellence. Il fut un temps où la cigarette était elle aussi associée à l'image d'une rencontre conviviale.
Mon Petit Larousse de 1988 comble cette lacune, avec des expressions significatives : tolérance, échanges réciproques, réunions festives… C'est dans ce sens que le mot est devenu très à la mode de nos jours.
Il s'agit en réalité d'un mot inventé par Ivan Illich dans les années 70 :
« J'entends par convivialité l'inverse de la productivité industrielle.
Le passage de la productivité à la convivialité est le passage de la répétition du manque à la spontanéité du don… La relation conviviale, toujours neuve, est le fait de personnes qui participent à la création de la vie sociale ». (Ivan Illich)

Deux journées particulièrement « conviviales »
En tant qu'échevine de l'Environnement, il m'appartenait d'encourager et de coordonner les actions communales de laJournée en ville sans voiture. Parmi celles-ci les fêtes de quartier, occasions de rencontre d'autant plus privilégiées que, ce jour là, l'occupation de l'espace de voirie est autorisée à ceux qui en font la demande.
Au cours des années de telles initiatives citoyennes se sont multipliées, à l'échelle d'une rue, d'un tronçon de rue ou d'un quartier. Tous les ans je ne manquais pas d'essayer d'en faire le tour (à vélo et à pied, après une première expérience décevante de voiture électrique). L'ambiance était généralement à la joie et l'accueil chaleureux. Pour l'occasion, la rue De Broyer se dotait d'un nouveau Bourgmestre d'un jour !
L'idée a été souvent émise d'organiser des fêtes similaires, pendant la bonne saison, en dehors du dimanche sans voiture. En obtenir l'autorisation du Bourgmestre est possible. Mais de telles initiatives restent rares.

A chaque rentrée de septembre, la foire annuelle de St Job est une tradition à laquelle beaucoup d'Ucclois sont attachés.
Avec ses animaux de ferme, ses cavaliers, ses nombreux stands associatifs et sa brocante, elle attire un public diversifié. Sous l'impulsion de l'échevin précédent de la Culture, Jacques Martroye de Joly, s'y ajoute aujourd'hui la participation de nombreux artistes. Un rendez-vous annuel à ne pas manquer !

L'importance d'un aménagement convivial des espaces publics
Difficile de dialoguer lorsque la présence de l'automobile demeure partout envahissante, qu'elle soit mobile ou immobile ! L'aménagement d'espaces publics paisibles et harmonieux donne envie de sortir de chez soi, d'aller à la rencontre des autres.
La place St Job et la rue Xavier De Bue sont des symboles d'une lutte séculaire entre partisans et adversaires de la voiture au coeur des noyaux commerçants.
Les deux Collèges précédents ont cependant eu le courage de limiter le stationnement au seul pourtour de la place St Job ; le Collège actuel y a autorisé l'organisation d'une brocante mensuelle. Sages décisions, qui sont des premiers pas vers la conception nouvelle d'une réappropriation de l'espace public par les piétons. Ce qui n'est malheureusement pas encore le cas d'Uccle-centre, le parvis St Pierre excepté.

Evitons de faire des espaces potentiels de rencontre des « non-lieux » de passage !
Et équipons les parcs publics d'aménagements conviviaux.
Des bancs sagement espacés, pas de tables, peu de jeux d'enfants. J'ai été agréablement surprise de trouver, dans un espace public de la ville de Sion (en Valais), des fauteuils blancs mobiles que les habitants pouvaient disposer au gré de leur fantaisie. Une initiative propice au dialogue et sans risque de vol étant donné le matériau utilisé (un plastic suffisamment lourd pour dissuader tout chapardage éventuel !)

Trop peu de rencontres entre communautés ?
Les occasions d'échanges et de solidarité pourraient être multipliées, dans l'esprit d'une reconnaissance de la différence en tant que richesse.

- *Les réceptions organisées à l'initiative du Collège ont malheureusement un caractère officiel qui rebute certains.*
- *Le nouveau mode de célébration de la fête nationale (instauré sous la majorité arc-en-ciel) va cependant dans le bon sens d'une prise de distance par rapport au pouvoir religieux et d'une large ouverture à toutes les formes de pensées philosophiques.*
- *Je salue ici au passage le projet du CPAS ucclois d'ouvrir des « cafés souvenirs » hebdomadaires (ou Alzheimer cafés ») dans les locaux de l'ancien « Institut national des invalides » qu'il a racheté récemment dans le but d'y transférer le seul home public communal. Une initiative visant un objectif préventif de mémoire ravivée, grâce à un travail collectif par petits groupes.*
- *Mais les occasions de contacts intergénérationnels demeurent trop rares.*

Une commune conviviale n'est évidemment pas une commune
où tout le monde se connaît ; mais où se sont instaurées et multipliées
des habitudes créatrices de lien social et d'ouverture à l'autre.

CROISSANCE
UNE RÉALITÉ ET UN MYTHE

Croissance… un bien beau mot lorsqu'il évoque la croissance de l'enfant ou celle de l'arbre.
J'imagine cependant, qu'en épinglant le mot dans la table des matières de cet abécédaire, vous pensiez plutôt à la sacro sainte « Croissance », celle des économistes et des discours politiques. A moins que vous n'ayez songé à la croissance de la population ? Je commencerai par cette dernière.

Croissance démographique locale. *On peut lire dans le dossier de base du PCD (Plan Communal de Développement adopté en 1997) la proposition suivante :*
« Uccle dispose des atouts pour s'inscrire dans le scénario volontariste du PRD (« Plan Régional de Développement ») qui vise à augmenter
la population dans la région de Bruxelles-Capitale de 3,6%,
ce qui représente une augmentation de 2.674 habitants en 4 ans ».
Ce taux de croissance aurait conduit la population uccloise à +/- 80.000 habitants en 2005 (retrouvant le niveau maximum qu'elle avait atteint en 1971). _ Un objectif qui n'a pas été atteint.
Il était tacitement entendu, au sein du Collège ucclois, qu'il fallait enrayer la tendance à la décroissance de la population communale. Le Bourgmestre était fier de pouvoir annoncer récemment
en conseil communal qu'elle avait même augmenté !
Mais dans l'esprit de nombreux habitants privilégiés de la commune, il était implicite qu'un tel objectif visait à augmenter les recettes fiscales … au détriment de « leurs » précieux espaces verts !

Cela mérite réflexion, et aussi discussion. Pourquoi le choix d'une telle politique de développement démographique ?

- D'abord par solidarité à l'échelle régionale.
  Si l'on s'accordait sur la nécessité d'enrayer l'inquiétant déclin de la population bruxelloise (avec la perte de rentrées fiscales qui en découle), il apparaissait normal que notre commune contribue à l'effort commun.
- Mais aussi dans l'intérêt propre de la commune d'Uccle.
  La pyramide des âges uccloise a vieilli, par la base (moins de jeunes) et par le sommet (plus de vieux), sensiblement plus que celle des communes bruxelloises centrales. Une telle évolution n'est pas souhaitable. Elle induit une collectivité moins dynamique, moins créative ; et politiquement plus conservatrice. Par ailleurs une partie des familles « émigrées » dans la périphérie urbaine faute de trouver un logement à un prix abordable ont conservé leurs attaches dans la ville ; ce qui aggrave les problèmes de mobilité par une augmentation du flux quotidien des navetteurs à travers notre commune.

L'objectif politique d'un rajeunissement de notre population est donc légitime.
Il implique une augmentation de l'offre de logements accessibles à des jeunes ménages avec enfants. Or, la promotion immobilière privée, très active à Uccle depuis l'entrée en vigueur du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol), n'a guère répondu à ce besoin.
La plupart des gros projets privés mettent sur le marché des logements de standing (dits « moyens supérieurs ») parce qu'ils rapportent davantage et permettent de compenser le coût de plus en plus élevé du foncier. Le libre jeu du marché aboutit ici (comme dans beaucoup d'autres domaines) à l'opposé de la politique « sociale » préconisée. Les logements de standing ucclois attirent certes un nombre croissant d'habitants ; mais pas ceux qui étaient recherchés.
A moins, comme le souhaitent certains élus libéraux (sans le dire explicitement),qu'il n'y ait volonté de maintenir à Uccle une population majoritairement aisée ; donc susceptible de rapporter des recettes qui permettent le maintien des taux de fiscalité parmi les plus bas de la Région … et de voter MR !

Ceci donne-t-il raison aux citoyens défenseurs des espaces verts dont je parlais plus haut ? Oui, dans une certaine mesure.
Mais non, lorsqu'ils vont jusqu'à affirmer qu'à Uccle « on favorise la promotion immobilière spéculative ».
En tant qu'échevine responsable de l'Urbanisme, je peux témoigner, en tout cas, que ce ne fut pas le cas pendant les 6 ans de majorité arc-en-ciel. Bien au contraire. Les nombreux promoteurs dont les projets ont été éconduits sont bien placés pour le savoir !

Croissance économique
« N'avoir que le PIB comme feuille de route revient à comptabiliser en positif les flux monétaires générés par les pollutions, les maladies, les accidents de la route et les catastrophes…
A la limite dans ce système, plus les dépenses de santé augmentent, plus la santé de l'économie se renforce ! » (Nicolas Hulot Pour un pacte écologique 2006)

Il est manifeste que la réflexion des politiques, de tous les partis et à tous les niveaux de pouvoir, est profondément imprégnée de la pensée néolibérale en la matière.
La croissance est un dogme, unanimement considérée comme le premier signe de la bonne santé d'une société. C'est à la fois un postulat et un objectif. Elle se mesure par un indicateur chiffré (le PIB) dont le rythme d'évolution est suivi avec inquiétude, tant par les économistes que par les politiques. Flandre et Wallonie rivalisent en taux de croissance.
Lors du débat télévisé de « Mise au point » le 25 mars 2007, nos responsables fédéraux
étaient fiers de souligner que la croissance économique belge
était supérieure à celle des autres pays européens.

Tous les partis ? Non, car il y a une exception notable, celle des Verts !
Relayant cette remise en question écologiste, j'écrivais ce qui suit dans de notre journal Ecolo ucclois (« le Carré vert ») de mai 2007 :

« La planète est un monde fini ; et c'est toute l'humanité qui est embarquée sur le même vaisseau. Un monde dont les ressources ne sont pas inépuisables et dont les équilibres écologiques sont aujourd'hui gravement mis en péril par l'activité humaine. Chacun commence à en prendre conscience.
Dans ce contexte, continuer de tabler sur la possibilité d'une croissance économique sans limite n'a pas de sens. Il est impératif et urgent de remettre en question cette vision politique à court terme dont la myopie est dangereuse ; et qui ne profite véritablement qu'aux détenteurs du capital investi dans les marchés de la finance.

Faut-il alors parler de « croissance zéro » ou de « décroissance » ? Oui et non.

Décroissance possible, certes, de toutes les productions qui visent à réparer des dégâts. Soins de santé liés aux diverses pollutions, conséquences diverses des accidents de la route, dépenses liées au stress, dépollution des sols et des mers, coût des guerres, sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres d'activités rémunérées considérées à tort comme des « valeurs ajoutées » au PIB.
Décroissance également par la réduction de toutes les formes de gaspillage. Déchets non recyclés, énergie dissipée, transports inutiles, luxes et gadgets superflus.
Décroissance, enfin, par le fait de prendre en compte de manière négative, dans le calcul du PIB, les ponctions sur le capital naturel des ressources exercées par la production de biens matériels.

Mais croissance tout aussi nécessaire - et possible - dans les nombreux secteurs qui contribuent au bien-être social et sont des investissements rentables pour l'avenir. Recherche-développement dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergie, de l'écoconstruction et du biomimétisme ; meilleur soutien au secteur

non-marchand et aux entreprises d'économie sociale ; investissement accru dans celui de l'éducation et de la jeunesse ; développement des activités de réparation ; dématérialisation de certains biens et services …

Il ne s'agit donc pas de générer moins de biens et de services, mais de les produire autrement et d'en créer de nouveaux. Il ne s'agit pas de réduire le nombre d'emplois mais de les multiplier dans des offres porteuses d'avenir et non délocalisables. Il s'agit d'adhérer à un projet de société global, novateur et mobilisateur, qui s'oppose fermement aux inégalités croissantes générées par un système économique mondial mal régulé.

Par leur remise en question du modèle actuel de développement économique, c'est un changement radical de direction que proposent les « partis verts », dans l'intérêt de tous, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain. Un changement profond qui suppose une véritable mutation culturelle qu'à l'heure actuelle les partis écologistes sont les seuls à préconiser. »

Je crois inutile de remanier ce texte. Si ce n'est pour souligner que beaucoup reste à inventer pour que s'exerce un contrôle humain de l'Economie (une science dont les prétendues « lois » sont loin d'être une fatalité !) à finalité écologique et sociale.

Et vous renvoyer aux mots « paradigme » et « développement durable » !

DECHETTERIE
RÉPONSE À UN BESOIN

Le volume des déchets par habitant a triplé, depuis 1980,
dans les pays industrialisés !
(exposition des photos de Yann Arthus-Bertrand au parc de Bruxelles)

La commune d'Uccle s'est dotée d'une déchetterie communale inaugurée en 2003. Son accès est gratuit pour tout citoyen ucclois (avec des limitations de quantité pour certains types de déchets).
Chacun s'accorde aujourd'hui à souligner la qualité et l'utilité de cette réalisation ; qui grève lourdement le budget communal malgré le subside régional accordé pour les frais de fonctionnement (le coût de l'évacuation des déchets ne cesse en effet d'augmenter). L'implantation d'une déchetterie avait pourtant soulevé une vive contestation riveraine.

Le choix du site Les exigences étaient impératives : il fallait un terrain disponible appartenant à la commune, suffisamment grand et aisément accessible à des véhicules lourds, et de préférence affecté au PRAS (Plan régional d'Affectation du Sol) en « zone d'équipement d'intérêt collectif ». Une propriété de la régie foncière communale répondait à ces conditions : un terrain bordant la voie ferrée attenant à la rue de Stalle, squatté depuis longtemps par des exploitants jardiniers.

Les habitants du voisinage se sont mobilisés en raison de leurs vives inquiétudes quant aux nuisances qu'une telle installation risquait d'engendrer. Une réaction dont le caractère typiquement nimby était partiellement justifié par leur sentiment d'habiter un quartier défavorisé par la politique communale ; ce qui rendit très difficile le dialogue avec eux lors de l'enquête publique.
J'étais à l'époque conseillère communale dans l'opposition. J'ai accepté de rencontrer les citoyens leaders de l'opposition au projet communal ; mais pas de leur apporter mon soutien. Une analyse cartographique m'avait convaincue que ce site était le seul envisageable ; et je pensais possible de minimiser les nuisances, tant du point de vue paysager que du point de vue de la mobilité.
Malgré la contestation, le permis d'urbanisme fut néanmoins délivré par la tutelle régionale. Et l'avenir a donné raison aux défenseurs du projet.

Les jardiniers ont eu la possibilité de rester sur une partie du site dans le cadre d'une convention locative.
Une fois le chantier de la déchetterie terminé, la Régie foncière entreprit, sous la responsabilité technique de l'écoconseiller, les travaux nécessaires au réaménagement du terrain restant disponible pour desjardins potagers (à commencer par une indispensable dépollution des terres).

Une réalisation fruit d'une collaboration efficace entre plusieurs échevinats Il est important de le souligner car la gestion communale uccloise pâtit trop souvent d'un cloisonnement des services.

- *Le projet a été conçu par le service de l'Environnement de manière à être le plus pratique et convivial possible. La possibilité d'un tri sélectif des déchets opéré par les habitants eux-mêmes a été une préoccupation dominante.*
- *La demande de permis a été introduite par le service de l'Urbanisme et le chantier s'est déroulé sous la responsabilité du service des Travaux.*
- *Le service de l'Environnement a pris en charge le feuillet d'information et la communication imagée sur le site. Ce dernier aspect me semblait essentiel ; j'ai donc proposé au Collège de faire appel à une aide professionnelle : le logo et les panneaux affichés sur les différents conteneurs sélectifs ont été conçus par un étudiant d'une école uccloise (le CAD) comme travail de fin d'études.*

- *C'est le service de la Propreté publique qui assure la gestion quotidienne durant les six jours d'ouverture.*

Bel exemple de synergie !

DEMOCRATIE
PLURIELLE

Le gouvernement par le peuple.
Une invention grecque, qui aurait été plus belle encore
si les femmes et les esclaves n'en avaient pas été exclus !
« L'essentiel dans une société est d'organiser l'attribution du pouvoir ».
(Albert Jacquard)

Qu'est-ce qu'une démocratie ?
Si la démocratie peut être définie classiquement (d'une manière générale et par opposition à la dictature) comme un « régime où l'individu possède à l'égard du pouvoir un droit de participation et un droit de contestation », elle se concrétise par des modalités qui peuvent être très diversifiées.
Démocratie « représentative », « participative », « délibérative »,
démocratie « directe », démocratie « politique » et « sociale »…
autant de concepts différents qui méritent tous réflexion. Une autre façon, plus actuelle, de définir la démocratie est elle aussi à méditer :
« L'exercice du pouvoir dans une société qui se reconnaît divisée et qui cherche à travailler ses contradictions ; en se donnant comme finalité d'impliquer chacun de ses membres dans le travail d'analyse et de délibération nécessaire préalablement à la prise de décision ;
le pouvoir politique ayant, in fine, un rôle d'arbitrage et de décision ».

Le niveau de pouvoir local : un laboratoire potentiel en matière d'expériences démocratiques
Plusieurs formes de démocratie peuvent y coexister qui, loin de s'opposer, sont utilement complémentaires.

- La démocratie représentative y fonde l'exercice du pouvoir communal.
  Le principe de sa légitimité n'est pas remis en question, bien que l'on doive faire aujourd'hui le constat général d'une démocratie représentative en crise par perte de confiance des citoyens à l'égard des gouvernants.
  Sa grande faiblesse est qu'elle passe nécessairement par la conquête répétée d'un électorat et donc par un processus de séduction. La volonté d'une réélection infléchit l'action des mandataires ; rares sont ceux qui oseront prendre des décisions impopulaires qui s'imposeraient dans la perspective d'une vision à long terme.
  La démagogie n'est-elle pas un des grands dangers de la démocratie ?
  Le problème est aussi posé du choix des systèmes électoraux. Le scrutin proportionnel tel que nous le connaissons en Belgique a des avantages certains : meilleure représentativité du pouvoir, possibilité pour les petits partis de se valoriser et de grandir. Mais il conduit à l'obligation de former des coalitions fondées sur l'arithmétique des résultats électoraux plus que sur un projet politique commun. Et l'électeur n'a plus aucune prise sur les accords de majorité postélectoraux.

- La démocratie participative (appelée parfois à tort démocratie directe) est une exigence complémentaire dans l'optique d'une légitimité « de proximité ». _ Défendue, depuis ses débuts dans les années 80, par l'écologie politique, elle est de plus en plus revendiquée par le monde associatif. Différentes modalités sont possibles.
- *La participation aux enquêtes publiques et aux « commissions de concertation » en matière d'aménagement du territoire*
  Une pratique déjà ancienne, imposée par la loi. Elle se déroule à Uccle dans un climat propice au dialogue entre les acteurs concernés.
  Elle s'est vue renforcée par l'entrée en vigueur en Belgique de la Convention d'Aarhus depuis 2003. Cette convention consacre le droit de chaque citoyen à s'impliquer dans les domaines qui touchent à l'environnement ; par le droit à l'information, le droit de participation au processus de décision et le droit de recours judiciaire.
- *Le droit d'interpellation citoyenne en Conseil communal*
  Un droit désormais reconnu par la loi communale, dont les modalités peuvent différer d'une commune à l'autre.
- *Les « conseils consultatifs »*
  Ce sont des institutions permanentes représentatives d'un groupe social particulier, mises sur pied au gré du choix de chaque pouvoir communal. L'objectif est une meilleure prise en compte des besoins et des souhaits par le pouvoir public.
  A ma connaissance, Uccle n'en a connu que deux (Jeunesse et Handicapés). D'un impact limité faute de réunions assez fréquentes.
- *Les « panels » ou « conférences citoyennes »*
  Il s'agit de réunir, à l'initiative du pouvoir public, un panel de personnes issues de la société civile. D'un

nombre qui peut être variable, ces citoyens sont invités à débattre d'une importante question thématique et chargés de faire un rapport aux autorités politiques qui sera un outil d'aide à la décision.
Une telle initiative n'a jamais été prise dans notre commune d'Uccle. Signalons pourtant que la décision prise en 2007 d'élaborer un agenda 21 local implique un appel à une participation citoyenne volontaire (via la constitution de groupes de travail des « comités 21 »).
La Ministre bruxelloise de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck a mis sur pied via l'IBGE (au printemps 2006) un panel citoyen sur la problématique de la pollution atmosphérique générée par la circulation automobile en ville. Son travail a été qualifié de « remarquable ». Autre exemple : à l'initiative de l'Ondraf (l'office belge chargé de la gestion des déchets nucléaires), 32 citoyens (16 néerlandophones et 16 francophones comme il se doit !), éclairés par 17 experts et pilotés par la Fondation Roi Baudouin, ont rendu un avis sur le grave problème que posent les déchets de l'industrie nucléaire. Un avis nuancé qualifié de « sage » ; qui insiste sur la nécessité d'un débat sociétal élargi « dans un domaine aux dimensions éthiques où le pouvoir décisionnel est fortement influencé par le secteur de l'électricité et par des multinationales étrangères ».
Il est aujourd'hui question de la création de panels citoyens à l'échelle européenne. Quel que soit l'échelon de pouvoir qui initie une telle démarche, il est important d'assurer que ces représentants de la société civile bénéficient d'une formation adéquate et puissent faire appel à toutes les expertises qu'ils jugent nécessaires.

- *Les milieux associatifs*
  Ils remplissent un rôle démocratique essentiel d'interface entre le pouvoir et les citoyens isolés. Et sont détenteurs d'une précieuse compétence trop peu exploitée par le politique.
  Ils sont très dynamiques dans la plupart des communes. A Uccle, on leur octroie volontiers des subsides mais on les intègre rarement au processus de décision.
- *Le budget participatif*
  Une innovation brésilienne (instaurée par le pouvoir communiste de la ville de Porto Alegre) qui pourrait être expérimentée dans nos communes sous l'arbitrage du conseil communal.

Quelle que soit la modalité, les pratiques de démocratie participative ont en commun d'impliquer les citoyens dans le débat public, ce qui suppose qu'on leur reconnaît une capacité de réflexion et de proposition. Elles permettent d'éclairer et d'élargir le débat grâce aux capacités de mémoire, d'expertise et d'inventivité de la société civile.
La première exigence à respecter est alors celle d'une large diffusion de l'information, transparente et sous une forme accessible au plus grand nombre. Par ailleurs, le problème fondamental se pose de la représentativité des interlocuteurs citoyens (non garantie par les dynamiques spontanées). Il faut bien reconnaître que l'offre de participation par les autorités publiques ne suscite généralement que la participation d'une frange réduite de la population, déjà impliquée dans la vie associative. Quant aux demandes citoyennes de participation, elles ont le grand mérite de construire des dynamiques d'action collective susceptibles de mobiliser des personnes qui se sentent impliquées individuellement par une situation d'injustice ou de souffrance sans le soutien d'une identification à une communauté.
Remarquons enfin que la gestion des réunions publiques n'est pas chose facile quand certains forts en gueule monopolisent l'espace de parole ; et aussi que les pratiques de démocratie participative risquent d'engendrer un sentiment de frustration des citoyens dû au fait que le pouvoir de décision continue néanmoins de leur échapper !

Il s'agit d'une nouvelle culture politique à inventer, à partir des réalités de terrain.
Le niveau local s'y prête plus particulièrement.

- Quant à la démocratie directe, elle exige que chaque citoyen puisse exprimer individuellement son opinion sur une question.
- *Cela peut se faire dans le cadre d'une « consultation populaire ».*
  Le referendum décisionnel n'est pas prévu dans la Constitution belge. C'est une pratique discutée. N'a-t-on pas accusé le référendum d'être « l'arme des démagogues » ?
  Mais la loi belge permet les consultations populaires. Y participer n'est pas obligatoire et elles n'ont pas valeur de décision (contrairement à la pratique suisse qui conduit souvent à un conservatisme frileux). Mais cette « prise de température » peut être l'occasion d'un débat fructueux (s'il est fondé sur une information largement diffusée) et contribuer à éclairer utilement les futurs décideurs.
  Le groupe d'opposition ucclois de l' « Union communale » a repris l'idée, avancée par l'actuel Bourgmestre avant les élections, d'une consultation populaire sur l'éventualité d'une ligne de métro à Uccle. Il faut reconnaître qu'il s'agit bien là d'une question qui concerne tous les habitants. Mais qu'il n'était pas opportun de poser au moment où est mis à l'étude un projet de nouvelle ligne vers Uccle dont on ignore encore les aspects concrets.
- *La pression exercée via des manifestations et des pétitions peut être considérée comme une autre forme de démocratie directe.*
  Il s'agit alors d'exercer la pression la plus massive et la plus intense possible dans le but de forcer une décision à prendre ou de s'opposer à une décision qui va être prise.
  C'est une forme d'action fréquemment utilisée à Uccle par les associations issues de la société civile. A commencer par les « comités de quartier » (le plus souvent constitués dans le but de contester un projet d'urbanisme). L'objectif est alors de forcer la décision, dans des cas précis, en n'hésitant pas à exploiter le souci électoraliste de la plupart des élus. Le meilleur exemple récent d'une telle action fut celle concernant l'avenir très discuté du plateau Avijl.
- *Le droit de recours en justice contre une décision du pouvoir public s'inscrit également dans l'esprit d'une démocratie directe.*
  Il s'agit là aussi d'obtenir gain de cause par la force, mais via l'intermédiaire d'un tiers, un autre niveau de

pouvoir ou un juge (d'un tribunal ou du Conseil d'Etat).
D'aucuns ont dénoncé, à juste titre, les excès de l'exercice de ce droit citoyen qui entame les prérogatives des élus. Mais, comme l'écrit Vincent de Coorebyter dans le Soir, il s'agit le plus souvent « non pas de produire du droit mais de faire respecter le droit existant, celui-là même que les élus ont élaboré ».

Dans un contexte de crise de la démocratie représentative en Europe, il est important de souligner avant de clore cette énumération que toutes les formes de démocratie participative contribuent à renforcer la légitimité de la démocratie représentative. Elles changent la façon de poser les problèmes et de comprendre les décisions prises. Elles forgent le jugement des citoyens en matière de gestion publique.
A la condition, toutefois, d'assurer une diffusion la plus large possible de l'information nécessaire à la compréhension des enjeux.

Par contre, la pratique de la démocratie directe peut avoir des effets très pervers lorsque les consultations populaires portent sur un sujet à lourde charge émotive avec un pouvoir décisionnel.
La récente votation suisse contre les minarets des mosquées en offre un bien triste exemple.

Démocratie « politique » et démocratie « sociale »
Quand il est fait référence aux « droits de l'homme » chacun pense d'abord à la déclaration universelle de 1948 qui consacre des libertés essentielles.
Il s'agit d'une déclaration d'intention approuvée, à l'époque, par 48 Etats avec 8 abstentions (l'URSS et les cinq pays d'Europe de l'est, l'Arabie saoudite et l'Afrique du sud). Elle proclame un idéal : le respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de chaque individu, tous les êtres humains étant considérés comme égaux en dignité et en droit.

Une déclaration des droits de l'enfant a suivi en 1956. Mais il fallut attendre près de 20 ans pour que soient adoptés les textes des deux « Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme » en tant que normes de droit à respecter par tous les Etats qui les ont ratifiés (35 en 1966).
Signe des temps, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est ajouté et il figure en première place ; on est enfin passé dans l'ère de la décolonisation !

Cette reconnaissance des droits de l'individu et des peuples est certes le premier fondement de la démocratie. Encore faut-il qu'elle soit suivie d'une application dans la réalité. Un combat de tous les jours et de tous les lieux !

La conception libérale traditionnelle des droits de l'homme privilégie les droits civils et politiques au détriment de la dimension socio-économique de la démocratie. Sans reconnaître que ces libertés individuelles risquent de n'être que formelles pour ceux qui ne sont pas en capacité de les exercer faute de voir respectés leurs droits sociaux.
Comment considérer qu'un Etat est « démocratique » s'il tolère en son sein la reproduction de profondes inégalités entre groupes de citoyens ? Si tous n'ont pas un même accès à l'éducation, à la justice, au logement et à la santé ? Si sa richesse économique est mal répartie faute d'une fiscalité suffisamment redistributive ? S'il génère des exclus sociaux ? Si les medias sont de plus en plus monopolisés par quelques grands groupes privés ? Si le respect des droits des minorités n'est pas garanti ? Si sa politique étrangère ne respecte pas le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Et si sa politique économique maintient des populations « du Sud » dans un état de dépendance ? …

Cet éclairage plus social de la démocratie, je l'ai trop peu entendu s'exprimer à Uccle pendant mes deux mandats politiques. Chacun comprendra qu'il serait trop long de m'étendre dans ce chapitre sur ce thème qui est pourtant, lui aussi, au cœur de la pensée de l'écologie politique.

Démocratie…
S'il est un mot qui fait consensus en Occident c'est bien celui-là.
La démocratie est considérée comme un idéal fondé sur une conviction :
l'égalité de tous les êtres humains en dignité et en droit.
Mais elle reste à construire et n'est jamais définitivement acquise.

DENSIFICATION URBAINE
PROBLÈME OU SOLUTION ?

La densité de peuplement est une notion chère aux géographes.
Ils ont largement décrit l'inégale répartition des populations humaines à l'échelle de la planète et proposé des hypothèses d'explication. Leurs conclusions convergent vers l'idée que les conditions du milieu naturel (relief, climat, sol, sous-sol…) sont loin d'être déterminantes à cet égard. C'est le regard que les sociétés posent sur un milieu naturel et les techniques dont elles se dotent pour l'exploiter qui déterminent le nombre d'hommes qui pourront y vivre. Et l'histoire des civilisations témoigne que ce regard peut profondément changer au cours du temps.

Ma réflexion ne portera ici que sur les densités urbaines.

Depuis le 20ème siècle, le mouvement de concentration des habitants dans les villes est manifeste. On estime que plus de la moitié de la population mondiale est aujourd'hui urbanisée. Et l'exode rural se poursuit dans la plupart des Etats. Les pouvoirs publics s'efforcent de canaliser cette tendance spontanée par des politiques d'aménagement du territoire plus ou moins efficaces. Les questions cruciales se posent de la mise en place des infrastructures nécessaires, du choix des zones à densifier et des limites de densité d'habitat compatibles avec le maintien d'une bonne qualité de vie.

Stop à la séparation des fonctions et à l'étalement des villes !
Pendant des décennies, au 20ème siècle, on a privilégié un urbanisme marqué par l'esprit de la « Charte d'Athènes » qui prônait la séparation des différentes fonctions urbaines.
Dans les villes du monde occidental, des zones résidentielles, des centres de services, des quartiers de bureaux et des zonings industriels se sont développés nettement distincts les uns des autres.
Ce type d'aménagement du territoire a été favorisé par l'essor de l'automobile, un essor qu'il a en même temps contribué à renforcer. Les lieux de travail sont devenus de plus en plus distants des lieux de résidence ; des hypercentres commerciaux séduisants se sont implantés en périphérie.
Un urbanisme « diffus » s'est développé avec le remplacement progressif des anciennes couches paysannes par une population citadine en quête de la maison unifamiliale dans un cadre de verdure. L'habitude de longs et fréquents déplacements quotidiens s'est instaurée, qu'il a semblé normal de faire en voiture particulière. Insidieusement, nous sommes entrés dans l'ère des « bouchons » aux heures de pointe, avec la naïveté de croire qu'il suffira d'élargir les voiries routières pour assurer la fluidité d'un trafic toujours croissant.

L'objectif d'un développement durable a remis fondamentalement en question ce mode d'aménagement de l'espace. Il conduit à favoriser la densification des noyaux construits plutôt qu'un éclatement de l'habitat (à l'image des lotissements wallons), pour réduire les besoins de chauffage et de mobilité individuelle et viabiliser les services de proximité par un nombre suffisant de clients.

Des politiques sont initiées en ce sens au niveau communal et régional bruxellois.
Un projet immobilier ucclois récent est un bon exemple de choix réfléchi à cet égard. Un important complexe de logements, avec seniorie et surface commerciale va voir le jour à l'arrière de la gare de Calevoet en lieu et place d'un chancre industriel vieux de plusieurs dizaines d'années. Le site est un nœud intermodal de déplacements (voie ferrée 124 du futur RER, bus Stib et De Lijn, tram 55) et le projet témoigne de deux exigences urbanistiques imposées par le pouvoir communal : une mixité des affectations et une intégration réfléchie dans le tissu environnant (espace vert du Keyembempt avec cheminements piétonniers à préserver et proximité de plusieurs écoles).

Densifier où et comment ? *Face à la crise du logement en région bruxelloise, la secrétaire d'Etat au Logement Françoise Dupuis a organisé en octobre 2007 un colloque pour en débattre ;*
diverses expériences européennes y ont été confrontées.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la densité moyenne à Bruxelles est relativement faible par rapport à celle d'autres grandes villes européennes (60 habitants à l'hectare pour 200 à Paris). Et que, dans cette région corsetée à l'intérieur de ses 19 communes, l'espace constructible se fait rare et coûte de plus en plus cher. Une densification de la ville permet donc de réduire l'impact financier du foncier sur le prix des constructions.
L'exemple de Copenhague est intéressant : la capitale danoise a réussi à augmenter sa population ces vingt dernières années sans s'étaler en superficie.

Après la « bruxellisation » de l'après-guerre de triste mémoire, Bruxelles est à nouveau une ville en mutation dont la population est en croissance.
On cherche à implanter les bureaux dans des zones bien desservies par les transports en commun (notamment près des gares). On envisage de construire des logements sociaux et moyens conventionnés sur les derniers espaces verts « de fait » non légalement protégés par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol)…au grand dam des riverains. Le Ministre Président Charles Piqué s'est récemment prononcé résolument pour l'autorisation de la construction d'immeubles tours par des promoteurs privés, parce qu'ils permettraient de multiplier une offre de logements moyens jugée indispensable pour juguler l'exode des habitants vers la périphérie et la perte de rentrées fiscales qui en découle.

La question des tours est particulièrement sensible.
Tout en reconnaissant la nécessité de répondre au besoin de logements accessibles à des revenus faibles et moyens, des associations comme l'ARAU et Interenvironnement-Bruxelles craignent, à juste titre, un « retour aux tours » qui ont jadis défiguré Bruxelles. Quant aux habitants des communes de la deuxième couronne, c'est très simple, ils n'en veulent à aucun prix ! Leur première revendication, lors des enquêtes publiques d'urbanisme, est une limitation du gabarit des bâtiments projetés. Mais, faute de pouvoir « s'élever en hauteur », si l'on veut construire du logement en grand nombre, il faut s'étaler en surface ; ce qui revient à supprimer les « espaces de respiration » au sein du tissu urbain… ce dont les mêmes habitants ne veulent pas non plus !

L'architecte Jacques Ferrier a pourtant conçu récemment (pour le quartier parisien de La Défense) un nouveau type de gratte-ciel écologique. Il s'agit d'un immeuble de 250m de haut, démontable sans générer de poussières, constitué d'une armature de béton préfabriquée enveloppée d'une résille de béton largement ouverte au rayonnement du soleil. L'autonomie énergétique est assurée par dix éoliennes, 3.000m_ de capteurs solaires et des pompes à chaleur, avec une climatisation naturelle par puits canadien. L'alimentation en eau provient d'une récupération des eaux de pluie. Ce projet n'a pas été retenu. Dans cette tour « Hypergreen » cohabitent des jardins

suspendus et des espaces collectifs et privés imbriqués. On y trouve du logement, des bureaux, des commerces et du parking. Plus novateur encore : le projet « Dragonfly » de l'architecte belge Vincent Callebaut d'une tour cristalline en forme d'ailes de papillon capable d'assurer son autosuffisance énergétique et alimentaire. Visions utopistes ou architectures du futur ?

En guise de conclusion : un beau défi à relever pour l'avenir !
La densification en ville et la promotion d'une mixité urbaine (fonctionnelle et sociale) se heurte à un conflit de valeurs. Dans le conflit qui oppose défenseurs d'un droit au logement et militants de la qualité de vie de leur quartier, l'arbitrage du politique est particulièrement délicat.

Le principe doit être affirmé qu'il appartient aux communes plus vertes de la deuxième couronne d'assumer solidairement une part de la densification régionale bruxelloise ; ce qui suppose d'accepter de construire soit plus haut, soit de façon plus compacte.

Mais le besoin d'un habitat favorable à la préservation d'une intimité familiale ne doit pas être sous-estimé par les aménageurs de l'espace urbain : le jardin autour de la maison est bien plus qu'un cadre de verdure ; il apparaît aussi comme une protection de sa vie privée. Soyons aussi conscients qu'un aménagement de l'espace urbain dense et hétérogène du point de vue social n'induit pas forcément le renforcement espéré des liens sociaux ; les réactions de replis sur soi sont bien connues dans les grands ensembles.

La question se pose donc du coût social d'une densification trop élevée en terme de cohabitation autant que celle de l'exclusion sociale qui résulte du manque de logements accessibles aux ménages à bas revenus.
L'expérience de la ville allemande de Fribourg est particulièrement intéressante à méditer. Ses nouveaux « quartiers durables » sont des quartiers denses et mixtes, où la verdurisation demeure très présente.

Pour Bruxelles, la sagesse me semble être de chercher à combiner au mieux toutes les options possibles d'accroissement du parc de logements.
La rénovation d'immeubles existants, la récupération du maximum possible des immeubles non occupés, des projets de nouveaux complexes au gabarit adapté au tissu urbain environnant et dotés des services de proximité nécessaires, et, pourquoi pas, quelques tours mixtes érigées sur des sites judicieusement choisis.

Il n'est pas facile d'intégrer l'idée que la « ville durable » sera une cité dense où les besoins d'espace, de mobilité et de régulation thermique sont réduits.

DEROGATION
EXCEPTION À LA RÈGLE

Toute demande de permis d'urbanisme dérogeant aux règles en vigueur
doit être soumise à enquête publique

Dans toutes les sociétés démocratiques il existe des règles. Elles se veulent être le garant du respect des droits de chacun et de la survie du groupe social. Mais en même temps, le principe d'une possibilité légale de déroger à la règle est admis dans certains cas.

Dans le domaine de l'urbanisme
La possibilité de demander et d'obtenir une dérogation aux plans et règlements en vigueur est explicitement prévue par la loi. L'octroi d'une dérogation n'est cependant pas admis en ce qui concerne les affectations des terrains définies par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) et les PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol).

L'objectif du législateur est qu'il soit possible de tenir compte de situations locales particulières dans la prise des décisions. Ce qui me semble tout à fait légitime ; pour autant que la dérogation ne soit pas trop importante et que son octroi soit dûment motivé dans la délivrance du permis.

Cette possibilité légale ouvre en effet la porte au danger de tomber dans la pratique d'un « urbanisme dérogatoire » qui présente le double inconvénient d'une insécurité juridique et d'un risque d'inégalité dans l'instruction des différentes demandes. Il ne faut pas que tout devienne possible à condition d'arriver au bon moment et de présenter son projet à la bonne personne !

Les demandes de permis dérogatoires sont toujours mises à l'enquête publique.
Il appartient au demandeur d'un permis de préciser dans sa demande qu'il sollicite l'octroi d'une dérogation. Et au pouvoir public (en l'occurrence la tutelle régionale) de décider de son octroi.

Certains projets sont « multidérogatoires »… avec évidemment peu de chance d'être acceptés ! *Uccle a cependant vécu récemment la situation paradoxale d'une demande introduite par le pouvoir régional lui-même (pour un ensemble de logements sociaux au Moensberg) qui dérogeait de manière importante et multiple au PPAS en vigueur ! Le permis octroyé, malgré la demande communale de modifier le projet, a été légitimement l'objet d'un recours introduit par le comité des riverains.*

Il est aujourd'hui question d'une réforme du CoBAT (Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire) qui offrirait au Gouvernement régional de nouveaux moyens de déroger à un PPAS pour des projets publics considérés comme d'intérêt général.
Cela me parait à la fois paradoxal et dangereux : paradoxale l'idée que le pouvoir de tutelle puisse contrevenir gravement à des règles qu'il a lui-même approuvées ; dangereuse l'insécurité juridique engendrée par l'ouverture de plus larges possibilités dérogatoires.

Dans les statuts internes du parti Ecolo Ce parti s'est doté de règles qui interdisent le cumul des mandats politiques et favorisent leur rotation. Ces règles sont exigeantes. Leur application suscite des débats douloureux qui reviennent périodiquement avec les élections.

Le principe de l'octroi possible d'une dérogation est admis, pour autant que la demande soit motivée et acceptée par l'assemblée démocratique concernée. Les débats voient s'affronter militants idéalistes et partisans d'un pragmatisme réaliste. Là aussi une juste mesure s'impose.

En tant qu'enseignante et militante, j'ai été sensible aux cas particuliers.
Sans abuser de la dérogation, je pense avoir fait de même en tant qu'échevine,
Mais lorsque la dérogation devient habituelle
c'est le sens même de la règle qui est dénaturé.

DEVELOPPEMENT DURABLE
UN OXYMORE ?

« La Terre n'est pas ce que nous avons hérité de nos ancêtres
mais ce que nous avons emprunté à nos enfants. »
(Antoine de Saint-Exupéry)

Ma participation à la majorité uccloise m'a rapidement fait comprendre deux choses.
La première : l'emploi du mot « écologique » dans un rapport au Collège ou au Conseil était maladroit ; cela réveillait dans l'esprit de mes partenaires-adversaires une idée de rivalité politicienne au sein de la majorité ! Conséquence d'un amalgame fâcheux entre le nom d'un parti politique et un vocable scientifique (commenté dans un autre texte) pourtant bien utile de la langue française.
La seconde : l'expression « développement durable » était par contre beaucoup mieux acceptée ; mais, pour mes collègues comme pour beaucoup de gens, elle était simplement synonyme de « protection de l'environnement ». Un contenu sémantique réducteur !

Une préoccupation relativement récente L'idée d'un développement économique plus respectueux de l'environnement est née dans les années 70. Son émergence est liée à la prise de conscience de problèmes environnementaux dépassant le cadre des frontières nationales (pollution des mers, pluies acides, trou d'ozone…). Au-delà d'un simple souci de « protection de l'environnement », fut formulé rapidement l'objectif d'une économie des ressources naturelles en matières premières et en énergie. On parlait alors d'un « écodéveloppement ».

L'origine de l'expression « développement durable » est anglaise (« sustainable development »). Elle fut consacrée en 1987, dans le rapport des Nations unies « Notre avenir à tous » (connu sous le nom de rapport Brundtland, du nom de la ministre norvégienne qui en a présidé la rédaction). Elle est rapidement devenue l'expression de référence utilisée dans tous les documents officiels au niveau international et largement médiatisée.

Un concept à la mode, mais souvent mal compris
Tout le monde se réclame aujourd'hui du développement durable (le « DD »). Et l'on
cite le plus souvent la définition suivante devenue célèbre :
« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

On omet généralement de dire qu'il y a une suite à cette phrase ! Le rapport adopté par l'ONU précise en effet la notion de « besoin » :
« Le droit au développement doit être réalisé de manière à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »
« La priorité doit être accordée aux besoins essentiels des plus démunis ».

L'ONU prône donc explicitement une croissance économique soucieuse à la fois de respect de l'environnement et d'équité sociale.
Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que dans le premier « Plan fédéral de développement durable » adopté en Belgique pour 2000-2004, le thème de la protection de l'environnement n'a pas été mis en exergue. La proposition de modification de la Constitution belge adoptée par le Sénat en juillet 2006 est également claire à ce sujet :
« Une vision à long terme est nécessaire dans laquelle les préoccupations écologiques et sociales seront sur le même pied que le développement économique ».

Reprenant l'idée d'un « écodéveloppement » légitimée par un capital de ressources naturelles limité à préserver pour l'avenir, le concept de développement durable souligne l'importance des conditions sociales du développement économique ; et il ajoute, à l'idée ancienne d'une solidarité nécessaire entre les classes sociales et les peuples, celle de la solidarité avec les générations futures.
C'est donc la prise en compte d'une dynamique intégrée d'intérêt général, à travers l'espace et le temps, qui a conduit au concept de développement durable et en fait un objectif qui redonne du sens à un avenir collectif de l'humanité.

Malheureusement, si le concept est de mieux en mieux compris dans sa triple dimension systémique, les modalités de concrétisation d'un tel objectif ne font que lentement, trop lentement, leur chemin dans les esprits. Il n'est pas encore évident pour tous qu'un développement durable implique de produire et consommer autrement et aussi qu'il doit renforcer les politiques de solidarité et de lutte contre l'exclusion.
Les moyens de répondre à l'exigence de plus de justice sociale sont d'ailleurs beaucoup moins étudiés que ceux qui permettent de réconcilier économie et écologie ! Ce n'est pas étonnant dans la mesure où les objectifs sociaux d'un DD induisent des coûts bien supérieurs à ceux des objectifs environnementaux et remettent plus fondamentalement en question le système économique actuel. Les textes fondateurs se gardent d'ailleurs bien de remettre en question le concept de croissance économique et de prendre clairement position en matière d'appropriation privée (de la terre, des ressources naturelles, des biens et des services).

Le risque existe donc bel et bien (évoqué par Edwin Zaccaï, codirecteur du Centre d'études du développement durable à l'ULB), de voir réduit le développement durable à un « produit aseptisé du marketing politique » susceptible d'être accepté, dans une version réductrice minimaliste, par tous les partis !
Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que le « mode d'emploi » du développement durable, il n'y a que les « partis verts » qui en ont une connaissance approfondie et s'efforcent de l'appliquer chaque fois qu'ils participent à une majorité et pour autant qu'on les laisse faire.
Tout le programme d'Ecolo pour les élections fédérales de 2007 était structuré autour de l'objectif d'un DD. Le contraste est frappant avec la déclaration de politique générale du Collège ucclois en 2007 (qui utilisait l'expression presque incidemment !)
Dans la même tendance, le danger de plus en plus évident de cette expression à la mode est d'être récupérée à des fins de marketing comme outil de communication par les entreprises industrielles !

Heureusement, le Bureau fédéral du Plan fait cependant un très bon travail prospectif. Son dernier « Rapport sur le développement durable » dresse un bilan décevant des politiques menées jusqu'à présent en Belgique et formule de nouvelles recommandations concrètes pour les quatre prochaines années dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. Seront-elles mises en œuvre par les responsables politiques ?

Une expression paradoxale, à remettre en question ?
Une autre question se pose : les concepts de « développement » et de durabilité ne seraient-ils pas antinomiques ?
Aux yeux de certains, l'expression « développement durable » mérite d'être considérée comme un oxymore (au même titre que celles de « soleil noir », d' « obscure clarté » ou de « silence éloquent » !). La logique d'une extension perpétuelle de l'activité économique ne pouvant conduire qu'à une impasse compte tenu des limites des stocks de ressources naturelles non renouvelables et des capacités de régénération de la biosphère.

La réflexion mérite d'être approfondie. Elle ne peut faire l'économie d'une critique du terme « développement » longtemps assimilé à croissance économique du PIB.
Dans un ouvrage récent (« Le pari de la décroissance »), Serge Latouche dénonce les multiples effets pervers de cette croissance et s'efforce de clarifier ce que pourrait être une « société de la décroissance ». Il n'hésite pas, dans sa critique féroce, à qualifier le DD d' « imposture », « qui n'a d'autre fonction que de conforter la prééminence de l'économique », en ironisant sur toutes les qualifications qui ont été ajoutées au terme « développement » pour le rendre plus acceptable.

Au-delà de cette querelle de mots, je pense personnellement que l'expression a aujourd'hui le grand mérite d'être mobilisatrice et qu'elle peut contribuer à diffuser une autre image mentale du concept de « développement ».
La « croissance » des économistes est l'augmentation quantitative
du volume des productions ayant une valeur marchande.
Le « développement », dans le sens nouveau du terme, a un objectif qualitatif :
l'amélioration du bien-être humain.
Il s'agit ici d'une croissance qui change de nature parce que fondée sur de nouvelles valeurs (réutilisation des biens matériels, développement des échanges non marchands, solidarité, autonomie, qualité de vie…). Il s'agit donc bien d'une nouvelle approche du développement.

Une telle conception demande la mise au point de nouveaux indicateurs de développement. Nombreux sont ceux qui ont été proposés depuis 20 ans.

- *Après « l'indice du développement humain (IDH) » combinant revenu par habitant, espérance de vie et niveau d'instruction, l'ONU a proposé « l'indicateur de la pauvreté humaine (IPH-2) » défini à partir de 4 critères.*
- *Un indice composite de « santé sociale » a été proposé par une université américaine.*
- *L'Etat de l'Ontario a élaboré un « indice de qualité de vie » fondé sur une douzaine de critères pertinents représentatifs de quatre domaines (social, santé,économie, environnement).*
  On est très loin dans ce type de démarche de l'habituel classement des états en fonction de leur PIB/hab !

Agir dans l'objectif d'un développement durable
Toute la question est de savoir comment il sera possible de réduire le double déséquilibre social et écologique dont on peut faire le constat aujourd'hui ; de concilier à la fois les trois pôles du développement durable : la croissance de la production de richesses économiques (biens et services), la lutte contre les inégalités sociales (à l'échelle de chacun des Etats comme de l'ensemble du monde) et la préservation des milieux naturels (dans leur capacité limitée de régénération).
Car il ne s'agit pas simplement de trouver les modalité d'un compromis entre les trois « piliers » du développement durable : l'enjeu est de les intégrer dans un projet cohérent de développement à long terme.

Le Sommet de la Terre de Rio s'acheva, en 1992, par l'adoption solennelle d'une « stratégie globale pour le développement durable » (« l'Agenda 21 »). Ce texte est depuis une référence pour la communauté internationale.
Mais ce sont des multiples agenda 21 locaux qui auront pour mission de contribuer à la mise en pratique de ses 2500 recommandations. On retrouve ici le vieux slogan de l'« agir localement, penser globalement », mais dans un ordre judicieusement inversé.
Le développement durable est en effet un concept guide dont les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir en référence aux contextes. Les agenda 21 locaux ne sont pas des recettes passe-partout mais bien le résultat de choix collectifs collectivement délibérés. Ils doivent être des plans d'action participatifs et transversaux.
Sous l'impulsion de l'échevin MR Marc Cools, la commune d'Uccle semble bien partie pour une élaboration démocratique de son agenda 21 (même si la participation citoyenne est encore très minoritaire). Mais, au moment où j'écris, la question demeure de savoir jusqu'où la nouvelle majorité MR-PS acceptera d'aller dans la remise en question nécessaire des manières de penser et d'agir traditionnellement propres à ces familles politiques !

L'action pour un développement durable implique des contraintes. Celles-ci peuvent être un incitant à l'innovation.
Il est par exemple possible de considérer que la fin annoncée de l'ère du pétrole est une chance ! Cette opportunité nous force en effet à réfléchir à d'autres matériaux, à d'autres énergies, à d'autres choix de vie pour demain.
Dans cette perspective, les choix d'investissements doivent privilégier la recherche d'une meilleure exploitation des secteurs clés d'avenir.
Energies renouvelables, écoconstruction, conception de produits à longue durée de vie, recyclage des déchets, agroalimentaire de qualité, transport moins polluants, sciences de la vie, tourisme éthique, miniaturisation informatique, dématérialisation progressive des biens et des services, services de location de biens matériels…
L'exigence de solidarité implique elle aussi des expériences nouvelles.
Horaires de travail remaniés. Consommation beaucoup plus généralisée des produits d'un commerce équitable. Coopération et partage du savoir (le système d'échange local baptisé « SEL » dans lequel des groupes de personnes volontaires pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services et de savoirs est intéressant à cet égard). Nouveaux modes de fiscalité…

Ce sont les fondements de l'activité économique qui doivent être repensés dans l'objectif d'une exploitation des ressources de la nature qui s'inspire des modèles que nous offrent les écosystèmes naturels capables à la fois de fonctionnalité et de résilience.
Un développement durable suppose également la réussite d'une combinaison féconde entre la multiplication d'initiatives citoyennes collectives et l'affirmation, à tous les niveaux, d'un pouvoir public réformateur inspiré par une vision d'écologie responsable et d'équité sociale qui s'inscrive résolument dans le long terme.

La résistance au changement est malheureusement un frein dont il ne faut pas sous estimer l'importance. Elle s'explique pour des raisons d'ordre psychologique, économique et social généralement étroitement imbriquées.
Les exemples des industries de l'automobile et du nucléaire sont particulièrement révélateurs à cet égard. A une toute autre échelle, citons celui de la promotion des produits de nettoyage écologiques dans une administration communale : elle se heurte au fait que les agents concernés ont la conviction que ces produits sont moins efficaces car ils ne moussent pas comme avant et ne sentent pas comme les précédents !

Pour une « ville durable » C'est dans la ville danoise d'Aalborg qu'a été lancée « la campagne européenne des villes durables » en 1994. Les 80 villes représentées à cette conférence (issues de 34 pays) ont ratifié une charte, en rupture radicale avec la célèbre charte d'Athènes de 1933, qui les engageait à promouvoir le développement durable dans toutes ses dimensions intégrées. Elles sont plusieurs milliers aujourd'hui.

Dans la littérature récente on trouve une multiplicité de définitions de « la ville durable ». Chacune met l'accent sur des aspects différents. J'aime particulièrement celle de la géographe française Cyria Emelianoff :
« Une ville durable est une ville capable de se maintenir dans le temps
en gardant une identité et son dynamisme,
capable aussi d'offrir une qualité de vie en tous lieux
dans une mixité sociale et fonctionnelle,
capable enfin de se réapproprier un projet politique, à la recherche d'un équilibre
sur le plan écologique et social vis-à-vis du territoire et de la planète ».

Plus concrètement, un tel idéal implique quels types d'actions ? La ville « durable » doit pouvoir intégrer dynamisme économique, respect de l'environnement et justice sociale dans le cadre d'une gouvernance fondée sur une démocratie participative.
C'est une ville dense et mixte, par souci d'économie de déplacement et de consommation d'énergie ; où est favorisé l'emploi des énergies renouvelables et des techniques d'écoconstruction ainsi que la mobilité douce, avec un réseau efficace de transports en commun. C'est une ville capable de répondre aux besoins de logement et de santé de tous, ouverte à la mixité sociale, avec un aménagement convivial des espaces publics et des services de

proximité bien répartis. C'est une ville qui octroie un soutien public aux entreprises en référence à des critères de développement durable ; et dont tous les marchés publics comportent des clauses environnementales et sociales. C'est aussi une ville où l'air est peu pollué, avec une nature omniprésente, sous des formes les plus diversifiées possibles de verdurisation ; et qui se montre capable d'une valorisation de son patrimoine…comme de ses déchets !
Des expériences pionnières se multiplient en milieu urbain. Elles sont faites à des échelles spatiales différentes : bâtiment, îlot, quartier, communauté urbaine… Elles témoignent d'une imagination collective responsable comme de l'action efficace d'une volonté politique tenace. Elles sont porteuses d'espoir car ces exemples alternatifs sont contagieux.
Citons notamment les réussites proches de Nantes, de Lille, de Strasbourg, de Breda et de Fribourg. Et celle, plus lointaine, de la ville suédoise de Malmö. Quand Bruxelles méritera-t-elle d'être citée en exemple ?

En guise de conclusion
Comme beaucoup d'autres, le « développement durable » (pour autant que le mot « développement » soit compris dans la nouvelle acception qualitative du terme !) est une utopie réalisable. Mais il est certain qu'il est paradoxal de prôner un développement durable sans remise en question du mode de fonctionnement du système économique productiviste actuel !

L'idée fait lentement son chemin qu'une véritable rupture est nécessaire.
Rupture avec un modèle de développement dont l'encouragement à la consommation est devenu le principal ressort ; avec un mode de production basé sur la rentabilité maximale à courte échéance ; avec une appropriation des ressources naturelles au bénéfice de quelques privilégiés ; avec les pratiques de spéculation financière d'un marché dérégulé qui ont conduit au désastre de l'été 2008…
Le mot « rupture » est toutefois peu adéquat parce qu'il est tout aussi évident que le changement ne sera pas brutal. C'est un scénario de transition graduelle et réfléchie de l'économie qu'il faut concevoir ; pour gérer au mieux le présent sans compromettre le futur, pour résoudre les problèmes ici sans accentuer les difficultés ailleurs, en ayant conscience que nous vivons dans un monde où tout est interdépendant.

La nécessité s'impose donc d'une action plus concertée entre les différents niveaux de pouvoir qui, sans céder à la tentation du catastrophisme, s'inscrive dans un objectif collectif mobilisateur de développement durable intégré.
Des institutions de contrôle de la mise en œuvre d'une telle politique sont également nécessaires, qui soient dotées d'un pouvoir assez puissant pour imposer des mesures impopulaires. Car la difficulté principale ne vient-elle pas de la discordance entre le temps court de l'action politique et celui, qui apparaît démesurément plus long, de la réflexion scientifique et humaniste qui fonde le concept de développement durable ?

Tendre vers un tel objectif collectif de l'humanité implique responsabilisation et imagination de la part de tous les acteurs concernés (pouvoirs politiques, milieux économiques et citoyens) à toutes les niveaux (local, régional, national et international) et dans les domaines conjugués des modes de production et de consommation, de l'éducation, de la justice sociale et de la gouvernance.

Un effort de lucidité rassembleur,
une vision systémique capable de transcender tous les clivages,
fruits d'une mutation culturelle au sens large du terme
qui est notre affaire à tous.

« Sur le Titanic on s'est contenté de ralentir ; ce qu'il faut c'est changer de cap »
(Nicolas Hulot)
« La nature, au cours de son évolution, n'a retenu
que ce qui était durable et non polluant »
(Luc Schuiten)

DIFFERENCE
PROBLÈME OU RICHESSE ?

Le respect de la différence en politique

Uccle est une commune traditionnellement « libérale ».
Mais s'y expriment fermement, au fil des législatures,
les voix minoritaires des tendances sociale-chrétienne, socialiste et Ecolo
(que ce soit dans la participation à des majorités de coalition ou dans l'opposition).

Dans nos démocraties pluralistes la diversité des opinions politiques peut s'exprimer de multiples façons (à l'occasion des campagnes électorales, par le vote et via les consultations citoyennes, par l'appartenance à un parti politique, au sein des enceintes législatives et des majorités au pouvoir, à travers la presse engagée…).

C'est une bonne chose. Pour autant, cependant, que soient respectés dans les faits les droits de chacune des tendances à développer son point de vue. Y compris la libre expression des idées d'extrême droite ? Je ne le pense pas. Car il me paraît paradoxal d'accorder, au nom de la démocratie, des droits à ceux dont l'objectif est précisément la destruction de la démocratie !

Le droit à la différence

« Refuser le racisme, c'est accepter que l'autre soit différent ».
(slogan du « mouvement du 22 mars » contre le racisme)

Il est vrai que les régimes totalitaires fondent leurs « racismes » (au sens large du terme) sur une volonté politique d'uniformisation de la pensée et des comportements des êtres humains.
Il est vrai aussi que les difficultés d'intégration sociale des personnes handicapées sont fondamentalement causées par notre difficulté d'accepter que « l'autre » soit différent.

La déclaration des droits de l'homme s'oppose fondamentalement à cet idéal d'homogénéité de l'humanité par la reconnaissance de principe d'une égalité qui n'est pas fondée sur l'identité.
Car ce que les êtres humains ont en commun c'est justement, par delà la ressemblance qui fonde leur égalité en dignité, d'être différents les uns des autres ; chacun est unique.

Dans ce contexte, les discriminations positives, c'est-à-dire des différences de droits, consacrent le droit à la différence quand elles s'efforcent de compenser des inégalités de fait.
« Traiter également des personnes en position inégalitaire est une forme particulièrement perverse du refus de l'égalité »
(Henri Goldman)

La richesse de la différence
« La diversité est une façon de parer au possible.
Elle fonctionne comme une sorte d'assurance sur l'avenir ».
(François Jacob)

La différence est plus qu'un droit qu'il faut tenter de faire respecter à tous les niveaux de la vie en société. Efforçons-nous, bien qu'elle fasse souvent peur, de ne pas l'appréhender, a priori, comme une source de problèmes. Les différences sont une richesse. On a tendance à l'oublier. Pourtant cela se vérifie tant sur le plan naturel que culturel.

- La richesse de la biodiversité
  Les mécanismes génétiques de la reproduction sexuée conduisent à la diversité des individus. Cette extraordinaire diversité des êtres vivants - différences entre espèces et différences à l'intérieur d'une espèce - explique l'évolution biologique et la grande faculté d'adaptation de la vie animale et végétale aux modifications de l'environnement. Lorsque les conditions deviennent sévères, la biodiversité s'avère une assurance de résilience. La différence est donc une nécessité pour la perpétuation de la vie.
- La richesse de la diversité culturelle
  Dans le cas de l'homme, la diversité naturelle est renforcée par une diversité culturelle.
  Au sens anthropologique du terme, rappelons qu'une culture constitue un système cohérent, qui appréhende le monde à sa manière et façonne les modes de penser et de faire des individus. Mais ce système n'est pas figé : les cultures sont vivantes, capables d'évoluer au fil du temps, le plus souvent au contact des autres cultures. On parle alors d'acculturation.
  Les apports de chaque culture sont une contribution à la créativité de l'humanité. Vouloir les hiérarchiser est une démarche illusoire. Elles sont différentes, pas de valeur inégale.

La diversité des cultures est un patrimoine de l'humanité à respecter et à préserver. Mais, comme celui de la biodiversité, ce patrimoine culturel est aujourd'hui menacé par le fait de la dominance technologique et politique de la civilisation occidentale (au point que pour qualifier des cas extrêmes on a dû inventer un mot, celui d' « ethnocide »).

Dans le débat idéologique qui oppose les défenseurs du relativisme culturel aux militants de l'universalisme des droits de l'homme, il me parait indispensable d'éviter les prises de position trop tranchées, génératrices d'incompréhension et d'exclusion.
La question du port du foulard dans les écoles est un exemple d'actualité très révélateur de cette exigence. Remarquons qu'elle ne se pose pas dans une commune comme Uccle, où par la présence d'une minorité islamique est vécue sans problème.
Celle des mutilations génitales féminines me semble autrement grave. Je pense que le combat pour faire évoluer les traditions des sociétés d'Afrique noire et du monde arabe à cet égard est légitime et nécessaire… mais il n'aboutira que par une évolution endogène, non par une injonction de la pensée occidentale.
Dans la réalité quotidienne d'une vie urbaine de plus en plus multiculturelle comme celle de Bruxelles, il faut toutefois reconnaître que la cohabitation est souvent source de malentendus et de xénophobie. Le choix des politiques à mener pour contrer les replis identitaires et compenser les inégalités sociales de fait en matière d'éducation, de travail et de logement est loin d'être facile.
C'est au niveau local que peuvent le plus aisément se créer des occasions de rencontres, de dialogue et de « faire ensemble » favorables à une meilleure compréhension mutuelle. Le travail de l'échevine Ecolo Tamimount Essaïdi à Schaerbeek me parait un modèle à cet égard.

Le devoir de différence ? Dans la foulée d'un hymne à la différence, prenons cependant garde au piège du glissement pervers d'un **droit** à la différence à un **devoir** de différence imposé par l'ordre social au nom d'une différence de nature.
Je pense ici plus particulièrement à la différentiation des rôles masculins et féminins au sein de l'espèce humaine. La différence biologique des sexes ne doit pas prédestiner l'enfermement des hommes et des femmes dans des rôles sociaux différents bien définis.
Le chapitre sexisme développe cette problématique qui, quoique en pensent certains, est bien toujours d'actualité.
« Chacun a droit au destin dont il se sent porteur
et pas uniquement à celui dont son sexe le crédite ou que son sexe lui impose »
Benoîte Groulte

DROIT
AVEC ET SANS « S »

Quelques réflexions relatives à un mot bien polysémique
inspirées par mon expérience politique.

Le droit, un cadre juridique fondement de la démocratie
Le droit est l'ensemble des règles qui définissent les rapports entre les individus au sein d'une société et les modalités de l'exercice des pouvoirs.
L'élu qui transgresse les lois en vigueur est souvent condamné par l'opinion publique avant même de l'être par un tribunal. Il est normal d'attendre d'un responsable politique la stricte observance des règles qu'il est chargé de faire respecter !

N'est-il pas alors paradoxal de voir une même opprobre frapper des décideurs publics parce qu'ils ont pris des décisions en conformité avec la loi ? Cela peut arriver lorsqu'une loi est jugée contestable par une partie de l'opinion. C'est le cas de certaines règles urbanistiques.

Je pense ici plus particulièrement, à la planification bruxelloise régie par le PRAS (Plan Régional Bruxellois d'Affectation du sol) adopté en 2001 qui a suscité de vives contestations à Uccle. La critique citoyenne s'est en effet focalisée sur la délimitation des zones d'espaces verts de la carte des affectations du sol, à l'occasion de l'instruction des deux demandes de permis de lotir sur le site du plateau Engeland.

- *Le fait que ce terrain (qui avait le statut de réserve foncière au « plan de secteur » de 1979) n'ait pas été affecté intégralement en zone verte légalement protégée a fait l'objet d'une première et très vive contestation.*
- *L'application de la prescription générale 0.2 du PRAS a ensuite donné lieu à un débat juridique. La première partie du texte dit ceci : « Dans toutes les zones, la réalisation d'espaces verts est admise sans restriction, notamment en vue de contribuer à la réalisation du maillage vert ». Une possibilité qui s'affirme clairement au service d'un intérêt collectif auquel souscrivent tous les défenseurs d'un développement urbain durable.*
  Le problème vient de l'interprétation qu'il convient de donner aux mots « sans restriction ». Sans restriction « de surface » ou sans restriction « de zone » ?
  La position juridique la plus courante est la seconde : il est permis de réaliser des espaces verts dans toutes les zones d'affectation du plan. Elle argue du fait qu'il serait paradoxal d'imposer à un demandeur de préserver en espace vert l'entièreté de son terrain affecté en zone bâtissable.
  Il faut cependant comprendre que les citoyens défenseurs de l'environnement soient tentés de se référer à la première !

J'ai eu de multiples occasions de constater que certaines des prescriptions écrites du PRAS posent des problèmes d'interprétation en raison de l'ambiguïté de leur formulation. Ce qui fait peut-être les délices des juristes mais donne beaucoup de soucis aux services publics de l'urbanisme !
Quelques amendements des prescriptions écrites seraient donc souhaitables. Mais il faut se faire une raison : la remise en question de la carte des affectations du sol, aussi critiquable soit-elle à certains égards, n'est pas envisageable à court terme. Les responsables politiques ont donc l'obligation de s'y conformer ; et les administrations le devoir de le leur rappeler !

L'application du droit par les pouvoirs publics de la même manière pour tous, est le premier garant de la démocratie.

Le respect des droits de l'homme
Les citoyens ont d'autant plus tendance à revendiquer « leurs droits » qu'ils sont d'une classe sociale aisée.
En 12 ans de vie politique, j'ai beaucoup entendu parler du droit à l'information, du droit d'expression, du droit de participation, du droit de propriété, du droit à la sécurité, du droit de stationner …
Peu de militantisme, par contre, dans une commune comme Uccle, pour le respect des droits économiques et sociaux : droit au travail, droit à une pension décente, droit au logement, droit à la justice, droit à la culture … pour tous. Je ne pense pas que ce soit parce que les seconds sont mieux respectés que les premiers ; bien au

contraire !

Si le combat pour la défense des libertés politiques fait aujourd'hui l'unanimité au sein des dirigeants des sociétés occidentales la lutte contre les inégalités sociales au sein de nos sociétés est loin de susciter un même consensus.
Quels que soient leurs engagements politiques, les élus des partis démocratiques se sont mobilisés contre l'extrême droite ; et ils s'indignent officiellement aujourd'hui face aux exactions de la dictature birmane avec la même unanimité (par le vote des motions présentées en automne 2007 dans les conseils communaux) …
Ils sont divisés par contre dès qu'il est question de politiques à finalités sociales. N'est-ce pas là que se marque le mieux la différence entre la pensée de droite et celle de gauche ? Résignation de la première face aux inégalités entre les hommes ; révolte de la seconde face aux injustices.

L'exigence des droits économiques et sociaux n'est pas moins fondamentale pour la démocratie que celle des droits civils et politiques !

Droits de l'homme et droits des peuples Il a fallu attendre le milieu du 20ème siècle pour que soit reconnue par la communauté internationale, au lendemain du drame de la deuxième guerre mondiale, l'égalité des hommes en dignité et en droit. Un pas essentiel dans la marche longue et difficile pour la construction de sociétés démocratiques.

Il faudra attendre l'année 2007 pour une reconnaissance similaire de l'égalité des peuples : l'assemblée générale de l'ONU vient d'adopter, à une écrasante majorité, une déclaration sur les droits des « peuples autochtones » (expression consacrée pour désigner les sociétés à tradition orale qualifiées jadis de « primitives »).
Un texte qui répare des siècles de négation, de mise sous tutelle et d'injustice. Ils sont plusieurs milliers de peuples concernés, répartis sur les cinq continents, auxquels sont désormais conférés des droits politiques, économiques, sociaux et culturels.
Les Etats signataires reconnaissent explicitement le droit des peuples autochtones de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et celui de protéger et développer leur patrimoine culturel.

Une reconnaissance tardive de la richesse des différences culturelles qui rejoint le souci d'une préservation de la biodiversité naturelle.

EAU
BESOIN VITAL, BIEN COLLECTIF

Depuis le sommet de Rio en 1992, le 22 mars
est la date de la « Journée internationale de l'eau ».
Un simple symbole ou un moteur de changement ?

S'il est un domaine où deux mondes s'opposent du point de vue de la consommation c'est bien celui de l'eau ! Rien de commun entre l'univers de l'Occidental et celui des réfugiés climatiques africains dont la cinéaste belge Marion Hansel évoque le drame, avec tant d'émotion, dans son dernier film « Le vent soulève les sables ». Précieuse rareté d'un côté, gaspillage éhonté de l'autre ; la consommation moyenne d'un paysan malgache est de 10l/jour alors que celle d'un citoyen des USA est de 600 litres !

L'or bleu : une ressource collective vitale et irremplaçable
L'eau est un bien aussi vital que l'air. Or, elle est loin d'être une ressource illimitée et équitablement répartie.
Dans de nombreux pays, les nappes aquifères formées par les pluies tombées pendant des milliers d'années, sont en voie d'épuisement et plus ou moins polluées.
Est-il nécessaire de rappeler qu'un être humain sur cinq n'a pas accès à l'eau potable et que la qualité de l'eau laisse à désirer pour près de trois milliards ; et que l'absence d'eau ou sa mauvaise qualité génèrent des milliers de morts par maladie chaque jour ?
Alors que de grandes sociétés multinationales investissent dans ce secteur pour en tirer des profits de plus en plus importants… Et aussi que le réchauffement climatique risque de compromettre l'approvisionnement en eau de centaines de millions de personnes en Afrique et en Asie ?

Je pense que l'économiste Riccardo Petrella a raison lorsqu'il s'oppose à toute forme de privatisation de l'eau. Elle devrait être partout considérée comme un bien collectif, patrimoine commun de l'humanité ; gérée, traitée et distribuée en tant que service public de première nécessité.
Les conseillers communaux ucclois ne sont pas indifférents à la question de l'eau : moyennant quelques remaniements de forme, la motion que j'ai présentée (au nom du Collège) relative à un programme de développement de l'accès à l'eau des populations du « Sud » a été adoptée à l'unanimité.

Le droit à l'eau n'est malheureusement pas encore reconnu partout comme un droit humain universel. Cela n'a pas empêché les trois Ministres belges de l'Environnement de signer le 16 mars 2007 une charte affirmant que « l'eau est une ressource vitale dont l'accès doit être garanti ; et qu'elle ne peut être considérée comme un bien marchand ».
En région bruxelloise, un nouveau mode de tarification de l'eau avait déjà été mis en vigueur par l'IBDE début 2005. On est passé d'une tarification linéaire à une tarification solidaire garantissant à tous les citoyens un accès à

l'eau en « qualité et quantité suffisante pour vivre » comme le revendiquait le Manifeste belge de l'eau en 2001. L'impact est aussi écologique puisque la progressivité du prix par tranches (au nombre de quatre) est un incitant à une utilisation plus rationnelle de l'eau. La majorité des ménages bruxellois paient désormais leur eau moins cher ; et les plus démunis peuvent couvrir leurs besoins vitaux pour le prix particulièrement réduit de 0,60 €/m_.

Ce choix politique belge d'un refus de principe d'une privatisation de l'eau semble en opposition avec les intentions de l'Europe.
Le président Barroso, qui vient d'être réélu pour un second mandat à la tête de la Commission Européenne, a annoncé sa volonté de libéraliser tous les services environnementaux dont celui de l'eau. Les mobilisations citoyennes seront essentielles pour contrecarrer une telle volonté.

Pour une consommation plus responsable de l'eau au niveau local
Uccle est pionnière quant à la gestion de l'eau dans ses bâtiments publics. Ce qui a largement contribué à l'attribution par l'IBGE en 2005 d'une deuxième étoile à notre label « entreprise écodynamique » (renouvelée en 2007). Le mérite en revient au dynamisme de notre écoconseiller.
Le principal site de nos installations techniques (rues Auguste Danse et Beekman) est équipé d'une gestion intégrée de l'eau, avec réutilisation des eaux de toitures pour les toilettes et le nettoyage des véhicules.
En 2003 également, j'ai proposé au conseil communal d'approuver l'instauration d'une prime communale de 500 € pour l'installation ou la rénovation d'une citerne à eau de pluie complétée par une pompe permettant l'utilisation de l'eau récupérée à des fins domestiques (toilettes, lave-linge, arrosages…).
Cette prime a du succès, surtout auprès des familles aisées. J'ai cependant pris conscience, par la suite, qu'elle ne s'inscrit réellement pas dans l'optique d'un développement durable bien compris étant donné le risque sérieux de dualisation sociale qui pourrait en être la conséquence : l'usage multiplié de l'eau de pluie entraînera une augmentation du prix de l'eau potable au m^3 (compte tenu des coûts fixes des réseaux de production et de distribution largement supérieurs aux coûts variables) ; et la quantité totale d'eau usée ne diminuant pas pour autant, le montant de la taxe à payer par les consommateurs d'eau potable devra être augmenté (pour assurer un financement constant de l'égouttage et de l'épuration) !

Par ailleurs, toujours la même année, une exposition intitulée « L'eau du robinet, l'eau sans déchets », conçue et réalisée par mon échevinat de l'Environnement (avec le soutien financier de l'IBGE), a attiré un grand nombre de visiteurs à la piscine communale Longchamp.
L'objectif était double : réhabiliter dans l'esprit des citoyens l'image décriée à tort de l'eau du robinet (dédaignée par la moitié des Bruxellois alors qu'elle est tout à fait saine et 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille !) ; tout en contribuant à une réduction de la masse des déchets constituée par les bouteilles en plastique. La structure de l'exposition était fondée sur une comparaison entre l'eau du robinet et les eaux en bouteille dans tout leur cycle de vie, Les panneaux explicatifs bilingues comportaient une version pour adultes et une version, simplifiée, pour les enfants ; ils étaient accompagnés de quelques maquettes. L'exposition a ensuite circulé, à la demande d'écoles et d'associations à qui nous la prêtions pour une modeste contribution financière. Elle est également consultable sur le site internet communal.
Il a fallu pourtant attendre la fin de la législature 2001-2006 pour voir remplacer, sur les tables des conseillers communaux ucclois, les petites bouteilles d'eau minérale par des carafes d'eau du robinet. Et les bouteilles ont fait une réapparition en 2007 ! Tout un symbole.

La responsabilité collective d'une bonne gestion des eaux usées Depuis 2007, la région de Bruxelles-Capitale est désormais équipée de deux stations d'épuration des eaux. Elle est enfin capable d'épurer la totalité de ses eaux d'égout (ce qui n'est pas encore le cas de toutes les villes européennes) avant de les rejeter à la Senne. Cette dernière est une grande malade… qui peut à présent entrer en convalescence !

Depuis 2002, Uccle a confié la gestion de ses eaux usées à l'IBrA (Intercommunale bruxelloise d'assainissement créée en 2001 dans l'objectif d'une gestion intégrée des 19 réseaux d'égouttage communaux). Un choix sage compte tenu de la vétusté de notre réseau d'égouts et d'un personnel communal insuffisant pour assumer cette lourde tâche. Mais aussi en raison du coût des importants investissements qui seront nécessaires à l'avenir pour compléter un réseau qui ne couvre pas encore l'entièreté du territoire communal.
La partie sud de notre commune ne peut être raccordée tant que la construction du collecteur principal de la vallée du Verrewinkelbeek n'est pas terminée. Celle-ci a été considérablement retardée par la nécessité de négocier avec la région flamande : les cours d'eau ne respectent pas les frontières ! Depuis de nombreuses années, la Commune a multiplié les démarches auprès de la Région bruxelloise pour que soit entreprise la construction de ce collecteur ; cette demande devrait se concrétiser dans les années 2010-1011… enfin !

En 2006 a été réalisée la fusion de l'IBrA avec l'IBDE (société de distribution de l'eau). L'avantage est double : une meilleure rationalisation du secteur à l'échelle de la région et la possibilité du maintien du taux réduit de TVA de 6% (qui n'avait été accordé à l'IBrA qu'à titre provisoire) sur les redevances facturées aux consommateurs. Elle s'inscrit dans le sens de la directive européenne qui préconise le « prix vérité » de l'eau.
Le problème n'est pas résolu pour autant de l'insuffisance des moyens financiers et humains dont dispose l'intercommunale pour assurer les travaux nécessaires de rénovation et de construction des égouts bruxellois. Uccle est en attente de nombreux travaux de réparation urgents compte tenu du risque croissant d'inondation.

L'objectif régional à atteindre devrait être l'application du principe d'une tarification solidaire de l'eau à la taxe sur les eaux usées.

En février 2008, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a refusé

d'accorder la priorité à la question du droit d'accès à l'eau pour tous
(devant le veto de plusieurs pays dont les Etats-Unis et le Canada).

ECOCONSEILLER
COMPÉTENCE TRANSVERSALE

Pendant des années, le Collège ucclois refusa de créer un service d' « écoconseil ».
en 1987 déjà, Ecolo en avait fait la proposition, relayée quelques années plus tard par le PSC.
Il fallut attendre 1998 pour voir enfin l'engagement d'un « conseiller en environnement »
(la nuance dans l'appellation choisie par le MR n'est pas anodine !)

Les « écoconseillers » sont une espèce nouvelle de fonctionnaires communaux qui s'est multipliée rapidement depuis la fin des années 1990. Toutes les communes bruxelloises ont aujourd'hui leur écoconseiller ; certaines s'offrent même le luxe d'en avoir deux. La plupart sont des universitaires (licenciés en sciences ou agronomes) mais il existe aussi une formation de type court qui prépare à ce type de fonction.

Par définition, la mission d'un écoconseiller communal est transversale. Il lui appartient d'impulser une gestion soucieuse de la protection de l'environnement dans tous les services de l'administration.
Ce rôle n'est pas facile : un degré de conscientisation du personnel très inégal et les pesanteurs à vaincre dans certaines habitudes de fonctionnement sont des obstacles qu'il faut affronter avec tact et ténacité. Par ailleurs l'implication et le soutien de l'ensemble des membres du Collège n'étaient pas acquis sous la précédente législature ; l'engagement actuel de la commune dans un « agenda 21 » devrait donner une impulsion nouvelle à l'effort entrepris.

Quelques exemples d'actions à épingler :

- *L'ensemble du site regroupant les départements les plus techniques de l'administration communale fut reconnu par l'IBGE comme méritant le « label 2 étoiles d'entreprise écodynamique ». Un résultat faisant d'Uccle une commune pilote, plus particulièrement en matière de gestion intégrée de l'eau dans ses bâtiments publics.*
- *La collaboration de l'écoconseiller à l'encadrement par le service communal des « études d'incidences » en urbanisme fut des plus précieuse.*
- *Il fut la cheville ouvrière de nos publications incitant les Ucclois à la découverte des richesses de leur commune ainsi que d'une exposition sur l'eau à destination du grand public.*
- *C'est lui aussi qui conçut le réaménagement, après assainissement, des parcelles potagères communales de la rue de Stalle avec le nouveau site de démonstration de compostage qui y est intégré.*
- *Une politique volontariste d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux est mise en œuvre depuis 2007 (soutenue par l'engagement d'un second fonctionnaire de niveau 1).*

Grâce à une grande implication personnelle, le bilan du travail de notre écoconseiller (officiellement assisté d'une seule collaboratrice à mi-temps) fut très positif au terme de la période de mon mandat. J'ai trouvé en lui un collaborateur au quotidien, enthousiaste et dynamique, doté d'une solide compétence scientifique alliée à de grandes qualités pédagogiques.

Le service ucclois de l'Environnement a fait ses preuves
et il vient d'être considérablement renforcé en personnel.
Signe des temps…
mais aussi suite logique du passage d'Ecolo dans la majorité !

ECOCONSTRUCTION
UN CHOIX D'AVENIR

Ce néologisme évoque une approche globale des enjeux environnementaux
liés à la construction et à la rénovation.

L'objectif est une utilisation rationnelle des matériaux, de l'énergie et de l'eau de manière à réduire l'empreinte écologique des bâtiments. Le terme « bioconstruction » signifie plutôt une construction qui réponde le mieux possible aux besoins de l'homme des points de vue du confort et de la santé. Enfin, une architecture est dite « bioclimatique » quand elle s'efforce de tirer passivement le meilleur parti des éléments du milieu naturel.
Toutes ces préoccupations se rejoignent et s'inscrivent dans l'optique d'un développement durable. Les techniques mises en œuvre sont multiples et en rapide évolution. Elles sont en concurrence sur un marché en plein développement.

L'idéal en matière d'écoconstruction Il peut se résumer comme suit : *Un bâtiment bien intégré dans son environnement*
confortable en toute saison
sain et facile à entretenir
construit avec des matériaux peu polluants, renouvelables ou recyclables
économe en consommation d'énergie
capable d'exploiter des énergies renouvelables
avec une gestion rationnelle des eaux et des déchets
d'une grande longévité et facile à rénover
modulable en fonction de l'évolution des besoins à différentes époques de la vie
Inutile de souligner que très rares sont les constructions répondant à l'ensemble de ces critères !

Ecoconstruction et énergie
Dans les projets d'urbanisme témoignant d'une conscience écologique qui nous ont été présentés à Uccle, la préoccupation la plus courante était celle de l'énergie (un thème qui fait l'objet d'un autre chapitre de cet abécédaire).
Le souci d'économiser l'énergie se manifeste par une bonne isolation thermique alliée à un système de ventilation efficace ; par le choix d'une installation de chauffage plus rentable ; par un habitat plus dense. Dans un objectif plus exigeant encore, la maison dite « passive » (bien orientée et structurée dans ses espaces intérieurs) parvient à réduire sa consommation d'énergie de 75% !
L'exploitation des énergies alternatives devient moins rare dans les demandes de permis : l'énergie solaire, thermique ou électrique (panneaux photovoltaïques), mais aussi tout simplement une bonne orientation des baies vitrées ; et aussi l'énergie géothermique (pompe à chaleur, puits canadien).

Une grande part de l'empreinte écologique en Belgique est liée au logement. Il est aujourd'hui possible d'atteindre de très grandes performances dans la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Sous l'impulsion de la Ministre Ecolo Evelyne Huytebroeck, ce combat est devenu une priorité du Gouvernement bruxellois dès la précédente législature.
Des primes sont octroyées pour des travaux d'isolation et de rénovation des installations de chauffage. Les normes sont désormais plus sévères pour les nouvelles constructions (l'arrêté sera d'application en juillet 2008). Un certificat de « performance énergétique des bâtiments » (PEB) devra être obtenu dans les volets isolation, ventilation et efficience énergétique.
L'effort pour des bâtiments moins énergivores s'impose plus particulièrement pour les logements sociaux afin de réduire les charges de leurs occupants.

Ecoconstruction et choix des matériaux
Les matériaux naturels sont redevenus à la mode. Parmi eux le bois connaît un véritable engouement récent. A juste titre.
Il a en effet de nombreux avantages : construction rapide, souplesse et légèreté, facilité de rénovation, bonne isolation thermique, matière première renouvelable et non polluante.
La filière bois est soutenue par Ecolo en tant que source d'une plus value environnementale et sociale non délocalisable. Mais avec l'exigence d'un bois « certifié », c'est-à-dire issu de forêts gérées durablement. Malheureusement rares sont encore les entrepreneurs belges qui maîtrisent les techniques du bois.
Bois, aluminium et PVC sont en concurrence pour les portes et châssis.
La comparaison de leurs propriétés respectives (faite dans un autre chapitre) peut aider à faire le choix.
Le béton a mauvaise presse ; « bétonneur » est même devenu une injure ! Je ne partage pas cet a priori négatif pour un matériau qui ne manque pas de qualités.
Sa durabilité et ses propriétés isolantes et acoustiques sont reconnues, et il est à 100% recyclable. Le béton « cellulaire » a le pouvoir de dépolluer l'air. Il se prête à la fabrication d'éléments préfabriqués rapidement mis en œuvre. Bien travaillé, le béton peut prendre un aspect velouté que personnellement je trouve très esthétique ; mais il ne doit pas nécessairement rester visible.

Idéalement, les matériaux devraient être choisis en tenant compte de leur « écobilan ».
Le concept d'écobilan est simple : il s'agit de l'impact environnemental d'un produit pendant tout son cycle de vie, compte tenu de sa fabrication et de ses propriétés d'utilisation, de régénération et de recyclage. Par contre, le calcul concret de l'écobilan d'un matériau ou d'un produit déterminé est un travail très complexe. C'est pourquoi peu d'écobilans sont aujourd'hui disponibles. Celui du béton semble particulièrement intéressant.

La responsabilité des pouvoirs publics
Quand il s'agit de projets publics, les décideurs politiques sont encore réticents face à ces nouvelles techniques de construction. C'est d'autant plus regrettable qu'ils pourraient et devraient montrer l'exemple.
L'argument souvent évoqué est le surcoût de l'écoconstruction.
Cette crainte n'est que partiellement justifiée. Certains atouts ne coûtent rien (architecture bioclimatique, utilisation du bois, densification pour limiter les pertes d'énergie …). D'autres induisent de petits surcoûts récupérés à court terme (1 à 7 ans) par les économies qu'ils procurent (isolation, type de chauffage plus performant, citerne d'eau de pluie… Les surcoûts d'autres options sont récupérables à moyen terme (panneaux solaires, pompe à chaleur, épuration des eaux par lagunage, toitures verdurisées…).
L'exemple d'un projet pilote tournaisien d'habitat groupé mérite d'être monté en épingle : 36 maisons mitoyennes passives au prix d'une construction classique !

Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle incitatif très important.

Sous l'impulsion de la Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck, l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) a lancé deux appels à projets pour la réalisation de bâtiments écologiquement performants. Près de 80 projets ont déjà été récompensés, émanant de tous les types de maîtres d'ouvrage privés et publics (dont celui d'un nouveau bâtiment communal ucclois). Lorsqu'ils seront concrétisés, Bruxelles pourra se vanter d'un nombre record de bâtiments « éco-exemplaires » contemporains. Un changement de cap historique dans l'art de construire et de rénover (qui est le fil vert conducteur de l'exposition « Le nouveau visage de Bruxelles… vers une ville durable » installée en 2009 devant la cathédrale Saints Michel et Gudule).
J'ai essayé, pour ma part, de contribuer dans la mesure de mes moyens à la promotion de l'écoconstruction à Uccle : conscientisation des maîtres d'ouvrage, formation des architectes communaux, conditions imposées dans les permis, primes incitatives, exigences dans le cahier des charges des marchés publics, critère retenu dans la délivrance du prix ucclois d'architecture contemporaine…. Mais il reste encore tellement à faire !

En guise de conclusion La construction écologique permet la valorisation de certaines pratiques anciennes et surtout d'innovations technologiques d'avenir. C'est aussi un secteur très prometteur en terme d'emploi. Conçue par des architectes expérimentés et réalisée par des entrepreneurs compétents, elle est devenue aujourd'hui beaucoup plus concurrentielle qu'on ne le croit.

Les mentalités semblent évoluer rapidement dans la bonne direction.
Ce n'est pas par hasard que Batibouw, le salon belge du bâtiment,
s'est focalisé sur ce thème en 2008 !

ECOLOGIE
UNE SCIENCE DE SYNTHÈSE

Lors de mes études de géographie à l'ULB, j'ai eu la grande chance d'avoir pendant deux ans le botaniste Paul Duvigneaud comme professeur. Il nous enseignait notamment un cours passionnant intitulé « écologie végétale ». C'était dans les années 50 et l'usage du mot « écologie » n'était pas encore courant à l'époque ! L'impact de ce scientifique belge a été déterminant sur le développement d'une pensée nouvelle dans la manière de considérer les relations entre l'homme et la nature. Le « Prix Paul Duvigneaud de l'Education permanente à l'Environnement urbain » nous le rappelle chaque année.

Il est bien difficile pour certains d'appréhender le sens de ce mot sans lui donner une connotation politique. C'est pourtant nécessaire ; car l'écologie (étymologiquement la « science de l'habitat ») est une discipline scientifique universellement reconnue aujourd'hui, dont l'essor est relativement récent par rapport aux autres sciences naturelles.
« L'écologie, est la plus humaine des sciences de la nature ».
(Jean-Paul Deléage)

Elle ne saurait être réduite à une simple branche de la biologie. Ses objets sont les « écosystèmes », y compris l'impact qu'ont sur ceux-ci les activités de l'homme.
Un écosystème peut être défini comme un sous-ensemble du monde de la nature qui présente une unité fonctionnelle (une forêt, une prairie, un lac, un champ de céréale, les récifs de corail, les fonds océaniques, …..) au sein duquel diverses espèces animales et végétales entrent en interaction entre elles et avec le milieu minéral qui les abrite.

L'approche de l'écologie est donc résolument systémique. C'est une science des relations, des interdépendances des êtres vivants entre eux et avec leur milieu, avec tous les flux de matières et d'énergie et les processus de rétroaction (ou feed-back) et d'évolution dans le temps qui les caractérisent. Son domaine de recherche s'est progressivement élargi de l'étude naturaliste d'écosystèmes particuliers à celle, pluridisciplinaire, de leur totalité : la « biosphère ».

Nicolas Hulot dénonce la confusion entretenue par les médias entre militantisme écologique et écologie scientifique (un amalgame qui, pense-t-il, jette le discrédit sur les chercheurs de cette discipline). Il omet cependant de souligner que bon nombre des militants « verts » ont une solide formation scientifique !
Le français ne dispose que d'un seul terme (« écologistes ») là où le monde anglo-saxon parle « d' ecologists » pour les scientifiques et « d'environmentalists » pour les militants.

Il est paradoxal de constater que c'est au cœur de notre civilisation qu'est né un courant de pensée remettant fondamentalement en question le paradigme occidental prométhéen du progrès par une domination de la nature par l'homme.

Car l'écologie est bien une science subversive ! Elle a considérablement modifié la vision que nous avons des relations de l'homme avec son environnement ; et des possibilités d'avenir de la planète Terre habitée par l'espèce humaine. Et elle a fondé la naissance de l'écologie politique !

« Par l'intermédiaire de l'écologie humaine,
qui étudie les interactions entre l'homme et la biosphère,
l'écologie établit le contact entre les sciences naturelles d'une part,
les sciences politiques, économiques et sociales d'autre part »
(Paul Duvigneaud)

ECOLOGIE POLITIQUE
UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Je pourrais esquiver le commentaire de cette expression en disant au lecteur
qu'il suffit de lire les autres textes pour comprendre, à partir du concret, la philosophie
de ce courant de pensée dans lequel se sont inscrites ma réflexion et mon action politiques.

La formulation de quelques éléments de synthèse m'a cependant paru utile.

De l'écologie à l'écologie politique

Marées noires bretonnes du Torrey Canyon (1967) et de l'Amoco-Cadiz (1978)
Nuage de dioxine sur Seveso dans la banlieue de Milan (1976)
Contamination radioactive par la centrale nucléaire de Three Mile Island aux USA (1979)
Premier rapport du Club de Rome « Halte à la croissance » (1972)

C'est dans les années 70 que les préoccupations écologiques nées d'une prise de conscience de la dégradation de l'environnement naturel par les activités humaines donnèrent naissance en Europe à un courant politique structuré. Un courant qui, des « mouvements » contestataires dont il était constitué au départ, acceptera non sans hésitation de devenir « parti politique » (donc d'assumer la responsabilité de l'exercice du pouvoir).
Les partis Ecolo et Agalev (futur Groen) ont leurs premiers élus au parlement fédéral belge en1981. Une grande première à l'échelle européenne ; et une arrivée très remarquée à vélo !

D'emblée, l'écologie politique va se présenter comme une alternative résolument moderne aux trois familles traditionnelles qui dominent le champ politique belge depuis plus d'un siècle : le libéralisme, le socialisme et la démocratie chrétienne.

L'écologie politique en tant qu'idéologie L'écologie politique défend un usage responsable des sciences et des technologies, qui respecte les équilibres naturels et soit conscient des limites à ne pas franchir.
Parce qu'elle est un cadre de pensée cohérent, justificatif d'une action collective mobilisatrice, on peut dire que l'écologie politique est une idéologie. Dans la mesure où elle se fonde sur une pensée scientifique pluridisciplinaire (l'écologie), elle évite cependant les dérives d'une idéologie trompeuse et manipulatrice parce que non en prise avec la réalité.

L'idéologie n'est d'ailleurs pas toujours où l'on croit. *Rappelons-nous « l'Appel d'Heidelberg ». La conférence de Rio vient de se clôturer. Un très grand nombre de personnalités célèbres « membres de la communauté scientifique et intellectuelle » s'inquiètent publiquement « d'assister, à l'aube du 21ème siècle, à l'émergence d'une idéologie irrationnelle qui s'oppose au progrès scientifique et industriel et nuit au développement économique et social ».*
A cet appel ont heureusement répondu d'autres personnalités, tout aussi membres de la communauté scientifique que les premières, qui, souscrivant à l'idée que « les plus grands maux qui menacent notre planète sont l'ignorance et l'oppression » ont tenu à ajouter ceci : « S'y ajoutent une science mal connue, une technologie mal maîtrisée et une industrie orientée principalement vers des résultats à court terme et non soucieuse de l'équilibre naturel et culturel des populations ». Et ils terminent par cette déclaration : « Nous regrettons que l'on fasse très rarement appel aux spécialistes des sciences de la nature lorsqu'il s'agit de prendre des décisions capitales sur l'avenir de l'Environnement et de l'Humanité, et qu'une minorité de scientifiques, toujours les mêmes, croyant détenir tout le savoir, s'arrogent tout le pouvoir ».

On était en 1992. Le mythe du Progrès technique était encore l'idéologie dominante au cœur des cultures occidentales. Le monde industriel ne s'était pas encore remis en question en matière de protection de l'Environnement. Les choses ont bien changé en 15 ans…
Pourtant certains « scientifiques » persistent aujourd'hui à nier, par exemple, l'origine humaine du réchauffement climatique actuel ou le danger à long terme de l'impact des ondes de GSM sur l'organisme humain ; à la solde de quels intérêts ?

« Les questions que soulève l'impératif écologique sont complexes, multiformes et interdépendantes. Les réponses nécessiteront des transitions peut-être difficiles.
Elles impliquent un choix prioritaire qui mobilise à la fois l'action de l'Etat, celle du monde économique et la responsabilité de chacun. »

(Nicolas Hulot)

L'écologie politique en tant que projet de société *L'écologie politique se fonde sur une image mentale de ce qui « devrait être »*
élaboré à la lumière « d'une représentation lucide de ce qui est ».

La spécificité qu'elle va progressivement affirmer n'est pas seulement la défense de la nature dans un monde fini dont les ressources sont limitées et qu'il nous faut transmettre aux générations futures dans le meilleur état possible.
C'est aussi la préoccupation sociale d'un partage des ressources et l'expérience d'une démocratie plus participative avec l'exigence éthique de faire de la politique autrement. C'est enfin la promotion de toutes les activités qui conduisent l'individu à l'autonomie en dehors de la logique économique du marché privé et des contraintes étatiques.
« Autonomie, solidarité et responsabilité sont les trois valeurs qui fondent notre engagement écologiste »
(Alain Lipietz)
« Aux évolutions imposées par les intérêts particuliers, elle veut substituer le progrès choisi collectivement. »
(Benoit Lechat)

L'écologie politique n'est donc pas le simple ajout d'une préoccupation environnementaliste au libéralisme ou au socialisme, mais bien une remise en question radicale du paradigme qui a fondé le développement de la société industrielle moderne ; sans pour autant rejeter l'économie de marché, ni la nécessité d'un Etat pour la réguler.

C'est une pensée systémique complexe, un nouveau regard d'une modernité critique, qui conjugue l'économique et l'environnemental en articulation avec le social (et s'inscrit donc dans la voie d'un développement durable bien compris).

« Il ne s'agit pas d'une écologie de droite qui limiterait
l'accès à une vie de qualité aux plus riches et aux plus forts,
mais d'une écologie de gauche, qui combat les inégalités,
leur reproduction comme leur renforcement »
(Benoît Lechat)

Une pensée difficile à vulgariser. Qui conduit à une action collective, profondément novatrice et remet en question les habitudes de consommation et les privilèges des plus favorisés. Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit, encore aujourd'hui, rarement perçue pour ce qu'elle est !

Réussir la « transition écologique » prônée en 2006 par Jean-Michel Javeau
ne sera pas chose aisée. Mais c'est possible et urgent.
Plus on attendra plus cela coûtera de remédier aux problèmes
et plus le fossé se creusera entre les privilégiés et les plus pauvres
(avec les tensions que cela implique à l'échelle locale et mondiale).

ECOUTER
OU ENTENDRE ?

Mercredi 22 novembre 2006. Le jour de ma dernière commission de concertation. Le porte-parole d'un des comités de quartier ucclois se lève et me remercie publiquement pour le travail que j'ai accompli, en soulignant « la qualité de mon écoute ». Un hommage inattendu, qui me va droit au cœur. Car tous les citoyens n'ont pas compris que, même si leur demande n'a pu être satisfaite, elle avait pourtant bien été écoutée… et comprise, donc entendue !

Ecouter, entendre.
Deux verbes français dont les sens m'ont toujours paru ambigus.

Certains dictionnaires, après les avoir distingués (« entendre » : percevoir par l'ouie ; « écouter » : prêter une oreille attentive) finissent par considérer qu'ils peuvent être presque synonymes dans le sens de comprendre, tenir compte de ce qui est dit. Il est évident que les emplois de ces mots s'entremêlent dans la langue française. Curieusement, l'évolution de la langue entretient cette ambiguïté : le « malentendu » résulte d'un défaut de compréhension, le « malentendant » a un problème d'audition !
Après hésitation, je suis tentée d'opter pour le sens qui transparaît dans ces deux expressions courantes :
« Il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut point entendre »
« A quoi cela sert-il de nous avoir longuement écoutés puisque nous n'avons pas été entendus »
(reproche formulé par certains habitants à propos des enquêtes publiques d'urbanisme)

La capacité d'une « écoute qui entend » est une qualité nécessaire en politique. Il est très important de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'accorder toute l'attention requise pour une bonne réception de leur

message.

Mais l'écoute attentive, aussi utile soit-elle, n'implique pas forcément l'adhésion au message reçu. Comprendre n'est pas forcément valider ou cautionner !
Ainsi, par exemple, dans les courriers que reçoivent les élus Ecolo ucclois figurent souvent des rappels à l'ordre qui disent en substance : « nous votons Ecolo pour que soient défendus les espaces verts ; vous perdrez notre voix si vous n'assumez pas ce qui est votre mission première ». En dehors du côté déplaisant de cette forme de chantage, je suis frappée par le fait que des électeurs s'arrogent le droit de décider ce qu'est la priorité d'un parti politique.
Pourtant, à chaque échéance électorale Ecolo diffuse des programmes qui témoignent amplement d'un projet politique global de société ; un projet qui, loin d'être focalisé sur la seule défense de la nature, accorde une large importance aux préoccupations sociales. L'image de notre parti n'évolue pas pour autant dans l'esprit des électeurs. Il faut croire que très peu de gens lisent les programmes électoraux ! il est en tout cas certain que l'écart est manifeste entre les opinions de l'électorat traditionnel d'Ecolo et celles de beaucoup de ses militants d'aujourd'hui.

Il peut y avoir de la démagogie dans l'écoute des citoyens par les politiques.
La campagne électorale de Ségolène Royal pour les élections présidentielles françaises a débuté par une phase « d'écoute citoyenne » qui fut diversement commentée. S'il s'agissait d'être à l'écoute des problèmes et des suggestions des citoyens pour en tenir compte lors de l'élaboration de son programme, je retrouve là une démarche familière à celle du parti Ecolo, qui me parait non seulement sympathique mais fort judicieuse. Si l'idée était « d'écouter les questions plutôt que de donner les réponses », je crains qu'elle n'ait esquivé la mission première d'un candidat à la présidence : présenter clairement aux électeurs son projet politique pour les 5 ans à venir. Et si l'opération visait surtout à plaire à un électorat potentiel, j'y vois une regrettable dérive de l'idéal d'une démocratie participative authentique !

Dans la faculté d'écouter l'autre il y a la compréhension de son discours,
mais aussi une nécessaire empathie,
qui n'implique pas forcément d'être d'accord avec lui.
Il y a aussi le souci de le faire avancer et pas seulement de l'apaiser.

EDUCATION
AVEC QUELS OBJECTIFS ?

« L'école est là pour instruire, pas pour éduquer » entend-on dire souvent.
Je crois au contraire à la mission éducative de l'école.

A Uccle, nous avons un échevinat de « l'Education et de l'Enseignement » et non de « l'Instruction publique ». La nuance est d'importance et je suis sensible au choix politique implicite de cette double dénomination uccloise. Par ailleurs, j'approuve le fait de ne pas réduire la responsabilité d'un échevin aux seules écoles « publiques » ; même si les autres ne relèvent pas de son pouvoir de gestion, elles peuvent être concernées par des actions éducatives diverses à l'initiative de la Commune.

Un enseignement communal ucclois de très bonne réputation
Le fait que ses écoles maternelles et primaires accueillent un nombre croissant d'élèves (ils étaient plus de 3700, fin 2006) témoigne que l'enseignement public ucclois est généralement fort apprécié.

On ne peut pas le qualifier de « novateur » même si des expériences intéressantes sont menées dans certaines des écoles. La lecture du « projet pédagogique » de l'enseignement communal ucclois (rédigé sous la tutelle de l'inspecteur pédagogique précédent) est en effet révélatrice d'une option résolument prise en faveur d'un enseignement de type « traditionnel ».
Le primat du français et des mathématiques est souligné ;
l'accent est mis sur « l'importance de la mémorisation » ainsi que « des leçons et des devoirs quotidiens dés la première année primaire » ;
les « activités d'éveil doivent être restituées dans un programme scolaire structuré » ;
les « techniques nouvelles » sont seulement recommandées pour l'apprentissage des langues étrangères ;
des sessions d'examens ont lieu deux fois par an « permettant de mesurer l'acquis des élèves » ;
et la distribution des prix est un événement annuel important.

Joëlle Maison, la nouvelle échevine FDF entrée en fonction en 2007, témoigne d'une volonté manifeste d'ouverture aux questions pédagogiques. Elle se montre à titre personnel ouverte aux méthodes dites « alternatives » mais elle estime néanmoins que la mission d'un enseignement officiel, ouvert à tous, n'est pas de faire de tels choix pédagogiques (voir le journal communal de mars 2007).
A la lumière de l'expérience d'une longue pratique personnelle d'un enseignement s'inscrivant dans le cadre des « méthodes actives » (comme élève puis comme professeur à l'école Decroly établie à Uccle depuis 1927 et qui vient de fêter ses 100 ans d'existence), je ne peux adhérer à cette option de la politique scolaire communale !

L'intérêt d'une pédagogie alternative

- Je ne crois pas aux vertus d'une « pédagogie de l'éponge » fondée sur l'acquisition par l'élève d'un savoir déversé d'en haut et qu'on lui demande de restituer après l'avoir bien mémorisé.
  « Ce que j'entends, je l'oublie
  Ce que je vois, je m'en souviens
  Ce que j'ai fait, je le sais »
  dit un proverbe chinois.
- J'opte pour un enseignement qui stimule l'activité de l'enfant en partant de l'observation, directe, globale et motivante des réalités concrètes.
- Je conteste la primauté accordée aux mathématiques et à la maîtrise de sa langue maternelle quand elle conduit à sous-estimer l'importance de l'apport des autres disciplines.
- Je crois possible d'imaginer des manières de travailler qui allient l'exploitation des intérêts spontanés de l'enfant et ce qu'il est dans son intérêt d'apprendre.
- J'adhère à l'idée d'une pédagogie de « l'enfant sujet » : un enfant qui devient acteur dans un apprentissage collectif fondé sur l'échange avec les autres, sur l'expérimentation, la recherche et la réflexion personnelle ; dont la créativité et l'esprit critique peuvent s'exprimer (avec le développement d'une distance critique par rapport à la réalité qui seule permet l'innovation).
- Une pédagogie qui fait confiance à l'enfant, à qui on permet de progresser à son rythme, à qui on donne le droit à l'erreur en lui proposant d'agir pour apprendre et non d'apprendre avant de pouvoir agir.
- Une pédagogie résolument fondée sur la coopération et non la compétition.
- Une pédagogie qui vise à l'épanouissement global de l'enfant en tant que personne, des points de vue intellectuel, bien sûr, mais aussi physique et social.
  « L'éducation nouvelle forme des hommes plus libres,
  plus créateurs, dans un monde plus solidaire »
  (Philippe Meirieu, au colloque sur les pédagogies actives organisé conjointement
  par l'école Decroly et l'ULB en avril 2007).

Alors je pose la question : Pourquoi les enfants dont les parents font le choix de l'école officielle (pour des raisons qui sont tout à fait légitimes) n'y auraient-ils pas droit, eux aussi, à cette éducation nouvelle ?
Je regrette que le pouvoir communal n'accepte pas de s'ouvrir davantage à des méthodes qui ont pourtant fait leurs preuves. Il pourrait, tout au moins, offrir une certaine diversité pédagogique, en encourageant une ou deux de ses écoles à faire des expériences en ce sens. L'exemple de la commune d'Evere est ici à souligner : l'école « Clair Vivre », qui applique la méthode Freinet depuis 1952, est bien une école « communale ».

Mon implication personnelle
Je me suis impliquée avec beaucoup d'enthousiasme dans mon métier de « prof » ; un métier difficile mais source de beaucoup d'enrichissement.
Je pense que l'enseignant peut être un « éveilleur », ouvert au dialogue, capable de susciter le désir d'apprendre s'il fait confiance aux jeunes et les aide à acquérir confiance en eux. J'estime sa mission éducative particulièrement importante pour la remise en question des stéréotypes xénophobes (voire racistes) et sexistes dont notre société demeure imprégnée. Je crois que l'enseignant est aussi un « donneur de clés », pour s'ouvrir au monde et le comprendre. Pour donner l'envie de participer à sa (re)construction.
« L'essentiel en éducation n'est pas le contenu du discours
mais l'intensité de l'échange provoqué par la parole »
(Albert Jacquard)

J'ai continué, dans mon travail politique, de me montrer pédagogue.
Ce qui m'a valu d'être traitée ironiquement de « prof » par certains de mes adversaires politiques. On ne se refait donc pas !
Se montrer pédagogue n'est pourtant pas une tare. Ce n'est afficher du mépris à l'égard de son interlocuteur (même s'il n'est plus un enfant !). Bien au contraire : car plus le savoir sera partagé, mieux chacun sera en mesure de participer au débat démocratique. Je suis d'ailleurs restée moi-même toujours avide de découvertes et de nouveaux apprentissages.

L'éducation est le meilleur des investissements pour l'avenir ;
elle peut contribuer à former des hommes et des femmes capables
de répondre solidairement aux défis d'aujourd'hui et de demain.

EFFET DE SERRE
RENFORCEMENT D'ORIGINE HUMAINE

Dans le cadre de l'élaboration de son agenda 21 local, la commune d'Uccle a commandité à un bureau d'étude spécialisé la réalisation d'un « bilan carbone ».
Il s'agira de chiffrer les quantités de gaz à effet de serre (GES) émises sur son territoire, par les bâtiments et services communaux d'une part, et par les habitants d'autre part.

L'effet de serre, un phénomène naturel vital

Lors de sa formation il y a 4,6 milliards d'années, la planète Terre ne possédait pas d'atmosphère. Il a fallu plusieurs millions d'années pour que se forme autour d'elle une mince pellicule gazeuse sans laquelle l'apparition de la vie n'aurait pas été possible.
L'atmosphère terrestre joue le même rôle qu'une serre en agriculture. Elle laisse passer une grande part de l'énergie qui nous arrive du soleil mais piège, sous forme de chaleur, le rayonnement infra-rouge réémis vers l'espace par les continents, les océans et les nuages.
Sans atmosphère la température moyenne de la terre serait de -18° au lieu des 15° actuels. Et les écarts de température seraient extrêmes selon que la surface est exposée ou non aux rayons du soleil.
L'atmosphère terrestre remplit un second rôle vital : la filtration des rayons ultra-violets émis par le soleil, grâce à la mince couche d'ozone qui se forme dans la stratosphère à une altitude d'environ 30km.

Une brusque augmentation récente de l'effet de serre atmosphérique
Les diverses activités humaines génèrent une augmentation de la teneur de l'atmosphère en gaz à effet de serre issus de la combustion des sources d'énergie fossile (charbon, pétrole et gaz). Peu importante jusqu'à l'ère industrielle, la croissance des GES est devenue exponentielle au 20ème siècle, sous l'effet cumulé de l'explosion démographique et de la croissance de la production économique. Une fois dégagés ces GES demeurent très longtemps dans l'atmosphère.
Il en résulte un réchauffement du climat à l'échelle planétaire, dont la particularité est d'être beaucoup plus rapide que tous les bouleversements climatiques que notre planète a connus dans son histoire et qui est en train de modifier globalement l'ensemble des conditions de vie sur terre.

Les gaz à effet de serre (GES)
On se polarise aujourd'hui sur le dioxyde de carbone (CO2). N'oublions pas le méthane (CH4) et le protoxyde d'azote (N2O) ; et aussi de nouveaux GES émis par l'activité humaine dans la basse atmosphère : les chlorofluorocarbones (CFC), ces destructeurs de la couche d'ozone stratosphérique dont l'usage est en principe interdit dans les pays industrialisés depuis le protocole de Montréal (1987) ; et aussi l'ozone (O3) dont l'impact à basse altitude est toxique pour l'homme.
Le CO2 est le plus important par son volume. Il n'est malheureusement pas perceptible : personne ne le voit, personne ne le sent. Contrairement à l'ozone à basse altitude il ne présente aucun danger direct pour l'homme.
L'impact relatif du méthane sur l'effet de serre est 25 fois plus élevé que celui du CO2. Les flatulences bovines en sont une source non négligeable ; au point que des études sont actuellement menées pour en mesurer l'importance (qui serait de l'ordre de 600l /vache/jour) et trouver un moyen de les réduire (par modification de la flore intestinale ou fabrication d'une herbe plus digeste).

La quantité globale des différents gaz à effet de serre dans l'atmosphère est exprimée en ppm (parties pour million) d'équivalent CO2
Dans une région urbaine très densément peuplée comme celle de Bruxelles, 70% des dégagements de ces gaz proviennent de la consommation d'énergie des bâtiments (en raison de leur mauvaise isolation et d'un mode de chauffage polluant inhérents à leur grande ancienneté). Le transport motorisé est aussi une cause importante de gaz à effet de serre (devenue plus grande que celle de l'industrie).
A l'échelle de la Belgique, les principaux secteurs d'activité responsables des émissions de GES sont d'abord l'industrie, puis les bâtiments et les transports.

Le bilan carbone
Une méthode de comptabilisation globale des émissions de GES a été mise au point (évaluées en équivalent tonnes de CO2). Ce bilan tient compte des émissions en aval et en amont de toutes les activités génératrices de gaz à effet de serre.
Il permettra d'identifier quelles sont, sur le territoire communal, les activités les plus grosses productrices de GES ; et de déterminer un plan d'action en conséquence pour les réduire progressivement, partout où c'est possible.

Une préoccupation devenue dominante
Une priorité à la lutte contre l'augmentation de l'effet de serre est en train de s'imposer. Elle tend à reléguer au second plan d'autres questions écologiques pourtant tout aussi importantes pour l'avenir telles que les menaces sur la biodiversité ou les pollutions de l'eau et des sols.

« L'atmosphère est si mince que nous avons le pouvoir d'en changer la composition »
Cette phrase est l'un des premiers titres du livre d'Al Gore « Une vérité qui dérange »

Il est frappant de constater, au contraire, que dans l'ouvrage du maître français de l'écologie,
François Ramade, « Les catastrophes écologiques » publié en 1987,
l'expression même « effet de serre » est absente …
preuve de la prise de conscience collective relativement tardive
d'un problème devenu aujourd'hui la une de l'actualité.

Après chaque élection, il se trouve toujours quelqu'un pour dire que « l'électeur a toujours raison ». Cette expression me semble particulièrement malheureuse. Non, l'électeur n'a pas toujours raison ! Faut-il rappeler qu'Hitler est arrivé au pouvoir à l'issue d'élections démocratiques ? Et aussi le nombre croissant de voix récoltées par le Vlaams Belang ? Je préfère entendre dire qu'il faut « respecter la volonté des électeurs ».

La pratique des coalitions nécessaires pour former une majorité compromet cependant trop souvent le beau principe du respect des résultats de l'élection. _ Soit parce qu'elles sont négociées avant les élections. Le plus correct me semble être alors la transparence : lorsqu'une alliance est prévue, l'annoncer clairement aux électeurs avant la date de l'élection. Soit parce les alliances post électorales se concluent en raison de considérations plus stratégiques que programmatiques.

Dans une démocratie représentative, la question de savoir ce qui influence le plus le choix des électeurs est fondamentale. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre tant est grand le nombre de facteurs pouvant entrer en jeu.
Du côté des électeurs, la tradition de vote familiale et l'influence des relations personnelles peuvent avoir une influence déterminante ; tout comme la situation socio-économique avec l'éventualité d'une dépendance clientéliste (même si l'on constate que le vote devient de nos jours moins tributaire de la classe sociale).
Dans le chef des candidats, leur charisme personnel, l'image des partis, le style des campagnes électorales, les programmes, les bilans de l'action politique passée ont de l'influence. Le relais médiatique joue bien sûr aussi un rôle important.

J'ai toujours été surprise par la grande dépense d'énergie des candidats (ou de ceux qu'ils engagent pour ce faire) en matière d'affiches électorales personnelles ; avec un acharnement à la mesure de leur intime conviction d'un impact déterminant de ce matraquage visuel.
A ma connaissance celui-ci n'a jamais été démontré ! L'image a certes un impact (conscient et inconscient, similaire à celui de la publicité urbaine) ; mais le passage de l'image à la mémorisation du nom est-il assuré dans l'esprit de ceux qui n'ont pas déjà une connaissance préalable du candidat ? Ce sont des noms qui figurent sur les bulletins de vote, pas des photos.
Il doit y avoir un aspect ludique dans la « guéguerre à l'affichage électoral » ; auquel s'ajoute peut-être la satisfaction d'amour propre de voir son portrait multiplié dans l'espace public !

L'impact de l'image des candidats lors de leur passage à la télévision est probablement beaucoup plus grand.
A cet égard, la psychosociologie a mis en évidence l'importance première des attitudes corporelles et des expressions du visage ; elles frappent l'électeur bien plus que le contenu du discours !

Il appartient aux politologues de mettre en évidence certaines corrélations statistiques qui permettent de dégager de prudentes conclusions relative aux rapports entre tendances du vote et facteurs sociologiques. L'analyse comparative de cartes thématiques est une méthode très intéressante pour ce type de recherche.
Il n'est pas anodin, bien évidemment, de mettre en rapport l'importante proportion de propriétaires parmi les habitants de notre commune et le succès électoral du parti libéral qui se flatte de maintenir Uccle parmi les trois communes de la région bruxelloise qui ont la fiscalité immobilière la plus basse !
Attention cependant : la mise en évidence d'une bonne corrélation entre deux faits peut conduire à une conclusion biaisée par une inversion des liens de causalité !
Il est exact que les circonscriptions électorales où domine le vote socialiste correspondent à des zones socio-économiques en difficulté. Mais, contrairement à ce qu'affirme certains porte-parole du MR, ce n'est pas la démonstration d'une mauvaise gestion par le PS : les gens précarisés ont spontanément tendance à voter à gauche et les régions riches votent plus à droite ; leur niveau de vie est un des facteurs qui influencent le choix des électeurs, leur vote en est la conséquence. La dominance PS n'est pas plus la cause des difficultés du Hainaut que la dominance libérale n'est la cause du faible taux de chômage du Brabant wallon !

Dans une perspective démocratique idéale le choix de ceux qui accèdent au pouvoir devrait être issu d'un bilan du passé et d'un débat d'idées pour le futur. En réalité, le choix des électeurs me semble être d'abord un choix de personnes ; régi par le primat de l'individuel sur le collectif. On peut le déplorer. Il est impossible de l'ignorer.
Ce qui était surtout vrai, jadis, pour la politique de proximité communale, se généralise aux élections de tous les niveaux. Le candidat doit avoir du « charisme » ; c'est beaucoup plus important que de réelles compétences ! Et le charisme cela tient à beaucoup de choses, intuitivement perçues, et qu'il n'est pas toujours possible d'expliquer. Les médias confortent cette tendance par leurs sondages relatifs à la popularité des personnalités politiques (dont les résultats sont suivis avec grand intérêt par ces dernières).

Je suis par ailleurs frappée par le nombre croissant d'électeurs qui se déclarent indécis pendant les périodes électorales. Dans un pays comme le nôtre où le vote est obligatoire (ce que je trouve justifié, parce que cette obligation est une reconnaissance de principe d'une égale prise en compte du droit de chacun à s'exprimer), le poids des indécis devient fort important.
Faut-il s'en réjouir ? Oui, s'il s'agit de citoyens qui se réservent dans l'attente d'une meilleure connaissance des candidats et de leur programme. Non, si cela témoigne d'une indifférence à la chose publique. Le « Moi, madame, je ne fais pas de politique » est dangereux parce qu'il sert toujours les intérêts des dominants.

Les campagnes électorales ne touchent le plus souvent que ceux déjà acquis à votre cause. Elles devraient cibler, en priorité, la catégorie des indécis, des non motivés ; en rappelant que voter est un acte grave (qui ne devrait jamais être un geste machinal).
Avant de se demander pour qui voter, il est important que les jeunes comprennent pourquoi voter.

Une éducation à la citoyenneté responsable me paraît indispensable au niveau de l'école secondaire.
Le fait d'enseigner les sciences sociales m'en a donné une occasion privilégiée. Mais ce cours est malheureusement optionnel ; des heures d' « éducation civique » (peu importe le nom que l'on donne à la chose) devraient être insérées obligatoirement dans les programmes scolaires via des cours de tronc commun.

A l'initiative du Ministre de l'Education de la Communauté française,
un ouvrage de grande qualité vient de sortir,
destiné à être distribué dans toutes les écoles de la Communauté,
dont le titre évoque très explicitement cet objectif d'éducation civique :
« Etre et devenir citoyen »

ELECTORALISME
UNE NÉCESSITÉ ?

En période de campagne électorale les militants d'un parti politique sont dynamisés. Ils se regroupent lors de congrès qui sont l'occasion de réaffirmer des convictions communes dans l'enthousiasme général.
J'ai particulièrement apprécié l'intérêt des communications et la chaude atmosphère des trois congrès Ecolo préparatoires aux élections fédérales de 2007 (sur les thèmes successifs de l'économie, de la solidarité et du climat)

Mais une campagne, c'est aussi un moment privilégié d'ouverture vers les électeurs. Les candidats ne ménagent pas leurs efforts pour convaincre.
Leurs yeux brillent, ils serrent les mains dans les marchés, suscitent le dialogue, s'expriment dans les médias et multiplient les affichages … manifestement, ils aiment ça !

Je me suis toujours quelque peu démarquée de cet engouement généralisé. Non pas que je pense avoir failli à mes responsabilités en tant que tête de liste lors des élections communales de 1994 et 2000. Mais parce que, moi, il y a des aspects que je n'aime pas beaucoup dans les campagnes électorales !
Je n'aime pas le vocabulaire « militaire » utilisé dans les meetings et les médias.
Je n'aime pas la « chasse aux voix » qui pousse beaucoup de candidats à pratiquer la langue de bois, à surfer sur les contestations riveraines et à faire des promesses irréalistes ; et je condamne toute forme de clientélisme.
Je n'aime pas l'idée qu'en période de campagne tout est permis.
Je n'aime pas les échanges incendiaires entre représentants de partis qui redeviendront amis dès qu'il s'agira de former une future coalition.
Je n'aime pas les tentatives de débauchage pratiquées par certains états-majors vis-à-vis d'élus d'autres partis.
Je n'aime pas les rancoeurs alimentées par la conquête des meilleures places sur les listes électorales et les réactions excessives d'amour-propre blessé.
Je n'aime pas voir des candidats rivaliser avec les concurrents de leur propre parti par des pratiques de « surcollage ».
Je n'aime pas le chantage exercé par certains électeurs dans l'espoir de mieux faire entendre leurs intérêts particuliers.

Et je crains les dérives d'une particratie pour qui faire des voix devient une fin en soi.

Je déplore aussi la façon dont les médias attisent les rivalités ; tout en soulignant que leur rôle est très important pour alimenter le débat.
Un effort d'information manifeste a été fourni par les médias lors de la dernière campagne électorale fédérale. La comparaison méthodique des programmes des différents partis, les débats contradictoires bien encadrés par les journalistes avec la possibilité donnée aux électeurs de s'adresser personnellement aux candidats (les émissions sur les antennes de la RTBF en sont de bons exemples) sont des pratiques au service de la démocratie.
Mais combien d'électeurs cherchent réellement à s'informer avant de décider de leur choix ?

En Belgique, la naturalisation devenue plus facile puis le droit de vote accordé aux étrangers non européens (pour les élections communales de 2006) ont généré le développement d'une nouvelle forme d'électoralisme : la volonté de capter les voix d'un « vote ethnique ». SI on ne peut que se réjouir (au nom d'une exigence de représentation démocratique) de la multiplication de candidats issus de l'immigration maghrébine et turque, il faut bien reconnaître que les partis ont tendance à les attirer sur leurs listes dans l'objectif premier de conquérir un nouvel électorat potentiel (plutôt qu'en raison d'une véritable adhésion des candidats à leur programme politique) ; et qu'il est compréhensible (bien que très décevant) que, dans ce contexte, une fois élus au sein d'un parti, certains de ces candidats se laissent tenter par des offres de mandats plus alléchantes proposées par un parti concurrent !

Je pense que les périodes préélectorales révèlent une faiblesse intrinsèque de la démocratie représentative : la nécessité, pour ceux qui veulent assumer des responsabilités politiques, de se faire élire … puis réélire ; donc de valoriser des actions de prestige et d'éviter de prendre des décisions impopulaires. Une faiblesse aggravée par le fait, qu'en Belgique, rares sont les périodes où l'on n'est pas à l'approche d'une élection !

Une façon d'améliorer la situation serait, comme le propose Ecolo, de regrouper dans le calendrier les élections fédérale, régionale et européenne. Avec toutefois le risque de ne plus bien distinguer les enjeux.

L'électoralisme est beaucoup plus qu'un jeu.
Il est, paradoxalement, une exigence démocratique dont les effets pervers
peuvent conduire à l'opposé des valeurs de la démocratie.

ELUS
ET ACCROS ?

Non, l'élu n'est pas toujours un assoiffé de pouvoir !

- *Il est même probable qu'il s'est engagé en politique animé par un idéal collectif. Nombreux sont ceux qui souscrivent à l'idée*
  qu'un mandat politique c'est d'abord un devoir, pas un droit.
  Et qui assument leur responsabilité avec beaucoup de conscience professionnelle.

L'élu a une fonction représentative. Il a été choisi par un certain nombre d'électeurs qui lui ont fait confiance. Il est normal qu'il s'efforce de ne pas les décevoir.
Je pense cependant que la fonction première d'un élu n'est pas de défendre les intérêts de son groupe identitaire (quartier, communauté culturelle, profession…). Il doit se soucier de l'intérêt général de la collectivité au sein de laquelle il siège.
Par exemple, je n'ai jamais considéré, qu'en tant qu'échevine de l'Urbanisme, j'avais le droit d'accorder plus d'attention à la qualité de vie de mon quartier !

Le temps, l'énergie et l'argent que la plupart des politiques consacrent à faire campagne pose question, électoralisme oblige. Comme aussi la quantité et la qualité très inégale du travail fourni par les élus après les élections (que ce soit dans une instance exécutive ou législative).
J'ai personnellement toujours considéré qu'être échevin dans une commune de l'importance numérique de celle de Uccle (75.000 habitants), c'était un métier à temps plein ; la fonction est d'ailleurs rémunérée en conséquence. Nous étions cependant minoritaires au sein du Collège à ne pas mener de front un autre emploi à côté de notre mandat politique communal ; ce qui réduit d'autant la possibilité de présence effective à la commune.
On connaît les raisons d'une telle situation : la réélection d'un mandataire public n'étant pas garantie, la prudence commande donc de s'assurer un emploi pour un lendemain incertain. Il faut aussi relativiser la sévérité de la critique ; car le Bourgmestre et les échevins ont de nombreuses obligations en soirée et le week-end.

Ce n'est pas par hasard que l'on parle fréquemment de « la classe politique ». L'expression est ambiguë. Elle peut évoquer des privilèges de classe, ce qui n'est pas admissible. Elle peut aussi signifier un sens commun des responsabilités civiques, ce qui est une précieuse valeur partagée.

Par delà les divergences d'opinion, il est manifeste qu'une certaine complicité s'installe entre élus, même de partis différents. Ils ont une expérience partagée des campagnes électorales et du fait de s'exposer, volontairement, au regard de l'autre. Ils ont une fierté commune d'avoir été choisis et une même conscience d'un devoir de représentation démocratique.
Curieusement on parle « d'entrer en politique » comme on dit « entrer en religion » !
Cela s'explique probablement par une similitude : le fait de se mettre volontairement en marge de la société civile. Ce sentiment d'être en marge n'est pas toujours facile à vivre. Vous n'avez pas changé ; et pourtant, du jour au lendemain vous êtes regardé avec d'autres yeux !

Peu de gens demeurent indifférents au fait d'être connus ; ou, plus exactement, d'être reconnus comme quelqu'un d'important. N'y a-t-il pas un côté « star » chez tout homme ou femme politique qui espère « faire carrière » en politique ?

Quelles que soient ses compétences, il ne me paraît pas souhaitable qu'un élu s'accroche au pouvoir. Et encore moins que la politique devienne une « drogue », dont il ne peut plus se passer. C'est la porte ouverte à toutes les dérives de l'électoralisme ; et cela crée des « oligopoles personnels du pouvoir » bien peu démocratiques.
Une juste mesure est à trouver entre valorisation de l'expérience et renouvellement des mandats. C'est ce qu'un parti comme Ecolo cherche à mettre en pratique depuis sa création (seul l'octroi d'une dérogation permet à un mandataire d'effectuer plus de deux mandats successifs dans une même assemblée). Une règle statutaire sévère appliquée non sans peine, il faut le reconnaître !

Il faut aussi reconnaître que notre système démocratique souffre d'une faiblesse fondamentale : les diverses échéances électorales se succèdent à un rythme tellement rapide que la chasse aux voix devient la préoccupation dominante de beaucoup des mandataires. Leurs décisions risquent alors d'être trop infléchies par le souci de ne pas

déplaire à leurs électeurs potentiels. C'est toute leur action qui risque de s'en trouver pervertie.
Cette réflexion n'est-elle pas particulièrement pertinente dans le contexte de la prise de conscience d'une dégradation de l'Environnement à l'échelle planétaire ? Un domaine où les élus responsables ont le devoir d'anticiper les crises, en imposant, aujourd'hui, des décisions contraignantes dont l'impact positif ne se révèlera que demain,

Il faut beaucoup de courage politique pour imposer des décisions impopulaires, au nom d'un intérêt collectif à long terme. Le risque est réel d'y perdre toute chance de réélection… et donc de possibilité de poursuivre son action.

Communiquer, plus et mieux, me paraît certes utile.
Mais ce n'est pas la solution miracle au problème de la myopie
d'un système démocratique qui se trouve enferré, par essence,
dans une perspective de court terme.

EMPECHEMENT
ABSENCE ET MALAISE

Les politiques élus doivent se soumettre à la loi fédérale qui interdit le cumul de deux mandats exécutifs. C'est pourquoi lorsque des ministres en place sont élus au niveau communal puis choisis comme bourgmestre ou échevin, ils se trouvent « empêchés » de siéger au Collège et doivent se désigner un remplaçant parmi les autres élus de leur parti.
Ce fut le cas, à Uccle lors des deux dernières législatures, pour deux d'entre eux (Françoise Dupuis et Armand De Decker). Des personnes librement choisies par ces élus « empêchés » ont donc été déléguées pour siéger à leur place, pour une période temporaire… susceptible de devenir définitive.

L'interdiction légale du cumul de deux mandats exécutifs est certes très judicieuse. Mais la liberté laissée quant aux modalités de sa mise en pratique est source de malaise car elle conduit à la présence dans le Collège de remplaçants qui ne jouissent pas d'une pleine autonomie d'initiative et de décision. Une situation difficile à assumer, tant dans leurs relations avec l'administration (vis-à-vis de laquelle leur position risque de s'en trouver déforcée) que dans leur participation aux débats du Collège.
Il arrive souvent en effet, et c'est heureux, que les positions des membres du Collège ne soient pas figées a priori. Si les arguments mis en avant dans les débats apportaient des éléments neufs de réflexion, ils sont pris en compte dans les prises de décision. Le remplaçant d'un ministre n'a pas alors la possibilité de consulter ce dernier ; et s'il avait reçu des consignes au préalable, il se trouve dans une situation délicate.

Par ailleurs, peuvent se poser des conflits d'intérêt entre la Commune et le niveau de pouvoir où exerce le ministre.
Le meilleur exemple ucclois en est le projet régional de logements sociaux sur le site du Moensberg qui, par la volonté ministérielle d'une densification excessive, enfreint délibérément un PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol) qui avait été élaboré par la Commune dans le but de préserver le caractère semi-rural de ce quartier résidentiel.

Le parti Ecolo va plus loin dans la restriction du cumul des mandats politiques. Le détenteur d'un mandat exécutif ne peut en exercer un autre dans une assemblée législative. Et siéger simultanément dans une assemblée fédérale ou régionale et dans un conseil communal exige l'octroi d'une dérogation dûment motivée.
Un échevin Ecolo ne se retrouvera donc pas, simultanément, parlementaire régional ou fédéral. Les parlementaires régionaux Ecolo ne sont donc pas tentés de défendre des intérêts locaux susceptibles d'être un frein aux politiques régionales trans-communales (comme par exemple en matière de stationnement). Et un bourgmestre Ecolo ne pourrait pas se trouver dans la situation du bourgmestre ucclois Armand De Decker beaucoup trop pris par ses hautes responsabilités en tant que président du Sénat pour pouvoir assurer une réelle présence sur son terroir communal !

La concentration du pouvoir entre les mains d'une minorité de professionnels
de la politique conduit à une dérive de la démocratie !

EMPREINTE ECOLOGIQUE
ET ÉPUISEMENT DES RESSOURCES TERRESTRES

« Chaque Belge consomme en moyenne trois Terres » (Le Soir du 9 janvier 2006) En réalité, ce que veut dire un tel titre, c'est que si tous les êtres humains vivaient comme le citoyen belge moyen, la surface de trois planètes Terre serait nécessaire pour répondre à leurs besoins.

Contrairement à l'expression « développement durable » dont le sens est souvent mal perçu, celle d' « empreinte écologique » qui y est étroitement liée a été abondamment vulgarisée par les médias.
Nombreux sont ceux qui ont calculé leur empreinte écologique via les données chiffrées proposées par Le Soir et le WWF (plus de 100.000) ; un calcul mis à la portée de tout un chacun, comme d'un groupe scolaire ou d'une entité communale.

De quoi s'agit-il exactement ?
L'empreinte écologique d'un homme est la surface globale nécessaire (dans le cadre des technologies actuelles) pour répondre à ses besoins, c'est-à-dire produire les matières premières et l'énergie qu'il consomme et absorber les déchets qu'il rejette… sans pour autant entamer le capital des ressources terrestres pour l'avenir.
Comme la densité de population, il s'agit d'un rapport entre nombre d'habitants et surface. Mais ici le rapport est inversé : on ne se demande pas quelle densification maxima (P/S) un territoire est capable de supporter, mais qu'elle est la superficie nécessaire pour assurer la consommation d'un individu d'une collectivité donnée (S/hab).
Cet indicateur de l'impact des activités humaines sur l'environnement a été introduit en 1994 par deux chercheurs canadiens William Rees et Mathis Wackernagel.
Les calculs basés sur les statistiques officielles par Etat donnent les ordres de grandeur suivants :
7 ha pour un Belge moyen ;
10 à 12 ha pour le citoyen des USA ;
et moins d'1ha pour un Africain ou un Indien !

La notion de « dette environnementale »
En multipliant l'empreinte écologique moyenne par le nombre d'habitants sur terre, on obtient donc la surface totale nécessaire pour satisfaire les besoins de l'humanité.
Or, il s'avère que nous avons d'ores et déjà dépassé la capacité planétaire de régénérer les ressources exploitées : la différence entre la consommation et la production de ressources naturelles s'est accrue d'années en années depuis la fin des années 80. Il faut désormais plus d'un an pour produire et régénérer ce qui est consommé en une année.

Les hommes demandent donc à la terre plus qu'elle ne peut offrir. L'humanité ne vit plus seulement des intérêts, elle a entamé son capital ; elle s'est endettée ! Et l'on voit mal comment il sera possible de rembourser compte tenu des stocks menacés d'épuisement définitif comme les énergies fossiles ou certains aspects de la biodiversité.
Les responsables de cette dette sont tous les Etats dont les populations vivent au dessus de leurs moyens parce qu'elles ont besoin d'une surface beaucoup plus importante que la part relative de l'importance de leur population dans le monde.
Le rapport surface/habitant de leur empreinte écologique est supérieur à 1. La Belgique en fait évidemment partie, avec une dette écologique qui ne cesse d'augmenter.

Manifestement, la charge que représente la civilisation occidentale sur l'écosystème planétaire est beaucoup trop forte. Il est par conséquent exclu d'envisager un « développement » des pays les plus pauvres calqué sur le modèle de celui qu'ont connu les pays devenus riches. Et une réduction de l'empreinte écologique des nantis est le corollaire nécessaire d'une augmentation du niveau de vie des moins favorisés. Un tel discours n'est évidemment pas populaire. Il ne faut pas s'étonner si bien peu de responsables politiques osent le tenir clairement !

Plusieurs manières de réduire son empreinte écologique sont pourtant possibles, sans nuire à notre bien-être ; à commencer par les économies d'énergie et la fin des gaspillages de biens matériels inhérent à notre « société de consommation ».
Les citoyens belges s'engagent volontiers à faire des efforts en ce sens. Les enquêtes révèlent que l'usage de l'automobile demeure cependant la pierre d'achoppement principale !

L'empreinte écologique comme indicateur de développement durable
Il ne s'agit que d'un indicateur parmi d'autres possibles ; mais c'est probablement le plus parlant pour les citoyens. Parce qu'il a l'avantage d'être très concret, il incite à des prises de conscience et des changements de comportement individuel.

Le bureau du « Plan fédéral de développement durable » en conteste cependant la valeur. En raison des critères qui ont été retenus et de ceux non encore pris en compte ; et aussi d'un mode de calcul encore imparfait (notamment dans le domaine de l'énergie).
Il est vrai que cet indicateur ne reflète qu'un des trois aspects du développement durable : l'environnemental. Mais, dans ce domaine, c'est un indicateur synthétique qui, faute de mieux, sera d'autant plus intéressant qu'il fera l'objet de mesures régulières permettant de suivre son évolution au cours du temps.

A quand l'évaluation des politiques de chaque département
ministériel (ou échevinal) à l'aune de son empreinte écologique ?

ENERGIE
ÉCONOMIES ET ALTERNATIVES POSSIBLES

En ce début d'année 2008, le thème de l'énergie connaît aujourd'hui un engouement médiatique et publicitaire

sans précédent. Un fait étroitement lié à l'inquiétude relative au réchauffement climatique de la planète ; mais aussi aux problèmes posés par la libéralisation du marché et l'augmentation des coûts.

L'organisation de notre société moderne s'est fondée sur le postulat de l'existence d'énergies fossiles abondantes et bon marché.
Une enquête récente révèle que la Belgique est l'un des pays européens dont la consommation d'énergie par habitant est la plus élevée. Par ailleurs, la part des énergies renouvelables n'est que de 3% du total de notre consommation (une des plus basses en Europe et nettement moins que la France, l'Italie et la Pologne).

L'annonce d'une raréfaction des ressources pétrolières et la prise de conscience de l'enjeu du réchauffement climatique remettent ce postulat en question.
L'accord européen de mars 2007 a été qualifié « d'historique » parce qu'il met l'Europe à l'avant de la lutte contre le réchauffement climatique. Il a réussi à mettre d'accord les 27 Etats membres de l'Union Européenne sur des engagements de principe contraignants à l'échéance de 2020 : une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie (par rapport à 1990) ; une part de 20% d'énergies renouvelables dans la production totale d'énergie.
Chacun devra y contribuer. Reste la délicate question de la répartition des efforts nécessaires entre les 27. Plutôt que de chercher à se montrer pionnier en la matière, chaque pays plaide pour la défense de ce qu'il estime être les intérêts de son économie à court terme…

L'Europe a par ailleurs imposé la libéralisation du secteur de l'énergie.
En Belgique elle a eu l'intérêt de mettre fin au quasi monopole de la puissante société privée Electrabel (devenue filiale du groupe Suez) dont la production d'électricité repose essentiellement sur le nucléaire. Les effets attendus sur la diminution des prix à la consommation sont cependant décevants. Et le choix éclairé du meilleur fournisseur suppose une maîtrise des informations dont tous les consommateurs n'ont pas la même possibilité.
Quant à la hausse actuelle du prix des carburants, elle semble être la meilleure des incitations à consommer moins.

A l'initiative de l'échevinat de l'Environnement, notre commune a bénéficié (pour des réunions d'information et une animation à la fête annuelle des enfants) de la collaboration d'une ASBL belge spécialisée dans ces deux domaines : l'APERE. Sa compétence est mise au service d'une vulgarisation de qualité. Elle diffuse de précieux conseils techniques pour « consommer moins et consommer mieux ».
Le thème de l'énergie se décline en deux volets :
les économies d'énergie (ou URE « utilisation rationnelle de l'énergie »)
et les énergies renouvelables (énergies alternatives aux énergies fossiles).

Un grand potentiel d'économie d'énergie Nous avons longtemps vécu dans une société atteinte de boulimie énergétique ! La hausse des prix de l'énergie remet utilement cette fâcheuse habitude en question.
Plusieurs avantages financiers (diminution des factures, primes URE, déductions fiscales) concourent à inciter les ménages à réduire leur consommation. Les difficultés budgétaires des pouvoirs publics les contraignent à faire de même.

Les diverses façons de consommer moins :

- l'énergie dans les bâtiments
  Une utilisation plus rationnelle de l'énergie par des investissements dans l'isolation est présentée comme une priorité en Belgique ; à très juste titre ! Le principe de la cogénération (production conjointe de chaleur et d'électricité à partir d'un même combustible) est désormais présenté comme une solution d'avenir.
  En région bruxelloise, un audit énergétique gratuit de son habitation peut être réalisé sur simple demande à l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) avec les conseils qui en découlent. Contrairement à ce qui se dit souvent, l'écoconstruction n'est pas un luxe de riche ; d'autant moins, que les économies sont substantielles à l'usage ! Quelques exemples récents de maisons unifamiliales uccloises témoignent que la construction à basse consommation d'énergie ne revient pas forcément plus cher. Plusieurs promoteurs immobiliers s'engagent dans la même voie.

En matière d'économie d'énergie l'exemple des pouvoirs publics peut être contagieux, stimulant l'effort citoyen, voire même la mobilisation de comités de quartier.
Mettre un terme au gaspillage d'énergie (éclairage, chauffage, conditionnement d'air) dans les administrations publiques passe par l'éducation des usagers des locaux de bureau. Mais aussi par des décisions d'investissements qui sont rapidement rentables : isolation des bâtiments, radiateurs équipés de vannes thermostatiques, chaudières plus performantes …

- *Les communes de Watermael-Boitsfort et de Schaerbeek ont été les plus rapides à montrer l'exemple.*
- *Celle de Uccle s'est engagée elle aussi, à partir de 2005, dans une politique volontariste d'économie d'énergie. Après l'établissement d'un cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux, un bureau d'étude spécialisé en engenering a été engagé fin 2007 pour la conception des actions à entreprendre. La Commune participera au programme PLAGE (Programme Local d'Actions pour la Gestion Energétique) initié par l'IBGE, qui vise à la réalisation d'un ensemble coordonné d'actions au bénéfice d'un même patrimoine. D'ores et déjà, une installation de cogénération est prévue pour la piscine. Par ailleurs, le projet de logements moyens de la Régie foncière sur le site de la rue de la Pêcherie (que j'ai initié sous la précédente législature) prévoit un coefficient énergétique très performant.*
- *L'exemple de la ville de Gembloux est lui aussi intéressant : à l'initiative de l'échevin Ecolo de l'énergie, l'investissement en économie d'énergie dans les bâtiments publics a été financé grâce à un tiers investisseur*

privé (la filiale belge d'une société canadienne). Après une période d'amortissement de 7 ans, c'est la ville qui tirera les bénéfices des travaux réalisés.

On parle de plus en plus de l'intérêt d'élaborer un « bilan carbone » à l'échelle des communautés locales (chiffrant le plus précisément possible les émissions de gaz à effet de serre de l'entité territoriale dans tous les secteurs d'activité publics et privés).
La commune d'Uccle a commandité le sien à un bureau d'étude ; le plan d'action qui en découle (visant à réduire des émissions de 35%) a été adopté par le conseil communal en octobre 2009 en même temps que l'agenda 21. Reste à le mettre en application !

L'exigence légale d'une performance énergétique des bâtiments (PEB) est désormais acquise en régions bruxelloise et wallonne. Elle s'appliquera à toutes les demandes de permis de bâtir.
L'ordonnance bruxelloise entrera en vigueur dès 2008 pour tous les bâtiments neufs qui devront obtenir un certificat PEB). Le milieu des promoteurs immobiliers a affirmé son soutien à cette initiative politique (l'entreprise CIT Blaton, pionnière en réalisation « d'immeubles verts », estime même qu'il faut aller plus loin dans la prise en compte des coûts environnementaux des bâtiments à l'usage). Et les projets de « constructions passives » se multiplient aujourd'hui, capables de réduire les coûts de chauffage au minimum avec des prix de revient de plus en plus concurrentiels.

- Economiser l'énergie dans le secteur des transports (particulièrement énergivore !)
  Chacun pense d'abord à des véhicules motorisés à faible consommation de carburant. L'industrie automobile fait des efforts en ce sens, marketing publicitaire oblige ! Plus difficile est d'admettre qu'un effort est aussi nécessaire pour réduire le nombre et la longueur des déplacements motorisés.
  De nombreux longs trafics commerciaux pourraient être évités par une consommation de produits locaux. Les courts trajets automobiles en ville pourraient s'effectuer à pied ou à vélo. Par ailleurs, un aménagement du territoire tendant à une densification accrue et plus de mixité pourra contribuer très utilement à réduire les besoins de mobilité en ville.

- Petits gestes au quotidien, grands effets
  Ne sous-estimons pas l'impact positif des efforts individuels multipliés par un grand nombre de citoyens responsables.
  C'est ce que rappelle une brochure disponible gratuitement par Bruxelles-Environnement, qui, diffusée via les communes, multiplie les suggestions à cet égard. Réglementation modulée des thermostats, utilisation plus réfléchie du frigo et de l'eau chaude, extinction de l'éclairage en quittant une pièce sont des habitudes aisées à acquérir par tout un chacun.

Et n'oublions pas d'essayer de prendre en compte la consommation « d'énergie grise » : celle qu'il a fallu consommer pour produire un bien et le transporter, le recycler ou le détruire (et qui reste le plus souvent cachée !).
Sait-on par exemple que boire une eau de bouteille en plastique consomme 2000 fois plus d'énergie que l'eau du robinet ? Et qu'une pile non rechargeable requiert pour sa fabrication 40 à 140 fois plus d'énergie qu'elle ne peut en fournir ? Pense-t-on en choisissant des châssis en PVC à la grande quantité d'énergie que la production de ce matériau a demandée (à partir de pétrole et de sel), alors qu'il n'est pas recyclable ?

Diversité et richesse des sources d'énergies renouvelables
Le développement industriel des 19ème et 20ème siècles s'est fondé sur l'utilisation des énergies fossiles accumulées dans le sous-sol au cours d'un processus géologique qui se compte en millions d'années. L'épuisement des gisements de charbon, de pétrole et de gaz est inéluctable à plus ou moins court terme. Et leur utilisation augmente, tout aussi inéluctablement, la teneur de l'atmosphère en gaz à effet de serre.
Remarquons que, lorsque l'on parle de l'après pétrole on pense d'abord au manque de carburant pour les véhicules motorisés. C'est oublier que notre dépendance au pétrole est davantage encore ancrée dans son utilisation comme matière première dans l'industrie chimique et pharmaceutique. Raison de plus pour réduire la consommation du pétrole à des fins énergétiques.

Les énergies alternatives possibles pour remplacer les énergies fossiles sont très diverses : soleil, vent, cours d'eau, marées, biomasse (bois, déchets organiques), géothermie… Il y a là un potentiel renouvelable et non polluant considérable, actuellement très sous-exploité ; et qui présente l'avantage supplémentaire d'être largement dispersé dans l'espace, permettant donc une production d'énergie décentralisée.
La commune agricole de Beckerich, au Grand-Duché de Luxembourg (2200 habitants) espère avoir gagné son autarcie énergétique pour 2015. Son secret ? La combinaison du solaire, de l'éolien, du bois et du biogaz obtenu par recyclage des déchets d'élevage ; et l'impulsion du maire, député vert !
Le potentiel des énergies renouvelables ne fera que croître à mesure que seront consentis des investissements plus importants dans la recherche ; il permettra le développement de filières très intéressantes en matière d'emploi.
L'effort de la Belgique en recherche-développement à cet égard est encore très insuffisant. Il faut avoir la volonté politique de généraliser les expériences pilotes en énergies renouvelables. Ce secteur est un vivier d'emplois pour demain beaucoup plus important que celui des énergies fossiles !

Quelques commentaires plus particuliers :

- L'exploitation de l'énergie solaire (à laquelle un autre chapitre est consacré)
  C'est la source d'énergie dont la production est la plus décentralisable. Elle a commencé par des capteurs thermiques (eau chaude sanitaire ou four solaire). La transformation directe de l'énergie lumineuse en énergie électrique (photovoltaïque) est aujourd'hui en plein développement : une surface de captation est

disponible sur la plupart des toits et le retour sur l'investissement en panneaux photovoltaïques est en voie de réduction grâce aux améliorations technologiques (il ne faut plus que 1 à 3 ans de fonctionnement pour amortir l'énergie investie dans un panneau). Et l'on parle aujourd'hui de centrale solaire.

- L'énergie éolienne
  Longtemps considérée comme une aimable fantaisie des écologistes, elle a fait ses preuves en Europe et aux Etats-Unis en tant que source d'électricité relativement bon marché.
  C'est une source d'énergie inépuisable, présente dans le monde entier. Le potentiel est considérable et les grandes sociétés productrices d'énergie ne s'y trompent plus aujourd'hui (l'éolien marginal exploité par de petites entreprises intéresse désormais les grosses !). Le Danemark en est le leadership mondial. _ La Belgique est à la traîne mais d'importants projets sont en bonne voie de concrétisation, dans la mer du Nord notamment ; Infrabel (le gestionnaire du réseau ferroviaire belge) se montre même intéressé par l'implantation d'éoliennes le long des voies ferrées).
  Le fait qu'il s'agisse d'une source d'énergie intermittente n'est pas un argument convainquant en sa défaveur : dans le cadre d'un réseau interconnecté et alimenté par diverses sources d'énergies renouvelables, la réactivation des centrales polluantes ne devrait pas être nécessaire en l'absence de vent ! Par contre, les éoliennes sont contestées à plus juste titre lorsque leur implantation est cause d'une dégradation de paysages ruraux de qualité.
- L'hydroélectricité
  Cette source d'énergie est importante pour les pays qui détiennent des reliefs montagneux ou/et des fleuves à grand débit. Quoique renouvelable, son potentiel est partiellement menacé par le réchauffement climatique (en raison d'une fonte des glaciers qui s'accélère).
  Les barrages de cours d'eau ont le triple avantage de procurer de l'énergie, une régularisation des crues et des réserves d'eau. Mais ils ont des effets pervers du point de vue écologique (dont les plus connus sont les retenues de limon et les coupures des voies de passages des poissons migrateurs).
  Sans avoir ces inconvénients, l'énergie marémotrice est une possibilité intéressante pour tous les pays côtiers.
- La biomasse
  Il est beaucoup question ces derniers temps des (bio)agrocarburants. Le potentiel très relatif qu'ils représentent pour l'avenir fait l'objet d'un débat particulièrement intéressant. Ce sujet est largement développé dans un autre chapitre.
  La biométhanisation des déchets organiques (ménagers, agricoles et forestiers) est par contre beaucoup plus prometteuse. Certains estiment qu'elle pourrait à elle seule couvrir l'ensemble des besoins énergétiques de la Wallonie.
- L'énergie géothermique
  Peu de pays disposent d'un potentiel important lié à une activité volcanique. Mais il est partout possible de prélever de l'énergie souterraine grâce à des pompes à chaleur (dont la mise en place est techniquement assez simple). Seul revers de la médaille : une pompe à chaleur consomme de l'électricité ! Il est donc recommandé de choisir des systèmes les plus performants possibles dans le rapport entre l'énergie renouvelable gratuite récupérée sous forme de chaleur et l'énergie électrique nécessaire pour la produire.
- L'hydrogène
  Que penser par ailleurs de la perspective des moteurs à hydrogène (la fameuse « pile à combustible ») ?
  L'hydrogène apparaît comme un carburant de choix puisqu'il est non polluant (le résultat de sa combustion est de l'eau !). Mais il ne se trouve pas dans la nature : il s'obtient par électrolyse de l'eau, donc en consommant de l'électricité. D'où l'idée de stocker sous forme d'hydrogène l'énergie éolienne en surplus et les potentiels hydrauliques encore sous-exploités. Mais il y a un « hic » majeur : la production d'hydrogène par électrolyse consomme beaucoup plus d'énergie que la quantité que cet hydrogène pourra restituer ! Il ne s'agit donc pas d'une solution d'avenir au problème mondial de l'approvisionnement en énergie, à moins que n'aboutissent les recherches en cours portant sur l'amélioration possible du rendement du processus d'électrolyse.
  Le Japon a toutefois déjà misé sur cette énergie : la pile à combustible domestique y sera commercialisée dès 2009 et la commercialisation de la voiture à hydrogène est prévue pour 2015.
- Et l'énergie nucléaire ?
  Je ne l'ai pas oubliée puisqu'elle fait l'objet d'un autre chapitre de cet abécédaire. Mais il est illusoire de la considérer comme une alternative durable aux autres énergies fossiles. Pour de multiples raisons, à commencer par le fait qu'elle repose sur l'exploitation d'une matière première (l'uranium) dont les ressources « fossiles » sont elles aussi limitées et non renouvelables !

En guise de conclusion
L'avènement d'une nouvelle « culture » de l'énergie est urgent. Il dépend davantage des choix politiques que de la recherche de technologies nouvelles. Et il apparaît possible sans induire une diminution de notre qualité de vie, bien au contraire !

L'énergie apparaît comme un des défis majeurs du 21ème siècle. La remise en question de nos habitudes en matière de production et de consommation d'énergie était jadis une opportunité ; c'est devenu aujourd'hui une priorité !

Dans le cadre de l'objectif européen « zéro énergie »,
tous les bâtiments construits à partir de 2019
devront produire autant d'énergie qu'ils en consomment.

ENTREPRISES
UN PROBLÈME DE MIXITÉ DES FONCTIONS ?

Uccle demeure une commune essentiellement résidentielle.
Il n'y a pas beaucoup de quartiers où des entreprises nouvelles, peuvent s'implanter sans susciter des réactions négatives de la part des riverains lors de l'enquête publique.

Dans le courant du 19ème siècle, s'est implanté dans la partie ouest de la commune d'Uccle l'amorce d'un développement industriel
Il s'agissait d'activités de carrières et briqueteries, industries alimentaires, moulins à papier et industrie textile, relayées au 20ème par des usines de fabrication de matériel électrique, métallique et plastique et de nombreuses carrosseries.
Le PRAS (Plan régional d'Affectation du Sol) a entériné en 2001 la répartition spatiale de ces activités industrielles par leur mise en « zones mixtes et de forte mixité ». Mais le type d'entreprise largement dominant à Uccle aujourd'hui relève plutôt des activités dites « tertiaires » (commerces et bureaux).

L'exigence d'un « permis d'environnement »
Un permis d'environnement, délivré par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement), est imposé à toutes les entreprises « classées » en raison des nuisances qu'elles sont susceptibles d'engendrer. L'octroi de ces permis et de leur renouvellement à terme permet au pouvoir public d'exercer un contrôle vigilant sur l'impact environnemental de leur processus de production.
Les entreprises uccloises Schneider, Illochroma et Four industriel par exemple, comme aussi la carrosserie Vilain transplantée à la plaine du Bourdon, témoignent aujourd'hui d'un comportement environnemental devenu exemplaire.

Quelques problèmes particuliers se posent cependant à Uccle de manière récurrente dans les secteurs suivants :

- Le secteur HORECA
  Ce secteur pose surtout le problème du bruit nocturne, aggravé par la multiplication récente des terrasses à ciel ouvert.
  Le règlement communal ucclois impose l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme pour toute nouvelle implantation HORECA. Cela permet, notamment, de ne pas autoriser les terrasses arrière dans les intérieurs d'îlots à forte promiscuité en raison des nuisances sonores qu'elles génèrent inévitablement.
- Les grandes chaînes commerciales
  Un autre problème est celui des chaînes de magasins (vêtements, coiffure, optique…) qui se multiplient avec le double inconvénient d'une perte de diversité des noyaux commerciaux et d'un emballement des prix de l'immobilier.
  Ce phénomène est typique de l'évolution récente du noyau commercial d'Uccle centre. La réhabilitation des étages en logements coûteux au dessus de ces nouveaux commerces dans la rue Xavier de Bue est une opération spéculative très rentable pour l'acquéreur du bien à rénover, mais dont l'effet pervers est douloureux pour les commerces anciens forcés de déménager, compte tenu de la brutale augmentation du loyer demandé pour le rez-de-chaussée transformé.
  Par ailleurs certaines de ces chaînes essayent d'imposer, pour mieux attirer le client, la pratique d'une entrée largement ouverte qui est source d'un important gaspillage d'énergie en hiver !
- Les grandes surfaces de distribution
  J'ai constaté qu'il était particulièrement difficile d'obtenir de certaines directions que soient respectées correctement les obligations qui leur sont imposées dans le cadre du permis délivré.
  Les exemples des succursales Delhaize des sites De Fré et Mozart sont significatifs à cet égard (en contradiction avec l'image dont cette société se réclame en matière d'environnement et d'écoute citoyenne).
- Les entreprises de construction Elles peuvent poser les problèmes, heureusement peu fréquents mais lourds de conséquences, des chantiers mal sécurisés et du travail en noir. Avec parfois aussi quelques prises de liberté par apport au permis délivré ! Une meilleure collaboration entre les services de l'Urbanisme et de la police pourrait y remédier.

Les entreprises privées sont source d'emplois. Leur développement ne doit pas être bridé par les pouvoirs publics, bien au contraire. Il est particulièrement important d'apporter un soutien aux PME. Mais cela ne signifie pas leur permettre n'importe quel comportement.
Une ordonnance votée au parlement bruxellois sous la dernière législature consacre le principe du pollueur-payeur. Désormais, l'environnement est reconnu comme un bien commun et une réparation peut être exigée s'il est endommagé.

Entreprises et développement durable
Des exemples de plus en plus nombreux démontrent qu'il est possible aux entreprises de concilier les exigences économiques, sociales et environnementales d'un développement durable.

Quelques pistes à épingler :

- La labellisation

L'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) a institué le label « d'entreprise écodynamique » ouvert à toute entreprise privée ou publique. L'adhésion à un processus de reconnaissance exigent est volontaire. L'effort doit se manifester par des actions concrètes et être soutenu au cours du temps.
En 2001, la Commune d'Uccle a obtenu pour son principal site technique le label une étoile ; confirmé par un label deux étoiles en 2004 (qu'elle était la seule commune de la Région à avoir obtenu !)
Dans le même esprit, une récente ordonnance votée au parlement bruxellois vise à décerner un « Bruxelles Label » aux entreprises qui se sont engagées dans une démarche volontariste d'investissement dans des secteurs durables.

- L'indice carbone
  Beaucoup d'entreprises ont compris que s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre était un thème porteur. Seules sont soumises aux quotas du protocole de Kyoto les plus polluantes d'entre elles ; mais la tendance s'amorce d'un engagement volontaire dans une stratégie responsable de réduction de son « empreinte carbone ».
  Il faut commencer par accepter de donner des informations claires sur ses émissions d'équivalents CO2 puis les intégrer dans son bilan. La généralisation de cette pratique permettrait d'établir un bon indicateur, parmi d'autres possibles (comme le calcul de l'empreinte écologique) de développement durable. Cet « indice carbone » pourrait guider les investisseurs de demain.
- Des alliances d'entreprises pour un développement durable
  Des « guildes de commerçants pour un développement durable et solidaire » se sont créées récemment en Wallonie et à Bruxelles.
  L'adhésion implique le respect d'une charte fondée sur trois axes : environnement, commerce équitable, économie sociale. L'association fondatrice pense que le changement économique peut venir d'un tissu de PME volontaires, en l'occurrence ici des commerces de proximité novateurs, qu'elle souhaite encourager par la stimulation des contacts entre eux et la promotion d'une certaine visibilité.

Dans la foulée de l'élaboration d'un agenda 21 local,
une dynamique pourrait être plus largement impulsée en ce sens.

ENVIRONNEMENT
AVEC UN GRAND « E » OU UN PETIT « E »

Si un terme est aujourd'hui à la mode c'est bien celui-là ;
utilisé à toutes les sauces sans que soit explicité le sens qu'on lui donne.
Par ailleurs parler « d'environnement » évoque l'idée d'une conception dualiste
d'un homme face à une « nature objet » et non partie intégrante de cette nature.

Un mot piège en somme. Et une querelle de mots qui n'est pas vaine.
Impossible pourtant d'éviter d'employer ce mot
tant son usage est devenu habituel dans le langage courant !

Un contenu sémantique largement ouvert

- Distinguons d'abord deux préoccupations : celle de la défense de « l'Environnement » et celle de la défense de « mon environnement ».
  La première s'inscrit dans un souci de l'intérêt général à long terme.
  Elle suppose une prise de conscience des problèmes environnementaux élargie en termes d'espace (ici et ailleurs) et de temps (aujourd'hui et demain). Elle est une démarche fondée sur un savoir scientifique rationnel.
  La seconde s'appuie sur des éléments concrets, visibles, et des perceptions qui comportent légitimement une large part d'émotion.
  Elle est plus mobilisatrice que la seconde mais elle peut conduire à des dérives du type « réactions nimby ».
  Il y a dérapage quand le combat pour l'environnement devient un moyen de sauvegarder la qualité de vie d'une communauté privilégiée.
  Il arrive que les objectifs des deux visions se rejoignent. Le risque est grand, cependant, que la première serve plus ou moins consciemment d'alibi à la seconde !
  Dans un but de clarté j'utiliserai la majuscule pour désigner la préoccupation d'intérêt général.
- Soyons également conscients de l'existence d'une perception plus ou moins large du concept.
  Trois niveaux de signification du terme cohabitent dans notre société
  d'après Thierry Poucet dans un intéressant ouvrage publié en 1992 (« L'environnement, le comprendre pour le reconstruire ») :
- *Premier niveau : La perception populaire spontanée d'un environnement menacé par des pollutions, qui est largement alimentée par les médias (images négatives de catastrophes environnementales, dont l'oiseau englué de pétrole est devenu le symbole) et par la publicité (images positives de la « pureté » de ce qui est*

naturel).

- *Deuxième niveau : L'approche scientifique qui analyse méthodiquement tous les grands thèmes du milieu naturel concernés par la problématique et produit des rapports nourris sur lesquels se fondent, en principe, les « politiques de l'Environnement » menées par les pouvoirs responsables (à tous les niveaux, local, régional, national, européen et mondial).*
- *Troisième niveau : Une signification beaucoup plus large du mot, englobant toutes les composantes du cadre de vie des êtres humains, y compris celles qui ne sont pas naturelles comme l'aménagement de l'espace, les paysages, les transports en commun, les relations sociales, la sécurité, voire même les grands équilibres géopolitiques…*
  Remarquons que la définition peu précise retenue par la Commission européenne rejoint cette conception la plus large :
  « L'ensemble des éléments qui forment dans la complexité de leurs relations
  les cadres, les milieux et les conditions de vie de l'homme et de la société ».

Une politique de l'Environnement

- Un pouvoir de proximité tel que le pouvoir communal a une grande responsabilité en matière d'Environnement.
  D'abord par les décisions politiques qu'il prend dans sa pratique quotidienne.
  Je me souviens que ma première interpellation en tant que conseillère communale de l'opposition portait le titre suivant : « Y a-t-il une véritable politique de l'environnement à Uccle » ? A l'époque, Uccle n'avait pas encore engagé un écoconseiller ; et l'ajout, tout récent, de cette compétence collégiale me paraissait encore très formel. Six ans plus tard, je me retrouvais échevine de l'Environnement, avec un service administratif composé seulement d'un fonctionnaire et demi et des compétences amputées de domaines importants (propreté publique, espaces verts publics et arbres de voirie, économat) demeurés sous la responsabilité d'autres échevins.

Je n'ai rencontré aucune difficulté pour faire accepter par la majorité arc-en-ciel la pratique novatrice d'une subsidiation d'associations environnementales. Moins facile fut l'imposition de conditions environnementales exigeantes à la délivrance des permis d'urbanisme et aux projets communaux de construction de logements. Plus difficile encore l'amorce d'une dynamique de comportements soucieux d'Environnement au sein des services de l'administration dépendants d'autres échevinats (par exemple pour la gestion du site sensible du cimetière communal, les achats de l'économat ou les économies d'énergie). Le rôle transversal de l'écoconseiller avait du mal à s'affirmer face à l'administration.

En 2007, après le départ d'Ecolo de la majorité, l'importance et l'influence du service ont paradoxalement pu grandir : il n'était plus à craindre que l'aura d'une politique environnementale locale plus déterminée ne bénéficie à notre parti du point de vue électoral ! Un plan de gestion du cimetière est en bonne voie ; une politique énergétique se met en place à l'échelle de tous les bâtiments communaux ; et le nouveau Collège a proposé au conseil communal l'élaboration d'un agenda 21 !

Ensuite parce qu'une commune peut assumer un rôle important en matière d'éducation à l'Environnement.
Je pense plus particulièrement ici à la formation des enseignants des écoles communales et à l'encadrement des locataires des logements sociaux. Le réseau IDée (pour l'Information et la Diffusion en Education à l'Environnement), créé à l'initiative des associations Inter Environnement Bruxelles et Wallonie, peut être apporter une aide précieuse à cet égard sous la forme d'outils pédagogiques divers.

- L'essentiel des compétences est cependant assumé par le pouvoir régional.
  En Région de Bruxelles-Capitale, la création de l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) en 1989 témoigne d'une volonté politique d'organiser la gestion de l'Environnement d'une manière globale et intégrée.
  Cette administration dépend du ministère de l'Environnement (géré par une Ecolo depuis 1994) alors que l'organisation du service régional de la Propreté publique relève cependant d'un autre ministère (PS). Les domaines de compétences de l'IBGE sont larges : déchets, qualité de l'air, bruit, espaces verts, eau, sol et énergie. C'est l'IBGE qui délivre les permis d'environnement. Les fonctionnaires de cette administration avec qui j'ai eu l'occasion de travailler, dans les commissions de concertation et pour les dossiers des plans particuliers (PPAS) et des études d'incindences, se montraient généralement coopératifs et compétents.

La Commune : terrain d'action privilégié en matière de politique de l'Environnement ?
A première vue, oui. Il s'agit en effet d'un domaine de proximité dont les citoyens peuvent aisément percevoir les aspects concrets. Il s'agit aussi d'un domaine où les communes ont un pouvoir de décision relativement large ; avec des pratiques de concertation qui sont entrées dans les mœurs et dans lequel les représentants des milieux associatifs ont été pionniers.

N'oublions pas cependant que les problèmes d'environnement ne connaissent pas de frontières ! Et que des politiques efficaces passent nécessairement par une vision élargie au-delà des limites d'une commune, voire même d'une région ou d'un pays.
En Belgique, la naissance d'associations civiles comme Inter-environnement et le Bral (son homologue flamand), qui sont devenus des groupes de pression citoyens dynamiques et très influents, témoigne d'une volonté d'aborder ces problèmes de plus haut que le champ d'action communal. Le risque existe bel et bien, en effet, que soit menée une politique locale qui reporte les nuisances sur les communes voisines, par exemple en matière de gestion des déchets

ou d'infrastructure de transports en commun !

Environnement et participation citoyenne
C'est en matière d'Environnement au sens large du terme (aménagement du territoire compris) que les citoyens réclament plus particulièrement le droit d'une démocratie participative qui s'oppose au monopole d'un pouvoir technocratique.

Cette revendication légitime pose un double problème.

- Le premier est celui de l'expertise technique.
  Les décideurs se réfèrent à deux niveaux d'expertise : celui des fonctionnaires des administrations communales et régionales ; et celui des bureaux d'étude. Face à ces « experts », les habitants riverains d'un projet contesté se présentent comme détenteurs d'une compétence d'autant plus grande qu'ils ont bénéficié d'une formation de niveau supérieur.
  Pour ma part, j'ai tendance à faire confiance aux spécialistes. Tout en étant consciente que leurs avis peuvent diverger ; et que certains d'entre eux perdent le recul nécessaire pour avoir une vue d'ensemble d'une question. Mais j'ai aussi constaté que l'on trouve, dans les milieux associatifs, un vivier de remarquables compétences environnementales qui n'ont pas toujours l'écoute qu'elles méritent d'autant plus que leur militantisme est désintéressé.
- Le second est la contradiction qui peut apparaître entre la défense de « mon environnement » et les exigences de la protection de « l'Environnement »
  Chacun s'accorde, par exemple, à trouver plus agréable la qualité de vie dans des quartiers résidentiels calmes et verts, d'une urbanisation aérée. Un rêve qui s'oppose à la ville dense et mixte de demain souhaitable pour des raisons d'économie d'énergie.

Environnement et développement durable
Le concept de développement durable (ou soutenable) est né à partir de préoccupations environnementales à l'échelle planétaire. Mais il s'articule explicitement autour de trois dimensions à intégrer : l'économique, l'environnemental et le social.

Dans cette trilogie faut-il considérer que l'environnemental est le pilier prioritaire ?
Certains pensent que oui et ils ne manquent pas d'arguments. C'est la survie à terme de l'humanité qui est l'enjeu du combat pour la préservation des grands équilibres écologiques et de la biodiversité ; comme d'une gestion responsable des ressources naturelles agricoles, minières et énergétiques.
Par ailleurs, « les questions environnementales transcendent les clivages Nord -Sud » entend-on souvent dire. En réalité ce sont les plus pauvres, les plus faibles des hommes qui sont les plus affectés par les conséquences d'une dégradation de leur environnement parce qu'il n'ont pas les moyens de se protéger.
Le lancement, à l'initiative de Koffi Annan, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, d'un « Forum humanitaire mondial » à Genève en octobre 2007 répond à ce problème d'une inégalité des collectivités humaines face aux risques environnementaux. L'objectif de ce forum est de servir de catalyseur d'une action coordonnée pour parer aux conséquences du changement climatique et de renforcer « les capacités de résilience des communautés les plus vulnérables et ayant le plus besoin d'aide ». On est bien ici dans l'esprit d'un véritable développement durable.

Personnellement, j'adhère à l'idée d'un primat de l'environnemental en tant que fil conducteur de la réflexion sur l'avenir de la planète et de ses habitants. Mais je constate que l'insistance mise sur le pôle de l'Environnement risque de laisser dans l'ombre la dimension sociale du concept de développement durable, trop souvent oubliée alors qu'elle est tout aussi prioritaire.
Car s'il est possible de s'imposer des contraintes environnementales sans remise en question très fondamentale du système économique actuel, l'objectif d'une plus grande justice sociale est autrement révolutionnaire donc beaucoup plus difficile à faire accepter !

Aujourd'hui, « l'Environnement » fait vendre. Doit-on s'en réjouir ?
J'ai envie de répondre oui et non.
Oui, parce que la récupération des préoccupations environnementales par la publicité a beau être naïve, elle contribue à la prise de conscience des citoyens-consommateurs que nous sommes.
Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui recherchent une nourriture saine, des appareils économes en énergie et des produits ménagers peu polluants.

Non, parce que ne nous y trompons pas : encore rares sont les entreprises spontanément animées d'une volonté de stratégie à long terme. La plupart se plient aux contraintes qui leur sont imposées par le pouvoir politique (notamment dans le cadre du protocole de Kyoto) tout en continuant de fonder leur politique économique et financière sur la croissance de la production et de la consommation des biens matériels qu'elles produisent. Avec le souci prioritaire de rétribuer leurs actionnaires, quand elles en ont. Les profits des grandes sociétés sont trop rarement réinvestis dans des secteurs porteurs d'avenir.

L'Environnement, spécificité des partis verts ? Là, je réponds oui, sans hésitation ! Il faut être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître l'expertise et l'authenticité du parti Ecolo en matière d'Environnement.
Tant du point de vue de la réflexion théorique que de la prise en compte des réalités ; et aussi de la mise en pratique d'actions politiques concrètes, chaque fois qu'il n'en est pas empêché par les partenaires-adversaires des coalitions dans lesquelles il est admis.

Il est évident qu'en voulant démontrer, par l'aménagement de leur discours, que les « partis verts » n'ont pas le

monopole de l'Environnement, les autres partis poursuivent des objectifs électoralistes. Ils ajoutent une préoccupation environnementale à des idéologies (libéralisme, socialisme, humanisme) qui ne sont pas fondamentalement remises en question pour autant.

Pour les partis traditionnels, l'environnement (avec ou sans majuscule)
est devenu une vitrine au goût du jour.
Il n'a pas encore véritablement changé le contenu du magasin !

ESPACE
PERCEPTIONS SUBJECTIVES

A la fin de mes études secondaires j'ai envisagé l'architecture. J'ai fini par choisir la géographie. Deux disciplines qui ont un point commun : l'espace. Et en mathématique, j'ai toujours préféré la géométrie. Dois-je en conclure que j'ai une sensibilité inconsciente particulière à la dimension spatiale des choses ?

« Espace »… Ce mot m'inspire tant d'idées qu'il va falloir choisir.
Son contenu sémantique est infini.
On pourrait y consacrer tout un livre… ce que de nombreux auteurs ont déjà fait !
Je me limiterai à quelques réflexions largement inspirées de mon expérience politique.

La perception de l'espace
Chacun d'entre nous a appris, enfant, à se situer dans l'espace qui l'entoure et à s'y orienter à partir de repères familiers. Chacun a pu acquérir le savoir vécu d'un espace dans lequel il a plongé ses racines. Cette perception comporte une grande part de subjectivité personnelle.

Mais la perception de l'espace est aussi largement conditionnée par notre appartenance culturelle.
La lecture d'un livre de l'ethnologue américain Hall (« La dimension cachée ») m'a passionnée. Il montre à quel point peuvent être différentes les perceptions de l'espace des individus en fonction de leur culture. Une perception que l'on pense être « naturelle » (et donc universelle) est en réalité façonnée, à notre insu, par le milieu dans lequel nous avons grandi. Cela se traduit par des besoins diversifiés des groupes sociaux en matière de relations interpersonnelles, de vie quotidienne et d'aménagement urbanistique (dont la prise de conscience est utile pour l'amélioration des relations entre les peuples).
Au sein de la civilisation occidentale des différences apparaissent, par exemple, entre les besoins et les comportements spatiaux des Allemands, des Anglais et des Américains.
Les Allemands sont très vulnérables à l'empiètement de ce qu'ils considèrent comme leur espace privé ; ils ont l'habitude de fermer les portes. L'Américain laisse les portes ouvertes, les portes fermées lui donnent même souvent le sentiment d'une conspiration dont il est exclu ; lorsqu'il ferme sa porte, le message est clair : je souhaite ne pas être dérangé en ce moment. L'Anglais, lui, n'a pas appris à se protéger des autres par un obstacle matériel ; lorsqu'il souhaite s'isoler, il se tait, tout simplement et attend d'autrui qu'il respecte son silence. Cette différence se marque dans les relations de voisinage : dans les banlieues américaines, elles sont généralement spontanées et fréquentes ; en Angleterre, proximité n'implique pas échange (le fait d'habiter à côté d'une famille ne vous autorise ni à lui rendre visite, ni à lui emprunter un objet).
Beaucoup plus grandes encore sont les différences avec les autres civilisations ! Les perceptions arabe ou japonaise de l'espace en offrent des témoignages frappants, dont voici quelques exemples concrets.
Les Japonais se tiennent à distance les uns des autres dans le dialogue interpersonnel ; ils ont des « bulles » mentales individuelles plus grandes que les nôtres. A l'inverse, le « moi » d'un Arabe est perçu profondément enfoui à l'intérieur de son corps physique ; ils pratiquent un dialogue plus proche que le nôtre, se touchant fréquemment et mêlant leur haleine sans la moindre gêne. Le mode de repérage des Japonais dans l'espace urbain est très différent du nôtre ; ils donnent des noms aux carrefours, par aux rues. Les forces d'occupation américaines en 45 remédièrent rapidement à ce qu'elles considéraient comme une aberration majeure… Et les Japonais attendirent poliment la fin de l'occupation pour retirer les plaques de rues posées par les Américains !
Les codes qui permettent de déchiffrer l'espace intérieur de la maison traditionnelle japonaise sont radicalement différents des nôtres. Son organisation est polarisée sur deux axes perpendiculaires (du quotidien au sacré et du concret à un symbolisme croissant).La maison japonaise est un accolement de vides, bâtie à la mesure du corps humain : la surface des pièces est modulée sur celle du « tatami » ; l'espace interne est mouvant (pas d'affectations définies des pièces, cloisons légères et coulissantes). Les Arabes détestent aussi être cernés par des murs ; l'espace intérieur qu'ils recherchent doit être vaste, haut et dégagé ; mais ils supportent par contre très bien d'être entourés au sein d'une foule.

Le cas de la perception spatiale en architecture est intéressant à commenter. Quand on parle d'architecture, nous avons coutume de concentrer d'abord notre attention sur l'aspect extérieur des bâtiments, considérés comme un élément essentiel du paysage urbain. C'est le regard de l'historien de l'art, de l'urbaniste, et aussi celui des habitants riverains…
J'ai mis un certain temps à comprendre que ce qui fait la spécificité de l'architecture (par opposition à la peinture

ou la sculpture) ce n'est pas cette vision qu'elle offre au regard extérieur : c'est son espace interne tel qu'il est perçu par celui qui le parcourt ; le vide en quelque sorte, où la vie va se dérouler.
« L'architecture est comme une grande sculpture évidée,
à l'intérieur de laquelle l'homme pénètre, marche, vit »
(Bruno Zevi)
Il n'est pas facile d'imaginer cet espace interne à partir d'une représentation plane (même si les plans peuvent être complétés grâce aux outils informatiques qui permettent aujourd'hui de nous faire pénétrer pas à pas dans les méandres d'un espace virtuel construit ; certains bureaux d'architecture nous en ont fait la démonstration en commission de concertation). C'est pourquoi les maquettes sont utiles, mais le changement d'échelle biaise la perception que l'on peut avoir de l'espace tel qu'il sera vécu (j'appréciais cependant beaucoup que certains architectes se donnent le mal de nous en présenter, en complément du dossier de demande de permis).

L'espace territoire
Défense territoriale et défense identitaire sont étroitement liées.
Y a-t-il une différence majeure entre la résistance à l'occupation de son pays par un pouvoir étranger, les querelles de frontières internationales, le contentieux communautaire belge et les conflits urbanistiques de voisinage ? Je ne le pense pas ! Le sentiment de territorialité est profondément ancré en l'homme et on le trouve toujours prêt à se battre au nom de la défense de « son » territoire.
Par contre, l'idée d'une appropriation privée de l'espace est loin d'être universelle ! Elle était étrangère à l'esprit des Indiens d'Amérique ; comme elle l'est encore aujourd'hui aux yeux des Aborigènes d'Australie pour qui la terre est le patrimoine collectif d'un peuple, chaque individu étant appelé à participer à la sauvegarde des sites sacrés chargés de mémoire.

L'organisation spatiale d'un territoire est le reflet de l'organisation sociale. L'espace peut devenir un cristallisateur d'inégalités sociales car il est la projection des rapports sociaux et le support de leur reproduction.
Les populations ouvrières ont été repoussées à la périphérie des villes dans le courant du 20ème siècle ; les nombreux « carrés » ucclois en sont des témoignages encore présents (même si ce sont aujourd'hui des bourgeois qui s'arrachent leurs petites maisons bordant de courtes impasses inaccessibles à l'automobile). On assiste consécutivement à une gentrification des centres urbains (que se réapproprient des populations bourgeoises jeunes et branchées).
Les cités sociales font trop souvent figure de ghettos. Celles de Uccle n'échappent pas à la règle même si elles sont relativement dispersées dans l'espace communal.
Les superficies moyennes des logements à Bruxelles sont le reflet du statut social. Il n'est pas rare de voir des appartements de plus de 200m_ à Uccle. Il n'en sera peut-être plus de même à l'avenir s'il faut apprendre à vivre dans des espaces plus réduits comme c'est déjà le cas à Paris.

Dans les villes l'espace se fait rare. Il prend de la valeur marchande et se vend au plus offrant.
Densifier le tissu urbain par des immeubles de haut gabarit est une façon de réduire la part relative du coût du terrain dans le prix du logement. Cette tendance revient d'actualité après l'ère des « lotissements » de banlieue. Elle peut aussi donner lieu à une spéculation foncière préjudiciable aux politiques sociales (le quartier bruxellois de la gare du midi en est un triste exemple actuel).

L'appropriation de l'espace par les habitants d'un lieu est essentielle ; mais elle ne peut être imposée d'en haut.
« L'appropriation de l'espace par les habitants constitue le facteur décisif
de la réussite finale de toute opération d'urbanisme.
S'approprier un espace consiste à nouer avec lui des relations riches de sens :
on aime s'y retrouver, on sent qu'il vous met en valeur aux yeux de vos proches ou de vos visiteurs,
il perd son anonymat pour devenir « votre » rue, « votre » square favori, « votre » maison.
L'appropriation ne peut se décréter ; elle résulte, plus ou moins vite et plus ou moins intensément,
de la fréquentation répétitive des lieux, de la possibilité de les améliorer un peu
de les marquer par des objets personnels ou par des habitudes de fréquentation ».

Cette citation de l'urbaniste français Jean-Paul Lacaze concerne à la fois l'espace public et l'espace privé. Elle me semble exprimer d'une façon particulièrement juste ce que nous ressentons à tous les âges et à toutes les échelles spatiales (depuis le petit « coin » qui nous est attribué dans un lieu de résidence collectif jusqu'à la dimension de ce que nous considérons comme notre quartier.
Brasilia, la nouvelle capitale monumentale du Brésil, dont le plan symbolique ressemble à un oiseau en vol, a échoué dans sa tentative d'appropriation par ses habitants parce qu'elle n'a pas été conçue à échelle humaine.

L'espace public
L'urbanisme contemporain accorde une importance croissante à la valorisation des espaces publics conçus comme des lieux ouverts à tous et qui se prêtent à la libre rencontre entre citoyens.

L'aménagement de l'espace public urbain a une portée symbolique.
Symbole des monuments marquant les entrées de ville, de ceux identifiant des lieux de mémoire collective, de la valorisation du patrimoine culturel. Symbole de l'importance accordée à l'automobile dans nos villes occidentales ! Et aussi symbole de l'attention accordée par le pouvoir aux différents quartiers d'une commune ; car réaménagé et arboré, l'espace public contribue à la revalorisation d'un cadre de vie.
Son aménagement relève pour une large part des pouvoirs communaux. Mais la Région est responsable des artères principales.
A Uccle cette compétence n'est pas celle de l'échevin de l'Urbanisme ; elle est assumée par l'échevin des Travaux

(avec l'habitude d'une consultation régulière des architectes du service de l'urbanisme).

Cet aménagement doit être fonctionnel et offrir un paysage le plus cohérent possible.

- *Etre un lieu de circulation lisible, qui réponde aux besoins des différents usagers (notamment ceux des piétons, vélos et handicapés) et assure leur sécurité.*
- *Disposer d'un mobilier urbain adapté aux besoins diversifiés des habitants.*
- *Etre agrémenté d'une verdurisation judicieusement placée.*
- *Etre équipé d'un éclairage sécurisant et valorisant.*
- Il bénéficie grandement de l'apport esthétique d'œuvres d'art. *Je suis personnellement très sensible à l'implantation de créations artistiques en plein air (ce qui les rend beaucoup plus accessibles que dans les musées) ; et donc très scandalisée par le vandalisme dont un grand nombre des œuvres d'Agora Folly ont été victimes à Bruxelles.*

Mais le souci paysager ne doit pas faire oublier une des fonctions premières de l'espace public : être un lieu de vie, de socialisation et de convivialité partagée. Tous devraient donc avoir le droit de s'y trouver et d'en jouir.
Il est essentiel de créer des lieux qui attirent la vie ! Des lieux propices aux rencontres et à l'appropriation de la cité par ses habitants. Nous manquons à Uccle de sites qui donnent envie de s'asseoir, de dialoguer, d'escalader, d'expérimenter la ville de manière tactile !

Mal aménagé, l'espace public peut être source d'insécurité objective ou subjective.
La vigilance s'impose face à l'encombrement par les panneaux de signalisation qui entravent le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite. Les tags sauvages et les chancres génèrent un sentiment d'insécurité.
L'éclairage est un élément très important à cet égard ; un plan lumière de qualité est en cours de réalisation à Uccle. La vidéosurveillance par caméras, prisée par certains politiques, donne des résultats mitigés.

Une requalification de l'espace public s'impose particulièrement dans les quartiers urbains défavorisés.
Elle témoigne d'une volonté politique de justice sociale. Elle induit une dynamique de rénovation des biens immobiliers privés. Elle contribue à créer un climat plus sûr et plus respectueux des biens collectifs dans le cadre d'une image mentale devenue plus positive. Une telle politique va à l'encontre de la tendance spontanée à privilégier les aménagements de prestige et l'entretien des « beaux quartiers ».

En même temps que les pouvoirs publics témoignent d'un effort soutenu de réaménagement des espaces publics, on voit se développer dans les villes européennes une privatisation partielle (sous des formes diverses et notamment dans les nouvelles unités résidentielles) de portions d'espace public bien délimitées.
A Uccle, on voit se multiplier des « clos », mais très rares sont ceux dont l'accès est interdit par une grille. Cette tendance suscite le débat à juste titre parce qu'elle génère des processus de discrimination sociale, souvent dans une optique sécuritaire.
Une autre question se pose : faut-il ou non que la Commune acquière les voiries réalisées dans le cadre des grands projets de lotissement immobiliers ? En principe la réponse devrait être oui : il n'est pas sain de multiplier l'existence d'espaces privés réservés à quelques privilégiés. Mais la charge de l'entretien de ces nouvelles voiries est lourde pour le pouvoir public ; ce qui explique que, dans la délivrance du permis, certains espaces soient considérés comme relevant de la responsabilité du privé (avec l'avantage d'un travail facilité pour les services publics postaux et de propreté).

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles… des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources.
Mon pays natal, le berceau de ma famille, la maison où je serais né, l'arbre que j'aurais vu grandir, le grenier de mon enfance empli de souvenirs intacts…

De tels lieux n'existent pas, et c'est parce ce qu'ils n'existent pas que l'espace devient question … L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner ;
il n'est jamais à moi, il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête. »
(Georges Pérec dans « Espèces d'espaces »)

ESTIME
PAR DELÀ LES DÉSACCORDS

« Dans la discussion large et franche de nos destinées, présumons toujours que l'opinion qui diffère de la nôtre est inspirée d'intentions sincères et généreuses. »
(Victor de Laveleye sur les ondes de la BBC en 1944)

Victor de Laveleye était un cousin de mon père. Il s'est fait connaître en tant que responsable à Londres de « Radio Belgique » pendant la guerre 40-45. Beaucoup ont gardé le souvenir de ses discours qui soutenaient le moral de la population belge occupée par les nazis. Peu de gens savent que c'est lui qui a inventé le signe « V » : V, a-t-il dit - comme me l'a rapporté un témoin direct - V comme victoire, comme victory, comme vrijheid… et comme Victor » !

Son appel au respect de l'autre résonne en moi pour deux raisons : mon habitude de faire confiance aux gens, a priori ; et aussi mon expérience positive de participation dans un collège ucclois composé de membres de quatre tendances politiques (PRL - FDF - Ecolo et PS).

Bien sûr nous n'étions pas toujours d'accord dans le Collège arc-en-ciel ! Il était évident que nos priorités n'étaient pas les mêmes. Et sur certaines questions nous nous sommes nettement opposés.

Mais au terme de ces 6 années, je garde le sentiment que la confrontation de convictions politiques différentes n'empêche pas que naisse une réelle estime entre adversaires-partenaires. Une estime fondée sur le respect d'un travail sérieux au service d'engagements authentiques et sur le sentiment d'une confiance réciproque.
J'ai été plus particulièrement touchée, après mon départ, par la manière dont il est arrivé à mon successeur Marc Cools de faire publiquement référence positive à mon action. Un tel comportement n'est pas courant en politique. Il témoigne de la qualité des relations de collaboration que nous avons réussi à nouer pendant 6 ans.

ETHIQUE
LE FONDEMENT D'UNE BONNE GOUVERNANCE

« Ethique » et « Morale »
J'ai toujours eu du mal à distinguer les sens de ces deux mots.

Pour certains ils sont synonymes, le premier venant du grec et le second du latin, avec une connotation devenue péjorative du second (« moralisant »).
D'autres font une distinction philosophique. La morale est un ensemble de règles qui font consensus au sein d'une communauté ; contre lesquelles certains ont cependant envie de s'insurger. L'éthique serait alors une réflexion philosophique sur la morale. D'où vient-elle ? Pourquoi définit-elle le bien et le mal de cette manière ? Elle nous conduit, au terme d'une recherche personnelle, à nous positionner en référence à notre conscience.

Ces définitions ne m'aident pas beaucoup dans le choix du mot qui convient le mieux pour parler des règles de comportement qui devraient s'imposer en politique. Va pour « l'éthique » puisque c'est le terme le plus généralement utilisé.
Un thème combien d'actualité et auquel il est indispensable d'accorder la priorité si l'on veut réconcilier les citoyens avec le politique !

Bonne gouvernance
L'éthique en politique ce sont d'abord des exigences élémentaires en matière de « bonne gouvernance ». Compétence, intégrité, transparence me semblent être les maîtres mots. Mais aussi comportement en adéquation avec les valeurs que l'on défend… La fin ne justifie pas les moyens ; il devrait être inutile de le rappeler !

Démocratie plus participative
L'éthique c'est aussi la possibilité d'établir de nouveaux types de liens entre gouvernants et gouvernés. Donc la mise en pratique d'une démocratie plus participative comme le revendiquent aujourd'hui les associations citoyennes. Non pas pour se substituer à la démocratie représentative mais pour améliorer les processus de la prise de décision.
Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas encore entré dans la pratique traditionnelle de la gestion communale uccloise. Je me suis heurtée à de lourdes pesanteurs à cet égard qui ont entravé le changement auquel j'aspirais.

Intérêt général
C'est également porter des projets politiques de qualité au service d'un intérêt collectif à long terme. Transcender la défense des intérêts particuliers de ceux à qui vous devez votre élection n'est pas facile. Difficile aussi de prendre, aujourd'hui, des décisions impopulaires qui s'imposent cependant pour l'avenir.
On peut aussi ranger dans cet ordre de préoccupation les placements financiers « éthiques » ; le groupe Ecolo en a fait la demande dans sa critique du budget présenté par le Collège ucclois pour 2007.

Refus des privilèges
L'éthique, en politique, c'est enfin le refus, de principe, d'accorder aux uns des privilèges dont ne bénéficient pas les autres.
C'est le refus de la pratique courante du « piston politique ». L'exigence du respect des lois doit être la même pour tous ; de même que l'imposition des sanctions par le pouvoir judiciaire.
La fameuse « tolérance zéro », cheval de bataille du nouveau bourgmestre ucclois, n'est acceptable que si elle s'applique à toutes les formes de délinquance, y compris la grande fraude fiscale et les manquements graves au code de la route !

Ethique et législation
Il y a par ailleurs les domaines de préoccupation sociétale qui relèvent de « l'éthique ». Par exemple l'avortement, l'euthanasie, les droits des homosexuels, la procréation assistée, les manipulations génétiques, la peine de mort…
Ces questions ont fait l'objet de débats passionnés au niveau fédéral ; elles n'interfèrent généralement pas dans la gestion d'une commune.

Cependant, bien qu'il soit généralement admis que chaque élu est libre d'avoir sa propre opinion sur les questions éthiques, certains partis affirment des convictions qui peuvent retentir sur le résultat des élections communales. J'ai un jour reçu un courrier d'un citoyen ucclois m'informant qu'il ne pourrait plus voter Ecolo étant donnée la prise de position du parti en faveur de l'adoption par les couples homosexuels.

Mai 68 nous a rendus beaucoup plus libres de nos choix éthiques personnels. Mais notre conception du bien et du mal demeure, inévitablement, influencée par le droit en vigueur dans la société où nous avons grandi. Il existe une relation dialectique entre le droit et la morale.
Elle justifie à mes yeux l'exigence d'une remise en question d'un cadre législatif traditionnel profondément marqué par le discours moral de l'Eglise catholique, qu'il n'apparaît plus légitime de vouloir imposer à tous aujourd'hui.

Une exigence éthique fondamentale : celle de la recherche du compromis nécessaire entre souci de l'intérêt général et respect de la liberté individuelle.
Ce qui est bien le propre, et la difficulté, de la responsabilité politique.

EUROPE
ESPOIRS ET DÉCEPTIONS

Le nouveau Collège installé en 2007, année du 50ème anniversaire de la signature du Traité de Rome, a organisé un concours auquel pouvaient participer tous les élèves (du maternel à la fin du secondaire) fréquentant les écoles situées sur Uccle.
Il s'agissait de réaliser une œuvre artistique, collective ou individuelle, sur le thème de l'Europe.
Judicieuse idée de sensibilisation pédagogique à l'échelle d'un pouvoir de proximité, et bel exemple de synergie entre trois échevinats (Education, Relations internationales et Culture).

La présence de l'Europe à Uccle
Elle s'est d'abord affirmée par l'implantation d'une Ecole européenne, dès 1959, en bordure de la chaussée de Waterloo.
Il a même été question d'en créer une deuxième, relativement proche de la première. Nous n'avons pas été favorables à cette idée : un très grand nombre d'écoles existent déjà sur le territoire de notre commune, dont la moitié des élèves viennent de l'extérieur ; ce qui génère des problèmes quotidiens de mobilité.

L'école européenne uccloise (la première en région bruxelloise) s'est implantée dans le site arboré d'un ancien château privé au cœur d'un îlot proche du quartier du Vert Chasseur. Au cours de son développement rapide les bâtiments ont dû se multiplier au sein d'un parc de 7 ha ; cette expansion n'est pas visible depuis l'espace public.
Des travaux très importants ont été exécutés à partir du début des années 90 par la Régie belge des Bâtiments (responsable des engagements pris par l'Etat fédéral en matière d'infrastructures destinées aux institutions internationales). Ils ont comporté la rénovation des bâtiments plus anciens (dont celle du château) et la construction d'un ensemble d'architecture contemporaine imposant de 6 bâtiments complémentaires.
C'est une « nouvelle » école européenne qui a pu être inaugurée fin 2002, aujourd'hui fréquentée par près de 3000 élèves. Tout en reconnaissant la très belle qualité architecturale de l'ensemble réalisé, j'ai été désagréablement surprise par le manque de motivation des fonctionnaires de la Régie des Bâtiments lorsqu'il s'est agi de présenter à la commission de concertation un projet de réaménagement de l'espace destiné au parcage des nombreux bus scolaires qui accèdent à l'école par l'entrée de la chaussée de Waterloo (et qui perturbaient la mobilité sur cet axe routier important).

L'importance prise par le Lycée français ucclois est, elle aussi, liée à l'Europe.
Beaucoup de fonctionnaires français de la Communauté européenne choisissent de s'établir à Uccle. Ils ont les moyens de s'offrir un logement dans nos quartiers verts résidentiels !
Une demande récente de permis d'urbanisme introduite pour des travaux de réaménagement a suscité de l'inquiétude dans le quartier en raison du grand impact de la présence de l'école sur la mobilité. Dans l'instruction de cette demande, nous avons insisté sur la nécessité d'une prise en compte de ce problème par les autorités scolaires ; et suggéré la réalisation d'un « plan de mobilité » visant à encourager l'accès au lycée par les transports en commun et le vélo. Cette demande a également suscité une rumeur qu'il m'a fallu démentir, relative à un prétendu manque d'objectivité de la Commune dans la gestion du dossier.

Une conscience européenne encore peu développée
Les élections européennes ne suscitent qu'un intérêt modéré en Belgique.
Les citoyens belges se polarisent-ils sur les questions de politique nationale ? La compréhension du mécanisme institutionnel européen est-elle trop difficile ? L'objectif final de la construction de l'Europe manque-t-il de clarté ? La déception est-elle trop grande face aux atermoiements d'une Europe sociale ? Les media sont-elles en défaut en matière d'éducation aux questions européennes ?…

Il est probable que de nombreux facteurs convergent dans l'explication de ce désenchantement assez généralisé. Les enjeux sont pourtant très importants, tant pour les Européens eux-mêmes qu'en ce qui concerne le rôle potentiel

d'une Europe unie dans le monde. Et, d'ores et déjà, les répercussions au niveau local sont loin d'être négligeables. Quelques exemples :

- C'est l'Union européenne qui impose une libéralisation progressive de nombreux services publics (dont le chemin de fer et la poste) dont la perspective est inquiétante.
- L'Europe, c'est pour les communes une source possible de subsides, fort bienvenue et qui pourrait être exploitée davantage par les pouvoirs locaux.
  Il est vrai que la constitution des dossiers est un lourd travail et qu'il n'est pas toujours facile de savoir à qui s'adresser.
- L'Europe, c'est aussi des contraintes environnementales bien utiles, qui s'expriment sous la forme de « directives » à transposer en droit national ou régional. Un quart du total des directives européennes en 2008 concernent la protection de l'environnement.
- *La directive « Natura 2000 » concerne très concrètement notre commune vu le grand nombre des zones vertes du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) retenues comme « zones spéciales de conservation de la nature » au niveau européen.*
  Les associations environnementales y font souvent référence, à juste titre. Lorsque j'ai voulu faire de même dans l'instruction des deux importantes demandes de permis de lotir du plateau Engeland, j'ai découvert, non sans surprise, une différence lourde de sens entre les versions francophone et néerlandophone du texte de l'arrêté régional transposant la directive européenne ! (voir le texte « incidences »).
- *La législation européenne devient progressivement plus contraignante en matière de pollutions chimiques.*
- *L'objectif européen en matière d'énergie (dans le cadre d'un « plan climat » à l'échéance de 2020) est ambitieux : réduction d'un minimum de 20% des émissions de gaz à effet de serre et progression de 20% de l'emploi des énergies renouvelables et des économies d'énergie.*
  Dans ce contexte les freins proviennent à la fois de plusieurs secteurs industriels occidentaux énergivores (face à des concurrents non soumis aux mêmes contraintes) et de nouveaux Etats membres de l'Union comme la Pologne (dont la production d'électricité demeure encore fondée sur le charbon). Le pouvoir de codécision du parlement européen, comme le rôle que peuvent y jouer les Verts, sera ici essentiel.
- *La politique européenne en matière de (bio)agrocarburants est par contre de plus en plus légitimement remise en question dans le cadre d'une prise de conscience d'effets pervers en matière sociale et environnementale (la Commission a proposé l'objectif de 10% d'agrocarburants en 2020).*
  Un chapitre entier est consacré à ce problème très actuel, dont l'enjeu est fondamental pour l'avenir des populations les plus défavorisées de la planète.

Même si les seuils à ne pas dépasser sont discutables (parce que peu élevés en raison de l'influence des lobbies des milieux industriels concernés), les directives européennes ont le grand intérêt d'obliger les gouvernements nationaux à promouvoir des politiques environnementales plus exigeantes… ce qu'ils font malheureusement souvent avec beaucoup de retard !

« La difficulté à faire appliquer correctement la législation européenne est souvent due
à la négligence des Etats membres quant à l'application du droit européen…
Cela a pour résultat que certains domaines clefs comme l'environnement,
la protection des consommateurs et la santé publique ne sont pas couverts
comme ils devraient l'être selon les lois européennes. »
(Monica Frassoni eurodéputée verte)

EVALUATION
UNE OBJECTIVATION DIFFICILE

Le temps des études est marqué par l'obligation de se soumettre à une évaluation régulière de ses capacités et réalisations. Mon métier d'enseignante m'a ensuite fait passer « de l'autre côté » : c'était désormais à moi qu'il appartenait d'évaluer au mieux les performances de mes étudiants. Ma vie politique fut un retour à l'âge d'être évaluée par les autres !

Un élu est mandaté. Il est normal qu'il doive rendre des comptes à ceux qui lui ont conféré son mandat. Des comptes, il doit donc en rendre à ses électeurs ; mais aussi aux militants de son groupe politique.
Chez Ecolo, la pratique du débat interne et de l'évaluation continue des élus est exigeante. Certains l'ont appris à leurs dépens. Les exigences de démocratie interne sont une spécificité des partis verts, gage de l'intégrité de ses mandataires et aussi d'indépendance à l'égard de toute pression extérieure.

Il est habituel qu'en fin de législature la majorité au pouvoir dresse un bilan de ses réalisations ; le collège arc-en-ciel a essayé de le faire objectivement à la fin de l'année 2006. Ce qui n'a pas empêché l'opposition d'épingler, comme de coutume, tout ce qui n'a pas été réalisé ! Au citoyen de juger.

Un aspect particulier de l'évaluation en politique est malheureusement souvent négligé : la concrétisation des plans

pluriannuels qui ont été adoptés sous la forme de déclarations d'intention sans avoir force de loi.
Il s'agit, par exemple, des « Plans communaux de mobilité » ou des « Plans régionaux de développement » (PRD) et des « Plan déchets ». Ils ont généralement fait l'objet d'une longue étude et d'une large consultation publique, pour un résultat trop souvent décevant !

Dans quelle mesure les objectifs que l'on s'était fixés ont-ils été atteints ? Quelles sont les raisons qui expliquent les résultats décevants ? Les moyens budgétaires ont-ils été suffisants ? … Ces questions sont essentielles ; elles devraient d'ailleurs être posées régulièrement, de manière à pouvoir réajuster l'action, si nécessaire, en cours de mise en oeuvre du plan. Si les objectifs d'un plan n'ont pas été chiffrés au départ, l'évaluation sera difficile, voire impossible.
Mes partenaires au Collège ont cependant refusé ma demande que les objectifs du PCM (Plan Communal de Mobilité) soient quantifiés et aussi programmés dans le temps avec plus de précision. Je n'ai pu que le regretter.
L'engagement pris par le nouveau Collège de réaliser un « agenda 21 local » exigera l'acceptation d'un processus d'évaluation des résultats beaucoup plus exigeant.

EXTREME DROITE
LA BÊTE IMMONDE S'EFFACE ?

En 2000, puis en 2006, le score électoral ucclois du Front national et du Vlaams Blok (devenu Vlaams Belang) furent négligeables.

- *Aucun de ces deux partis ne fut représenté au conseil communal.*

A l'issue des élections communales de 1994, le Front National avait pourtant récolté deux sièges sur les 41 du conseil. Passé le choc, unanimement ressenti par tous les élus des partis démocratiques, nous avons pris ce mal en patience ; d'autant plus aisément que les interventions des élus FN furent particulièrement rares. Je me souviens cependant que l'une d'entre elles, d'un racisme affligeant, suscita une interruption de séance pleinement justifiée.

Une communication pernicieuse même en dehors des périodes électorales
Fin 1996, un tract du Vlaams Blok envahit nos boites aux lettres. On y retrouvait les trois composantes habituelles de l'idéologie d'extrême droite : nationalisme exacerbé, xénophobie conduisant à des propos résolument racistes, poujadisme se complaisant dans le dénigrement de toute la classe politique. Ce fut l'occasion pour le conseil communal d'adopter à l'unanimité (y compris le vote des deux conseillers FN !) une motion dénonçant ces propos inacceptables.
Il fut nécessaire de reconduire cette démarche de protestation unanime en novembre 2003, face à la diffusion d'un nouveau tract du VB sur lequel figurait en couverture la maison communale.

Le Conseil communal d'Uccle réuni le 27 novembre 2003
A pris connaissance du tract bilingue émanant du Vlaams Blok
et distribué sur l'ensemble du territoire de la Commune ;
Constate que ce tract contient des affirmations simplistes et tendancieuses, contraires aux principes fondamentaux de liberté et d'égalité contenus dans la Constitution belge ;
Que sa présentation équivoque pourrait faire croire qu'il s'agit
d'un document émanant du pouvoir communal ;
Condamne formellement le contenu de ce document et réaffirme son attachement aux principes de liberté, de tolérance et d'égalité qui sont à la base de notre société démocratique.

Une réfutation malaisée
Dénoncer la désinformation de l'extrême droite n'est pas chose facile.
Un groupe de membres de la régionale Ecolo de Bruxelles a réalisé en 1999 une brochure à laquelle j'ai activement collaboré. Elle réfute tous les aspects des projets politiques du Vlaams Blok et du Front national. En faire usage lors des contacts avec la population s'est avéré malaisé : autant le discours de ces partis est simpliste, autant la contre argumentation est complexe. Cette idéologie parle aux tripes alors que nous faisons appel à la raison.

A l'époque, ces partis tentaient d'apparaître comme compétents dans tous les domaines de l'exercice du pouvoir. Leur propagande électorale de 2007 baisse le masque : on n'y trouve plus que les deux leitmotivs de l'insécurité et de l'immigration (avec bien sûr une insistance sur l'islam).

Les inégalités sociales font le lit de l'extrême droite
Manuel Abramowicz affirmait dans le Soir du 10 mars 2007 que « la seule manière de combattre efficacement l'extrême droite est de lutter globalement contre les inégalités sociales » ; tout en soulignant avec pertinence la contradiction entre les slogans « sociaux » des partis d'extrême droite et le système économique ultra-libéral qu'ils prônent par ailleurs.
L'action efficace du CPAS ucclois et de la société de logements sociaux (la SUL) ont probablement contribué à

l'absence d'élus d'extrême droite au conseil communal depuis 12 ans.

La vigilance s'impose cependant ; l'actualité européenne nous le rappelle.
Car comme le disait Brecht,
« le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde ».

FISCALITE
POUR UNE VISION PLUS POSITIVE

Un sous-titre du journal communal d'avril 2007 rappelle fièrement le choix de la majorité :
« Uccle, où les impôts sont parmi les plus bas ».

Un choix traditionnel de la tendance libérale dominante dans cette commune que l'on dit riche et qui a pourtant chaque année bien du mal à boucler son budget. Celui de 2007 n'a pu être en boni que grâce au prélèvement d'une bonne part des réserves que j'avais accumulées à la Régie foncière dans la perspective de la construction de logements publics !
Un choix politique, dicté par des préoccupations électorales certes compréhensibles, mais contestables au nom du rôle que devrait jouer la fiscalité dans nos démocraties. Est-il acceptable que, paradoxalement, les plus pauvres soient davantage imposés que les plus riches ?

Ce mot m'inspire donc une réflexion plus générale que le simple commentaire de la fiscalité uccloise (qui est effectivement une des plus basses de la région bruxelloise tant pour l'IPP que pour le précompte immobilier).

Pour une image plus positive de la fiscalité !
Le parti Ecolo a toujours tenu à rappeler que la fiscalité a trois fonctions politiques :

- Procurer aux pouvoirs publics les moyens financiers nécessaires pour remplir efficacement leurs missions collectives d'intérêt général
  Diminuer les impôts c'est réduire les recettes permettant de financer, pour tous, des services publics de qualité accessibles.
  Exemple de financement d'intérêt général, celui des transports en commun : 30% des impôts des Bruxellois servent à financer la STIB (dont le taux de couverture des dépenses par ses propres recettes devra dépasser les 50% en 2011)
- Assurer une redistribution relative des richesses entre catégories sociales.
  Le fait de taxer davantage les hauts revenus trouve sa légitimité dans une volonté de solidarité.
  Tout le problème est de savoir jusqu'où on peut aller en ce sens sans risquer la fuite des capitaux à l'étranger et les délocalisations d'emplois.
- Orienter les comportements de production et de consommation dans le sens de l'action politique que l'on souhaite mener
  Cela peut se faire par le biais d'une réduction fiscale incitative ou d'une taxation dissuasive.
  La décision uccloise d'une réduction du précompte immobilier accordée aux jeunes ménages acquéreurs d'un premier logement relève de la première. La seconde est trop rarement prise en considération : la taxation communale des imprimés toutes boites et des antennes GSM (instaurée sous la précédente législature) a été proposée par les échevins responsables dans un objectif de rentrées supplémentaires plus que de dissuasion ! Ce qui n'est pas le cas de celle sur les phones shops dont la multiplication rapide est source de nuisances de voisinage.

Payer ses impôts m'est toujours apparu comme une exigence civique fondamentale. *Contrairement à la réputation qu'ont les Belges, je ne pense pas avoir rechigné devant l'obligation de payer mes impôts. L'exercice d'un mandat politique exécutif dans une des communes de la région bruxelloise où la fiscalité est la plus basse m'a largement confortée dans cet état d'esprit. J'ai trop souvent déploré le manque de moyens financiers des pouvoirs publics (à tous les niveaux) face aux exigences d'une mise en œuvre des politiques sociale et environnementale auxquelles j'aspirais.*

Les pouvoirs publics doivent être dotés de moyens suffisants pour répondre aux nombreuses attentes de la population. Même si l'on peut reprocher, souvent à juste titre, des gaspillages dans la manière dont sont utilisées les recettes fiscales, ce n'est pas par la fraude que ce problème sera résolu !
J'ai donc eu du mal à comprendre que certains citoyens se soient crus récemment autorisés à revendiquer en justice le remboursement des taxes communales payées, sous prétexte qu'elles n'avaient pas été votées, puis approuvées par la tutelle régionale, avant la fin de l'année concernée.

Fiscalité directe et indirecte
Ces deux types de fiscalité sont très différents dans leur principe :

- Les impôts directs sont prélevés sur les individus ou les sociétés, au prorata de leurs revenus ou bénéfices.
  Cette progressivité de l'impôt contribue, plus ou moins selon les législations en vigueur, à la redistribution des richesses.

Nous vivons dans un pays où les revenus du travail sont taxés bien davantage que les revenus du capital. Ce qui limite malheureusement la capacité redistributive de l'impôt direct et incite les citoyens à la fraude.
C'est pourquoi j'ai toujours soutenu l'idée d'une augmentation du précompte immobilier dans les additionnels communaux plutôt que d'une augmentation de l'impôt sur les personnes physiques (IPP). Mais je souhaitais que l'augmentation (consentie chaque fois avec regret par la majorité à dominante libérale) soit plus importante, dans l'objectif d'aligner Uccle au niveau du taux de la moyenne régionale.
Il est toutefois vrai qu'un précompte immobilier modéré en ville peut contribuer à enrayer la fuite des habitants vers la périphérie et contribuer à répondre au manque de logements pour les moins favorisés. Le rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH) défend même l'idée d'une diminution ou exonération du précompte immobilier pour les propriétaires qui rénovent des logements insalubres ou confient la gestion de leur immeuble à une « agence immobilière sociale ».

- Les impôts dits indirects sont des taxes à la consommation qui frappent un même bien ou service de la même façon quels que soient les revenus des consommateurs.
  On leur reproche à juste titre un aspect peu démocratique. Mais ils permettent d'orienter les comportements (des citoyens comme ceux des pouvoirs publics) en taxant davantage les produits nuisibles à l'environnement et la santé).
  Je pense qu'il y a là un instrument utile, insuffisamment et mal exploité. Par une modulation plus différenciée de la TVA et des droits d'enregistrement il serait possible de mener une politique fiscale qui s'inscrive davantage dans l'optique d'un développement durable.
  Ainsi par exemple, la TVA n'est réduite que pour la seule construction de logements sociaux ; elle demeure de 21% pour la construction de logements publics moyens, qui répond pourtant elle aussi à un besoin pressant.

Il parait logique d'imposer un taux de TVA peu élevé pour les biens de consommation de première nécessité dont les plus pauvres ne peuvent se passer. C'est pourquoi, nombreux sont ceux qui plaident aujourd'hui, dans le contexte de la forte hausse du coût de l'énergie, pour une réduction de la TVA sur le gaz et l'électricité.
J'ai du mal à les suivre. Car en plus du fait qu'une telle décision bénéficierait inutilement aux ménages à revenu élevé, cette mesure s'inscrirait dans une vision à court terme, écologiquement sans avenir.
Il faut admettre, comme l'écrivait récemment l'économiste Philippe Defeyt dans Le Soir, que « la période d'une énergie bon marché est derrière nous » et que la solution qui s'impose à la raison est à rechercher dans les économies d'énergie. En investissant la somme qu'il accepterait de perdre si la TVA diminuait de 21 à 6%, dans une politique volontariste de réduction de la consommation, « le gouvernement oeuvrerait à l'amélioration du pouvoir d'achat et de l'environnement. A long terme. »
Faut-il rappeler que la Belgique est un des pays les plus énergivores d'Europe ?

Vers une fiscalité « verte » généralisée ?
On rencontre encore aujourd'hui des gens pour qui « Ecolo, c'est les écotaxes ! ». Le terme est définitivement connoté négativement et source de rejet viscéral de ce parti pour certains.
Parler de « taxes vertes » et « d'incitants fiscaux » est aujourd'hui mieux accepté. Pas seulement en raison du choix des mots ; en 15 ans un grand pas en avant a été fait dans le cadre de la prise de conscience citoyenne des risques liés au réchauffement climatique.

Le principe d'une fiscalité environnementale est désormais admis. Qu'elle soit dissuasive ou incitative, elle est un instrument précieux au service d'une politique de développement durable. Il s'agit plus d'un transfert de taxation que d'une augmentation de son montant global.

Le gouvernement français a opté pour une « taxe carbone » progressivement augmentée. Jean-Michel Javaux, propose lui, au nom du parti Ecolo, une diminution de la TVA sur tous les produits et services « écologiques » ; ainsi qu'un transfert de la charge fiscale sur le travail vers une plus forte taxation de la pollution.
En comparaison, le moins que l'on puisse dire est que les décisions prises par le gouvernement fédéral précédent ont été tardives et frileuses en la matière. Au-delà des sacs et couverts en plastique, notons cependant l'intérêt du principe d'une prise en compte de l'émission de CO2 dans la déduction fiscale des « voitures de société » (un premier pas vers la limitation de l'effet pervers d'une telle pratique des entreprises !) et celui des déductions fiscales en matière d'isolation des bâtiments.
La taxe de circulation dépend, elle, des gouvernements régionaux. Taxer les voitures particulières en fonction de leurs émissions de gaz polluants pourrait être complété par la prise en compte du kilométrage parcouru : facteur dissuasif efficace pour réduire l'usage abusif qui est fait de l'automobile.
Dans un autre domaine de préoccupation, celui de l'économie des matières premières, la TVA devrait être réduite pour les activités de récupération.

D'une manière générale, la question se pose de savoir s'il vaut mieux taxer celui qui consomme ou celui qui produit. La réponse n'est pas évidente ! Et rien n'est simple.
Remarquons en effet que la taxation communale offre des possibilités « vertes » fort limitées en raison des modestes domaines qui lui sont réservés ; et que les taux de TVA sont aujourd'hui obligatoirement harmonisés à l'échelle de l'Europe. Par ailleurs gardons-nous de considérer la taxation environnementale comme une solution structurelle à des problèmes budgétaires : une taxe sur la pollution est biodégradable par définition !

Carotte ou bâton ?
On oppose souvent la fiscalité contraignante et la fiscalité incitative (déductions fiscales ou, mieux encore, crédits d'impôt).
Je pense que taxation et incitation fiscale sont deux concepts liés dans la mesure où, dans les deux cas, le citoyen

garde la liberté de choix de ses consommations ; et qu'il y a moyen de les combiner utilement.
L'exemple de la Région wallonne en témoigne : la décision est prise d'un bonus-malus écofiscal pour la mise en usage d'un véhicule privé neuf ou d'occasion. Rouler « propre » (120g de CO2 maximum par km) permet de bénéficier d'une réduction automatique importante de la taxe d'immatriculation ; le choix d'une forte pollution (à partir de 196g /km) sera pénalisé dans la même proportion (avec adaptation dans le cas des familles nombreuses) .
Le choix des seuils est discutable ; et, plus grave, les pollutions autres que celles par le rejet de CO2 ne sont pas prises en compte (l'indice global « écoscore » choisi par les régions de Flandre et de Bruxelles, est explicité sous l'entrée « Mobilité »). Mais on ne peut nier l'intérêt de la logique adoptée.

Un idéal vers lequel il faut tendre :
l'instauration d'une fiscalité dissuasive liée au « score écologique », à tous les niveaux de pouvoir, dans tous les secteurs économiques et toutes pollutions confondues, avec développement simultané des alternatives.

FONCTIONNAIRES
UNE BUREAUCRATIE ENNEMIE OU AMIE ?

De l'importance fondamentale (dans la gestion d'une Commune comme dans celle d'une Région) du travail d'un très grand nombre de personnes anonymes qui, contrairement aux élus, n'ont jamais les honneurs des médias.

La gestion d'une commune de 76.000 habitants comme Uccle demande un nombre important de fonctionnaires : environ 700 sans compter le personnel enseignant et les policiers.
Dans un contexte de difficultés budgétaires, un audit du personnel a été réalisé en 2006. Il en est résulté des décisions de restructuration dans l'objectif d'un fonctionnement plus efficace et d'une réduction des effectifs partout où cela semblait possible ; qui se concrétiseront dans le futur par le non remplacement d'un nombre relativement limité d'ouvriers et employés partant à la retraite.

Le rôle d'une administration communale
L'administration a la charge du bon fonctionnement des services publics de proximité qu'une commune se doit de rendre aux citoyens. C'est un système organisé en de multiples départements, relativement autonomes mais dont il est important de coordonner l'action afin qu'ils travaillent en synergie.
Cet idéal est loin d'être atteint à Uccle où les services fonctionnent de manière trop cloisonnée (par attachement à des pratiques routinières plus que par opposition de principe !) Peu de fonctionnaires ont une vision d'ensemble de l'administration communale ; à cet égard le regard porté par les huissiers et messagers est particulièrement intéressant.

Grâce à sa permanence par delà la succession des législatures, l'administration est détentrice d'un savoir précieux, qui constitue la mémoire collective locale.
Cette mémoire est particulièrement nécessaire dans le domaine de l'urbanisme pour assurer la cohérence des décisions prises au fil du temps.

Les fonctionnaires n'assument pas de responsabilité politique. Il leur appartient d'informer et de conseiller le Collège des Bourgmestre et Echevins. Ils peuvent formuler des propositions ; mais ce n'est pas l'administration qui prend les décisions ; et une fois celles-ci prises, elle doit les exécuter… même si elle les désapprouve !
Les rôles de l'administration et du politique sont donc en principe bien distincts.
La plupart des responsables politiques se montrent d'ailleurs très chatouilleux quand des fonctionnaires ont l'air de sortir de leur rôle d'exécutants !

L'articulation entre Collège et administration : une question délicate
Pourtant, l'administration joue un rôle essentiel de mise en œuvre des procédures et de garde-fou en tant que gardienne du respect de la loi. Et, personnellement, je me suis étonnée, en début de mandat, du fait que la prise de décisions lourdes de conséquences appartienne exclusivement aux élus dans des domaines où ils ne sont pas toujours réellement compétents.
Dans ces conditions, il est très important que les rapports écrits au Collège (qui sont rédigés par les services de l'administration) soient le plus explicites possibles. Il m'est apparu d'ailleurs utile, à plusieurs reprises pour de gros dossiers d'urbanisme, de les présenter au Collège avec l'aide de fonctionnaires présents (à même de répondre mieux que moi aux questions plus techniques de mes collègues).

Par la force des choses, la collaboration est très étroite entre un échevin de l'Urbanisme et les fonctionnaires de son administration (plus particulièrement, les architectes communaux).
Après une analyse approfondie des dossiers de demande de permis, les architectes proposent un avis dûment motivé. Il m'est arrivé de participer à cette rédaction pour les dossiers plus importants. C'est ensuite à l'échevin qu'il appartient de présenter chaque demande au Collège et de soutenir le débat si l'avis tel que proposé est contesté. C'est également l'échevin qui préside la commission de concertation où sont débattues celles des demandes qui ont été mises à l'enquête publique. Un échevin de l'urbanisme doit donc avoir une solide connaissance personnelle des dossiers comme des législations en vigueur ; il ne l'acquiert qu'avec l'aide de son

administration.

Si des relations de confiance et de respect mutuels se tissent entre l'échevin et ses fonctionnaires (comme ce que j'ai vécu pendant les 6 années de mon mandat), la collaboration peut s'avérer très féconde.
Une fructueuse collaboration avec l'administration ne peut naître que du dialogue ; et la condition première de celui-ci me semble être la disponibilité de l'élu (en temps comme en ouverture d'esprit). Un service est moins efficace et moins novateur lorsque l'échevin ne passe que quelques heures par semaine pour apposer sa signature !

Faute de cette confiance, l'action politique d'un échevin peut être paralysée, voire même boycottée dans des communes où l'administration est très politisée.
Ce n'était heureusement pas le cas des services dont j'avais la responsabilité. Et, d'une manière générale, je puis témoigner que les promotions des membres du personnel ucclois n'étaient pas liées à une étiquette politique.

Le fait d'accorder, in fine, au politique le monopole du pouvoir de décision présente un avantage incontestable lorsqu'il s'agit d'impulser des politiques nouvelles face à une administration routinière. Je dois cependant reconnaître que je me suis souvent trouvée dans la situation inverse d'avoir à défendre, contre le conservatisme collégial, une volonté réformatrice soutenue par certains hauts fonctionnaires de mes services (les meilleurs exemples étant nos exigences partagées en matière de développement durable).

La formation du personnel : un important sujet de préoccupation
J'ai constaté qu'il arrivait trop rarement que le Collège ucclois prennent l'initiative d'imposer une formation extérieure à des fonctionnaires. Des demandes de s'inscrire à des formations (proposées par la Région ou des organismes privés) lui étaient par contre souvent adressées par ces derniers et les autorisations n'étaient accordées qu'avec une certaine réticence.
Les raisons avancées étaient nombreuses : une personne en formation s'absente de son service ; certaines formations privées sont très coûteuses ; les demandes ne sont pas toujours en rapport direct avec le travail du fonctionnaire concerné… Avec même le procès d'intention d'une volonté cachée d'échapper à ses obligations professionnelles…

Sans nier que certains des arguments à l'appui de cette réticence puissent être pertinents, j'ai déploré le fait que les membres du Collège ne perçoivent pas toujours l'intérêt des formations sollicitées.
Je pense ici, plus particulièrement, à la richesse des formations proposées au personnel des garderies (qui se justifient par la prise de conscience récente de l'importance des premières années de l'enfant pour son développement).

Une formation continue du personnel communal m'est toujours apparue comme une nécessité, dans l'intérêt même de l'efficacité des services. Parce que les législations évoluent et aussi qu'une formation nouvelle stimule la motivation au travail comme l'aptitude à se remettre en question.
L'engagement récent d'un secrétaire communal adjoint, spécialement affecté à la gestion des ressources humaines, devrait permettre la mise en œuvre à Uccle d'une véritable politique de formation et une évaluation plus approfondie de la qualité du travail des agents communaux.

Un autre aspect souvent négligé est la connaissance du « terrain communal » par l'ensemble des fonctionnaires et, plus particulièrement par ceux, nombreux, qui ne sont pas domiciliés dans la commune où ils sont engagés. Une carence préjudiciable tant sur le plan de l'efficacité de l'action que du point de vue relationnel.
Ainsi, par exemple, j'ai constaté à mon arrivée comme échevine responsable de la Régie foncière que la fonctionnaire chargée de gérer les locations des parcelles potagères communales n'avait jamais eu l'occasion de se rendre sur les sites concernés ! Fort heureusement, par contre, l'habitude des visites de terrain était solidement ancrée chez les architectes communaux.

Les relations entre citoyens et administration : un problème
Un récent numéro du journal de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
s'est fait écho de la perception négative que les citoyens ont souvent
de l'administration communale : « distante, peu disponible, opaque sinon secrète ».

Ce constat me parait d'une sévérité excessive. Je souscris bien sûr à l'exigence démocratique d'une administration plus ouverte au dialogue. Le citoyen ne doit pas se heurter à des représentants d'une bureaucratie raide et impersonnelle, dépourvue de capacité d'écoute et d'initiative.
Il est normal d'exiger de la part d'un fonctionnaire communal qu'il reçoive avec courtoisie et compétence les habitants de sa commune. La qualité de l'accueil doit être une des priorités d'un service public. Ce souci était partagé par l'ensemble du Collège.
Mais la réciproque me semble aussi importante : l'administré devrait rester courtois et témoigner du respect à la personne qui le reçoit. Or, c'est loin d'être le cas !
Que ce soit pour des problèmes de voisinage ou de logement, j'ai malheureusement souvent déploré le ton agressif, voire carrément grossier, avec lequel certains citoyens s'adressaient (de vive voix ou par téléphone) aux fonctionnaires des services de l'Urbanisme et de la Régie foncière. Ce qui était d'autant plus choquant que le ton changeait, miraculeusement, à l'apparition de l'échevin !

J'ai aussi regretté un manque de confiance des habitants à l'égard des analyses des dossiers faites par des fonctionnaires communaux et régionaux qui étaient pourtant très qualifiés. Comme si le fait de n'être « que des fonctionnaires » discréditait à leurs yeux la qualité et l'objectivité du travail de ces techniciens.
Les contestations citoyennes relatives à l'état sanitaire des arbres et à la dangerosité de la décharge du plateau

Avijl en sont de bons exemples.

A une vision citoyenne souvent polarisée sur les pesanteurs bureaucratiques des administrations publiques perçues comme toutes puissantes, je crois désormais possible d'opposer l'image de fonctionnaires compétents et qui s'impliquent dans leur travail au service de l'intérêt collectif !

FRIBOURG (FREIBURG)
UN MODÈLE ?

C'était en septembre 2005.
Une délégation de l'administration uccloise de l'Urbanisme et moi-même participions au voyage organisé par l'Association Régionale des Directeurs et Ingénieurs Communaux.
A nos frais (faut-il le préciser ?) ; le voyage des fonctionnaires ayant toutefois bénéficié d'un financement partiel accordé par le Collège.

Nous n'étions pas les premiers, ni les derniers ! Cette ville allemande de la vallée du Rhin aux portes de la Forêt Noire (qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme suisse), attire des visiteurs enthousiastes depuis plusieurs années. A juste titre. Elle est en effet présentée comme un modèle en matière de développement durable.

Freiburg est une ville universitaire, d'importance moyenne (210.000 habitants).
Le centre a été entièrement reconstruit après les bombardements de la guerre (qui n'ont épargné que sa belle cathédrale gothique). Ce fut l'opportunité d'un réaménagement de l'espace public remarquablement convivial.
La coalition au pouvoir démocrate chrétienne - écologiste - socialiste (avec un maire Vert depuis 2002) y a impulsé, dès le courant des années 80, une dynamique écologique novatrice vecteur d'expansion économique.

Une ville « solaire » L'idée d'un effort d'utilisation plus rationnelle de l'énergie et du développement des énergies renouvelables est née dans la foulée d'une vague de protestation contre un projet d'implantation de 9 centrales nucléaires dans cette zone vinicole de la vallée du Rhin. Ce développement fut par la suite favorisé par la politique de l'Etat fédéral allemand de reprise de la production électrique en surplus sur le réseau, à un prix très intéressant (0,57€/KWh garanti pendant 20 ans).

La ville et sa région sont devenues aujourd'hui à la pointe du secteur solaire à l'échelle de l'Allemagne et aussi de l'Europe.

- *Une des premières choses qui frappent le visiteur est l'importance des surfaces de panneaux photo-voltaïques : sur les toits des logements et des bâtiments publics et aussi sur les façades de plusieurs immeubles du centre-ville. Les tribunes du stade de football en sont couvertes (grâce à une contribution des supporters locaux invités à investir dans un fonds qui rapporte de 5 à 6% d'intérêts).*
- *La visite de la Solar-Fabrik (une des plus importantes entreprises européennes de production de panneaux photo-voltaïques) est des plus intéressante. Sa façade, où alternent les panneaux et le verre, est une vitrine en même temps qu'un moyen de rendre la climatisation inutile. L'usine est autonome en énergie par la méthode « passive » (moyennant un complément hivernal à partir de biomasse) et elle ne dégage aucune émission de CO2.*
- *Deux centres de recherche sont spécialisés dans les applications de l'énergie solaire et des formations professionnelles sont proposées aux techniciens de terrain. Un salon (Intersolar) de réputation internationale se tient tous les ans.*

Une ville « mobile »
L'organisation des transports en commun (trams, bus et train) est un élément clé de la circulation dans la ville et dans sa région. La mobilité douce est favorisée.
L'intermodalité est systématiquement encouragée (avec un abonnement libre parcours). Piétons et cyclistes bénéficient d'itinéraires et d'espaces protégés. La vitesse automobile est strictement limitée dans les quartiers résidentiels (avec un gros budget affecté au contrôle par le pouvoir communal !).
A côté de la gare, à un carrefour de voies de tram, un centre Mobilité multiservices a été créé (financé par la Ville avec le produit des taxes de parking, sur un terrain cédé par le chemin de fer) : station de car-sharing, stationnement payant pour autos et vélos, location, vente et réparation de vélos, services des transports en commun, agence de voyage, restaurant).

Une ville pionnière en « quartiers durables »
Deux nouveaux quartiers urbanisés, relativement proches du centre ville, font l'objet d'un développement planifié encore en cours de concrétisation. Ils sont bien circonscrits, sur des terrains en friche acquis par la Ville :

- le quartier Vauban (prévu pour 5000 habitants) sur le site d'une ancienne caserne abandonnée par le départ des Français en 1992 ;
- et le quartier Riesenfeld (dont la zone bâtie devrait atteindre plus de 10.000 habitants, entourée d'une zone de réserve naturelle) sur celui d'un bassin d'infiltration des eaux usées désaffecté par la construction d'une

nouvelle station d'épuration régionale.

La découverte du quartier Vauban (celui que nous avons longuement visité) est très séduisante !
Etonnant paysage urbain de constructions mitoyennes au devant débarrassé des automobiles en stationnement qui jalonnent tristement le nôtre. Ceux des habitants qui ont une voiture la garent dans un des deux immeubles de parcage collectif aux entrées du quartier. Un paysage de verdure partout, avec des bandes vertes plantées d'herbes folles et aussi des grands arbres (qui existaient déjà du temps de l'occupation militaire). Des maisons et des petits immeubles collectifs aux balcons continus ; avec des toitures verdurisées quand elles ne sont pas couvertes de panneaux solaires. Une ambiance paisible, des façades en bois ou colorées, des enfants jouant dans l'espace public, des caniveaux pavés récoltant les eaux de ruissellement.
En matière de consommation énergétique les habitants ont l'obligation contractuelle d'une construction « basse énergie » ; mais beaucoup font mieux encore et nous avons même vu un ensemble de maisons « passives » produisant plus d'énergie qu'elles n'en consomment. Les installations solaires sont une option volontaire, souvent choisie. Une centrale aux copeaux de bois produit chaleur et énergie par cogénération, et assure le chauffage à distance des particuliers qui le souhaitent.

La philosophie de l'aménagement urbanistique de ces deux quartiers ne manque pas de points communs :

- *organisation d'un concours par la Ville avant le choix du projet de plan ;*
- *division du terrain en parcelles relativement petites (induisant une forte densité du bâti) ;*
- *diversité architecturale mais gabarits des constructions modérés ;*
- *encouragement à la création de coopératives de propriétaires-promoteurs (pour réduire les coûts) ;*
- *imposition faite aux constructeurs d'une basse consommation d'énergie (ce qui exclut des bâtiments quatre façades !) ;*
- *bon raccordement aux transports en commun et mobilité douce favorisée ;*
- *volonté d'une mixité des fonctions urbaines (pour limiter les déplacements) et d'une relative mixité sociale : prise en compte de critères sociologiques dans le choix des acquéreurs d'une parcelle, cohabitation de propriétaires et de locataires, avec une part de logement sociaux (plus importante à Rieselfeld qu'à Vauban).*

Un fait me parait essentiel : la municipalité a veillé à garder la maîtrise foncière du terrain ce qui lui a permis d'imposer ses choix écologiques et sociaux !

Une ville « citoyenne »
Il est cependant important de souligner que le succès de ces nouveaux quartiers n'aurait pas été possible sans une étroite concertation avec la population et sans l'engagement militant de nombreux habitants dans l'opération.
C'est plus particulièrement vrai dans le cas du quartier Vauban. Une association sans but lucratif a été crée (le « Forum Vauban ») qui compte plusieurs centaines de membres très impliqués dans le développement et la vie de leur quartier. Ce sont eux qui nous ont servi de guides. Les demandes de particuliers intéressés par l'achat d'une parcelle sont discutées au sein de cette ASBL ; mais la décision définitive revient au conseil communal.

Et si dans l'ensemble, la « mayonnaise fribourgeoise » a si bien pris, je pense que l'on peut affirmer que c'est parce qu'il y avait convergence d'intérêts entre les milieux économiques (l'écologie fait tourner les usines et crée de l'emploi !), les citoyens (aspirant à une meilleure qualité de vie et pas tous « bobos » pour autant !) et les pouvoirs publics (qui se sont montrés capables d'une vision d'avenir à long terme).

Cette visite passionnante m'inspire quatre conclusions, de portée générale :

L'intérêt de proposer une alternative lorsque l'on conteste un projet d'utilité publique
(une alternative crédible parce que prenant en compte la réalité des besoins comme les contraintes des moyens)
L'importance d'une vision systémique dans les projets de développement durable
(une politique transsectorielle, cohérente et mobilisatrice des acteurs en synergie)
La nécessité d'insérer les projets de « quartiers durables » dans le cadre d'un programme plus large de législation et de planification *(à l'échelle d'une ville, d'une région, ou d'un Etat)*

La démonstration que les utopies sont réalisables !

GAUCHE (DROITE)
PLURALITÉ SÉMANTIQUE

Il était tacitement entendu que, dans le Collège arc-en-ciel ucclois, nous étions 4 membres « de gauche » : l'échevine PS, les deux échevins Ecolo et le Bourgmestre FDF. Cette étiquette était-elle justifiée ? Si la « gauche » se définit plutôt pas sa sensibilité aux questions sociales, il est vrai que le clivage cité plus haut était une réalité. Mais si l'idée de « gauche » est d'abord associée à celle de « changement » (par opposition au conservatisme de « la droite »), il faut bien reconnaître que c'est dans le chef de certains des échevins libéraux que j'ai trouvé la plus

grande ouverture aux idées nouvelles.
Lorsque j'abordais les notions de « droite » et de « gauche » dans mon cours de sciences sociales avec les étudiants du secondaire supérieur, j'avais l'habitude de leur demander de formuler leur proposition de définition (en les incitant à en discuter d'abord avec leurs parents). La mise en commun était toujours très intéressante par la diversité des textes proposés. Je ne pense pas que le résultat serait différent aujourd'hui.

Méfions-nous des étiquettes !
D'autant plus que cette terminologie politique est plus ambiguë qu'on ne le pense généralement.

Le clivage politique droite/gauche
Les médias utilisent les termes de « droite » et de « gauche » sans songer à les définir. Comme s'il y avait un consensus sur ce que ces étiquettes politiques signifient et sur la manière dont les partis se positionnent sur l'échelle gauche - droite. Je pense que c'est une illusion, et qu'elle peut être source de malentendus.
Mon intention n'est pas ici de disserter sur la « gauche traditionnelle » et son action historique. D'autres l'ont fait beaucoup plus savamment que je ne pourrais le faire. Mais plutôt de mener une réflexion d'ordre sémantique ancrée dans les réalités d'aujourd'hui. Elle me parait d'autant plus utile qu'en Belgique, le clivage gauche/droite entre les partis est souvent brouillé ; au niveau du discours (fréquemment entaché de langue de bois) comme de l'action politique (trop souvent en discordance avec le discours).

- La gauche serait « progressiste ».
  Remarquons d'abord que le terme « progressiste » manque lui aussi de clarté. Toute nouveauté n'est pas progrès ; et ce qui apparaît comme un progrès aux uns peut être perçu comme une dégradation par les autres. Par ailleurs, le socialisme n'a pas le monopole du progrès.
  La « Fête du progrès » est célébrée annuellement par le parti socialiste bruxellois et cette dénomination m'apparaît comme une appropriation abusive d'une valeur positive dont le PS est loin d'avoir le monopole !
  Avant d'adopter l'étiquette PRL (Parti Réformateur Libéral), les libéraux belges se sont dénommés PLP (Parti de la Liberté et du Progrès). Etaient-ils « de gauche » pour autant ?
  Une déclaration récente faite au Soir par José Manuel Barroso (Président de la Commission européenne) n'est pas faite pour clarifier les esprits :
  « Il y a une gauche progressiste, sur les valeurs de liberté et de justice sociale,
  mais il y a aussi une gauche profondément réactionnaire, protectionniste, chauviniste…
  Il y a une droite libérale, moderne, ouverte et il y a une droite xénophobe, parfois même raciste, ultranationaliste, réactionnaire ».

- La gauche milite pour le changement face à une droite conservatrice.
  La lecture du politologue français Maurice Duverger permet-elle d'avancer dans une appréhension plus claire des deux concepts ?
  « Le combat politique, écrit-il en 1964, oppose ceux qui sont à peu près satisfaits de l'ordre social existant, qui veulent le conserver, et ceux à qui cet ordre ne convient pas, qui veulent le changer. Les premiers constituent « la droite » ; les seconds « la gauche » au sens le plus général du terme ».
  Cette définition ancienne se justifie historiquement : la contestation d'un ordre établi fondé sur des privilèges de classe est bien de gauche. Mais, par son insistance sur les oppositions verbales « conserver » et « changer », elle prête cependant le flanc à diverses interprétations.
  Quel parti ne prône pas aujourd'hui le changement lors de ses campagnes électorales ? Sarkosy, homme de droite s'il en est, se présente comme « le Président du changement ». Et a contrario la défense des acquis sociaux par le PS devrait-elle être taxée « de droite » dans une application formaliste de cette définition ? Il est évident que non !

- La référence aux valeurs est plus solide.
  Défense prioritaire de l'idée de solidarité à gauche et de liberté à droite ?
  Oui, certainement. Mais cela ne règle pas la question car tous les partis affichent aujourd'hui des préoccupations d'ordre social ; et, au niveau du discours, la plupart souscrivent aujourd'hui aux valeurs promues par la gauche traditionnelle d'égalité et de justice sociale.
  Personnellement, pour distinguer plus sûrement les sensibilités « de gauche » de celles « de droite », je trouve plus révélateur les prises de position sur des questions concrètes.
  Par exemple, à l'échelle de la gestion d'une commune, les élus « de gauche » se soucieront davantage de défendre les droits des locataires plutôt que ceux des propriétaires et seront plus à l'écoute des populations défavorisées que des revendications des habitants des beaux quartiers. Ils initieront des projets de construction de logements sociaux. Ils défendront les droits des fonctionnaires de l'administration. Ils prôneront le respect de clauses éthiques et environnementales dans les marchés publics. Ils favoriseront diverses formes de démocratie participative …

On peut se livrer à cet exercice d'une manière plus générale. Sont pour moi des attitudes « de gauche » :
La recherche de l'explication de la délinquance dans des causes sociales plutôt qu'individuelles
La préférence donnée à la prévention en matière de sécurité
La volonté d'un Etat régulateur de l'économie de marché
L'attachement au service public
La défense de l'emploi et des revendications salariales
La dénonciation des pratiques des multinationales et de la domination de la finance sur l'économie mondiale
L'insistance sur le rôle redistributif de la fiscalité et la revendication d'une taxation plus élevée des revenus du capital

La défense des droits des « sans papier »
La dénonciation des pratiques manipulatrices de la publicité commerciale
La volonté d'une participation démocratique citoyenne accrue …
A l'inverse, sont des réactions que je qualifie « de droite » :
L'affirmation du primat de l'inné sur l'acquis (cette survalorisation des facteurs génétiques contrastant avec une sous évaluation des facteurs environnementaux et sociaux)
Les politiques sécuritaires axées sur la répression
L'attachement prioritaire au droit de propriété et la défense de la libre entreprise ;
La foi dans les vertus de la libre concurrence comme moteur de l'économie et la dénonciation du « trop d'Etat »
La stigmatisation des chômeurs par généralisation abusive
L'acceptation d'une privatisation croissante dans les secteurs des médias et de la sécurité sociale
Le goût de l'ordre et le respect de la hiérarchie en place
L'affirmation d'une mission « civilisatrice » de l'Occident
L'exaltation du nationalisme et la stigmatisation des étrangers…

Ces énumérations ne sont, bien sûr, pas exhaustives. Elles visent simplement à donner un contenu concret à des étiquettes politiques qui sont trop souvent attribuées de manière discutable, voire arbitraire.
D'une manière générale, la psychologie sociale a mis en évidence le fait que les personnes « de gauche » ont tendance à chercher l'explication des problèmes dans des causes socio-économiques alors que celles « de droite » privilégient les explications psychologiques qui relèvent donc de la responsabilité individuelle. Deux modes de pensée qui ne sont évidemment pas innés ! Ce sont, nous dit-on, des acquisitions culturelles, qui entretiennent des discours en tant que mode de ralliement, plus ou moins conscient, entre personnes du même bord.

Les partis belges sur l'échelle gauche/droite Il est habituel de considérer, en Belgique, que le socialisme incarne la gauche face à un libéralisme de droite. Avec, au centre, ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « l'humanisme » du Cdh et, aux deux bouts de l'échelle, des petits partis extrémistes faciles à étiqueter par la défense de valeurs opposées (même si, trop souvent malheureusement, leurs méthodes se rejoignent).

Se pose alors la question délicate du positionnement d'Ecolo. La question de savoir où se situe Ecolo sur l'échelle droite/gauche traditionnelle gêne certains militants et l'on peut se demander si elle demeure vraiment pertinente. La brève histoire des mouvements écologistes a transcendé, en effet, le clivage droite/gauche. Pendant longtemps ces partis, issus d'une contestation militante à composante environnementale dominante, ont refusé de prendre place sur l'échiquier politique traditionnel. Ecolo se voulait « ni-ni » : ni de gauche, ni de droite, ce que d'aucuns lui reprochaient. Mais s'il est vrai que ce parti se démarque nettement à la fois du courant de la gauche traditionnelle et du courant libéral, il est pourtant vrai également qu'il s'affirme résolument ancré dans des valeurs de gauche (solidarité, justice sociale, primat de l'intérêt collectif sur les libertés individuelles, défense des minorités, ouverture à la diversité culturelle …) avec le souci manifeste d'être toujours aux côtés des défavorisés et des opprimés. Tout son programme en témoigne, comme son action lorsqu'il participe au pouvoir.
Gérard Deprez, le chef de file du MCC, n'a-t-il pas déclaré récemment que « Ecolo est la gauche la plus intéressante et la plus propre » ?

Reconnaissons toutefois que l'électorat d'Ecolo demeure beaucoup moins à gauche que ses militants (les préoccupations sociales sont peu présentes chez l'électeur qui ne choisit Ecolo que pour que soient défendus les espaces verts !). Et que ce parti manque d'un ancrage populaire qui lui donnerait une légitimité de gauche mieux affirmée.

Il faut aussi souligner qu'à la différence d'une certaine gauche traditionnelle, Ecolo ne s'enferre pas dans des solutions du passé. Ce parti inscrit sa politique dans le cadre d'un nouveau paradigme qui réfute la vision prométhéenne du rapport de l'homme à la nature et le « culte de la croissance économique ».
La revendication d'une prise en compte des coûts externes du système économique productiviste actuel, dans le souci de transmettre un héritage viable aux générations futures, est en effet spécifique de la pensée de l'écologie politique. Aucune des autres formations politiques belges n'a réellement intégré cette préoccupation. La gauche traditionnelle ne pose que la question de la répartition des richesses ; pas celle de leur mode de production.

Une autre différence importante est le combat écologiste pour le développement de la « sphère autonome » (c'est-à-dire les activités que les individus mènent en dehors des logiques du marché et de l'Etat) et pour accroître les possibilités d'autonomie de ceux qui se trouvent le plus privés de parole et de droits. Avec des exigences de démocratie participative qui vont beaucoup plus loin que celles des socialistes.

Conclusion
Sous son apparente simplicité, la distinction entre Droite et Gauche pose problème. D'autant plus que la théorie est une chose et la mise en pratique en est une autre.
Tous les partis qui se disent de gauche ne mènent pas une action politique conforme aux valeurs qu'ils prônent. Et nous connaissons tous des personnes qui ont « le cœur à gauche et le portefeuille à droite » !

On peut cependant identifier une « culture de gauche » dans un mode de pensée partagé par des individus qui peuvent se retrouver par delà leur allégeance à des partis différents. C'est à celle-là que j'ai le sentiment d'appartenir et que je souhaite promouvoir (en essayant, dans toute situation conflictuelle, d'adopter le point de vue et le parti des dominés).

Quant à la position du parti Ecolo elle est assurément à la gauche du paysage politique belge. Mais il s'agit bien d'une gauche alternative, marquée par la lucidité d'une profonde critique de la société de consommation.

C'est l'échelle même que l'écologie politique nous conduit à remettre en question par son apport à une redéfinition de la gauche de demain.

GENERALISATION
ABUSIVE

Généraliser : « affecter d'une extension ou d'une portée plus grande »
Généralisation : « étendre à l'ensemble d'une classe les propriétés et caractères observés sur un nombre limité d'individus »
Généralisation abusive : le dictionnaire est muet… Il me semble que ce pourrait être « ne pas reconnaître la singularité au-delà de l'appartenance »

Les politiciens sont corrompus par l'exercice du pouvoir.
Les chômeurs sont des profiteurs de la sécurité sociale.
Les femmes sont toutes de mauvaises conductrices
Les musulmans sont de dangereux intégristes
Les flamands aspirent au séparatisme
Les jeunes ne pensent qu'à s'amuser
Les vieux refusent le changement
Les Ucclois sont des privilégiés
Les Irlandaises sont rousses
Les gros ont bon caractère

On pourrait continuer, à l'infini, l'énumération de ces caricatures qui mutilent non seulement la vérité mais aussi les groupes qui en sont l'objet.

Remarquons que la généralisation abusive n'est pas forcément un jugement péjoratif. Mais, même positive, elle n'en sera pas moins intellectuellement non fondée.

La généralisation abusive est la première étape de toutes les démarches mentales « racistes ».
J'emploie le mot « racisme » dans le sens le plus large du terme proposé par Albert Jacquard :
Le racisme, c'est « le rejet de l'autre au nom de son appartenance ».
Elle peut donc faire des ravages. Elle est pourtant malheureusement très habituelle. Dans le chef de tout un chacun ; sur la base d'une mauvaise expérience, d'une fâcheuse rencontre ou d'une rumeur.

S'il est un danger contre lequel il faut mettre les enfants en garde c'est bien celui-là. L'éducation devrait y veiller davantage, en famille, à l'école, dans les mouvements de jeunesse.
Apprendre à ne pas généraliser à tout un groupe l'opinion que nous nous sommes forgée lors de la rencontre d'un de ses membres. Apprendre aussi à ne pas conclure que quelque chose est impossible parce que nous avons échoué lors d'une première tentative…

Quel rapport avec la vie politique ?
La difficulté de porter un regard lucide et nuancé sur la complexité du réel à prendre en compte pour construire le « mieux vivre ensemble ».

GRAINES
INVESTISSEMENT

Depuis quelques années, Ecolo fête la St Valentin à sa manière : un mini cadeau est offert aux passagers des trains afin de les remercier d'utiliser les transports en commun et de les encourager à continuer. En 2007, ce furent quelques graines, à semer au printemps, avec le slogan « C'est aujourd'hui qu'on sème demain ». Un beau symbole. Le jeu de mots fait sourire. Le geste plait. Le message est reçu.

La graine est un embryon qui peut se reproduire loin de la plante qui l'a produit ; qui peut aussi attendre pendant longtemps les conditions propices à sa germination. Elle est capable de transcender l'espace et le temps.
Le propre d'une graine c'est de contenir en elle tous les germes d'un développement futur. Des promesses d'avenir qui se concrétiseront au terme d'un temps d'une durée incertaine ; un temps nécessaire pour que mûrisse en son

sein les plus belles espérances.

Les graines peuvent constituer une réserve de biodiversité. Pour autant qu'il ne s'agisse pas de ces semences OGM standardisées que fabriquent quelques entreprises multinationales avec leurs effets pervers bien connus pour les paysans des pays en développement (stérilité à la deuxième génération, besoin de plus de pesticides).
De simples particuliers contribuent utilement à l'entretien de la variété des espèces végétales dans leur jardin ou leur verger. Il appartient aussi aux Etats de le faire. Une « banque mondiale de semences » a été aménagée dans une ancienne mine du Spitzberg au cœur du « permafrost », ce sol gelé en permanence. Le matériel végétal ainsi conservé est un double de toutes les semences contenues dans les banques de gènes existantes ; il est couvert par le traité international sur les ressources pour l'alimentation et l'agriculture. Un exemple de durabilité à méditer !

Dans mon action politique, comme dans mon métier d'enseignante, j'ai semé… des idées, des projets, des encouragements ; avec souvent la satisfaction de voir germer.
Lors du drink d'au revoir auquel j'ai convié les fonctionnaires de mes services, je leur ai dit :
« J'ai l'espoir d'avoir semé quelques graines.
Vous êtes les jardiniers à qui je confie le soin de les faire fructifier ».

Les échevins passent, l'administration demeure. C'est aux fonctionnaires qu'il revient d'assurer, par delà les changements de majorité, la continuité dans la gestion de la commune qui va permettre une valorisation des acquis. Pour autant que les politiques (à qui appartient le pouvoir de décision) les laissent faire !
La législature s'est terminée avant l'aboutissement final de projets importants que j'avais initiés ; notamment en matière de planification et de logements publics. Je ne peux qu'espérer que ce travail ne sera pas remis en question par mes successeurs.
J'espère aussi que la prise de conscience progressive de l'importance des questions d'Environnement ainsi que l'effort d'accueil et d'écoute des citoyens porteront leurs fruits par contagion culturelle. Que l'idée engrangée d'un agenda 21 local mobilisera progressivement l'ensemble des services de l'administration.

Naturelles ou symboliques, les graines ont un point commun :
le temps de latence nécessaire à leur germination.

GRENOUILLE
L'INCONSCIENCE DU DANGER

La première démarche que l'on m'a demandé de faire, en tant que conseillère communale uccloise, fut d'intervenir auprès de l'échevin concerné pour que soit sécurisée la migration printanière des batraciens avenue J. Pastuur. Un problème que d'aucuns considèreront comme mineur mais qui prend toute son actualité dans le cadre de la biodiversité aujourd'hui menacée.

L'idée d'inscrire ce mot dans mon abécédaire ne vient pourtant pas de là. Mais bien de l'image de la grenouille qui m'a frappée dans le célèbre film sur Al Gore (« Une vérité qui dérange ») consacré au réchauffement climatique.

Si vous plongez une grenouille dans de l'eau bouillante,
elle aura le réflexe immédiat de se sauver en sautant hors du pot.
Si vous la mettez dans de l'eau froide que vous réchauffez progressivement,
elle se laissera mourir… faute d'avoir perçu le danger à temps !

L'évolution progressive des changements climatiques planétaires sous l'impact des activités humaines risque de nous mettre dans la situation de la seconde de ces grenouilles. Devons-nous souhaiter quelques nouvelles catastrophes naturelles aux conséquences spectaculaires pour que ces signaux avertisseurs réveillent nos consciences collectives ?

Ce « paradoxe de la grenouille » est familier des spécialistes en gestion des ressources humaines (GRH). Il nous renvoie à la problématique générale du changement. Seul un regard neuf posé sur une situation ou une institution peut être, nous dit-on, un véritable moteur de changement. Car une fois qu'il est bien intégré dans une fonction au sein d'une entreprise, l'employé perd sa capacité de remise en question. Devenu l'un des rouages nécessaires de l'institution, il est plus ou moins consciemment porté à promouvoir le maintien du statu quo.
Dans une telle perspective, et contrairement à ce que j'ai écrit à propos du mot « compétence », le renouvellement des échevins m'apparaît comme plutôt salutaire !

Si l'on en revient au risque (évoqué plus haut) encouru par les batraciens en migration printanière, il faut souligner une dernière raison d'avoir épinglé le mot « grenouille » dans cet abécédaire : les spécialistes font aujourd'hui le constat alarmant d'une décroissance rapide des amphibiens depuis les années 1960.
Plusieurs facteurs peuvent être mis en cause ; mais, parce qu'elle est particulièrement sensible à de très faibles modifications de la composition et de la qualité de l'eau, la grenouille est un très bon indicateur du degré de pollution des milieux aquatiques.

Quant aux cuisses de grenouilles de la cuisine française,
j'aime à croire que la pratique barbare de l'arrachage des pattes
est bien aujourd'hui interdite !

GSM
UN JOUJOU INDISPENSABLE ?

Les rayonnements électromagnétiques sont devenus aujourd'hui un thème d'actualité particulièrement sensible en raison de leur impact potentiel sur la santé.
Il ne sera question ici que de la problématique des ondes de téléphonie mobile.

Un rappel historique utile (en référence à mon expérience politique)
Les mobilisations riveraines contre les antennes GSM étaient déjà fréquentes dans les années 90. Elles témoignaient d'une grande inquiétude, généralement fondée sur une information partielle et mal maîtrisée. Une inquiétude réelle mais qui n'était pas une preuve de l'existence objective d'un risque.
J'étais alors conseillère communale dans l'opposition. L'étude de la question m'avait permis de dégager des conclusions, certes nuancées, mais qui me semblaient légitimer la référence au « principe de précaution ».
Dans les séances publiques des commissions de concertation (aux côtés des citoyens) et dans l'enceinte du Conseil communal, j'ai donc milité activement contre la prolifération non contrôlée des antennes de téléphonie mobile sur notre commune. Sans grand succès, Marc Cools, l'échevin en charge de l'Environnement, se contentant de faire référence à la position de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en la matière.

Devenue échevine en 2001, en charge de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme pour ces antennes, je n'avais pas changé d'opinion. Mais j'ai rapidement réalisé ma relative impuissance face au cadre législatif suivant :

- Les communes ne sont pas le niveau de pouvoir qui délivre les permis pour les antennes.
  Cette compétence est régionale et toutes les demandes de permis sont introduites avec l'aval technique de l'IBPT (Institut Belge des Postes et Télécommunications). Ce dernier garantit le respect de la norme adoptée par le gouvernement fédéral en décembre 2000 (très inférieure à celle de l'OMS mais relativement élevée par rapport à celles d'autres pays). Mais il ne s'agit que d'une valeur à l'émission, calculée pour l'antenne dont il est question : aucune étude sur le terrain n'est effectuée qui permette de juger de la puissance reçue dans l'environnement proche compte tenu de la situation des bâtiments par rapport à l'antenne et de la présence d'autres émetteurs voisins !
- Refuser un permis n'était possible qu'en raison de motivations strictement urbanistiques (relatives à l'affectation de la zone, à l'esthétique ou au danger mécanique des installations prévues).
- Quant à l'imposition d'un permis « d'environnement », elle n'était pas prévue par la loi.
  Le Collège arc-en-ciel à dominance libérale n'aurait pas souscrit à l'idée d'une imposition de ce type. De toute manière, je ne disposais pas du personnel qualifié pour apprécier le niveau de risque encouru dans l'hypothèse de l'instauration d'une réglementation communale plus exigeante.
  Faute de mieux, j'ai tenté de vérifier si toutes les antennes en place étaient titulaires d'un permis (des infractions sont apparues !) et fait réaliser une carte informatisée (donc actualisable) à la disposition des citoyens intéressés.
  Il n'est pas sans intérêt de souligner que l'acceptation du placement d'une antenne rapporte au propriétaire du bâtiment concerné une redevance annuelle substantielle offerte par l'opérateur de téléphonie mobile !
  En fin de législature une nouvelle vague de demandes de permis est apparue pour une troisième génération d'antennes (les UMTS plus petites mais plus puissantes), nécessaires à la transformation des téléphones mobiles en véritables mini-ordinateurs multimédias.
  Parfois sur de nouveaux sites ; mais le plus souvent sur les sites d'antenne préexistants (dont la puissance émise s'en trouve donc considérablement accrue).
  Par ailleurs, début 2007, aboutissait (enfin !) au niveau régional, l'effort tenace de la parlementaire Ecolo Dominique Braeckman pour une prise en compte du choix des sites d'implantation d'antennes en référence à des exigences de santé publique : la Région bruxelloise adoptait par ordonnance une norme beaucoup plus exigeante que la norme fédérale (3V/m au lieu de 20,6 pour une fréquence référence de 900 MHz).
  La norme de 3V/M était recommandée depuis des années par le « Conseil fédéral de santé et d'hygiène », lequel avait fait, dès 2004, la déclaration suivante :
  « A ce jour, on ne peut exclure avec certitude un risque sanitaire de nature grave et irréversible en rapport avec l'exposition aux micro-ondes liée à l'usage intensif de la téléphonie mobile ».
  Par l'emploi des termes « graves et irréversibles »
  la référence au « principe de précaution » est ici explicite.

Ce seuil de 3V/m reste encore plus élevé que la puissance de la plupart des antennes GSM considérées individuellement. Mais l'ordonnance a sagement prévu qu'il s'agit d'une norme « d'immission » (c'est-à-dire de puissance reçue) limitant la puissance maximale perçue dans l'environnement du site de l'antenne. Ce qui conduira probablement à une plus grande dispersion dans l'espace d'antennes émettrices d'une plus faible intensité.
La mise en application de cette ordonnance bruxelloise a dû être postposée suite aux recours en annulation introduits par les opérateurs GSM auprès de la Cour Constitutionnelle.

En attendant, la Ministre régionale de l'Urbanisme a refusé d'appliquer la norme de 3V/m pour les nouvelles demandes de permis (en prenant le risque d'une multiplication des recours citoyens le jour où l'ordonnance entrera en vigueur). Mais un cadastre des antennes et de leurs émissions est en cours d'élaboration par l'IBPT (qui se déclare débordé !).
Les requérants ayant été éconduits, la norme de 3V/m est désormais en vigueur depuis mars 2009. Reste à prendre les arrêtés d'application.

Il est manifeste que le sujet a pris dans l'actualité des dernières années une importance croissante. Avec un élargissement de l'inquiétude quant à l'impact de l'ensemble des ondes électromagnétiques.

- *La presse s'est fait de plus en plus largement écho de nouvelles études scientifiques relatives à l'effet sur la santé de la téléphonie mobile. Avec des conseils de prudence judicieux quant l'usage de l'appareil.*
- *Par ailleurs, un groupe de réflexion citoyen (le Grappe) a déposé un recours devant le tribunal de première instance de Bruxelles contre l'Etat belge, qui vise à faire annuler la norme fédérale.*
- *Et le groupe Ecolo du parlement wallon élabore une proposition de décret relatif à l'ensemble des radiations électromagnétiques non ionisantes (téléphonie mobile, wifi, lignes électriques, radar…).*

Quelques données scientifiques relatives aux ondes de téléphonie mobile
Dans un climat d'incertitude générateur d'inquiétude,
Efforçons-nous d'aborder le sujet le plus objectivement possible.

Les faits suivants sont aujourd'hui largement admis :

- *Il s'agit d'un rayonnement électromagnétique de faible intensité mais de haute fréquence (« micro-ondes ») et qui n'est pas ionisant (au contraire de la radioactivité).*
- *Son intensité décroît proportionnellement au carré de la distance ; mais le calcul de la puissance par unité de surface et de temps est impossible dans le « champ proche » de l'antenne (quelques dizaines de mètres).*
- *Des effets thermiques (élévation de température des cellules vivantes à court terme) sont reconnus par tous les scientifiques et aisément mesurables ; les seuls qui ont d'abord été pris en compte pour la fixation des normes !*
- *Il faut distinguer la puissance émise par l'antenne (avec « norme d'émission ») et la puissance reçue par les individus (avec « norme d'immission »).*

D'autres font encore l'objet de débats :

- *Des effets biochimiques (difficiles à mettre en évidence et variables selon les individus) se manifestent sous forme de symptômes divers : fatigue, difficultés de concentration, migraines, perturbations du sommeil, irritabilité, réduction des défenses immunitaires … on parle de plus en plus aujourd'hui d'effets cancérigènes et génétiques possibles à long terme.*
- *La fragilité des enfants et des personnes âgées est plus grande face à ce type d'exposition prolongée.*
- *Il existe des personnes « hyper électro-sensibles » qui souffrent de manière plus consciente de la proximité d'une antenne (dont le mal est peu reconnu et très difficile à soigner).*

Il faut savoir que l'OMS se contente d'une norme de puissance de rayonnement à respecter, fort élevée et qui ne prend en compte que l'impact thermique des ondes électromagnétiques.
Elle a lancé (en 2001) une étude dans 13 pays européens relative à l'utilisation d'un téléphone portable, dont la synthèse n'a toujours pas été publiée. Cette étude est fondée sur une enquête, menée auprès de plusieurs milliers de personnes atteintes d'une tumeur au cerveau,
Il est également important de savoir que la position de l'OMS sur cette question est de plus en plus ouvertement contestée par les milieux scientifiques.
L'ancien responsable du projet international pour l'étude des champs électromagnétiques, lancée en 1996, semble avoir systématiquement évacué ou minimisé les études qui s'écartaient des positions défendues par les milieux industriels concernés.

Des études de synthèse récentes éclairent en effet d'un jour nouveau le débat sur les risques pour la santé : elles aboutissent à la conclusion, convergente, d'une différence manifeste entre les résultats des études indépendantes et ceux des études financées par l'industrie de la téléphonie mobile ; ces dernières sous-estimant largement les effets non thermiques du rayonnement !
Faut-il s'en étonner quand on sait l'importance des enjeux financiers concernés et qu'on se rappelle la façon dont l'industrie du tabac a réussi, pendant très longtemps, à masquer les effets du tabagisme passif.

Un spécialiste de la question (le professeur belge André Vander Vorst) estime qu'il faudra attendre 2015 pour qu'un recul suffisant permette de juger de l'impact global sur la santé de la téléphonie mobile (antennes et appareils compris).
Un avis à méditer.

Une révolution technologique et un puissant lobby économique
La téléphonie portable est une innovation qui a profondément bouleversé nos habitudes de communication. Elle s'est diffusée à l'échelle du monde entier avec un succès sans précédent.
Le nombre d'appareils GSM en Belgique est presque égal à celui des habitants. Ils font partie de la vie des ados au quotidien ; la fascination est telle que certains éprouvent le besoin d'entretenir le contact même s'ils n'ont rien à se dire. Dans la vie professionnelle plus personne n'envisage de se passer de la téléphonie portable. Et les jeunes

ménages qui ne disposent plus d'appareils fixes se multiplient (en même temps que la publicité les y incite).
Le fait de refuser l'implantation d'une antenne près de chez eux n'empêche pas les habitants de continuer à se servir abondamment de leur GSM. Je me souviens d'une dame contestatrice particulièrement exaltée en commission de concertation, dont le discours a été interrompu par la sonnerie de son appareil portable… elle était à peine confuse !

C'est la saturation progressive du marché qui a conduit les opérateurs concurrents à multiplier les possibilités nouvelles de la communication mobile. La publicité ne cesse de susciter de nouveaux besoins, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas vitaux !
La dernière innovation combine les fonctions d'un téléphone, d'un appareil de photo, d'un ordinateur avec accès à internet et d'un MP3 (on parle même d'un GPS) ; le tout sous un volume étonnamment réduit. Ces petites merveilles de la technologie sont d'autant plus séduisantes qu'elles sont vendues à un prix relativement abordable.

Cette évolution implique inévitablement un usage plus prolongé de l'appareil et le développement nécessaire d'un réseau d'antennes plus puissant, avec les risques pour la santé qui en découlent (aussi problématique sur le plan individuel que coûteux pour la société) et le problème insoluble d'une répartition équitable de ce risque pour les habitants.
Ne pourrait-on envisager une taxation sous forme d'accises pour réduire, autant que faire ce peut, cette consommation compulsive aux implications néfastes en terme de santé publique ?

Le risque d'une exposition aux antennes est malheureusement un risque subi. Celui lié à l'usage des appareils portables relève davantage de la responsabilité personnelle.
On ne rappellera jamais assez les conseils de prudence à cet égard : conversations courtes, pas de communication en mouvement, utilisation d'une oreillette, éviter le port de l'appareil en éveil près des organes génitaux, l'éloigner de son lit…Et, surtout, limiter autant que possible son utilisation par les enfants (qui sont particulièrement sensibles à l'impact des rayonnements électromagnétiques) !

La responsabilité du politique
Le monde politique ne pourra plus continuer longtemps de pratiquer la « politique de l'autruche » face à un risque collectif à long terme qui fait de plus en plus penser au drame de l'amiante. Une action s'impose au nom du principe de précaution, car il n'est plus acceptable aujourd'hui de défendre l'hypothèse d'une absence de risque soutenue par les opérateurs de téléphonie mobile.
Le magazine « Imagine » de fin 2006 nous apprend d'ailleurs que, depuis 2002, « plus un seul assureur n'accepte de couvrir les opérateurs et les fabricants de portables en responsabilité civile » !

Le maintien d'une législation fort différente entre les régions belges est difficilement acceptable. Il est permis d'espérer un alignement des trois Régions sur le texte bruxellois (y compris l'imposition d'un permis d'environnement pour chaque antenne) et l'évolution à terme vers la norme de 0,6 V/m considérée comme beaucoup plus sûre en terme de santé publique. Le fonctionnement des réseaux GSM demeurerait possible moyennant quelques adaptations techniques.

Un exemple de décision politique facile à prendre pour les zones urbanisées : un règlement d'urbanisme obligeant les opérateurs de téléphonie mobile à placer leurs antennes relais à un niveau plus élevé (20 à 30m au moins au dessus des habitations les plus proches). Cette solution technique permettrait en effet d'émettre à des puissances beaucoup plus faibles et de partager le rayonnement émis de façon plus équitable entre les habitants. Un tel plan d'antennes est par exemple déjà mis en application dans la ville de Salzbourg en Autriche.

Reste que le problème se pose de savoir jusqu'où pourra aller le législateur
dans sa volonté de contrôle, au nom d'un intérêt collectif de santé publique,
d'une industrie florissante productrice d'un bien de consommation
dont plus personne n'envisage de se passer !

HABITAT GROUPE
UN MARIAGE HEUREUX DU COLLECTIF ET DU PRIVÉ

Cette expression vous fait peut-être penser aux communautés qui se sont développées dans la mouvance de mai 68. Il en subsiste des exemples aujourd'hui mais rares sont celles qui réussissent à s'installer dans la durée. Elle évoque aussi la colocation, cette pratique couramment choisie, pour une période temporaire, par des jeunes célibataires aux moyens financiers limités ; une manière conviviale de faire face à la hausse des loyers.

« L'habitat groupé » dont il sera question ici, c'est autre chose :
une alternative communautaire au logement familial classique.

L'idée connaît de nos jours un réel engouement dans de nombreux pays européens.
Elle répond fondamentalement à une aspiration sociale profonde liée à l'importance croissante que prennent les

personnes encore autonomes du troisième âge dans nos populations occidentales : la recherche d'une alternative à la solitude et à la maison de repos. Elle témoigne également du désir de certains de retrouver la richesse des contacts intergénérationnels dans une structure sociale différente de celle de la famille élargie d'antan. Elle témoigne d'un besoin de combattre l'individualisme de plus en plus prégnant dans notre société.

Il s'agit de combiner, dans un même ensemble résidentiel né d'un projet collectif, la possibilité, pour le petit groupe de ses habitants, d'avoir un logement personnalisé tout en bénéficiant de services mis en commun et d'espaces propices au développement de liens sociaux conviviaux (l'articulation entre le privé et le collectif pouvant se faire à des degrés très divers).

Malheureusement, si l'espoir d'un habitat groupé alimente bien des rêves, il n'est pas facile de le concrétiser dans la réalité.
Je n'en connais encore aucun exemple à Uccle ; mais des citoyens sont venus me trouver, en quête d'un terrain ou d'un bâtiment disponible pouvant être aménagé dans cette perspective.
Pourtant, les expériences sont en train de se multiplier en Belgique francophone ; sous des formes très diversifiées (un même toit ou plusieurs bâtiments ; copropriétés ou location ; rassemblement d'aînés ou de familles avec enfants).

Elles sont le plus souvent le fruit d'initiatives privées.
L'ASBL « Abbeyfield » est probablement la plus ancienne et la mieux connue. Elle compte aujourd'hui plus de 1200 « maisons » regroupant une dizaine d'habitants aînés, réparties dans une douzaine de pays (dont deux en Wallonie et deux à Bruxelles). Elle encadre les expériences de locataires volontaires qui adhèrent à une charte et s'engagent à participer à la gestion et l'animation de la maison. Chaque habitant paie une participation à l'ASBL (moins coûteuse que l'hébergement dans une maison de retraite) et se sent coresponsable de la qualité de vie de la communauté. A Bruxelles, le projet « Brutopia » est en plein développement. Son initiateur, Mark van den Dries cohabite déjà avec une soixantaine de familles dans une ancienne usine de matelas à Laeken et un autre projet se concrétise à Forest.

Elles peuvent aussi être des réalisations du pouvoir public.
Certaines communes ont participé à la création d'un habitant groupé. C'est le cas de celle de Woluwé St Lambert qui a pris l'initiative d'aménager un ensemble de six logements sociaux de grande taille pour y accueillir des personnes âgées valides souffrant de solitude (« l'antenne Andromède »).
A l'initiative de la Ministre Françoise Dupuis, le Fonds régional du Logement vient d'en concrétiser un bel exemple dans la commune de Forest : un bâtiment de quinze logements (avec espace commun au rez-de-chaussée), proposés à des locataires volontaires du Fonds du Logement désireux d'élaborer un projet de vie commun.

« L'habitat groupé » (ou communautaire)
est une réponse d'avenir au problème de la perte du lien social ;
il prolonge l'autonomie tout en favorisant la rencontre ;
il apporte une solution aux aînés en situation précaire.

HANDICAPES
L'INTÉGRATION DU DIFFÉRENT

Durant mon mandat d'échevin, nombreuses ont été les occasions de me pencher sur le problème du handicap physique et mental.

- *Surprenante vision, un matin dans Uccle-centre, de voir des fonctionnaires du service des Travaux avancer vaille que vaille en petite charrette ou avec une bandeau sur les yeux ! Une expérience organisée avec la collaboration d'une ASBL dynamique (Accès et mobilité pour tous).*
- *Vérification du respect des permis d'urbanisme délivrés pour des panneaux implantés sur les trottoirs d'une manière qui entrave le déplacement des mal voyants. Un travail minutieux malheureusement nécessaire.*
- *Renouvellement d'un contrat de bail (pour un loyer modeste) de 9 maisons sur le plateau Avijl appartenant à la Régie foncière communale, avec l'ASBL Communauté Montagne de St Job créée en 1979. Un habitat « encadré » pour des personnes ayant du mal à assurer leur complète autonomie.*
- *Accueil d'une maman soucieuse de créer quelque part sur Uccle un « habitat groupé » où pourrait s'établir sa fille, handicapée mentale légère devenue adulte. Idée d'un projet privé de construction sur un petit terrain que pourrait vendre la Régie foncière. Un espoir déçu (par manque de moyens suffisants).*
- *Découverte très conviviale de la « Grignotière » : un lieu de restauration, avenue Brugmann, où un menu familial vous est préparé et servi par des personnes souffrant d'un léger handicap mental. Une initiative originale de réinsertion sociale gérée par l'ASBL uccloise Le Bivouac.*
- *Participation comme échevine à la table ronde de septembre 2003 et aux réunions de la « commission consultative des personnes handicapées » organisées à l'initiative de l'échevine Claudine Verstraeten.*
- *Responsabilité, à titre personnel, dans un colloque sur les mal entendants organisé à Bruxelles à l'initiative de la parlementaire Ecolo Dominique Braekman.*

Les difficultés de déplacement dans l'espace public sont un des problèmes majeurs rencontrés par les personnes souffrant d'un handicap physique.
Il est essentiel de les écouter à cet égard. Elles disent qu'il faut l'avoir vécu pour comprendre la réalité des multiples obstacles matériels qui entravent leur mobilité dans la ville. Le service ucclois des Travaux en est à présent plus conscient. Les erreurs du passé ne se reproduiront plus. Par ailleurs, l'affiche sur le stationnement réservé « Si vous prenez ma place, prenez mon handicap » porte ses fruits.
Le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) consacre tout un chapitre à la question des handicapés physiques. Ses exigences doivent être respectées dans la délivrance des permis.
Il a notamment intégré des normes actualisées d'accessibilité des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. L'adaptation des plus anciens n'est pas encore généralisée à Uccle, malgré l'effort réalisé pour la plupart (notamment la maison communale et la piscine Longchamp).

Je suis très frappée par la façon dont les personnes handicapées physiques parviennent à compenser leur handicap par le développement de facultés qui restent en veille chez les autres.
Les aveugles, par exemple, font souvent preuve d'extraordinaires capacités d'audition et de mémoire.

Quant aux handicapés mentaux légers, ils se vivent comme des « handicapés du lien social ». Ce dont ils ont le plus besoin est un coup de pouce qui les rassure pour se prendre en charge et affronter le regard des autres.
Les ateliers créatifs traditionnels ont certes leur utilité ; mais ils n'apportent pas ce qui leur fait le plus de bien dans l'expérience évoquée plus haut d'une « thérapie par la gestion d'un restaurant » : le réapprentissage de la rencontre avec autrui et le sentiment de rendre un service socialement utile.

« Le handicap peut être un moteur de l'évolution ! »
(Albert Jacquard)

HIERARCHIE
RÉALITÉ INÉVITABLE ?

L'espèce humaine serait-elle prédisposée par nature (telles les poules d'un poulailler)
à l'acceptation d'une structure sociale très hiérarchisée ?
Les exemples de l'armée, de la diplomatie et des administrations publiques
incitent à se poser la question !

La « charte sociale » a multiplié les grades au sein d'une administration communale ; avec des dénominations nouvelles dans lesquelles se perd l'échevin fraîchement arrivé !
A chaque niveau correspond un nombre de places dans l'organigramme (par exemple il ne peut y avoir que 3 « directeurs » à Uccle et un seul « directeur général ») et, bien entendu, un montant de rémunération. Les promotions sont réservées aux statutaires ; les nombreux titulaires d'un « contrat à durée indéterminée » n'y ont malheureusement pas droit. Contrairement à la pratique traditionnelle, l'ancienneté n'est plus le seul des critères pris en compte par le Collège de nos jours ; un changement que je trouve positif même s'il est mal perçu par certains. Les susceptibilités sont très vives à cet égard.

J'ai rapidement constaté que la répartition des tâches effectuées par les fonctionnaires et la qualité de leur travail n'était pas toujours en adéquation avec leur statut dans la pyramide hiérarchique. Mais que celle-ci avait, aux yeux du personnel, une importance qu'il ne fallait pas sous-estimer.

J'ai découvert, non sans surprise, que les politiques étaient eux aussi hiérarchisés, en fonction de leur ancienneté et de leur score électoral.
Au sein d'un Collège les échevins ont un numéro d'ordre, la place qu'ils occupent, au Collège comme au Conseil, y correspond. Symbole spatial dont la portée est de pure forme. Sauf lorsqu'il s'agit de remplacer le Bourgmestre absent !

Il existe enfin, au sein des Communes, une relation de stricte hiérarchie entre les politiques (ceux qui décident) et l'administration (celle qui exécute).
Ce qui ne dispense pas les hommes et les femmes politiques de l'obligation d'écoute et de respect à l'égard de chacun des fonctionnaires. Une exigence de ma fonction d'échevine à laquelle j'étais très sensible.

En dehors des institutions sociales officiellement hiérarchisées, des dominances de fait s'installent entre les êtres humains.
Parfois réellement influentes comme par exemple au sein d'une classe d'élèves ou d'un comité de quartier ; mais aussi dans le simple domaine du paraître comme la manière de s'habiller ou le choix de son automobile !

Les uns rêvent d'une société égalitaire ; d'autres de pouvoir. Certains aiment commander ; d'autres se montrent rebelles à l'autorité. Mais l'existence de relations plus ou moins hiérarchisées semble devoir finalement être acceptée par tous !

Dans un tout autre ordre d'idée, l'action politique témoigne toujours implicitement

d'une hiérarchie des valeurs par les choix de ce qui apparaît comme prioritaire.

HUBERT ET HULOT
MÊME COMBAT ?

« L'environnement est au cœur de l'avenir social et économique de notre société »
(Alain Hubert)
« Les hommes politiques des pays dits riches s'affrontent sur des questions qui paraîtront bientôt dérisoires devant la montée des périls écologiques »
(Nicolas Hulot)

Le hasard fait bien les choses : ces deux personnalités marquantes de la sensibilité écologique contemporaine ont un nom qui commencent par la même lettre !

Leur ressemblance ne se limite pas à cela : même sujet dominant de préoccupation (l'avenir de la planète Terre et de l'humanité qu'elle abrite) et même volonté pédagogique de conscientisation citoyenne ; même affirmation d'un engagement « transpolitique », j'entends par là sans affiliation partisane.
Une comparaison plus approfondie permet cependant de déceler des différences intéressantes à analyser entre ces deux personnalités charismatiques.

Alain Hubert est une personnalité fort attachante, tant par l'authenticité de ses engagements que par le fait qu'il paie de sa personne pour les servir.

Cet ingénieur de formation, ébéniste et guide de montagne de métier, est d'abord un homme d'aventure (pour ne pas dire un « aventurier » car ce terme a pris un sens péjoratif) qui a développé de très solides qualités sportives.
Cet amoureux du Valais, après avoir relevé le défi de courses en haute montagne de plus en plus difficiles dans les Alpes et dans l'Himalaya, s'est passionné pour les deux mondes polaires.
Ses deux expéditions de traversée à pied du continent antarctique (en 1997-98) et de la banquise arctique de la Sibérie au Groenland (en 2007), via les pôles sud et nord, ont été des exploits largement médiatisés. Deux hommes seuls (Alain Hubert et Dixie Dansercoer), tirant leur traîneau pendant plus de 100 jours à travers un univers de glace, dans des conditions souvent très difficiles, jusqu'à la limite de l'épuisement.
Il est aujourd'hui responsable de l'implantation sur le continent Antarctique de la nouvelle station belge « Princesse Elisabeth », conçue pour être entièrement autonome des points de vue de l'énergie et de la gestion des déchets.

Arctique et Antarctique ont offert à Alain Hubert la possibilité d'allier son goût de l'exploration et de l'effort physique à la recherche scientifique de terrain. Ces mondes de la glace sont en effet des témoins privilégiés de l'évolution climatique passée et future de la planète.

Dans le cadre de la fondation polaire qu'il a mise sur pied, il s'est aussi affirmé comme un remarquable pédagogue. L'objectif de la « Fondation polaire internationale », créée en 2002, est d'être une passerelle entre science et société.
Elle témoigne de la volonté d'Alain Hubert de mettre les acquis de la recherche scientifique polaire à la portée de tous ; la visite de son site internet en témoigne également, de même que les nombreuses conférences qu'il accepte de faire, souvent à titre bénévole et pour des publics très diversifiés.
Alain Hubert est aussi, avec Claudine Brasseur (responsable de l'émission « Le jardin extraordinaire »), à l'origine de l'opération « Planète-Nature » lancée par la RTBF en mars 2007, en partenariat avec la Fondation polaire. Un exemple positif, pour le média francophone belge audio-visuel, de sa manière, par ailleurs controversée, d'assumer sa mission de service public !

C'est dans le cadre de cette fondation qu'Alain Hubert a initié la conception puis le montage de la nouvelle station belge en Antarctique. Une réalisation pionnière qui relève le défi de n'avoir aucun impact néfaste sur l'environnement naturel protégé dans lequel elle s'implante. Et une opération dont la Belgique a tout lieu d'être fière même si l'essentiel des fonds nécessaires a été obtenu du secteur privé.

Photographe de formation, Nicolas Hulot est d'abord un homme des médias aux très grandes qualités de communicateur ; qui a, depuis quelques années, acquis une renommée qui dépasse largement le monde occidental.
Il s'est d'abord fait connaître par une émission télévisée « écologique » de TF1 : « Ushuaia » complétée par la mise sur le marché de produits labellisés du nom de l'émission.
Lui aussi a créé une fondation (« Pour la nature et l'homme ») qui dispose de très importants moyens financiers apportés par des partenaires privés.
Le bus pédagogique scolaire de la fondation a récemment circulé dans notre commune. Une école a été ouverte dans le Morbihan en 2004 ; elle se veut un « centre de sensibilisation, d'éducation, de formation et d'information sur la biodiversité dans une perspective de développement durable », qui accueille en priorité des enfants et jeunes

adolescents.

Nicolas Hulot partage donc avec Alain Hubert la volonté d'une mission de sensibilisation pédagogique. Mais sa notoriété actuelle provient surtout d'un engagement « politique » au sens large du terme, qui veut prendre ses distances par rapport aux pouvoirs en place tout en cherchant par tous les moyens à les influencer. Il proclame en effet à tous les responsables que le temps n'est plus à la prise de conscience : il faut passer à l'action, en faisant de l'impératif écologique une priorité.

Conseiller en environnement et ami du Président Chirac, Nicolas Hulot est un homme proche du pouvoir (il avait même un moment envisagé de se présenter personnellement aux élections présidentielles françaises de juin 2007) mais qui se réclame de la société civile.
Il a choisi, au-delà des clivages politiques traditionnels, de proposer un « pacte écologique » à la signature des candidats aux élections présidentielles françaises de 2007.
Le livre de présentation de ce pacte témoigne à la fois d'une réflexion scientifique profondément mûrie sur le plan conceptuel et de propositions très concrètes de choix politiques réalistes. Beaucoup de ses idées sont transposables dans un contexte plus large que celui de la France.

Sa démarche a d'ailleurs inspiré le monde associatif belge.
Une dizaine d'associations environnementales ont collaboré à la rédaction d'un pacte écologique à la belge, dont les 36 mesures concrètes ont été soumises aux 4 grands partis francophones pendant la campagne électorale des élections fédérales de juin 2007.
Les conclusions qui se dégagent de leurs réponses ont mis en évidence les réticences du MR dès qu'il s'agit de s'engager à promouvoir des changements qui remettent en question le système socio-économique en place. A quelques nuances près, Ecolo a par contre souscrit à ce pacte belge.

Quelles conclusions se dégagent de cette double présentation ?

Le grand impact que peut avoir un individu,
en tant que leader d'opinion, lorsqu'il s'implique
au service d'une cause d'intérêt collectif.

L'importance de la communication publique dans le processus de contagion culturelle, tant par la qualité du contenu que par les moyens mis en œuvre.

La difficulté d'inciter les décideurs à passer de la parole aux actes quand il s'agit de changer de paradigme.

IDEAL
MOTIVATION PREMIÈRE ?

L'idéal relève de l'imaginaire. Il répond aux aspirations du cœur ou de l'esprit.
La poursuite d'un idéal donne à certains la force de gravir des montagnes.
Celle d'un idéal commun rassemble les hommes.

J'ai rencontré de nombreux citoyens mobilisés par la poursuite d'un idéal collectif en matière d'environnement et prêts à payer de leur personne pour le défendre. D'autres sont venus me faire part de leurs rêves : une maison d'accueil pour leurs enfants handicapés, un habitat groupé pour leurs vieux jours, la réhabilitation du moulin du Neckersgat en centre culturel…

J'ai aussi côtoyé des hommes et des femmes politiques animés d'un véritable idéal sociétal. Je pense que la plupart de ceux qui s'engagent en politique sont motivés par un idéal au départ.
Mais il n'est pas sûr que la pureté de leur motivation résiste à l'usage ! Pas tellement en raison des avantages matériels que procure un mandat politique – ils sont à relativiser par rapport au très grand investissement personnel qui est demandé – mais parce qu'une carrière politique procure des satisfactions d'amour-propre auxquelles certains ont du mal à renoncer une fois qu'ils y ont goûté.
Par ailleurs, la poursuite de leur idéal peut être tempérée par la volonté de se faire réélire ; une exigence qui devient malheureusement déterminante dans le comportement des politiques à l'approche des échéances électorales… qui sont particulièrement rapprochées en Belgique !

Les programmes électoraux sont des projets qui expriment un idéal de société. On oublie souvent qu'ils ne peuvent être pris pour des promesses formelles. Confrontés à la réalité des majorités de coalition et des contraintes budgétaires, ils ne pourront qu'être partiellement réalisés.

La confrontation des rêves avec la réalité est souvent dure. Il arrive pourtant que de grands rêves deviennent réalité.
Quelques faits ucclois concrets peuvent ici être rappelés, épinglés parmi beaucoup d'autres, qui témoignent de l'efficacité possible des déterminations tenaces : l'affectation légale du Kauwberg en « zone verte » définitivement protégée des investissements immobiliers ; le transfert réussi de la maison des jeunes l'Antirides dans deux

bâtiments de la Régie foncière sur le plateau Avijl ; la mise sur pied, grâce au dynamisme d'une citoyenne uccloise, des habitations protégées « Nausicaa » pour handicapés légers et de l'hôpital psychiatrique de jour « Le Bivouac ». Des résultats qui ont été le fruit d'une fructueuse collaboration entre société civile et pouvoirs politiques (communal et régional).

« Lorsqu'un homme rêve, ce n'est qu'un rêve.
Mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une nouvelle réalité »
(Friedensreich Hundertwasser)

IDÉOLOGIE
DÉFORMANTE OU MOTIVANTE ?

Lors d'un débat au Collège, le Bourgmestre me décoche : « ta position est idéologique ». Traduction supposée : « tu te réfères à une doctrine sans prendre en compte la réalité des faits ».
Il s'agissait de conditions à imposer à la délivrance d'un permis de lotir pour un important projet immobilier privé… qui s'inscrivaient dans une perspective de développement durable ! Les idéologies n'ont plus bonne presse.
Le terme est souvent connoté de manière péjorative de nos jours.

Il est vrai qu'en politique on oppose souvent idéologie et réalisme. Il est vrai aussi que le terme évoque des mots en « isme » qui nous font peur : fascisme, nationalisme, communisme, racisme, sexisme, intégrisme …
Il en est pourtant d'autres qui, bien que qualifiant également des courants idéologiques, sont perçus plus positivement : pacifisme, socialisme, libéralisme, féminisme, écologie politique (que l'on pourrait qualifier d'« écologisme » !)…

Mais qu'est-ce en fait qu'une idéologie ? Et quelles sont ses fonctions ?

En sciences humaines, les définitions de « l'idéologie » sont multiples et traduisent les visions très différentes de leurs auteurs. Rien de plus idéologique que les définitions du mot « idéologie » !
Ainsi par exemple celle, très péjorative, du philosophe allemand Karl Jaspers : « Une idéologie est un complexe d'idées ou de représentations qui passe aux yeux du sujet pour une interprétation du monde ou de sa propre situation, qui lui représente la vérité absolue mais sous forme d'une illusion par quoi il se justifie, se dissimule, se dérobe d'une façon ou d'une autre, mais pour son avantage immédiat »

Le sociologue Guy Rocher propose, lui, une définition beaucoup plus neutre qui a le mérite d'une précision rigoureuse :
« Un système d'idées et de jugements, explicite et organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de cette collectivité »

Personnellement, je n'ai pas une vision manichéenne de la distinction entre science (= Vérité) et idéologie (= illusion voire manipulation). Car les yeux du scientifique sont toujours influencés par une certaine idée préalable de ce que peut être la réalité observée et les hypothèses d'explication qu'il formule guidées par des présupposés idéologiques plus ou moins conscients. Et lorsque la Science se fait « scientisme » ne devient-elle pas elle-même idéologie ?

« La représentation du monde que construit l'homme fait toujours une large part à son imagination » nous dit le biologiste François Jacob dans « Le jeu des possibles ».

Les idéologies peuvent contribuer à rendre conscients des sentiments confus, inhibés, auxquels elle fournit les mots nécessaires pour être exprimés et reconnus. En aidant les individus à s'identifier à un « nous » elles les rend capables de se mobiliser collectivement. En proposant des objectifs et des moyens d'action, elle fait lever des espérances nouvelles et dessine un avenir possible.

« Elle libère des énergies qu'elle sert en même temps à canaliser » (Rocher).

L'idéologie a donc le grand mérite de constituer un cadre de pensée cohérent qui justifie une action collective. Elle n'est pas mauvaise en soi. Tout dépend de la nature de ses objectifs et de sa capacité de prise en compte des réalités.

Il est en effet évident que certaines idéologies peuvent être trompeuses et dangereuses. Car alors que la démarche scientifique se soumet en permanence à la critique et progresse par la confrontation systématique de ses hypothèses à la réalité, la pensée idéologique résiste aux remises en question.
Elle est capable « d'insérer sans peine la réalité dans le cadre qu'elle a créé » (Jacob)

Le renouveau d'un « créationnisme » militant d'origine chrétienne ou musulmane qui espère convaincre en se parant des vertus de la science en est un bon exemple d'actualité. N'oublions pas celui plus ancien de l'idéologie du

« développement » imposée par un Occident ethnocentriste comme étant la voie unique du progrès à l'échelle universelle !

Mais d'autres idéologies m'apparaissent comme très utilement motivantes.
A commencer par l'écologie politique, qui se montre à la fois capable
de nous pousser à l'action et de se remettre en question !

INCIDENCES
« RAPPORT » OU « ÉTUDE »

Tous ceux qui s'intéressent à l'urbanisme ucclois ont beaucoup entendu parler des incidences environnementales pendant la législature 2001-07 !

En plus de nombreux dossiers présentés avec un « rapport d'incidences », trois importantes demandes de permis ont été soumises à une « étude d'incidences » : le regroupement de la clinique de l'Europe sur le site De Fré, l'aménagement ferroviaire nécessaire de la ligne 124 pour le futur réseau RER et la plus importante des deux demandes de permis de lotir sur le plateau Engeland. Quant au projet de nouveau PPAS Avijl (Plan Particulier d'Affectation du Sol), il a fait l'objet d'un ***« rapport sur les incidences environnementales »****.*
Trois expressions quelque peu ésotériques pour le citoyen (RI, EI et REI), qui figurent dans le CoBAT (« Code bruxellois de l'aménagement du territoire ») et correspondent à des exigences légales différentes en matière d'analyse de l'impact sur l'environnement d'un projet d'urbanisme.

« Rapport » d'incidences et « étude » d'incidences
Le rapport est un document relativement succinct, réalisé par le demandeur lui-même ; il est forcément entaché de subjectivité, dans le but de convaincre que son projet est acceptable.
L' « étude » c'est tout autre chose : un travail beaucoup plus approfondi, réalisé par un bureau d'étude indépendant agréé pour ce type de travail, engagé aux frais du demandeur et contrôlé par un « comité d'accompagnement » dans lequel sont représentées la Commune et les administrations régionales concernées.
Rapport et étude sont soumis à l'enquête publique en même temps que le dossier du projet. Des remarques critiques peuvent donc être formulées à leur sujet ; mais, dans le cas d'une étude d'incidences, la critique citoyenne s'oppose à une légitimité scientifique qu'il est beaucoup plus difficile de remettre en question.

Le CoBAT prévoit avec précision les types de projets d'urbanisme pour lesquels est imposé soit une étude d'incidences, soit un rapport d'incidences : ces derniers sont ceux dont l'impact potentiel sur l'environnement est considéré comme important.

Le cas particulier du lotissement Engeland-du Puits
Malgré le grand nombre de logements prévus (initialement 400 puis 300, après le refus de la première demande), ce projet n'entrait pas dans la catégorie de ceux soumis à « étude d'incidences ». Un simple « rapport » était légalement imposé.

Le fait qu'une « étude » fut cependant imposée mérite une explication détaillée.

- *Dés le début, il m'est apparu très regrettable qu'une étude d'incidences ne soit pas prévue pour cet important projet immobilier ; en raison, notamment, de sa localisation en marge d'une zone Natura 2000 et d'un impact hydrologique potentiel, qu'il était nécessaire d'évaluer, sur la réserve naturelle du Kinsendael-Kriekenput et la vallée de St Job situées en aval du site. Je ne pouvais que donner raison au comité de quartier qui en faisant la demande, malheureusement sans avoir le pouvoir d'y apporter une réponse positive.*
- *Lors de l'instruction de la seconde demande, j'ai demandé au service de l'urbanisme d'étudier une piste alternative possible : l'imposition d'un « permis d'environnement » en référence à la législation européenne Natura 2000. Il m'est alors apparu que plaider en ce sens auprès des autorités régionales posait un problème en raison d'une surprenante différence entre les versions francophone et néerlandophone du texte de l'arrêté régional de 2002 transposant la directive européenne relative aux zones spéciales de conservation Natura 2000 : par l'ajout de deux petits mots, le texte français était beaucoup moins exigeant que le texte néerlandais (seuls les projets situés « dans la zone » étaient soumis à permis d'environnement) ! Pour le Ministre Gosuin (FDF), consulté à ce sujet, c'était la version française qui avait force de loi. Il a fallu attendre la nouvelle Ministre Huytebroeck (Ecolo) pour que l'arrêté soit modifié… dans le sens du texte néerlandais.*
- *Faute d'obtenir satisfaction, j'ai alors envisagé de commanditer une étude hydrologique que la Commune aurait financé préalablement à toute décision du Collège. Dans le contexte inquiétant des inondations de la vallée de St Job, le Bourgmestre s'était laissé convaincre d'en débattre en Collège.*
- *En définitive, cela ne fut pas nécessaire. Simultanément, en effet, avec l'aide de notre juriste du service de l'urbanisme, j'avais approfondi notre lecture du cadre législatif urbanistique régional. Nous y avons découvert un article méconnu de l'OOPU (Ordonnance Organique de la Planification et de l'Urbanisme, ancêtre du CoBAT)) qui précisait que « dans des circonstances exceptionnelles, la Commission de*

concertation peut, dans un avis spécialement motivé, recommander au Gouvernement de faire réaliser une étude d'incidences ». Forte de cette possibilité légale qui n'avait jamais été exploitée, j'ai proposé au Collège puis à la commission de concertation de l'appliquer au cas de ce dossier problématique. A la grande majorité de ses membres, la commission a postposé son avis après la première enquête publique de février-mars 2004 ; et a officiellement demandé au Gouvernement régional que soit réalisée une étude d'incidences. Celui-ci a accepté d'accéder à cette demande, malgré les réticences du cabinet ministériel concerné (le fait que nous étions à l'approche des élections régionales de juin 2004 a certainement joué en notre faveur !).

- *L'instruction du dossier fut donc suspendue pendant plus d'un an : le temps de réaliser l'étude, clôturée fin août 2005. J'ai tenu personnellement à faire partie de la délégation communale représentée au comité d'accompagnement encadrant le travail du bureau d'étude. Ce fut un travail pluridisciplinaire particulièrement approfondi, reconnu par les spécialistes comme un modèle du genre. Au terme duquel ont été formulées plus de 100 recommandations destinées à limiter les incidences du projet sur son environnement.*
- *Déçu par le fait que l'étude d'incidences n'avait pas conclu que le nombre de logements prévus était inacceptable, le comité de quartier n'en a pas moins vivement contesté les conclusions (allant même, ce que je regrette, jusqu'à mettre en doute l'intégrité du bureau d'étude).*

Le « rapport sur les incidences environnementales » : une exigence récente
Cette nouvelle disposition légale concerne l'élaboration des PPAS. Elle a été votée en 2004 et il a fallu du temps pour qu'un arrêté ministériel en détermine les modalités !
Sa structure s'est avérée devoir être la même que celle d'une étude d'incidences ; le contenu pouvant toutefois être moins approfondi techniquement. Et c'est le bureau d'étude auteur du PPAS qui a le droit de le réaliser, dans une démarche dialectique avec celle de l'élaboration du plan.
Cette nouvelle imposition légale est entrée en vigueur alors que l'étude du PPAS Avijl était déjà bien en route. Nous avons attendu longtemps les instructions de la tutelle régionale puis essuyé les plâtres d'une première application concrète !

L'importance d'une vision systémique dans l'évaluation des incidences
La législation relative aux incidences environnementales prévoit très judicieusement l'obligation d'un chapitre « interactions » à la suite de l'analyse sectorielle des différents domaines imposés. Il doit être abordé dans une perspective globale et transversale.
J'ai constaté que les bureaux d'étude avaient du mal à développer cette réflexion d'une manière qui satisfasse mes espérances. C'est d'autant plus regrettable que ce chapitre final apporte un éclairage essentiel pour la prise de décision qui, en définitive, appartient au pouvoir politique.

L'environnement : une matière où la décision du politique
se fonde de plus en plus sur l'expertise scientifique

INEGALITES
TOLÉRABLES ?

« Le seul critère de réussite d'une société devrait être
sa capacité de ne pas exclure »
(Albert Jacquard)

« Uccle, commune bourgeoise et riche » ?
Cette image stéréotypée persiste dans l'esprit de nombreux décideurs et citoyens.
Il est vrai que les indicateurs statistiques moyens de niveau de vie (revenu par habitant, niveau d'instruction, taux de chômage…) confirment cette vision. Mais les moyennes sont trompeuses : car dans une commune comme la nôtre, elles masquent des écarts considérables entre les plus favorisés et les plus démunis. Les chiffres moyens ucclois sont hauts parce que ses habitants les plus riches ont des revenus particulièrement élevés ! Ce qui contraste avec la précarité croissante des plus pauvres (un total d'environ 2.500 bénéficiaires du CPAS).
Ce statut de commune riche explique que Uccle ne bénéficie pas des aides régionales telles que les « contrats de quartier » ou les « zones levier », qui sont légitimement réservées, dans un esprit de solidarité redistributive, aux communes du centre qui manquent de ressources fiscales potentielles.

Egalité, idéal illusoire ?

Les êtres humains ne naissent pas égaux, loin s'en faut.
L'égalité est une valeur éthique, à construire.
Elle n'est pas synonyme de similitude :
c'est par delà leurs différences que doit être reconnue l'égalité
de tous les êtres humains en dignité et en droits.
Bel idéal … malheureusement encore largement démenti dans les faits !

On peut distinguer plusieurs sortes d'inégalités :

- Les inégalités naturelles, celles qui naissent du bagage génétique, des accidents de santé, de catastrophes naturelles…On ne peut y remédier que par la solidarité collective.
- Les inégalités sociales de classe entre individus nés dans des milieux différents des points de vue de la richesse et de l'accès à l'éducation, au logement, à la santé et à la culture. Il est possible de les réduire par des mesures de politique sociale et fiscale adéquates fondées sur la solidarité (y compris des pratiques de discrimination positive lorsqu'elles se justifient).
- Les inégalités sociales de statuts, liées à des pratiques discriminatoires à l'égard de certains groupes sociaux (réfugiés, noirs, homosexuels, femmes…) qu'il appartient à la justice de condamner pour autant que le pouvoir législatif ait d'abord légiféré en faveur des victimes potentielles.

Les premières sont de la malchance. Mais elles sont aggravées par les secondes.

« Les inégalités environnementales collent aux inégalités sociales » disait Isabelle Durant à Liège lors du 2ème anniversaire de Kyoto.
Les pauvres cumulent en effet injustices sociales et environnementales. On l'a bien vu lors de l'ouragan Katherina aux USA. La région de Belgique où les maisons sont les plus mal isolées est aussi la plus défavorisée : le Hainaut. Les primes à l'isolation, c'est une mesure sociale. De même que le souci de construire des logements sociaux à économes en consommation d'énergie.

Les deux autres doivent être considérées comme des injustices auxquelles le pouvoir public a le devoir de remédier. C'est du moins ce que pensent les gens de gauche. Mais les politiques sociales audacieuses sont difficiles à mettre en œuvre. Faute de moyens suffisants ; et parce que les plus nantis applaudissent rarement quand on les prive d'une partie de leurs privilèges !
Il faut toutefois reconnaître la qualité du travail du CPAS ucclois pendant la précédente législature, sous la houlette de son président libéral Jean-Luc Van Raes. Meilleure coordination sociale, renforcement des aides à l'emploi, création de nouveaux services, communication régulière dans le journal communal…

Accroissement des inégalités

Dans nos sociétés dites « d'abondance »,
la richesse est de plus en plus mal répartie.
Nous vivons dans un monde qui fabrique de l'exclusion.

En Belgique pour commencer.
La part relative des personnes en dessous du « seuil de pauvreté » (822 € par mois pour un isolé en 2007) ne cesse d'augmenter.
Plus de 15% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté (1 Belge sur 7, sans prendre en compte les étrangers) et cette proportion monte à 21% pour les aînés. Près d'un tiers des Bruxellois sont dans la même situation (et la moitié d'entre eux sont dans les conditions d'accès à un logement social !).
Le chômage de longue durée est un cercle vicieux. Une remise en activité de nombreux exclus du marché du travail serait pourtant possible par la promotion de nouvelles filières de développement durable (services de proximité, énergies renouvelables…).
Le revenu d'intégration (ou minimex) que les CPAS sont autorisés à accorder ne permet pas à une personne vivant seule d'assurer la satisfaction de ses besoins vitaux en matière de logement, d'alimentation, de vêtements, de santé et de déplacements. La seule issue est donc de s'enfoncer dans la dépendance en sollicitant régulièrement des aides complémentaires. On s'installe dans la situation d'un assisté au lieu d'entrer dans la voie de l'émancipation.
La priorité devrait être donnée à l'accessibilité au logement et à la lutte contre la dualisation de l'enseignement (qui est un vecteur privilégié de justice sociale).

Par ailleurs, loin de se résorber l'écart ne cesse de se creuser entre le « Nord » et le « Sud », avec les problèmes migratoires que génèrent ces très grandes différences de niveau de vie.
En Belgique, le « commerce équitable » prend cependant de l'extension. Sans bénéficier d'un cadre législatif qui fixerait les critères à respecter. Trois propositions de loi ont pourtant été déposées lors de la précédente législature (par Ecolo, le PS et le CDH). A quand une « organisation mondiale du commerce équitable » ?

La maîtrise du système économique mondial échappe de plus en plus aux gouvernements des Etats. Ils sont tragiquement impuissants face aux stratégies des entreprises multinationales et au pouvoir dominant des milieux de la finance.

Alors, résignation ou révolte ?

« Soyons lucides : le rapport de force est inégal. Ce ne sera pas facile. Mais avec la volonté d'agir ensemble (acteurs politiques, syndicaux, associatifs et citoyens), du monde à la commune,
nous serons capables de construire un autre monde,
respectueux des valeurs d'égalité, de solidarité et de démocratie »
D'après Grégor Chapelle (échevin à la commune de Forest)

INFORMATION
UNE EXIGENCE DÉMOCRATIQUE FONDAMENTALE

La diffusion de l'information par les détenteurs du pouvoir
est une des conditions fondamentales d'une bonne pratique démocratique.

Encore faut-il qu'elle soit faite sous une forme compréhensible.
Le problème d'une bonne vulgarisation se pose particulièrement dans les domaines plus techniques comme celui de l'urbanisme.
C'est pourquoi j'ai attaché beaucoup d'importance à la clarté de l'information donnée aux citoyens. Notamment par un effort pédagogique dans ma communication via le journal communal et dans la présentation orale des demandes de permis débattues en commission de concertation.

Et qu'elle soit accessible à tous.
Chaque habitant a le droit d'avoir accès à tous les documents administratifs officiels qui concernent l'instruction des demandes de permis.
Des affiches rouges placés sur le terrain annoncent les demandes de permis qui sont soumises à enquête publique (avec mention des principaux motifs légaux de mise à l'enquête). Certains habitants pensent à tort que cela signifie que le pouvoir communal a donné son aval au projet ; j'ai donc fait rajouter sur l'affiche que « la mise à l'enquête ne préjuge pas de l'avis de la Commune » !
Qu'ils fassent ou non l'objet d'une enquête publique, tous les dossiers sont consultables au service communal, Des photocopies de certaines pièces peuvent être obtenues (à un prix que j'ai proposé au Collège de réduire).
Les avis de la commission de concertation sont diffusés via le site internet communal depuis 2002. Ce n'est pas le cas des permis délivrés (qui diffèrent parfois de manière plus ou moins importante de l'avis de la commission) ; mais ils peuvent être envoyés sur simple demande.
Mais en réalité, tous les citoyens n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à l'information. Même dans une commune comme Uccle, tous les ménages ne sont pas équipés d'un ordinateur. Les responsables communaux ne doivent pas l'oublier.
Le problème d'une « fracture numérique », qui s'ajoute à la fracture sociale, vient d'être l'objet d'un colloque qui a eu lieu au Sénat. Faut-il considérer le raccordement internet comme une nécessité vitale, au même titre que l'alimentation, le logement et la santé ? Ceux qui le pensent affirment que c'est un outil indispensable pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi ou d'un logement ; et soulignent qu'internet contribue à rompre l'isolement et facilite la scolarité des enfants.
Le débat est ouvert. Il est question d'instaurer un tarif social internet. Le rôle social des phone shop, tant décriés par ailleurs pour leurs nuisances de voisinage, doit ici être souligné.

Le manque d'information génère plus d'inquiétude que l'information elle-même, aussi perturbante soit-elle. La rétention d'information par le pouvoir est une faute. C'est aussi une erreur : l'inconnu fait peur et alimente les rumeurs.

Nous vivons dans un monde submergé d'informations.
Nos sociétés sont passées de la pénurie à la surabondance d'informations.
La télévision semble devenue la source d'information privilégiée par la majorité des citoyens pour suivre l'actualité. La presse écrite garde ses fidèles, mais rares sont ceux qui lisent plusieurs journaux. C'est vers la recherche facile sur internet que se tournent spontanément la plupart des écoliers pour leur travail de recherche. Le risque est grand de perdre l'habitude de fréquenter les bibliothèques, de se référer à l'écrit pour y trouver matière à réflexion. De comparer diverses sources et d'exercer son esprit critique.
Cette surabondance va de pair avec la multiplication des moyens de polluer l'information (« mésinformation » par déformations, fausses nouvelles, propagande mensongère…).
Le problème aujourd'hui n'est plus tellement d'accéder à l'information, mais de faire le tri et de la digérer. Le plus souvent nous nous contentons, passivement, d'une information pré mâchée !

Le droit à l'information est sacré. Mais trop d'infos finit par tuer l'info.

INFRACTION
ET VERBALISATION

Dans le domaine délicat des infractions urbanistiques,
un souvenir attendri me revient en mémoire :

Une dame âgée vint me voir, en profonde détresse : elle vient d'être verbalisée, suite aux plaintes des voisins, pour la construction d'une cage haute de 2 mètres érigée au-dessus d'une plate-forme arrière à l'étage supérieur de sa maison. L'édifice réalisé à grands frais et sans permis (l'entrepreneur ayant affirmé que ce n'était pas nécessaire) est destiné aux ébats d'une dizaine de chats qu'elle a recueillis chez elle ; la hauteur de la cage est justifiée par la

nécessité de son entretien.
En lui expliquant qu'une telle « chose » aussi inesthétique n'était pas régularisable, compte tenu des exigences urbanistique de protection des intérieurs d'îlots, je comprends vite que cette dame vit un drame. Ses chats sont toute sa raison de vivre. Je propose alors à l'administration une solution de compromis : arguant du fait que la hauteur d'un chat - même avec sa queue en périscope - n'excède pas 50cm, je suggère la pose d'un simple couvercle grillagé amovible, à intégrer discrètement dans les tons de la façade arrière.
L'histoire finit bien : la dame introduisit une demande de permis en bonne et due forme (authentifiée par des plans d'architecte pour un « espace de détente féline » !). Le permis fut octroyé et la situation nouvelle fait le bonheur des chats, comme celui de leur vieille amie, sans plus gêner les voisins.

Tous les faits d'infraction n'ont malheureusement pas une issue si heureuse !

Types d'infractions
Les infractions urbanistiques sont fréquentes et leur contrôle est une tâche difficile et ingrate.
Elles peuvent être de plusieurs types :

- Des travaux exécutés sans demande de permis,
  On a vu ces dernières années proliférer la transformation « rapido-presto » de jardinets de façade avant en aires de stationnement (interdite par le Règlement Régional d'Urbanisme et donc non régularisable sauf motif exceptionnel). Plus récemment s'amorce une pratique de fait accompli de la part de certaines chaînes de magasins, qui se permettent d'ouvrir une nouvelle surface commerciale bien avant que le permis ne soit délivré (préférant assumer le risque d'une amende avec l'éventuelle obligation de transformation de leur vitrine, plutôt que d'attendre la fin de l'instruction de leur demande).
- Des travaux ne respectant pas les conditions telles qu'imposées dans le permis délivré.
  Le non respect du permis accordé peut aller depuis l'abattage d'arbres à préserver jusqu'à la construction d'un étage supplémentaire (ce qui a motivé jadis, par exemple, l'arrêt d'un important chantier au coin de l'avenue Brugmann et de la rue de l'Echevinage) ; en passant par l'aménagement d'une terrasse, la modification d'une façade ou un changement d'utilisation.
- Plus subtile est la démarche qui consiste à introduire une demande de permis pour une « transformation » alors que, dans les faits, c'est à une « démolition-reconstruction » que l'on procède.
  Nous en avons vécu quelques exemples récents. L'intérêt n'était pas des moindres : taxe communale de bâtisse et TVA beaucoup moins importantes pour une transformation-rénovation ; possibilité d'obtenir ainsi des autorisations qui n'auraient pas été accordées dans le cas d'une construction nouvelle, en raison des prescriptions du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol). Sans parler du gain de temps pour l'entrepreneur ! Remarquons qu'une législation régionale nouvelle, entrée en vigueur en mai 2007, réduit l'avantage financier d'une telle pratique : Uccle fait partie des 8 communes bruxelloises pouvant bénéficier d'une TVA réduite à 6% (au lieu de 21%) pour une démolition-reconstruction affectée à du logement.

Beaucoup d'infractions sont commises par ignorance des règles en vigueur.
Une ignorance admissible dans le chef des citoyens mais pas dans celui des architectes et des entrepreneurs. On ne le répétera jamais assez : il est prudent de s'informer au service de l'urbanisme avant toute intention de projet immobilier !
Généralement l'auteur d'une infraction urbanistique verbalisée n'est pas tenté de recommencer. J'ai pourtant rencontré quelques cas de récidivistes incurables !

Contrôle des infractions
Le contrôle des infractions pose problème à la plupart des administrations communales.
Les infractions sont trop nombreuses pour être spontanément remarquées et verbalisées par l'administration communale. Les dénonciations des voisins doivent être reçues avec circonspection car toutes ne sont pas justifiées. Certains contrôleurs sont tentés de fermer les yeux sur certains faits qu'ils estiment sans gravité…

Cela conduit à un regrettable paradoxe : nous avons fait le constat, à Uccle d'une fâcheuse discordance entre l'habitude d'une instruction minutieuse des demandes de permis par les architectes communaux (aboutissant à l'imposition de conditions exigeantes), et un manque récurrent de régularité et de rigueur dans la vérification du respect de ces conditions par le demandeur.

La solution n'était pas dans un recul de nos exigences urbanistiques ;
mais bien dans un renforcement du contrôle par une nouvelle organisation du travail
(qui commence à porter ses fruits à Uccle).

INONDATIONS
PAS UNE FATALITÉ !

Octobre 2004 - Juin 2005 - Septembre 2005.
Trois dates qui ont tristement marqué la mémoire de beaucoup d'habitants ucclois par l'ampleur des inondations dues à des pluies qualifiées d'une exceptionnelle violence.

Trois quartiers furent plus particulièrement touchés : la vallée de St Job (du Geleystbeek), la chaussée de Drogenbos (dans la vallée de la Senne) et le bas d'Uccle centre (dans la vallée de l'Ukkelbeek).

Face à ce problème quelle fut la réaction du pouvoir communal ?

Des mesures nouvelles
Le service des Travaux a rapidement pris les choses en main en formulant diverses propositions d'actions qui ont été ont été avalisées par le Collège :

- Tout d'abord l'analyse des causes. Moins évidentes qu'il n'y paraissait…
  Les égouts ont évidemment été mis en cause par les riverains. L'analyse faite par l'IBrA (l'intercommunale qui gère nos égouts) a abouti à la conclusion qu'il n'y avait pas eu d'accidents mécaniques du type obstruction des bouches ou effondrements souterrains. Mais qu'il fallait remédier à des arrivées d'eau trop rapides dans le collecteur de St Job comme dans celui de l'Ukkelbeek.
  La cause première a chaque fois été le caractère exceptionnel des pluies générant un flot de ruissellement brutal dont une grande part n'a pas pu s'infiltrer dans le sol. Les possibilités d'infiltration de l'eau de pluie dépendent de deux facteurs : la perméabilité du sol et la hauteur de la nappe phréatique. L'urbanisation croissante réduit le premier ; un relief de fond de vallée relève la seconde (il recueille les écoulements dans une zone où la nappe est très proche de la surface).

- Ensuite l'engagement d'un fonctionnaire chargé des relations avec les victimes. Et un soutien dans l'élaboration du dossier d'indemnisation à envoyer au Fonds des calamités (financé par le Gouvernement fédéral).
  Les remboursements obtenus après une lourde procédure sont malheureusement des sommes jugées dérisoires par les victimes en comparaison du préjudice subi. Et les critères retenus pour chiffrer le montant de l'indemnisation manquent de clarté. Remarquons que les catastrophes naturelles seront désormais intégrées d'office dans les polices d'assurance dites « incendie » ce qui permet d'espérer un dédommagement plus substantiel à l'avenir.

- Enfin un plan de travaux préventifs dans les zones les plus sensibles a été élaboré avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés, et approuvé par le Conseil communal de septembre 2005.
  Sa mise en œuvre a débuté rapidement. Les eaux excédentaires du bassin de St Job seront ramenées directement dans le lit du Geleytsbeek, curé à cet effet. Deux bassins d'orage à ciel ouvert sont prévus ; et un deuxième bassin d'orage souterrain sera aménagé en amont de celui de la place St Job. Les interactions entre le ruisseau et l'égout seront analysées.

La poursuite d'une politique urbanistique vigilante
Les services de l'Urbanisme et de l'Environnement ont agi dans le même objectif.

En continuant d'instruire avec prudence les demandes de permis.

- Par des conditions exigeantes limitant l'imperméabilisation des sols (choix des revêtements, plantations en pleine terre).
  Les sols sont en effet un outil très efficace de gestion de l'eau ! Leur imperméabilisation croissante en milieu urbain devient très problématique.
- Par l'imposition de la construction d'un bassin d'orage ou, mieux, d'un système combiné de citerne-bassin d'orage, pour les projets importants.
  Sous la majorité arc-en-ciel un important travail de réflexion a été fourni par l'administration en ce qui concerne les prescriptions des permis de lotir relatives à la gestion de l'eau.

En étudiant les modalités d'octroi d'une prime communale pour les toitures verdurisées (avalisée par le Conseil communal en novembre 2006).
Le premier avantage de ces toitures est en effet, par leur capacité d'éponge, de jouer un rôle tampon modérant le débit du ruissellement des eaux en cas de fortes pluies.

L'avenir prévisible
Les pluies violentes sont une première cause d'inondation.
Il est aujourd'hui acquis que le réchauffement climatique accentue le risque de phénomènes météorologiques extrêmes. Il faut donc s'attendre à ce que les averses brutales deviennent plus fréquentes.

Trois autres causes sont aujourd'hui mises en évidence :

- Le taux croissant d'imperméabilisation des sols (qui est passé de 27% en 1955 à 47% en 2006 en Région bruxelloise !).
- La vétusté des réseaux d'égouttage (dont une grande part date du 19ème siècle).
- La disparition des étangs de vallées qui constituaient des zones naturelles de débordement.

Une politique de prévention des inondations uniquement basée sur des bassins d'orage souterrains n'est pas la solution miracle. Diverses mesures complémentaires doivent tendre à réduire la pression sur le réseau d'égouttage ; parmi celles-ci, l'installation d'un réseau séparatif des eaux de pluie et des eaux usées (avec la réutilisation de l'eau

de pluie à des fins d'usage domestique) devrait se généraliser ; de même que les toitures verdurisées, partout où c'est possible.

La prise en charge du problème au niveau régional

Un projet de plan régional de lutte contre les inondations (« Le plan pluie ») a été approuvé par le Gouvernement bruxellois. Il sera mis à l'enquête publique en mai-juin 2008.
Il prévoit une série de mesures coordonnées qui touchent à quatre domaines : lutte contre le réchauffement climatique, limitation de l'imperméabilisation des sols, amélioration des réseaux d'égouttage et restauration du maillage bleu de surface.
Une cartographie des « zones à risque » va être réalisée. Mais le grand intérêt du plan régional est de penser le problème d'une manière globale et systémique, qui vise notamment à se soucier de l'impact potentiel sur les zones sensibles des projets immobiliers ou de voirie qui concernent des zones non menacées.
C'est une telle réflexion qui avait été menée dans le cadre de l'étude d'incidences relative aux projets immobiliers du plateau Engeland à Uccle. Bien que les conclusions de l'étude aient été contestées par le comité de quartier, la démarche n'en est pas moins pertinente.

Le danger d'inondation est sérieux mais pas inévitable.
Il y va de la responsabilité des pouvoirs publics de prendre à temps
les mesures préventives efficaces qui s'imposent
(sans pour autant remettre en question toute nouvelle urbanisation).

INSECURITE
SUBJECTIVE OU OBJECTIVE ?

Quand on parle d'une « politique sécuritaire »
c'est toujours à la lutte contre la délinquance que l'on pense.
Insécurité… le mot évoque pourtant aussi en nous d'autres dangers :
accidents, perte de son emploi, logement précaire.
On en parle moins. Pourquoi ?

Une criminalité en progression ?
Nombreux sont ceux qui le pensent. C'est loin d'être vérifié. Il faut en effet veiller à bien distinguer insécurité objective (statistiquement mesurable) et sentiment d'insécurité (vécu subjectif).
Dans une commune comme Uccle, on parle beaucoup des vols, et plus particulièrement du fléau des cambriolages à domicile. Les chiffres témoignent cependant d'un taux de vols très inférieur à la moyenne régionale.

L'image de la société relayée par les médias entretient un sentiment d'insécurité qui est bien réel ; mais il ne correspond pas à la réalité des statistiques policières.
Il est d'ailleurs frappant de constater que l'importance accordée aux faits de violence et de délinquance est nettement plus grande dans les JT des chaînes privées qu'à la RTBF !
Je pense que cette amplification médiatique est à condamner parce qu'elle a une part de responsabilité dans le succès des discours de l'extrême droite.

Le sentiment d'insécurité se nourrit à son tour des discours politiques sécuritaires qui font appel à la répression.
La politique de « tolérance zéro » (chère à notre nouveau Bourgmestre ucclois) présente de plus l'inconvénient de ne pas s'attaquer aux racines du mal qu'elle vise à combattre. Je partage cependant l'opinion d'Armand De Decker lorsqu'il souligne (dans le journal communal de février 2008) que s'attaquer à certains délits mineurs comme les tags et les dépôts clandestins permet d'en limiter les effets pervers et de contrer l'accroissement du sentiment d'insécurité généré par l'impression d'un abandon de l'autorité publique.

Primauté à la prévention de la délinquance
Ecolo a toujours plaidé pour un plus grand investissement dans la prévention des délits.
Il est par exemple utile d'associer les habitants à l'identification des lieux qui devraient être sécurisés davantage (tant pour les risques liés à la criminalité que pour ceux des accidents de la route). Sans céder pour autant, par électoralisme, à la pression de ceux qui savent le mieux se faire entendre.
Ce n'est évidemment pas par hasard que la seule antenne de police uccloise décentralisée ait été implantée dans le quartier du Fort Jaco ; réponse libérale à la pression des comités de quartiers Fond Roy et Lorraine qui représentent les populations les plus favorisées de la commune !
Une mesure récente très positive : sur proposition des conseillers Ecolo, le droit d'interpellation a été accordé aux habitants au Conseil de police (composé de 25 conseillers communaux dont 15 ucclois).

Une police de proximité plus effective est prônée par Ecolo.
Depuis la mise en place de la zone de police (commune à Uccle, Auderghem et Watermael-Boitsfort) la police locale (dont le cadre est aujourd'hui complet) a nettement progressé en efficacité comme en transparence. Son arrivée est rapide en cas de plainte ; un bureau d'aide aux victimes fonctionne quotidiennement. Mais malgré la création d'une brigade cycliste sous la précédente législature, nos policiers se déplacent encore surtout en voiture. Par

ailleurs, la commune d'Uccle a mis sur pied une « cellule de technoprévention » (directement gérée par le Bourgmestre) à laquelle tous les habitants peuvent faire appel gratuitement dans le but de mieux sécuriser leur habitation. Le service « des agents de prévention » dépendant de l'échevinat de l'Action sociale fait un travail utile dans l'espace public. Et une équipe de surveillants assure la sécurité aux abords des écoles primaires aux heures de rentrée et de sortie.

Prévenir, ce n'est pas seulement surveiller !
C'est en amont, par des mesures sociales et éducatives,
que les politiques répondront efficacement à la violence.

Répression plus sévère en matière de sécurité routière
L'alcool et la vitesse tuent sur la route (plus de 1000 morts par an en Belgique dans des accidents de la circulation). On ne le rappellera jamais assez !
J'estime que les sanctions pénales infligées aux conducteurs responsables d'accident ne sont pas assez sévères en cas d'alcoolisme au volant et d'excès de vitesse. Un signe de plus d'une société profondément imprégnée d'un « culte de l'automobile » et de la banalisation de l'alcool !
Parallèlement au retrait temporaire du permis de conduire, imposer comme sanction aux conducteurs un travail d'intérêt général dans le service hospitalier des accidentés de la route devrait être une mesure généralisée.
N'oublions pas que les constructeurs ont aussi leur part de responsabilité : ils continuent de concevoir des voitures capables d'atteindre des vitesses illégales, dont ils valorisent la puissance dans leur publicité.

Le cas particulier de l'insécurité dans les transports en commun
Les incidents se sont multipliés récemment dans tous les types de transports en commun. On parle surtout des agressions intolérables contre le personnel ; n'oublions pas les faits de violence dont sont victimes des passagers.
Ce climat d'insécurité a de graves conséquences : effet dissuasif sur les utilisateurs potentiels, plus particulièrement les personnes âgées, qui va à l'encontre de la politique de transfert modal en matière de mobilité ; dégradations matérielles coûteuses pour la collectivité ; entretien, par généralisation abusive, d'une image qui stigmatise l'ensemble des jeunes.
Les gares et haltes ferroviaires posent un problème récurrent de manque de contrôle social particulièrement favorable au vandalisme gratuit et aux agressions. S'il est des espaces publics où s'imposent un bon éclairage et la présence accrue d'une police de proximité et d'agents de prévention, c'est bien ceux-là. Avant même la fin du chantier, la halte uccloise du Vivier d'Oie est déjà largement taguée ! L'extension de celle prévue au Moensberg dans le cadre du RER fait déjà peur…

Les moyens de mieux sécuriser les transports en commun sont loin d'être évidents. C'est un style de comportement, insidieusement devenu habituel, auquel doivent s'opposer des politiques éducatives fermes s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle « culture de la mobilité » qui reste à promouvoir.
La STIB a eu l'heureuse initiative de lancer une action de sensibilisation dans quelques écoles ; et de mettre sur pied un service de prévention dans les stations de métro. Ces « ambassadeurs de la prévention » font un travail efficace auprès des jeunes en nouant avec eux un dialogue constructif. SNCB et STIB ont multiplié les caméras de surveillance. STIB et TEC ont désormais le droit d'infliger des « amendes administratives » (pouvant aller de 75 à 500 €) aux auteurs de petites infractions diverses (pudiquement dénommées « incivilités ») dans l'espace dont elles sont responsables.
On est en droit d'espérer que ces mesures auront un effet dissuasif.

L'insécurité sociale en marge de la sécurité sociale
Des ennuis de santé, des difficultés scolaires, la perte de son travail ou de son logement, autant de causes qui peuvent conduire à la marginalisation sociale, avec un sentiment d'exclusion qui est peut-être la pire des insécurités.
Les moyens d'action d'un pouvoir communal pour répondre au problème du logement font l'objet d'un autre chapitre.

« La tolérance zéro ne doit pas concerner les méfaits des désespérés,
elle doit concerner les méfaits d'un système qui ne sait pas s'ouvrir à tous »
(Albert Jacquard)

INTEGRISME
REFUS D'ÉVOLUTION

Voilà un mot qu'il est dommage d'avoir dû inventer !

Le mot français « intégriste » apparaît, nous apprend Alain Rey, en 1913 dans le contexte d'un parti catholique espagnol qui militait pour la subordination de l'Etat à l'Eglise, avant de s'appliquer, d'une manière plus générale, à tout « conservatisme qui s'appuie sur une interprétation stricte, étroite, bornée d'une croyance ».

L'intégrisme est sourd et aveugle à toute autre vérité que la sienne.

Il n'est pas une opinion parmi d'autres ;
il est la négation même de l'espace politique
rendant possible le libre débat d'opinion.

La dénonciation des dangers de l'intégrisme fait à juste titre la une de l'actualité internationale. Conviction de détenir la Vérité, refus d'évolution, aveuglement, fanatisme, …. autant d'états d'esprit capables de mobiliser les foules et de justifier les pires excès.

Quel rapport avec la gestion d'une commune ?
En me référant à l'attachement immuable des intégristes aux valeurs traditionnelles qu'ils défendent, j'ai rencontré dans ma pratique échevinale des attitudes qui relèvent, toutes proportions gardées, d'un certain « intégrisme ».

Un « intégrisme » patrimonial
Il existe un grand intérêt citoyen pour tout ce qui est ancien, sans distinction. Ce souci témoigne d'une volonté d'entretien de la mémoire collective qui a certes des aspects très positifs ; mais elle gagnerait à s'exprimer de manière moins passionnelle et devrait être plus à même de relativiser.
Le moindre bâtiment ancien menacé peut susciter une mobilisation qui, via la diffusion de pétitions, dépasse, très largement le cadre des riverains. J'ai par exemple reçu des lettres provenant du sud de la Belgique lorsqu'il était question de la démolition d'une minuscule chapelle chaussée d'Alsemberg (dans le cadre de la rénovation de l'immeuble dans lequel elle était encastrée).

Cette préoccupation généralisée a été relayée au niveau politique régional par l'institution d'un Ministère du Patrimoine et d'une Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS). Cette dernière, composée d'experts indépendants, rend des avis sur les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement qui touchent au patrimoine ; des avis très compétents, mais qui relèvent parfois d'une échelle de valeurs manquant de réalisme et de souplesse.
Chacun sait que le parc de Wolvendael est un site classé. Mais c'est aussi un parc public donc un lieu récréatif pour les enfants. Pourquoi a-t-il été si difficile d'obtenir de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) l'autorisation d'y aménager une nouvelle aire de jeux ?
Autre exemple : les maisons de la cité sociale du Homborch datent des années 30. L'ensemble architectural n'est pas classé mais considéré comme très représentatif d'une époque. Elles avaient un urgent besoin de rénovation. Pourquoi avons-nous dû nous battre pour l'obtention du permis demandé par la S.U.L (Société Uccloise du Logement social) dans le but de les doter d'un confort mieux adapté aux exigences d'aujourd'hui ? Quant à la rénovation pourtant bien nécessaire des cités sociales classées de Watermael-Boitsfort, elle traîne encore face aux exigences patrimoniales…

La volonté patrimoniale de préserver « l'ancien » est très louable.
Elle ne doit pas pour autant s'opposer à des modifications qui s'imposent
au nom d'un autre intérêt collectif : celui des besoins sociaux.

Un « intégrisme » environnemental
Certains défenseurs de l'environnement me semblent aller trop loin dans leur volonté de limitation de l'accès des espaces verts au grand public, au nom de la protection de la Nature.

La mobilisation associative pour la protection du bois de Verrewinkel (récemment racheté par Uccle au CPAS de Bruxelles-ville) en est un exemple.
L'idée du sculpteur ucclois Olivier Strebelle (accueillie favorablement par le Collège) d'implanter quelques unes de ses œuvres à la marge du bois, voisin de son atelier, a provoqué un émoi sans pareil ; un émoi qui fut amplifié par la désinformation et exploité par un électoralisme facile (par le groupe libéral de l'opposition).
Je comprends mieux le maintien par l'IBGE (Institut bruxellois de gestion de l'Environnement) de l'exigence de garder les chiens en laisse dans la réserve naturelle du Kinsendael-Kriekenput. Une obligation qui fut récemment contestée par une pétition riveraine, avec des arguments qui méritaient pourtant d'être entendus.

Les zones vertes « Natura 2000 » légalement préservées en Europe sont pratiquement toutes des espaces « semi-naturels ». Leurs écosystèmes actuels sont le résultat de l'impact d'une action séculaire de l'homme sur la nature sauvage d'origine. S'il est légitime de prendre les mesures nécessaires à la protection de leur biodiversité, faut-il pour autant en faire des milieux clos, réservés aux seuls scientifiques chargés de leur gestion ? Ce n'est pas conforme à l'esprit de la directive européenne.
N'oublions pas que la nature en ville,
à côté des multiples avantages écologiques qu'elle procure,
a un important rôle social à remplir.

Ne cédons aux tentations intégristes
La défense du patrimoine, comme celle de l'environnement, ne doit pas se figer sur une hiérarchie de valeurs qui refuse de se remettre en question. Des compromis doivent pouvoir être trouvés, qui prennent en compte des intérêts à première vue contradictoires. Proposés par les politiques et acceptés par les citoyens.

Un pouvoir politique se doit d'être à l'écoute des citoyens.
Mais il doit aussi avoir le courage de ne pas céder aux pressions de type intégriste ;
même si son image doit en pâtir aux yeux de certains.

INTEGRITE
POSSIBLE EN POLITIQUE ?

Je plains les étrangers qui apprennent la langue française !
Chacun comprend que préserver l'intégrité d'une construction signifie conserver l'entièreté du bâtiment, sa préservation « intégrale ».
Par ailleurs, lorsque l'on y cherche la définition du mot « intégrité » les dictionnaires renvoient à « honnêteté », « loyauté », « probité », « incorruptibilité », « moralité »… Pourquoi, parmi tous ces mots à connotation morale très proche,
ai-je choisi de retenir celui d'intégrité. ?

Peut-être en souvenir du moment où le leader de l'opposition libérale a publiquement souligné mon « intégrité », en conseil communal. Mais, surtout, parce que le terme me semble particulièrement pertinent pour désigner ce qui doit être la première des qualités d'un échevin de l'Urbanisme.

Dans le domaine de l'urbanisme
Les dossiers d'urbanisme sont des enjeux dont l'impact financier est souvent considérable ; ils suscitent de très vives contestations riveraines ; et l'échevin en charge de leur instruction est donc inévitablement soumis à des pressions divergentes qui peuvent se montrer très insistantes.

Les promoteurs immobiliers font toujours valoir des exigences de rentabilité. Les comités de quartier mettent toujours en exergue les nuisances potentielles du projet. Il appartient au pouvoir public d'assumer le rôle difficile de relativiser le plaidoyer de chacune des parties, en référence aux caractéristiques du site, au bon aménagement des lieux, et, bien sûr, au cadre législatif du droit en vigueur.

Une chose doit être claire : on ne m'a jamais proposé de « dessous de table ». Je sais que certains citoyens pensent qu'il s'agit là d'une pratique courante. La rumeur en a notamment circulé, un moment, à propos du plateau Engeland. Je démens formellement !
Une fois, et une seule, j'ai été acculée à recevoir un cadeau (sous forme de friandises chocolatées) pendant la période d'instruction d'un dossier. Un porteur a débarqué en trombe dans mon bureau, sourd à l'intervention de ma secrétaire, et m'a littéralement mis entre les bras un gros paquet, en me souhaitant une bonne année de la part d'une société immobilière dont je tairai le nom. J'ai à peine eu le temps de répondre que je ne souhaitais pas recevoir de tels cadeaux, qu'il était reparti. La réunion de la commission de concertation avait lieu 15 jours plus tard ; l'avis rendu par la Commune, dûment motivé, a été défavorable… pour la seconde fois. J'ai partagé les chocolats ; nous les avons mangés, sans vergogne. Ils étaient de qualité.
Par contre, il m'est arrivé, à quelques reprises, de recevoir du courrier faisant du chantage électoraliste. Inutile de préciser que cela n'a eu aucune influence sur l'avis que j'ai rendu sur le dossier.

Une autre difficulté n'est pas facile à gérer : les demandes de traiter un dossier en priorité, parce qu'il y a « urgence ». Toute la difficulté réside alors dans l'appréciation de ce qui mérite d'être une exception légitime à la règle.
Les motifs avancés sont d'ordre personnels, familial ou financier. Ils apparaissent toujours comme déterminants aux yeux de la personne en difficulté.
Il n'est pas toujours possible d'accéder à ce type de demande, aussi justifiée paraisse-t-elle. La procédure d'instruction d'une demande de permis est strictement régie par la loi ; on ne peut sauter des étapes ni raccourcir les délais nécessaires. Par ailleurs, faire passer un dossier « au sommet de la pile » parce que l'on a été sollicité personnellement est une pratique dont le principe heurte ma conception de la démocratie. Il m'est cependant arrivé de donner des instructions en ce sens, dans des cas exceptionnels.

Dans le domaine des privilèges accordés aux élus
Dans un tout autre domaine que celui des dossiers d'urbanisme, se pose le problème des avantages inhérents à leur fonction qui sont concédés aux mandataires publics. Une question de bonne gouvernance dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle est d'actualité !
C'est ici l'occasion de souligner qu'à la commune d'Uccle, aucun défraiement n'est octroyé aux échevins. Il n'est pas question de remboursements de frais de représentation, de téléphone ou de transport relatifs à la pratique habituelle de leur mandat.

Le pouvoir de séduction de l'argent est-il si puissant
que tant de responsables de haut niveau y résistent si mal ?

INTERET GENERAL
DÉFINITION DIFFICILE

Une militante Ecolo m'a un jour interpellée, à propos d'un projet immobilier contesté :
Tu dis qu'il faut défendre l'intérêt général, mais c'est quoi « l'intérêt général » ?
La question était évidemment pertinente ;
et elle rencontrait une préoccupation qui était mienne depuis longtemps.
Mais la réponse n'est pas évidente !

A la réflexion, il me semble plus facile de dire d'abord ce qu'il n'est pas.

- L'intérêt général (que l'on peut aussi appeler l'intérêt collectif) ce n'est certainement pas la somme des intérêts particuliers ! Ceux-ci sont d'ailleurs le plus souvent inconciliables.
- L'intérêt général ce n'est pas non plus la vision totalitaire d'un pouvoir public fort qui impose sa loi (ni même celle d'un « despote éclairé » qui sait ce qui est « bon pour le peuple »).
- Ce n'est pas forcément, non plus, le programme d'un parti politique, aussi bien intentionné soit-il.

J'ai envie ensuite de répondre que défendre « l'intérêt général » aujourd'hui c'est, le plus fondamentalement, se soucier de l'avenir à long terme de notre planète-Terre, et ce dans l'intérêt de toute l'humanité.
Dans une perspective de long terme, l'intervention de l'autorité est donc légitime lorsqu'il s'agit de la gestion anticipée des biens collectifs de notre environnement (équilibres naturels, biodiversité, réserves d'eau potable…) dans l'objectif de préserver l'avenir des générations futures.
Cela suppose d'avoir le courage de prendre des décisions politiques impopulaires (comme par exemple celles qui visent à réduire le trafic automobile et aérien) et des mesures responsables non entachées d'électoralisme (comme celle d'investir dans les économies d'énergie des bâtiments publics).

A plus court terme, « l'intérêt général » exige également la satisfaction des besoins présents du plus grand nombre, plus particulièrement en matière de santé, de logement, de sécurité sociale et de droit à l'éducation.
Cela suppose de pouvoir y consacrer les moyens financiers nécessaires (dans cette perspective, taxer davantage les grosses fortunes est une mesure de fiscalité redistributive d'intérêt général) et aussi d'imposer certaines interdictions fermes (comme celle de fumer dans les lieux publics ou d'exploiter du travail au noir).
Sous ses aspects séduisants pour tout esprit quelque peu rebelle, le slogan bien connu de mai 68 « il est interdit d'interdire » est dangereux ; car il fait perdre le sens de l'intérêt collectif.

Mais faut-il pour autant approuver qu'un pouvoir communal à court de moyens financiers soit prêt à accepter sur son territoire un projet fiscalement intéressant mais susceptible de générer des nuisances environnementales ?

Chacun comprendra qu'assumer de telles responsabilités politiques n'est pas chose aisée. Car la défense des intérêts particuliers est présente à tous les niveaux (local, régional, fédéral et européen) et elle table sur le fait que les décideurs politiques sont très sensibles au lobbying (électoralisme oblige !).

Dans les départements de l'Urbanisme et de l'Environnement que j'ai eu à gérer, il est fréquemment fait appel à la notion d'intérêt général. La question se pose alors de savoir si celui qui s'y réfère (élu ou fonctionnaire des administrations) a toujours le recul et l'objectivité nécessaires pour arbitrer valablement.
Un éditorial récent de la « Lettre aux habitants » (le périodique édité par l'ACQU, association uccloise de comités de quartier) porte sur cette question.
Le texte insiste sur le fait que, dans une démocratie,
« les élus n'ont pas le monopole de la vision de l'intérêt général ».

Cette affirmation m'inspire le commentaire suivant :
Je puis souscrire assez largement à cette idée. En ajoutant même que certains élus (heureusement peu nombreux) abusent de leur mandat au service de leurs intérêts particuliers alors que la grande majorité des fonctionnaires de l'administration publique s'efforce par contre, de bonne foi, de servir au mieux l'intérêt commun ; sans bien sûr détenir le monopole de la vérité en la matière ; mais, au moins, les décisions qu'ils proposent au pouvoir exécutif de prendre ne sont pas infléchies par la défense de leurs intérêts particuliers. Certaines actions citoyennes peuvent aussi, bien sûr, poursuivre le même objectif désintéressé (particulièrement celles menées par des associations environnementales).

La conclusion de cet éditorial me laisse toutefois perplexe :
un recours d'habitant(s) contre une décision émanant d'un pouvoir public
« est justifié s'il est mû par la recherche de l'intérêt général ».

Or tout le problème est, justement, la difficulté de faire la part des choses dans les motivations des citoyens contestataires requérants ! Et il s'aggrave du fait que tout l'art du bon lobbyiste consiste, de nos jours, à masquer la défense d'intérêts particuliers sous le couvert d'un objectif d'intérêt général !

Entre personnes de bonne foi, le débat doit demeurer ouvert.
Car la définition de ce qui relève de l'intérêt général, comme le choix des priorités,
sont inévitablement marqués par des présupposés d'ordre idéologique.

TRÉSORS CACHÉS

Nous avons tous fait l'agréable expérience, invités à rentrer dans une demeure uccloise,
de découvrir un paysage vert plein de charme.
Nous avons pénétré dans l'univers bien gardé d'un intérieur d'îlot… dont profitent pleinement les riverains depuis les façades arrière de leurs habitations.

Les intérieurs d'îlots : une des précieuses richesses de la commune d'Uccle
Les îlots ucclois (ce qu'on appelle familièrement un « tour du bloc ») sont particulièrement grands et aussi particulièrement verts : l'observation de photos aériennes le fait apparaître clairement. Dans les quartiers denses, aux rues bordées d'un bâti continu, ce sont souvent des oasis de calme et de verdure, invisibles depuis l'espace public.
Cependant, si chacun s'accorde à penser qu'il faut préserver la qualité de vie de nos intérieurs d'îlots, il n'en est pas moins vrai que nombreuses sont les demandes de permis pour un projet de construction les concernant.

La législation régionale : un droit de bâtir à certaines conditions
La législation régionale vise explicitement l'objectif d'une protection de l'aspect verdurisé et paysager des intérieurs d'îlots ; d'une manière que d'aucuns jugent cependant trop permissive en raison du rôle écologique important qu'ils jouent en milieu urbain (maillage vert et biodiversité, percolation de l'eau dans le sol).

Le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) énonce des généralités :

- *dans la prescription 0.6, il est imposé que les travaux en intérieur d'îlot doivent, en priorité, en améliorer les qualités végétales (et y favoriser le maintien ou la création de surfaces de pleine terre) ; il est également précisé que tout projet qui porte atteinte aux intérieurs d'îlots doit être mis à l'enquête publique ;*
- *dans la prescription 2.5, il est précisé que seuls des projets de logement ou d'équipements d'intérêt collectif peuvent porter atteinte aux intérieurs d'îlots.*

Le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) impose, lui, des règles précises d'implantation :

- *en matière de profondeur de construction (interdiction de dépasser les _ de la profondeur de la parcelle) ;*
- *en matière de minéralisation du terrain (obligation de maintenir une surface perméable au moins égale à 50% des zones de recul et de cours et jardins).*

La politique communale arc-en-ciel : des compromis vigilants
Une préoccupation constante : limiter l'accès de la voiture dans les intérieurs d'îlot.
Un regret : j'aurais personnellement souhaité pouvoir aller jusqu'au refus de demandes de permis portant atteinte à des intérieurs d'îlot de qualité : soit en raison de la richesse biologique de l'îlot concerné, soit parce que le projet de construction s'inscrivait dans un quartier déjà très densément urbanisé.
Le Collège ne partageait guère ces préoccupations jugées trop radicalement « écologiques. Mais il a souvent été d'accord pour imposer des restrictions de gabarit ou d'implantation. De toute manière, un refus sans motivation juridique valable aurait été l'objet d'un recours du demandeur, avec toutes les chances d'être entendu.
Plusieurs dossiers ont concerné, par contre, des intérieurs d'îlots déjà fortement minéralisés (souvent des anciens sites artisanaux désaffectés).
Dans ces cas particuliers, la demande de permis pour du logement était d'autant plus recevable qu'elle pouvait conduire à une amélioration de la situation existante. A condition de ne pas être trop gourmande en gabarit et de prévoir de véritables plantations en pleine terre.

Un massacre des intérieurs d'îlots urbains n'est plus à craindre aujourd'hui !
Mais leur richesse en biodiversité devrait être mieux préservée.

INTERNET
RÉVOLUTION TECHNIQUE ET EFFETS PERVERS

Quel chemin parcouru entre le premier ordinateur
(fabriqué aux USA en 1945, dans un objectif militaire, et qui pesait 30 tonnes)
et la mise en place, au début des années 90, du système Internet
qui a permis le développement de la « toile d'araignée mondiale »du Web !

L'Internet : une rupture historique majeure
Cette révolution électronique a eu la même importance que celle de l'imprimerie. Avec les différences d'une diffusion beaucoup plus rapide et de l'induction d'une mutation plus profonde encore des notions d'espace et de temps.
L'imprimerie, puis la photographie et le cinéma, ont généralisé l'ubiquité et la durabilité de l'information. La

télévision allait permettre en plus l'instantanéité de la réception par ses émissions en direct.
L'Internet, tout en offrant les mêmes avantages, a franchi les pas d'une possibilité offerte à chacun d'émettre un message et de celle d'une réception différée des messages d'autrui.
La génération des internautes allait naître, naviguant à plaisir dans un univers virtuel de milliards de sites. Un cyberespace qui fonctionne grâce à l'ensemble indissociable de trois éléments : matériels (ordinateurs, fibres optiques), logiciels (programmes, serveurs) et humains (récepteurs et émetteurs de messages).

Les multiples avantages du réseau Internet
Ils sont évidents. L'intérêt est d'ordre informatif, pédagogique, relationnel, pratique, économique, récréatif… l'énumération n'est pas exhaustive !

Toutes les communes ont aujourd'hui leur site internet. L'habitude de le consulter se généralise.
Lorsque j'ai institué, en 2001, la pratique d'une mise sur le site communal des avis de la commission de concertation d'urbanisme, cela fit figure de « mini révolution » en région bruxelloise ; aujourd'hui les citoyens s'étonnent lorsque cette information a un jour de retard !
N'oublions pas, cependant, que ceux qui n'ont pas accès à la communication électronique sont plus nombreux qu'on ne le pense ; même dans une commune comme Uccle, dont la réalité des inégalités sociales est souvent méconnue ! Un constat qui réhabilite, dans une certaine mesure, les phoneshops tant décriés pour les nuisances de voisinage qu'ils induisent par ailleurs.

En multipliant les possibilités techniques d'échanges entre les hommes, la toile est un facteur qui tisse du lien social et peut favoriser le développement d'une véritable démocratie.
Les créations de « blogs », qui ont explosé ces dernières années, permettent une interactivité très dynamique au quotidien. Ils peuvent aussi devenir pour les élus un outil de dialogue avec les habitants plus efficace que les sites Internet communaux. Sans sous-estimer le risque d'un rôle de défouloir des forums en ligne qui masque celui d'un espace virtuel utile de débat citoyen.
Quant au récent succès foudroyant de « face book », il me laisse perplexe : quel besoin profond le fait de se constituer un réseau « d'amis » (terme quelque peu frelaté, non ?) les plus nombreux possibles est-il ainsi satisfait ? Et qu'est-ce qui pousse les gens à livrer sur la toile au quotidien les détails de leur vie privée ? Il semble que pour certains le fait d'être sur facebook soit une façon d'exister socialement.

Ma réflexion porte plutôt sur quelques effets pervers de l'Internet.
A commencer par le développement explosif du courrier adressé par emails à l'institution communale !
Facile et économique, c'est certain. Mais non sans poser des problèmes. A commencer par le fait que les correspondants s'attendent à recevoir une réponse immédiate à leur message … ce qui n'est généralement pas possible compte tenu du temps nécessaire pour la recherche de l'information demandée. Par ailleurs le ton que l'on se permet lors d'un échange par courriel est très différent de celui d'une communication par lettre. Chacun a pu le constater. Dans le cas d'une situation conflictuelle, l'usage des emails peut déraper en des propos impulsifs mal contrôlés qui ne sont certainement pas propices à l'instauration d'un vrai dialogue et peuvent laisser des blessures lentes à cicatriser.

Les sites personnels des élus prêtent le flanc à la critique lorsqu'ils sont utilisés à des fins de véritable « marketing ». On peut y trouver en effet des informations à leur sujet qui n'ont rien à voir ni avec leur action, ni avec leurs convictions politiques.
Je peux comprendre qu'il ne soit pas sans intérêt de savoir quelle est la formation d'un mandataire public, ses expériences professionnelles ou sa situation familiale. Mais informer l'électeur sur son signe astrologique, le dernier livre qu'on a lu ou sa musique préférée… n'est-ce pas jouer dans le registre de l'affectif d'une façon peu pertinente ? Je ne pense pas que tous les moyens de séduction soient légitimes en politique.

Le militantisme via la signature de pétitions sur Internet me pose problème.
Pas seulement en raison de leur multiplication favorisée par le net et des cas reconnus de « fausses pétitions ». Mais aussi parce que l'information qui est donnée à l'appui de la demande de signature est biaisée et le plus souvent insuffisante pour que celui qui ne connaît pas le problème puisse se faire une opinion personnelle.

Enfin, de manière plus générale, le fait que l'information diffusée sur Internet échappe à tout contrôle permet tous les excès et toutes les manipulations au nom d'intérêts mercantiles ou idéologiques. Aujourd'hui, n'importe qui peut émettre n'importe quoi avec la possibilité d'être lu par une multitude de gens dispersés dans le monde entier !
La publicité informatique favorise l'asservissement à de nouveaux besoins non essentiels voire nuisibles. La rumeur y trouve une caisse de résonance aux potentialités mondialisées et illimitées dans le temps.
Plus interpellant encore, le fait que ce droit de parole démultiplié par le net risque de conduire à l'idée que toutes les opinions se valent. N'est-on pas entré dans le règne d'un amateurisme prenant le pas sur les avis d'experts ? Avec en corollaire une dévalorisation du savoir et de ceux qui le détiennent après de longues études…

Cela me semble poser un problème démocratique dont les dimensions sont fondamentalement politiques, au sens large du terme. Car, par ailleurs, l'idée que chaque citoyen peut contribuer utilement à la réflexion collective s'inscrit dans l'objectif d'une démocratie plus participative auquel je souscris.
Un problème d'autant plus préoccupant qu'Internet en tant qu'outil d'information et moyen de communication révolutionnaire est un univers technologique dans lequel les jeunes se sentent parfaitement à l'aise (ce sont souvent eux les initiateurs des adultes en la matière).
Les enseignants constatent que leurs élèves ont tendance à ne plus rechercher leur information qu'en sollicitant Google ; sans esprit critique et avec un usage abusif du « copier-coller » qui ne s'avoue pas ! On constate de nos

jours un véritable engouement des adolescents (et des moins jeunes) pour les blogs, chats, forums virtuels, réseaux sociaux et téléchargements divers.

Ce que l'on peut appeler la « socialisation numérique » de la jeunesse est un trait culturel nouveau dont les adultes ne doivent sous-estimer ni l'importance ni les dangers spécifiques.
Le premier danger est le risque d'assuétude au petit écran. Le second celui du refuge dans un monde virtuel détaché des réalités sociales. Par ailleurs, les enfants et jeunes ados sont une cible particulièrement vulnérable exploitée par les publicitaires comme aussi par les pédophiles masqués à la recherche de rencontres et ceux qui font du sexe une activité mercantile.

Il semble également qu'Internet soit de plus en plus utilisé pour des opérations d'arnaque financière.
J'ai découvert avec grand étonnement dans mon journal quotidien une liste de cinq méthodes aujourd'hui pratiquées : skinning, spoorfing, phishing, pharning et vishing… autant de mots nouveaux ésotériques. Comme quoi, la criminalité organisée fait progresser la langue !

N'y a-t-il pas urgence à trouver, par une réflexion collective,
les moyens techniques et juridiques de remédier aux dérives
d'une innovation technologique chronophage,
aux possibilités pourtant remarquables ?

INTERPELLATION
DROIT DE PAROLE

Pour un conseiller communal fraîchement élu, le moment de sa première intervention en Conseil est impressionnant !
Il a tout intérêt à ne pas être trop long et à témoigner d'une bonne maîtrise du sujet abordé.

Les « interpellations » et les « questions orales » adressées au Collège qui sont déposées par les conseillers communaux animent les séances du Conseil. Elles suscitent des débats qui sont souvent plus intéressants que les points mis à l'ordre du jour par le Collège.
Dans le cas d'une interpellation, seul l'échevin concerné est appelé à répondre ; mais tous les conseillers peuvent demander d'intervenir dans le débat. Dans celui d'une question orale, le débat se limite au dialogue entre le conseiller et l'échevin. Dans les deux cas, comme en justice, un droit de réplique est autorisé.
Il est des sujets où l'interpellant a intérêt à susciter le débat collectif : des membres du conseil qui partagent son avis peuvent ainsi lui apporter leur soutien. Le choix de la question orale est préférable s'il a des raisons de penser qu'il sera minorisé dans la défense de son point de vue.

Interpellations et questions orales sont déposées plus fréquemment par des conseillers de l'opposition que par ceux de la majorité. Ces derniers ne s'en privent cependant pas : leurs propositions sont souvent des contributions utiles. Certains conseillers de l'opposition font eux aussi des interventions constructives ; mais d'autres multiplient les demandes de parole sans avoir pris le temps d'approfondir le sujet (voulant seulement témoigner de leur soutien à des habitants qui les ont contactés : un électoralisme qui « saute sur tout ce qui bouge » !).

Comme peu de citoyens assistent aux conseils communaux, il faudrait envisager de donner une audience plus large aux interpellations des conseillers, notamment via le site internet communal (y compris la réponse de l'échevin concerné).

Le droit d'interpellation citoyenne en conseil communal est une revendication fort ancienne. Mis d'abord en pratique à l'initiative de quelques communes (avec des bilans inégaux), il est désormais légalement reconnu depuis fin 2006 ; à charge pour chaque pouvoir communal d'en préciser les modalités concrètes.
A Uccle, le choix a été fait d'exiger que la demande soit introduite par un minimum de 20 citoyens, et remise au Bourgmestre au moins 5 jours avant la date du conseil ; les interpellants disposant d'un temps de parole de 10 minutes, puis d'un droit de réplique de 3 minutes. Le seul interlocuteur est l'échevin concerné. Trois interpellations citoyennes maximum peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une même séance du conseil.
Le règlement diffère d'une commune à l'autre. Certaines exigent un nombre plus important de signatures. A Bruxelles-ville le temps de l'intervention est limité à 5 minutes. A Molenbeek tous les conseillers peuvent intervenir dans le débat.
Tous les règlements s'accordent pour préciser que l'interpellation ne peut porter que sur des questions d'intérêt communal (à l'exclusion de cas particuliers ou traitant d'une matière qui relève des séances à huis clos).
Le règlement ucclois précise utilement que sont irrecevables les interpellations « qui ne respectent pas les droits de l'homme ou revêtent un caractère raciste ou xénophobe ».
Le droit d'interpellation citoyenne a été obtenu récemment aux Conseils des zones de police d'Anderlecht et de Uccle (sur proposition des groupes Ecolo)

L'institution du droit d'interpellation citoyen est un pas en avant
important dans le sens d'une démocratie plus participative.
Espérons qu'il en sera fait usage d'une manière qui serve l'intérêt général.

JACQUARD
PENSEUR ET HOMME D'ACTION

Sans la découverte, il y a plus de 20 ans, de la pensée d'Albert Jacquard,
je crois que je ne serais pas devenue ce que je suis.

Dans cet univers qui ne sait qu'être, nous avons apporté l'émerveillement devant ce qui est.
(« Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau » 1987)
L'essentiel de ce que la nature a apporté à chaque homme est le pouvoir de dépasser sa nature… L'essentiel de sa vie est consacré à devenir ce qu'il a choisi d'être.
(« Un monde sans prisons ? » 1993)
Tout se passe comme si la nature nous avait essentiellement fourni la capacité d'acquérir de nouvelles capacités, à condition de regrouper nos savoirs, nos énergies, nos imaginations.
(« Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau » 1987)
La vie se nourrit de différences ; l'uniformité mène à la mort.
(« Cinq milliards d'hommes dans un vaisseau » 1987)
Lorsqu'il s'agit de défendre l'intégrité du pays chacun admet que rien n'est trop coûteux pour obtenir la victoire. Pourquoi ne pas avoir la même attitude lorsqu'il s'agit de défendre le droit de tous les citoyens à un traitement digne ?
(« J'accuse l'économie triomphante » 1995)
Comme tous les intégrismes, l'économisme repose sur l'acceptation d'une fatalité, sur la soumission à une volonté extérieure à laquelle il faudrait se soumettre.
(« J'accuse l'économie triomphante » 1995)

Faire de la politique, c'est courir le risque de se tromper ; ne pas en faire, c'est être sûr de se tromper !
(Conférence à l'ULB 1994)

Un esprit pluridisciplinaire
Les citations épinglées ci-dessus témoignent de la grande ouverture d'esprit de son auteur. Ingénieur, démographe, généticien, humaniste, utopiste, pédagogue, vulgarisateur, écrivain, Jacquard est tout cela à la fois et même plus encore.
C'est un penseur et un homme d'action, passionné d'éducation et engagé dans la défense des plus démunis comme dans le combat contre le racisme. Une personnalité dont l'âge n'a pas altéré le dynamisme, dotée d'un charisme peu courant, et respectée par des lecteurs et des auditeurs de tous les âges.
Son témoignage porteur d'espoir est capable de mobiliser le meilleur de nous-mêmes par sa foi en l'homme, la profondeur de sa réflexion et l'authenticité de son discours.

Un penseur précurseur
La réflexion de ce scientifique français, philosophe à ses heures, l'a conduit à une remise en question des fondements de la société compétitive et inégalitaire que l'on cherche à nous imposer comme inévitable. Bien avant que l'on ne parle d'un « développement durable » il fut un précurseur dans la prise de conscience d'une solidarité élargie à l'ensemble de l'humanité dans les limites d'un monde fini au ressources limitées ; et de la nécessité de s'inscrire dans un autre paradigme que celui de la croissance du PIB pour résoudre les problèmes de société !

Albert Jacquard aura marqué plusieurs générations
par la lucidité, la richesse et la générosité de sa pensée.
Une pensée novatrice, ancrée dans l'actualité d'aujourd'hui
et profondément imprégnée de valeurs porteuses pour l'avenir.

JARDINS
POTAGERS

Une richesse communale uccloise
Dans une commune verte comme Uccle on trouve un très grand nombre de jardins privés, le plus souvent invisibles depuis l'espace public. Ils sont de taille très variable. Les plus petits ne sont pas ceux qui ont le moins de charme.
Les jardins répondent au rêve de nombreuses familles avec enfants. Ils font aussi la joie des retraités qui les

plantent et les entretiennent avec amour. Ils sont des havres de paix et du plaisir pour les yeux.
L'engouement pour le jardinage ne date pas d'hier. Les amoureux des jardins sont des passionnés, souvent solitaires. Jardiner c'est prévoir, c'est se projeter dans le temps ; c'est s'inscrire dans un temps à la fois cyclique et linéaire. Entre nature et culture le jardin occupe une place singulière : parce qu'on aime la nature on la transforme, on y met de l'ordre. La tendance est aujourd'hui à un retour d'une certaine tolérance vis-à-vis d'un jardin plus sauvage, le plus naturel possible, sans emploi de pesticides.
Une cinquantaines de jardins ucclois ont reçu le label « nature en jardin » décerné par l'association Natagora. Certains s'ouvrent au public à l'occasion de journées-découverte.

A côté des jardins d'agrément il existe aussi beaucoup de jardins-potagers. On les trouve sur des parcelles bâtissables louées par le pouvoir public communal ou régional, la SNCB ou, plus rarement par un propriétaire privé (comme à la rue de Beersel).
Ils se sont disséminés dans l'espace communal dans des zones provisoirement délaissées qui se raréfient à mesure que progresse l'urbanisation. J'en avais fait le recensement cartographique dans l'Atlas d'Uccle réalisé par le groupe local Ecolo en 1997 ; cette carte n'est plus d'actualité.

Vers une politique potagère
A mon arrivée comme échevin, il n'y avait pas de « politique potagère » à Uccle. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'existait pas de potagers communaux à gérer ; mais leur existence n'intéressait guère le Collège !

Ils s'étaient implantés, depuis longtemps, sur trois propriétés communales : le plateau Avijl, un terrain en bordure de la rue de Stalle longeant la voie ferrée et un terrain dans la vallée de Linkebeek.
Il paraîtra probablement paradoxal aux contestataires du projet public de logement sur le plateau Avijl que je revendique à la fois l'initiative d'une politique potagère uccloise et celle d'un PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol) permettant de bâtir au détriment d'une partie des potagers du plateau. Pourtant, dans mon esprit, ces deux choix politiques ne s'opposaient pas ; ils étaient même complémentaires.

Les sites potagers ucclois m'apparaissent comme une grande richesse,
qu'il faut préserver autant que possible,
pour des raisons tant écologiques que paysagères et sociales.

Mais plusieurs problèmes se posaient pour les parcelles potagères communales.

- *Sur Avijl, plusieurs locataires avaient érigé des constructions « bidonvillesques », objet des plaintes récurrentes d'une partie des habitants de l'immeuble de la rue Jean Benaets. D'autre part, la taille des parcelles louées étant fort inégale, certains locataires étaient très favorisés par rapport à d'autres.*
- *A Stalle, le terrain communal était squatté par des exploitants dont la Commune ignorait l'identité ! Le terrain était encombré de divers détritus. Une partie de la surface était destinée à la future déchetterie communale.*
- *Enfin, de manière générale, l'IBGE nous avait alertés en matière de pollution des sols : il s'avérait en effet que plusieurs terrains potagers régionaux étaient gravement contaminés au point de rendre dangereuse la consommation alimentaire des légumes cultivés.*

Une politique potagère s'imposait donc. Elle comporta plusieurs aspects.

- L'établissement d'une nouvelle convention entre la Régie foncière et les locataires du plateau Avijl.
  Une convention exigeante des points de vue paysager et écologique et qu'il a fallu faire approuver par le Conseil communal.
- L'engagement d'un bureau d'étude spécialisé en analyse de sols et une information de nos locataires-exploitants pour les inciter à la prudence dans l'attente des résultats.
  Ceux-ci se sont heureusement révélés rassurants : aucun des forages réalisés ne présentait des teneurs en polluants qui dépassaient les normes admises pour les terrains cultivés.
- Le réaménagement en profondeur de la partie du site de Stalle destinée à rester potagère (après en avoir informé les exploitants par voie d'affiche).
  Un apport de terres nouvelles fut nécessaire ainsi que le bornage de nouvelles limites de parcelles d'égale superficie, suivis d'une mise en location en bonne et due forme. Le site est aujourd'hui devenu un modèle du genre, à la satisfaction générale.

L'attachement des habitants des villes aux espaces potagers
Le charme et la convivialité des espaces de jardins potagers urbains sont très généralement célébrés. Je pense que c'est à très juste titre.
J'ai constaté en effet combien était grand l'attachement des jardiniers à cette activité de loisir. Un loisir d'autant plus apprécié qu'il est un travail créatif, qui s'effectue en plein air et dans un calme relatif, tout en procurant une ressource alimentaire de qualité. Un loisir qui exige beaucoup de savoir faire et de patience et qui multiplie les occasions de contacts sociaux. Une activité qui contribue à maintenir dans les villes de précieux espaces de contact avec la nature ; avec un impact paysager et éducatif indéniable.
Cependant, sans vouloir altérer cette image idyllique, je dois reconnaître que certains exploitants sont très loin d'une pratique écologique (emploi de produits chimiques, accumulation de déchets…). Et aussi qu'il m'a fallu souvent intervenir avec l'espoir d'apporter une solution aux déboires de certains locataires jardiniers victimes de vandalisme, de vols ou de pressions déplaisantes de la part de leurs voisins.

Utilité des potagers urbains pour les populations relativement défavorisées

Une part importante des sites potagers ucclois sont situés dans des zones résidentielles aérées, peuplées d'une majorité d'habitants à revenu élevé et qui ont la chance de disposer d'un jardin, souvent de belle dimension. Une localisation proche d'habitants déjà privilégiés qui n'est donc pas la plus adéquate !

Un site se trouve inclus dans un quartier densément bâti où vivent beaucoup de personnes au revenu très modeste : l'intérieur de l'îlot Tillens-Rosendael (en bordure de la chaussée d'Alsemberg). S'il y en avait un à sauvegarder en priorité, c'était bien celui-là ! C'était la volonté de tous ceux qui combattirent, en son temps, l'importante promotion immobilière privée dont il était menacé.
Alors conseillère communale dans l'opposition, j'ai participé à ce combat aux côtés des riverains dont l'action citoyenne fut exemplaire. Une action qui a conduit à sauver le site par l'inscription de ce terrain propriété du CPAS de Forest en « zone verte » au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) à l'exception d'une bande constructible à front de la rue Rosendael.
En début de législature, une concertation très positive entre les communes d'Uccle et de Forest, le comité de quartier et l'IBGE avait abouti à un accord relatif aux modalités de gestion conjointes du site. Malheureusement, la déception fut grande ensuite : les analyses faites par l'IBGE ont révélé, en 2002, un degré élevé de pollution du sol, le rendant impropre à des cultures alimentaires !
Il a fallu attendre 2006 pour que la Ministre régionale de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, trouve les moyens de concrétiser sa promesse d'un assainissement des sols qui a permis une reprise de l'activité potagère en toute sécurité sur une partie de l'espace vert par ailleurs très bien réaménagé dans son ensemble, avec un site de compostage collectif.

Les potagers du Keyembempt, étaient aussi menacés, parce que pollués. Ils ont aussi un rôle social important à jouer dans le quartier de Calevoet. *_Le site est aujourd'hui réhabilité dans le cadre d'un excellent projet public (dont la Commune a assuré l'instruction) de réaménagement de l'ensemble de ce bel espace vert qui appartient à la Région.*

Les jardins, aussi petits soient-ils, sont d'une importance de type existentiel
pour les nombreux citadins qui ont « la main verte ».
Ils contribuent à multiplier dans l'espace urbain la présence d'une nature
qui, bien que domestiquée, y assume un rôle écologique primordial.

JETER
UNE PRATIQUE REMISE EN QUESTION

La création d'une déchetterie n'a pas réduit l'engouement des Ucclois pour le service communal très apprécié « d'enlèvement des objets encombrants ». Il est pourtant probable que ce service relativement coûteux ne soit pas maintenu à l'avenir
(d'autant plus que la Région répond aux appels d'enlèvement à domicile).

J'ai personnellement du mal à jeter des objets usagés ; mais les jours d'enlèvement des « encombrants » étaient l'occasion de faire le tri dans ce que j'ai accumulé « en cas que ». J'aimais aussi fouiner dans ce « brol » et il m'arrivait de faire des découvertes et des rencontres plaisantes !
En cette période, jadis reconduite annuellement, les rues de notre commune étaient très animées en fin de journée. Les habitants du quartier concerné en profitaient pour faire d'intéressantes découvertes à usage privé. Aujourd'hui, l'espace est de plus en plus investi par des professionnels qui enfournent dans leur camionnette tout ce qui peut avoir une valeur marchande.

La fin d'une « économie du jetable » ?
Le temps n'est plus où l'on soignait avec respect les vieux instruments de ses grands-parents ! La plupart des appareils sont conçus pour une vie relativement courte. Ils sont aussi de plus en plus difficilement réparables (car pas démontables). On a même inventé les appareils de photos, les rasoirs et les DVD jetables. Enfin, nombreux sont les biens devenus obsolètes, non pas usés mais techniquement considérés comme « dépassés », pour toute sorte de bonnes et de mauvaises raisons.

Une « économie du jetable » s'est développée à la fin du 20ème siècle car l'habitude s'est insidieusement instaurée d'un renouvellement rapide des biens de consommation. Le renouvellement de l'offre, dans la mouvance de celui de la mode, est une façon délibérée de stimuler la demande.

L'habitude de jeter est perçue aujourd'hui comme contraire aux exigences d'un développement durable ! La question se pose alors de savoir si une collecte communale des « encombrants » telle qu'elle était pratiquée à Uccle peut efficacement contribuer à pallier les inconvénients de l'évolution du siècle passé ?
Je pense que oui.

Oui parce qu'elle incite à récupérer et prévient les dépôts clandestins et polluants. Oui, aussi, par une utilité sociale qui n'est pas négligeable : pour ceux qui jettent (à qui cela évite le transport jusqu'à la déchetterie communale) ; comme pour ceux qui trouvent.
Mais la question se pose de savoir si le recyclage des matériaux récoltés est bien assuré. Et si ce type de récupération incite réellement les citoyens à donner aux objets matériels « la nouvelle vie » qu'il faudrait

encourager.

En guise de conclusion, ce petit message solidaire et écologique :
Plutôt que de jeter les objets qui ne nous sont plus utiles,
donnons-leur la possibilité d'une seconde vie.
Et songeons à fouiner avant d'acheter neuf ce dont nous avons besoin.

JOURNAL COMMUNAL
AMBIGUÏTÉS

Avec les points communs d'une distribution gratuite aux habitants et d'une forme bilingue obligatoire, la diversité est étonnamment grande entre les journaux communaux des 19 communes bruxelloises. Je ne parlerai ici que du journal ucclois.

Un épais magazine illustré : le « Wolvendael »
C'est un mensuel qui en est à son 531ème numéro. Un journal qui se veut « culturel », mais financé par des annonces publicitaires, et dans lequel sont insérées des pages « d'information communale », elles aussi payantes.

Cette pratique a des avantages (essentiellement financiers) et des inconvénients (diffusion pas assez claire des informations communales officielles).
Elle a fait l'objet de nombreux débats au Collège et en Conseil… sans que cela débouche sur des décisions de remises en question fondamentales. J'y vois là un bon exemple de l'inertie des pratiques communales face au changement !

Du point de vue d'Ecolo le problème principal concerne la publicité commerciale.
La distinction manque en effet de clarté entre les annonces publicitaires et certains articles qui sont de la publicité déguisée (notamment pour des hôtels et des restaurants). Et la part réservée à la publicité dans l'ensemble du magazine est trop importante.
D'autres sont plus sensibles à l'utilisation du journal communal par certains élus à des fins de publicité personnelle.
L'importance que certains attachent à la publication de leur photo dans les médias m'a toujours fait sourire !

La partie centrale « informations communales »
Ces informations sont malheureusement noyées dans l'ensemble du magazine. Je pense cependant qu'elles se sont nettement améliorées sous la précédente majorité arc-en-ciel :

- Par une présentation plus attrayante par un graphiste spécialisé (bien que la mise en page de ma rubrique m'ait paru souvent décevante).
- Par une identification visuelle de l'échevin responsable (dans l'esprit d'une politique de proximité).
- Par un contenu plus substantiel (avec un souci de vulgarisation pédagogique).
  J'ai personnellement rédigé de nombreuses communications relatives à l'urbanisme et à l'environnement (qui, telles qu'elles apparaissent dans le langage administratif habituel, semblent souvent très ésotériques au citoyen non spécialiste de ces questions). Avec la contrainte que les articles doivent être rédigés un mois à l'avance, ce qui posait un problème inévitable pour les sujets d'actualité !
- Par un aspect plus novateur encore : l'apparition d'une tribune ouverte à l'opposition.
  C'était une ancienne revendication démocratique d'Ecolo qui s'est vue satisfaite lors de notre participation à la majorité.

Et pour l'avenir ?
Dans l'objectif d'une meilleure diffusion de l'information communale, je pense qu'il serait souhaitable d'envisager une nouvelle formule. Car à l'inconvénient d'une information officielle noyée dans les pages culturelles du magazine, s'ajoute le fait que beaucoup de citoyens ne font pas la distinction entre « Le Wolvendael » (journal communal), et d'autres publications gratuites d'initiative privées à objectif commercial, qui diffusent elles aussi certaines informations…d'une manière beaucoup moins fiable !

JOURNALISTE
UN MÉTIER DIFFICILE

Politiques et journalistes se côtoient régulièrement.
La majorité des élus attachent d'ailleurs une importance primordiale
à la manière dont on parle d'eux dans la presse.
Certains entretiennent des relations privilégiées avec un journaliste,

choisi pour relayer leur action.

Je dois reconnaître que j'ai négligé la communication médiatique ;
faute de trouver du temps pour m'en occuper !
Ce fut probablement une erreur.

Les medias, un contre-pouvoir nécessaire
La santé démocratique d'une société, on l'a dit souvent, dépend beaucoup de l'indépendance et de la diversité de la presse.
Les médias ont à cœur d'assumer ce qu'ils estiment, à juste titre, être un « devoir d'information ». Leurliberté d'opinion et de parole doit être défendue (exception faite pour ceux dont l'objectif s'oppose aux valeurs démocratiques !).

Le journalisme, un métier difficile
Je crois que ces difficultés sont très fondamentalement liées à des contraintes de temps imposées par un milieu financier très concurrentiel.

Les journalistes du quotidien sont trop souvent dans l'obligation de travailler dans l'urgence, sans avoir le temps d'aller sur le terrain, ni, surtout, d'acquérir les cadres de références nécessaires à la compréhension des problèmes et des enjeux.
Combien de fois ai-je dû leur donner au téléphone, pour le jour même ou le lendemain, des informations sur un dossier « chaud » d'urbanisme qui aurait demandé à être analysé en profondeur, plans en main ! On ne peut qu'être dans une logique du « vite fait » approximatif lorsque le journaliste a reçu mission de rédiger un article en quelques heures dans un domaine technique dont il n'est pas spécialiste.
Les exigences du traitement de l'actualité expliquent donc des erreurs et des lacunes dans l'information transmise, qui sont parfois lourdes de sens. Sans pour autant les justifier !

Je souscris aux propos du nouveau directeur général de TLB, Marc de Haan, quand il dit
« qu'il importe surtout d'éclairer le téléspectateur en lui apportant les outils d'analyse ».
C'est évidemment tout autre chose que d'être un « passe micro » des citoyens !

Encore faut-il donner aux journalistes les moyens matériels d'informer correctement. Le climat concurrentiel actuel entre médias en rivalité pour la conquête des parts de marché ne va pas dans ce sens. L'exigence d'attirer le public est malheureusement devenue souvent une condition de survie.
La recherche du scoop et la qualité de la forme (avec des titres accrocheurs et pas toujours en adéquation avec le contenu de l'article) sont alors privilégiées par rapport au traitement de fond de l'information. Des informations trop hâtives doivent trop souvent être démenties le lendemain.

Certains journalistes sont les premiers à s'inquiéter et à dénoncer le fait que les conditions de travail qu'on leur impose « au nom de la rationalité économique » nuisent à la qualité de l'information.
Le Groupe Bruschetta (rassemblant des journalistes et des juristes) a mené à cet égard une intéressante réflexion, dont les conclusions ont été soumises aux quatre partis francophones sous la forme d'une résolution qui a reçu le soutien des sénateurs écologistes et socialistes.

L'information, un enjeu politique majeur
L'information conçue comme étant une mission de service au public est un outil de citoyenneté responsable irremplaçable.
Or, de nombreux problèmes se posent malheureusement quant au traitement de l'information par les médias :

- Si les règles de déontologie sont strictes en matière de sources (on cherche à relayer les différents points de vue ; on cite ses sources mais on respecte aussi, s'il le souhaite, la confidentialité de l'identité de l'informateur), elles le sont moins quant au choix des événements montés en épingle.
  Je déplore cette prédilection de la presse pour les thèmes conflictuels et sa tendance croissante à jouer sur l'émotionnel.
  Apparemment ce qui va bien et ne pose pas de problème n'est pas censé intéresser les gens ! Les informations positives envoyées à la presse ne trouvent qu'un relais discret. Ce qui va bien est un « non événement ». Par contre, le moindre désaccord politique ou conflit de voisinage trouve une large audience.
  Je me demande aussi pourquoi on attend trop souvent que les gens soient morts pour exprimer tout le bien que l'on pense d'eux (une question qui m'est venue à l'esprit à la lecture d'un remarquable texte publié dans le Soir à l'occasion du décès de l'avocate pénaliste Anne Kriwin).
- Le montage des émissions et la conception des articles de journaux pose un autre problème : une phrase tronquée ou hors contexte peut trahir la pensée de l'interlocuteur. Les journalistes en sont-ils suffisamment conscients ?
  Les hommes et les femmes politiques ont d'ailleurs bien compris comment fonctionnent les médias : leur discours tend donc à privilégier les « phrases choc » qui seront épinglées au détriment de la réflexion de fond et de la nuance.
- Les illustrations (photos, cartes, graphiques…) manquent souvent de pertinence. Elles semblent destinées à accrocher le regard plus qu'à fournir une information riche de sens.
- Autre chose est la déformation délibérée de l'information par un journalisme au service d'une cause partisane.

Je n'ai heureusement eu à le déplorer qu'une seule fois, dans le chef d'un journaliste qui a par ailleurs refusé tout contact direct avec moi. Dans ce cas, le droit de réponse reste assez théorique ; car il reste toujours quelque chose d'une rumeur.

Un constat bien sévère, me direz-vous ? Peut-être…
Car malgré des conditions de travail difficiles, certains journalistes
témoignent de grandes qualités d'objectivité, d'analyse et de synthèse.
Je suis la première à le reconnaître.

JOURNEE EN VILLE SANS VOITURE
À MULTIPLIER !

Une idée audacieuse à l'échelle européenne.
C'est dans la ville française de La Rochelle que fut tentée la première expérience d'une journée « en ville sans ma voiture » en 1997. Depuis l'idée a fait du chemin : elle s'est étendue d'abord en France puis en Italie ; et, dès 2000, s'est élargie à l'échelle européenne (pas moins de 700 villes dont Bruxelles, dans 14 pays). Elle s'est vue aussi complétée de l'utile accompagnement d'une « semaine de la mobilité ».

Cette initiative s'inscrit dans une politique de la mobilité à long terme visant à l'amélioration des déplacements et des conditions de vie en ville. C'était l'occasion pour les citoyens de découvrir des modes de transport alternatifs à l'automobile ; et pour les pouvoirs publics de tester de nouvelles mesures en matière de déplacement au quotidien.

De la « journée européenne » au « dimanche sans voiture »
En Belgique, la philosophie de l'opération a évolué au cours du temps. En effet, initialement une date fixe avait été choisie (celle du 22 septembre), avec comme conséquence un changement du jour de la semaine chaque année.
Une ou plusieurs zones interdites à la circulation (appelées « zones confort ») étaient délimitées au cœur des villes. L'impact sur la qualité de l'air, le bruit et le trafic devait être évalué, et un sondage réalisé pour mesurer le degré de satisfaction des habitants.
En 2000, le 22 septembre était un vendredi : jour de travail. En 2001, un samedi : jour des achats. Et en 2002, un dimanche : jour de loisirs et de fête… ce qui conduisit les bourgmestres des 19 communes bruxelloises à approuver, à l'unanimité, la proposition de fermer à la circulation automobile la Région bruxelloise toute entière ! Une grande première qui rappela les « dimanches sans voiture » du lendemain des chocs pétroliers.

Le bilan régional de l'expérience du dimanche 22 septembre 2002 étant positif, décision fut prise de la renouveler mais le dimanche 21 septembre 2003 au lieu du lundi prévu.
Ce n'était plus le 22 et ce n'était pas un jour de travail. Cette évolution donnait la primauté à l'aspect festif de la journée. Qui restera désormais fixée au dimanche, à Bruxelles comme dans les villes wallonnes et flamandes qui se sont jointes à l'événement.

Une participation prudente de la commune d'Uccle !
Participation réticente et timide au début
(une zone confort limitée à quelques centaines de mètres dans Uccle-centre en 2000).
Un peu plus audacieuse en 2001
(fermeture de tout le quartier commerçant d'Uccle-centre le samedi, après une enquête témoignant qu'un peu plus de la moitié des commerçants y était favorable).
Vivement contestée par l'opposition et certains habitants en 2002
(avec par contre d'heureuses initiatives citoyennes comme un rallye pédestre et la réalisation d'un premier guide de promenade à mon initiative).
Moins effarouchée depuis 2003
(malgré la surcharge de travail pour la police et l'octroi des dérogations par le Bourgmestre),
avec, pour la première fois, une participation locale à la « semaine de la mobilité »
Aboutissant, enfin, à une attitude nettement plus positive des élus depuis 2005
(avec une multiplication des initiatives citoyennes : repas de rue, promenades…).

L'événement devenait tradition…
Il avait fallu s'y habituer tant est grande l'assuétude à l'automobile !

Il était entendu que cette journée favorisant la mobilité douce relevait de mes compétences ; encore fallait-il que les initiatives de mon échevinat soient acceptées par le Collège !
Au fil des ans, nos propositions se firent de plus en plus novatrices (par exemple la publication des guides de promenades-découverte avec cartes et les trois initiatives testées : un ramassage scolaire à vélo, un itinéraire cyclable et une verbalisation renforcée des stationnements sur emplacements pour handicapés et passages piétons).
Un appel fut nécessaire aux synergies avec d'autres services communaux (Police, Parascolaire, Economie). Face aux récriminations des citoyens mécontents, il fallut faire preuve de patience !

Une tâche motivante, assurant la coordination de toutes les activités de terrain, publiques et citoyennes… prise en charge chaque année avec un nombre très réduit de fonctionnaires enthousiastes. Un résultat encourageant en terme de contagion culturelle.

Un essai de bilan
Certains faits sont incontestablement très positifs.
Le calme est apaisant. Les gens sourient et se parlent. Les vélos sortent comme les champignons en automne (avec malheureusement un problème récurrent de manque de respect du code de la route). Le bonheur des enfants fait plaisir à voir. La gratuité des transports en commun (accordée récemment) attire un nombre croissant de passagers.

Malgré les protestations véhémentes de ceux qui estiment inacceptable cette atteinte à leur liberté, les enquêtes expriment un pourcentage croissant de citoyens satisfaits.
Beaucoup même en redemandent : on parle d'un dimanche par mois… et dans un sondage récent 51% des personnes interrogées se sont même déclarées d'accord pour l'éventualité d'un jour par semaine !

L'objectif d'une conscientisation et d'un transfert modal progressif en matière de déplacements est-il atteint pour autant ?
La réponse est moins sûre, surtout depuis que la journée est toujours un dimanche ! Car l'idée première a été détournée de son objectif pragmatique initial d'une expérimentation de modes alternatifs de déplacement dans le contexte de la vie économique normale.

Ne boudons cependant pas notre plaisir ! Car je pense que la portée de ce « dimanche sans voiture » est plus que symbolique.
Ces journées permettent à des rêves de devenir réalité, pour quelques heures. Elles induisent, petit à petit, une nouvelle culture de la mobilité, tant dans l'esprit des citoyens que dans celui des responsables politiques ; elles favorisent par conséquent l'acceptation ultérieure des décisions contraignantes qui seront inévitables à l'avenir.

Sans attendre des miracles des « Journées en ville sans voiture »,
faisons confiance à leur pouvoir d'influencer les mentalités.
Et souhaitons qu'elles se multiplient demain !

JURISTES ET JURIDISME
LA LETTRE AVANT L'ESPRIT

A mon arrivée, il n'existait pas à Uccle de juriste spécialisé en urbanisme.
Les juristes du service du Contentieux nous apportaient une aide très efficace, mais elles étaient souvent débordées par de nombreuses autres tâches.
J'ai donc convaincu le Collège de la nécessité d'engager un juriste attaché à mon département.
Et le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas manqué de travail !

De l'utilité d'un service juridique en urbanisme
D'une manière générale, les conseils juridiques sont indispensables dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Environnement. Omniprésente est la référence à un cadre légal d'une grande complexité et en constante évolution, qu'il est impératif de connaître et de respecter !

Les juristes engagés comme fonctionnaires communaux ne peuvent pas défendre la Commune lorsqu'elle est attaquée dans le cadre d'une procédure civile (l'appel aux services d'un avocat privé est alors nécessaire). Mais ils peuvent assurer cette défense dans le cas des recours introduits auprès des « Collèges d'urbanisme et d'environnement » et du Conseil d'Etat (par des demandeurs ou des citoyens contestataires de permis).
Les deux spécialistes qui se sont succédés au service de l'urbanisme pendant la législature 2001-2006 nous ont apporté une aide précieuse dans les cas de recours (devenus de plus en plus nombreux) ; mais aussi dans l'instruction difficile de certaines demandes de permis. C'est notamment grâce à la collaboration de la première que j'ai pu exploiter une procédure légale méconnue permettant d'imposer une « étude d'incidences » à un très important projet privé de lotissement qui n'était pas normalement soumis à ce type d'exigence (celui du plateau Engeland).

Les excès d'un « juridisme » excessif
J'entends par là une application trop étroitement formelle des règles de droit qui peut conduire à des prises de décisions défiant le bon sens urbanistique en prise avec les réalités de terrain !

C'est une dérive que nous avons parfois eu à regretter dans le chef du pouvoir de tutelle régional.
Ce fut le cas, notamment, pour l'élaboration du Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) du quartier Vivier d'Oie - Prince de Ligne ou les sites d'implantation de mobiliers urbains publicitaires. Parfois aussi pour l'interprétation de certaines des prescriptions du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol).

Par ailleurs, certains des avocats engagés par des habitants pour la défense de leurs intérêts privés (en commission de concertation et dans l'introduction de recours) privilégient les arguments de procédure (faute de trouver des

arguments fondés sur le fond du dossier).
Les services d'un avocat spécialisé en urbanisme sont de plus en plus souvent sollicités par les citoyens, qu'ils soient demandeurs de permis ou riverains contestataires. Un service fort coûteux mais que les Ucclois sont nombreux à avoir les moyens de se payer !
En séance publique des commissions de concertation, j'avais pris l'habitude d'essayer « d'endiguer » les interventions des avocats, afin qu'elles n'empiètent pas trop sur celles des architectes et des riverains : il me semblait judicieux de privilégier la parole de ceux qui exprimaient leur point de vue sur des réalités concrètes.

KAUWBERG ET KINSENDAEL
DEUX ZONES NATURA 2000

Ces deux remarquables espaces verts préservés au cœur du tissu urbain bruxellois, fleurons du patrimoine ucclois, ont bien plus en commun que la lettre K de leur nom ancien d'origine flamande (« kauwberg », un toponyme dérivé de « froid mont » ou de « source froide »
et « kinsendael », la vallée d'un nom de famille que l'histoire n'a pas retenu).

Il m'a paru intéressant de les comparer
avant de développer la problématique importante de l'avenir du Kauwberg.

Des points communs aux deux espaces verts
Le statut protégé de ces deux vastes espaces semi-naturels, marqués par les traces d'une présence humaine jadis beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, est le fruit d'un long combat contre la spéculation immobilière dans lequel les citoyens ucclois ont eu un rôle déterminant.
Les deux sites sont aujourd'hui classés, avec le statut de « zone verte » au PRAS (Plan régional d'affectation du sol), et intégrés dans le réseau européen Natura 2000. Leur valeur écologique actuelle résulte d'une longue période pendant laquelle ils sont restés relativement à l'abri de l'activité humaine ; ce qui a permis une recolonisation spontanée de la végétation.
Ils remplissent également une précieuse fonction sociale urbaine, tant comme espaces de détente et de rencontres que comme lieux pédagogiques privilégiés.

Mais leurs ressemblances s'arrêtent là.
Les deux sites diffèrent en effet grandement,
du point de vue du milieu naturel, de leur passé historique et de leur gestion.

Le Kinsendael, un ancien parc privé, aujourd'hui réserve naturelle régionale
L'évolution dans le temps de cet espace vert situé dans le fond humide d'un petit affluent de la vallée de la Senne mérite d'être rappelée.
Il s'agit de l'ancien parc, agrémenté d'un étang, d'une somptueuse résidence de campagne (construite par l'architecte Cluysenaar pour l'homme politique influent qu'était Charles Woeste sous les règnes de Léopold II et d'Albert Ier). Laissée à l'abandon depuis la guerre 40-45, cette propriété de 7,5 ha fut acquise par la Compagnie Immobilière de Belgique avec l'intention d'y réaliser un ambitieux projet de bureaux et de logements, bien situé à proximité du tracé futur du « périphérique sud ». La mobilisation riveraine fut très vive, à la fois contre le projet autoroutier public et contre le projet immobilier privé ; aucun des deux ne s'est concrétisé.
Plusieurs décennies d'abandon du terrain ont permis que se reconstitue progressivement, à côté des arbres de grande taille de l'ancien parc, un boisement spontané (aulnaie et saulaie) similaire à la végétation d'origine du fond de la vallée de la Senne. La présence d'une eau abondante avec des degrés d'humidité différents selon les endroits, a favorisé le développement d'une très riche biodiversité.

Cette évolution biologique intéressante explique la décision de la Région de Bruxelles-Capitale de racheter le site, en 1988, pour lui donner le statut de « réserve naturelle » (c'est-à-dire un territoire dont la flore et la faune sont protégées et qui fait l'objet d'une gestion appropriée pour les maintenir dans leur état).
Une gestion vigilante est assurée depuis par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement), compatible avec le maintien d'un libre accès du site aux promeneurs. Elle ne peut atteindre son objectif qu'à la condition que soient préservés d'une pollution d'origine humaine, en amont, les deux ruisseaux qui alimentent son écosystème humide. Cela explique l'attention toute particulière qui a été accordée à ce risque dans le cadre de l'étude d'incidence que j'ai réussi (non sans difficultés !) à faire imposer au promoteur pour sa demande de permis de lotir d'une partie du plateau Engeland : avec une telle minéralisation du sol, le risque était grand d'un rejet d'eaux de ruissellement vers le Kinsendael ; des recommandations exigeantes ont été imposées en matière de gestion des eaux.

Le Kauwberg, une ancienne zone agricole longtemps menacée d'une urbanisation privée
Le passé du Kauwberg est lui aussi important à connaître. Il vient récemment d'être illustré par la superbe brochure éditée à l'occasion du 20ème anniversaire de l'association SOS-Kauwberg (célébré au centre culturel d'Uccle en novembre 2007).

Le site du Kauwberg s'étale, lui, sur le versant sud de la vallée de St Job (jusqu'à une altitude de plus de 100m). Le sous-sol est sablonneux donc plutôt sec (à l'exception de la zone marécageuse qui correspond au fond de la vallée du Geleysbeek).
Il était jadis entièrement boisé. Un morceau faisait partie de la forêt de Soignes ; le reste appartenait à plusieurs propriétaires privés. Trois chemins permettaient de le traverser. Le déboisement au cours du 19ème siècle fit place à un espace entièrement défriché voué à l'agriculture.
Deux activités industrielles se développèrent localement au 20ème siècle : l'exploitation du limon superficiel comme terre à brique dans le haut ; puis celle du sable dans deux grandes carrières. Depuis l'abandon des activités agricoles et industrielles, une végétation naturelle a recolonisé progressivement l'espace, sauf dans le haut où furent entretenues des prairies.

Après la guerre, les propriétaires de ce grand espace de 54ha avaient changé ; ils étaient désireux de valoriser leur bien foncier par une promotion immobilière.
Le site du Kauwberg a été inclus dans la planification urbanistique naissante. A commencer par un plan particulier d'aménagement du quartier (le PPA 17, aujourd'hui abrogé) prévoyant une vocation résidentielle dans le cadre des projets d'infrastructures autoroutières de l'époque. Puis par le statut de « zone de réserve » au Plan de secteur régional approuvé en 1979.
Les grands propriétaires fonciers firent pression sur le pouvoir communal dans l'objectif de sortir de cette situation d'attente par l'élaboration d'un plan particulier d'aménagement autorisant la construction de logements. Ce qui amena le Collège de l'époque à proposer au Conseil communal de décembre 1986 la mise à l'étude d'un PPA qui prévoyait la réalisation d'un golf entouré de 200 logements.

La contestation citoyenne contre la menace immobilière fut très vive. Elle s'exprima, au nom de l'intérêt général, par la voix de deux associations « SOS Kauwberg » et la « Ligue des amis du Kauwberg ». dont les actions tenaces (et malheureusement rivales) ont abouti à la mise en zone verte de l'ensemble du site par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en 2001.
Belle victoire de la société civile, épaulée dans son combat par deux partis politiques (Ecolo et le FDF). Victoire certes, mais qui n'a rien changé au fait, essentiel pour l'avenir du site, qu'il appartient toujours à des propriétaires qui sont très majoritairement privés. Deux d'entre eux (la succession du brasseur Wielemans et la société Immo Fond'Roy) détiennent plus de la moitié de la surface, au cœur de la zone verte.
La PRAS interdit désormais toute construction dans les zones vertes. Mais il n'impose pas à leurs propriétaires de les entretenir. Contrairement au Kinsendael, aucune gestion d'ensemble du Kauwberg n'est donc assurée à ce jour.

La biodiversité du Kauwberg menacée
Dans son état actuel le site présente une grande diversité d'écosystèmes : zones boisées, bosquets, milieux ouverts (pâtures, prairies de fauche, lande à genêts), zone humide, et potagers. C'est ce qui en fait toute la richesse écologique. C'est d'ailleurs une des raisons qui a motivé la décision de classement par le Gouvernement de la Région bruxelloise. L'arrêté de classement explicite les trois intérêts du site : paysager, scientifique et historique.

Or il est illusoire de croire que cette richesse est éternelle !
Nous sommes nombreux à pouvoir témoigner de la vivacité de la repousse des arbres à l'échelle d'une vie dans celle des deux carrières qui n'a pas été comblée. Un témoignage frappant, parmi d'autres, d'une réalité souvent oubliée : sans l'action de l'homme, l'ensemble de nos territoires tempérés humides serait couvert d'une forêt.
En l'absence d'une intervention humaine, la repousse spontanée de la végétation tend à reconstituer un état biologique stable, en équilibre avec les conditions locales du climat et du sol : à savoir, dans le cas du Kauwberg, une hêtraie à charmes uniforme, peu diversifiée des points de vue de la flore et de la faune.
L'arrêté de classement a reconnu cette réalité en 2004 :
« en tant qu'espace vert semi-naturel, le site du Kauwberg nécessite une intervention humaine soutenue (fauche, pâturage extensif, contrôle du boisement spontané) seule capable de garantir la conservation non seulement de ses ressources en vie sauvage,
mais aussi de l'intérêt qu'il revêt comme paysage rural de type bocager »

Quelle politique pour l'avenir du Kauwberg ?
Les positions des deux associations de défense du Kauwberg divergent.

- La LAK croit en la possibilité d'une conservation du site assurée par ses propriétaires ; elle procède par ailleurs elle-même à l'achat de parcelles dans la mesure de ses moyens. Elle estime normal que la circulation sur le site soit soumise à l'autorisation des propriétaires (à l'exception de celle sur les deux sentiers vicinaux). Elle déplore « l'occupation sauvage par un public qui n'a aucun respect ni pour la nature, ni pour le bien d'autrui ».
- SOS Kauwberg se réfère à l'esprit de la législation sur l'aménagement du territoire qui consacre la possibilité de limiter l'usage d'un bien à une destination précise au nom de l'intérêt général. L'association souligne à juste titre le fait que les plus gros des propriétaires sont beaucoup plus soucieux de défendre en justice ce qu'ils estiment être leurs droits que d'envisager des mesures de conservation du site. Pour sauver ce site à grande valeur patrimoniale d'une dégradation inéluctable si la situation actuelle persiste, elle estime indispensable l'application d'un plan de gestion sous l'autorité des pouvoirs publics. Un tel plan existe, commandité par SOS Kauwberg en 1994 et subsidié par l'IBGE ; il ne demande qu'à être actualisé.

Personnellement je suis de l'avis de ceux qui réclament, en vain depuis des années, l'étude et la mise en œuvre d'une gestion écologique concertée du Kauwberg.
Je me souviens avoir écrit au Bourgmestre Claude Desmedt en 2004, avec l'espoir que la Commune d'Uccle s'associe

publiquement au combat de SOS Kauwberg pour l'avenir du site. Sa réponse témoigna d'un respect pour mon point de vue ; mais aussi de la priorité qu'il accordait à d'autres causes et d'une conception différente du rôle des espaces verts urbains (qu'il souhaite voir aménagés « pour le jeu et la détente »).
L'arrêté de classement ne propose pas un plan de gestion ; mais une obligation de gestion est à présent imposée par la Communauté européenne pour tous les espaces verts faisant partie du réseau Natura 2000.
L'adoption d'une gestion concertée ne préjuge pas de l'octroi ou non d'une éventuelle indemnité (par la Région) aux propriétaires lésés (sans oublier que le PRAS a accordé à certains d'entre eux des plus-values foncières en d'autres lieux !). Après la recherche d'un consensus avec les propriétaires, diverses modalités juridiques pourraient être envisagées pour régler la question d'un refus de gestion de la part de certains d'entre eux.

En guise de conclusion Kauwverg et Kinsendael, deux symboles très chers au cœur des Ucclois.
Deux espaces semi-naturels préservés en milieu urbain grâce à un combat citoyen.
Précieux par leurs fonctions écologique et socio-culturelle.
Lieux de mémoire et lieux d'avenir.

KROLL
LA JUSTESSE DU TRAIT

« Le Kroll » est la première chose que je regarde en ouvrant Le Soir.
Les dessins de ce caricaturiste font mes délices !

Kroll allie la finesse de l'humour à une grande profondeur dans le décodage de l'actualité politique et sociale. Derrière le dessinateur transparaît toujours l'analyste expert de l'actualité politique. En nous faisant rire, il nous fait toujours réfléchir. Il peut même aussi nous faire pleurer.

L'humour de Kroll n'est jamais bêtement méchant. Il tape juste, par la pertinence de ses rapprochements et l'adéquation du dessin au texte. Le grossissement du trait met en relief des réalités essentielles. Il évite tout esthétisme sans tomber dans la vulgarité.

Les dessins de presse sont un matériel pédagogique fort intéressant.
Lorsque j'étais enseignante j'avais l'habitude de proposer à mes élèves l'analyse des dessins de Plantu (le caricaturiste du journal Le Monde) et aussi celle des peintures de Granger (ce peintre auteur de nombreux tableaux évoquant les relations « nord-sud »). Cela nous permettait utilement de nuancer le propos par une réflexion critique ; mais les adolescents avaient besoin d'être aidés pour comprendre ces images au second degré.
Chez Kroll, le message est plus direct, moins symbolique ; mais bourré de références à l'actualité du moment qui sont autant de clins d'œil.

La pertinence de ce nom dans cet abécédaire est discutable.
J'en conviens.
Mais il me donne l'occasion d'évoquer ici, plus particulièrement, les dessins de Kroll relatifs à la mobilité. Mieux que tous les mots, ils expriment l'absurdité d'une société « malade de la bagnole ».
Celui que j'épinglerai plutôt ici évoque à la fois le réchauffement climatique et le paternalisme de la coopération au développement.
Guy Verhoofstad et Freya Van den Bos, aisément reconnaissables font face, tout sourire, à deux congolais armés de lance et bouclier.
« Le principe est simple. On vous explique :
on vous donne cet argent pour que vous ne polluiez pas, ici.
Et nous polluons chez nous à votre place. Et ça fait bouf, au total ».
Réponse du plus grand des « noirs », le visage fermé :
« Pour Kyoto, c'est ça ? »

Habile transition avec le mot suivant…Kyoto !

KYOTO
AU-DELÀ DU PROTOCOLE ?

Je ne sais pas pourquoi l'ancienne capitale du Japon, cette magnifique « ville musée »,
a été choisie comme lieu de la première conférence internationale sur le changement climatique.
C'était en 1997, dans la foulée de la convention signée lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Un protocole contraignant
L'engagement pris à Kyoto porte sur une réduction de 5% des émissions de GES pour 2012 par rapport au total des

émissions mondiales estimées en 1990. Il a fallu 8 ans pour que ce traité entre en vigueur (et il n'a pas été ratifié par les Etats-Unis).
Il devait être ratifié par 55 pays au moins dont suffisamment de pays « développés » pour que leurs émissions représentent 55% du total qu'ils émettent.
Le respect des engagements de Kyoto passe par les entreprises industrielles et agricoles. Plus précisément par la capacité des entreprises d'innover dans des technologies plus propres. Mais aussi par une réduction générale de la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs du bâtiment et des transports (deux secteurs polluants dont le potentiel de réduction est considérable).
L'émission de gaz à effet de serre du transport aérien n'a pas été incluse dans le protocole. Un choix politique regrettable, dans la foulée de celui plus ancien de ne pas taxer le carburant des avions !

De tous les pays européens nous sommes celui qui a la plus grande émission de GES/hab.
La Belgique, pour sa part, s'est engagée à atteindre une diminution de 7,5% en 2012 par rapport à ses émissions de 1990. Elle est malheureusement aujourd'hui très, très loin d'être en mesure d'atteindre cet objectif !

Des droits d'émission qui peuvent s'échanger
Un « droit de polluer » est accordé aux différents acteurs nationaux : chacun a reçu l'autorisation d'émettre dans l'atmosphère une certaine quantité de gaz par an. Le gouvernement répartit gratuitement des permis entre les pollueurs (sur la base d'audits énergétiques) ; chaque permis autorise l'émission d'un quota équivalent à une tonne de CO2.
En 2005, 59 millions de permis ont été alloués au secteur privé, répartis entre plus de 300 entreprises ; 12.000 étaient concernées à l'échelle européenne. Ils ne concernent encore que les secteurs les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre (raffineries, énergie, sidérurgie, ciment, verre, papier…).

Le protocole prévoit la possibilité de recourir à des mécanismes compliqués (dits « de flexibilité ») basés sur la notion d'échange de quota d'émission. Les quotas attribués sont en effet transférables et négociables. Il existe deux marchés de CO2 : au niveau international, entre 30 états industrialisés ; et un marché au niveau européen qui permet l'échange des permis d'émission entre entreprises.
Les permis peuvent désormais se vendre et s'acheter à un prix fluctuant en fonction de l'offre et de la demande. Si une entreprise qui a investi dans des technologies propres émet moins de gaz qu'autorisé elle peut revendre l'excédent à une autre entreprise qui, elle, pollue trop.
Il faut savoir que les dépassements sont lourdement pénalisés (40€/ tonne équivalent CO2). Chaque entreprise va donc comparer le prix du permis qu'elle peut acheter avec le coût d'une réduction d'une tonne de ses émissions. Elle sera tentée de renoncer à des investissements si l'achat de permis supplémentaires lui coûte moins cher. Le nombre total de permis alloués par l'autorité publique n'ayant pas changé, la fluctuation du prix du permis n'influence pas le montant total de la pollution. Par contre, cette fluctuation crée un climat d'incertitude préjudiciable aux choix d'investissements des entreprises à qui est demandé un effort de dépollution.
Ainsi, par exemple, la décision prise en automne 2007 par le groupe sidérurgique Arcelor-Mittal de maintenir en activité la ligne à chaud du bassin liégeois confrontait l'entreprise à cette imposition de quota.
En un premier temps, elle a soutenu que l'achat de permis d'émission sur le marché était incompatible avec ses exigences de rentabilité et a demandé l'octroi d'un quota plus élevé par le Gouvernement wallon. Une solution de compromis a finalement été trouvée début 2008 avec les contributions conjointes de la région wallonne, du gouvernement fédéral et du groupe Arcelor-Mittal lui-même.
C'est un exemple type d'un douloureux conflit de valeurs : emploi contre environnement.

Par ailleurs, des investissements faits par un pays visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors de son territoire lui permettent de bénéficier de crédits d'émission supplémentaires et donc de faire moins d'effort pour réduire ses propres émissions. Un « droit de polluer » supplémentaire, dans un esprit de compensation dont le principe est pour le moins discutable !
Cette possibilité a inspiré à Kroll un dessin d'un humour caustique très pertinent paru récemment dans le journal Le Soir, évoquant la possibilité d'investissements belges au Congo.

Kyoto solution miracle ?
Personne n'a jamais prétendu que le Protocole de Kyoto allait résoudre à lui seul le problème du réchauffement climatique. Il est considéré par les scientifiques comme un premier pas.
Un tout petit premier pas si l'on considère qu'une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre serait nécessaire pour seulement stabiliser leur concentration future dans l'atmosphère !
Mais, d'un point de vue politique, Kyoto a marqué une rupture positive dans la prise de conscience comme dans l'action ; une rupture nécessaire et qui va dans la bonne direction. Pour la première fois, la communauté internationale a reconnu l'urgence de traiter la question.

Il semble réaliste de pouvoir envisager le scénario moyen d'une augmentation de température moyenne prévisible de l'ordre de 2° d'ici 2050. Il est donc d'ores et déjà plus que temps d'envisager les moyens d'une protection contre les conséquences multiples d'une telle élévation de température.
En commençant par celle des populations les plus vulnérables des pays du sud ; notamment les états insulaires menacés d'inondation.

Après Kyoto, Copenhague
Le protocole de Kyoto expire en 2012. Sera-t-il reconduit ?
Les pays « émergents » accepteront-ils d'y adhérer ?

Fin 2007, le sommet de Bali a marqué le lancement officiel des négociations sur les objectifs « post Kyoto ». La Chine, l'Inde et les Etats-Unis ont accepté d'entrer dans l'accord international. Les modalités de fonctionnement d'un « fonds d'adaptation aux changements climatiques » ont été décidées ; le principe d'un instrument pour enrayer la déforestation a été entériné.

Copenhague sera l'étape suivante (fin 2009) avec la lourde responsabilité de trouver un large accord sur les engagements de l'après Kyoto.
Il faudra négocier les objectifs chiffrés imposés à chaque pays, les modalités d'octroi et d'échange des droits d'émission (pour limiter les effets pervers du système), les secteurs couverts par ceux-ci, la possibilité d'une régulation internationale sous l'égide de l'ONU…

Il sera essentiel d'impliquer tous les Etats dans les futurs accords ; à commencer par les européens. Les pays du « Sud » ne manquent pas, en effet, de rappeler aux pays industrialisés la responsabilité historique de leur modèle de développement ! Ils les appellent donc à réduire « en premier » leur pollution sur leur propre territoire (d'autant plus légitimement que cette « réduction à domicile » impulsera de nouveaux modes de production et de consommation) ; mais aussi, au nom de la solidarité internationale, à honorer leur dette environnementale par une aide financière permettant aux pays en développement de réduire leurs émissions et de s'adapter autant que faire se peut aux conséquences du réchauffement climatique.

Le débat devrait aboutir à une augmentation du prix de la tonne de CO2 émise, un choix politique dissuasif en application du principe du « pollueur payeur ».

LANGUE DE BOIS
LE CONTRAIRE DU « PARLER VRAI »

Dire sans dire, dire sans oser dire, ne pas dire en ayant l'air de dire…
(Martine Chosson)

L'origine de cette expression est incertaine. Il semblerait que la métaphore soit venue des langues slaves, apparue du temps des Tsars pour désigner le jargon bureaucratique, puis reprise par les Polonais de Solidarnosc à la fin de la période stalinienne.

Elle désigne un langage figé, aux formules stéréotypées relativement creuses, que l'on oppose au « franc-parler » et qui s'utilise avec succès dans diverses circonstances de la vie sociale.
Son usage est fréquent, en politique plus particulièrement, mais également dans des contextes aussi variés que les relations sociales, le discours des médias et notre façon de parler de la mort, du sexe et des besoins naturels !
La publicité commerciale la pratique abondamment, elle aussi. Chacun aura pu remarquer que toutes les voitures sont « vertes » aujourd'hui ; et qu'il est « scientifiquement » démontré que bon nombre de produits alimentaires diminuent le cholestérol !

Si les politiques n'ont pas le monopole de la langue de bois, ils sont pourtant considérés comme les champions du genre. Plus particulièrement en période électorale !
Ils cherchent à faire bonne impression par des déclarations qui n'engagent pas leur auteur. Ils aiment les slogans. Ils masquent souvent la réalité des problèmes par un discours lénifiant ; ou font des promesses qui sonnent bien (« répondre aux besoins de nos concitoyens ») pour les résoudre.
Est-il utopique d'espérer que l'électeur ne s'y trompe pas ?

Il faut du courage politique pour renoncer à la langue de bois.
Pour admettre son manque de compétence face à un adversaire ; pour reconnaître qu'il existe un problème et pas de solution miracle. Pour affronter les contestations citoyennes en étant capable d'admettre la pertinence de certains de leurs arguments mais aussi de réfuter les affirmations non conformes à la réalité des faits. Il en faut, enfin, pour exprimer ses doutes et reconnaître ses erreurs.

Il faut aussi de la lucidité. Une qualité essentielle, que tout mandataire politique devrait cultiver s'il veut éviter d'être victime de ses illusions et d'entraîner les autres dans cet aveuglement. Durant l'exercice de mes mandats de conseillère communale et d'échevine, j'ai cherché à privilégier un discours authentique et porteur de sens.

Le « parler vrai » est le contraire de la langue de bois.
J'ai l'espoir qu'il se reconnaît à des signes qui ne trompent pas.
A commencer peut-être par l'expression du regard.

LIBERTE
VALEUR PRIORITAIRE ?

« Liberté, liberté chérie ! »
Dans la hiérarchie des valeurs occidentales la Liberté prend souvent la première place.

Doit-on y voir une commune aspiration à une mort définitive de tous les régimes totalitaires ? Oui, probablement. Car dans l'idée de liberté il y a d'abord l'idéal d'un respect des droits de l'homme tels qu'ils ont été définis dans la déclaration universelle de 1948. Et les camps de concentration, de sinistre mémoire, sont devenus le symbole de la négation la plus absolue des libertés individuelles et collectives.

Liberté de pensée, liberté d'expression, liberté d'association, sont autant de droits qui fondent nos sociétés démocratiques. Mais cette forme de liberté doit-elle pour autant être prise pour une valeur qui prime sur toutes les autres ?

Le problème peut se poser au niveau communal. _ *Nos débats au Collège ont quelquefois porté sur le contenu du texte présenté par le groupe d'opposition de Stéphane de Lobkowicz pour la page réservée à cet effet dans le journal communal. Devait-on accepter la publication de déformations manifestes de la réalité des faits ; ou d'allusions ad hominem plus ou moins perfides ? La réponse n'était pas évidente. Il fallut en débattre, au cas par cas ; jusqu'à la décision d'envoyer un courrier, officiellement adressé par le Bourgmestre, précisant des règles d'éthique à respecter.*
D'un point de vue plus général, je constate que la question se pose régulièrement de savoir quelles sont les limites du droit à la libre expression de ceux qui s'en revendiquent tout en défendant des idées jugées intégristes, racistes ou liberticides.
Dans le contexte d'un conflit récent interne à l'ULB (à propos de l'interdiction d'un débat offrant une tribune à Tariq Ramadan, un penseur théologien de l'islam) un de nos plus jeunes conseillers communaux ucclois s'est exprimé dans une « carte blanche » du Soir en soulignant que « la liberté n'est pas une valeur suffisante à la construction d'une société juste si ses corollaires de respect, d'égalité, d'humanisme et de solidarité sont bafoués ». Sous la plume d'un élu libéral, une telle déclaration peut peut-être surprendre ; elle n'en a que plus de mérite !

Par contre, une autre question est trop rarement posée : la revendication de la liberté en matière économique (liberté d'entreprendre, liberté des échanges, libre jeu du marché et liberté de spéculer…), seconde facette de l'idéal contemporain de liberté, est-elle compatible avec la défense d'autres valeurs qui nous sont chères ? A commencer par celles de justice sociale et de solidarité.
La gauche et la droite traditionnelles se distinguent du point de vue de leur conception de cette forme de liberté. La gauche se méfie de la liberté économique revendiquée par la droite ; la droite pense que les inégalités sont inévitables et que l'idéal d'égalité de la gauche se paye d'un trop grand sacrifice de la liberté.

Enfin, une troisième question ne doit-elle pas être posée ? Que devient le bel idéal de Liberté si l'exercice de certaines libertés n'est accessible qu'à une minorité ? Quand une liberté octroyée légalement n'est en réalité effective que pour certains, ce n'est plus de liberté dont il est question mais de privilège.
Liberté de se déplacer, liberté d'entreprendre, liberté d'investir, liberté de presse … en sont quelques exemples parmi d'autres. Qui a dit que la liberté c'est bon pour ceux qui sont forts et que c'est la loi qui protège les faibles ?

Trois questions fondamentales.
Trois domaines d'action auxquels nous sommes confrontés,
et ce à tous les niveaux de pouvoir.

LOGEMENT
LA PRIORITÉ DES PRIORITÉS

J'ai la chance d'être propriétaire de la petite maison où j'habite aujourd'hui. Mais pendant longtemps j'ai connu le sort des familles à revenus modestes, locataires de leur logement et à la merci des aléas liés à cette dépendance pour la satisfaction d'un besoin vital. Dans chacun de mes très nombreux logements successifs, j'ai engrangé des souvenirs et laissé un morceau de mon cœur.
Ma prise en charge des compétences échevinales de l'Urbanisme et de la Régie foncière n'était donc pas dénuée d'une part d'affectivité !

Le droit au logement, un droit vital
Ce droit est désormais inscrit dans la Constitution belge. Par ailleurs, le Code régional du Logement entré en vigueur en 2004, définit des normes de qualité et de sécurité pour la mise en location d'un logement.

Mais quel droit est considéré comme le plus sacré : celui du propriétaire à disposer librement de son bien ou celui de tous à disposer d'un toit ? Poser la question c'est y répondre ; car si le second était concrétisé dans les faits la question ne devrait pas être posée !

Sans remettre en cause les droits des bailleurs, la protection des droits des locataires me semble avoir droit à la priorité. Au nom de la défense des plus démunis et parce qu'il existe des propriétaires abuseurs ; mais aussi parce qu'un propriétaire dispose d'un capital qu'il est aisé de faire fructifier.
Dans le contexte du marché immobilier privé en hausse depuis de nombreuses années, il est possible pour un propriétaire de doubler sa mise en moins de 10 ans !
Par ailleurs les « Agences Immobilières Sociales » (AIS), qui existent aujourd'hui dans la plupart des communes bruxelloises, apportent une réponse intéressante au problème des propriétaires qui se plaignent du comportement de leurs locataires (dégradation du bien, retard de paiement…).
Les AIS louent à des personnes qui répondent aux conditions du logement social. C'est une solution particulièrement appropriée pour les propriétaires qui sont des personnes âgées puisque l'AIS assure le paiement d'un loyer régulier et prend en charge toutes les responsabilités inhérentes à la location et l'entretien du logement. L'ensemble des AIS bruxelloises ne représentent pourtant encore qu'environ 2000 logements (vu la réticence de beaucoup de propriétaires à accepter de ne toucher qu'un loyer modéré).

Je suis cependant favorable aux mesures politiques qui facilitent l'accès à la propriété de son propre logement. Car être propriétaire procure une sécurité précieuse pour la satisfaction d'un besoin vital ; ce qui s'avère particulièrement utile pour compenser l'insuffisance des pensions légales trop modestes.

La politique communale uccloise du logement
Depuis 2007, existe à Uccle un « Echevinat du Logement » (géré par le PS).
Une décision qui est plus qu'un symbole de l'importance accordée à la question. Elle va permettre une action politique plus efficace par le regroupement de compétences qui étaient dispersées.

Mais la prise de conscience du problème du logement ne date pas d'aujourd'hui. Dès l'an 2000, le Collège l'avait considéré comme prioritaire ; et, contrairement à ce qu'a prétendu l'opposition, un gros travail a été fourni par la majorité arc-en-ciel dans ce domaine. A commencer par l'établissement préalable nécessaire d'un constat objectif (un bilan des réalités communales en matière de logement, des problèmes qui se posent et des services existants pour y répondre) conduisant à des propositions d'actions qui relèvent des possibilités d'un pouvoir local.
Je me suis grandement impliquée, en étroite collaboration avec l'échevine Claudine Verstraeten, dans la rédaction de cette note de synthèse (« Pour une politique communale dynamique du logement »), qui fut longuement débattue en Collège avant d'être présentée au Conseil communal où elle a fait l'objet d'un échange fructueux en septembre 2005.

Les principaux faits de ce constat peuvent être résumés comme suit :

- Une commune de propriétaires
  Contrairement à l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale (où près de 60% des ménages sont locataires), Uccle est une commune dont une majorité des habitants a la chance d'être propriétaire de son logement.
  Ce qui n'empêche pas le problème du prix des loyers de s'y poser de manière de plus en plus aiguë, comme dans la plupart des autres communes de la région.
- Une véritable crise du logement à Uccle
  Que ce soit sur le marché acquisitif ou locatif, il est de plus en plus difficile, même pour des ménages à revenus « moyens » de trouver à se loger sur Uccle à un prix abordable. La hausse du marché immobilier est générale à toute la région bruxelloise ; mais c'est à Uccle que les prix des maisons sont aujourd'hui les plus élevés.
  Plusieurs facteurs concourent à cette situation communale problématique.
- *Un coût du terrain très élevé, qui se répercute au niveau de celui des promotions immobilières et conduit les promoteurs à vouloir densifier au maximum.*
  La part du foncier dans le coût d'une habitation est de plus en plus importante en région bruxelloise. Le prix moyen du terrain a augmenté de 28% à Bruxelles en 2006 ! C'est pourquoi il est important que les pouvoirs publics gardent la maîtrise du foncier sur les terrains dont ils sont propriétaires.
- *Une promotion immobilière privée très active qui privilégie la construction de logements « de standing », dits « supérieurs »… lorsqu'ils ne sont pas qualifiées de « grand luxe » dans les annonces publicitaires !*
- *Une demande de maisons unifamiliales renforcée par l'arrivée de résidents à haut revenu (fonctionnaires européens, cadres de multinationales…) attirés par un environnement vert de qualité.*
- *Une demande d'appartements accrue par une proportion croissante d'habitants du troisième âge relativement aisés.*
- *Une offre publique de logements fort limitée, insuffisante pour peser sur le marché locatif.*
- Un nombre de logements inoccupés relativement limité (contrairement à d'autres communes bruxelloises)
  Leur nombre n'est pas très élevé (beaucoup moins nombreux que ne l'affirme la rumeur !) et il s'est avéré que, dans la plupart des cas, le propriétaire pouvait justifier d'une raison valable à cet état de son bien. Citons notamment parmi les causes évoquées le conflit de succession non réglé, le contentieux avec un architecte ou un entrepreneur, un état de santé temporairement défectueux, le besoin d'une aire de stockage à l'étage au dessus d'un commerce… Uccle n'est pas victime des procédés spéculatifs dénoncés à juste titre dans le centre ville.
- Et le logement social ?
  Il existe à Uccle des logements sociaux relativement dispersés dans l'espace. Un grand nombre de sites mais un petit nombre relatif de logements : moins de 5% du parc total de logements (un des deux taux les plus bas des 19 communes bruxelloises).
  Homborch, Stalle, St Job, Melkriek, Merlo, Neerstalle sont les sites des cités sociales (énumérées ici dans l'ordre chronologique de leur implantation des années 30 aux années 90). Deux d'entre elles sont des cités-

jardins (Homborch et Melkriek).
Ces logements sont gérés par deux sociétés agréées par la société régionale de logements sociaux (SLRB) : la S.U.L (Société Uccloise du Logement) et la société coopérative COBRALO. Sans oublier la vingtaine de logements sociaux gérés par la Régie foncière communale.

Des remèdes diversifiés ont été mis en œuvre fruit d'un consensus au sein de la majorité arc-en-ciel :

- *Etude d'importants projets de construction de logements publics sociaux et moyens (Melkriek, Avijl, Pêcherie) sur des terrains bâtissables appartenant à la Commune.*
- *Rénovation par la S.U.L d'une quinzaine de maisons dans la cité sociale du Homborch et de l'immeuble social de la chaussée de St Job.*
- *Recensement systématique des immeubles inoccupés et modification du règlement communal pour accélérer la perception de la taxe (dont le montant aurait dû aussi être augmenté).*
- *Etablissement d'un cadastre des étages non affectés à du logement dans les noyaux commerciaux.*
- *Renforcement du personnel de l'Agence Immobilière Sociale (AISU).*
  L'essor de celle d'Uccle se heurte à la difficulté de trouver des propriétaires qui acceptent de ne toucher qu'un loyer nettement inférieur à celui qu'ils pourraient aisément obtenir sur le marché privé. Ils sont pourtant déchargés du travail de gestion de la location et le paiement du loyer leur est garanti que le logement soit occupé ou non : deux avantages sérieux !
- *Refus des demandes de permis pour la division d'un immeuble en logements si ceux-ci sont de médiocre qualité. Imposition, par contre, d'une entrée séparée permettant l'accès aux étages, lors des demandes de rénovation des commerces..*
- *Imposition d'une part de logements moyens « conventionnés » (à prix modérés) à titre de « charge d'urbanisme » dans le gros projet privé de lotissement du plateau Engeland.*
- *Exonération partielle du précompte immobilier pour les jeunes ménages ucclois lors de l'acquisition de leur première habitation.*
- *Mise en place d'un « observatoire du logement » (avec un subside régional malheureusement fort limité).*
  Ces décisions de la majorité arc-en-ciel visaient à répondre à un double besoin pressant : celui de logements sociaux et celui de logements moyens à loyer modéré (accessibles à un prix inférieur à ceux du marché).

Dans le même esprit, d'autres solutions sont envisageables au niveau communal :

- L'exploitation des instruments légaux au service d'une politique publique de réhabilitation de logements.
- *Le droit de préemption (priorité d'achat donnée au pouvoir public lors d'une vente) et le droit d'expropriation (droit d'acquérir un bien foncier ou immobilier pour cause d'utilité publique moyennant le versement d'une juste indemnité) sont rarement mis en oeuvre par les pouvoirs publics communaux (en raison des réticences à s'opposer au sacro saint droit de propriété mais aussi d'un manque de capacités financières pour ce type d'acquisition).*
- *Plus réaliste est la mise en application du « droit de gestion publique » des logements inoccupés. La Régie foncière communale uccloise envisage de proposer à des propriétaires de gérer leur bien en vue de le mettre en location (après avoir effectué des travaux si nécessaire).*
- *Dans le même esprit s'inscrit l'initiative du CPAS de Namur (présidé par l'écolo Philippe Defeyt) visant à négocier avec les propriétaires la remise en location des logements inoccupés, via l'arbitrage du juge de Paix si nécessaire.*
- *Une association bruxelloise (Renovassistance) poursuit le même objectif : elle propose aux propriétaires la prise en charge de la rénovation d'immeubles en mauvais état et leur remise en location à des familles particulièrement démunies, pour un terme à définir de commun accord. Au terme du bail, le propriétaire récupère un logement rénové. Cette ASBL fonctionne sans subsides grâce à l'apport bénévole d'architectes et de juristes ! A ma connaissance, son action n'a pas encore concerné la commune d'Uccle.*
- Le soutien à des initiatives d'habitat groupé (avec un espace de vie commun) dont la demande s'inscrit dans une nouvelle culture d'habitabilité plus conviviale et solidaire.
- *Associée pour l'occasion à l'asbl Abbeyfield, le Régie foncière de Watermael-Boitsfort projette la construction d'un petit immeuble (qui permettra d'offrir 9 logements individuels avec de vastes locaux collectifs) à l'intention de personnes âgées encore valides.*
- *L'initiative privée récente d'un écoquartier à Tournai est un bel exemple alliant mise en commun d'équipements collectifs et économies d'énergie.*
- L'octroi d'une allocation-loyer qui pourrait être liée à l'amélioration de la qualité du bien mis en location.
- *Le Fonds de solidarité communal, les CPAS et le Fonds logement régional répondent déjà dans une certaine mesure à ce besoin de soutien financier aux locataires. Le fait de mieux garantir la solvabilité du locataire, en réduisant les risques pour le propriétaire, favorise une meilleure acceptation par ce dernier d'un plafonnage du loyer.*
- *Toutefois la question se pose de savoir s'il vaut mieux augmenter les allocations loyers ou mener une politique visant à augmenter l'offre de logement social…*

J'ai personnellement été fort déçue par le contenu du volet Logement de l'agenda 21 ucclois adopté par le Conseil communal en octobre 2009. Les engagements ne sont pas chiffrés en matière de logements publics et tous les instruments à la portée d'un pouvoir local ne me semblent pas avoir été mis en oeuvre dans ce plan d'action.

Les politiques régionale et fédérale du logement
Une politique communale du logement n'est évidemment que le complément des politiques fédérale et régionale en la matière.

- L'idée d'une régulation des loyers sur le marché privé est dans l'air.
  Elle est depuis longtemps pratiquée dans d'autres pays et défendue par Ecolo. Mais elle pose le problème des critères d'objectivation des loyers de référence.
  C'est un sujet où se manifeste une vive opposition idéologique droite/gauche.
  La première version de la note Logement présentée au Collège par les échevines Ecolo et socialiste faisait référence à la possibilité fédérale ou régionale d'instaurer un « moratoire » sur le prix des loyers ; nous avons dû la supprimer à la demande des membres du MR !
  Les arguments habituellement opposés aux mesures d'encadrement ne paraissent pas déterminants (« Les propriétaires n'entretiennent plus leur bien » ; « ils sélectionnent les candidats les plus fiables »…). Pourtant, des régimes d'encadrement des loyers existent déjà dans des pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg). Ils s'avèrent bénéfiques tant pour les locataires que pour les « bons » propriétaires parce que les hausses de loyers sont liées à l'amélioration de la qualité du logement.
  Récemment le débat a progressé sur la question.
- *Au fédéral : obligation légale d'afficher le prix du loyer demandé et intervention du juge de paix si le prix est jugé excessif (mais le contrôle est à charge des communes qui n'ont pas les moyens de l'assurer !).*
- *Au régional bruxellois : vote (début mai 07) d'une résolution non contraignante mais dont la portée symbolique est importante ; réflexion en cours sur une modification de la loi sur les baux (matière récemment régionalisée).*
- Des réformes fiscales seraient très utiles.
  Une autre façon de modérer l'augmentation des loyers serait la taxation des revenus locatifs réels plutôt que celle de la valeur cadastrale du bien, avec déduction possible des charges. Cette réforme fiscale permettrait d'aboutir à une autorégulation des loyers et inciterait à la rénovation des bâtiments.
  On pourrait aussi exempter du précompte immobilier les propriétaires qui confient leur bien à une AIS.
- La Société Régionale de Logement Bruxelloise (SLRB) mène une politique de construction de logements sur les terrains publics encore disponibles.
  Le fait de construire sur des propriétés foncières publiques diminue fortement le coût. Fort ambitieux, le « plan logement régional », initié par la Ministre socialiste Françoise Dupuis, prévoyait la construction de 5.000 logements à mettre en location (2/3 de logements sociaux et 1/3 de logements moyens).
  L'objectif était très louable mais le moins que l'on puisse dire est que sa concrétisation a été bien lente !
  L'exemple ucclois du projet Moensberg témoigne qu'une des raisons de cette lenteur réside dans des maladresses de conception des projets, trop souvent pas assez concertés avec les communes concernées.
  Le secrétaire d'Etat Ecolo Christos Doulkeridis qui lui a succédé semble l'avoir compris. Le plan logement régional est relancé avec des objectifs plus réalistes, notamment en termes de gabarits.

Trois remarques générales à propos de la conception des logements publics :

- *L'intégration des projets dans leur environnement doit être une préoccupation dominante, avec la volonté de ne pas créer des ghettos repliés sur eux-mêmes ;*
- *L'architecte ne connaît pas les futurs occupants de ces logements, il est donc prudent d'en diversifier la taille et intéressant de prévoir une possibilité de recomposition des espaces de vie (habitat évolutif) ;*
- *L'investissement dans les performances énergétiques des logements sociaux devrait être une priorité pour diminuer les charges des futurs habitants (ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas).*

Par ailleurs la Société de Développement Régional Bruxellois (SDRB) réalise d'intéressants projets de construction de logements moyens acquisitifs, vendus à des prix conventionnés.
Ils sont réservés à des ménages ne dépassant pas un certain seuil de revenu et proposés à l'achat à des prix très inférieurs aux prix du marché privé (avec l'obligation de ne pas revendre avant un moyen terme afin d'éviter les visées spéculatives). Décision a été prise en 2009 de ne plus construire que des logements passifs ou à haute performance énergétique.
Aucun des projets SDRB n'est situé sur Uccle, ce qui est regrettable compte tenu de la forte demande non satisfaite de logements moyens accessibles aux jeunes ménages.
Le Fond du Logement est un second outil public favorisant l'accès à la propriété de ménages bruxellois à revenu limité (par l'octroi de prêts hypothécaires à des taux très avantageux). Une augmentation du parc de logements à prix « régulés » est nécessaire et possible dans beaucoup de communes, à commencer par celle d'Uccle.
En 2009, le gouvernement de l'Olivier bruxellois s'est fixé comme objectif d'atteindre dans chaque commune un quota de 15% de logements à gestion publique et à finalité sociale.

La crise du logement en Région bruxelloise
joue un rôle majeur dans la dualisation sociale.
Y remédier devrait être considéré comme une priorité.

LOI
GARANTE DE LA DÉMOCRATIE

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge »

(Serment prêté par tout mandataire public)

L'application de la loi de la même manière pour tous
est un des premiers garants de la démocratie.

Le respect de la loi

En début de mandat, tout élu s'engage publiquement à respecter les « lois du peuple belge ». Tout mandataire public se doit de connaître la loi, de la respecter lui-même et de la faire appliquer en considérant que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Pour un élu, l'infraction à la loi est donc un acte particulièrement grave.

Mis à l'épreuve de leur application aux réalités concrètes, il peut cependant s'avérer que les textes législatifs soient sujets à interprétation parce qu'ils présentent des lacunes ou des ambiguïtés de forme. Dans ma fonction d'échevine de l'Urbanisme, j'ai rencontré des cas où le doute était possible quant à la manière dont il fallait interpréter certains textes légaux. Parfois aussi, l'application formaliste d'une règle légale aboutissait à en trahir l'esprit !
Un exemple récent : l'impossibilité d'accorder une dérogation motivée aux demandes de permis localisées sur le territoire d'un PPAS parce qu'il est antérieur à 1962 (une interdiction qui résulte d'une lacune dans le texte nouveau du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire). Je ne sais si la demande de rectification que la Commune d'Uccle a introduite auprès du Gouvernement régional a été aujourd'hui enfin prise en compte.

La question se pose de savoir ce qu'il faut faire en cas de désaccord avec la règle que l'on est chargé de faire appliquer.
Enfreindre la loi ? Non. Même si la « désobéissance civile » est un acte courageux que j'approuve dans le chef d'un simple citoyen, c'est hors de question pour un mandataire public. Espérer qu'elle soit modifiée ? Oui mais cela prend toujours du temps. On peut toutefois le réclamer au représentant du pouvoir concerné. L'appliquer tout en exprimant son désaccord ? Il me semble que c'est la seule solution acceptable du point de vue de l'éthique. Mais sans négliger la prise en compte dûment motivée de cas particuliers légitimant une dérogation.

Le pouvoir judiciaire n'est pas le seul concerné par le contrôle du respect de la loi. Il appartient en effet au pouvoir exécutif de verbaliser les infractions (via des policiers ou des fonctionnaires assermentés).
Dans le cas d'un pouvoir communal, fermer les yeux sur certaines infractions connues est difficilement admissible ; et ne verbaliser que s'il y a plainte n'est pas suffisant. Les administrations publiques ont un devoir de contrôle … qu'elles assument de manière inégale ; notamment par manque de personnel, mais parfois aussi en raison du laxisme de certains fonctionnaires !

Le respect de la loi en matière d'Environnement pose un problème particulièrement crucial en raison de l'importance des enjeux pour l'avenir. Il est loin d'être assuré.
Ainsi, par exemple, l'arrêté royal en vigueur depuis 1992 qui impose l'indication en grands caractères du dégagement de CO2 dans les publicités pour les véhicules neufs n'est pas respecté… sans que le secteur automobile ne soit inquiété par le pouvoir judiciaire !

La connaissance de la loi

Peu de gens connaissent le contenu de la loi communale (qui a été récemment amendée en région bruxelloise dans un objectif d'amélioration de la démocratie). Elle régit pourtant tout le fonctionnement de l'exercice du pouvoir local, depuis les modes de scrutin et de gouvernance communaux jusqu'aux relations avec le pouvoir régional de tutelle, en passant par tout ce qui concerne le personnel de l'administration et les exigences de gestion patrimoniale et financière.
Son respect n'a pas posé de problème pendant la législature que j'ai vécue en tant qu'échevine. Tout le mérite en revient à la compétence de notre secrétaire communale, à laquelle je souhaite rendre ici hommage pour la manière efficace et discrète dont elle assume les lourdes responsabilités qui lui sont dévolues par la loi communale : c'est elle qui prépare les ordres du jour des Collèges et des Conseils communaux ; il lui appartient aussi de diriger et coordonner les service de l'administration.

Les domaines de l'Urbanisme et de l'Environnement sont régis par un cadre juridique mal connu lui aussi, parce que particulièrement complexe et difficile à vulgariser. Dans ces domaines il est vain d'espérer que le simple citoyen connaisse l'ensemble des règles à respecter. Bon nombre d'infractions sont commises dans l'ignorance faute d'une démarche d'information auprès du service public concerné.
Dans le domaine de l'urbanisme certains travaux de minime importance ou changements d'utilisation d'un bien sont dispensés de l'exigence d'une demande de permis. Encore faut-il savoir lesquels ! C'est pourquoi le premier message à diffuser est : « Informez-vous toujours auprès du service de l'Urbanisme avant d'envisager des actes et travaux relatifs à un bien immobilier ».
Il n'en va pas de même pour les architectes et les entrepreneurs. Ces professionnels sont censés, eux, connaître la loi ; et leurs clients leur font confiance à cet égard !
Trop souvent à tort. Combien de vérandas n'ont pas été construites, combien de nouveaux châssis n'ont pas été placés par des entrepreneurs peu scrupuleux ayant affirmé à leur client qu'un permis n'était pas nécessaire pour ce type de travaux… Ce qui n'est pas toujours vrai, loin s'en faut.

Chacun sait que, dans la réalité, tous les citoyens ne sont pas égaux dans l'exploitation de la loi pour la défense de leurs intérêts !
J'ai constaté que les riverains qui participent aux enquêtes publiques dans une commune comme Uccle, se montrent

de plus en plus compétents en matière juridique. Soit parce qu'ils ont acquis une formation suffisante, soit parce qu'ils ont les moyens de s'offrir les services d'un avocat spécialisé. La connaissance du droit est certes une bonne chose, mais le juridisme peut en être un effet pervers !

L'impact culturel de la loi
Certains soulignent que l'idée d'une réforme des mentalités par la loi est une illusion. Il faut reconnaître que c'est souvent à juste titre :

- *L'interdiction du port du voile dans nos écoles contribue-t-elle à une amélioration du statut de la femme en milieu musulman ? Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas certain… le conflit de valeurs est ici particulièrement délicat pour ceux qui ont la responsabilité d'en décider.*
- *Il faut malheureusement reconnaître l'impuissance de la loi belge anti-racisme à changer les comportements discriminatoires en matière d'emploi et de logement comme à juguler la montée de l'extrême droite alimentée par des préjugés xénophobes.*

Je pense cependant que le grand intérêt de l'officialisation légale d'un droit est que l'on peut dénoncer les manquements à ce droit. Légiférer est un premier pas ; on peut espérer qu'il enclenche un effet d'entraînement conduisant à terme à l'évolution culturelle recherchée. Quelques exemples :

- *L'ouverture des sens unique aux cyclistes à Uccle, dès 2004, a contribué à une meilleure reconnaissance de la place du vélo dans l'espace public et à l'apaisement progressif de l'inquiétude qui justifiait l'opposition a priori de nombreux élus et habitants à la mise en place d'une telle mesure de circulation.*
- *L'imposition d'un tri sélectif des déchets en Région bruxelloise a été déterminante dans la prise de conscience, aujourd'hui généralisée, d'une responsabilité citoyenne en matière de pollution et de recyclage.*
- *L'existence d'une Convention internationale des handicapés fait référence pour la concrétisation d'un meilleur respect de leurs droits dans les collectivités locales.*
- *L'octroi d'un congé parental rémunéré à l'un des deux parents au choix est une mesure qui peut inciter les pères à s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants ; un jour notre société sera peut-être mûre pour passer à l'obligation légale d'un congé parental obligatoirement partagé tel qu'il se pratique en Suède !*

Il y a une relation dialectique entre le travail législatif et l'évolution des mentalités : le vote d'une nouvelle loi favorise des prises de conscience collectives qui débouchent, à plus long terme, sur un besoin de légiférer à nouveau dans un sens plus progressiste. Car si l'existence de règles est une nécessité, il est tout autant nécessaire que leur contenu puisse évoluer au fil du temps.

La loi est ce qui nous humanise et permet la défense des plus faibles.
Elle est le fondement du contrat social qui permet la vie collective.

MAILLAGES
VERT ET BLEU

Cette expression colorée est devenue familière à tous ceux
qui sont sensibles à la présence de la nature en ville.

Un idéal en matière d'aménagement du territoire

- Le concept de « maillage vert » a été introduit dès 1996 dans le cadre du premier Plan Régional de Développement bruxellois (PRD). L'expression est bien choisie pour évoquer un ensemble d'espaces verts, reliés entre eux par des liaisons végétales linéaires, dans le but de constituer un réseau le plus continu possible. Le plan visait à améliorer leur répartition spatiale dans la région et à mieux préserver leur biodiversité.
- Le « maillage bleu » est un programme d'aménagement et de gestion du réseau hydrographique de la région. Il vise à restituer, autant que faire se peut, aux rivières et étangs leurs caractères paysager, récréatif et écologique. Sa mise en œuvre se fait en étroite association avec la réalisation du maillage vert. La restauration du maillage bleu bruxellois est un levier essentiel du « plan pluie » de lutte contre les inondations.

L'objectif d'un « plan vert et bleu » était à la fois paysager, social et écologique.
Cette nouvelle approche du développement urbain fut confirmée par le deuxième PRD :
« La réalisation du maillage vert et bleu s'attache à fournir au citadin un cadre de vie agréable basé sur plus de convivialité et à protéger la biodiversité,
les qualités écologiques des sites naturels et semi-naturels ».

Il appartenait au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) de concrétiser cet objectif par des mesures légales de protection d'un ensemble de « zones vertes » décrétées non bâtissables, bien réparties dans le territoire régional et le plus en continuité possible. Par ailleurs, la prescription 9 du PRAS relative aux zones de chemin de fer précise

qu'elles « contribuent par priorité au maillage vert ».
En matière de biodiversité les liaisons vertes « relais » entre espaces verts d'une certaine importance sont essentielles parce qu'elles favorisent les migrations des espèces. Les talus des lignes de chemin de fer constituent des relais privilégiés qu'il est relativement facile de préserver. Ces « chemins de vie » permettent des échanges génétiques qui sont d'une importance majeure pour la vitalité de la faune et de la flore sauvage.
Il est également important de penser à ménager des ouvertures à la base des clôtures pour permettre le passage de la petite faune ; une condition que la commune d'Uccle a pris l'habitude d'imposer dans la délivrance des permis d'urbanisme.

Uccle mérite pleinement sa réputation de commune verte !
Le territoire ucclois est particulièrement bien doté en espaces verts légalement protégés.
L'observation de la carte des affectations du PRAS montre que le sud de la commune d'Uccle bénéficie d'un maillage vert de qualité particulièrement remarquable : par son importance en surface, par la qualité des liaisons et par la diversité biologique des espaces verts. C'est à la Commune qu'en revient largement le mérite. Lors de l'enquête publique préliminaire à l'adoption du plan elle a en effet formulé de nombreuses demandes en ce sens ; dont beaucoup ont été prises en compte par le Gouvernement régional de l'époque.

- *Ainsi, par exemple, dans la plaine du Bourdon affectée au PRAS en « zone de forte mixité », une bande de terrain située dans le prolongement de la vallée de St Job a été mise en zone verte de manière à assurer la liaison entre les zones vertes du Kinsendael et du Keyembempt.*
- *Le couloir vert qui traverse le plateau Engeland au nord-est de la zone de l'Institut Pasteur remplit une fonction similaire. Il est toutefois regrettable qu'il n'ait pas été plus largement délimité.*
- *C'est dans le souci de contribuer au maillage vert que nous avions prévu, dans l'élaboration du nouveau PPAS du plateau Avijl, de ne pas construire à front de la Vieille rue du Moulin en face de la zone verte au PRAS du Parc Fond Roy. Un choix contesté par le comité de quartier.*

Le problème se pose aujourd'hui de l'avenir des quelques « zones vertes » qui appartiennent à des propriétaires privés (la plus importante étant le Kauwberg).
Leur statut légal de zone protégée ne garantit pas, en effet, une bonne gestion du site ni le contrôle de cette gestion. Or, faute d'une gestion adéquate, ces sites perdront inévitablement une grande part de la diversité qui en faisait leur valeur biologique.

Il est intéressant de faire l'exercice de repérer les quartiers ucclois où les habitants se trouvent à plus de 500m d'un espace vert accessible au public.
En dehors des environs de la maison communale, cela se limite au quartier proche de l'Observatoire et à une grande part du quartier Fond'Roy (les quartiers qui sont par ailleurs les mieux dotés en jardins privés !).

Remarquons également que là où la carte manque de liaisons relais légalement protégées, les intérieurs d'îlots (le plus souvent très verts à Uccle) peuvent jouer un rôle similaire lorsqu'ils ne sont pas enserrés par un bâti continu.
Une protection des intérieurs d'îlots en Région bruxelloise est prévue dans le cadre du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) et du RRU (Règlement régional d'Urbanisme). Ce cadre juridique ne suffit cependant pas à empêcher une dégradation progressive préjudiciable à la biodiversité urbaine.

Le maillage bleu ucclois
La commune est traversée par trois cours d'eau dont la présence est devenue relativement discrète dans le paysage.

- *L'Ukkelbeek est aujourd'hui malheureusement quasi entièrement voûté (en dessous de l'avenue De Fré et de la rue de Stalle). Son cours était jadis jalonné de plusieurs étangs capables de soulager le réseau d'égouttage en cas de fortes pluies. Il ne subsiste que celui de la propriété Pauwels, désormais inclus dans un site classé.*
- *Le Geleytsbeek, partiellement souterrain, est déjà en voie de réhabilitation dans sa partie aval au-delà de la plaine du Bourdon (dans le cadre du réaménagement du Keyembempt par la Région). La Commune projette l'assainissement progressif de son cours amont.*
- *Le Verrewinkelbeek coule à l'air libre à la limite sud du territoire communal mais il devra être assaini dans le cadre de la réalisation du futur collecteur d'égout (dont le retard de la mise en œuvre s'explique par le caractère transrégional de son tracé !).*

Et la « Promenade verte » ?
Le projet d'une « promenade verte » (inscrit dans le deuxième Plan Régional de Développement adopté en 2002) ne doit pas être confondu avec le maillage vert écologique protégé. Il s'agit d'un parcours paysager continu qui ceinture la région bruxelloise en reliant entre eux des espaces verts ainsi que des sites variés d'intérêt architectural, social et commercial. L'objectif est d'offrir un parcours attrayant, accessible en toute sécurité et facilement identifiable, au bénéfice de la mobilité douce (piétons et vélos).
Ce projet de balade de 63km (étudié et aménagé sous la responsabilité de l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement) a été concrétisé pendant la législature régionale 2005-09 (sous l'impulsion dynamique de la Ministre Ecolo Evelyne Huytebroek). Le tronçon ucclois relie la basse vallée du Geleytsbeek à la forêt de Soignes en passant par la plaine du Bourdon.

Maillages vert et bleu présentent un haut potentiel d'amélioration
de la qualité de vie et donc de maîtrise de l'exode urbain.
Ils jouent un rôle majeur dans la conception d'une « ville durable ».

MAJORITE
ARC-EN-CIEL

Une commune « libérale »
La commune d'Uccle a une très longue tradition de domination libérale. Quelle que soit leur « étiquette » les libéraux ont été de toutes les coalitions. Cette tendance n'a fait que se confirmer lors des deux dernières élections.
La scission interne du PRL en 2000, à l'issue du conflit qui opposa la tendance d'Eric André et celle de Stephane de Lobkowicz, ne les a pas empêchés d'obtenir à nouveau la majorité absolue des sièges au conseil communal en 2006.

Le choix de leurs partenaires par les libéraux a fluctué au cours du temps. Socio-chrétiens et socialistes se sont retrouvés tantôt dans la majorité, tantôt dans l'opposition. L'alliance étroite avec le FDF a renforcé leur dominance.

La grande nouveauté de l'accès du parti Ecolo à la majorité en 2001
Une entrée dans la coalition bien méritée compte tenu de notre beau score électoral ; mais une entrée qui ne fut tolérée que parce que nous étions devenus arithmétiquement nécessaires pour conforter la tendance libérale d'Eric André !
Le moins que l'on puisse dire est que nous avons été courtisés au lendemain des élections communales d'octobre 2000. Dans le « combat des chefs » qui opposa Stéphane de Lobkowicz à Eric André la décision qu'allait prendre Ecolo était déterminante : nos 7 conseillers pouvaient apporter la majorité à l'une ou l'autre des deux tendances libérales rivales.
Notre choix, avalisé par les militants du groupe local, fut motivé par des raisons d'ordre éthique.
Le manque d'intérêt manifeste de Stéphane de Lobkowicz pour notre programme politique préjugeait mal de l'issue d'une éventuelle négociation. Par ailleurs, nous ne pouvions avaliser l'appel au « stemblok » qui lui avait permis d'obtenir l'élection au conseil communal d'un grand nombre de ses partisans qui n'avaient guère de chance d'être élus à titre personnel. Nous avons estimé que le jeu démocratique avait été volontairement biaisé.
Nous avons opté pour des partenaires qui nous offraient moins de mandats que l'autre camp, mais avec qui nous avons pu construire un véritable projet politique au-delà des enjeux de pouvoir.

Uccle a donc fait, pendant 6 ans, l'expérience novatrice d'une majorité communale arc-en-ciel (MR, Ecolo, PS). Nous en sortons enrichis : d'une meilleure conscience des réalités de l'exercice du pouvoir, de compétences nouvelles et d'une crédibilité accrue.

Le retour dans l'opposition en 2007
En 2007 nous n'étions plus indispensables. On nous a donc renvoyés dans l'opposition, tout en reconnaissant que « nous n'avions pas démérité ». Le futur Bourgmestre Armand De Decker nous avait pourtant fait des avances, à plusieurs reprises. Il a changé d'avis, à la veille des élections, préférant choisir le partenaire socialiste.
Un choix dont la première raison avancée est l'utilité du relais d'une ministre uccloise socialiste « pour défendre les intérêts d'Uccle à la Région ». Argument peu convaincant si l'on se réfère à l'expérience d'un passé marqué, en urbanisme, par le manque flagrant de concertation entre cette même ministre et la Commune ; et un argument fondé sur une espérance discutable dans son principe : un ministre, tout comme un échevin, ne se doit-il pas de servir l'intérêt général au lieu de défendre plus particulièrement les intérêts de sa commune ou de son quartier ?
Un choix qui fut aussi motivé par des préoccupations stratégiques en prévision des prochaines élections fédérales. Et, probablement également par des raisons d'affinités entre personnes : chacun sait qu'elles sont prépondérantes dans la formation des coalitions au niveau communal !

En guise de conclusion
Même dans une commune à forte dominance libérale comme celle d'Uccle, les majorités ont toujours été des coalitions. Cela implique des compromis et la recherche du consensus.

Une culture politique en adéquation avec la réalité sociologique d'une Belgique
traditionnellement marquée par de nombreux clivages idéologiques.
Et où la prise en compte des rapports de forces est
intrinsèquement liée au processus de la décision politique.

MARCHE PUBLIC
CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

L'attribution des marchés publics à des entreprises privées est un domaine particulièrement sensible en matière de bonne gouvernance et d'éthique. De nombreux scandales récents en témoignent (aucun ne concernent la commune d'Uccle, faut-il le préciser ?).

Les marchés publics peuvent concerner des travaux, des fournitures ou des services. Les sommes concernées sont très importantes (on les évalue à 14% du PIB européen !).

Les dispositions légales sont très précises à ce sujet parce qu'elles visent deux objectifs :

- la réalisation de marchés transparents et non discriminatoires ;
- une utilisation optimale des deniers publics par le meilleur rapport qualité/prix possible.

Elles sont aussi d'une grande complexité et en évolution (sous l'impulsion de la Communauté européenne).
Sous la majorité arc-en-ciel, le constat a été fait d'un nombre insuffisant de fonctionnaires de l'administration communale compétents en la matière. Plusieurs ont depuis bénéficié d'une formation complémentaire bien nécessaire ; et une « cellule d'accompagnement marché public » a été constituée dans le but d'assurer une aide transversale à tous les services communaux. Le problème demeure cependant qu'une exploitation des nouvelles possibilités légales requiert de croiser des compétences diverses (juridiques, techniques et économiques).

Différents types de marchés publics
Il existe en Belgique plusieurs modes possibles de passation d'un marché public. Il m'a paru utile de faire un résumé simplifié des alternatives définies et autorisées par la loi.

- Une **procédure négociée sans publicité préalable (« de gré à gré »)** est permise pour des dépenses d'un montant peu important (avec consultation de trois entreprises au moins).
- Au-delà d'un certain seuil (67.000 € hors TVA lorsque j'étais échevine) un appel à candidature est exigé. Deux types de marchés sont alors le plus couramment pratiqués : « l'adjudication » et « l'appel d'offre ». Dans le cas d'une **adjudication**, le marché doit être attribué à l'offre la moins chère.
  Dans le cas d'un **appel d'offre**, le pouvoir demandeur a une beaucoup plus large marge d'appréciation : il établit une liste de critères avec pondération chiffrée ; les offres sont analysées en référence à cette grille et le marché est attribué a celui qui obtient le meilleur résultat global.
  Pour des raisons évidentes (possibilité de tenir compte de critères importants autres que financiers), c'est ce type de marché qui a été le plus souvent choisi par notre commune dans les domaines de l'urbanisme et des travaux publics.
- Il existe un troisième type de marché qui a le grand avantage d'une procédure encore plus souple : la procédure négociée avec publicité préalable. Elle n'est autorisée que dans des cas particuliers ; l'un d'entre eux est celui de « services dont la nature et les spécifications ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre son attribution par une procédure normale ».
  C'est le mode de passation du marché que j'ai proposé au Collège pour le projet de logements publics de la Régie foncière à la rue de la Pêcherie.
  L'appel à candidature a été « général » pour un marché de service concernant la construction d'une vingtaine de logements sur le site avec des exigences de développement durable ; la régularité des offres a été vérifiée par l'administration communale (avec la conclusion très regrettable que près de la moitié posaient un problème de forme, souvent minime mais incontournable !).
  Conformément à la procédure « restreinte » prévue par la loi, les candidatures restantes ont été analysées en fonction de 4 critères (situation juridique, sécurité sociale, capacité financière et capacité technique jugée sur base des références des projets réalisés les trois dernières années). Le cahier des charges a ensuite été remis aux trois bureaux d'architecture qui étaient les seuls à avoir satisfait à cette première sélection ; une sélection très sévère mais requise (sans exception possible malgré notre demande) par le pouvoir de tutelle.
  Chaque bureau a été reçu individuellement, pour une présentation de son avant-projet à l'issue de laquelle des améliorations ont été demandées par l'administration communale ; le choix final de l'un d'entre eux a été fait en fonction des impositions techniques du cahier des charges, sur base des projets précisés et amendés dans le sens suggéré.
  Une telle procédure négociée exige beaucoup de travail et de temps de la part de l'administration communale ; mais elle permet une meilleure adéquation entre la demande du politique et les capacités de réponse du bureau choisi.

Clauses environnementales et sociales dans les marchés publics
Une importante modification de la loi en 2001 a introduit la possibilité d'imposer des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. C'est un levier très prometteur (bien qu'encore peu utilisé parce que méconnu) pour orienter l'économie vers davantage d'éthique et de cohérence en matière de développement durable.
Sans tomber dans l'excès d'insérer dans les cahiers des charges des clauses trop nombreuses et impraticables, il devrait rapidement devenir habituel d'envisager ces deux aspects pour tous les marchés publics.

C'est dès le premier stade de la procédure (celui de la définition du marché) qu'il faut penser à inclure ce type d'exigences.
Une fois l'objet du marché défini, les communes ont le droit de demander le respect de performances écologiques dans les spécifications techniques puis lors de la sélection des candidats, de privilégier celui qui a le plus d'expérience dans ces domaines.
Il est également possible d'insérer par exemple dans un cahier des charges de fournitures alimentaires l'exigence d'un certain pourcentage de produits en provenance du commerce équitable ou de l'agriculture biologique ; ou de prévoir une clause de réservation du marché aux entreprises d'économie sociale (dont l'objectif est la formation par le travail de personnes peu qualifiées). Possible aussi d'exclure un candidat pour cause de délit environnemental ou de non respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail…

L'asbl SAW-B (Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises) est à disposition des communes afin de les guider dans la rédaction de cahiers des charges plus « durables ».
Elle peut ainsi fournir plusieurs noms de sociétés d'économie sociale actives dans un domaine x ou y. Elle propose en outre un service de consultance gratuit pour rédiger des clauses sociales.

Un vaste chantier d'innovations possibles dans le cadre de l'agenda 21 local !

MARRONNIERS
LA SAGA DE L'AVENUE CHURCHILL

A Uccle, l'avenue Churchill est une belle artère urbaine,
plantée de marronniers et équipée d'un tram en site propre.
Il s'agit d'une « voirie régionale » donc non régie par le pouvoir communal.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en 2006 par l'Administration régionale de l'Equipement et des Déplacements (AED), pour un abattage de l'ensemble des arbres suivi d'une replantation.
Il appartenait à la Commune d'organiser l'enquête publique et de donner son avis sur ce dossier. C'est le pouvoir régional qui devait délivrer le permis.

Quatre éléments de réflexion fondaient le projet d'un abattage généralisé de tous les arbres de voirie avec remplacement par une autre espèce d'arbres, considérée comme plus résistante :

- un grand nombre d'arbres âgés en mauvais état sanitaire et la perspective connue de plusieurs maladies spécifiques des marronniers fragilisant l'avenir de cette espèce en région bruxelloise ;
- le risque d'accident dans une voirie à grande circulation avec site propre pour le tram ;
- l'importance de préserver une unité paysagère à cette artère de prestige ;
- et l'objectif du maintien d'un alignement d'arbres homogène du point de vue de la taille.

Ce projet a déclenché une vive opposition riveraine qui s'est rapidement emballée.
La contestation fut telle qu'il a dû être abandonné.
Il n'est pas sans intérêt d'analyser les étapes de l'évolution
de ce dossier délicat qui fut largement médiatisé.

Pendant l'enquête publique, la majorité des courriers reçus sont résignés à un abattage qui semble être une triste nécessité.

- *Dans cette première phase de réaction citoyenne, l'espèce proposée pour la replantation est cependant vivement contestée : un conifère, le métaséquoia, jugé inapproprié parce que peu esthétique et disproportionné par rapport à la largeur de la voirie.*
- *Le service communal de l'urbanisme partage ce point de vue et rédige un projet d'avis en ce sens ; en insistant sur l'importance, du point de vue paysager, du maintien d'une seule espèce d'arbre.*
- *Certains spécialistes prônent au contraire d'envisager plutôt une diversité des essences dans le but d'une meilleure résistance aux maladies ; un point de vue lui aussi défendable.*

La situation se retourne après la clôture de l'enquête publique.

- *La nécessité d'un abattage généralisé des 310 arbres est alors mise en doute (« ils ne sont pas tous en mauvaise santé » ; « beaucoup ont souffert d'un élagage excessif par la STIB » « seulement 17 sont dangereux »…) et le ton des messages qui me sont personnellement adressés en masse devient plus passionnel. Une interpellation est faite au conseil communal et une autre au parlement régional.*
- *Avant la réunion de la commission de concertation, nous débattons longuement de la question en Collège (sur la base d'une analyse approfondie de l'état des arbres reporté sur le plan que j'avais réalisé et qui fait apparaître des différences frappantes entre les trois tronçons de l'avenue comme aussi entre ses deux rives). Nous arrivons à une proposition de compromis (abattage partiel par grands ensembles, replantation avec une autre espèce de marronniers plus résistante) qui s'efforce de prendre en compte l'ensemble des informations dont nous disposons et que je suis chargée de proposer, au nom du Collège, aux membres régionaux de la commission.*
- *C'est une salle difficilement gérable que je dois affronter en tant que présidente de la réunion de la commission de concertation le mercredi 28 juin 2006 (une date qui n'est pas sans importance : les élections communales sont proches ; le moment est donc opportun pour exercer une pression citoyenne sur les candidats !)*
  Je constate rapidement que le sauvetage des arbres est devenu une croisade ; l'attitude des riverains (dynamisés par un échange Internet préalable et les regrettables maladresses d'une brochure de l'administration régionale remise en séance) est d'une telle agressivité que les fonctionnaires régionaux ne parviennent pas à faire entendre l'argumentation rationnelle qui légitime à leurs yeux le projet tel que présenté. A la fin de la séance publique, certains citoyens se plaignent d'être méprisés ; et un vieux monsieur en larmes s'accroche à moi : « Madame, c'est le grand-père de ma femme qui a planté les

marronniers ». Nous sommes en plein psychodrame collectif.

Après la commission de concertation, les habitants de l'avenue multiplient pétitions et démarches pour sauver « leurs » marronniers.

- *Les esprits s'échauffent. Des informations contradictoires circulent. La presse suit le dossier de près. - Des rumeurs commencent à courir qui mettent en cause la STIB.*
  Le projet d'abattage massif s'inscrirait dans le cadre du projet d'un « nouveau dépôt de tram qui n'aura qu'une utilité temporaire ». La STIB s'indigne devant ces accusations, et dément formellement avoir été demanderesse d'un abattage généralisé.
- *Surfant sur la vague citoyenne contestatrice, un des échevins y voit l'opportunité d'un électoralisme facile.*
- *Quant à la Ministre régionale en charge de la délivrance du permis, elle décide d'abord prudemment de ne pas trancher, dans l'attente d'une expertise supplémentaire ; si ce n'est pour quelques arbres seulement, ceux qui sont dans un état jugé réellement dangereux à court terme.*

Le Bourgmestre décide d'ordonner l'abattage en urgence des seuls arbres jugés dangereux.

- *De 17 sujets, ces derniers sont passés à 11, à l'issue d'une contre-expertise commandée par la Commune ; ce qui n'a pas empêché une des associations de quartier d'assigner la Région et la Commune en référé, avec l'exigence d'une expertise « indépendante ».*
- *Son recours contre la décision régionale ayant été rejeté par le Conseil d'Etat, un comité riverain s'est opposé, sur le terrain, à l'exécution des abattages prévus un matin de février 2007.*
  Les marquages épinglés sur les arbres concernés sont arrachés et remplacés par des grands cœurs peints à la chaux ! Des panneaux rappellent que l'arbre est un « être vivant ». L'arrestation de deux des riverains par les forces de l'ordre contribue à l'échauffement des esprits.

Par ailleurs, la Région délivre finalement un permis.

- *En mars 2007, ce permis autorise l'abattage de 152 marronniers à remplacer par des tilleuls, « dans un souci de cohérence paysagère, biologique et de bonne gestion de l'espace public ».*
  Une décision qui surprend, tant par le choix des arbres à supprimer que par celui de l'espèce de remplacement ; et qui a surtout le tort d'avoir été prise sans aucune concertation avec la Commune !
- *Celle-ci a donc déposé en avril 2007 un recours auprès du Collège d'urbanisme, avec l'espoir d'obtenir une modification du permis délivré.*

Entretemps la mobilisation riveraine n'a pas désarmé.

- *L'association qui avait intenté le recours en référé, devenue l'ASBL « Protection des marronniers » (à ne pas confondre avec le comité de quartier Longchamp-Messidor plus modéré), s'exprime dans un journal toutes boites (« Uccle mon village ») qui publie, en mars 2007, un dossier touffu sur la question. L'affaire y est présentée comme un scandaleux déni de démocratie et on y lit en filigrane la contestation de la politique régionale en faveur du transport en commun.*

Une demande de permis alternative est introduite par la Région.

- *Fin 2007, l'AED introduit une nouvelle demande de permis. Elle comprend cette fois trois aspects combinés : la gestion des arbres, l'élargissement de l'arrêt Vanderkindere pour y établir le terminus des trams 23 et 24 et le réaménagement de la voirie. Les marronniers demeurent condamnés (sauf ceux du Rond Point) : il est à présent question d'une replantation de 295 platanes.*
- *La séance publique de la commission de concertation témoigne du caractère toujours explosif de ce dossier aux yeux des riverains. La contestation de la Commune (Bourgmestre en tête) se focalise, elle, sur le terminus temporaire du tram 3 au rond-point Churchill (peu esthétique et dangereux pour les piétons).*
- *Ce permis ne sera pas délivré en ce qui concerne les arbres.*

Place à une solution négociée

- *Finalement sera délivré, en septembre 2008, un permis autorisant d'abattre les arbres qui se trouvent sur les quais de la STIB ainsi que ceux qui présentent un risque de chute dangereuse.*

Réflexion plus générale en guise de conclusion

Il est peut-être utile de rappeler qu'il appartient au Bourgmestre d'assumer ses responsabilités à court terme dans le cas où des arbres s'avèrent dangereux.

En milieu urbain, les arbres de voirie sont une richesse particulièrement précieuse à préserver. Mais l'importance que prend l'arbre dans l'esprit des habitants dépasse largement la mesure de son apport écologique. Comme toute passion, celle des arbres génère une exaltation qui a ses bons et ses mauvais côtés. Quand le sujet touche au cœur, l'émotion prime sur la raison.

C'est pourquoi, il n'est pas facile pour les citoyens (pas plus d'ailleurs que pour les élus), d'accepter de reconnaître que la gestion des arbres c'est, d'abord, une affaire de spécialistes. Les riverains pas plus que les politiques ne maîtrisent toutes les données scientifiques à prendre en compte avant de proposer des solutions aux problèmes d'entretien et de replantation qui se posent inévitablement.

J'ai été notamment frappée par la difficulté de faire comprendre que la solution qui paraissait la plus simple à première vue (l'abattage des seuls arbres malades remplacés par des replantations ponctuelles de jeunes arbres) n'était pas la bonne.
Une brochure publiée par l'AED explique pourquoi :
« Ces jeunes arbres sont plantés dans de mauvaises conditions : à l'ombre des grands, en général encore vigoureux, qui captent à leur profit toute eau et lumière disponible. En outre, il n'est pas possible, en cas de regarnissage entre plantations, de remplacer un volume suffisant de terres épuisées par 100 ans de croissance de l'arbre précédent et généralement colonisées par des parasites qui l'ont attaqué. »

Par contre, il est évident qu'il doit y avoir place pour le débat démocratique. Et dans le cadre de ce débat, les citoyens ont droit à recevoir des informations claires et des réponses honnêtes à leurs interrogations.
Une réunion d'information, organisée à l'initiative de la Commune en dehors des séances publiques de la commission de concertation, aurait peut-être pu éviter les dérapages de la contestation riveraine. Mais je n'en suis pas sûre. Certains n'ont-ils pas intérêt, en effet, à les alimenter ?

J'ai vu dans ce dossier, un exemple type d'un militantisme citoyen probablement sincère, mais qui, fondé sur une information lacunaire et des procès d'intention, a témoigné d'une grande exaltation et n'a pas hésité à faire des amalgames déplacés.

MELKRIEK
UN HABITAT SOCIAL UCCLOIS EN EXTENSION

Un quartier ucclois en croissance depuis les années 70
Ce quartier ucclois de la basse vallée de la Senne a connu une croissance démographique relativement récente en raison de nombreux projets privés de promotion immobilière. Ce développement urbanistique (où prédominent les maisons unifamiliales) s'inscrit dans le cadre de la basse vallée du Geleytsbeek et de l'espace vert du Keyembempt (récemment réaménagé par l'Institut bruxellois de l'environnement et dont il est question dans le chapitre « Calevoet »).
Ce développement urbanistique présente l'intérêt d'une offre supplémentaire, fort bienvenue à Uccle, de logements sociaux et moyens.

Une cité sociale
Le nom du Melkriek évoque surtout la cité de logements sociaux qui y fut construite dans les années 70. Cette cité sociale de plus de 200 logements a été construite par la Société Uccloise du Logement (S.U.L). Inspirée du concept de « cité-jardin », elle n'a cependant pas le charme de celles, beaucoup plus anciennes, de Watermael-Boitsfort ; mais les maisons ont été dotées d'un confort moderne que n'avaient pas celles des cités de Floréal et du Logis.

Un nouveau projet public récent La S.U.L était encore propriétaire d'un terrain de plus d'1ha, tout proche de la cité sociale, affecté par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en terrain à bâtir pour une très large part. Elle a donc décidé, en début de législature 2000-06, d'y construire une trentaine de logements sociaux supplémentaires.

L'exemple de ce projet public de logement est intéressant parce qu'il témoigne des difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de passer du stade de la décision politique à celui de la concrétisation. Difficultés dues aux exigences de procédure à respecter qui allongent les délais ; mais aussi à la réticence fréquente des habitants face à la perspective d'une mixité sociale accrue dans leur quartier.

Le moins que l'on puisse dire est que ce projet public s'est heurté à de vives réticences des riverains. Non pas les locataires de la cité sociale voisine ; mais les habitants des immeubles privés (de construction récente) faisant face au terrain en question.
Le terrain est une parcelle humide, recouverte aux deux tiers par un petit bois, qui abrite des terriers de renards. Et il est à peine exagéré de dire que ce charmant petit animal - par ailleurs décrié par certains habitants des beaux quartiers en raison de son intérêt pour les poubelles - est devenu le symbole de la mobilisation riveraine pour la défense de « leur petit bois ».

L'émoi fut très vif à l'annonce d'un projet de construction de logements sociaux sur ce terrain. Défense de leur environnement proche et craintes de l'arrivée d'une population dont l'image est négative se sont spontanément imbriquées dans leur esprit.
La première réaction des copropriétaires des immeubles d'en face fut de faire circuler une pétition ; et d'interpeller les représentants Ecolo communaux, régionaux et fédéraux dans l'espoir qu'ils incitent la présidente Ecolo de la S.U.L à renoncer à ce projet. Espoir déçu !
Suite à l'appel d'offre lancé pour un marché public de service, la S.U.L, avait pourtant pris l'initiative d'une réunion publique dès la fin 2002, où les candidats architectes et les riverains avaient eu l'occasion d'un premier dialogue permettant aux habitants d'exprimer leurs préoccupations.

Un jury indépendant (de 9 membres dont 6 architectes) a sélectionné (parmi les 9 avant-projets présentés de manière anonyme) celui d'un ensemble de 10 maisons et 24 appartements, de gabarit modéré, concentré dans la partie ouest de la parcelle, de part et d'autre d'une nouvelle voirie à aménager.
La qualité du projet retenu est d'abord écologique : préservation de la majeure partie de l'espace vert ; économie de construction, d'énergie et de gestion. Il est également intéressant du point de vue urbanistique : comme l'a fort bien dit l'architecte Pierre Blondel, il se propose de « recoudre le tissu urbain à partir des éléments existants pour donner une lecture plus évidente des espaces ».

La demande de la S.U.L fut mise à l'enquête publique à deux reprises au printemps 2005 : d'abord pour le projet de logements proprement dit puis pour la modification de voirie nécessaire à son implantation (tout en préservant le sentier piéton vicinal existant).

La contestation demeura vive. L'amputation d'une partie du petit bois suscita une déception, à la mesure du grand attachement des habitants des immeubles existants pour ce paysage vert qui rythme les saisons.
Il est vrai que j'avais répondu par lettre à leur inquiétude en octobre 2003, en promettant, en toute bonne foi, que le bois serait épargné. L'intention de préserver la partie boisée du terrain constructible était bien celle de la S.U.L ; mais, après l'adaptation du projet au tracé de la nouvelle voirie, il s'est avéré nécessaire de prévoir l'abattage d'une petite partie (15 ares) réduisant la surface boisée aux 8/10è de celle existante. Ce qui est beaucoup moins que ce qu'autorisait le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) !
Les arguments des voisins contestataires portèrent également sur la circulation et le stationnement. Ils mirent aussi en évidence le risque d'inondation (ce dont il fut tenu compte dans l'avis rendu par la commission de concertation).

Pour des motifs qui ne nous ont pas été expliqués, le permis d'urbanisme ne fut pas délivré par la Région avant la fin de l'année 2006. La construction n'a donc pu commencer que sous la nouvelle législature (en 2008) après l'exécution des travaux de voirie par la Commune. Le chantier est en bonne voie d'achèvement et l'ensemble du bâti confirme les qualités du projet qui a été retenu par la majorité arc-en-ciel précédente.

Huit années ont été nécessaires pour mener à bien ce projet social ! Chacun s'accordait pourtant à penser qu'il y avait urgence…

MEMOIRE
COLLECTIVE

Vendredi 11 novembre 2005, place de la gare de Stalle. Nous sommes nombreux à célébrer l'inauguration d'un monument. Il s'agit d'une sculpture, une pierre, toute simple, parcourue de nombreuses fissures ; mais qui demeure droite, fièrement debout.
Elle est d'abord le symbole de la vie de celui qui l'a sculptée : Martin Gray, citoyen ucclois depuis peu. Nous n'oublierons pas le message qu'il nous a transmis ce jour-là, en évoquant son parcours tragique, depuis les camps nazis jusqu'à l'incendie provençal qui anéantit toute sa famille.
Sa sculpture symbolise la capacité de l'être humain de se reconstruire,
par delà les épreuves qui auraient pu le briser.
« La pierre a la force de la vie et la vie l'éternité de la pierre »

Dans chaque commune sont célébrées tous les ans les dates anniversaires des deux grands conflits mondiaux.
Ce sont des moments émouvants pour tous les anciens combattants (qui sont de moins en moins nombreux au fil des ans). Le rituel de ces cérémonies de commémoration est minutieusement programmé et se répète d'années en années. Tous les membres du Collège et certains conseillers se font un devoir d'y participer, conscients de leur rôle de représentants de toute une communauté.
Personnellement, je suis plus sensible à des évocations moins formalistes telle que fut celle de ce 11 novembre en présence de Martin Gray. Et je regrette que le rappel à la mémoire joue plus sur l'émotion que sur la connaissance de la profondeur historique (contexte, liens de causalités…) de l'événement commémoré.

La dénomination des espaces publics est aussi une manière courante d'honorer ceux qui nous ont quittés.
La tradition veut que chaque bourgmestre défunt ait sa place ou sa rue. En 2000, dans le contexte de l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite en Autriche, j'avais eu l'idée de baptiser une de nos rues du nom de Salvator Allende ou de Nelson Mendela, sans rencontrer grand écho. Par contre, la décision du conseil communal d'attribuer le nom d'un artiste ucclois à chacun des sentiers du parc de Wolvendael est une initiative des libéraux qui m'a séduite.

En politique nous manquons cependant trop souvent de mémoire. Par obligation de faire face à une actualité en constante évolution ; mais aussi en raison du renouvellement périodique des élus. Or, le manque de mémoire collective efface le sentiment de responsabilité politique.
Qui se souvient aujourd'hui du nom de ceux qui ont décidé, à l'époque, un sous financement de la Communauté française auquel il a fallu des années pour remédier ?
Qui sont les responsables de la conception des immeubles sociaux ucclois du Merlo
tant décriés aujourd'hui pour leur manque de convivialité ?
Sous quelle majorité uccloise a-t-il été sérieusement question de transformer le site du Kauwberg en un terrain de

golf à 18 trous ?
Quels élus ucclois d'aujourd'hui seraient capables de raconter la longue histoire du plateau Avijl ?
Le manque de mémoire nuit aussi à la cohérence de la gestion publique. A chaque échéance électorale, la transmission du pouvoir fait trop souvent « table rase ». Le nouvel édile repart à zéro.
C'est une pratique que je n'approuve pas. A la veille de mon départ, j'ai personnellement veillé à informer mon successeur Marc Cools des dossiers urbanistiques en cours et des problèmes non résolus.

L'administration communale est heureusement là pour sauvegarder les références au passé. Une mission très importance en urbanisme.
Elle y parvient, vaille que vaille ; malgré un manque persistant de personnel pour gérer les archives, malgré ceux qui partent sans avoir transmis leur précieux savoir… L'informatisation du service de l'urbanisme (qui a beaucoup progressé sous la majorité MR-Ecolo-PS) permet aujourd'hui une mise en mémoire plus sûre par la mise sur le réseau commun du travail de chacun.
Ce rôle est essentiel : pour la continuité d'une vision d'aménagement du territoire soucieuse de l'intérêt général et pour répondre à l'exigence démocratique d'un traitement équitable de tous les citoyens ; en bonne justice, ce qui n'a pas été autorisé à l'un ne devrait pas l'être à d'autres (à moins d'être motivé par des faits nouveaux).

La mémoire collective est le fruit du rassemblement des mémoires individuelles. Or celles-ci sont non seulement subjectives mais inévitablement sélectives.
Nous vivons dans une société qui a perdu depuis longtemps le sens de la tradition orale au profit du livre et du document informatisé. L'écriture protège l'intégrité des souvenirs et elle assure à tous une possibilité d'accès à la connaissance. Mais elle nous dispense d'exercer notre mémoire personnelle, qui devient de plus en plus fragile. D'autant plus qu'il semble aujourd'hui acquis que la mémoire humaine est capable du processus de reconstruction du passé ; ce qui provoque de faux souvenirs que l'on peut évoquer en toute bonne fois !

Si certains politiques manquent de mémoire c'est aussi le cas de nombreux citoyens.
Ce sont souvent les événements récents qui motivent les choix des électeurs, beaucoup plus qu'une vision rétrospective objective de l'évolution des réalités socio-économiques et de l'action des candidats et des partis à moyen et long terme.

Fort heureusement, ceux parmi les journalistes qui en trouvent le temps, publient d'utiles réflexions qui synthétisent les rétroactes de questions importantes qui reviennent d'actualité. Mais c'est aux historiens et aux sociologues, qu'il revient surtout de raviver la « mémoire collective », avec l'objectivité que permettent le recul du temps et l'accès à des sources très diversifiées.

On l'a souvent répété à propos du fascisme renaissant : privées de cette mémoire collective,
les sociétés risquent d'oublier leur passé et de refaire les mêmes erreurs.

A côté de la mémoire des hommes, il y a celle de la nature, notamment celle inscrite dans les glaces polaires. Dans les inlandsis de l'Antarctique et du Groenland, les chercheurs d'aujourd'hui ont trouvé des témoignages de l'évolution passée du climat. Un passé qui remonte à plusieurs centaines de milliers d'années.
L'examen en laboratoire des carottes de glace prélevées dans l'épaisseur des calottes glaciaires permet en effet (par l'analyse de la composition isotopique de l'oxygène des molécules de glace) de dater l'âge des différentes couches et aussi de savoir quelle était la température des nuages dans lesquels s'est formée la neige qui est à l'origine de cette glace. L'analyse des bulles d'air occluses dans la glace permet, d'autre part, de déterminer la composition de l'atmosphère terrestre à l'époque correspondante. Ces recherches ont conduit les glaciologues à la mise en évidence d'une corrélation manifeste entre l'évolution de la température de l'atmosphère terrestre et celle de sa teneur en gaz carbonique et en méthane : plus la teneur en ces gaz était grande dans le passé plus la température était élevée.
Les glaces du monde polaire constituent donc des archives paléoclimatiques très précieuses pour l'humanité. Car à partir de l'investigation du climat passé de notre terre, les études de glaciologie permettent aujourd'hui d'élaborer des modèles prédictifs de son avenir.
La preuve scientifique est aujourd'hui apportée d'un réchauffement du climat induit par la croissance de « l'effet de serre » de l'atmosphère liée à la révolution industrielle. Un réchauffement climatique qui s'est fait, au cours du 20ème siècle, à un rythme extrêmement rapide, sans précédent dans l'histoire de notre planète ! L'incertitude demeure sur la question de savoir quels seront le temps de réponse du système Terre à cet impact de l'homme et l'ampleur du réchauffement prévu.

Sans avoir l'ambition de faire œuvre d'historien, la mise en perspective que je tente de faire en écrivant les témoignages et réflexions de cet abécédaire s'inscrit,
très modestement, dans une exigence de mémoire collective.

MIXITE
DES GENRES, DES FONCTIONS, DES CATÉGORIES SOCIALES

Ce mot évoque le plus souvent une cohabitation des deux sexes.

Il s'utilise cependant aujourd'hui dans trois sens différents.

Une mixité des genres aujourd'hui généralisée en Occident
Le concept de « genre » est récent. Il ne se réfère pas aux différences biologiques entre hommes et femmes mais bien à la construction sociale de la « masculinité » et de la « féminité ».
Le principe de la mixité des genres est désormais acquis en éducation.
La façade de l'athénée d'Uccle (demeurée inchangée avec ses deux entrées affichées « filles » et « garçons ») est un témoignage d'une époque scolaire révolue. Mais la mixité n'est devenue obligatoire dans l'enseignement officiel belge qu'en 1970 et l'imposition légale des mêmes choix d'études pour filles et garçons ne date que de 1978. Les mouvements de jeunesse sont eux aussi pratiquement tous devenus mixtes aujourd'hui.

La recette n'est pourtant pas miraculeuse : le sexisme est loin d'être mort. Tout un chapitre de cet abécédaire y est consacré.
De nombreux faits en témoignent dans les domaines du langage, de l'emploi, des salaires et de la publicité plus particulièrement… mais aussi de l'éducation (à commencer par le choix des jouets !).
La mise en pratique de la mixité progresse dans les milieux professionnels, y compris ceux qui étaient traditionnellement les plus réfractaires tels que l'armée, la police, et les pompiers. Mais le déséquilibre des genres demeure flagrant dans de nombreuses professions (en Belgique, 90% des secrétaires et des infirmiers sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 13% des ingénieurs) et nos responsables politiques demeurent très majoritairement masculins malgré la parité sur les listes.

Combattre le sexisme est d'autant plus difficile qu'il est souvent inconscient.
Des recherches récentes ont mis en lumière, par exemple, que les enseignants ne se comportaient pas de la même façon vis-à-vis de leurs élèves selon qu'ils sont filles ou garçons. Ils laissent par exemple à ces derniers un plus large espace de parole ! Et, en 1973 déjà, la psycho-pédagogue italienne Elena Belotti dénonçait, dans son livre à succès « Du côté des petites filles », le fait que la discrimination commençait dès le premier âge par la manière différente dont les mères prodiguent leurs soins aux nouveaux-nés selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille !

Une mixité des fonctions encore toute relative en urbanisme
Lorsqu'une planification urbanistique se mit en place après la seconde guerre mondiale, elle se référa fondamentalement aux conceptions fonctionnalistes de la « Charte d'Athènes ».
Celle-ci, écrite par le célèbre architecte français Le Corbusier en 1942, distingue quatre fonctions urbaines : habiter, travailler, se récréer et circuler. L'image du trèfle à trois feuilles avec ses nervures symbolise bien la volonté de cette charte d'une nette séparation dans l'espace des trois premières fonctions, avec la création d'un réseau de voies de circulation les reliant entre elles. C'est un principe d'organisation urbaine qui va influencer, pendant un demi-siècle, les plans d'aménagement de toutes les villes européennes.

Cela explique que le premier plan bruxellois d'aménagement du territoire (le « Plan de secteur » adopté en 1979) imposa un découpage de l'espace urbain en zonesd'affectation monofonctionnelle homogènes (à quelques exceptions près). Mais dans le PRAS (nouveau Plan Bruxellois d'Affectation des Sols adopté en 2001), le principe d'une mixité urbaine s'est affirmé.
Le plan distingue deux types de zones résidentielles et deux types de zones mixtes dans l'objectif d'une autorisation croissante de la coexistence de différents types de fonctions au sein d'une même zone.
Dans une perspective d'avenir, la mixité fonctionnelle s'impose. On en revient aujourd'hui à l'idée d'une ville où peuvent coexister des hommes et des activités diversifiées dans un même espace. Cette mixité des fonctions est une manière de réduire les besoins de déplacement en ville et donc la consommation d'énergie et la pollution qu'ils engendrent. Elle est pourtant mal intégrée dans l'esprit des habitants et encore trop peu concrétisée par les acteurs du développement urbain.
Cette mixité fonctionnelle peut se concevoir à des échelles spatiales différentes : celle d'un quartier, d'un îlot, voire d'un immeuble. Celui de la tour Martini (construite dans les années 60 à la place Rogier et récemment démolie) en était un bon exemple, étonnamment précurseur : elles abritait des fonctions commerciales, culturelles et résidentielles étagées.

Les zones « mixtes » et de « forte mixité » au PRAS sont relativement peu nombreuses à Uccle. Bien que des activités diversifiées y soient autorisables (logement, petites et moyennes entreprises, bureaux d'indépendants, commerces, services publics, espaces verts) les promoteurs ont aujourd'hui tendance à privilégier la fonction résidentielle : le libre jeu de la loi du marché fait que le logement est devenu plus rentable que le bureau, surtout lorsqu'il est « de standing ».
Dans l'objectif d'une politique de maintien dans notre commune d'activités de production qui sont sources d'emploi, j'ai relayé auprès du Collège un rapport bien argumenté de l'administration de l'Urbanisme préconisant l'adoption d'une « ligne directrice » dans l'instruction des demandes de permis qui concernent ces zones.
Le débat fut intéressant. Sans aboutir à une prise de décision formelle : l'imposition communale d'un certain taux de mixité était difficile car une telle précision ne figure pas dans les prescriptions du PRAS et le choix d'un chiffre aurait inévitablement comporté une part d'arbitraire. Le Collège préféra se garder la liberté d'une prise de décision au cas par cas ; mais j'espère que cette sensibilisation au problème n'aura pas été inutile.

Une mixité sociale qui fait encore souvent peur Le concept de mixité sociale relève plus de l'ordre d'un discours idéologique (se voulant progressiste) que de la réalité vécue dans les faits.
Difficile de commenter cette expression aujourd'hui sans faire d'abord référence au « décret mixité » dans les établissements scolaires secondaires !
Ce problème d'actualité est né d'une volonté politique récente dont j'approuve le principe (tout en estimant que la

mixité sociale recherchée - à juste titre - n'est pas le garant certain d'une meilleure formation scolaire !). Il s'avère malheureusement, que la mixité dans les écoles se décrète moins qu'elle ne se construit sur le terrain et que les modalités proposées pour la réaliser présentent des effets pervers.
Face à ce problème difficile à résoudre, je suis particulièrement sensible aux contradictions suivantes : l'incompatibilité entre l'idéal d'une école de proximité et celui d'une mixité sociale au sein de chacune des écoles ; et le conflit de valeurs entre la plus grande liberté de choix possible pour tous les parents et l'intérêt d'une continuité pédagogique entre le primaire et le secondaire (d'autant plus légitimement recherchée qu'il s'agit d'un enseignement alternatif s'inscrivant dans l'éducation nouvelle).

Il me parait plus pertinent de m'étendre ici davantage sur la question de la mixité sociale dans les quartiers d'habitation ; et, d'une manière plus générale, des politiques d'aménagement du territoire urbain comme instrument pour atteindre cet objectif.
Les habitants des quartiers bourgeois des communes bruxelloises de la deuxième couronne préfèrent rester entre eux. La proximité d'une « cité sociale » leur donne un sentiment d'insécurité ; et la crainte d'une dévalorisation de leur propriété immobilière chèrement acquise est implicite dans leurs réticences.
Les exemples ucclois du Melkriek et du plateau Avijl ont largement témoigné de cet état d'esprit. La nécessité de répondre au besoin insatisfait de logements sociaux est pourtant généralement admise ; mais, si possible, pas trop près de chez soi (la tentation nimby n'est jamais loin !). Plutôt que de créer de nouveaux « ghettos », on prône la dispersion des habitations sociales dans l'espace. Les « agences immobilières sociales » sont un instrument très utile à cette fin. Mais elles sont loin de suffire à répondre à l'ampleur des besoins à satisfaire.
La construction de logements à finalité sociale s'impose donc sur les terrains dont disposent encore les pouvoirs publics en région bruxelloise ; la maîtrise du sol et du bâti en ville est en effet devenue un des principaux enjeux du combat pour plus de justice sociale.

J'ai fait dresser la carte des terrains à bâtir publics ucclois. Deux permettent un ensemble de constructions d'une certaine envergure : le terrain du CPAS au Moensberg et le plateau Avijl propriété de la Régie foncière communale. Sur ce dernier, de loin le plus vaste, le projet mixte de 200 logements envisagé par la Commune, (pour moitié sociaux et moitié des logements moyens) qui nécessitait au préalable la révision d'un ancien plan d'urbanisme en vigueur pour ce quartier. Comme en témoigne un autre texte de cet abécédaire, il a suscité une opposition farouche (présentée au nom de la défense de l'espace vert).

L'incompréhension et la peur naissent de l'inconnu. Les contacts entre personnes de statuts sociaux différents peuvent être favorisés par un aménagement ouvert et convivial de l'espace public, propice aux rencontres et au dialogue.
Dans le cas du projet du Moensberg, initié par la Région, tous les logements seront sociaux. Les riverains ont déploré à juste titre le fait que le projet tel que présenté à l'enquête publique était trop replié sur lui-même : car, cela mérite d'être souligné, les habitants de ce quartier n'ont pas témoigné du syndrome nimby si fréquent dans les quartiers résidentiels des communes de la deuxième couronne !
Soyons cependant conscients qu'une politique volontariste de dispersion des logements sociaux dans l'espace n'est pas le garant de la mixité sociale recherchée. Elle risque au contraire de favoriser les replis identitaires. L'incompréhension et la peur qui naissent de l'inconnu s'ajoutent à la volonté de se retrouver entre gens qui ont les mêmes habitudes de vie.

Le processus spontané inverse de « gentrification » de quartiers urbains populaires (reconquis par des individus de classe moyenne en mal d'un retour aux centres ville) risque lui aussi de ne pas favoriser une plus grande mixité étant donnés les mécanismes insidieux d'exclusion sociale qui sont liés à l'inévitable augmentation du coût des logements qui en résulte. Et lorsque les pouvoirs publics renforcent la tendance par les rénovations urbaines des contrats de quartier n'aggravent-ils pas le risque d'exclusion des populations les plus fragiles forcées de s'installer ailleurs… mais où ? La gentrification est un fait, qui peut s'observer dans de nombreux quartiers bruxellois ; ses implications sociales font aujourd'hui l'objet d'un large débat dans lequel les politiques devraient s'impliquer davantage.
Les quartiers peu à peu transformés par une gentrification spontanée ne sont pas toujours dans le centre ville : celui de St Job en est un bon exemple à Uccle, de même que celui du Balais à Watermael-Boitsfort. Dans le cas de St Job, il est intéressant de constater que les jardins potagers du plateau Avijl constituent un espace de convivialité propice aux échanges entre personnes d'origine sociale diverses que réunit une même passion pour le retour à la terre.

Les contacts entre personnes de statuts sociaux différents peuvent être favorisés par un aménagement ouvert et convivial des espaces publics, propice aux rencontres et au dialogue. A quoi s'opposent, bien sûr, certaines politiques locales de défense des lieux publics contre les « indésirables » (mendiants, drogués, sans-abri, immigrés, jeunes désoeuvrés… !). Une ville comme Los Angeles offre un bien triste exemple caricatural de cet urbanisme sécuritaire. Mais, attention, nos Collèges communaux ne sont pas à l'abri de la tentation d'éliminer les signes visibles d'un malaise social plutôt que d'en soigner les causes.

Trois mixités, trois idéaux qui donnent matière à réflexion !

MOBILITE
L'EXIGENCE D'UNE NOUVELLE CULTURE

Les problèmes de mobilité sont devenus une des préoccupations citoyennes prioritaires.
J'ai abordé ce thème via un grand nombre d'entrées de cet abécédaire,
avec l'objectif d'une complémentarité entre ces différentes réflexions.

Perceptions uccloises des problèmes de mobilité
A l'occasion des enquêtes d'urbanisme et des réunions publiques sur le thème de la mobilité, j'ai entendu, de manière récurrente, s'exprimer deux grands rêves : la réduction des embouteillages et la possibilité de garer sa voiture le plus près possible de son lieu de destination.
L'illusion persiste qu'un élargissement des voies routières et plus de fluidité sont la solution. L'usage de la voiture particulière n'est pas remis en question. Et les navetteurs ont bon dos, accusés d'être les seuls responsables de la congestion du trafic ucclois !
Chaque projet d'urbanisme est d'abord perçu comme inacceptable parce que facteur aggravant des problèmes de stationnement et source de trafic supplémentaire dans le quartier. La plupart des gens s'expriment en tant qu'automobilistes plutôt qu'en tant que piétons. Leur perception des modes de transport alternatifs à l'automobile est négative (les transports en commun sont « insuffisants », le vélo est « dangereux »).
Par contre, une minorité de citoyens, compétents et actifs, dont le chef de file est l'ACQU (Association de comités de quartier ucclois), milite au contraire pour le développement d'une mobilité douce.
Ils ont produit une étude de qualité à l'occasion de l'élaboration du PCM ; et continuent aujourd'hui de mener une action de sensibilisation utile, par leurs écrits et l'organisation de débats.

Ce rêve d'un espace public libéré d'une présence trop envahissante de l'automobile est aussi le mien. J'ai toujours défendu l'idée, chère à Ecolo, qu'il fallait adapter l'automobile à la ville et pas la ville à l'automobile. Mais le groupe des élus est traversé par le même clivage que celui des citoyens.
Avec, du côté des libéraux, un attachement viscéral au respect des droits du « citoyen automobiliste-électeur » (les crispations du MR local sur les dossiers délicats de la fermeture du Bois de la Cambre et de la rueXavier De Bue en sont les deux exemples les plus frappants).

Des divergences d'opinion fondamentales divisent donc la communauté uccloise en matière de mobilité. Cela rend difficile la mise en pratique d'une politique efficace car le dialogue entre les deux tendances est quasi impossible. La seule chose sur laquelle tout le monde s'accorde, c'est le souhait d'un trafic le plus modéré possible dans sa rue !

L'étape importante du Plan Communal de Mobilité Le Plan Communal de Mobilité que le Collège arc-en-ciel a cependant réussi à faire adopter en fin de législature (et dont il est question plus précisément dans le commentaire du mot planification) est un compromis, décevant aux yeux de certains mais qui a au moins le mérite d'exister. Pour la première fois, à Uccle, les questions de mobilité ont été étudiées de manière systémique, à l'échelle de l'ensemble du territoire communal et de tous les modes de déplacement.
Ce PCM n'a toutefois pas mis un terme aux conflits entre habitants lorsque les sens uniques décidés entraînent un déversement du trafic au profit des uns mais aux dépens des autres !
Mais il souligne très justement « qu'il ne faut pas sous estimer l'importance des déplacements des résidents ucclois dans le trafic à Uccle ». Avenue Brugmann, par exemple, les carrefours square des Héros et Marlow sont embouteillés à toute heure du jour. Reconnaissons qu'un usage abusif de la voiture particulière est fait, notamment, pour de petits déplacements (30% des déplacements en région bruxelloise sont des trajets de moins de 5km). Je ne suis pas loin de penser que la congestion croissante du trafic aura un effet dissuasif positif à cet égard !

Le PCM encourage le système du car-sharing ou « voitures partagées » (un nouveau système de voitures de location plus souple et moins cher, géré par la société Cambio, implantée à l'échelle européenne). C'est un mode intéressant de découplage de la possession et de l'usage de l'automobile.
5 stations sont prévues (Bascule, Vanderkindere, Coghen, Uccle-centre, Saint Job) en fonction des critères du choix des localisations suivants : exigence d'une demande et d'un contrôle social : forte densité, noyau commercial, proximité d'un important nœud de transports en commun et d'une autre station. Les emplacements de parking nécessaires seront mis gratuitement à disposition par la Commune ; l'investissement est pris en charge par la Région et les frais d'entretien par la STIB !

La question demeure de savoir dans quelle mesure ce plan pourra être rapidement mis en application par la majorité suivante.

Le double problème de la mobilité urbaine : congestion et pollution
Les deux sont étroitement liés car la première aggrave la seconde. Et celle-ci pose de sérieux problèmes de santé publique.
On parle surtout de la pollution gazeuse (CO_2, N_2O, O_3) génératrice d'une augmentation de l'effet de serre et des pics d'ozone, pour laquelle des seuils à ne pas dépasser sont imposés aux constructeurs. Plus récent est le souci de réduire l'émission, par les moteurs diesel, des fines particules dont l'inhalation peut provoquer des maladies respiratoires et cardio-vasculaires. Une législation européenne est à l'étude ; il est question d'imposer le filtre à particules à tous les modèles de véhicules.

L'éventualité de l'instauration d'un péage urbain à Bruxelles est dans l'air. L'idée s'inscrit dans le principe du « pollueur-payeur » et a déjà fait l'objet de plusieurs études. Il ressort de l'expérience de plusieurs villes européennes (Londres, Stockholm, Rome, Milan …) un bilan plutôt positif : augmentation de la fréquentation des transports en commun et réduction sensible de la pollution.
Mais ce projet suscite des vives oppositions.

- *Les détracteurs de l'idée soulignent la nécessité d'investissements considérables (techniques et humains) qui ne peuvent être amortis qu'à long terme. Tout dépendra des choix techniques qui seront faits et du montant de péage qui sera demandé ; et n'oublions pas que les problèmes de santé publique coûtent eux aussi très cher à la collectivité (la croissance des asthmatiques est inquiétante dans le centre ville). A Londres, le système s'autofinance et dégage des bénéfices.*
- *Certains craignent une délocalisation des entreprises bruxelloises et une perturbation du marché de l'emploi parce que les limites de la région de Bruxelles-Capitale ne correspondent pas à son hinterland économique. Un périmètre bien choisi pourrait n'englober que très peu de grandes entreprises ; et ne sous-estimons pas le capital nouveau d'emplois et de rentrées fiscales lié à l'amélioration de la qualité de vie dans la ville.*
- *On reproche également le principe socialement critiquable d'une pénalisation des plus petits revenus : le péage constituerait une injustice sociale et avaliserait le principe contestable que la richesse donne un droit de polluer ! Un argument qui doit être nuancé : les bénéfices du péage pourraient financer une amélioration des transports en commun au bénéfice des plus pauvres ; et ce sont surtout les classes aisées qui vivent en périphérie. L'instauration d'un péage aux entrées de Bruxelles permettrait d'ailleurs de compenser quelque peu une autre injustice sociale : le fait que les Bruxellois (en moyenne plus pauvres) supportent seuls des coûts rendus nécessaires par l'arrivée massive de navetteurs en voiture.*
  Le Gouvernement bruxellois actuel est profondément divisé sur cette question.
  C'est pourquoi, personnellement, je souscris à l'opinion de la Ministre Ecolo de l'Environnement Evelyne Huytebroeck qui, en reconnaissant que le monde politique bruxellois est loin d'être mûr pour une telle décision, propose de faire un essai de péage limité à l'entrée dans le Pentagone.

Contre « l'autosolisme » (que ce néologisme est donc laid !) les pouvoirs publics peuvent aussi encourager le covoiturage : il devrait toujours être prévu dans les plans de déplacement d'entreprise (qui sont légalement imposés).
Plus originale est l'initiative d'une conseillère communale Ecolo à Watermael-Boitsfort : les « VAP » ou « voitures à partager » dans le cadre de l'appel à des projets de mobilité lancé par la région en 2002 : il s'agit d'une formule institutionnalisée d'auto-stop avec inscription à la commune ou dans les commerces des automobilistes volontaires qui se voient décerner une carte affichée sur leur pare-brise. L'expérience a eu du succès : le logo VAP affiché par les demandeurs et les conducteurs inspire confiance ; et le système repose sur la gratuité (à part une mini cotisation de 5 €). Plusieurs autres communes participent aujourd'hui à ce service d'auto-stop de proximité qui a été primé par la Fondation pour les Générations Futures en 2008.

Un problème plus général
Il est bien évident que le problème de la mobilité n'est pas spécifique aux territoires urbains !
Quelques exemples de faits concrets qui méritent réflexion :

- *Plus de la moitié des 200.000 navetteurs se rendent à Bruxelles en voiture.*
- *Le parc automobile belge est en croissance continue (il atteint près d'une voiture par habitant).*
- *Leurs déclarations médiatiques sur leur volonté de lutter contre le réchauffement climatique n'empêchent pas les dirigeants des partis traditionnels de plastronner au Salon de l'Auto et de se réjouir publiquement de la bonne santé économique du secteur !*
- *En Belgique, plus d'un véhicule sur cinq est immatriculé au nom d'une société ; or cet avantage en nature est une incitation à se déplacer en automobile particulière et les voitures de fonction sont toujours des grosses cylindrées !*
- *Un Américain moyen consacre chaque année environ 1500 heures à son véhicule, soit 4 heures par jour (si l'on tient compte du temps qu'il passe dedans mais aussi de tout ce qu'il lui coûte !)*
- *L'objectif proposée par la commission européenne d'une limitation du rejet des véhicules neufs à 120g CO2 / km n'a pas passé la rampe du Parlement (125 g seulement et un report en 2015 !).*
- *Voyager en avion est souvent moins cher que le train (pourtant beaucoup moins polluant) ; parce que le kérosène n'est pas taxé au même titre que l'essence ou le diesel.*
- *Le transport ne pèse plus guère dans les prix du commerce international ; or ses coûts secondaires sont énormes en infrastructures, en consommation d'énergie et en impact sur l'Environnement.*

Vers une nouvelle culture de la mobilité ?
Un processus positif de contagion culturelle est manifestement en route en matière de mobilité. Il se manifeste plus particulièrement dans quatre domaines.

- L'application du principe du « pollueur payeur » par la fiscalité verte.
  L'idée d'une taxation en fonction du nombre de kilomètres parcourus plutôt que de la cylindrée du moteur est une première piste à retenir. Une autre est évidemment la prise en compte de l'importance et du type des rejets polluants.
  Dans le cadre du réchauffement du climat, la réflexion s'est d'abord polarisée sur le seul indicateur du rejet de CO2. En matière de marketing environnemental l'exemple du label « éco » de Renault témoigne d'une évolution intéressante. Pour le mériter, une voiture doit respecter trois critères : être fabriquée dans une usine répondant à la norme ISO 1400 (limitant les rejets de CO2 , la consommation d'eau et d'énergie grise) ; consommer peu (libérer moins de 140 g de CO2 par km ; utiliser au moins 5% de plastique recyclé. Mais le rejet des particules fines et de l'oxyde d'azote (essentiellement produits par les moteurs diesel) n'est pas pris en considération !
  Ecolo plaide pour que se généralise l'adoption d'un outil fiscal qui combine tous les polluants : l'indice « écoscore ».
  Il vise à mesurer l'impact écologique global du véhicule : sur l'effet de serre, sur la santé et les

écosystèmes, sur les nuisances sonores. Le calcul prend en compte toutes les émissions générées par le déplacement et aussi celles liées à la production et la distribution du carburant. Une réforme fiscale en ce sens est en cours en Flandre et en Région bruxelloise.

- La prise de conscience accrue que, dans une perspective de développement durable, les transports en commun sont la solution d'avenir.
  Priorité doit être donnée aux investissements qui en améliorent les réseaux et la fiabilité. Et tous les moyens devraient être mis en œuvre pour inciter les habitants à les utiliser.
  Notamment l'octroi de la carte hypermobile proposée par Ecolo à la place des voitures de société.
  Parmi eux, le train, qui est incontestablement le moyen de transport le moins polluant, devrait s'imposer face à la concurrence de l'avion. Il dégage 4 fois moins de CO2 que l'avion et n'est pas forcément moins rapide.
  Il est vrai que l'aviation n'est responsable que d'une petite proportion des émissions de gaz à effet de serre ; mais son impact est multiplié par le fait que le dégagement se fait en altitude ! Il est possible de ne pas choisir l'avion pour de courtes distances, comme de limiter l'utilisation des jets privés (en forte croissance). Ce qui n'empêche pas que soit poursuivie la recherche en matière d'avions moins pollueurs. Il est parait-il question de la mise au point d'un kérosène à base de maïs, capable de résister sans geler à de basses températures ; mais cela nous renvoie au débat sur l'impact environnemental réel des (bio)agrocarburants.
  Avec leurs prix réduits, les compagnies « law cost » posent problème parce qu'elles incitent au choix préférentiel de l'avion. Mais dit-on, « comme leurs avions volent toujours à plein ils consomment moins par voyageur »… Cela ne me convainc pas : la plupart des avions ne sont-ils pas complets de nos jours ? Par ailleurs les conditions de travail qu'elles imposent à leurs employés ne sont pas acceptables.
- La multiplication des plans de mobilité scolaire
  Le problème de la mobilité scolaire devrait devenir une priorité politique. Parce qu'elle est une cause importante de l'engorgement de la circulation aux heures de pointe et parce que les jeunes aspirent à plus d'autonomie en matière de déplacements.
  Dans l'attente d'une loi qui impose aux écoles la réalisation d'un plan de mobilité (comme c'est déjà le cas pour les grandes entreprises et administrations publiques), les initiatives de covoiturage et de ramassage scolaire devraient être encouragées par les pouvoirs locaux.
  Les expériences de ramassage scolaire à vélo que nous avons initiées à Uccle dans deux écoles communales lors de la précédente législature n'ont pas attiré la grande foule ; c'est le moins que l'on puisse dire… Mais il est permis d'espérer que l'exemple des valeureux jeunes cyclistes sera contagieux !
  Une école uccloise a d'ores et mis en œuvre son plan de mobilité (l'école Decroly), à l'initiative dynamique de quelques parents. A l'occasion d'une demande de permis d'urbanisme, j'ai tenté de sensibiliser au problème les représentants du Lycée français… sans rencontrer beaucoup d'échos !
- Une meilleure articulation des politiques d'aménagement du territoire et du transport
  Dans une société où la possibilité de se déplacer est devenu un droit légitimement revendiqué par tous, on ne pense pas assez à réduire les besoins de déplacement. Maîtriser la demande de mobilité est possible grâce à une politique réfléchie d'aménagement du territoire. Il est indispensable dans cet objectif de renforcer la mixité des fonctions urbaines.
  Pensons aussi à privilégier la consommation de produits locaux par rapport à ceux qui pèsent lourdement sur les émissions de CO2 liées au transport. .
  La résistance qui s'amorce face à la tentation d'acheter des produits alimentaires venus de loin (tels que les fruits et légumes de contre-saison et les viandes de crocodile et d'autruche importées en Europe) est un exemple à suivre. Les fleurs coupées importées des pays africains comme le Kenya nous pose un problème de choix éthique plus difficile car ce commerce, qui est souvent une importante source de revenus pour la population féminine, dégage moins de CO2 que les serres chauffées des Pays Bas (malgré le transport quotidien des fleurs en avion) !

Je ne crois pas utopique d'espérer que nos choix en matière de déplacement
prennent progressivement en compte, à l'avenir,
leur « coût vérité » pour la collectivité.

MOENSBERG
UN PROJET SOCIAL TROP DÉROGATOIRE

Un lieu-dit ucclois qui a fait beaucoup parler de lui dans la précédente législature. Car c'est un futur nœud ferroviaire dont je parle dans le chapitre RER ; et le site d'un futur ensemble de logements sociaux (qui fait l'objet de cette réflexion)

Une réserve foncière publique constructible
Un des derniers champs ucclois s'étale sur un vaste terrain en pente entre la rue du Bourdon et la rue en cul de sac du Moensberg. Ce terrain appartient au CPAS d'Uccle. Il est affecté au PRAS (Plan régional d'Affectation du Sol) en terrain à bâtir et inclus dans un PPAS (Plan particulier d'Affectation du Sol) des années 90 : le 41bis.

Un projet de logements sociaux en suspens

L'idée a germé dans l'esprit de Françoise Dupuis, la Ministre régionale en charge du Logement, de construire au Moensberg un ensemble de logements sociaux dans le cadre d'un partenariat Région - CPAS - S.U.L.
La SLRB (Société de Logement de la Région Bruxelloise) finançant sur un terrain cédé gratuitement par le CPAS (pour une période de 30 ans) la construction de logements dont la S.U.L (Société Uccloise du Logement) assurera la gestion.
Une idée judicieuse fondée sur une belle synergie. Mais dont la concrétisation fut malheureusement marquée par un manque de concertation regrettable qui en a retardé la réalisation.

Il n'est pas sans intérêt de retracer les étapes de ce projet.

En un premier temps, un projet de convention n'a été négocié qu'entre la Région et le CPAS d'Uccle.
La S.U.L était concernée au premier chef par ce texte ; ses représentantes ont cependant dû lutter pour être admises à faire entendre leur point de vue ! Heureusement, c'est un document finalement amendé à la demande de la S.U.L qui fut présenté au Collège en juin 2005 (pour information).

Par ailleurs, dans le cadre de la médiatisation de son « plan-logement » à l'échelle de la Région, l'annonce publique a été faite, par la Ministre, d'un projet d'un peu plus de 100 logements…
Un ordre de grandeur décidé sans concertation préalable avec le service communal de l'urbanisme en ce qui concerne les contraintes du PPAS communal en vigueur et l'ordre de grandeur de la densification autorisée dans ce cadre légal.

Le projet d'urbanisme, retenu après un concours organisé par la SLRB, fut présenté bien tardivement à la Commune.
Ce que nous présenta la Ministre elle-même (lors d'une rencontre avec le Bourgmestre, un des architectes communaux et moi-même) était un projet déjà presque finalisé. A cette occasion, nous nous sommes prononcés officieusement pour « un maximum de logements sociaux possible mais dans le respect des règles ». Nous avons aussi sensibilisé la Ministre au fait qu'un tel projet devait faire l'objet d'un « rapport d'incidences » avant son introduction !

Une demande de permis pour 106 logements et a été introduite par la SLRB en avril 2006 ; il appartenait à la Commune de le mettre à l'enquête publique. Il est vite apparu au service communal de l'Urbanisme que, telle que présentée, cette demande présentait des dérogations au PPAS nombreuses et importantes !
Elles concernaient essentiellement l'emprise au sol du bâti, la hauteur des bâtiments, une capacité de stationnement insuffisante et la localisation d'une partie des emplacements de parkings (ceux prévus en « zone verte » et en « zone SNCB »). Ce dernier aspect du projet étant d'autant plus surprenant que le CoBAT (Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire) interdit de déroger à une affectation !
Manifestement, ce projet ne respectait ni la lettre ni l'esprit du PPAS en vigueur. Il était en rupture d'échelle avec le quartier parce qu'un nombre de logements excessif avait été arbitrairement imposé au départ de sa conception.

Lors de l'enquête publique, la réaction du comité de quartier fut très positive - je tiens à le souligner car ce n'est pas courant dans notre commune - quant au principe d'une implantation de logements sociaux sur ce site. Une fois n'est pas coutume !
Par contre, les riverains ont soumis le projet à une analyse critique sévère. Une critique étayée sur de solides connaissances du droit urbanistique ; et aussi sur la présentation d'une esquisse de projet alternatif, moins lourd et conçu dans l'objectif très positif d'ouvrir davantage la future cité sociale aux contacts avec le voisinage.

L'avis de la commission de concertation n'a pas été unanime. La Commune s'est montrée plus exigeante que les administrations régionales, notamment en terme de réduction de gabarit et d'emprise au sol.
Au nom du respect de la lettre comme de l'esprit du PPAS, nous avons rendu un avis favorable à condition d'apporter de nombreuses modifications au projet ; des conditions qui induisaient globalement une réduction sensible du nombre de logements (82 au lieu de 106) et suggéraient une implantation plus ouverte (comme souhaitée par le comité de quartier).

La décision a été prise par la Région fin 2006. Dans le permis qu'elle a délivré, le nombre de logements n'a pas été réduit et la plupart des demandes de la Commune n'ont pas été satisfaites.

Conséquence logique : les riverains ont intenté un recours devant le Conseil d'Etat, dont la principale motivation est le non respect du PPAS. Il fallait s'y attendre ! Et le permis a été suspendu en juin 2007.
Toute la procédure est donc à recommencer … alors que le besoin en logements sociaux est toujours aussi pressant dans notre commune. Il est même question de revoir d'abord le PPAS !

Le moins que l'on puisse dire est que c'est une occasion manquée.
L'opportunité était pourtant belle de concevoir, sur un site bien choisi, un projet urbanistique social de qualité, intégré dans son environnement, et accueilli positivement par les riverains comme par le Collège communal.

MOTIVATION
DOUBLE SENS ?

Motivation : « Relation d'un acte aux motifs qui l'expliquent ou le justifient ».
Etre motivé : « Le fait d'avoir envie de, d'être dynamisé par ».
Encore un mot à double sens ?

Premier sens : la motivation des permis d'urbanisme délivrés par les pouvoirs publics
Vu l'obligation de motiver les actes administratifs imposée par la loi du 29 juillet 1991 ;
Considérant le droit fondamental de l'individu d'être informé des motifs qui sous-tendent une décision le concernant ;
Considérant que la motivation doit être adéquate et clairement précisée dans l'acte ;
Considérant que l'emploi de formules stéréotypées non étayées ne suffit pas à justifier d'un examen des circonstances de fait ;
Considérant que l'octroi de dérogations aux plans ou règlements doit faire l'objet d'une attention particulière ;
Considérant que les raisons d'une non prise en compte de certaines des réclamations exprimées lors de l'enquête publique doivent être explicites ;
Considérant que la motivation doit faire apparaître la justification d'un revirement d'attitude de la part de l'autorité administrative ;
Considérant que selon une jurisprudence constante l'octroi ou le refus d'un permis de régularisation d'une infraction doit être fondé sur l'appréciation des prescriptions réglementaires et de la conception d'un bon aménagement des lieux en vigueur au moment où les travaux ont été exécutés, et non au moment de la délivrance du permis …

Ce pastiche du style habituel en urbanisme vise à faire comprendre combien difficile est la rédaction de la motivation des permis. Or c'est en fonction de ces exigences (dont l'énoncé ci-dessus n'est pas limitatif !) que le Conseil d'Etat jugera du bien fondé des recours introduits contre la décision de l'autorité délivrante.

« La motivation en urbanisme est une combinaison de savoir et de savoir-faire »,
écrit très justement le juriste Bernard Pâques.
Une science et un art dans lesquels architectes et juristes communaux
ont dû apprendre à exceller !

Second sens du mot
Il pourrait se prêter à bien des commentaires ! Plutôt que de parler de la motivation des fonctionnaires (très inégale !), je voudrais évoquer ici la motivation des jeunes.

Contrairement à ce que l'on dit souvent, j'ai côtoyé beaucoup de jeunes motivés.
Intéressés par leurs études ; animés d'un idéal social ou politique. Des ados dynamiques, dont les yeux brillent et qui acceptent de faire un effort pour concrétiser leurs rêves, cela existe, aujourd'hui comme hier.
Il n'en est pas moins vrai que l'inquiétude face à leur avenir et la consommation régulière de drogues douces telles que le cannabis engendrent une réelle démotivation chez trop d'entre eux. La génération du « bof » masquait souvent des intérêts bien cachés. Celle du « hasch » a tendance à s'alanguir dans une évasion conviviale aux effets pervers.
L'échevin Ecolo de la Jeunesse, Guy de Halleux, a mené à cet égard une expérience très féconde dans les écoles secondaires uccloises de tous les réseaux d'enseignement. Sous le titre « Dépendances, nous avons des choses à nous dire » il s'agissait d'un « théâtre-action » réunissant de grands élèves et certains de leurs parents, dans l'objectif de rouvrir le dialogue sur la question des assuétudes (entre parents et ados et entre la Commune et l'école).

A la réflexion, ces deux usages courants du mot dans la langue française
ne seraient-ils pas sémantiquement fort proches ?

NATURE
ET CULTURE

Je ne suis pas une « naturaliste », je n'aspire pas à identifier toutes les espèces.
Mais je ressens un profond besoin de contacts avec le milieu naturel ;
la nature dans toutes ses dimensions, celles de la terre et celles de la vie.

Je m'intéresse prioritairement aux relations de l'homme et de son environnement.
Un homme, ne l'oublions pas, qui est lui-même un fruit de la nature.
Le résultat d'une évolution qui l'a doté d'une extraordinaire capacité :
celle de se transformer lui-même ainsi que le monde qui l'entoure.

La nature est un concept mal défini qui s'avère éminemment « culturel ».
Le texte qui suit vise à recadrer les aspirations citoyennes
dans une réflexion de portée philosophique sur « la nature »,

Ressourcement au contact de la nature
Les sociétés paysannes vivent en étroite communion avec la nature. Un lien quotidien avec la terre et le rythme des saisons qu'ont perdu les populations des villes. Chez ces dernières, la nature polarise leurs rêves. L'attachement, souvent passionnel, des citadins pour les arbres m'apparaît comme le témoignage d'un immense besoin, largement inassouvi, de rester en contact avec la nature.
En milieu urbain, des possibilités s'offrent pourtant à nous de découvrir des « petits trésors naturels cachés ». C'est ainsi que s'expriment les quatre auteurs bruxellois de la belle brochure intitulée « La nature insolite en ville » primée au 12ème concours de la Fondation Duvigneaud.
Le temps des vacances peut être pour les habitants des villes une occasion privilégiée de ressourcement dans un milieu naturel relativement préservé ; à découvrir, à pied ou à vélo, dans la saveur d'une disponibilité retrouvée. Il se vit malheureusement trop souvent dans des stations où le tourisme de masse a perverti le milieu local de ses visées mercantiles.

Attrait du mystère de la vie, sensation d'appartenance au monde, plaisir esthétique, valeur symbolique, et aussi, reconnaissons-le une bonne dose de romantisme… les raisons de l'attirance des hommes pour la nature sont multiples. C'est un sentiment largement partagé dont nous avons du mal à analyser les composantes plus ou moins conscientes.

Si la nature « sauvage » répond aujourd'hui aux fantasmes humains de beauté et d'harmonie, il n'en a pas toujours été ainsi. Comment nier, par ailleurs, qu'elle produit aussi laideur et violence !

Il est vrai qu'un même milieu naturel peut être perçu avec des yeux très différents.
Une forêt sera envisagée par le forestier comme une ressource à gérer rationnellement ; le naturaliste y verra un milieu dont la richesse biologique est à préserver ; le citadin la percevra plutôt comme un paysage apaisant source de jouissance esthétique !
« Les sites à haute valeur écologique et symbolique, tels la montagne et le littoral aujourd'hui, révèlent de manière particulièrement sensible ces conflits d'image et d'usage »
(François Ost)

Vision prométhéenne de la nature
Simultanément à sa fascination pour la nature « vierge », existe chez l'homme une volonté de maîtrise de la nature à des fins utilitaires. Mère nourricière en même temps que mystère insondable, la nature a été progressivement apprivoisée puis domestiquée par l'espèce humaine. Au point qu'il n'existe pratiquement plus de milieux naturels dans « l'oekoumène » (le monde habité par l'homme) qui n'ait été transformé par l'impact historique des civilisations. La nature « sauvage » est aujourd'hui un mythe !

L'impact de l'une des sociétés humaines a été particulièrement profond : la nôtre ! La civilisation occidentale est en effet porteuse d'un rapport à la nature très particulier.
Ce n'est pas par hasard qu'un des mythes fondateurs de notre civilisation est le rêve de Prométhée, ce titan qui déroba à Zeus le secret du feu et le révéla aux hommes. Et qui pour ce crime majeur fut condamné, enchaîné à un rocher, à se faire éternellement dévorer le foie par un aigle. Le feu est ici le symbole du savoir de l'homme et de sa capacité technique de transformer la nature à son profit. Ce désir est un très ancien fantasme qui a hanté notre imaginaire collectif.
Dans l'évolution de l'humanité la maîtrise du feu fut une étape essentielle. Pas tellement par la possibilité de cuire les aliments ; mais, d'abord, par la protection qu'il apportait contre le danger des animaux sauvages pendant la nuit. Les communautés humaines sécurisées par le feu purent alors dormir plus profondément ; ce qui favorisa l'évolution de leurs capacités cérébrales. Plus tard le feu permit la transformation du minerai en métal et la fabrication d'outils plus performants.

Dans la continuité de cette vision prométhéenne, Descartes nous invitait (dans le Discours de la méthode) à agir « comme si nous étions maîtres et possesseurs de la nature ». Une « nature objet » face à « l'homme sujet ». Et, depuis le 17ème siècle, le paradigme cartésien a profondément marqué la civilisation occidentale. C'est l'une de ses spécificités et pas des moindres ! Il s'est largement diffusé à travers le monde, par domination ou/et contagion culturelle. C'est lui qui a donné naissance aux concepts de « progrès » et de « développement » tels qu'aujourd'hui largement mondialisés.

L'homme prométhéen cherche à soumettre les « forces de la nature ». Il croit en les possibilités infinies de la Science et de la technique pour produire toujours davantage et résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se poseront.
Remarquons que l'idéologie marxiste a été particulièrement prométhéenne dans sa volonté d'affirmer la capacité des économies socialistes à maîtriser la nature ; avec les graves conséquences écologiques que l'on déplore aujourd'hui (dont l'assèchement de la mer d'Aral n'est qu'un exemple parmi d'autres).

La pensée écologique contemporaine est venue remettre en question cet idéal de nature maîtrisée.
Elle a dénoncé les effets pervers d'une exploitation irresponsable des ressources naturelles de la planète qui met en danger l'avenir de l'humanité par la destruction des écosystèmes. De nombreux exemples en sont évoqués dans d'autres chapitres de cet abécédaire.

Elle conduit à revoir nos relations avec une nature, certes toujours nourricière, mais dont les mécanismes sont désormais pris en compte de manière à en respecter les équilibres et les capacités d'adaptation (face à des perturbations qui peuvent être aussi bien naturelles qu'anthropiques).

Il ne s'agit plus de dominer la nature. Mais de la comprendre et de réguler nos rapports avec elle pour mieux la gérer.
« Saisir ses rythmes, ses cycles, ses équilibres.
Percevoir ses facultés de régénération, les potentiels de reconstitution de ses ressources, ses seuils critiques d'irréversibilités ».
(François Ost)

Sacralisation de la Nature ? *« Le monde a commencé sans l'homme et il s'achèvera sans lui »*
écrit l'anthropologue Claude Lévi-Strauss dans Tristes tropiques.
Une idée qui nous aide à relativiser notre importance dans l'univers.

Mais ne tombons pas pour autant dans la vision d'une Nature sacralisée (avec un grand N) qu'il faudrait respecter en tant que telle !
Dans les années 80 s'est développé aux USA le courant de pensée de la « deep ecology » (écologie profonde) qui célébrait la valeur intrinsèque de la Nature. Instaurer la Nature en modèle était au cœur de la deep ecology qui prônait qu'on lui accorde des droits. Les arbres « sujets de droit » au même titre que les hommes…. On entrait dans une logique pernicieuse de soumission de l'homme à la Nature qu'il faut se garder de confondre avec l'écologie politique !
C'est dans la foulée de cette « écologie radicale » que s'inscrivent de nos jours les menaces d'écoterrorisme prises très au sérieux par les services de sécurité des Etats-Unis et du Royaume Uni.

Par un « retournement de caméra », mettons plutôt en exergue nos devoirs à l'égard d'une préservation d'une nature garante de nos intérêts pour l'avenir.
L'humanité survivra d'autant plus longtemps que nous apprendrons à mieux tenir compte des contraintes objectives de la nature (plus particulièrement, de la complexité des écosystèmes de la biosphère) et que nous serons conscients des perturbations que nos activités engendrent au sein d'équilibres fragiles. A cet égard, ce que nous faisons à la nature c'est à nous-mêmes que nous l'infligeons.

Nos devoirs envers la nature sont en réalité des devoirs envers nos descendants.
« Dans l'ignorance des besoins et des conditions de vie des générations futures,
il s'impose de préserver les milieux naturels à leur meilleur niveau (tant qualitatif que quantitatif)
afin de maintenir ouvertes les plus grand nombre d'options possibles »
(François Ost)

Se pose alors l'importante question des « réserves naturelles » dans le sens de territoires préservés de toute exploitation humaine.
Il est des cas où la survivance d'espèces menacées d'extinction justifie une telle mesure, au moins à titre temporaire, au nom de la préservation de la biodiversité. Par contre, le projet « Natura 2000 » (qui couvrira près de 20% du territoire européen) a pour objet de créer un réseau de zones vertes à haute valeur biologique bien délimitées et protégées, où nature et activités économiques durables puissent cohabiter. Non des territoires interdits à l'homme !

Mais tout dans la nature n'est pas bon à préserver, c'est le moins que l'on puisse dire ! Notre savoir culturel est exploité pour comprendre les mécanismes des fléaux naturels et mieux nous prémunir contre eux. La médecine a trouvé sa légitimité dans le fait de nous préserver des menaces infectieuses de tout ordre dont les causes sont naturelles.
Lutter contre le virus du sida, empêcher un enfant de mourir de la tuberculose va à l'encontre des « lois de la nature » autant que pratiquer la contraception ou l'avortement pour promouvoir une procréation plus responsable !
La nature n'est régie par aucune loi morale. Et la prise de conscience s'avive d'une dérive du droit qui consiste à se soumettre à la Nature en la considérant comme une norme transcendante.

Nature et culture
La conception même de ce qui est « naturel » varie dans le temps et dans l'espace.
Il est frappant de constater que la sensibilité écologiste d'aujourd'hui rejoint, à bien des égards, celle des sociétés traditionnelles africaines et amérindiennes (qui n'établissaient pas de frontières tranchées entre l'humain et le non humain). Elle s'en distingue cependant par son fondement scientifique qui est, lui, le fruit de l'évolution récente de la pensée occidentale.

Cependant, partout et toujours, les hommes sont tentés de se référer au « naturel » pour légitimer des faits de société.
La libre concurrence économique serait calquée sur « la Loi de la jungle » (telle que Darwin l'a décrite dans sa formulation de l'hypothèse de la sélection naturelle pour expliquer l'évolution du monde biologique) ; les inégalités sociales résulteraient d'un bagage génétique inné ; les guerres résulteraient de l'agressivité instinctive de l'être humain ; la femme serait douée par nature pour les tâches ménagères et éducatives… Capitalisme, dominance des plus performants, militarisme, sexisme s'en trouveraient donc acceptables au nom d'une justification « naturaliste ».
De telles convictions ne résistent pas face aux acquis de l'anthropologie sociale et de l'histoire. Le danger subsiste pourtant de l'imposition d'un ordre social au nom des « lois de la nature » dans le cadre d'un déterminisme biologique simpliste.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'opposer « nature » à « culture »,
la seconde ayant permis à l'espèce humaine de s'affranchir des lois de la première.

Il s'agit, par une démarche mentale beaucoup plus complexe,
d'intégrer le naturel dans le culturel (et vice- versa) ;
d'entrer dans la logique d'une relation dialectique « nature-culture ».
Et d'admettre que les faits de nature
sont toujours pensés à travers le filtre d'une culture !

NIMBY
UN SYNDROME TRÈS RÉPANDU

Ce néologisme d'origine anglophone est aujourd'hui intégré au vocabulaire sociologique.
Il signifie littéralement : « Not In My BackYard » soit « pas dans mon jardin ».
C'est le cri de celui qui défend son environnement proche face à un projet d'implantation.

L'expression est connotée péjorativement. On parle d'ailleurs du « syndrome » nimby ; ce qui suppose qu'il s'agit de symptômes d'un état pathologique. Le « nimbysme » (pardonnez-moi cet autre néologisme) a aujourd'hui très mauvaise presse. Mais, en même temps, la multiplication de ce type de réactions conflictuelles fait question et alimente aujourd'hui de nombreux débats de fond relatifs à la stigmatisation de ce type d'attitude.

Je crois qu'il faut ici distinguer le caractère du projet mis en cause : l'implantation contestée est-elle d'intérêt collectif ou particulier ? Et aussi prendre en compte l'importance fondamentale de l'information et de la concertation dans ce type de conflit.

Une image négative justifiée ?
Trois craintes principales sont susceptibles de susciter le réflexe nimby d'un habitant : la crainte d'une dégradation de son cadre de vie ; dans certains cas celle d'une atteinte à sa santé ou à sa sécurité ; et enfin celle d'une dévalorisation de son bien immobilier.

Alimenté par ces peurs, la réaction nimby est contagieuse. Elle devient rapidement un emballement collectif générateur d'un militantisme contestataire tenace. Elle conduit souvent à proposer d'autres localisations jugées plus adéquates.

L'image négative d'un « syndrome nimby » est certes justifiée quand des populations favorisées contestent l'implantation dans leur voisinage d'un équipement collectif utile voire nécessaire (équipement hospitalier, école, déchetterie, logements sociaux…), en raison de ses nuisances réelles ou supposées. Ce qui implique, forcément, qu'il aille se mettre ailleurs ! Et vouloir reléguer les nuisances d'un projet d'intérêt général sur les catégories sociales les plus défavorisées ou suggérer des localisations de moindre qualité pour les infrastructures projetées alimente le cercle vicieux de la discrimination socio-spatiale.
Le meilleur exemple que je puisse en donner est l'intervention d'une habitante du quartier Fond'Roy lors de l'assemblée générale annuelle du comité de quartier. C'était l'époque où s'annonçait l'instruction d'une demande de permis introduite par la clinique psychiatrique Fond'Roy pour d'importants travaux de transformation ; l'assemblée témoignait d'une inquiétude d'autant plus grande que la teneur du projet était encore mal connue. Après avoir déclaré qu'elle « pensait exprimer publiquement ce que tous pensaient tout bas », cette personne affirma que « ce type d'établissements, il faudrait les implanter en bordure du ring ». Cela se passe de commentaire !
D'autant plus que la clinique en question existe là depuis le début du siècle, donc depuis bien avant que ne se soit développé ce quartier résidentiel privilégié.

Mais le caractère nimby des contestations riveraines n'est pas toujours aussi évident.
Car c'est la défense de l'Environnement qui est mise en avant, arguments scientifiques et juridiques à l'appui, pas celle de « son » environnement. Et l'on explique, de bonne foi, toutes les raisons qui justifient par exemple la préservation de la zone verte menacée par un projet immobilier.

Dans le militantisme environnemental d'aujourd'hui,
remarque Henry Goldman dans la revue « Politique » de février 2007,
« la motivation de type nimby s'habille le plus souvent d'une rhétorique vertueuse ».

Par ailleurs, des mouvements de résistance citoyens fondés au départ sur des motivations individuelles égocentriques peuvent conduire à des réflexions collectives plus générales sur les relations de l'homme avec la nature et sur celles du citoyen avec le pouvoir.
Le cas de la contestation du projet de construction de logements publics sur le plateau Avijl à Uccle me semble en être un bon exemple.

Un sens restrictif du concept ? Tous les conflits d'implantation ne sont pas nimby. Il y a en effet des exceptions notoires de combats environnementaux non nimby ! Uccle en a connu plusieurs.
Trois célèbres luttes citoyennes uccloises (contre le passage d'un ring autoroutier dans la vallée de St Job, pour le maintien du Kauwberg en espace vert et contre le projet d'incinérateur de Drogenbos) me semblent, par exemple, avoir eu la grande qualité de n'être pas entachés de nimbysme. L'objectif était ici celui de l'intérêt collectif à long

terme de la région bruxelloise dans son ensemble ; non pas la défense de leur cadre de vie par les habitants d'un quartier. Les leaders de la contestation n'étaient d'ailleurs pas des riverains mais des associations environnementales.
Certaines contestations vont même plus loin en remettant en question le choix technique sous-tendant le projet d'implantation (d'une centrale nucléaire par exemple ou d'une usine de biocarburants …). On est dans ce cas face à un conflit de type BANANA : Built Absolutely Nothing Anywhere Near Anybody ! Les militants environnementaux mettent alors en avant l'idée d'une solidarité beaucoup plus élargie que celle défendue implicitement par leur détracteurs invoquant le concept nimby ; et la stigmatisation de leur action provoque l'escalade dans le conflit.

Par ailleurs, la question se pose de savoir si l'on encore parler de nimbysme lorsqu'il s'agit de la contestation de projets immobiliers privés ? On peut estimer que non puisqu'il ne s'agit pas ici d'un projet d'intérêt général (quoique cela soit discutable s'il s'agit par exemple de construire du logement répondant à un réel besoin).
Mais j'ai été frappée par la tonalité de l'argumentation fréquemment développée par les riverains. Comme si le fait de s'être installé le premier quelque part conférait le droit de s'opposer à ce que les suivants puissent faire de même !

La réponse politique au phénomène nimby
Par électoralisme, les élus de l'opposition sont tentés de « surfer », sur toutes les contestations riveraines des comités de quartier.
J'ai été souvent sollicitée en tant que conseillère communale dans l'opposition ; mais je ne crois pas avoir cédé à cette tentation ! Un exemple : mon refus de soutenir l'opposition riveraine à l'implantation de la nouvelle déchetterie communale rue de Stalle.
Ceux de la majorité se montrent souvent plus nuancés. Probablement parce que mieux à même d'aborder les dossiers d'urbanisme dans toute leur complexité ; mais aussi, surtout, parce qu'ils participent à la lourde responsabilité de la prise de décision.
Devenue échevine, j'ai veillé à fonder toujours mes jugements sur une analyse des demandes de permis la plus objective possible, à la lumière d'une large confrontation des différents points de vue. Et j'ai veillé aussi à expliquer les raisons des décisions prises.

Le problème difficile se pose d'une évaluation objective par le pouvoir public de la réalité et de l'ampleur des nuisances potentielles du projet (voire dans le cas d'une installation industrielle polluante de la mesure du risque pour la santé des riverains). C'est ici une affaire d'expertise mais aussi de confiance.

L'expert est là pour éclairer ; il appartient à l'autorité publique de décider. La crédibilité de l'expertise sera d'autant plus grande que les bureaux d'étude consultés pourront communiquer avec la population en cours de processus.
La confiance des citoyens est très liée au fait qu'ils se sentent écoutés dans un climat transparent. Une façon de limiter le développement du phénomène nimby est l'information et la consultation des parties concernées le plus tôt possible.

Ne réduisons pas toutes les contestations citoyennes au nimbysme.
Mais ne laissons pas le syndrome nimby polluer
les démarches de démocratie participative.

La défense de son espace territorial
est une réaction instinctive généralisée dans le règne animal.
Mais de tous les animaux, l'homme est le seul à avoir la capacité de maîtriser
ses instincts, au nom d'exigences éthiques qu'il s'est imposées et qui l'honorent.

NUCLEAIRE
UNE BOMBE À RETARDEMENT ?

Que vient faire ce mot dans l'évocation d'une expérience politique à l'échelle uccloise ?
D'accord, vous avez raison de poser la question.

Je pourrais prendre comme prétexte le souvenir émouvant du mariage que j'ai eu l'honneur de célébrer entre le fils d'une famille amie et une jeune femme d'origine ukrainienne que je sentais très émue par les suites horribles de l'accident de Tchernobyl. Ou encore le fait que Uccle, comme la plupart des communes belges, a gardé Electrabel comme fournisseur de son électricité.
Eh bien non. Je plaide coupable ! Coupable d'un manque flagrant de pertinence. Mais est-il possible de ne pas parler du nucléaire quand on mène une réflexion politique axée sur le thème du développement durable ?

En guise de préambule :

A propos du mot « certitude », j'explique, qu'il m'est généralement difficile d'affirmer des prises de positions politiques tranchées, sans nuances. Le nucléaire fait exception. J'ai en effet progressivement acquis la conviction que cette énergie, sous sa forme actuelle, ne peut continuer d'être exploitée sans faire encourir à l'humanité des

risques que nous n'avons pas le droit de prendre. Le texte qui suit expose les raisons qui fondent cette certitude ; dont découle, au nom d'une éthique de la responsabilité, l'expression d'un choix politique militant qui, j'en suis consciente, ne laisse guère la place au débat.

Dans le contexte du réchauffement climatique, le débat sur l'énergie nucléaire revient à la une de l'actualité. Des esprits très sérieux nous en vantent les mérites et en démontrent la nécessité.
« Elle, au moins, ne dégage pas de CO2 dans l'atmosphère » (affirmation à nuancer : la filière nucléaire produit un peu de CO2 pour la production du combustible et pour la gestion des déchets !).
« Compte tenu des capacités prévisibles en énergies renouvelables, il sera impossible de s'en passer à court terme, au moins en tant qu'énergie de transition » (affirmation discutable).
Le refus du nucléaire est alors souvent taxé « d'idéologique » par rapport à une attitude qui serait « réaliste ». Ne serait-ce pas, au contraire, un manque de réalisme à long terme que de se voiler la face par rapport à ses effets pervers ?

Le débat actuel de société à propos de l'énergie nucléaire est faussé
par le fait d'une information biaisée qui sous-estime les risques et les coûts ;
et surestime les potentialités en tant que solution d'avenir.

Les risques
Ils sont de plusieurs types : accident dans le fonctionnement des centrales, accident affectant une centrale (chute d'avion ou mouvement tectonique), pollution radioactive par les déchets, attentat terroriste.

Hiroshima et Tchernobyl ont marqué nos mémoires. Moins connu est le fait que les accidents se multiplient où l'on passe chaque fois à deux doigts de la catastrophe.
L'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island aux USA résulte de la combinaison d'une défaillance technique (une soupape de décharge du pressuriseur ne s'est pas fermée) et d'une erreur des techniciens (ils ont fermé une vanne au lieu de l'ouvrir). Mais surtout, il est apparu que ces derniers étaient mal préparés pour affronter une situation critique, et que les dispositifs d'identification des pannes étaient insuffisants. Nous étions aux USA, pas dans l'URSS de Tchernobyl accusée d'archaïsme en la matière. Beaucoup plus récemment, dans un contexte technologique en principe plus rassurant, un dysfonctionnement a entraîné l'arrêt de quatre réacteurs en Suède (en 2006), des pannes ont eu lieu dans deux centrales nucléaires allemandes (en 2007). Un grave accident est survenu, en 1999, dans une usine de fabrication du combustible nucléaire au nord de Tokyo.
La plus grande centrale du monde, japonaise, a été endommagée par un tremblement de terre en juillet 2007 (avec une fuite de radioactivité dans la mer du Japon) ; elle a dû être fermée.
Problème technique et erreur humaine sont deux causes de risque qui existeront toujours dans l'aventure de la maîtrise progressive de la nature. Mais dans le cas de l'énergie nucléaire, les conséquences d'un accident sont sans commune mesure avec celles liées à d'autres technologies.
Elles ne doivent pas être évaluées en nombre de morts. La radioactivité tue en effet, mais à petit feu. Elle provoque de graves malformations génétiques et elle détériore l'environnement, d'une manière irrémédiable et pour des siècles. Seuls les scorpions s'en trouvent peu affectés !

La publicité des producteurs d'électricité nucléaire a longtemps joué sur l'idée d'une « énergie propre », belles photos de bâtiments blancs à l'appui. Une désinformation qui était particulièrement mensongère : les déchets génèrent en effet une pollution d'autant plus insidieuse qu'elle est invisible et persistante (n'éludons pas le fait que certains déchets peuvent rester dangereux pendant des dizaines, voire des centaines, de milliers d'années).
Pendant longtemps les déchets nucléaires ont été jetés dans la mer (considérée comme une grande poubelle). Certains fonds marins sont tapissés de fûts radioactifs éventrés ! Depuis 1993, l'immersion des déchets nucléaires est interdite. Une part des déchets nucléaires européens ont été cependant largués en mer en bordure des côtes de pays pauvres tels que la Somalie.
La mise en attente dans des piscines ou des containers, solution provisoire souvent privilégiée, ne pourra être prolongée indéfiniment. Le stockage par enfouissement dans le sous-sol en profondeur réclame des moyens financiers importants et les techniques actuellement utilisées ne donnent pas garantie de sécurité pour le futur.
Une partie du combustible irradié est retraitée. Mais on ne peut pas parler d'un véritable « recyclage » parce qu'une très faible part seulement est réutilisée (sous forme de plutonium ou d'uranium réenrichi) et que le processus n'élimine pas toute radioactivité de la grande masse du rebut. De plus, le retraitement des combustibles usagés impose aujourd'hui des transports risqués de plusieurs milliers de kilomètres (par exemple de France jusqu'en en Sibérie !). L'usine française de retraitement des déchets à La Hague rejette chaque jour des grandes quantités de déchets dans l'océan (en toute légalité : le rejet par conduites terrestres n'est pas interdit !) ; elle pollue aussi la nappe aquifère et l'atmosphère… mais le mot « contamination » est tabou.
La gestion des déchets à long terme pose donc des problèmes toujours non résolus (qui « hypothèquent l'avenir » comme le dit Hubert Reeves). Quelle grave responsabilité prenons-nous à l'égard des populations d'aujourd'hui et des générations futures !

Quant au risque d'attentat terroriste, il ne doit pas être sous-estimé. Il est surtout lié à la nécessité de transporter les matériaux radioactifs sur de longs trajets, à des fins de retraitement et de stockage, et donc à la possibilité de détournements.
Il n'existe que deux grandes usines de retraitement des déchets en Europe (à Sellafield en Grande Bretagne et à la Hague en France). Mais le Japon vient d'ouvrir sa propre usine. Et leur concentration inévitable fait des centres de production nucléaire des cibles de choix pour des chantages terroristes. N'oublions pas, par ailleurs, que l'on passe relativement aisément du nucléaire pacifique à la fabrication de l'arme de guerre ! Un des sous produits du retraitement des déchets est le plutonium (dont la demi-vie est de 25.000 ans), directement utilisable dans

l'armement atomique.

Il faut ajouter à ce bilan déjà bien lourd les conditions de travail de la main-d'oeuvre chargée de la maintenance des centrales et des usines de retraitement des déchets.
Le fait que la maintenance des centrales EDF et Electrabel est majoritairement confiée aujourd'hui à des sous-traitants (très mal payés et non reconnus comme « travailleurs du nucléaire ») est passé sous silence. Une situation d'autant plus inadmissible que ce sont eux qui sont le plus régulièrement exposés aux risques d'irradiation et de contamination radioactives. L'insuffisance des mesures de sécurité ne permet pas de garantir à long terme la protection de la santé des ouvriers du nucléaire. Est-il admissible qu'ils soient sacrifiés ?
Enfin, les problèmes liés à l'extraction minière de l'uranium sont trop rarement soulignés : exploitation éhontée des travailleurs dans certains pays producteurs et danger des poussières faiblement radioactives rejetées dans l'atmosphère.
Un article récent du Monde Diplomatique (juin 2008) nous informe sur le cas du Niger. Ce pays est le troisième exportateur mondial d'uranium. Des concessions minières ont été accordées par le gouvernement à de nombreuses sociétés étrangères pour l'exploitation des gisements situés en territoire touareg (sans aucune consultation de ces derniers dont les aires de nomadisation sont gravement perturbées). Les déchets radioactifs sont stockés à l'air libre depuis des décennies. Certaines ferrailles sont vendues sur les marchés et récupérés par la population comme matériau de construction ou d'ustensiles de cuisine. Les risques sanitaires à long terme n'ont pas été évalués…

D'une manière générale, l'impact sur notre santé de la radioactivité ne doit pas être sous-estimé. Faut-il rappeler que tous les matériaux qui entrent en contact avec la radioactivité sont contaminés et que les éléments radioactifs peuvent se retrouver dans toute la chaîne alimentaire ? Il faut aussi savoir qu'une soumission répétée à de faibles doses de radiation augmente sensiblement le risque de cancer et que les normes légalement en vigueur sont basées (depuis les bombes d'Hiroshima et Nagasaki) sur le modèle de risque d'une contamination intense mais courte.

Les coûts
Contrairement à ce qui est souvent affirmé, le nucléaire coûte extrêmement cher. C'est en réalité la source d'énergie la plus coûteuse !
Dans l'évaluation de son coût, il faudrait inclure en effet le prix de la construction des usines et de leur fonctionnement, celui de l'enrichissement du minerai en uranium 235 et de la fabrication du combustible, et ceux de l'assurance contre les risques d'accident, du retraitement et du stockage des déchets et du démantèlement des centrales. Une somme jamais comptabilisée en raison de la grande incertitude relative au coût des trois derniers postes !
Un rapport confidentiel de l'Ondraf (l'organisme qui gère les déchets nucléaires en Belgique) rendu récemment public grâce à l'opiniâtreté d'une députée Groen, fait le constat d'un « passif nucléaire » incertain et souligne le manque d'une obligation de constituer les actifs nécessaires aux charges futures !

En Belgique comme en France, le nucléaire a très largement bénéficié de subsides publics dans son financement. Et si l'on devait intégrer tous ses coûts, l'électricité produite ne serait plus compétitive. Le prix de vente de l'électricité d'origine nucléaire au consommateur ne reflète pas ce coût.
En Belgique, il est cependant relativement élevé. C'est d'autant plus anormal que dans le cadre du monopole passé d'Electrabel, les tarifs ont été imposés aux consommateurs belges dans l'objectif d'un amortissement accéléré des centrales belges sur 20 ans… Or, leur durée de vie a été prolongée bien au-delà ; ce qui permet aujourd'hui de dégager une rente cumulée de 11 milliards d'euro au bénéfice des actionnaires du groupe Suez !

Les potentialités Si on se limite à l'énergie « de fission » du noyau d'un élément lourd (la réaction de fusion de deux noyaux légers d'hydrogène n'ayant pas encore été « domestiquée »), le potentiel du nucléaire comme substitut des énergies traditionnelles est beaucoup moins élevé qu'on ne le croit.

D'abord parce que le nucléaire ne produit que de l'électricité, soit une très faible part de la consommation globale d'énergie dans le monde (évaluée à 3%). Ensuite en raison d'une limitation du nombre de centrales possibles.
Il existe 440 centrales nucléaires en exploitation dans le monde actuel (dont 7 en Belgique, 3 à Tihange et 4 à Doel). L'âge moyen de ces centrales est de 23 ans. Compte tenu de leur degré d'ancienneté et des prévisions de l'augmentation de la consommation mondiale d'électricité, il faudrait en mettre en service des milliers de nouvelles pour répondre aux exigences de la réduction de la consommation des énergies fossiles nécessaire pour limiter le réchauffement climatique de la planète Où les mettra-t-on ? Où trouvera-t-on la main-d'œuvre suffisamment qualifiée ? Et qui acceptera d'accueillir leur masse énorme de déchets radioactifs à long terme ?

Par ailleurs le combustible utilisé est loin d'être inépuisable ; et il engendre une dépendance similaire à celle vis à vis du pétrole.
Les gisements connus d'uranium (qui, faut-il le rappeler est aussi une source d'énergie « fossile » !) représentent environ 20 ans de la consommation mondiale actuelle compte tenu d'une exploitation au coût d'aujourd'hui. Ils sont relativement concentrés dans l'espace et la plupart des Etats qui ont misé sur le nucléaire sont dépendants de l'importation du minerai. La quasi totalité de l'uranium consommé en Europe est importée. Le prix de l'uranium est en croissance explosive ; il fait l'objet d'une spéculation effrénée qui table sur sa raréfaction.
Il serait toutefois non objectif de ne pas signaler que les surgénérateurs (réacteurs de la nouvelle génération, dont les essais ont été arrêtés pour des raisons de sécurité) consomment de l'uranium 238 (naturel et donc beaucoup plus abondant que l'uranium 235) et génèrent moins de déchets radioactifs ; et aussi que la fusion nucléaire (à partir d'hydrogène sous de très hautes températures) est porteuse d'espoir… à beaucoup plus long terme.

La Belgique peut-elle se passer du nucléaire ?

C'est la grande question du jour…
A la lumière de ce qui précède ne faudrait-il pas
plutôt considérer que nous devons nous en passer
et donc nous concentrer sur les différents moyens d'y parvenir ?

Au début de la législature 1999/2004, le gouvernement fédéral arc-en-ciel s'est mis d'accord sur le principe d'une « sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'énergie électrique ».
Une sortie devant débuter en 2015 pour les trois plus vieux réacteurs et se terminer par la fermeture des dernières centrales en 2025. Une sortie annoncée dans le cadre d'une loi mûrement réfléchie… mais que le gouvernement libéral-socialiste suivant n'a en rien préparée !

Le spectre de la pénurie d'électricité est agité aujourd'hui par le lobby nucléaire (responsable d'une récente campagne « d'information » très insidieusement biaisée).
C'est oublier que le « tout au nucléaire » a inscrit la Belgique dans une logique de surconsommation d'électricité alors que tout doit (et peut) être fait aujourd'hui pour mieux maîtriser la demande. Et c'est taire aussi le fait que notre sécurité d'approvisionnement électrique est d'ores et déjà assurée, pour la fermeture des premières centrales en 2015, par les investissements énergétiques récents.

Par ailleurs la sortie du nucléaire belge n'aura qu'un impact limité sur la croissance de l'ensemble des émissions de CO2 (nécessaire pour limiter l'effet de serre).
L'énergie nucléaire représente en Belgique 60% de la production d'électricité mais seulement moins de 10% de la consommation totale d'énergie. Sans même prendre en compte le fait que les émissions de CO2 de la filière en amont vont croître à mesure que la teneur des minerais en uranium radioactif va diminuer. Un minerai, faut-il le rappeler, que nous devons totalement importer ! Bien plus grand sera l'impact d'un effort substantiel d'utilisation plus rationnelle de l'énergie et d'investissement dans les diverses énergies renouvelables possibles !

La prolongation du maintien en fonction de notre capacité nucléaire belge est considérée comme nécessaire dans une « phase de transition ».
Au nom d'inquiétudes relatives à notre approvisionnement énergétique futur et avec l'alibi d'une absence de dégagement de CO2 (« pour mieux respecter nos engagements de Kyoto »).
Cette approche du problème à courte vue témoigne de l'extrême difficulté d'un changement de paradigme dans une réflexion économique largement dominée par les milieux industriels et financiers intéressés.
Le lobby nucléaire multinational espère même introduire l'énergie atomique dans les mécanismes de flexibilité du second protocole de Kyoto : « n'importe quel pays industrialisé pourrait alors financer une centrale nucléaire dans un pays tiers et empocher les crédits d'émission de CO2 ainsi générés » lit-on dans le magazine belge Imagine de mai-juin 2007.
Elle compromet toute la dynamique à moyen terme initiée par le ministre Ecolo Olivier Deleuze avec l'accord du gouvernement fédéral « arc-en-ciel » de l'époque.
En effet, elle ne pourra qu'affecter négativement le développement des énergies renouvelables ; déjà, dans la situation d'incertitude actuelle, certains investisseurs potentiels hésitent à prendre des risques.
La décision finalement prise par le gouvernement fédéral de prolonger de 10 ans la vie des trois centrales belges les plus anciennes est un compromis boiteux (qui semble avoir été largement motivé par des considérations budgétaires).
Elle aura comme effets pervers un risque d'accident accru par le vieillissement des installations et le renforcement de la dominance du groupe Suez GDF face aux producteurs alternatifs.

En guise de conclusion
L'énergie nucléaire, d'abord exploitée à des fins militaires, s'est enferrée dans l'opacité du secret dans la plupart des pays du monde. Partout où existent des risques sanitaires les populations ont été désinformées.
En raison d'une technologie particulièrement complexe, l'exploitation de cette énergie demeure entre les mains de technocrates. La plupart des politiques,trop peu compétents en la matière, doivent s'en remettre à des experts dont les opinions sont divergentes.
La prise en compte des effets pervers du nucléaire est pourtant une des plus lourdes responsabilités du monde politique. Je pense qu'il ne pourra pas, demain, invoquer l'excuse de l'ignorance !

L'image de la politique de l'autruche n'est-elle pas ici particulièrement pertinente ?

OBJECTIVITE
ILLUSOIRE ?

L'objectivité est un idéal.
Toute perception de la réalité est subjective.
Seule la multiplication des subjectivités permet de s'en rapprocher.

De l'objectivité de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme

Tendre à la plus grande objectivité possible est un devoir pour tout pouvoir public qui joue le rôle d'arbitre.

Le premier moyen d'y parvenir est l'écoute attentive de tous les points de vue.

- Celui des administrations :
  En tant qu'échevine, j'ai toujours tenu à consulter d'abord les architectes communaux du service de l'urbanisme avant de me faire une opinion personnelle sur un dossier. Ma confiance était fondée sur leur compétence et sur le fait qu'ils travaillent en équipe, avec l'habitude de débattre entre eux avant de rédiger un projet d'avis. J'attachais également de l'importance aux avis (parfois divergents entre eux et avec celui de la Commune) des fonctionnaires des administrations régionales siégeant en commission de concertation.
  Je pense en effet que les analyses de l'administration sont des avis techniques autorisés qui sont indispensables à l'information des décideurs.
- Les arguments mis en avant par le demandeur : *La présentation orale de son projet par le demandeur et ses réponses à nos questions était un éclairage intéressant complémentaire de l'analyse faite sur dossier.*
- Les critiques des riverains : *L'avis des habitants doit aussi, bien sûr, être pris en considération. Je lisais attentivement les participations aux enquêtes publiques ; et dans le cas des très gros dossiers, j'en communiquais une synthèse écrite au Collège. Je prenais des notes lors des interventions orales en commission de concertation en m'efforçant de dégager quels étaient les arguments pertinents mis en avant par les contestataires face à la présentation de son projet par le demandeur ou son architecte.*
- Les réactions du Collège : *Certaines demandes suscitant plus d'intérêt que les autres étaient l'objet de questions ou de critiques. Elles exigeaient de ma part une bonne connaissance du dossier qu'il me fallait présenter alors de manière plus approfondie.*

Dans certains cas, où il était difficile de trancher, une confrontation systématique des arguments « pour » et « contre » s'imposait avant la prise de décision.
C'est dans cet esprit d'analyse critique objective que je présentais au Collège les projets qui suscitaient mon hésitation quant à la décision à prendre. Le débat qui suivait était généralement ouvert et constructif.
Il n'est pas inutile d'insister sur le fait qu'une troisième exigence est la volonté, de principe, de ne pas céder aux pressions à des fins électoralistes, d'où quelles viennent !
J'ai toutefois dû constater, non sans regret, que pour certains élus c'était parfois bien difficile…

Quelles que soient les décisions que prend le pouvoir public, ses prises de position doivent toujours être explicitement motivées. Elles n'étaient susceptibles d'une remise en question ultérieure que si des éléments nouveaux le justifiaient (le plus souvent l'information d'un fait inconnu au moment de la première présentation du rapport).
Il m'est souvent arrivé de présenter au Collège, après la réunion de la commission de concertation, des modifications des conditions imposées à la délivrance du permis. Plus rarement de passer d'un avis défavorable à un avis favorable ou vice versa. L'éclairage de la commission de concertation est en effet précieux.

De l'objectivité de mon écrit

Ai-je atteint l'idéal d'objectivité en rédigeant cet abécédaire ?
Sûrement pas. Je n'ai pas cette prétention.

Cet écrit doit être considéré comme un témoignage personnel d'une expérience politique locale de 12 années consécutives (qui m'a inspiré des réflexions de portée plus générale).
Le fait d'avoir pris beaucoup de notes et conservé des archives pendant l'exercice de mes mandats de conseillère et d'échevine m'a beaucoup aidée à relater les événements du passé d'une manière relativement fidèle à la réalité.

Mais une grande part de subjectivité est inévitable dans la manière dont nous percevons les événements que nous avons vécus ; et notre mémoire est inévitablement sélective.

Du moins aurais-je essayé de faire un exposé des faits
le plus honnête possible et de justifier mes prises de positions.

OGM
PRUDENCE !

Le conseil communal ucclois du 24 octobre 2002 a adopté une motion relative aux Organismes Génétiquement Modifiés, déposée par la conseillère communale Ecolo Fathya Alami.

J'ai personnellement quelque doute quant à l'utilité des motions votées par les assemblées communales lorsqu'elles concernent des questions qui dépassent largement le cadre de leur territoire. Je me suis néanmoins associée à la rédaction de cette motion, par principe ; et aussi dans l'objectif d'une sensibilisation des conseillers à un problème d'avenir grave encore peu connu à l'époque.

Le génie génétique : une science relativement neuve en débat
De la découverte révolutionnaire de l'ADN dans les années 50 avec l'identification devenue possible du matériel

génétique d'une espèce vivante, on est passé à des expériences d'insertion de gênes d'une espèce dans le patrimoine d'une autre en laboratoire ; puis à des essais, sur le terrain, de cultures de variétés agricoles artificiellement améliorées, dotées de propriétés nouvelles (par exemple résister à un herbicide ou fabriquer un insecticide).
Il s'agit d'expériences de biotechnologie fondamentalement différentes des pratiques traditionnelles d'amélioration des espèces par un processus de sélection et de croisements naturels ; et qui, depuis les années 1990, suscitent des débats animés, dans les milieux scientifiques comme dans toutes les enceintes parlementaires, du local à l'européen.

Parmi les raisons qui ont rendu ces débats souvent passionnels à l'aube du 21ème siècle, il y a beaucoup d'incertitudes et donc d'inquiétude en ce qui concerne les conséquences pour l'environnement et la santé d'une généralisation des cultures d'OGM.
Les opposants environnementalistes parlent d'un « gigantesque bricolage biotechnologique dont on ne mesure pas les conséquences » avec le risque d'une contamination génétique de l'environnement et se réfèrent au principe de précaution.
Les défenseurs soulignent l'intérêt d'une augmentation substantielle de la production agricole, notamment au bénéfice des populations du Tiers Monde, avec la possibilité d'un usage moindre d'insecticides. Et ils stigmatisent les opposants accusés d'être contre le progrès scientifique !

Mais il est évident qu'il ne faut pas négliger l'impact des très gros enjeux économiques !

Un débat biaisé par de puissants intérêts financiers
Le marché des OGM concerne principalement de nos jours les cultures intensives de soja, de maïs, de coton et de colza destinées à l'alimentation animale et/ou l'exportation telles qu'elles sont pratiquées aux USA, en Argentine et au Canada.
Chaque nouvelle variété créée par l'industrie agro-alimentaire est brevetée, ce qui lui confère un monopole d'exploitation de 20 ans après l'autorisation de sa mise sur le marché. Un outil économique très efficace pour gagner de l'argent !
La possibilité de bénéfices s'accroît du fait que le brevetage oblige les agriculteurs à racheter des semences chaque année (certaines variétés contiennent même un inhibiteur qui rend la plante stérile !) ; et aussi par la vente conjointe d'herbicides auxquels la variété est capable de résister. Les agriculteurs des pays « du sud » deviennent donc totalement dépendants des multinationales productrices.
Il faut savoir que 90% des OGM cultivés dans le monde appartiennent à l'entreprise multinationale américaine Monsanto.
Cette société, crée en 1901, était à l'origine une entreprise chimique. Elle est tristement devenue célèbre par la production des PCB (ces polluants organiques particulièrement toxiques qui résistent aux dégradations naturelles en s'accumulant dans les tissus vivants tout au long de la chaîne alimentaire) puis celle de puissants herbicides utilisés à des fins militaires (comme défoliants) puis agricoles et qui ont été responsables d'une pollution très toxique par la dioxine. C'est elle qui a mis au point, dans les années 60, le fameux Roundup, « l'herbicide total » le plus vendu au monde aujourd'hui, dont le succès spectaculaire s'explique en partie par une campagne publicitaire mensongère vantant son innocuité environnementale (pour laquelle la firme a été condamnée).
La multinationale chimique s'est aujourd'hui reconvertie par le rachat de firmes productrices de semences dans le monde entier. Elle est devenue en 10 ans le premier semencier mondial. Et elle a donné la priorité à la fabrication d'OGM capables de résister au Roundup, dans l'objectif évident de préserver deux marchés particulièrement rémunérateurs !

On comprendra donc aisément que face à la puissance du lobbying exercé par Monsanto (sur les gouvernements comme sur un grand nombre d'institutions américaines et internationales) et dans le contexte d'une inquiétude qui se généralise il ne soit pas facile d'échapper à la désinformation pour faire un constat objectif de l'impact de la révolution des OGM.

Je m'y suis cependant essayée, non sans mal !
Il s'agit d'une technologie de pointe, difficilement accessible pour le non spécialiste en génétique. De plus c'est aussi un domaine à propos duquel (comme pour la téléphonie mobile aujourd'hui ou le tabac jadis) la « neutralité » de la science est mise en cause parce que certains scientifiques cèdent à des pressions économiques. Mais par ailleurs, il faut reconnaître qu'une certaine forme de militantisme contestataire pèche par un manque de nuance et de rigueur scientifique !

Essai d'actualisation des données scientifiques sur l'impact environnemental des OGM Les mécanismes biologiques à risque me semblent être les suivants :

- La modification involontaire d'autres propriétés de la plante elle-même *Le gène étranger s'insère au hasard dans l'ADN avec des effets pouvant se répercuter à grande distance dans la structure de la molécule.*
- La pollution génétique irréversible de l'environnement *En milieu de culture ouvert, les gènes modifiés peuvent se transmettre facilement à d'autres espèces par le pollen ou par les déchets incorporés au sol. Des contaminations ont été observées à grande distance. L'agriculture biologique ne peut plus être garantie si elle coexiste avec des cultures d'OGM.*
- Le danger d'une augmentation de la résistance des bactéries pathogènes aux antibiotiques *Les transgènes sont parfois associés à des antibiotiques utilisés couramment en médecine (afin de pouvoir identifier les molécules modifiées).*
- Une réduction de la biodiversité *Une généralisation de la culture de ces variétés dominantes éliminera un*

grand nombre d'espèces dont la diversité est une richesse et une assurance pour l'avenir (en cas de changement climatique ou d'épidémies)

- L'aggravation de la pollution chimique par les pesticides liés à la culture des OGM *Il s'agit de l'insecticide que la plante manipulée sécrète ou de l'herbicide auquel elle résiste.*
  Cette pollution induit un risque de contamination de notre alimentation, directement ou via l'alimentation du bétail. Des chercheurs indépendants dénoncent l'opacité des études toxicologiques et estiment qu'il serait justifié de tester les aliments à base d'OGM, pendant beaucoup plus longtemps et sur trois espèces de mammifères, avant d'autoriser leur mise sur le marché.

Or la plupart des cultures agricoles expérimentales ont pour but l'étude des propriétés agronomiques des OGM, non celle de leur impact sur l'environnement et la santé (qui demeure encore aujourd'hui incertain même si la compréhension des mécanismes a progressé).
La recherche s'intéresse aussi beaucoup aux OGM médicaux. La culture de plantes manipulées pour produire des principes actifs thérapeutiques est certes utile ; mais elle présente les mêmes risques.

Il devrait être possible, dit Nicolas Hulot, « de n'y avoir recours qu'après avoir épuisé toutes les possibilités de manipulation en milieu confiné »

Les politiques européenne et belge à l'égard des OGM
Ces politiques sont marquées par beaucoup d'hésitation et de fluctuations, sous la pression des milieux économiques bien sûr mais aussi de celle des consommateurs.

Il n'est pas sans intérêt de récapituler les principales étapes au niveau européen.

- *La commercialisation des OGM était autorisée en Europe dans les années 90. Cette position ouverte à la nouveauté s'est opposée à une forte réticence des consommateurs européens, inquiets des conséquences pour leur santé de la présence d'OGM dans leur alimentation. Les démarches de la société civile européenne (poussée au dos par des associations tiers-mondistes) se sont multipliées auprès de l'Union européenne et des pouvoirs régionaux et locaux ; c'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de désobéissance civile d'un José Bové arrachant des champs d'OGM en France.*
- *Ce mouvement de contestation a abouti à l'obtention d'un moratoire européen instauré en 1998 sur l'autorisation de nouveaux produits génétiquement modifiés (tant que leur traçabilité ne sera pas identifiable). L'objectif étant la possibilité d'un libre choix pour le consommateur.*
- *A la réunion des Nations Unies de Montréal, en 2000, l'Europe s'est battue contre les Etats-Unis pour obtenir l'adoption d'un « Protocole sur la biosécurité » réglementant le commerce des céréales génétiquement modifiées. Un accord qui se réfère explicitement au principe de précaution comme un outil de décision politique (l'importation d'un produit peut être refusée en l'absence de certitude scientifique).*
- *Le moratoire européen a été levé en 2004, suite à une plainte déposée par 4 pays dont les Etats-Unis devant l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce qui vise à la libéralisation de tous les échanges).*
- *Il a été remplacé par une nouvelle directive européenne qui permet l'autorisation de cultures d'OGM (pour une durée de 10 ans), tout en renforçant le contrôle par les autorités (critères plus exigeants, possibilité de retirer l'autorisation) et la transparence à l'égard des citoyens (étiquetage imposé à tous les stades de la mise sur le marché, registre public de la localisation des cultures). En matière de traçabilité des OGM, la législation européenne est devenue la plus sévère au monde.*
- *Dans le cadre de cette directive et sous la pression américaine, la Commission européenne a tenté, en vain, de faciliter l'introduction de nouveaux OGM dans les pays européens. Les réticences des Etats ont persisté ; ils exigent de pouvoir bénéficier de clauses de sauvegarde (une procédure prévue par la directive quand un Etat estime que de nouveaux éléments scientifiques permettent de considérer que l'OGM concerné constitue « un risque pour la santé humaine ou pour l'environnement »). Les collectivités locales se sont mobilisées toujours plus nombreuses à se déclarer « territoire sans OGM » (100 régions d'Europe en 2006 et plus de 3500 entités sous-régionales !). Le Maroc et le Japon ont fait de même. Les produits génétiquement modifiés ne percent pas sur le marché mondial.*
- *Des autorisations ont cependant été données, au compte goutte, avec l'aval de l'Agence Européenne pour la Sécurité Alimentaire (AESA). La culture d'un maïs transgénique (le MON 810 de Monsanto, génétiquement modifié pour résister aux chenilles d'un papillon) est devenue possible en Europe ; mais ce feu vert doit être renouvelé en 2009 et de nombreux Etats européens se montrent rebelles (invoquant une clause de sauvegarde). Quant au colza modifié par Monsanto, l'importation est autorisée mais pas sa culture.*
- *Par ailleurs, la législation européenne impose aujourd'hui que l'étiquette des produits alimentaires mentionne la présence d'OGM dès qu'elle excède 0,9%.*

Et en Belgique ? Pendant longtemps cette question n'est pas apparue prioritaire dans l'esprit de nos gouvernements. Et aujourd'hui notre pays se montre profondément divisé sur la question.
La majorité « violette » (libérale-socialiste) s'était positionnée en faveur de la transposition de la directive européenne en droit belge. Mais les préaccords du gouvernement en formation de « l'Orange bleue » ne prévoyaient pas de politique en matière d'OGM (alors que les autorisations se multipliaient sur le territoire européen).
Le Gouvernement fédéral actuel (libéral-socialiste) plaide pour le renouvellement de l'autorisation de la culture du maïs MON 810, avec le soutien de la Flandre. Les Gouvernements wallon et bruxellois soutiennent les réticences de la France face à des risques environnementaux sérieux mis en évidence par de nouvelles études.

Trois réflexions en guise de conclusion

- La question des OGM est un enjeu éthique qui nous concerne tous car il s'agit de la modification et de la privatisation du vivant (avec des dégâts potentiels à long terme qui peuvent être considérables). *Les assureurs considèrent d'ailleurs ce type de risque inassurable et les producteurs de semences reportent la faute de la contamination sur les agriculteurs !*
- On ne peut que s'étonner de l'absence d'une réglementation réellement efficace sur les OGM aux Etats-Unis alors que de très nombreuses études scientifiques appellent à la prudence. *Les contributions financières de Monsanto aux campagnes électorales des deux grands partis et sa stratégie de l'infiltration des institutions de contrôle n'y sont certainement pas étrangères ! De même que le fait qu'une grande part des actionnaires de la multinationale soient de petits porteurs.*
- L'exemple de la mobilisation européenne contre les OGM témoigne du pouvoir des consommateurs. *« Lorsqu'elle se mobilise globalement, la société civile est incontournable ».*
  écrit le biologiste Jean-Marie Pelt.

L'attitude politique responsable ne peut être celle de fermer les yeux ;
l'application du principe de précaution exige de l'action !

OPPOSITION
CONSTRUCTIVE

Uccle se flatte d'une tradition qui permet aux conseillers communaux de l'opposition de s'exprimer dans des conditions très satisfaisantes. Temps de parole non limité, maintien, sous la présidence efficace du Bourgmestre, d'un climat d'écoute relativement correct, réponses généralement pertinentes données par le Collège aux questions et interpellations. Avec l'instauration (sous la précédente législature et conformément au souhait du partenaire Ecolo de la majorité), d'une page ouverte à l'opposition dans le journal communal : une grande première !

L'existence de forces d'opposition et la possibilité pour elles de s'exprimer librement sont une exigence fondamentale de la démocratie.
L'opposition limite les abus du pouvoir en place par le contrôle qu'elle exerce sur l'action des mandataires. Elle suscite le débat idéologique public. Par ses propositions constructives elle peut être un facteur d'innovation. Son rôle principal n'est-il pas de proposer des alternatives ?

Il n'en reste pas moins vrai que, face à une coalition de majorité soudée, le pouvoir qu'a l'opposition d'infléchir les décisions demeure très limité.
Le jeu politique exige malheureusement le plus souvent que les conseillers de la majorité ne votent pas les propositions de l'opposition ; même lorsqu'elles sont intéressantes. Il est rare que des amendements proposés par des conseillers de l'opposition soient acceptés.
Le libre accès à l'information des conseillers communaux de l'opposition est un droit qui, dans la pratique, demeure assez théorique. La masse des informations qui passent au Collège est telle que les conseillers sont dans l'impossibilité matérielle de les intégrer, en supposant même qu'ils trouvent le temps de consulter les dossiers.

Les critiques de l'opposition telles qu'elles sont exposées en conseil communal témoignent, souvent mais pas toujours, d'une information lacunaire ou biaisée.
Les conseillers se fondent le plus souvent sur une information donnée par des citoyens, qui ont par la force des choses une vision partielle et subjective des problèmes. C'est pourquoi les interpellations des opposants peuvent être l'occasion, pour le Collège, de rectifier et compléter publiquement l'information ; d'une façon qui, en définitive et paradoxalement, conduit à valoriser son action !

Au terme d'une législature, il appartient à l'opposition de faire un bilan critique de l'action de la majorité. Depuis qu'est imposée à la majorité l'obligation d'une « déclaration de politique générale » en début de législature, il est aisé de dresser ce bilan en référence aux engagements pris.
Le leader de l'opposition uccloise ne s'en est pas privé en 2006. Mais dans tout bilan il y a du positif. Ne pas le reconnaître déforce l'auteur du discours. Tout ce qui est excessif ne devient-il pas insignifiant ?

L'expérience de la majorité arc-en-ciel fut riche pour les mandataires Ecolo. Elle nous a rendus plus compétents et beaucoup plus conscients des réalités à prendre en compte. Elle a démontré notre capacité d'exercer des responsabilités exécutives et accru notre crédibilité.
Cependant, une minorité d'Ecolos ucclois ont supporté difficilement les compromis inhérents à une participation minoritaire dans une coalition. Peut-être par manque de confiance et par crainte d'une « pactisation avec l'ennemi » ; mais surtout, je pense, parce qu'ils n'ont pas intégré les multiples contraintes qui limitent l'exercice du pouvoir.

Ecolo se retrouve aujourd'hui dans l'opposition à Uccle.
Nous avons perdu l'essentiel de nos capacités d'action ;
mais retrouvé une entière liberté de parole.
Pour une opposition critique vigilante, mais honnête et constructive.

OZONE
TROP OU PAS ASSEZ !

Un gaz instable, d'une origine chimique complexe, dont nous entendons de plus en plus parler dans les médias.

L'ozone, gaz inodore et incolore (composé de 3 molécules d'oxygène) pose paradoxalement à la fois un problème de raréfaction et de trop forte concentration dans l'atmosphère … mais à des altitudes différentes !
Sa présence est en effet vitale dans la stratosphère (en tant que filtre d'une grande partie des rayons solaires ultra-violets) mais toxique dans la basse atmosphère (car source de sérieux problèmes respiratoires et d'une aggravation des phénomènes de thrombose vasculaire).

Le « trou d'ozone »
C'est la préoccupation la plus ancienne et probablement la plus médiatisée. Les scientifiques ont constaté une dégradation de la couche d'ozone stratosphérique (donc à haute altitude) notamment au-dessus des régions polaires et ils ont identifié la cause : le dégagement de certains gaz issu de l'activité humaine, principalement les composés chlorés (CFC) contenus notamment dans les frigos et certaines bombes aérosols.
Chacun est aujourd'hui conscient de ce danger à l'échelle planétaire. Il semble qu'il soit désormais tenu en veilleuse par une interdiction, à l'échelle mondiale, du rejet de ces gaz dans l'atmosphère. Mais la communauté internationale demeure vigilante.

Les « pics d'ozone »
Il s'agit d'une accumulation d'ozone qui pollue l'air que nous respirons à basse altitude ; la formation d'ozone dans la basse atmosphère (la « troposphère ») résulte de réactions photochimiques complexes provoquées par l'action du rayonnement solaire sur le mélange de gaz polluants précurseurs (oxydes d'azote, composés organiques volatils) émis par la circulation routière et les combustions industrielles et domestiques.

L'impact de cet ozone est particulièrement grave pour la santé des vieilles personnes et des jeunes enfants (chez qui se manifestent une fréquence et une intensité accrue des infections respiratoires). Il est d'autant plus pernicieux que les fortes concentrations se produisent lors de périodes d'été (lorsqu'elles conjuguent un bon ensoleillement et des hautes pressions qui entravent la dissipation du gaz toxique vers la haute atmosphère) quand on a envie de sortir et de faire des activités de plein air. Par contre, l'accumulation dans l'air que nous respirons, de fines particules solides (rejetées notamment par les moteurs diesel) est plutôt une pollution d'hiver.

La seule prévention possible contre les pics d'ozone est la réduction de l'accumulation des gaz précurseurs dans l'atmosphère.
La ministre régionale de l'Environnement Evelyne Huytebroeck a convié les communes bruxelloises à des réunions de réflexion visant à définir les moyens d'une politique efficace de prévention contre les pics d'ozone (notamment via des mesures ponctuelles de circulation routière dont l'efficacité est discutée). J'ai constaté que toutes les communes n'avaient pas jugé important d'y être représentées !
Par ailleurs, la Région de Bruxelles-Capitale s'équipe progressivement en véhicules moins polluants. Un effort que devrait envisager de faire la commune d'Uccle.

« Seule la restriction des émissions automobiles sur le long terme peut permettre d'envisager un infléchissement de la tendance à l'augmentation du « bruit de fond » de l'ozone troposphérique »
(William Dab et Isabelle Roussel)

PARADIGME
LA PENSÉE BALISÉE

Voilà bien un mot trop peu vulgarisé.
Au-delà de sa signification très technique en linguistique, il a pris aujourd'hui
(depuis le physicien Thomas Kuhn) un sens plus général
qui me semble être essentiel dans le débat d'idées contemporain.

Tentons d'apprivoiser le mot.
Le paradigme, nous dit Hubert Reeves, c'est
« ce que tout le monde accepte sans en discuter ; ce que l'on admet comme vrai sans le questionner et à partir de quoi on commence à penser ».
(une « grille de lecture » en quelque sorte,
à partir de laquelle s'imagine une interprétation de la réalité)

Le meilleur exemple : la place de la Terre dans l'univers.

Jusqu'au 17ème siècle, il était évident pour tous que le soleil tournait autour de la terre. Toutes les observations astronomiques s'inscrivaient dans le cadre de ce paradigme. Jusqu'au 19ème siècle, personne n'avait conscience du fait que l'homme était le fruit d'une très longue évolution biologique. Et il a fallu attendre le 20ème siècle pour que soit découverte et admise l'existence de l'inconscient.
Avec Copernic et Galilée, puis Darwin et Freud, l'humanité a donc dû assumer, au cours de son évolution, trois révolutions dans les fondements de sa pensée qui sont autant de grandes blessures narcissiques : la Terre n'est pas le centre du monde ; l'Homme n'est pas une créature divine ; et il n'est même pas le maître dans sa propre maison !

Malgré l'évolution de la recherche, la plupart des paradigmes résistent, longtemps, à l'usure du temps.
Il y a pourtant des exceptions. Je pense notamment à la surprenante rapidité avec laquelle fut acceptée la théorie géologique de la « tectonique des plaques » formalisée dans les années 70. Révolutionnaire s'il en est, elle remettait en question une certitude rassurante : l'assise continentale des civilisations était stable sous nos pieds. Un postulat tellement ancré dans les esprits qu'il avait engendré l'hypothèse des « ponts transcontinentaux » pour expliquer les curieuses similitudes observées entre des espèces fossiles d'Amérique du Sud et d'Afrique !
Le premier intérêt de l'idée d'un renouvellement des fonds océaniques entraînant les continents dans une lente dérive fut d'apporter (enfin !) une explication satisfaisante de la localisation des zones de tremblements de terre dans le monde. Peut-être que cet apport d'un savoir qui rendait compréhensible une des grandes calamités naturelles a facilité l'intégration de ce nouveau mode de pensée.

La révolution scientifique consiste à changer non pas tant le contenu du regard sur le monde que la manière de le regarder !

Quelle nouvelle évidence s'impose aujourd'hui à notre conscience collective ?
Le fait que notre planète est un « monde fini » aux équilibres fragiles ; avec des ressources et une capacité d'absorption des déchets limitées.

Un constat qui s'oppose à la conviction qui a fondé toute la réflexion du 20ème siècle en matière d'économie : l'idée que la croissance est le premier signe de la bonne santé d'une société et l'illusion qu'elle pourra se poursuivre sans limite.
Quand on lit le livre de l'économiste Serge Latouche « Le pari de la décroissance », on ne peut que mesurer l'abîme qui sépare le discours traditionnel auquel les médias comme les politiques nous ont habitués en matière d'économie et la réflexion novatrice qui est proposée par ceux qui remettent en question le discours de ceux qui, comme le dit Edgar Morin, croient que le « toujours plus » s'impose alors qu'il faudrait un « toujours mieux ». « Le progrès des sciences et des technologies est censé mettre à notre disposition
des biens et des services toujours nouveaux
que nous consommons avec un appétit lui aussi sans cesse renouvelé » ; alors que cet axiome mène à une impasse compte tenu des ressources limitées de la planète ».
(Jean-Marie Pelt)
Tout est à repenser à la lumière de ce paradigme de l'avenir ! Les fondements de la science économique, la vision prométhéenne des relations Homme - Nature, nos modes de production et de consommation, les priorités politiques…

Si nous voulons vraiment choisir la voie d'un développement durable, il faudra bien accepter de « commencer à penser sur d'autres bases ». Mais l'intégration sociale d'un changement de paradigme suppose une véritable révolution des mentalités ; qui ne pourra se faire que progressivement et de manière endogène.

Il est de notre responsabilité collective de l'accélérer en nous efforçant de faire sauter les « verrous » (psychologiques, technologiques, financiers et institutionnels) qui nous enferment dans les anciennes habitudes de penser et d'agir.

« Repenser nos modes de développement et quitter le dogme de la croissance du PIB impliquent de redéfinir la plupart de nos objectifs économiques et sociaux en fonction de la crise écologique.
Il s'agit de repenser l'intérêt collectif, de redécliner les valeurs d'équité et de solidarité à la lumière des limites imposées par notre planète. Malgré le développement d'écotechnologies, il est illusoire de croire que nous ne rencontrerons aucune rupture dans notre confort d'aujourd'hui.
Un large débat doit avoir lieu sur nos principaux projets et objectifs, à la lumière de leur impact écologique ».
(Extrait du « pacte écologique belge » proposé par 10 associations environnementales aux candidats des élections fédérales de juin 2007)

PATRIMOINE
PROTÉGÉ ?

J'ai hésité à conserver ce mot dans la table des matières. Non pas que je ne le juge pas important ; bien au contraire. Mais parce que les questions patrimoniales sont évoquées sous beaucoup d'autres entrées (châssis,

classement, intégrisme, logement, mémoire, pétition, quartier…). Je me limiterai donc ici à quelques réflexions plus générales.

La première est relative au temps.
Nous sommes légitimement attachés aux témoignages matériels de notre passé. Certains prennent une valeur symbolique génératrice de lien social. La valeur patrimoniale d'un bâtiment s'apprécie le plus souvent en fonction de son ancienneté. Mais en urbanisme, la pratique sans discernement d'un « culte de l'ancien » devient en frein regrettable à l'expression d'une créativité contemporaine.
Dans le livre « Bruxelles '50 '60 » de Caroline Berkmans et Pierre Bernard, on peut lire le passage suivant : « En 1952, les autorités communales d'Uccle refusèrent de laisser bâtir une villa dessinée par l'architecte ostendais Paul Félix. Sa toiture à versant unique suscitait chez les fonctionnaires des appréhensions quant à son effet esthétique. Ils craignaient en outre que son caractère novateur ne soit néfaste à l'harmonie architecturale du quartier ». Il s'agit d'une villa qui fut cependant construite (avenue du Vieux Cornet), « son commanditaire ayant épuisé tous les recours pour contrer la décision communale, jusqu'à obtenir gain de cause devant le Conseil d'Etat ».
Les architectes du service ucclois de l'Urbanisme ne réagissent plus ainsi de nos jours, bien au contraire. Mais je n'en dirais pas autant de tous les membres du Collège !

Ne l'oublions pas (comme le dit le slogan de l'affiche du prix ucclois d'architecture contemporaine créé en 2000) :
« L'architecture d'aujourd'hui c'est le patrimoine de demain ».

La deuxième se réfère à l'espace.
Ce qui fait la valeur d'un témoignage du passé ce n'est pas seulement sa qualité architecturale. C'est aussi celle de son intégration dans un site. Cette conviction est à la base de l'institution d'une « zone de protection » autour des monuments classés.
Il arrive pourtant que l'on néglige de classer des sites qui peuvent être en eux-mêmes plus intéressants que le bâtiment qu'ils abritent. Ce problème s'est récemment posé dans le cas d'une demande de démolition, d'une villa style cottage de l'architecte Jasinsky, dans le quartier Fond Roy. Ce bâtiment ancien n'était pas classé ; mais, plus que lui, c'est le beau site arboré de 1ha qui aurait mérité d'être légalement protégé. Le Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) en vigueur permettrait d'y construire 14 logements. L'octroi du permis pour une unique villa (luxueuse !) était une façon de préserver le site d'un morcellement spéculatif par lotissement.

La troisième concerne le droit.
De nombreuses constructions anciennes ne bénéficient, à tort ou à raison, d'aucune mesure légale de sauvegarde patrimoniale. C'est une situation de fait. Lorsqu'elles font l'objet d'une demande de permis, les partisans de la préservation du bien contestent alors le projet mis à l'instruction ; et, pour mieux étayer leur défense, ils sont tentés de lancer des pétitions voire d'initier une procédure de classement en cours de période d'instruction du dossier.

En dehors du fait que le classement perd de sa crédibilité s'il est généralisé à tout ce qui est ancien, le Collège ucclois a toujours considéré qu'il y avait dans ce type de stratégie un problème de respect du droit privé. Celui qui acquiert un bien le fait en connaissance de cause. Si celui-ci n'est pas affecté de contraintes patrimoniales, il table sur le fait qu'il lui sera possible d'obtenir un permis pour une rénovation ou une démolition - reconstruction.
Nous avons donc généralement instruit ces dossiers en fonction du cadre légal en vigueur lors de l'introduction de la demande. Ce qui ne nous a pas dispensés de débattre, souvent longuement, de ce qu'il était opportun d'autoriser.

Deux cas ucclois sont évoqués dans le chapitre « pétition ». Un troisième mérite d'être souligné ici parce que la décision du Collège fut particulièrement difficile à prendre (nous en avons débattu à quatre reprises !) et que le retentissement médiatique fut considérable : celui de la maison Dupuis de l'avenue Blücher.
Jacques Dupuis est un de nos grands architectes belges de la deuxième moitié du 20è siècle.
Sans être une de ses œuvres majeures, la maison « Adamantidis » (qu'il a construite dans les années 60 avenue Blücher) avait un intérêt patrimonial certain. Mais la partie habitation (à l'avant) ne correspondait plus aux exigences de confort actuelles. Pour répondre à la demande de son client, l'architecte du site a d'abord envisagé une rénovation ; pour ensuite aboutir à un projet de construction nouvelle, très contemporain, que nous jugions de grande qualité.
J'ai tenu à présenter au Collège une synthèse, la plus objective possible, de tous les arguments pour et contre avancés dans le cadre de ce débat (architecturaux, urbanistiques, juridiques).
Il faut savoir que le PPAS en vigueur donnait le droit au demandeur de disposer sur ce terrain d'une surface constructible largement supérieure à celle de la maison existante. Refuser la démolition, c'était donc, en même temps, devoir envisager de permettre une importante transformation. Or, quelles que soient les transformations que nous aurions autorisées, elles auraient inévitablement altéré ce qui était la qualité première de cette maison : sa conservation dans son état d'origine. Parmi beaucoup d'autres, ce dernier argument a eu le plus de poids à mes yeux.
Après mûre réflexion, et face à l'incompréhension assez généralisée des milieux concernés, le Collège a donc autorisé la démolition et délivré le permis pour la nouvelle construction (une villa dont la qualité a été confirmée par l'attribution d'une mention par le jury du « prix d'architecture contemporaine ucclois » de 2006).
Deux conclusions se dégagent de ce dossier emblématique.
La première : le patrimoine architectural récent est mal protégé en Région bruxelloise.
J'ai proposé au Collège de prendre la décision d'introduire une demande de classement bien étayée des deux maisons Dupuis uccloises les plus remarquables. A ma connaissance, 3 ans plus tard, le Gouvernement régional n'avait toujours pas décidé d'entamer la procédure !
La seconde : un conflit de valeurs se pose fréquemment, dans le domaine de l'urbanisme, entre le devoir de

respecter le droit privé et celui de servir l'intérêt collectif. Il n'est pas facile pour le pouvoir public d'arbitrer entre les deux.

Que penser de la récente réforme de la législation bruxelloise sur la protection du patrimoine ?
A la lumière de ma courte expérience, il me semble qu'elle va dans le bon sens.
La protection des bâtiments classés demeure assurée malgré un assouplissement des règles de procédure (dispense de permis pour de petits travaux de rénovation, limitation des dérives induites par un usage abusif du droit de pétition qui permettait à une ASBL de contrer un projet immobilier par l'introduction d'une demande tardive de classement). La rénovation du petit patrimoine des éléments de façade bénéficiera d'un subside.
Le pouvoir de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) est certes quelque peu raboté ; son avis n'aura plus force obligatoire pour la rénovation de grands ensembles protégés d'intérêt collectif que le pouvoir public souhaite restaurer. Mais cela favorisera la recherche d'un compromis entre exigences patrimoniales d'une part et exigences sociales et environnementales d'autre part ; un autre conflit de valeurs qui a trop longtemps ralenti, par exemple, la modernisation nécessaire des anciennes cités de logements sociaux.

Le concept de patrimoine a le mérite d'intégrer à la fois une dimension économique
et même financière et une dimension culturelle ou symbolique.
Il est à la charnière de « l'être » et de « l'avoir ». (Thérèse Snoy)

PAYSAGE
UNE CONSTRUCTION HUMAINE

L'habitude a été prise de parler de « paysage politique ».
Ce n'est pas ce sens dérivé qui sera l'objet de ce commentaire
mais bien celui plus classique d'une étendue territoriale qui s'offre à la vue
Un beau mot qui, comme le suggère François Ost, semble résulter
« de la superposition du pays et du visage ».

J'ai toujours été très sensible à la diversité et l'harmonie des paysages.
J'aime les observer de points de vue différents, les dessiner et les photographier ; j'aime aussi contempler les tableaux impressionnistes qui les traduisent en une vision subjective.
J'ai fait mes études de géographie à une époque où celle-ci était, d'abord, considérée comme « la science des paysages », plus ou moins modelés par les civilisations humaines. Il nous est rarement donné, en effet, d'observer un paysage « naturel » ; de nos jours, l'homme a imposé sa marque sur quasi l'entièreté de la surface de la terre. J'ai donc appris à « lire » un paysage, à analyser ses différentes composantes et à les replacer dans une longue histoire naturelle et sociale.
Ma perception des paysages urbains s'est affinée par l'expérience de mon échevinat. Elle est devenue à la fois plus consciente et plus exigeante.

Un paysage est une façon d'éprouver l'espace. Il se perçoit ; on le sent et le respire. Un paysage s'aime ; on n'est pas toujours capable de dire pourquoi. Le regard que nous portons sur un paysage est imprégné de nos émotions personnelles et de nos références culturelles. D'une façon ou d'une autre, le paysage est toujours une vision « culturelle ».

Dans notre vision globale émergent des éléments qui font signe. Pour se retrouver dans un paysage on a besoin de repères. Ceux-ci apportent un sentiment de cohérence et nous rassurent. Ils donnent une identité aux lieux. Ils peuvent être à des échelles très diverses et diffèrent de jour et de nuit.

Un paysage s'analyse et se comprend. Il résulte d'une succession de temps inscrits dans un espace. Il témoigne d'une manière d'organiser l'espace marquée par une histoire. N'oublions pas, en effet, qu'il se construit ; et que le politique a une grande part de responsabilité dans sa construction et son entretien.

La protection des paysages
Il existe une « Convention européenne du paysage » (dite Convention de Florence, adoptée en 2000). Elle consacre la reconnaissance juridique du paysage « comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel et fondement de leur identité ».
Cette convention a été ratifiée par la Région bruxelloise, mais la mise en œuvre d'une politique concrétisant cette reconnaissance n'est pas encore effective.

La quête citadine d'un paysage « naturel »
Les habitants des villes manifestent souvent une grande soif de nature. Cette quête de nature (en terme de paysage) présente le paradoxe de conduire à une destruction de la nature (en terme d'écosystème et de biosphère) lorsqu'elle conduit à privilégier le modèle d'un habitat diffus de maisons unifamiliales isolées dans leur jardin avec son corollaire d'une grande dépendance à l'automobile.
L'empreinte écologique d'une ville compacte et mixte, construite en mitoyennetés, est évidemment beaucoup moins grande : emprise au sol et surface extérieure diminuées, moindres coûts d'énergie et de construction, pollution réduite. Et la présence d'éléments de verdurisation peut y être multipliée sous des formes moins très diversifiées.

Qu'en est-il du paysage ucclois ?
Vu d'en haut, le paysage urbanisé de notre commune apparaît comme particulièrement vert. Une impression qui se confirme lorsqu'on le découvre à pied ou à vélo. Il porte encore localement l'empreinte d'un passé rural ; et les étapes d'une urbanisation progressive se lisent au travers de tissus résidentiels très différenciés des points de vue urbanistique et sociologique.
Ce paysage est fait de pleins et de vides. On croit souvent que ce qui fait le paysage urbain c'est l'agencement des volumes construits. C'est oublier que c'est dans l'espace en creux délimité par ces volumes pleins que s'inscrit notre champ de vision et notre liberté de mouvement. Et que c'est d'abord lui qui, par sa forme, ses proportions et son aménagement, influence la qualité des lieux.

Les qualités de ce paysage doivent être préservées. Il y va de la responsabilité des pouvoirs publics. Plusieurs services ucclois y contribuent.

- Le service public de l'Urbanisme assume un rôle important de gardien de la richesse et de la cohérence du paysage urbain.
  Par sa vigilance dans l'instruction des demandes de permis il peut empêcher les gabarits en rupture d'échelle, les fermetures de perspectives, les atteintes aux sites classés, le manque d'animation de façades trop massives, l'éradication de la nature en ville… Il peut conseiller les citoyens et encourager les réalisations architecturales privées de qualité. Par l'élaboration de plans d'aménagement, il peut orienter et baliser l'évolution à long terme d'un quartier.
- Le service des Travaux s'occupe, lui, plus particulièrement de l'aménagement des espaces publics.
  Plusieurs places ont été rénovées ces dernières années (St Job, parvis St Pierre, Stalle, Danco). La présence envahissante des voitures en stationnement y a été réduite au bénéfice d'une meilleure perception des qualités de l'espace. Le petit mobilier urbain et le choix des matériaux de revêtement du sol ont été réfléchis ; ils ont toute leur importance dans l'esthétique d'un espace public. De même que l'éclairage nocturne. Celui-ci est régi à Uccle par un « plan lumière » de qualité adopté en 2003 ; il vise notamment à la mise en valeur du patrimoine architectural et des espaces verts. La lumière devient une composante du paysage, qui peut être créatrice d'une ambiance et d'une symbolique significative des lieux.
- Le service Vert est responsable des arbres d'alignement dans les voiries communales, de l'entretien des parcs publics et des petits espaces fleuris.
  Le concours annuel d' « Uccle en fleurs » incite les habitants à verduriser leurs façades et leurs vitrines ; il rencontre un grand succès.
- Les services de police et les fonctionnaires autorisés à dresser des amendes administratives contribuent à la lutte contre la dégradation du paysage urbain
  Dépôts clandestins, vandalisme, tagage sauvage et immeubles abandonnés peuvent être causes d'une dégradation d'un quartier rapidement contagieuse et dévalorisante pour ses habitants.
  Les chancres urbains sont des éléments particulièrement déplaisants dans le paysage par leur laideur et par l'insécurité qu'ils génèrent.
  Les causes en sont diverses (problèmes de succession, litiges juridiques, raisons de santé, mise en vente et manque d'acquéreurs …). L'avenir de la plupart d'entre eux a été réglé dans le courant de la législature arc-en-ciel ; plusieurs ont déjà disparu grâce à des rénovations ou reconstructions.

La qualité du paysage urbain est donc fonction de l'action conjuguée
d'un grand nombre d'acteurs, élus, fonctionnaires et citoyens.
Elle contribue grandement au bien être des habitants.
Mais le jugement que l'on porte sur un paysage
relèvera toujours d'une grande part de subjectivité.

PETITION
PRATIQUE DÉMOCRATIQUE ?

J'hésite à signer des pétitions. A la lecture attentive du texte qui m'est soumis, je trouve le plus souvent l'un ou l'autre passage qui me pose problème. Par ailleurs, l'information qui m'est donnée me paraît souvent insuffisante pour me faire une opinion fondée.
Différente m'apparaît la démarche d'Amnesty International. Le poids du nombre est aussi utilisé comme moyen de pression ; mais chacun des signataires s'est impliqué dans l'action militante, en prenant la peine d'approfondir son information avant l'envoi d'un courrier à titre personnel.

Il y a pétition et pétition.
Les mobilisations de masse en matière d'éthique, au nom du respect des droits de l'homme, sont un message de la société civile qu'il est parfois nécessaire que les politiques entendent. Tout autre chose, me semble-t-il, est la pétition qui naît spontanément d'une contestation riveraine d'un projet d'urbanisme.

On est en effet en droit de se demander quelle est la légitimité démocratique de pétitions qui sont proposées à la

signature de personnes qui n'ont parfois qu'une connaissance superficielle du dossier qu'elles dénoncent. D'autant plus que le texte expose souvent des informations biaisées, voire erronées.
Les leaders des comités de quartier mettent généralement en exergue le grand nombre de signatures récoltées. J'ai toujours essayé de leur faire comprendre que l'élément le plus susceptible d'influencer la décision n'était pas le nombre des signataires mais la pertinence et la qualité des arguments avancés.

Une association citoyenne fonde son action sur la sensibilisation des médias et le lancement de pétitions. Elle en a fait son nom : « Pétition-Patrimoine ».
Son action se fonde sur la législation en vigueur qui oblige le Gouvernement régional à entamer une procédure de classement pour un bien s'il reçoit une pétition d'au moins 150 signatures appuyée d'un avis favorable de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites). Elle milite, par principe, pour la préservation de tout ce qui est ancien dans le bâti bruxellois.
Tout en reconnaissant l'utilité d'un combat militant contre les démolitions abusives, je déplore le mode d'action qu'elle privilégie parce qu'il esquive le débat contradictoire.
En effet, j'ai été surprise de constater que cette ASBL est rarement représentée lors des séances publiques des commissions de concertation ; et qu'il lui arrive souvent de lancer une pétition pendant l'enquête publique, voire même après que la commission ait rendu son avis.
Le cas d'une des dernières villas style « cottage anglo-normand » de l'avenue Churchill (menacée de destruction par un projet d'immeuble à appartements conforme à la législation en vigueur) fit cependant exception : en commission de concertation, le représentant de l'ASBL avait fait un vibrant plaidoyer en faveur de la préservation de la villa. Si nous avons, non sans hésitation, finit pas décider de refuser le permis demandé, ce n'est pas en raison de la pétition tardivement reçue ; l'introduction d'une demande de classement a constitué un fait nouveau dont le Collège a jugé légitime de tenir compte.
Par contre, dans le cas de la délivrance d'un permis pour un immeuble remplaçant une ancienne maison de l'avenue Brugmann (en très mauvais état), Pétition-Patrimoine n'était pas présente à la commission de concertation ; et le conflit s'est aggravé par le fait que l'association a ensuite accusé la Commune d'incurie. Après une mise au point de ma part, les journalistes n'ont pas relayé ce point de vue manifestement tendancieux.

L'initiateur d'une pétition porte une lourde responsabilité.
Il lui appartient de mesurer son propos et de prendre la peine d'expliciter honnêtement la cause qu'il défend aux personnes dont il sollicite la signature.
A défaut de quoi, cette pratique est de la pseudo-démocratie,
qui peut virer à de la manipulation délibérée.

PIETON
NE M'OUBLIEZ PAS !

Connaissez-vous la définition du piéton ?
C'est « un automobiliste qui a trouvé à se garer » !
La boutade est le reflet d'une réalité. Des interventions récurrentes des habitants en commission de concertation d'urbanisme en témoignent : leur contestation se fonde presque toujours, partiellement voire essentiellement, sur des problèmes de trafic et de stationnement automobile.

Se déplacer à pied a beaucoup d'avantages :
c'est bon pour la santé ;
cela ne pollue pas et ne coûte rien ;
c'est une occasion de découvertes et de rencontres.
Mais reconnaissons que ce n'est pas sans inconvénients :
sentiment d'insécurité ;
obligation de porter ses affaires ;
temps de déplacement allongé.
Mais quelle liberté !
Pour les uns c'est une obligation ; pour d'autres un choix.
Pour moi, c'est souvent un plaisir, même en ville.

Nombreux sont les citadins, qui ont perdu l'usage de leurs jambes. L'éducation qu'ils donnent à leurs enfants ne fait malheureusement que conforter cette désaffection pour la marche à pied. C'est lourd de conséquence, pour eux comme pour l'Environnement.

Il existe à Uccle un mouvement citoyen qui prend le contre-pied (si j'ose dire !) de cette tendance. J'en suis heureuse car la réhabilitation du piéton dans l'espace public urbain est un combat auquel je souscris des deux mains (pieds !).
Uccle est une commune particulièrement riche en cheminements piétonniers praticables à travers le tissu urbain. Le

plan de la commune que j'ai fait réaliser par le service de l'urbanisme les met clairement en évidence. Une brochure éditée à l'initiative de l'échevin Marc Cools en a fait une présentation exhaustive. L'idée a été reprise par une récente publication de l'ACQU (Association de comités de quartier ucclois) très bien présentée : « Uccle, c'est le pied ».

Il appartient au pouvoir public de tout faire pour assurer la sécurité des piétons. Cela passe par des trottoirs suffisamment larges et la multiplication des passages protégés. Mais aussi par un contrôle policier ferme et vigilant : les automobilistes ont en effet une fâcheuse tendance à se garer d'une manière peu respectueuse des droits des piétons. A Uccle, ce problème est dénoncé depuis longtemps … sans qu'une véritable solution y soit apportée.

Donner le goût de la marche à pied aux enfants et les entraîner à une pratique régulière devrait faire normalement partie de l'éducation familiale et scolaire.
L'habitude s'en est perdue ? Réinstaurons-la !

PLANIFICATION
ET CONCRÉTISATION ?

Ma première approche de la planification urbanistique se fit dans le cadre des cours que je donnais aux élèves de l'option « géographie » au niveau secondaire. J'en avais dégagé une impression positive : PRD (Plan régional de développement) - PCD (Plan communal de développement) - PRAS (Plan régional d'affectation du sol) - PPAS (Plan particulier d'affectation du sol, à l'échelle d'un quartier) ; cette nouvelle hiérarchie des plans d'aménagement du territoire en Région de Bruxelles-Capitale était le fruit d'une réflexion mûrie qui me semblait prometteuse.

Après m'être engagée en politique, j'ai été concernée par de multiples plans dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Environnement : à l'énumération citée plus haut sont venus s'ajouter les PCM (Plan communal de mobilité) - Plan déchets régional - Plan fédéral de développement durable - Agenda 21 local - Plan national de réduction des risques liés aux pesticides - Plan climat national …
C'est pendant mon échevinat que la commune d'Uccle a repris l'élaboration de PPAS (une planification locale qu'elle avait prudemment suspendue dans la période juridiquement incertaine de la conception et de la première jeunesse du plan régional supérieur qu'était le PRAS). J'étais loin de me douter, en 2002, de l'ampleur d'un tel travail, du temps nécessaire pour le mener à bien et des difficultés de procédure que j'allais rencontrer !

Le monde occidental aime faire des plans.
Le moins que l'on puisse dire est que les pouvoirs publics planifient beaucoup depuis quelques décennies ! Mais, face à l'échec des expériences d'économie planifiée des régimes socialistes de l'Est, il ne s'agit pas d'une planification contraignante imposée d'en haut.
Notre planification se veut en effet démocratique. Elle est le fruit d'un long travail : des projets sont conçus par des experts puis soumis à enquête publique et quelque peu modifiés en conséquence. L'élaboration d'un plan est coûteuse. Mais c'est l'occasion de poser de bons diagnostics et de mener une réflexion collective prospective, souvent motivante pour le personnel des administrations comme pour les citoyens et associations qui s'impliquent dans la participation à l'enquête publique.

La plupart de ces plans sont à relativement court terme (celui d'une législature) ; malheureusement, après la longue démarche d'élaboration, il reste peu de temps pour leur exécution ! D'autres, comme le PRAS, les PPAS, les PCM ou les agenda 21 sont élaborés dans une perspective beaucoup plus longue.

Ces plans sont-ils les guides de l'action politique tels qu'ils devraient être ? Il faut bien reconnaître que c'est loin d'être toujours le cas. Lorsqu'il s'agit de plans indicatifs, sans force légale contraignante, les acteurs de terrain privés ne s'y réfèrent guère ; et les politiques eux-mêmes ont tendance à les oublier !
Les mesures préconisées ne sont pas toujours concrètes. On trouve trop peu d'objectifs chiffrés ; et les plans sont rarement soumis à une évaluation en cours d'exécution. Un second plan est présenté sans dégager un bilan clair du plan précédent (par exemple le Plan déchets régional ou le Plan fédéral de développement durable)…

Trois exemples urbanistiques contrastés intéressants à commenter

- **Le PRAS, un plan contraignant, une référence légale au quotidien.**
  L'adoption de ce plan était très attendue : il devait en effet mettre un terme aux dérives passées de la « bruxellisation » et à une situation d'insécurité juridique préjudiciable au futur développement de l'espace bruxellois. Depuis juillet 2001 chacun sait quel(s) usage(s) il pourra faire d'un terrain qu'il possède ou envisage d'acquérir. Une information d'autant plus sûre que la loi prévoit qu'on ne peut déroger à une affectation légalement imposée par le PRAS ou un PPAS (plan communal à l'échelle d'un quartier, qui précise le plan régional).

Les défenseurs ucclois de l'environnement reprochent au PRAS de ne pas avoir affecté en « zone verte » des espaces verts de fait qu'ils souhaiteraient préserver de toute urbanisation. Le plateau Engeland en est le meilleur exemple.

Un examen objectif de la carte du PRAS montre pourtant l'existence sur Uccle d'un maillage vert légalement protégé qui est sans équivalent en Région bruxelloise. Il n'est certes pas parfait, notamment du point de vue des « couloirs relais » entre noyaux principaux (dont l'importance est essentielle pour assurer la survivance de la biodiversité). Mais sa qualité est indéniable.
Le sort des deux plus grands espaces verts privés ucclois fut l'objet d'un débat difficile : le Kauwberg fut intégralement affecté en zone verte (au grand dam de ses nombreux propriétaires privés) ; le plateau Engeland en partie seulement (plus de la moitié étant destiné soit à du logement soit à des services d'intérêt collectifs). A l'époque, la mobilisation citoyenne s'était polarisée sur la défense du premier (pour des raisons qui se sont avérées tout à fait justifiées). Conseillère communale dans l'opposition au moment de l'enquête publique, j'avais plaidé pour le maintien du second en « zone de réserve » (ce qui était son statut au « plan de secteur » de 1979)… sans être entendue !

Le PRAS résulte d'un compromis entre des intérêts divergents, voire contradictoires. Les enjeux financiers étaient énormes pour tous les propriétaires privés de terrains non encore construits ; et des pressions se sont exercées en tous sens. Un arbitrage s'imposait, qui appartenait au pouvoir public régional.
Aujourd'hui, le PRAS, tel qu'il a été adopté en 2001 et malgré les critiques qu'on peut adresser à ce plan d'inspiration libérale, est le premier cadre légal dans lequel doit s'inscrire l'instruction de toute demande de permis ; et il le restera probablement pour un grand nombre d'années. Il est difficile d'admettre que certains s'y réfèrent lorsque ses règles leur conviennent tout en demandant d'y déroger lorsqu'elles vont à l'encontre de leurs intérêts.

- **Le PRD, un catalogue de bonnes intentions ?**
  Le premier gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale créée en 1989 s'attela à l'élaboration d'un Plan régional de développement dont le maître mot fut la mixité urbaine (en réaction aux effets pervers de l'investissement immobilier privé non contrôlé dans des immeubles de bureaux) avec comme premier objectif la volonté d'enrayer le dépeuplement de la région. Il fut adopté en 1995. Un second PRD suivit, mis à l'enquête publique fin 2001. Tous deux furent l'occasion d'un vaste brain-storming et d'une grande médiatisation dans toutes les communes de la Région.

« Bien qu'indicatif, ce plan a la vocation de définir les objectifs et les priorités de développement de l'ensemble du territoire de la région de Bruxelles-Capitale, requis par les besoins économiques, socioculturels, de déplacement et d'environnement.
Il définit les moyens à mettre en œuvre et détermine des zones d'intervention prioritaires. Ses dispositions conditionnent l'octroi des aides accordées par les pouvoirs publics ».
Voilà bien un objectif ambitieux, tel que le plan le définit lui-même.

Toutefois, lorsque l'on confronte les 12 priorités mises en exergue dans le plan avec les réalités bruxelloises de 2007, on a des raisons d'être déçu.
Deux exemples : « Garantir à tous les Bruxellois l'accès à un logement décent et abordable » et « Un transfert modal de la voiture vers les autres modes de déplacement ».
Reconnaissons que dans d'autres secteurs la politique menée a été plus efficace : renforcement du maillage vert, politique de l'énergie… Et n'oublions pas que les pouvoirs publics, dans les projets qu'ils initient, sont tenus de respecter les plans indicatifs qu'ils ont adoptés !

- **Le PCD ucclois, un bilan mitigé**
  Les plans communaux de développement sont en principe des plans indicatifs valables pour une législature. Ils particularisent au niveau local les grandes options du PRD.
  La commune d'Uccle a pris la décision originale (en 1996) de faire élaborer le dossier de base de son premier PCD par les services communaux. Plus précisément, ce travail considérable fut réalisé par une équipe restreinte de hauts fonctionnaires de l'urbanisme. Une décision qui s'avéra très fructueuse tant du point de vue de la qualité du constat que de la pertinence des mesures préconisées pour exploiter les atouts et remédier aux faiblesses, dans le cadre d'une vision transversale de la gestion communale.

Approuvé par le Gouvernement régional en 1998, ce dossier de base devait logiquement être suivi de l'élaboration du projet de plan proprement dit. Ce travail fut confié à un bureau d'étude privé. Le collège MR-PS de la législature 1994-00 ne l'ayant pas finalisé, il m'appartenait, en tant que nouvel échevin de l'urbanisme, de prendre le relais. Mon objectif d'aboutir rapidement à un « plan communal de développement » n'a pas été atteint ; j'estime que la responsabilité en incombe essentiellement à la tutelle régionale.
Tel qu'il m'a été transmis, le projet de PCD m'a semblé de qualité très inégale (faute d'une participation effective de tous les services communaux à la réflexion, les domaines social et culturel avaient été manifestement négligés). Par ailleurs, des instructions avaient été données par la Région, permettant la réalisation d'un PCD selon une procédure accélérée (sans dossier de base). J'ai donc proposé au Collège d'opter pour cette possibilité qui permettait l'élaboration rapide d'un PCD mieux en adéquation avec les options politiques de la nouvelle majorité arc-en-ciel. Nous avons ensuite attendu en vain les directives relatives au contenu de ce PCD nouvelle mouture… Elles sont venues trop tard pour qu'une étude actualisée et complétée puisse être envisagée avant la fin de la législature (le ministre Draps, en charge de l'urbanisme à l'époque, n'accordait guère d'importance aux PCD !).

Pendant toute la législature 2000-06, la référence uccloise est donc restée celle d'un « dossier de base », à valeur non réglementaire, mais qui demeure (dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement plus particulièrement) un fil conducteur cohérent de qualité pour la politique communale ; et dont un grand nombre des propositions ont été concrétisées.

En guise de conclusion
Au terme d'une expérience politique de 12 ans, je dois avouer, que j'ai quelque peu déchanté en matière de planification ; au point de me poser parfois la question de savoir si cet effort prospectif particulièrement lourd a bien le résultat qu'il mérite.

En ce qui concerne plus particulièrement les PPAS, j'en étais venue, compte tenu des exigences imposées par la tutelle régionale, à penser que réaliser des « schémas directeurs » (outils d'aménagement conçus dans le cadre du PRD de 2002 pour le développement des 14 « zones leviers », qui sont malheureusement sans valeur légale contraignante) serait plus rapidement efficace pour baliser le développement urbanistique futur d'un quartier.
J'ai cependant appris avec satisfaction l'aval donné par le conseil communal de novembre 2007 à l'élaboration d'un PPAS pour le quartier du Groeselenberg. Une décision qui s'inscrit dans la continuité d'une proposition de principe que j'avais faite au Collège en 2004. Cet îlot est en effet devenu un enjeu urbanistique important dans le double contexte du prochain déménagement de la clinique des Deux Alices vers le site De Fré et de la volonté de la congrégation religieuse voisine de valoriser sa propriété foncière (une vaste surface de 20 ha qui éveille l'appétit de nombreux promoteurs !). Fixer les règles du jeu est nécessaire pour assurer un aménagement cohérent et mesuré de l'ensemble de cet îlot. Espérons qu'il n'est pas trop tard.

Quant aux plans qui ne sont qu'indicatifs, je constate qu'ils n'en restent trop souvent qu'à la formulation de bonnes intentions, faute de s'être doté des moyens nécessaires. Et bien peu d'entre eux sont réajustés, si nécessaire, à la lumière des résultats et des difficultés rencontrées en cours d'application.
Le dernier rapport du Bureau du Plan sur le développement durable (2008) dresse le bilan des politiques menées jusqu'à présent en Belgique en soulignant que près de la moitié des mesures du plan précédent (2004-08) n'ont pas été mises en œuvre !

Planifier, c'est se fixer des objectifs pour l'avenir,
avec des échéances et des modalités de mise en œuvre. Une démarche collective responsable, qui doit laisser une place à l'incertitude.
Agir pour concrétiser un plan, c'est un défi, difficile à relever.
Faire des plans et ne pas passer à l'action, c'est se bercer d'illusions.

POLITIQUE ET POLITICIENS
TOUS POURRIS ?

« Politicien ». Voilà bien un mot que je n'aime pas !

Je regrette qu'il soit très couramment utilisé pour désigner ceux qui ont fait le choix d'un engagement au service de la « chose publique ». D'autres termes sont pourtant possibles : « élus », « édiles », « mandataires publics », « responsables politiques », « hommes - et femmes - politiques »…
Je perçois en effet dans le mot « politicien » une nuance péjorative implicite. Surtout lorsqu'il est employé comme adjectif : « pratiques politiciennes ». Des connotations négatives, plus ou moins conscientes, y sont associées : langue de bois, clientélisme, soif de pouvoir, corruption,… et j'en passe. Le dictionnaire cite même l'expression de « politicien véreux » !
Remarquons qu'il existe en français courant un mot peut-être encore plus péjoratif : « politicard » ; il est moins utilisé et je ne sais comment il convient de l'écrire !

Une manière non « politicienne » de faire de la politique
Concevoir la politique comme une joute perpétuelle pour le pouvoir, échafauder des stratégies pour tromper et vaincre l'adversaire, privilégier l'électoralisme dans son action, entretenir des rivalités « corses » entre candidats d'un même parti … autant de pratiques que je désapprouve.
Au-delà de cette « politique politicienne » l'idéal dont je rêve est un engagement politique au sens noble du terme : une politique résolument « civique » au service de la collectivité, incarnée par des élus responsables, animés d'un engagement sincère, et pour qui la fin ne justifie pas l'emploi de moyens contraires aux valeurs qu'ils défendent.
Quoi qu'en disent tous les poujadistes, je crois qu'il existe
de nombreux hommes et femmes politiques qui partagent cet idéal.

La politique est-elle un « métier » ?
Parmi les élus, nombreux sont ceux qui cherchent à « faire carrière » en politique. Pas seulement pour les avantages matériels qu'ils en retirent.
Chez certains et pour des causes diverses, la politique devient leur raison de vivre ; une fois qu'ils y ont goûté ils ne peuvent plus s'en passer. C'est ce qui explique toutes les dérives de l'électoralisme.

Le parti Ecolo s'est doté de statuts qui visent à se préserver des tentations carriéristes. Après deux mandats successifs dans une même fonction, l'élu Ecolo ne peut rempiler que s'il obtient une dérogation de la part de l'assemblée militante concernée.
Une règle dure, qui peut avoir l'effet pervers de priver le parti de l'expérience bien utile des élus chevronnés ; mais qui assure le renouvellement possible de ses forces militantes conforme aux valeurs démocratiques qu'il

défend.

Dans mon cas, comme dans celui de bien des mandataires issus tardivement de la société civile, l'engagement dans un parti politique est un moyen d'action, parmi d'autres, au service d'un projet de société. Beaucoup plus qu'une passion.
Se pose d'ailleurs la question de cerner le sens du mot « politique » Son étymologie grecque (de « polis ») rejoint celle, latine, du mot citoyen (« de la cité »). Elle témoigne simplement d'une référence à la collectivité. D'où l'idée importante que l'on peut mener une action « politique » autrement que par le militantisme au sein d'un parti.

Le vaste champ du politique
Les milieux associatifs (et dans une moindre mesure le monde syndical) se déclarent « apolitiques ». Je pense que c'est à tort. Car l'expression est malheureuse pour des citoyens engagés dans un combat qui est éminemment « politique » au sens large du terme. Disons plutôt qu'ils s'affirment « sans affiliation partisane officielle ».

Ne pas faire de politique, c'est se désintéresser des questions relatives à la gestion commune de la cité. C'est accepter le monde tel qu'il est sans vouloir le changer. C'est aussi laisser faire, sans contrôler leur action, ceux qui détiennent le pouvoir.
Je crois que c'est la lecture du journal l'Express des années 60 qui a éveillé ma conscience politique d'adulte. De l'opposition à la guerre du Vietnam il n'y avait qu'un pas à franchir pour se sentir « de gauche ». Un pas qui m'a conduite à une étude approfondie des méthodes non-violentes d'action politique ; tout le contraire d'un pacifisme bêlant !
Antimilitarisme, anticolonialisme et tiersmondisme, relativisme culturel et combat contre le racisme, refus de l' « économisme », remises en question féministes et participation aux collectifs d'enseignants sont les fondements idéologiques de mon parcours politique personnel. Un cheminement qui m'a logiquement conduite à l'écologie politique, dans la globalité de sa triple dimension environnementale, sociale et économique.

En définitive, ne devrait-on pas considérer que la plupart de nos comportements,
de nos engagements comme de nos refus d'engagement,
ont une portée « politique » ?

Se désintéresser de la politique c'est oublier ce qui fait la grandeur de l'homme :
sa capacité d'assumer sa part de responsabilité personnelle
dans les réalités du monde d'aujourd'hui
et dans la perspective de la construction de celui de demain.

En définitive, ne devrait-on pas considérer que la plupart de nos comportements, de nos engagements comme de nos refus d'engagement, ont une portée « politique » ? Se désintéresser de la politique c'est oublier ce qui fait la grandeur de l'homme : sa capacité d'assumer sa part de responsabilité personnelle dans les réalités du monde d'aujourd'hui et dans la perspective de la construction de celui de demain.

« Ce qui distingue un politicien d'un homme politique, c'est que le politicien se préoccupe de la prochaine élection, l'homme politique de la prochaine génération. »
(Jean-Marc Nollet)

POLLUTION
VISIBLE OU INSIDIEUSE

Bhopal, 1984. Un drame exemplaire. Qui s'en souvient ?
L'usine indienne de la multinationale américaine Union Carbide fabrique des pesticides. Une nuit, un gaz hautement toxique (le MIC) s'échappe d'un réservoir. Les systèmes de sécurité sont défaillants ou en réparation : les frais de fonctionnement et de personnel ont été réduits depuis 1982. Le nombre de victimes se chiffre par centaines de milliers. De nombreux décès et beaucoup de malades, certains s'avèrent incurables. Un accord entre Union Carbide et le gouvernement indien pour un dédommagement des victimes en échange de non poursuites pénales (pour ne pas effrayer les futurs autres investisseurs !). Une indemnité dérisoire (une vie dans le Tiers Monde ne vaut pas le centième d'une vie en pays industrialisé !). Aucun suivi des malades. Une usine rouillée sur un site non décontaminé.
Bhopal, 2004. Une seconde génération de victimes ! Les enfants des victimes de la catastrophe. Mais aussi, les victimes de l'eau contaminée par les métaux lourds qui ont empoisonné le sol pendant les années de l'activité quotidienne de l'usine. Le lancement d'une campagne internationale pour la justice à Bhopal. Enfin…
Bhopal 2009. Un triste vingt cinquième anniversaire !
Une estimation officielle du nombre de victimes par le Gouvernement indien très inférieure à celle dénoncée par Amnesty International. Une proportion faible de demandes d'indemnisation (25% seulement)… et un site toujours pas dépollué.

Un exemple parmi d'autres. Qui allie quatre aspects du problème de la pollution. Le plus spectaculaire : l'événement catastrophique (dont l'image classique du goéland aux ailes engluées de pétrole est devenue le symbole) ; le plus insidieux : les processus polluants invisibles au quotidien ; le plus injuste : l'impuissance des victimes les plus défavorisées ; et le moins contesté : l'usage de produits toxiques à des fins agricoles.

Un thème dont l'évocation rend pessimiste
Dépôts de déchets clandestins, eaux usées non épurées, sols pollués, pollutions des rivières, océans poubelles, atmosphère polluée, toxicité de nombreux produits chimiques qui se retrouvent dans notre sang, pollution de l'habitat, pollutions sonores, rayonnements radioactifs, pollutions électromagnétiques, inquiétudes face à l'usage croissant des « nanoparticules » …

La diversité des pollutions est sans fin. On peut les classer en pollutions chimiques biologiques, physiques, ou visuelles. Il en est des visibles mais la plupart ne se voient pas, ce qui les rend plus pernicieuses encore.
Il s'agit toujours de nuisances provoquées par des activités humaines (productions agricoles et industrielles, productions et consommations d'énergie, accumulation et incinération de déchets …) dont l'impact sur l'homme est direct ou induit par des dégradations de l'environnement naturel (sols, eaux, atmosphère, biosphère).

La prise de conscience est aujourd'hui faite que les conséquences de ces nuisances sont graves : elles affectent la santé des hommes, dégradent la biodiversité et compromettent pour demain les équilibres écologiques planétaires. Prise de conscience également que la pollution ne connaît pas de frontières !

Les moyens de protection mis en œuvre sont-ils suffisamment efficaces ?
Non, dans bien des cas. Des mesures d'urgence sont prises en période de crise comme celles de la vache folle, de la dioxine ou des échouages de pétroliers. On cherche à réparer les dégâts plutôt qu'à les prévenir. On pollue et puis on essaye de dépolluer ; et le coût de la dépollution et des soins de santé est comptabilisé positivement dans le PIB comme facteur de croissance !
Par ailleurs, les coûts collectifs des nuisances cachées (externes au processus de production) ne sont pas suffisamment pris en compte dans la fixation des prix et des impositions fiscales.
Les meilleurs exemples : la mobilité sur route et dans les airs, l'électricité nucléaire.
Il est manifeste que les Etats se montrent impuissants à enrayer les comportements irresponsables de certains grands groupes industriels, le plus souvent motivés par des impératifs financiers à court terme.
L'exemple récent des produits phytosanitaires est révélateur à cet égard.
La volonté européenne d'une « agriculture propre » (dont plusieurs expériences démontrent la possibilité) s'est heurtée à la pression des milieux industriels concernés qui, ne pouvant plus continuer à nier les risques sanitaires (cancers, perturbations hormonales, perte de fertilité, altération du développement des foetus…), soutiennent que les pesticides demeurent un « mal nécessaire » et s'insurgent contre des mesures restrictives trop drastiques. _ Le vote du parlement européen qui en est résulté est un compromis réglementant la mise sur le marché de ces produits chimiques agricoles et les conditions de leur usage… sans pour autant obliger les producteurs à opérer la reconversion qui s'imposerait.
Particulièrement concernée par la question en tant que pays grand consommateur de pesticides et herbicides (fruits et légumes belges sont parmi les plus contaminés d'Europe !), la Belgique visait une réduction de 50% pour l'an 2010 ; un objectif qui a le mérite d'être chiffré mais dont il est permis de douter qu'il sera atteint. Particuliers et pouvoirs communaux doivent participer à l'effort car ils font un usage inconsidéré d'herbicides !
C'est un problème que je n'ai envisagé de soulever au Collège que trop tardivement pour que des mesures soient prises sous la précédente législature. Le parlement bruxellois a pourtant adopté en 2004 une ordonnance proposée par Ecolo interdisant l'usage des « pesticides » dans les lieux publics (le terme devant être compris dans son double sens de « produits destinés à protéger les végétaux contre les organismes nuisibles et de produits visant à détruire les végétaux indésirables »).
D'une manière plus générale, il y a un manque flagrant d'information sur le caractère toxique de ces produits et l'habitude est fréquente d'une utilisation de doses excessives. La publicité et les conditions de vente devraient être réglementées.

Pollution chimique et maladies : quelques exemples marquants
Une préoccupation commune à beaucoup de citoyens.
Un problème à dimension environnementale et sociale
(les personnes socialement défavorisées sont les plus touchées
parce que moins à même de se protéger et de se soigner).

- L'industrie chimique a multiplié les substances de synthèse nouvelles entrant dans la composition d'objets d'usage quotidien (vêtements, jouets, équipements électroniques, produits de beauté, peintures, détergents …) dont certaines se sont avérées toxiques et bioaccumulatives dans les organismes vivants.
  La directive européenne Reach vise à imposer à l'industrie chimique l'obligation de démontrer au préalable la non toxicité des substances commercialisées ; il faudrait aller plus loin : contraindre les industries à remplacer systématiquement les substances reconnues comme dangereuses par des alternatives plus sûres, quand elles existent ce qui est souvent le cas (notamment pour les pesticides !).
- L'exploitation de certaines ressources minières (par exemple celle du minerai d'aluminium et de l'or) entraîne de graves pollutions des eaux de surface et souterraines.
  L'exploitation des mines d'or de Roumanie a provoqué une pollution majeure du Danube par du cyanure (fréquemment utilisé dés qu'il s'agit d'extraire de la roche des parcelles d'or minuscules). Une autre technologie courante pour séparer l'or du minerai utilise le mercure. Celui-ci s'accumule dans l'environnement et se concentre à mesure qu'il remonte la chaîne alimentaire ; or on sait (depuis la

contamination japonaise de la baie de Minamata par les usines d'engrais) qu'il provoque à terme des atteintes cérébrales et des modifications génétiques.

- En matière de pollution de l'air, les problèmes sont multiples : affections respiratoires dues aux fines poussières et à l'accumulation de dioxyde d'azote et d'ozone en basse altitude ; réchauffement climatique induit par une augmentation des gaz à effet de serre ; contrôle nécessaire du trou dans la couche d'ozone stratosphérique qui protège la vie des rayons solaires ultra-violets.
  Les concentrations d'ozone, d'oxydes d'azote et de soufre et de fines particules sont mesurées en permanence en région bruxelloise. Une des 10 stations de mesure se trouve sur le site de l'Observatoire d'Uccle. Les valeurs enregistrées contribuent au calcul d'un indice de la qualité de l'air disponible chaque jour sur le site internet de l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement). En cas de pics de pollution (liés à des conditions météorologiques qui entravent la dispersion des polluants), des mesures sont prises visant à réduire densité et vitesse du trafic automobile.
  Les rues étroites bordées d'immeubles élevés connaissent, à trafic automobile égal, des niveaux de pollution plus élevés qu'une large avenue plantée d'arbres avec des ouvertures non bâties.
- Des études récentes en région bruxelloise ont mis en évidence un taux de pollution intérieure des habitations très supérieur à celui de l'air extérieur !
  Or aucune norme n'existe actuellement en ce qui concerne la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments. Une des causes est un effet pervers de l'isolation des logements : une bonne ventilation est indispensable !

Allergies, affections pulmonaires, cancers, maladies cardio-vasculaires, stérilité masculine… les spécialistes admettent aujourd'hui qu'une part importante de ces maladies est d'origine chimique et que les remèdes sont plus difficiles à trouver que pour les maladies naturelles. Une meilleure gestion de l'Environnement pourrait donc contribuer à une réduction substantielle du coût des soins de santé.

Des raisons d'espérer : quelques faits significatifs

- Un grand nombre de dangers sont à présent identifiés de manière indiscutable. C'est notamment le cas de l'amiante utilisée comme isolant dans les constructions anciennes sous diverses formes.
  La Commune a fait faire un constat pour tous les bâtiments communaux par un bureau d'étude spécialisé. Des travaux systématiques de désamiantage sont en cours depuis plusieurs années là où cela s'avère nécessaire ; ils seront terminés vers 2010. Ils font chaque fois l'objet de la délivrance d'un permis d'environnement imposant des conditions de sécurité très exigeantes.
- Un inventaire des sols pollués est entrepris en région bruxelloise ; et d'ores et déjà, les sols des jardins potagers ont été analysés et la décontamination des sites d'anciennes stations d'essence imposée.
  7.000 sites sont actuellement identifiés comme potentiellement pollués ; Uccle ne fait heureusement pas partie des communes les plus touchées.
- Le nouveau concept du « principe de précaution » fait l'objet d'une réflexion approfondie à l'échelle de l'Europe.
  Il est désormais reconnu que son application devrait s'imposer dans toute situation d'incertitude quant aux effets de l'exposition à une forme de pollution. C'est aujourd'hui le cas, par exemple, pour les pollutions électromagnétiques (GSM, téléphones DECT, WIFI, lignes à hautes tension…). Reste la délicate question des modalités d'une transformation de ce principe en normes de droit.
- Le jugement rendu en France à l'encontre de la compagnie pétrolière Total (suite à la pollution côtière due au naufrage de l'Erica) est historique. Pour la première fois, a été reconnu par une autorité judiciaire le concept de « préjudice écologique » ; un arrêt qui fera jurisprudence.

Mais ne l'oublions pas :
les plus insidieuses des pollutions sont celles qui ne se voient pas !

PRIME
INCITATION

Par l'octroi de primes les pouvoirs publics veulent encourager
un type de comportement jugé favorable à l'intérêt général.

Trois primes communales environnementales
Elles ont été instaurées à Uccle par la majorité arc-en-ciel à mon initiative.
Prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, pour celle d'une citerne à eau de pluie (avec réutilisation ménagère de l'eau) et pour l'aménagement d'une toiture verdurisée (à couverture végétale extensive ou intensive).
Avant 2001, de telles primes n'existaient pas dans notre commune. Je dois reconnaître que j'ai pu y remédier sans rencontrer d'opposition majeure.
Ces décisions ont nécessité l'élaboration de trois règlements à faire adopter par le conseil communal (non sans débat sur les modalités proposées). Nous avons veillé dans ces règlements à ce que les primes puissent être demandées aussi bien par des locataires que par les propriétaires.
Modeste contribution communale à la genèse du « cercle vertueux » d'une meilleure préservation de l'Environnement et d'une réduction des coûts d'occupation d'un bâtiment.

Multiplication des primes régionales
Les possibilités de primes se sont multipliées ces dernières années dans l'immobilier, plus particulièrement dans le domaine de l'énergie.
Les primes sont des incitatifs à portée plus généralisable que celui de la déduction fiscale (qui n'intervient forcément que longtemps après l'engagement de la dépense).
Mais les plus démunis ne peuvent en bénéficier lorsque la prime n'est versée au demandeur que sur présentation d'une facture attestant la réalisation des travaux ; ce qui suppose que celui-ci ait trouvé le moyen de financer l'investissement.
Les ménages à bas revenus sont donc, paradoxalement, souvent dans l'impossibilité de bénéficier de l'aide qui leur permettrait de réduire les charges liées à l'occupation de leur logement. Même si l'on sait que des économies futures sont à la clé, sortir quelques centaines ou milliers d'euro n'est pas toujours possible.
C'est pourquoi, en Région bruxelloise, la législation sur les primes environnementales a été amendée en 2008 : désormais, pour les ménages gagnant moins de 30.000 €, 70% des travaux peuvent être financés par la prime et 90% du montant de celle-ci est préfinancé.

Deux modalités complémentaires à finalité sociale

- Le « tiers investisseur » : une idée depuis longtemps chère au parti Ecolo
  Le principe est simple : emprunt à un tiers de la somme nécessaire à l'installation avec un remboursement du prêt calculé en fonction des économies prévisibles ; remboursement avec les économies réalisées et une fois la dette acquittée, réduction définitive de la facture d'eau ou d'énergie.
  Ce tiers investisseur peut bien entendu être une personne privée (certaines entreprises seraient prêtes à jouer ce rôle, pour autant qu'elles aient la garantie d'être remboursées). Mais les pouvoirs publics devraient envisager de jouer eux-mêmes le rôle du tiers investisseur.
- Le « prêt vert social » : une initiative pilote de la ministre bruxelloise Ecolo
  Initié en collaboration avec la coopérative de crédit alternatif CREDAL, ce système permet aux ménages les plus démunis un emprunt à taux d'intérêt zéro pour des travaux d'isolation de leur logement.

Les systèmes du tiers investisseur et du prêt vert social répondent au reproche de principe fait à la prime d'être « un cofinancement public d'initiatives privées que seuls peuvent envisager ceux qui en ont les moyens ».

PRINCIPE DE PRECAUTION
LE RETOUR À L'ÂGE DE LA PIERRE ?

Le drame de l'amiante :
L'amiante a été extraite de mines et les matériaux à base d'amiante ont été fabriqués au détriment de la santé de milliers de travailleurs et de leur famille. Suite à l'inhalation des fibres d'amiante, asbestose, cancer du poumon et mésothéliome de la plèvre apparaissent après des dizaines d'années.
Etait-on conscient du danger ? Probablement pas, au début. Mais lorsque le doute s'est installé (dans les années 60 seulement alors que le risque semble avoir été identifié en Angleterre dès le début du siècle !), les industriels de l'amiante ont commencé par nier l'existence du risque. Puis ils se sont dits capables de maîtriser le danger. Jusqu'à ce qu'une législation finisse par interdire l'emploi de l'amiante dans la construction (en 1998 seulement en Belgique et en 1999 par l'Union européenne) !).
Drames individuels et familiaux. Coût social exorbitant en termes de santé publique et aussi de désamiantage des bâtiments (pensons au Berlaymont !). Plaintes en justice déposées par des victimes contre les firmes productrices sans aboutir à leur mise en cause juridique : ni responsabilité pénale ni responsabilité civile. C'est la collectivité qui paye les dégâts.

On a trouvé de l'amiante dans pratiquement tous les bâtiments publics ucclois. Il ne faut pas paniquer pour autant : un programme de désamiantage est en cours dans tous ceux où une expertise l'a estimé nécessaire. Un incident dans la piscine (endommageant une partie du plafond) s'est pourtant soldé par la nécessité de travaux urgents ; ils ont pris des mois et coûté plusieurs millions d'euros.

Bien avant que la démonstration « scientifique » ne soit faite de la dangerosité de ce très bon matériau d'isolation, l'alarme avait été donnée ; mais on n'avait pas encore inventé le « principe de précaution » !

Les campagnes contre le tabagisme :
Il a fallu du temps pour que la nocivité du tabac sur la santé soit unanimement reconnue. Face à un risque à présent clairement identifié, chacun s'accorde pour reconnaître que des mesures de protection s'imposent.
Malgré les tactiques utilisées par les cigarettiers pour miner les campagnes anti-tabac, les pouvoirs publics nationaux mènent aujourd'hui une politique de prévention contre un danger qui a été démontré. Y compris celui du tabagisme passif ; d'où la récente interdiction de fumer dans les restaurants, assez largement acceptée par les citoyens.

Il ne s'agit plus ici de précaution mais de prévention.

L'inquiétude relative à l'impact sur la santé du rayonnement des ondes GSM :
Un chapitre entier est consacré à cette forme de pollution qui est d'autant plus insidieuse qu'elle est invisible.

« Tant que le doute persiste sur l'impact non thermique de ce type de rayonnement électro-magnétique sur la santé, il vaut mieux s'abstenir de soumettre des habitants (et plus particulièrement les enfants et les personnes âgées) à une exposition rapprochée prolongée. Dans une situation de risque probable mais non démontré, on estime prudent de prendre des précautions. ».
C'est avec cette référence au « principe de précaution » que j'ai exprimé en conseil communal (dans les années 90, alors que j'étais dans l'opposition) la demande d'imposer des conditions plus sévères à la délivrance de permis pour les antennes GSM. En vain ; la majorité PRL-FDF de l'époque était unanime à considérer qu'il ne fallait pas entraver le développement d'une technologie nouvelle socialement très utile.

Grâce à l'apport de nombreuses contributions scientifiques, les mentalités ont beaucoup évolué depuis le début de la diffusion de cette technologie séduisante ; et l'inquiétude s'est élargie à l'impact sur la santé de l'ensemble des radiations non-ionisantes.

L'incertitude quant au danger potentiel des nanoparticules :
Les technologies de l'infiniment petit (un nanomètre est un milliardième de mètre) sont en plein boom dans des secteurs très diversifiés. Elles suscitent elles aussi des inquiétudes en matière de santé publique.

Dans une situation d'incertitude la prudence s'impose.
Cette attitude de précaution a été formulée officiellement pour la première fois lors du sommet mondial de la Terre à Rio, en 1992, dans le contexte d'une volonté de trouver un accord sur la préservation de l'environnement :
Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.
Déclaration de Rio 13 juin 1992
Ceci est la version française du texte ; dans la version anglaise on parle pas de mesures effectives mais bien de mesures « cost effective » ce qui n'est pas anodin : le coût de ces mesures est pris en compte et il ne doit pas être excessif !

Une préoccupation économique que l'on retrouve traduite dans le droit français par l'adoption de la loi Barnier :
Le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économiquement acceptable.
Loi française du 2 février 1995

En plus de l'insistance sur le « coût acceptable » cette formulation témoigne de deux autres reculs par rapport à la version française de Rio : les dommages doivent être « graves et irréversibles » à la fois ; l'incertitude se réfère au seul discours scientifique « du moment » donc le dominant (ce qui donne peu de poids à la parole de la minorité qui doute).
Par contre, elle introduit l'expression « principe de précaution » potentiellement plus forte en droit qu'une simple approche.

Une formulation plus récente, tout en étant plus conforme au texte français de Rio, élargit le champ concerné à celui de la santé :
L'absence de certitude dans l'état actuel des connaissances ne doit pas retarder la prise de mesures de protection dès qu'il existe une présomption suffisante de l'existence d'un risque de dommages graves ou irréversibles pour l'environnement ou la santé publique.

De même que la définition proposée par Nicolas Hulot dans son livre « Pour un pacte écologique » :
Principe invoqué lorsqu'un phénomène, un procédé ou un produit représente un danger possible pour la santé ou la protection de l'environnement et dont les données scientifiques existantes ne permettent pas d'évaluer plus précisément le risque encouru.
Nicolas Hulot 2006

Cette dernière définition est par ailleurs beaucoup moins restrictive que les deux premières : il suffit que le danger soit « possible » et les données scientifiques « imprécises » !

Au-delà du jeu formel, quel est l'intérêt de cette comparaison de textes ?
Il s'en dégage une convergence fondamentale : le principe de précaution débouche, lorsqu'on est en présence d'un risque incertain, sur la décision prudente de ne pas se prévaloir de cette incertitude pour s'abstenir de prendre des mesures préventives. Il ne s'agit donc pas, comme on le croit souvent, d'une règle d'inaction ou d'un principe d'abstention (« dans le doute, abstiens-toi »). Il faut donc agir, sans attendre.
Pour reprendre le cas des antennes GSM, le principe de précaution n'oppose pas un "non inconditionnel" au "oui inconditionnel" et unanime des tenants du mythe du Progrès. Il y oppose au contraire une mise en garde qui est un appel à la réflexion et à l'action. Autrement dit : des conditions.

Ainsi la référence au principe de précaution complexifie le débat et l'action publique face à des problématiques

liées à des techniques nouvelles. Elle témoigne aussi de la grande diversité des définitions d'un principe très novateur, récemment apparu dans les préoccupations tant européennes que mondiales. Une diversité qui s'explique par l'importance des enjeux socio-économiques qu'il concerne. En terme de coûts et de responsabilité.
Car s'il découle d'un tel principe l'obligation, pour les pouvoirs publics, de conditionner, d'interdire ou de différer la mise en œuvre d'une technologie dont l'innocuité est douteuse, il ne faut pas s'étonner que chaque mot soit pesé dans la formulation d'un texte auquel chacun pourrait se référer en droit. Et plus particulièrement les victimes potentielles !

La mise en oeuvre du principe de précaution pose problème.
D'abord parce que l'ambiguïté des termes prudemment utilisés dans les premières définitions (qui sont celles auxquelles il est le plus habituel de se référer) induit d'inévitables questions.
Quels types de « dommages » faut-il prendre en considération ? Qu'est-ce qu'un dommage « grave » ? Un tel dommage ne peut-il résulter de l'accumulation dans le temps d'une série de dommages légers ? A partir de quand doit-on considérer qu'il y a doute ? Qu'est-ce qu'un coût économique « acceptable » ? Quelles mesures est-il légitime de prendre ? Comment décider si elles sont « proportionnées » ? …

Face à ces multiples questions, on mesure à quel point cette mise en œuvre est, comme le dit très justement le physicien belge auteur d'une thèse récente sur le sujet (Jim Dratwa), une « expérimentation collective ».
Collective parce qu'elle concerne l'intérêt général. Collective également parce qu'elle prend en compte des mobilisations citoyennes qui expriment une inquiétude assez généralisée et implique donc d'en débattre avec la société civile. Collective, enfin, parce qu'elle agit sur la construction du monde de demain, de ce que nous avons (et aurons) en commun.

Ensuite parce que ce principe est révolutionnaire du point de vue du mode de pensée : il anticipe sur l'avenir et il implique un nouveau rapport à la science et à l'expertise ; et qu'en tant que tel il est encore difficilement applicable en termes de droit contraignant.
La mise sur le marché de nouveaux médicaments est un cas intéressant et encourageant : leur innocuité pour la santé doit avoir été testée avant que la vente ne soit autorisée. Il y a un renversement des charges de la preuve : ce n'est plus à l'accusation de démontrer le danger, c'est à la défense de prouver qu'il n'existe pas.

De nombreux juristes et environnementalistes souhaitent que cette nouvelle attitude à l'égard du risque se traduise de manière plus générale en principe de droit, qu'elle devienne une norme juridique à laquelle il deviendrait habituel de se référer. De manière à pouvoir légiférer dans une situation d'incertitude.
Une tendance à laquelle s'opposent évidemment les lobbies industriels qui se sentent concernés ! D'autant plus que le champ d'application du principe de précaution pourrait être élargi au-delà des questions d'environnement et de santé ;
par exemple, au domaine du commerce international dans le cadre de la libéralisation des échanges.

Faute d'une intégration du « principe de précaution » dans les législations nationales qui permette son application concrète, il me paraît important de multiplier l'emploi de l'expression dans la motivation des actes publics. Cela peut faire jurisprudence dans le cadre d'un processus bénéfique de contagion culturelle.
Certains juges belges l'ont déjà fait dans leurs arrêts relatifs à des antennes GSM. Pour ma part, j'y ai fait référence dans l'avis de la commission de concertation demandant l'imposition d'une étude d'incidences à la demande de permis de lotir Engeland (la précaution s'imposait en matière d'impact du projet sur l'hydrologie d'un « site natura 2000 »). L'expression n'a cependant pas été reprise dans l'arrêté du Gouvernement bruxellois ordonnant cette étude ! Une lacune probablement liée à la curieuse "querelle des mots" autour du principe de précaution (qui contraste avec l'emploi rapidement généralisé de l'expression développement durable).

Tout revient à la question d'une appréciation mesurée du risque.
L'objectif du principe de précaution est d'éviter deux types d'erreurs aux graves conséquences : celle d'un risque erronément nié ; et celle d'une question mal posée parce que tous les risques possibles n'ont pas été envisagés.
Le grand problème de la plupart des maladies environnementales (comme ce fut le cas pour l'amiante), est que l'appréciation du risque est rendue d'autant plus difficile que le temps de latence est long entre l'exposition et l'apparition des symptômes.
Dans le cas de GSM, il faut savoir que les compagnies d'assurance n'acceptent pas de couvrir les opérateurs de téléphonie mobile en responsabilité civile ! Il me semble aussi essentiel de distinguer le risque que l'individu décide personnellement d'assumer et celui qui est imposé, au bénéfice d'acteurs économiques privés, à toute une collectivité.

S'il faut bien admettre que le « risque zéro » n'existe pas (et qu'il n'est pas envisageable de freiner a priori la mise en oeuvre des nouvelles technologies potentiellement utiles parce que l'on rejette l'hypothèse d'une absence de risque), le problème se pose, en matière d'incertitude, de l'existence de choses inconnues que nous n'avons pas conscience d'ignorer à côté de nos ignorances conscientes !

Dans un contexte d'incertitude,
face à des risques collectifs de dommages graves ou/et irréversibles,
le principe de précaution incite à une action préventive des pouvoirs publics
avant que soit levée cette incertitude.
Il légitime d'agir sans attendre
en raison des conséquences possibles d'une action différée.

PRIORITE
CHOIX DOULOUREUX

Chaque parti tend aujourd'hui à se montrer « généraliste ».
Les programmes des partis sont de plus en plus riches parce qu'ils visent à couvrir le champ de tous les aspects de la gestion politique.

Les différences entre partis s'affirment surtout
par la mise en exergue d'une série d'objectifs présentés comme des priorités.
Lors des négociations postélectorales pour la formation d'une majorité, les accords et les points de rupture concernent ce que chacun présente comme des exigences prioritaires.

Les choix prioritaires des partis en campagne
Ils sont fondés sur des convictions idéologiques mais ils se prennent souvent aussi dans un souci de stratégie électorale.
L'exemple des élections présidentielles françaises est intéressant à cet égard. Dans la foulée du pacte écologique proposé aux candidats par Nicolas Hulot (et signé par 5 d'entre eux), on aurait pu s'attendre à ce que le thème du réchauffement climatique devienne prioritaire à leur yeux. Il n'en a rien été. Le climat est devenu un chapitre parmi d'autres de leur programme, rapidement abordé le plus souvent en fin des débats. Un phénomène similaire a caractérisé les récentes élections fédérales belges. Les autres partis se sont limités à ce qu'Ecolo a dénommé « l'écologie des plateaux de télévision » ! L'électeur a-t-il été dupe ?
Quant à l'enlisement des négociations postélectorales belges en 2007, il était principalement dû à la priorité accordée par les partis flamands à la défense de positions radicales en matière institutionnelle.

L'obligation de faire des choix dans l'exercice d'un mandat exécutif
Si des économies sont nécessaires, dans un contexte d'élaboration difficile du budget ordinaire, chaque département est appelé à raboter ses demandes ; il paraît alors équitable de demander à chacun des échevins un effort chiffré d'une même ampleur. Il me semble que c'est une erreur : le Collège devrait avoir la volonté d'assumer ses choix politiques en refusant de réduire les moyens financiers des actions qu'il estime prioritaires.

Faire des choix, c'est une nécessité récurrente en politique, pour diverses raisons étroitement imbriquées : compromis nécessaires au sein d'une coalition, contraintes de temps, contraintes budgétaires, contraintes techniques, réponse à des demandes citoyennes…

L'exemple du projet public d'urbanisation partielle du plateau Avijl
Ce dossier me parait particulièrement intéressant à expliciter : car la nécessité s'est en effet imposée au pouvoir communal, à plusieurs reprises, de faire des choix de priorités bien difficiles.
Je me limiterai à celui-là (en soulignant que ce texte complète, sans faire double emploi, le long exposé qui commente le mot Avijl).

- ***Premier choix : construire des logements publics sur ce vaste terrain à bâtir communal ou le préserver en espace vert. Le social ou le vert ? Conflit de valeurs, douloureux pour un parti Ecolo aussi attaché à l'une qu'à l'autre !***
- *L'accord de majorité prévoyait de construire du logement à finalité sociale sur ce site affecté au PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en terrain à bâtir, sans plus de précisions.*
- *Le Collège s'est ensuite mis d'accord pour le compromis que je lui ai proposé : un nombre de logements limité à 200 (soit une densité faible, la plus faible de toute la commune), moitié « sociaux » moitié « moyens » (en évitant la formation d'un « ghetto social » par une mixité des deux types de logements dans l'espace), un accès limité à l'automobile (et le maintien des cheminements piétonniers), des exigences en matière de développement durable.*
  Un projet beaucoup plus respectueux du site que ce que permettait le PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol) en vigueur. Un compromis qui me semblait permettre une bonne intégration des nouvelles constructions dans le bâti existant et le maintien sur le site d'une importante surface de jardins potagers (ce qui était à mes yeux une priorité).

- ***Deuxième choix : où construire ? quelles parties du plateau valait-il mieux préserver en espace vert ? Densifier davantage côté montagne de St Job, Benaets, Vieille rue du Moulin ? Priorité à la préservation des potagers, du petit bois, de la prairie ?***
- *Pour des raisons de relief et de mobilité, la décision semblait s'imposer de limiter les accès carrossables et de privilégier l'accès par le sud ; un choix rapidement avalisé par le bureau d'étude, dont la validité fut confirmée par le rapport sur les incidences environnementales (RIE).*
- *Par ailleurs, un objectif qui semblait prioritaire à mes yeux comme à ceux de l'administration était la meilleure préservation possible de la biodiversité interne du plateau.*
- *Le choix a été fait (entre les trois options possibles proposées par le RIE) du maintien d'une partie de chacun*

des écosystèmes, en ménageant des relations entre eux. Tout en étant conscients qu'aucune des options n'était un idéal du seul point de vue biologique. Un choix quelque peu infléchi ensuite, à la demande des riverains, de manière à préserver une plus grande part de la prairie (laquelle était trop sacrifiée dans le premier projet) et davantage d'espace potager.

- ***Troisième choix : le site boisé de l'ancienne décharge communale. Fallait-il construire dessus pour préserver davantage les trois autres écosystèmes ? Ou ne pas y toucher ?***
- *Assainir la décharge était la proposition des riverains, celle qui leur semblait être « le bon sens ». Un assainissement qui aurait le double avantage d'apaiser leurs inquiétudes (récemment avivées par des rumeurs) et de dégager les actuels potagers d'une bonne part des constructions. Mais dont le coût serait important (sans parler du problème de négocier avec la Région flamande pour trouver un site où déposer la grande masse de matériaux à évacuer !).*
- *Les expertises scientifiques conseillaient au contraire de ne pas toucher au « couvercle » recouvrant des anciens débris de construction considérés comme inoffensifs s'ils restaient enfouis : une exploitation de surface en espace vert (de loisir ou potager) ne présenterait alors aucun danger pour la santé. Impossible, par contre, d'envisager de construire au-dessus de la décharge comblée, pour des raisons évidentes de stabilité.*
- *Fallait-il accorder la priorité à la demande des riverains ? Compte tenu de tous les éléments d'information rassemblés (y compris la grande profondeur de la cavité creusée dans un terrain sableux instable), le Collège a décidé de ne pas toucher à la décharge. Des constructions pouvaient cependant être érigées sur l'aplat à l'avant de celle-ci, à front de la Vieille rue du Moulin ; après l'avoir sérieusement envisagé, j'y ai renoncé, convaincue par l'argument écologique que, du point de vue de la biodiversité, il était plus important de préserver le passage par un couloir vert relais de maillage vert entre le parc Fond Roy et l'intérieur du plateau Avijl.*

- ***Quatrième choix : accepter ou rejeter l'alternative d'implantation du bâti proposée par le « Livre blanc » du comité de quartier.***
- *La volonté du comité de préserver l'intérieur du plateau l'a conduit à prôner, en plus de la construction sur le site de la décharge assainie, l'implantation alternative d'un grand nombre des logements en dehors des limites du PPAS Avijl, sur un terrain appartenant lui aussi à la Régie foncière : un petit terrain situé entre la chaussée de St Job et les hauts immeubles Etrimo de la rue Jean Benaets (actuellement utilisé en parking public) ; un site peu ensoleillé et bruyant, bien médiocre pour une densification résidentielle.*
- *Accepter une telle alternative c'était donner la priorité aux souhaits des riverains actuels (qui sont pour la plupart les heureux propriétaires d'une maison, souvent avec jardin). La majorité arc-en-ciel a choisi d'accorder la priorité à la qualité de vie des futurs locataires des logements à construire.*
  C'est donc un projet de PPAS fort similaire à celui présenté dans la brochure diffusée aux habitants en avril 2006 (avec quelques petites modifications allant dans le sens de leurs demandes) qui fut adopté par le conseil communal de juin.

- ***Cinquième choix : celui du nouveau Collège MR-PS après l'enquête publique. Respect du travail du Collège précédent ou remise fondamentale en question ?***
- *Dans le contexte d'une participation massive à l'enquête publique pour contester le projet de plan, le nouveau Bourgmestre Armand De Decker (« empêché » et en campagne électorale fédérale !) s'est montré soucieux de ne pas déplaire aux riverains : il a exprimé sa volonté d'une suppression de toute voirie intérieure carrossable et de la préservation de la prairie. Ce qui, sans une diminution de l'ordre de grandeur de 200 logements, implique de charger davantage le bâti périphérique… aux dépens du réseau de maillage vert ?*
- *Le principe d'une restriction de l'accès de l'intérieur d'îlot à la voiture va dans le sens de ce que j'ai toujours souhaité (mais sans avoir eu la moindre chance de l'obtenir du Collège précédent !),*
  Mais l'idée d'un déplacement du bâti aux dépens du bois (côté J. Benaets) me semble être un choix discutable pour plusieurs raisons : c'est dans le bois que nichent les oiseaux ; d'importants travaux de terrassement seront nécessaires ; la circulation est déjà bien difficile rue Benaets ; et les nouveaux logements seront intégrés dans un environnement de moindre qualité.
- *Par contre, permettre de densifier davantage la bordure de la Vieille rue du Moulin ne posait pas de gros problèmes… sauf que cela remit à l'avant plan des préoccupations l'épineuse question controversée de l'assainissement (possible ? nécessaire ?) de l'ancienne décharge communale.*

- ***Sixième choix : répondre ou non à l'exigence pressante du comité de quartier de dépolluer la décharge ?***
  Dans le projet de PPAS modifié par le bureau d'étude, le choix a été confirmé par le Collège MR-PS de ne pas envisager de bâtir sur le site de la décharge. Malgré la propagation de rumeurs relatives à sa toxicité (dépassant largement les conclusions des rapports d'experts) ; et conformément aux recommandations du rapport sur les incidences environnementales en matière de biodiversité ; et compte tenu de la nature sableuse du sous-sol (rendant impossible le maintien d'une haute paroi verticale de près de 20m en amont de la zone excavée et impliquant donc un empiétement important sur la surface potagère).
  Un choix qui n'a manifestement pas été compris ni admis par les défenseurs du plateau, qui semblent décidés à ne pas abandonner la lutte.

Tel qu'amendé à de multiples reprises, le PPAS Avijl finalement adopté par le Conseil communal en début mars 2009, est un compromis visant à préserver le « cœur » du plateau (priorité des riverains) tout en permettant la construction de 200 logements de qualité à finalité sociale sur ce terrain public (priorité du pouvoir communal). Reste à obtenir l'aval du gouvernement régional.

En guise de conclusion
L'exemple du projet Avijl illustre bien la nécessité comme la difficulté de faire des choix en politique.
Une page semble tournée…mais combien de temps a-t-il fallu pour l'écrire ! Et combien de temps faudra-t-il encore pour en concrétiser les intentions ? En attendant, les listes de demandes de logement à prix modéré s'allongent…

Il est décidément bien difficile, dans une commune verte comme Uccle,
d'accorder la priorité au besoin social de logements !

PROCES D'INTENTION
FRÉQUENTS EN URBANISME

Uccle, le 7 juillet 2004.
L'ordre du jour de la commission de concertation prévoit 20 dossiers d'urbanisme.
Lorsque l'heure arrive d'examiner un projet particulièrement contesté,
un habitant s'y oppose, d'une manière très agressive :
il m'accuse d'avoir inscrit volontairement ce dossier pendant les vacances
« afin d'avoir moins d'habitants présents à la séance publique » !

En réalité, la décision de cette séance supplémentaire de la commission (suivant de près celle de la fin juin) s'expliquait par l'afflux, habituel à cette époque, d'un grand nombre de demandes de permis introduites à temps pour être traitées avant les vacances d'été. Et notre volonté, malgré la présence de plusieurs gros dossiers à l'ordre du jour, de ménager dans le planning un temps suffisant pour que chaque projet puisse être débattu oralement dans de bonnes conditions. L'accusation était donc particulièrement malvenue.

Le procès d'intention est particulièrement blessant. Mais le mandataire politique s'y expose inévitablement ; parce qu'on lui prête une soif de pouvoir, de gloire, voire d'avantages matériels.

Des procès d'intention sont souvent faits aux responsables de la délivrance des permis privés. Le pouvoir public est accusé de partialité par les riverains qui contestent un projet ou dénoncent ce qu'ils estiment être une infraction.
Ce fut par exemple le cas d'un dossier particulièrement délicat relatif à la construction d'une villa en intérieur d'îlot en bordure d'une zone verte protégée et d'un talus escarpé dont la stabilité était incertaine. Dans le contexte d'une longue procédure de recours, des accusations erronées (fondées sur une interprétation subjective des faits) se sont avérées telles que l'échevin Cools et moi-même avons jugé nécessaire de diffuser un message toutes boites dans le quartier, avec l'espoir que cela mettrait un terme aux excès d'une désinformation susceptible d'entacher gravement la confiance du citoyen à l'égard du pouvoir communal.

Les projets publics suscitent également des procès d'intention.
Je me rappelle par exemple, de la vive inquiétude de certains riverains de l'avenue Lancaster, face au projet de réaménagement de la voirie et des trottoirs, présenté par l'échevin Marc Cools. Ils accusaient la Commune de vouloir transformer leur rue en une artère de grand trafic de transit au détriment du calme et de la sécurité des piétons. Les travaux se sont terminés à la satisfaction générale et cette rue est aujourd'hui incluse dans une zone 30 !

Mon plus mauvais souvenir fut certainement d'être accusée, simultanément et de manière contradictoire, à propos de l'épineux dossier du plateau Avijl.
D'une part, le Bourgmestre exaspéré par la lenteur de l'avancement de ce projet public de construction de logements m'avait reproché de faire traîner volontairement les choses (au nom d'une réticence écologique à l'idée de dégrader un bel espace vert). D'autre part, je recevais de la part d'une habitante du quartier, une lettre incendiaire m'accusant de poursuivre une « glorification personnelle » en voulant concrétiser sous ma responsabilité un projet d'urbanisation qui avait dû être reporté dans le passé à plusieurs reprises.

Mon expérience personnelle de l'exercice d'un mandat exécutif m'incite à me méfier des rumeurs qui alimentent (via les médias ou le bouche à oreille) des procès d'intention à l'égard des élus d'autres communes.
J'essaye toujours de m'informer à bonne source avant de me forger une opinion. Il s'avère le plus souvent que les raisons d'une décision contestée ont été mal interprétées, que les retards s'expliquent par des causes qui ne relèvent pas d'une mauvaise volonté. Ce qui n'exclut évidemment pas l'éventualité d'abus de pouvoir et de manœuvres politiciennes !

M'est-il arrivé moi-même de faire des procès d'intention à l'encontre d'adversaires politiques ?
Je me souviens de la fausse interprétation que j'avais faite (alors que j'étais conseillère communale dans l'opposition) des intentions de l'échevin de l'Urbanisme de l'époque lors de l'instruction de la demande de permis concernant la propriété Delvaux. Un dossier pour lequel la Commune a fini par avoir une attitude très ferme face à la position partisane du Ministre régional libéral de l'époque.
Je reconnais aussi que la méfiance des élus Ecolo ucclois à l'égard des intentions stratégiques de la Ministre socialiste en charge de l'Urbanisme et du Logement à la Région était excessive ; quelques faits récents témoignent cependant qu'elle n'était pas tout à fait injustifiée !

En politique comme en amour, le procès d'intention témoigne d'a priori
qui entretiennent l'incompréhension, attisent les conflits
et masquent les véritables enjeux.

PROGRAMME
DU TEMPS PERDU ?

Notre section locale Ecolo a fourni un travail collectif particulièrement riche, cohérent et clairement structuré pour l'élaboration du programme électoral de 2000.
Faut-il y voir une des causes de notre beau score (7 conseillers communaux) ? Malheureusement, je ne le crois pas !

Le premier intérêt d'un programme politique : son utilité pour le parti qui en est l'auteur
L'élaboration d'un programme électoral est toujours un temps fort dans la vie des partis politiques.
Elle vise à construire un projet cohérent de société qui rencontre l'adhésion collective des militants. Elle suscite le débat en interne, elle fait émerger des idées neuves, actualise les prises de position.
Après les élections, le programme d'un parti constitue un référentiel pour guider l'action de ses élus.
Ce n'est malheureusement pas toujours possible ! La participation à une majorité de coalition impose d'inévitables compromis. Et certaines promesses s'avèrent souvent irréalisables à court terme.

L'influence du programme sur l'électeur : difficile à évaluer
Je pense qu'un programme électoral, aussi bien pensé soit-il, n'a en réalité que peu d'influence sur le choix de l'électeur.
D'abord parce que le nombre de ceux qui lisent attentivement les programmes électoraux et les comparent entre eux est très limité. Ensuite parce que les programmes abordent une telle diversité de thèmes qu'il est peu probable qu'ils puissent entraîner une adhésion de l'électeur dans leur globalité.
Enfin parce qu'on est en droit d'espérer que beaucoup d'électeurs sont conscients de l'impossibilité, pour chacun des partis, de concrétiser leur programme dans le cadre d'une coalition (dont la composition et les rapports de forces sont de surcroît encore inconnus au moment du vote !).
Il peut cependant arriver qu'un électeur remette en question son vote habituel par refus d'un aspect épinglé dans le programme du parti auquel il s'identifiait.
Dans le cas d'Ecolo, il s'agit souvent de questions éthiques du programme fédéral (comme l'adoption par les couples homosexuels, la libéralisation du cannabis ou l'acceptation du port du voile islamique).
Tout en respectant ces points de vue, je pense qu'il devrait être possible à l'électeur de distinguer les enjeux spécifiques à chaque niveau d'élections dans les motivations de son vote.

L'importance première de l'image d'un parti politique
Par contre, plus déterminante me semble être l'image mentale que l'électeur associe à un parti ; à tort ou à raison !
Une image souvent biaisée parce que réductrice ; plus particulièrement peut-être dans le cas du parti Ecolo. En effet, dans l'esprit de la majorité des citoyens, ce parti « vert » n'a de raison d'être que pour la défense de l'environnement ; et l' « environnement », pour un citadin, c'est d'abord et avant tout ses espaces verts.

C'est pourquoi le fait que les écologistes ucclois apportent leur soutien à des projets de construction de logements sociaux sur des espaces verts « de fait » (terrains à bâtir « de droit ») comme le plateau Avijl ou le grand champ du Moensberg a paru incompréhensible à une part de notre électorat traditionnel.
En ce qui concerne le plateau Avijl, notre programme de 2000 témoignait clairement de notre accord de principe pour un projet public de logement sur ce site : « Mettre le plateau Avijl en zone verte si le projet de lotissement ne comporte pas une part minima de 50% de logements sociaux ». Remarquons au passage que, dans la formulation de notre programme, le mot « lotissement » a été mal choisi puisqu'il signifie une division d'un terrain en parcelles susceptibles d'être mises en vente ; or j'ai toujours défendu l'idée du maintien de l'ensemble du terrain dans le patrimoine foncier communal pour éviter d'éventuelles tentations spéculatives à l'avenir.
La présence de ce point dans notre programme n'a pas empêché certains riverains de m'accuser de trahir l'idéal de mon parti lorsque j'ai porté, au nom du Collège, le nouveau projet d'urbanisation partielle du plateau. **Le poids des Verts européens**
Il n'est pas sans intérêt de souligner que, malgré la diversité des situations nationales, les partis écologistes des pays de l'Union européenne sont parvenus à se mettre d'accord sur un programme très largement commun. Ce qui donne aux Verts une capacité d'influence accrue au sein du parlement européen.

L'élaboration d'un programme :
une occasion privilégiée de mûrir sa réflexion pour un parti politique.
La comparaison entre les programmes :
une occasion privilégiée de mûrir son choix pour l'électeur.

PROMOTEURS

Voilà bien un mot qui, dans l'esprit de nombreux habitants ucclois, n'a que des connotations péjoratives (et mériterait de figurer dans la liste des injures du capitaine Haddock !). Le promoteur est forcément un « bétonneur », coupable de massacrer de précieux espaces verts. Il est d'ailleurs fréquent d'entendre un demandeur de permis souligner le fait « qu'il n'est pas un promoteur » ; les riverains admettent plus aisément la demande de celui qui veut construire sa propre maison.

Mon intention n'est pas de diaboliser a priori la promotion immobilière. Ces quelques réflexions témoignent d'une expérience hic et nunc, à Uccle lors de la période de fièvre immobilière sans précédent qui a suivi l'entrée en vigueur du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en 2001.
Une expérience plutôt négative. Aurait-elle été différente dans une autre commune et dans un autre temps ?

Un échevin de l'urbanisme rencontre beaucoup de promoteurs immobiliers. Ils viennent lui présenter des projets qui ont en commun un même objectif : la rentabilisation maxima de l'investissement qu'ils ont fait dans l'achat d'un terrain porteur ou non d'un immeuble. Ils vivent du bénéfice engendré par des opérations plus ou moins spéculatives de location, ou plus souvent de revente, des biens nouvellement construits.

J'ai constaté que, prévoyant que l'octroi du permis sera soumis à conditions, ils adoptent tous la même stratégie : demander le plus pour obtenir encore assez ! C'est un jeu dont les pouvoirs publics qui instruisent la demande ne sont pas dupes.
Beaucoup d'élus sont l'objet des sollicitations pressantes des promoteurs. Certains d'entre eux sont même impliqués dans les conseils d'administration de sociétés immobilières privées.
Nombreux sont ceux qui fréquentent, à Cannes, le « Mipim » (Marché International des Professionnels de l'IMmobilier), ce grand rendez-vous annuel du monde des affaires immobilières.
En tant qu'échevine Ecolo, j'ai vécu relativement en marge de ces pressions lobbyistes. On venait me présenter le projet avant l'introduction officielle de la demande de permis. Et on repartait déçu de n'avoir obtenu aucun engagement de ma part quant à l'issue de l'instruction !

Le temps n'est plus, dans nos pays occidentaux, où chacun finançait la construction de sa propre maison avec son épargne (moyennant des phases d'arrêts dans le processus si les liquidités venaient à manquer) sur un terrain dont il était propriétaire.
Une proportion importante et croissante des nouveaux logements résulte de l'action des promoteurs immobiliers d'une part et des pouvoirs publics d'autre part. La différence entre ces deux types d'acteurs est fondamentale : les seconds cherchent à répondre, au mieux, à un besoin social, pas à faire du bénéfice ; les premiers, par contre, visent un taux de profit du capital qu'ils ont investi le plus élevé possible.

La logique de profit de la promotion immobilière se heurte à deux obstacles spécifiques du secteur de la construction : une période de rotation du capital exceptionnellement longue (le temps de la construction, puis celui de circulation du produit devenu marchandise offerte, immobilisent l'argent pendant plus longtemps que dans les autres processus de production) ; et la nécessité de la possession préalable d'une base foncière (d'autant plus difficile à acquérir que le terrain à bâtir se fait rare).

Topalov (un économiste marxiste français contemporain) en conclut que les marges possibles de plus values sont étroites au niveau de la construction (malgré les efforts consentis pour promouvoir la préfabrication et les achats sur plan qui accélèrent le processus) ; mais que le surprofit est possible par le jeu d'un flux permanent des échanges fonciers, dont la profession de promoteur s'est fait la spécialité au sein du système capitaliste et qui est un facteur déterminant de l'augmentation des coûts des valeurs foncières.
L'exemple récent de la commune d'Uccle ne dément pas cette thèse. Des terrains agricoles plus ou moins vastes ont été acquis par de grands groupes financiers dans le sud-ouest du territoire communal ; ils ont fait l'objet de projets de lotissement dès que le statut juridique de leur affectation possible a été défini par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) au terme d'un long conflit d'intérêts. Le plateau Engeland en est le meilleur exemple ; dans le cas du Kauwberg, par contre, la décision d'affectation en « espace vert de droit » a déjoué ces visées de forte plus value.
Je n'ai pas connaissance d'exemples ucclois de « pourrissement » d'immeubles à des fins spéculatives de libération du sol, comme on le déplore dans d'autres zones de la capitale. Mais la pratique est courante d'une valorisation des sols acquis par les promoteurs en terme d'image (« cadre de verdure », « village », « clos »…) dans le but de justifier une augmentation du prix par la valorisation sociale donnée à leur produit !

L'importance de la marge bénéficiaire des promotions immobilières est évidemment difficile à connaître (même si quelques témoignages m'amènent à penser qu'elle peut atteindre des pourcentages très élevés du prix de revient !). Ce qui est en tout cas certain c'est que l'espace urbain se vend au plus offrant et que la promotion immobilière excelle à créer du « foncier rare et donc cher » par la valorisation de la qualité environnementale ou culturelle du sol ; avec la volonté généralisée de densifier au maximum l'espace de terrain acquis.

Quelques promoteurs se montrent plus ouverts que d'autres aux exigences d'une bonne intégration de leur projet dans son environnement. Ils comprennent qu'ils y ont intérêt en terme d'image.
Je tiens à souligner que j'ai rencontré, en la personne d'un des promoteurs du projet Engeland-du Puits, un

interlocuteur ouvert et honnête, avec qui le dialogue constructif a toujours été possible.
Quant à celui du permis de lotir Engeland-Dolez, après un premier refus de sa demande, il a remarquablement amélioré les aspects écologiques du projet grâce aux conseils judicieux d'un bureau d'étude spécialisé.

Mais trop rares sont ceux qui proposent de construire du logement moyen de qualité qui sera mis sur le marché à un prix accessible à des ménages à revenus modestes. Le haut standing rapporte bien davantage ! Et dans une commune très recherchée comme Uccle, les promoteurs peuvent compter sur une demande qui ne menace pas de fléchir.
Il existe pourtant des sociétés immobilières qui se spécialisent dans la promotion de logements moyens ; mais pour que ceux-ci soient accessibles à des ménages modestes encore faut-il qu'elles acceptent de réduire leur marge bénéficiaire à du 20%, voire même moins…

Remarquons enfin qu'en matière d'architecture, les promotions immobilières font peu d'innovation car le « classique » se vend mieux (l'architecte qu'elles engagent a peu de marge pour exprimer sa créativité ; ce n'est pas facile à vivre pour lui). Et aussi que le « clé sur porte » tant à la mode présente deux défauts majeurs : en plus d'une esthétique banalisée, ce type de projet néglige l'exigence d'une adaptation optimale de chaque logement aux réalités concrètes du terrain.

Est-ce encore vraiment de l'architecture ?
N'est-il pas possible de proposer
d'autres rêves à des coûts qui restent accessibles ?

PUBLICITE
ENVAHISSANTE !

« La publicité : un moyen étudié pour vous rendre mécontent de ce que vous avez
et vous faire désirer ce que vous n'avez pas »
(Serge Latouche)

Autant l'avouer d'emblée : je fais partie de ceux qui contestent l'omniprésence de la publicité dans notre société et l'influence qu'elle exerce sur l'inconscient des gens. Je la crois coupable d'inciter à une consommation compulsive peu responsable et je m'efforce de résister à son pouvoir de séduction (tout en reconnaissant qu'elle peut avoir d'indéniables qualités d'esthétique et d'humour).

J'ai souri au retour de « Madame Laurent » sur les ondes de la RTBF.
Mais je suis irritée, plutôt qu'amusée, par les affirmations pseudo scientifiques des pubs pour les produits de lessive ou les « aliments contre le ballonnement ». « Les effets d'Activia sont scientifiquement prouvés par 30 études réalisées sur 2000 personnes » (graphique à l'appui…heureusement pour la firme productrice que le ridicule ne tue pas !)
Je m'indigne, compte tenu des risques pour la santé, des ondes émises par les antennes de téléphonie mobile, quand j'entends marteler à la radio le message répété suivant :
« Le seul téléphone dont vous avez besoin chez vous, c'est le GSM ». Je suis excédée par la publicité téléphonique à domicile, dont la fréquence dépasse le tolérable.
Je déplore l'image réductrice de la femme (femme objet ou ménagère) véhiculée dans de nombreux secteurs de la publicité.
Et je m'inquiète quand j'entends parler de « neuromarketing »
(cette nouvelle discipline, issue des neurosciences,
qui vise à mieux accéder à l'inconscient des consommateurs ciblés).

La publicité, ça crée de l'emploi et fait tourner l'économie, me répondrez-vous. Ce n'est pas une raison de tolérer ses excès, surtout lorsqu'elle nous manipule en donnant l'illusion que tous nos problèmes vont se résoudre par un acte d'achat et qu'elle alimente, par un harcèlement omniprésent, une croissance économique préjudiciable pour l'avenir de la planète.
Et ne l'oublions pas, la pub, c'est le consommateur qui la paie !

La publicité dans l'espace public
En tant qu'échevine de l'Urbanisme, j'étais concernée par cette forme de publicité commerciale, certes moins envahissante que celle présente dans les médias, mais qui a la particularité de nous être imposée sans possibilité de nous y soustraire.
Or il faut savoir, comme l'explique Arnaud Pêtre, chercheur à l'UCL, que « le cerveau est un iceberg dont la conscience est la partie émergée ». Les 95% de notre activité cérébrale sont inconscients et nous ne contrôlons que notre cerveau conscient. Nous sommes donc conditionnés à notre insu par la publicité sans pouvoir contre argumenter ; et diverses expériences ont aujourd'hui démontré que les publicités que nous n'avons même pas eu conscience de voir nous influencent dans nos comportements et nos intentions d'achat !

J'ai toujours considéré, rejoignant ainsi l'avis de nombreux comités de quartier à cet égard, que l'envahissement de la ville par la publicité était une forme de pollution visuelle et de privatisation de l'espace public à des fins mercantiles. Ma pratique d'échevine Ecolo a donc eu comme objectif d'en limiter l'impact, autant que faire se peut,

compte tenu des réglementations en vigueur et d'une position très minoritaire au sein du Collège à cet égard.

Il s'agit pour l'essentiel de panneaux muraux, de formats et de types variés (simple, déroulant, lumineux). La plupart sont installés sur des bâtiments ou des terrains privés aux propriétaires desquels ils rapportent un loyer substantiel.
Leur implantation est soumise à permis d'urbanisme (un permis délivré pour une durée limitée). Elle est réglementée par le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) dans un objectif esthétique et paysager.
Sont prescrites des limitations de surfaces publicitaires différentes pour 4 zones de l'espace régional (zone « interdite », « restreinte », « élargie » et « générale »). Nous n'avons pas à Uccle de zone élargie (dans laquelle un seul site peut recevoir jusqu'à 80 m_ d'affichage). Les PPAS communaux (Plans Particuliers d'Affectation du Sol) peuvent imposer des limitations supplémentaires (interdiction de toute publicité murale dans certains quartiers). En région bruxelloise les surfaces autorisées sont plus grandes que dans certaines villes françaises ; mais la tendance est aujourd'hui à la multiplication de panneaux de format réduit (8m_).
Il est difficile de refuser une demande de permis conforme aux règles en vigueur. Il n'est pas facile non plus d'obtenir des sociétés publicitaires que les panneaux en infraction soient enlevés par leurs soins. J'ai même entendu dire que des menaces auraient été exercées à l'encontre d'entrepreneurs chargés par le Gouvernement régional de procéder à des enlèvements… rumeur ?
J'ai fait réaliser une carte des panneaux publicitaires implantés sur Uccle. Leur répartition est fort inégale ; certains quartiers sont plus envahis que d'autres. Dans l'ensemble, cependant, le nombre total des panneaux est en diminution depuis quelques années.

Des permis d'urbanisme doivent aussi être demandés pour des « caissons publicitaires » placés sur les trottoirs, notamment ceux dissociés des abris pour voyageurs aux arrêts des transports en commun (les « Mupi » : Mobilier Urbain Publicitaire et d'Information). Ceci mérite de s'y attarder quelque peu car ces dossiers nous ont posé problème.
La fourniture, le placement et l'entretien des abris bus et tram sont assurés par une firme privée. Celle-ci rentabilise la démarche par des contrats publicitaires. Les abris ne coûtent donc rien à la Commune. Celle-ci touche même une redevance annuelle substantielle, calculée sur base du nombre de surfaces publicitaires (de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euro).
A Uccle, les abris ont été renouvelés en 2002 parce que la convention avec la firme Decaux venait à expiration fin novembre 2001. Le Collège a dû choisir entre les deux sociétés ayant répondu à l'appel d'offre pour une nouvelle convention (Decaux et Clear Chanel), sur la base d'un rapport comparatif rigoureux établi par le service des Travaux (en fonction de plusieurs critères). Le marché public a été attribué par le Conseil, sur proposition du Collège, à celle qui avait réuni le plus grand nombre de points (Clear Chanel) pour une durée de 12 ans.
Dans certains cas, les abris ne peuvent, pour des raisons de mobilité, avoir que des faces latérales réduites ; dans d'autres cas (voiries de prestige) la publicité est interdite par le RRU. Des caissons publicitaires dissociés de l'abri sont alors implantés ailleurs. Ce qui pose souvent des problèmes de mobilité (entravée sur les trottoirs) et de sécurité routière (par perte relative de visibilité). Sans parler du fait que les sociétés demanderesses ne respectent pas toujours les conditions qui leur sont imposées par le permis d'urbanisme !

Remarquons que la réglementation urbanistique ne régit que la forme de la publicité dans l'espace public. Elle ne s'occupe pas du fond du message.
Ce qui explique que l'on voit fleurir des publicités automobiles sur les abris des transports publics bruxellois en même temps que le ministre responsable plaide pour un transfert modal des déplacements urbains ! L'idée d'insérer, dans le cahier des charges des abris négocié par la Commune en 2001, des contraintes en matière de type de publicité n'a pas été retenue par le Collège arc-en-ciel ucclois.

Un exemple étranger mérite d'être souligné : celui de la ville brésilienne de Sao Paulo. La décision y a été prise d'une suppression totale de toute publicité dans l'espace public !
Et ce, d'après mes informations, à la satisfaction de 70% de la population et sans graves conséquences pour l'emploi. Simultanément, un projet est en cours de mise en valeur de l'architecture urbaine par un éclairage adéquat.

Une régulation trop laxiste
D'une manière plus générale, je pense que le secteur de la publicité n'est pas suffisamment régulé par les pouvoirs publics.
Le « Pacte écologique belge » (rédigé par 9 associations à l'occasion de la campagne électorale fédérale de 2007) dénonçait à juste titre le fait que, si le consommateur est désormais mieux protégé, « on est loin du compte lorsqu'il s'agit des impacts de la publicité sur l'environnement ».
Est-il par exemple cohérent de permettre la publicité pour des secteurs très énergivores tels que les vols en avion sur de courtes distances et les systèmes de climatisation en même temps que l'on fait la promotion auprès des citoyens d'une politique d'économie d'énergie ?
Quant aux publicités qui jouent habilement sur « l'Environnement » (comme en témoigne le virage spectaculaire du salon de l'auto 2008) elles s'inscrivent, ne l'oublions pas, dans la volonté de contribuer au maintien de la croissance du chiffre d'affaires des sociétés qui les financent. Avec parfois d'étonnants amalgames comme quand une firme bien connue nous conseille de « respirer » en nous souhaitant « une année avec moins de CO2 » !

Il existe bien sûr, en Belgique, un Jury d'Ethique Publicitaire depuis 1974 (le JEP) auquel des plaintes peuvent être adressées. Mais il émane du secteur publicitaire lui-même (même si depuis peu des acteurs de la société civile y sont entrés) et son pouvoir contraignant est limité.
Il peut agir avant la publication, sur base d'un projet (mais tous les annonceurs ne sont pas obligés de soumettre

leur projet) et après, sur base d'une plainte (mais les campagnes étant relativement courtes l'avis du jury vient trop tard pour y mettre fin si nécessaire).
Jusqu'à présent, que je sache, ses avis n'ont pas régulé les appels à la surconsommation nuisible à l'environnement ni le matraquage publicitaire prenant les enfants et les adolescents pour cible… Et il est utile de souligner que le sexisme n'est pas un critère pris en compte par le JEP et que la proposition de loi antisexiste déposée par Ecolo et Groen en 2003 n'a pas été concrétisée.
Il est donc illusoire de croire en une capacité d'autorégulation par le secteur de la publicité.

Et la publicité à la RTBF ?
Chacun a l'impression que la publicité commerciale a progressivement pris une part de plus en plus envahissante dans les plages horaires de la radio et de la télévision publique belge (laquelle ne se démarque plus guère, à cet égard, de RTL ou des chaînes privées françaises). Nombreux sont ceux qui, comme moi, le déplorent.
L'argumentation de la RTBF est bien connue : sans les rentrées financières de la publicité, il lui serait impossible, faute de moyens suffisants, de remplir ses missions de service public. Il lui faut donc attirer les investisseurs publicitaires.
Conséquences présentées comme inévitables : une pause de pub qui n'en finit pas après le JT de 19h30 et entre les deux émissions de la soirée sur la une, des séries interrompues, des programmes culturels refoulés en fin de soirée, la multiplication de feuilletons américains, la suppression d'émissions de qualité dont l'audience est jugée insuffisante…

S'y ajoute l'incohérence qui consiste à remplir une mission d'intérêt collectif telle que l'opération « Planète-nature », tout en assurant simultanément la diffusion répétée de messages publicitaires nous incitant à consommer sans retenue !
Face au pouvoir financier des publicitaires, les messages « éco-civiques » ont bien peu de poids. Il a fallu du temps pour que soit interdite la publicité pour la cigarette ; à quand, par exemple, un balisage de la publicité automobile en fonction d'un seuil de pollution à ne pas dépasser ? Je sais qu'il faut pouvoir étayer en droit les raisons du refus d'une publicité par un média… c'est donc la loi qu'il faut changer.

Mais, plus fondamentalement, la question se pose de savoir s'il est normal qu'une chaîne publique soit contrainte de s'inscrire dans la logique concurrentielle de l'audimat ! D'autres modalités de financement du service public de l'audiovisuel permettraient de réduire la part nécessaire de rentrées publicitaires. Sans affaiblir la RTBF face aux chaînes privées, bien au contraire, et en référence aux missions d'information, de culture et d'éducation qui devraient lui être dévolues en priorité.
La Flandre l'a bien compris qui, en réduisant de manière drastique la publicité à la VRT, montre un exemple à méditer. Et les négociateurs du nouvel « Olivier » communautaire francophone semblent d'accord pour tenter l'expérience d'une chaîne sans publicité en télévision et en radio.

« Pour qu'un message publicitaire soit perçu, il faut que le cerveau du téléspectateur soit disponible. Nos émissions ont pour but de le rendre disponible : c'est-à-dire de le divertir,
de le détendre pour le préparer entre deux messages.
Ce que nous vendons à Coca Cola, c'est du temps de cerveau humain disponible »
(Patrick Le Lay PDG de TF1)

QUALITÉ DE VIE

Vous a-t-on déjà raconté la fable de l'homme d'affaires qui rencontre un pêcheur indien ?

Tu as pêché un bien beau poisson
Oui
Où ça ?
Là bas
Tu me montres l'endroit ? Je suppose que tu vas y retourner ?
Non, pour quelle raison ?
Pour en pêcher d'autres
Pour quoi faire ?
Pour les vendre
Pour quoi faire ?
Pour gagner de l'argent
Pour quoi faire ?
Pour pouvoir engager des ouvriers et pêcher davantage
Pour quoi faire ?
Pour avoir plus d'argent et acheter un grand bateau, avec lequel gagner encore plus
Pour quoi faire ?
Pour pouvoir te reposer
Eh bien… c'est ce que je vais faire
tout de suite !

D'accord. Ce n'est qu'une boutade. Qui ne fera pas rire tous ceux qui peinent à faire survivre leur entreprise dans un contexte de farouche concurrence.

Mais cette fable fait réfléchir à ce qu'on appelle la « qualité de la vie ».

Ce qui prime dans les aspirations des citadins nostalgiques du « village », c'est un environnement calme, le plus vert et le plus ensoleillé possible.
Pour de nombreux jeunes couples actuels c'est, au contraire, un logement proche de l'animation de la vie socio-culturelle urbaine.
Pour une famille à l'étroit dans un appartement trop petit, c'est trouver une maison à louer à un prix abordable.
Pour le propriétaire d'une villa dans un quartier aéré de standing, c'est l'absence d'immeubles à appartements dans son voisinage. Pour le locataire menacé d'expulsion c'est la perspective d'un toit garanti à long terme.
Pour ceux qui émargent au CPAS, c'est la sécurité d'un emploi stable.
Pour le malade chronique, c'est un traitement réduisant ses souffrances.
Pour la personne électro-sensible, c'est l'absence d'antenne GSM dans son quartier.
Pour les habitants proches de Zaventem, c'est pouvoir retrouver le sommeil.
Pour le cadre débordé d'une multinationale, c'est la possibilité de se ménager un peu de temps pour soi et pour ses enfants.
Pour les vieilles personnes seules, ce sont des relations de voisinage plus conviviales.
Pour de nombreux Ucclois, c'est une réduction sensible du trafic automobile dans leur quartier ; mais avec la possibilité de garer devant leur domicile !
Pour de nombreux travailleurs, c'est perdre moins de temps en déplacements quotidiens.
Et, pour le paysan africain, c'est la possibilité de vendre le produit de sa récolte à un prix équitable.

Je crois inutile de continuer.
Vous aurez compris que tous les hommes n'ont pas
la même conception d'une vie « de qualité » !

Mais alors, que signifie au juste le slogan électoral d'un parti politique qui défend la « qualité de la vie » ? Cette expression certes électoralement porteuse n'est-elle pas de la langue de bois ?

Dans l'état d'Ontario aux USA la qualité de vie a été définie comme suit :
« Le produit de l'interface entre les conditions sociales, sanitaires, économiques et environnementales qui affectent le développement humain et social ». C'est peut-être un peu compliqué mais cela mérite réflexion, non ?

QUARTIER
LA FORCE DU « NOUS »

Le quartier est un « morceau de ville ».
L'ancrage dans un quartier fonde des racines psychologiques
et sociales importantes pour l'épanouissement de l'être urbain.

Une perception subjective très généralisée
La notion de quartier est très familière aux habitants des villes.
Le milieu proche de leur domicile c'est « leur quartier ».

Mais chacun a de son quartier une représentation mentale subjective, souvent entachée d'une part d'affectivité. Certains y sont très attachés ; en raison des repères spatiaux auxquels ils se réfèrent dans le paysage, et d'une forme de solidarité de voisinage qui s'est tissée progressivement.
Une enquête a été menée à Uccle dans les années 80 (par des élèves de l'option Géographie de l'Ecole Decroly) à laquelle ont répondu 78 personnes sur les 1600 sollicitées dans l'ensemble des quartiers de St Job, du Fort Jaco et de Fond' Roy par la distribution d'un questionnaire toutes boîtes. Un échantillon certes non représentatif de la population communale, mais qui permet toutefois de dégager quelques intéressantes conclusions relatives à la perception que les habitants ont de leur quartier.
L'enquête témoigne d'abord d'une grande diversité dans la délimitation spatiale des « quartiers » auxquels s'identifient les individus avec des limites relativement floues. Grande diversité aussi dans le choix des critères retenus pour identifier « son » quartier. Les critères les plus fréquemment relevés sont du type commerce, éléments paysagers autres que l'habitat et services publics locaux ; une importance moindre est accordée au type d'habitat. Je pense qu'il manquait à la formulation des critères proposés dans le questionnaire une référence plus explicite à l'espace public qui crée un sentiment d'identification collective ; faute d'espace public cohérent l'image mentale du quartier devient plus floue.

Intéressante également, dans le même ordre d'idées, l'étude récente menée auprès de jeunes de deux quartiers bruxellois diamétralement opposés du point de vue social à qui il a été demandé de dessiner la « carte mentale » des lieux qui leur étaient familiers. Elle témoigne d'une vision de l'espace d'autant plus rétrécie que le niveau de

vie est moins élevé.

L'intérêt d'une approche scientifique de la notion de quartier
Rien de plus difficile que d'établir une délimitation objective des différents quartiers urbains !
Une telle réflexion n'intéresse guère l'habitant.
Le quartier se vit plus qu'il ne s'étudie !

Cette approche est cependant indispensable pour mener à bien deux types de démarches urbanistiques importantes : l'établissement d'un constat de la réalité spatiale socio-économique ; et l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire.
L'Institut National de Statistiques a délimité en 1979 les unités spatiales les plus fines pour lesquelles sont recueillies des données chiffrées : les « secteurs statistiques » (au nombre de 49 pour la commune d'Uccle). Le critère qui a dominé dans cette délimitation fut celui de la morphologie urbaine dans l'objectif de dégager des unités relativement homogènes des points de vue du paysage urbain comme de la composition sociologique de la population. La récolte des données permet l'établissement d'une cartographie très riche d'enseignement, particulièrement précieuse pour l'analyse des disparités du niveau de vie. Dans le cas du « rapport sur les incidences environnementales » du projet public de construction de logements sur le plateau Avijl, le problème s'est posé au bureau d'étude d'une délimitation objective du quartier de St Job. Ce problème est sous-jacent, également, à l'établissement de la politique régionale des « contrats de quartier » (voir ci-dessous).

Pour le sociologue, si des caractères urbanistiques relativement homogènes fondent souvent la formation d'un quartier, ils n'en sont ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante. Au sens sociologique du terme, le quartier est « un espace urbain où existe un tissu de rapports sociaux particuliers, fondés sur des représentations collectives communes » (Françoise Noël).
Ces rapports sociaux peuvent être des relations directes entre habitants, assorties d'une certaine intimité ; mais « l'essentiel repose sur des rapports de reconnaissance : les habitants d'un quartier se reconnaissent, s'identifient ».
Les représentations collectives concernent « les limites du quartier et sa spécificité par rapport aux entités voisines ». Elles se fondent notamment sur l'existence de commerces et d'équipements collectifs. Jadis aussi de lieux de travail.

Dans cette conception sociologique, la vision traditionnelle du quartier tend aujourd'hui à s'estomper. Le quartier n'est plus l'espace de vie qu'il était jadis, bien connu et chargé d'une mémoire collective, où s'exerçaient une solidarité de voisinage et un contrôle social au quotidien.
Mais une autre forme de conscience de quartier s'est manifestée à la fin des années 60, dans le cadre de l'émergence de revendications relatives au cadre de vie : les « comités de quartier ».

Les « comités de quartier » : des acteurs politiques de plus en plus influents

La plupart des comités de quartier en région bruxelloise sont nés d'une dynamique riveraine contestatrice d'un projet d'urbanisme. Leur nombre s'est rapidement multiplié. Ils se sont regroupés en une fédération (« Inter-Environnement ») qui publie un périodique de grande qualité (« Bruxelles en mouvements »).

Une fois constitués en ASBL, beaucoup de ces comités d'habitants subsistent au-delà du problème qui a suscité leur naissance. Plus ou moins actifs ; toujours vigilants face aux menaces potentielles qui touchent à leur environnement et très conscients de leurs droits. Ils génèrent des citoyens revendicatifs qui deviennent des acteurs privilégiés d'expériences de démocratie participative.

A Uccle les comités de quartier sont particulièrement nombreux. Inutile de préciser que la délimitation des territoires qu'ils estiment concernés ne correspond pas à celle des secteurs statistiques ! Ils ne couvrent d'ailleurs qu'une partie du territoire communal.

La majorité d'entre eux est fédérée dans une ASBL très dynamique : l'ACQU, « Association Uccloise de Comités de Quartier ».
Elle a été créée en 1975 dans le contexte des menaces que le projet de « périphérique sud » autoroutier faisait peser sur les espaces verts du sud de notre commune. Elle regroupe aujourd'hui une trentaine de comités et antennes de quartier. L'adhésion est conditionnée par l'engagement de respecter une charte exigeante basée sur le principe d'un aménagement de l'espace au service de l'intérêt général. Ce qui tempère quelque peu la tendance nimby inévitable, par essence, à toute mobilisation riveraine spontanée de défense d'un quartier.
L'association édite un journal trimestriel intéressant, distribué gratuitement à 10.000 exemplaires (grâce aux subsides de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française). Elle se veut un groupe de pression indépendant de toute appartenance politique partisane. Les objectifs qu'elle défend rejoignent cependant assez largement ceux du parti Ecolo, même si les préoccupations sociales sont beaucoup moins affirmées et les moyens utilisés très différents de ceux d'un parti politique.

Un récent exemple ucclois mérite d'être épinglé : celui du quartier « OXY 15 » qui représente un territoire constitué de 15 rues (à l'intérieur du périmètre Dieweg - chée d'Alsemberg - av. Brugmann - av. de Wolvendael). Initialement créé en raison d'un problème de mobilité- lié à un trafic de transit de plus en plus nuisant, ce comité a ensuite élargi sa réflexion. Un groupe dynamique s'est en effet mobilisé pour présenter un projet local de développement durable suite à l'appel à projets « Quartiers durables » lancé en 2009 à l'initiative de la Ministre régionale de l'Environnement Evelyne Huytebroeck.
La seconde mouture de ce projet a été retenue, avec ses 4 objectifs d'action en matière d'énergie, de gestion des

déchets, de patrimoine et de mobilité. Le travail visant à la transformation des comportements individuels et la réalisation d'actions collectives sera assisté pendant un an par l'administration de l'IBGE (devenu « Bruxelles Environnement »). L'ensemble des acteurs (habitants, commerçants, usagers du quartier, associations et pouvoirs publics) seront sollicités pour agir en synergie.

Les relations du pouvoir politique avec les comités de quartier
Elles sont de plus en plus fréquentes et complexes. Allant de l'opposition frontale au « surf » électoraliste, en passant par une collaboration féconde ! Les grands enjeux immobiliers ucclois d'après l'entrée en vigueur du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en ont multiplié les exemples récents.
Remarquons qu'il est très tentant pour les élus de l'opposition de marquer leur soutien à toutes les contestations riveraines ; d'autant plus qu'ils n'ont pas d'obligation de résultat !

Il faut reconnaître que les relations de l'ACQU en tant que telle avec le Collège ucclois ont malheureusement été souvent difficiles.
Pendant la législature arc-en-ciel 2001-06, j'ai essayé, sans grand succès, d'atténuer les tensions entre les représentants de cette association et les membres MR du Collège ; maladresses de part et d'autre ont généré beaucoup de malentendus… sur lesquels je crois inutile de revenir ici !

Après 12 ans d'exercice d'un mandat politique (6 dans l'opposition et 6 dans la majorité), ma philosophie en matière de relation avec les comités de quartier peut s'énoncer de la façon suivante :
Ecouter les comités de quartier ? Oui
Dialoguer avec les comités de quartier ? Oui
Conseiller les comités de quartier ? Oui

Relayer toutes leurs revendications ? Non
Céder par électoralisme à la pression de leur lobbying ? Non
Car il est des contestations légitimes et d'autres qui le sont moins,
voire typiquement nimby. Pas toujours aisé de faire le tri !
Gare à la démagogie qui consisterait à soutenir par principe
toutes les mobilisations militantes riveraines !

Savoir écouter mais aussi parler vrai,
expliquer les réalités à prendre en compte et les raisons des décisions prises,
réfuter les fausses rumeurs et les procès d'intention,
aider à relativiser la perception des dommages potentiels,
susciter la prise de conscience des divers intérêts collectifs en jeu …
telle devrait être la pratique des élus.

Cela demande de combiner à la fois l'ouverture à ceux qui nous parlent,
la connaissance du terrain et la maîtrise des références juridiques.
Et c'est respecter les habitants dans leur dignité de citoyens dotés de raison.

Les « contrats de quartier » en région bruxelloise
Dans le cadre de sa « politique des grandes villes », la Région a financé 48 contrats de quartier depuis 1994, qui concernent des quartiers considérés comme les moins favorisés du point de vue socio-économique.

Les contrats de quartier (qui concentrent les moyens publics sur des périmètres bien déterminés avec l'ambition d'y attirer des moyens financiers privés) sont des programmes locaux de revitalisation urbaine limités dans l'espace et dans le temps. Ils favorisent la reconstruction d'une image identitaire positive des quartiers fragilisés.
Ils comportent plusieurs volets : logement, espace public, équipements collectifs, action sociale.
Un groupe de travail est mis sur pied, constitué de personnes représentatives du quartier ; sa réflexion est nourrie par des réunions publiques ouvertes à tous. Une « maison de quartier » est ouverte en tant que pôle d'information.

La commune d'Uccle ne bénéficie d'aucun contrat de quartier.
C'est regrettable : le quartier du Merlo, par exemple, aurait pu être légitimement retenu au même titre que sa prolongation forestoise. Non seulement d'un point de vue financier mais aussi du point de vue de la richesse de l'expérience de participation citoyenne imposée par ce type de démarche : elle permet aux habitants d'être partie prenante dans l'avenir de leur quartier.

Faute d'avoir vécu une expérience locale, je n'ai pas d'opinion personnelle sur la manière dont les objectifs, très louables, des contrats de quartier bruxellois se concrétisent sur le terrain.
Il semble que l'accent est mis essentiellement sur la rénovation du bâti et la requalification de l'espace public, le volet social étant souvent négligé (avec une participation des habitants limitée). L'exemple du spectacle théâtral mis sur pied avec les habitants du quartier Matonge suffit-il à démentir cette critique ?

Je suis convaincue que le fait d'avoir pu participer à l'élaboration
d'un projet de quartier favorise son appropriation par les habitants
et induit un meilleur respect des aménagements collectifs réalisés.

QUATRE-QUATRE
4 FOIS PLUS DE NUISANCES ?

Le véhicule 4x4 est à la mode !
C'est le type de voiture dont la vente a le plus progressé ces dernières années.

Souvent précédée d'un imposant pare-buffle (sait-on jamais ce qui peut arriver !), cette carrosserie blindée surélevée procure à son propriétaire un sentiment de sécurité. Est-ce pour cette raison qu'on en voit de plus en plus circuler dans les rues d'Uccle ?
Il semble que ce sentiment de sécurité soit en partie surfait : en effet, une 4x4 tient moins bien la route qu'une berline traditionnelle. Par ailleurs, par son manque de visibilité arrière, elle peut être source d'insécurité pour les autres, plus particulièrement les piétons.

Ce qui est sûr, c'est que le propriétaire d'une 4x4 se donne l'image d'un statut social dominant et qu'il se procure du plaisir … sans se soucier de l'impact collectif de son véhicule en matière d'Environnement et de convivialité.

Car ces véhicules initialement conçus pour du « tout terrain » et d'un poids particulièrement lourd sont le plus souvent très énergivores. Par ailleurs, ils sont de grands consommateurs d'espace ; et suffisamment hauts pour empiéter aisément sur les trottoirs que l'on a surélevés pour contrer le parking sauvage !

Beaucoup de gens s'accordent donc pour dire que sa présence est incongrue en ville. Est-il tolérable de laisser circuler des véhicules qui rejettent jusqu'à 300 à 400grs de CO2 par km et monopolisent une large part de l'espace public aux dépens des autres usagers ?

Les pouvoirs publics hésitent quant aux mesures à prendre pour dissuader l'emploi abusif de ce moyen de transport particulièrement mal adapté au milieu urbain.
Un premier pas fut franchi en 2006 par le fait de ne plus considérer d'office les 4x4 comme des véhicules « utilitaires » (bénéficiant dès lors d'une taxation moins élevée qui ne se justifie que dans certains cas).

Seul bon point dans un bilan plutôt négatif : l'expérimentation possible, sur ces véhicules qu'un certain type de clientèle accepte de payer au prix fort, de technologies alternatives actuellement non rentables (moteur hybride essence-électricité, moteur à hydrogène) mais qui seront amenées à se généraliser à l'avenir.

Je pense qu'il faudrait avoir le courage politique d'une fiscalité renforcée,
ou d'une limitation de circulation dans les centres-ville.

QUOTIDIEN
LE PIÈGE DE LA ROUTINE

Le travail au jour le jour est envahissant lorsqu'on est échevine de l'Urbanisme dans une commune de 75.000 habitants qui « ont une brique dans le ventre », et qu'on ne bénéficie pas de l'assistance d'un chef de cabinet !

Chaque jour apporte son lot de courriers, de rendez-vous, de nouvelles demandes de permis à instruire, de réunions de travail, de conflits à arbitrer et de problèmes à résoudre. L'agenda vous est imposé plus que choisi, scandé par les commissions de concertation un mercredi sur deux. Et tout retard est lourd de conséquence pour les citoyens demandeurs de permis.
Déconnecter est difficile, même les week-end (un moment idéal pour les visites de terrain ou la préparation des Collèges du mardi !). Certains dossiers délicats peuvent même devenir obsessionnels ; ils vous assaillent lors de réveils nocturnes. Je ne m'en plains pas : cette mobilisation est à la mesure de l'implication que j'ai mise dans un travail qui m'a passionnée et m'a beaucoup apporté.

De manière générale, il me semble qu'une responsabilité exécutive impose des obligations au quotidien plus contraignantes que l'exercice d'un mandat législatif.

Face aux impératifs du quotidien, sans l'assistance d'un cabinet,
il ne m'a pas été facile de prendre du recul,
de consacrer beaucoup de temps à une réflexion politique prospective.

RECOURS
ABUSIFS ?

Durant la législature 2000-2006, nous avons dû faire face, à Uccle, à de nombreux recours urbanistiques contestant la délivrance ou le refus d'un permis d'urbanisme. La gestion des recours est une lourde charge pour l'administration communale. C'est une des raisons qui a motivé ma demande au Collège d'engager un juriste spécialisé en urbanisme.

Des procédures de recours strictement définies par la loi
Elles diffèrent selon que le requérant est le demandeur ou un simple citoyen ; elles ne sont pas les mêmes pour un permis d'Urbanisme ou pour un permis d'Environnement.
Il existe deux instances de recours : celle de la voie « administrative » auprès du « Collège d'urbanisme » ou du « collège d'environnement » (avec la possibilité d'aller en appel auprès du Gouvernement régional) ; et le recours auprès du Conseil d'Etat.
Cette deuxième voie est la seule possibilité pour des riverains de contester la délivrance d'un permis d'urbanisme : seul le demandeur peut introduire un recours auprès du Collège d'urbanisme. Mais, curieusement, le riverain a pourtant droit à la première s'il conteste un permis d'environnement.

Des problèmes dans la mise en pratique
Quelques exemples de recours contestables sur le fond :

- *Que faut-il penser du cas de la clinique psychiatrique Fond Roy dont la rénovation (nécessaire au profit des patients comme du personnel soignant), a été retardée de plus de 2 ans en raison de l'introduction, par deux riverains, de recours répétés contre les permis d'environnement et d'urbanisme ?*
- *Comment ne pas s'étonner de la hargne mise par le voisin d'un projet architectural original (conforme aux prescriptions urbanistiques comme au bon aménagement des lieux) qui s'est traduite par un recours en suspension d'extrême urgence rejeté par le Conseil d'Etat ; puis par l'introduction d'une requête en référé auprès du Tribunal de première instance, également rejetée ; et enfin par une demande de démolition de la nouvelle maison, refusée à son tour !*
- *Comment ne pas déplorer le retard induit dans la mise en œuvre du projet de logements de la Régie foncière communale rue de la Pêcherie par le recours introduit par un voisin tenace ?*

Les recours posent aussi des problèmes de forme. Plus particulièrement ceux qui sont introduits auprès du Conseil d'Etat.
Le Conseil d'Etat a pour mission de vérifier la régularité des actes pris par l'administration. Les vices de procédure prennent donc logiquement le pas sur la réflexion de fond, au point d'aboutir parfois à des arrêts qui défient le bon sens urbanistique. Ce « juridisme » du Conseil d'Etat m'est apparu excessif. Il faut savoir aussi que bon nombre de recours sont rejetés parce que jugés « irrecevables » pour des raisons de forme, avant même que le juge ne se soit penché sur le problème de fond.
Il faut savoir que le Conseil d'Etat est très exigeant en ce qui concerne les motivations des actes publics.
Nous avons appris à nos dépens qu'il fallait attacher le plus grand soin à la formulation des motivations des décisions prises par le Collège en matière de délivrance ou de refus de permis d'urbanisme. Plus particulièrement lorsque celui-ci changeait d'avis suite à la prise en considération d'éléments nouveaux. Mais peut-on approuver le fait que certains avocats incitent leur client à multiplier les recours dans des cas où la cause semble perdue d'avance de l'avis des spécialistes compétents ?

Je ne peux donc que souscrire à la déclaration récente dans la presse du précédent Bourgmestre Claude Desmedt, qui « s'interroge sur la tendance actuelle à attaquer devant diverses juridictions, pour des questions de procédure et de confort personnel, des décisions des pouvoirs publics » ; et qui rappelle utilement que « ceux-ci doivent en effet agir dans l'intérêt général et non pour des intérêts particuliers ».
Je tiens, par contre, à souligner l'utilité sociale des recours introduits par des ASBL environnementales. Elle s'inscrit dans un droit inscrit dans notre constitution : celui de la protection d'un Environnement sain. Elle se réfère à la « Convention d'Aarhus » qui, dans la foulée de la « Déclaration de Rio », garantit aux citoyens un droit d'information, de participation et de recours en matière environnementale.

Je regrette aussi que, dans le cadre de la récente réforme du CoBat (code bruxellois de l'aménagement du territoire), la décision a été prise de transformer le « Collège d'urbanisme » en une simple instance d'avis.
Composé d'experts indépendants du pouvoir régional, celui-ci avait l'intérêt d'un regard objectif sur les dossiers litigieux entre pouvoir communal et régional.

Recours de la Commune contre un permis délivré ou refusé par la Région
C'est une possibilité dont la commune d'Uccle n'a pas tendance à abuser.
Deux exemples récents :

- *J'ai proposé au Collège arc-en-ciel d'introduire un recours dans le cas d'une infraction grave portant préjudice au voisin du demandeur. Pour des raisons inexpliquées, et contrairement à l'avis rendu par le Collège d'urbanisme, le Gouvernement régional avait fini par accepter de régulariser l'infraction !*
- *Le Collège MR-PS a introduit en 2007 un recours contre le permis délivré pour le remplacement des marronniers de l'avenue Churchill (un dossier particulièrement « chaud », comme toujours, à Uccle, lorsqu'il s'agit d'abattre des arbres) ; avec l'espoir d'une modification des conditions imposées.*

L'institution d'un droit de recours contre les décisions du pouvoir public
est éminemment démocratique.
Mais lorsqu'il est fait un usage abusif de ce droit
on aboutit à une situation de fait anti-démocratique !

RECUPERER
UNE NÉCESSITÉ

Après l'ère d'une « économie du jetable », se dessine aujourd'hui,
dans l'objectif d'un développement durable, celle de la récupération et du recyclage.

Une récupération systématisée au service du développement durable a commencé par l'obligation légale d'un tri sélectif des déchets ; une habitude désormais bien acquise en Belgique. La volonté s'affirme à présent d'une économie de consommation des matières premières et de l'énergie plus généralisée.

De nombreuses entreprises d'économie sociale se sont spécialisées dans un travail de « récupération-réparation ». Ces activités de réparation ont le triple avantage d'être très intensives en main-d'œuvre et peu intensives en capital et en énergie ; de plus, elles remettent sur le marché des biens à un prix réduit et ne sont pas délocalisables.
C'est pourquoi les métiers de la récupération, tels que les « Communautés d'Emmaüs », les « Petits Riens » et les « Ressourceries », sont autant d'institutions à encourager et à fréquenter, car ce type de pratiques, en plus de leur fonction sociale (création d'emplois et solidarité dans l'échange), sont une contribution appréciable à la préservation des ressources naturelles. Elles sont d'ailleurs de plus en plus fréquentées, par une clientèle diversifiée.

Quant au gouvernement régional bruxellois, il envisage la création à Forest d'une « ressourcerie » visant à créer une filière complète de réemploi des objets encombrants récoltés par le service Propreté.
Les filières de récupération spécialisées se développent également. Ainsi par exemple :

- Récupel, la filière de récupération des appareils électro-ménagers mise en place par le pouvoir fédéral belge depuis 2001 grâce au prélèvement d'une taxe obligatoire au moment de l'achat.
  Une politique très utile, même si la totalité des sommes engrangées n'a pas encore été utilisée par l'association à des fins de recyclage.
- La récolte les appareils GSM usagés, par une firme privée. Elle se fait à des fins de réparation, de revalorisation des pièces détachées ou de recyclage de certains composants.
  Le portable est en effet grand consommateur de métaux relativement rares ; notamment le tantale extrait d'un minerai (le coltan) dont le Congo détient le monopole de l'exploitation dans la zone du Kivu actuellement contrôlée par des Hutus réfugiés du Rwanda (ceux-là même qui sèment aujourd'hui la terreur au sein des populations civiles congolaises).
- Celle des ordinateurs obsolètes par des ASBL compétentes en réparation.
  Une telle démarche pourrait être encouragée par les pouvoirs locaux dans le but de répondre au constat d'une « fracture numérique » qui aggrave la marginalisation des moins nantis qui n'ont pas accès à Internet.
- Dans le même ordre d'idée épinglons la récupération des cartouches d'encre, au bénéfice d'opérations de reboisement (par la Société Royale Forestière de Belgique).

Par ailleurs, les initiatives marchandes de vente de biens d'occasion se multiplient. Qu'il s'agisse de « dépôt-vente » ou de « revente après achat », l'intérêt commun est de proposer une offre de biens encore utilisables tels quels, à des prix très intéressants.
Les magasins de vêtements d'occasion prolifèrent. La pratique des « garage sales » à l'américaine, très à la mode dans les beaux quartiers des communes de la deuxième couronne (où de nombreux étrangers séjournent temporairement), a la même utilité, mais pour un autre type de clientèle ! Les brocantes connaissent un succès croissant auprès d'un public très divers ; le Collège ucclois vient d'en autoriser une tous les premiers dimanches du mois sur la place St Job.

Récupérer, réutiliser, recycler…
C'est une économie « circulaire » qu'il faut promouvoir
(par une perception systématique de nos déchets
comme matières premières et sources d'énergie potentielles).

REGIE FONCIERE
POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT

Je dois avouer que, quand me fut attribuée la compétence de la Régie foncière en plus de celle de l'Urbanisme et de l'Environnement, je n'en avais pas perçu toute l'importance. J'avais peu entendu parler de cette régie communale lorsque j'étais conseillère dans l'opposition. Ou peut-être n'y avais-je pas prêté suffisamment attention ?

La majorité des communes bruxelloises ne disposent pas d'une « régie foncière ». Celle d'Uccle a été créée en 1970. Elle s'est avérée un instrument très utile dans le cadre d'une politique du logement.
Il ne s'agit pas d'une régie « autonome » ayant une personnalité juridique ; mais bien d'une régie « ordinaire » dotée d'une autonomie financière mais dont tous les actes doivent être soumis à l'approbation du conseil communal (y compris son budget et ses comptes) sous contrôle de la tutelle régionale.

Un patrimoine foncier et immobilier
Le patrimoine de la régie uccloise est encore modeste aujourd'hui.
Une cinquantaine de logements mis en location (dont 20 logements sociaux) ; deux rez commerciaux ; le vaste terrain du plateau Avijl et quelques petites parcelles dispersées (exploitées partiellement en potagers) ; quelques boxes de garages à louer.
Mais il est appelé à s'accroître considérablement dans un avenir proche avec la concrétisation des projets de construction de logements publics initiés par la majorité arc-en-ciel (Pêcherie et Avijl).

Une fonction sociale importante
La régie foncière uccloise fournit une offre de logements publics mis en location à des prix inférieurs à ceux du marché privé (et une capacité d'accueil, malheureusement trop modeste, pour répondre à des situations d'urgence).
En fin de législature, nous avons pu accueillir (dans le cadre d'une convention temporaire) deux familles belges en détresse expulsées du pays où elles résidaient.
Elle loue également des parcelles de jardins potagers en réponse à une demande qui excède l'offre disponible.

L'exigence d'une grande intégrité dans le choix des locataires
Les conditions de mise en location des biens de la régie doivent être approuvées par le conseil communal. Mais c'est au Collège qu'il appartient de désigner les locataires.
Une mission délicate : en effet, tout au long de la législature arc-en-ciel, la demande de logement excéda très largement l'offre. Tant pour des logements « sociaux » que pour des logements « moyens ».
Lors de l'attribution à de nouveaux locataires de deux des petites maisons de l'avenue du Prince de Ligne, nous avions plus de 20 dossiers de demande en attente. Le choix du Collège s'est fait sur la base des plusieurs critères combinés, dans la plus grande objectivité possible.
J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu clôturer mon mandat par l'adoption d'un règlement communal officialisant les critères d'attribution des logements de la régie.
Dans le chapitre « clientélisme » j'explique les raisons de cet objectif prioritaire à mes yeux et aussi celles qui m'ont empêchée de l'atteindre.

Un capital à gérer dans une perspective d'avenir
Sous la majorité arc-en-ciel, la régie foncière était devenue détentrice d'un capital financier relativement important.
Non pas qu'elle faisait des bénéfices sur la location de son patrimoine, bien au contraire ; mais parce que le produit de la vente de deux terrains au clos du Drossart était venu s'ajouter au transfert annuel à la régie des 80% du produit de la taxe communale sur les bureaux.
J'avais en effet veillé à constituer des réserves en vue des investissements prévus dans les projets de construction de nouveaux logements publics sociaux et moyens.

Ces réserves ont été sérieusement amputées : comme je l'évoque dans le chapitre « budget » elles ont servi à combler le déficit du budget communal de 2007 …Une décision du nouveau Collège contraire à la politique communale du logement affirmée par la majorité précédente !
Mais une décision permise par les règles statutaires en vigueur : celles-ci précisent que « La régie foncière constituera un fonds de réserve légale qui doit être alimenté à concurrence de 5% des bénéfices nets réalisés » et que « Le solde bénéficiaire pourra être maintenu en régie foncière en étant ventilé pour 55% à un fonds de réinvestissement et pour 45% à une provision pour pertes éventuelles ».
Le pouvoir communal avait donc la faculté de prélever les bénéfices de la régie. Il ne s'en est pas privé en 2007 ! Espérons que ce ne sera que temporaire…

L'action d'une régie foncière communale est utilement
complémentaire de celle des sociétés de logement social.

Il est de plus en plus courant de déplorer l'existence d'un « fossé entre le citoyen et le politique ». Dans ce climat, les moments de rencontre véritable prennent toute leur saveur !

Il arrive que d'une rencontre fortuite, naisse l'étincelle qui nourrira un contact chaleureux et authentique inattendu.
Dans l'exercice de mon mandat d'échevin, j'ai gardé en mémoire quelques rencontres de ce type. Ainsi, par exemple, l'accueil chaleureux de l'habitante du moulin du Nekkersgat un jour de visite patrimoniale ; l'enthousiasme d'un citoyen qui nous a apporté une aide précieuse pour la réalisation des photos illustrant une des brochures de « promenade-découverte » éditée par mon échevinat ; le dialogue confiant autour d'une tasse de thé avec un couple de retraités qui m'avait sollicitée pour un problème de voisinage ; ou encore la confiance mutuelle qui s'est progressivement installée entre une militante du comité de quartier Engeland et moi-même…

Je n'ai jamais regretté d'avoir consacré du temps au dialogue avec ceux qui me sollicitaient, que ce soit en les recevant à mon cabinet, par un échange épistolaire ou en allant leur rendre visite à domicile.
J'ai eu souvent l'occasion de constater qu'un contact interpersonnel, prolongé dans de bonnes conditions, pouvait apaiser les tensions. Il favorise l'expression des émotions. Il permet d'expliquer le pourquoi et le comment des décisions prises. Prendre le temps du dialogue permet de faire un bout de chemin avec les gens et de lever des incompréhensions, d'autant mieux qu'il s'agira d'une rencontre dans l'intimité plutôt que de débats publics.
Le dossier douloureux de l'avenir d'une des maisons uccloises de l'architecte Dupuis (que j'évoque dans le chapitre « Patrimoine ») fut par exemple l'occasion, pour la fille de Jacques Dupuis et moi-même, de renouer un dialogue franc et chaleureux qui apaisa la rancoeur.

Si la rencontre entre citoyens et élus est importante, celle entre citoyens l'est tout autant. Là aussi la responsabilité du politique est engagée.
Il lui appartient d'aménager des espaces publics propices aux rencontres.
L'automobile isole chacun dans sa bulle. C'est à pied que se multiplient les occasions de rencontre. Le long des sentiers, en ville comme en montagne, les gens se disent spontanément bonjour. Un noyau commerçant paisible invite les piétons au repos, comme au lèche-vitrine. Quelques bancs et tables judicieusement disposés dans l'espace public peuvent susciter le dialogue entre inconnus… Expériences toutes simples, trop souvent oubliées des décideurs.

Il doit aussi soutenir, autant que possible, les initiatives de la société civile.
Depuis quelques années, pour lutter contre l'anonymat et l'isolement régnant dans nos villes, une association citoyenne a lancé l'idée de « La Fête des Voisins » à l'échelle européenne.
Comme le dit très justement le Président de l'association belge :
« La Fête des Voisins est une réponse simple et ouverte à tous…
Elle est un prétexte, une occasion de se rencontrer.
Il s'y crée souvent une véritable dynamique ; de la convivialité naît l'entraide entre voisins,
et des petits services peut naître la solidarité de proximité ».
Beaucoup de communes bruxelloises incitent leurs habitants à participer à cette fête ; par une information, par un appui logistique et financier. Le groupe Ecolo ucclois a récemment souhaité que la Commune d'Uccle fasse de même. Tout en souscrivant à cette demande, je pense qu'il ne faut pas que le pouvoir public se substitue à ce qui fait tout l'intérêt de l'idée d'une telle fête : une démarche d'ouverture à l'autre dont l'initiative revient aux citoyens eux-mêmes.

Que dire enfin des rencontres « virtuelles » via internet ? Pas grand-chose… Refuge pour les timides. Fausse solution au problème de la solitude ? Danger pour nos ados !

La rencontre véritable est celle où les yeux peuvent se parler avec les mots du cœur.
Il n'y a rencontre véritable qu'entre des êtres qui acceptent
de se montrer authentiques … simultanément.

RENOVATION
MIEUX QUE LE NEUF ?

Dans l'intitulé des compétences relatives au nouvel échevinat du Logement
(créé par la nouvelle majorité en 2007), figure l'expression « Rénovation urbaine ».
Je ne sais pas quels sont les projets concrets de l'échevin PS en matière de rénovation,
mais l'appellation témoigne d'une philosophie urbanistique à soutenir.

Le terrain à bâtir se fait rare en milieu urbain ; de nombreux bâtiments anciens gagneraient à être rénovés. Par ailleurs la rénovation a l'avantage d'une plus grande durabilité des bâtiments existants et donc d'une économie de matières premières.
Il faut cependant savoir que le résultat est généralement moins efficace à l'usage qu'une construction neuve du point de vue des économies d'énergie. L'isolation peut toutefois se faire par des travaux intérieurs sans changer l'aspect de la façade ; un nouveau mode de chauffage peut être installé.
De toute manière l'ordonnance régionale récemment votée sur la performance énergétique des bâtiments sera

également d'application pour les bâtiments anciens à partir de 2009. Ils ne pourront plus être loués ou vendus sans avoir reçu un certificat énergétique (sorte de « carte d'identité » du bâtiment). Autant s'y préparer dès à présent.

Le prix bisannuel ucclois d'architecture contemporaine prévoit une catégorie « rénovation ». Depuis 2000 de nombreuses réalisations ont été présentées, dont certaines de grande qualité.
Je pense plus particulièrement à la transformation d'une petite maison ouvrière dans le quartier du Vert Chasseur (par l'architecte Hebbelinck) et à la réaffectation des combles d'un ancien bâtiment industriel chaussée de Waterloo (par le bureau B612). Deux réalisations remarquables qui ont obtenu le premier prix dans cette catégorie (respectivement en 2002 et en 2004).

Dans certaines conditions les rénovations peuvent bénéficier d'un taux de TVA réduit (de 21 à 15 voire 6%) ; ce qui rend l'opération attractive. Les travaux de rénovation sont également moins taxés par les communes.
Ces réductions fiscales ont un effet pervers inattendu : certains demandeurs introduisent une demande de permis de rénovation qui se concrétise ensuite, dans les faits, par une véritable « démolition - reconstruction » ! Nous avons dû verbaliser deux cas récents de ce type d'infraction (avec arrêt de chantier temporaire) où la volonté de tromper le pouvoir public nous a paru manifeste.

Dans le cas d'un bâtiment classé pour son intérêt patrimonial, la Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) a de très grandes exigences en matière de rénovation.
Tout en comprenant qu'elle remplit ainsi la mission pour laquelle elle a été créée, je trouve ses exigences parfois exagérées. Car il ne faut pas tomber dans un « purisme » qui décourage le demandeur au prix d'une aggravation de la dégradation d'un bâtiment !
Le cas s'est par exemple posé récemment pour un pavillon du célèbre musée van Buuren. Quant à l'ancien presbytère de la rue du Doyenné il a bien failli ne jamais être restauré !

Autre problème particulier de rénovation : celui des anciens immeubles de bureaux.
Les bureaux anciens sont manifestement en surnombre dans notre commune ; la persistance des affiches à louer en témoigne. Leur reconversion en bureaux répondant aux exigences d'aujourd'hui est coûteuse. Une reconversion partielle en logement devrait être envisagée, sans démolition préalable. Mais ce type de rénovation lourde n'intéresse guère la promotion privée.

Primes et déductions fiscales :
deux bons instruments politiques pour encourager les rénovations !

RER
ESPOIRS ET CRAINTES

Tout le monde est pour le RER. En principe tout au moins !
Oui au RER, non aux nuisances, clament les riverains.
Oui au RER, non aux mesures d'accompagnement, protestent les défenseurs de l'automobile.
Oui au RER, non aux haltes supplémentaires, rechigne la SNCB.

Le RER (Réseau Express Régional) est un projet de réseau de trains rapides, complété par des lignes de bus, reliant Bruxelles à sa périphérie flamande et wallonne dans un rayon d'une trentaine de kilomètres. Le territoire de 135 communes est concerné.

Uccle et le futur « réseau ferroviaire express régional »
La commune d'Uccle est très concernée par le RER. Pour deux raisons :

- exploitées en RER, les deux voies ferrées qui la traversent pourront très efficacement remplacer la ligne de métro que nous n'avons pas, pour se rendre dans les centres ville (du Pentagone et du quartier européen) ;
- la possibilité de rejoindre aisément Bruxelles par train réduira le flux quotidien de transit des automobilistes navetteurs qui engorgent notre circulation locale aux heures de pointe.

Deux importants chantiers urbanistiques ucclois du RER
Le premier est en cours…enfin (depuis fin 2006) : celui de la halte ferroviaire du Vivier d'Oie sur la ligne 126.
La demande de permis a été introduite par le Gouvernement fédéral arc-en-ciel (dans le cadre des accords de coopération « Beliris ») dès 2002, à la grande satisfaction de la Commune qui demandait cet arrêt depuis des années. Bien que le budget ait été voté fin 2003, le permis ne fut délivré par la Région que fin 2004. Il a fallu ensuite attendre près de deux ans pour voir débuter le chantier.
Les raisons de ce retard demeurent obscures. Il semble que des raisons budgétaires et politiciennes aient joué simultanément.
Le second n'est encore qu'à l'état de projet. Il s'agit de la mise à 4 voies d'un court tronçon de la ligne 124 (prolongement ucclois des travaux en Wallonie et à Linkebeek) avec création d'un arrêt à Moensberg (de manière à faire d'une halte étendue à deux niveaux un nœud de correspondance entre les lignes 26 et 124).

Etapes de l'instruction de la demande pour la ligne 124

J'ai assumé la responsabilité de l'instruction de ce dossier pour la Commune d'Uccle (étant bien entendu que c'est l'ensemble du Collège qui s'est finalement prononcé sur la question et que la décision finale appartenait à la Région).

Cette instruction fut particulièrement longue et difficile.

- *Difficulté de procédure : la demande d'INFRABEL (le gestionnaire des infrastructures de la SNCB) fut d'abord introduite pour un « certificat d'urbanisme » (préalable à une demande plus précise pour un permis). Vu son grand impact environnemental, cette demande était logiquement soumise à étude d'incidences. Il a donc fallu gérer deux enquêtes publiques successives (la première portant sur le cahier des charges de l'étude d'incidences).*
- *Difficulté technique : les problèmes analysés par l'étude d'incidences se posaient dans des domaines très spécialisés (l'étude des bruits et des vibrations).*
- *Difficulté citoyenne : ce projet suscita une très vive contestation riveraine, avec création d'un comité de quartier très actif (le « Collectif 124 »). Il appartenait à mon service d'assurer le relais de la communication entre le bureau d'étude et les riverains (qui, après hésitation, n'avaient pas été admis au sein du « comité d'accompagnement » encadrant le travail du bureau d'étude).*
- *Difficulté politique : au sein du Collège, s'il y avait une unanimité de principe favorable au RER, les opinions divergeaient à la fois quant aux modes de relation avec les riverains et quant aux conditions qu'il était utile d'imposer à la délivrance du permis.*

A Uccle, comme précédemment à Boitsfort, les riverains ont vivement contesté le projet SNCB, en commençant par la remise en question de la nécessité d'une mise à 4 voies. Ils ont exprimé des craintes largement justifiées au sujet des vibrations et demandé que des sanctions soient imposées en cas de dépassement des normes de bruit.
Le comité de quartier a utilisé comme argument la référence à la déclaration uccloise de majorité qui s'engageait à « s'opposer à l'élargissement de 2 à 4 voies de la ligne 124 ».
Nous lui avons répondu que cette déclaration de 2001 s'inscrivait dans un double contexte : il était alors question d'une mise à 4 voies jusque Forest, ce qui aurait exigé des expropriations et démolitions inacceptables au cœur de quartiers densément peuplés ; par ailleurs nous ne disposions à l'époque d'aucune information technique puisque aucun projet n'avait encore été déposé par la SNCB. Notre déclaration de majorité devait donc être comprise comme un refus de principe des expropriations et destructions dans le tissu urbain ucclois.

Mon service et moi-même avons longuement étudié, avec toute l'attention requise, l'alternative défendue par le comité de quartier (maintien des 2 voies sur tout le trajet en région bruxelloise avec un nouvel arrêt à Moensberg).
J'aurais aimé pouvoir y souscrire ; mais l'argumentation des riverains ne nous a pas convaincus : elle ne tenait pas suffisamment compte des contraintes d'exploitation liées à l'exigence d'une fréquence élevée des trains lents du RER sans induire un ralentissement des trains rapides.
Le Collège a donc accepté le choix du projet SNCB, moyennant le respect de conditions exigeantes, plus particulièrement en matière de vibrations, de bruit et de chantier.
Le comité de quartier a reproché au Collège ucclois de ne pas les avoir soutenus aussi fermement que celui de Boitsfort (qui décida d'intenter un recours contre le permis délivré).
Comparaison n'est pas raison : l'impact du projet RER à Uccle est sans commune mesure avec celui, beaucoup plus important, du projet sur Boitsfort : à Uccle, aucune expropriation n'est nécessaire et aucun espace vert classé n'est concerné. Et on n'en était encore, à Uccle, qu'au stade préliminaire du « certificat d'urbanisme » !

Le certificat d'urbanisme n'a été délivré par la Région qu'en avril 2007.
Les raisons de ce retard ne sont pas claires ; il semble cependant évident que la SNCB a tardé à fournir la preuve de la validité des techniques anti-vibratoires prévues, réclamée à juste titre par la Ministre Dupuis.
Une demande de permis a suivi. A l'issue de la commission de concertation de janvier 2008, un avis favorable conditionnel a été rendu (il est exigeant conformément à la promesse faite aux riverains lors des débats sur le certificat).
Parmi les très nombreuses conditions techniques imposées, épinglons les références faites à la convention environnementale « Bruit et Vibrations » conclue début 2001 entre la Région Bruxelles-Capitale et la SNCB, la réalisation de « contrôles contradictoires » de la bonne mise en œuvre des mesures anti-bruit, l'exigence d'apporter des réponses plus claires et précises pour une « réduction drastique des vibrations » et l'obligation d'assurer la protection des riverains au delà de l'aire géographique des travaux.
Cet avis souligne que
« le RER sera particulièrement utile aux Ucclois en tant que mode alternatif de déplacement ».
Il rappelle aussi
« le risque d'effets pervers du RER à l'échelle régionale si les mesures d'accompagnement nécessaires à son impact positif pour la région bruxelloise ne sont pas prises »
et il demande que ces dernières soient mises en œuvre
« en même temps que le RER ».

Des mesures d'accompagnement nécessaires
Ecolo a toujours insisté sur le fait que l'objectif du RER d'une diminution du trafic automobile des navetteurs ne sera pas atteint sans des mesures d'accompagnement dissuasives et incitatives.
Parmi ces dernières, citons la mise en place d'une intégration tarifaire à l'échelle de l'ensemble des réseaux de transports en commun et l'amélioration des correspondances, l'aménagement de parkings de persuasion aux gares wallonnes, flamandes et bruxelloises, ainsi que la revalorisation des gares bruxelloises.
A défaut, le risque est grand (et souvent sous-estimé) d'un effet pervers qui accentuera la tendance à la

périurbanisation et videra la Région bruxelloise de ses habitants !

En guise de conclusion
Le RER était promis pour 2012. L'échéance est retardée (on parle aujourd'hui de 2016). Les péripéties vécues à Boitsfort et à Uccle montrent qu'il ne faut pas s'en étonner… Sans même parler du fait qu'après la mise à quatre voies, il faudra trouver le budget nécessaire pour financer le nouveau matériel roulant et les coûts d'exploitation !
Plus inquiétant encore peut-être : il est question de détourner la ligne 124 vers la gare de l'Ouest au lieu de la gare du Midi (pour désengorger la jonction Nord-Midi) perdant ainsi tout le bénéfice d'une liaison rapide vers le centre-ville. Manifestement, l'enjeu du RER est perçu par la SNCB comme d'abord interrégional et international, alors que les Bruxellois y voient prioritairement et à juste titre un intérêt intrarégional.

Un récent passage à la ville suisse de Zurich me fait rêver :
un RER remarquable, par la fréquence des trains (de l'ordre de 5 à 10 minutes)
et la proximité des arrêts, y complète l'excellent réseau de trams et de bus !

RIVERAINS
TOUS NIMBY ?

Etait-il nécessaire d'ouvrir une entrée particulière pour ce mot fréquemment utilisé dans de nombreux autres textes de cet abécédaire ? Je me le suis demandé au terme de ce travail d'écriture.
La réponse fut oui. Parce que le parti Ecolo a toujours entretenu des rapports soutenus avec les riverains, dans le sens le plus large du terme. Et que mes compétences échevinales d'Urbanisme et d'Environnement étaient particulièrement concernées !

Du sens premier de « personne qui habite le long d'un cours d'eau », la signification du mot s'est élargie aux habitants d'une même rue (« circulation réservée aux riverains »), voire d'un quartier.
Subtile nuance linguistique : on choisit plutôt le mot « voisins » lorsqu'on évoque les bonnes relations qui se nouent souvent entre eux. Mais l'habitude est de parler de « riverains » pour désigner un ensemble d'habitants qui se sentent concernés par des nuisances de voisinage réelles ou potentielles (celles une installation industrielle proche de leur domicile, l'annonce d'un projet d'urbanisme ou d'abattage d'arbres dans leur quartier, ou encore un problème local de circulation routière…).

Un habitant « riverain » défend « son territoire » !
Il a souvent une bonne connaissance du terrain ; et il estime être expert sur base de son expérience personnelle. A ces titres, sa contribution peut être très utile dans l'instruction des dossiers de demandes de permis.
De plus, il connaît de mieux en mieux ses droits. Dans une commune comme Uccle, nombreux sont les habitants qui ont acquis une réelle compétence en matière de réglementations urbanistiques et environnementales.

Riverains et parti Ecolo même combat ?
Les acteurs de contestations riveraines constituèrent, au début de son existence, l'essentiel des forces militantes du parti Ecolo. Un militantisme d'autant plus logique qu'il s'inscrivait dans un contexte d'opposition et à une époque où nous étions les seuls à nous préoccuper d'Environnement. Il en subsiste aujourd'hui un fond culturel toujours très présent, à la fois dans l'esprit des membres du parti et dans celui de nombreux habitants.

Reconnaissons cependant, à la lumière de nos expériences récentes de participation à des majorités, que les rapports qu'entretient Ecolo avec les riverains ne sont pas toujours faciles ! Pourquoi ?

Confronté à une nuisance existante ou face à un nouveau projet d'urbanisme, la réaction première du riverain est, toujours, plus ou moins nimby (« not in my backyard »). C'est pourquoi, ceux qui prennent l'initiative de la protestation n'ont pas de peine à trouver des alliés en les personnes de leurs voisins. Le mouvement collectif de contestation s'emballe alors aisément, fondé sur une inquiétude avivée par des informations plus ou moins vérifiées, voire des rumeurs et des procès d'intention. J'en ai évoqué de multiples exemples dans d'autres chapitres.
En tant qu'échevine de l'Urbanisme, j'ai eu beaucoup d'occasions de mesurer combien la contestation riveraine d'un projet immobilier peut virer à l'obsession, lorsque l'inquiétude prend le pas sur la raison. C'est souvent (mais pas seulement !) le cas des personnes âgées : elles craignent une dévalorisation de leur bien souvent chèrement acquis et elles trouvent dans ce militantisme tenace l'occasion de redonner un sens à leur vie de retraités.
Gérer cette situation de conflit est alors particulièrement difficile ; aussi bien pour le service de l'urbanisme que pour l'échevin ! Les grandeurs chiffrées sont contestées. Les explications données sont mal intégrées. Le sentiment d'injustice persiste et l'on va toujours plus loin dans la revendication de ses droits.

Tous les combats riverains ne sont pas légitimes. Quand la tendance nimby s'oppose à la défense de l'intérêt général ou au respect démocratique, par le pouvoir public, des règles de droit en vigueur, il n'est plus possible pour Ecolo de soutenir de telles causes.

Importance du dialogue

L'écoute et la pratique du dialogue sont les clés qui permettent d'espérer dénouer les situations d'incompréhension mutuelle.
Un membre du conseil d'administration de l'ACQU (Association de Comités de Quartier Ucclois), cette fédération qui s'efforce de militer au service de l'intérêt général, me disait récemment que les responsables politiques « n'ont pas la possibilité de consacrer le temps qui serait nécessaire au dialogue avec les citoyens ». Ce temps, j'ai toujours estimé prioritaire de le trouver.

C'est pourquoi il est important que les habitants se retrouvent face à des décideurs proches d'eux, qu'ils peuvent identifier en tant que personnes et dont ils peuvent se faire entendre de vive voix.
Certains prônent aujourd'hui le transfert des compétences de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire des Communes aux Régions. Tout en étant sensible aux fâcheuses conséquences d'un manque de coordination dans ce domaine, je pense qu'il est bon que ces compétences continuent de relever pour une large part des pouvoirs locaux.

Un grand défi actuel pour Ecolo :
agir pour favoriser le passage de riverain à citoyen !

RUMEUR
LES RAVAGES DU BOUCHE À OREILLE

La rumeur a des antennes
Elle se nourrit de cancans
Elle est bavarde et hautaine
Et grandit avec le temps

C'est un arbre sans racines
A la sève du venin
Avec des feuilles d'épines
Et des pommes à pépins

C'est bien plus gros qu'un mensonge
Ca grossit comme une éponge
Plus c'est faux plus c'est vrai
Plus c'est gros plus ça plaît

(extrait d'une chanson d'Yves Duteil)

L'étude scientifique du phénomène de la rumeur
« Information parallèle et parfois opposée à l'information officielle, la rumeur est un contre-pouvoir » « C'est la rupture d'un secret. L'information a de la valeur parce qu'elle est rare ».
(Jean-Michel Kapferer).

Il ressort des nombreuses études sur le sujet qu'il s'agit d'un phénomène complexe de circulation d'une information non officielle et non vérifiée au sein d'une collectivité, qui ne se développe pas par hasard et subit des altérations en cours de diffusion. Pour qu'elle se propage au sein d'un groupe, il faut que l'événement soit simultanément considéré comme important et chargé d'ambiguïté. Ceux qui la propagent ne doivent même pas y croire ; chacun répète une parole venue d'ailleurs, dont personne ne se sent responsable. Et on la renforce souvent en tentant de la démentir ! Dès qu'elle cesse de circuler, elle s'éteint.
Remarquons que, bien qu'elle soit souvent fausse, une rumeur peut aussi être vraie !

La rumeur est un phénomène psychosocial qui a toujours existé et qui reflète les préoccupations des gens. Elle est source de problèmes : parce que les rumeurs véhiculent le plus souvent des messages négatifs, nuisibles par le discrédit ou l'inquiétude qu'ils génèrent ; parce qu'elles se diffusent beaucoup facilement que l'information rectificatrice ; parce que certaines peuvent être « auto réalisatrices ».
Il suffit que des bruits circulent sur la fragilité d'une banque pour que les clients paniquent et retirent leurs économies, ce qui finit par mettre la banque réellement en difficulté !

Bien que la rumeur circule surtout de bouche à oreille, les journaux ont une grande responsabilité dans leur propagation.
La concurrence médiatique est telle que chacun veut être le premier à annoncer la nouvelle… quitte à devoir faire un démenti par la suite. Même l'emploi des « conditionnels » ne suffit pas à éviter les effets pervers de cette course à l'information.
Le phénomène est de nos jours considérablement et spontanément amplifié par l'essor d'Internet, qui s'avère un vecteur de rumeurs d'une incroyable efficacité !
Le danger est alors plus grand encore. Car aucun pouvoir de contrôle ne s'exerce sur ce moyen de communication

profondément révolutionnaire.

Rumeur et manque de transparence du pouvoir
Le manque de transparence des détenteurs du pouvoir alimente les rumeurs.

- *En raison d'une information trop tardive de la part du Collège, la contestation citoyenne du projet Avijl nous en a donné un bon exemple. La rumeur s'est d'abord répandue d'une volonté de « bétonner » qui détruira tous les jardins potagers, et aussi d'une intention spéculative de revendre les logements qui seront construits. Plus récente est celle qui s'est répandue que le maintien de la décharge enfouie était dangereux pour la santé (affirmation contraire aux conclusions de l'analyse commanditée par la Commune à un bureau d'étude spécialisé).*
- *L'interdiction faite au Parquet, à la veille des élections fédérales de 2007, de continuer à livrer des informations à la presse sur l'évolution des enquêtes sur la commune de Charleroi a augmenté les suspicions plus qu'elle n'a apaisé les esprits.*

Mais j'ai eu plusieurs occasions de constater, dans le domaine de l'urbanisme, que des rumeurs se développaient malgré mon effort de transparence.
L'information venant du politique étant suspecte par essence, les citoyens ont tendance à croire davantage l'information biaisée qui se répand de bouche à oreille ou est diffusée par des écrits toute-boite militants.

La rumeur comme moyen stratégique de discréditer un adversaire
En période préélectorale, circulent des rumeurs relatives à des alliances secrètement négociées entre chefs de file de partis adversaires.
Un bon exemple nous en a été donné à la veille des élections fédérales de 2007 : Ecolo aurait rompu d'avec les socialistes pour se jeter dans les bras des libéraux ! Corollaire de cette rumeur, celle du transfuge d'anciens élus Ecolo vers le PS qui ont été l'objet d'un démenti dans le chef de plusieurs d'entre eux.
Les rumeurs relatives à la personnalité et la vie privée des politiques sont les plus pernicieuses.
Le plus souvent, fournir la preuve du contraire est impossible ; d'ailleurs, même après démenti, il en restera toujours quelque chose dans l'esprit des gens. Fort heureusement ce n'est pas une habitude ancrée dans les pratiques culturelles belges.
Quant aux accusations de clientélisme et de corruption, lorsqu'elles sont non fondées elles entretiennent le poujadisme et la montée de l'extrême droite. Une grande prudence s'impose à cet égard. **Rumeur au service de la défense d'intérêts économiques**
L'exemple de l'influence des rumeurs sur les cours de la Bourse est bien connu. Il est d'autres domaines où ce moyen est utilisé.
A l'heure où sont rendus publics les rapports consensuels du GIEC sur le réchauffement climatique, ses causes et ses conséquences, une poignée de « scientifiques » persistent à contester ces réalités. Ceux qui les paient espèrent semer le doute dans l'esprit du public, au bénéfice des nombreux lobbying industriels qui craignent la remise en cause de notre société de consommation.

Quel que soit leur mobile, ceux qui font courir une rumeur
portent une grande responsabilité morale.
Car nombreux sont ceux qui croient à la véracité
de l'adage populaire « il n'y a pas de fumée sans feu ».

« A tout autre nom de bruit dans la langue correspond un verbe. C'est pratique. Quand il y a un verbe, il y a un sujet. Mais à la rumeur ne correspond pas de verbe. C'est habile.
Car quand il n'y a pas de verbe, il n'y a pas de sujet non plus. La rumeur est insaisissable ».
(Emmanuel Hocquard)

SERVICE PUBLIC
SERVICE AU PUBLIC

L'idéal à atteindre :
un fonctionnement efficace,
un accueil par des agents compétents,
une égalité d'accès et de traitement pour tous.

Les services communaux
Une administration communale assume des services dans des domaines très diversifiés qui touchent à la vie privée des habitants et servent l'intérêt de la collectivité. Chaque ressortissant de la commune est en droit d'attendre un accueil convivial, des réponses compétentes à ses demandes et des prestations efficaces.
Sans être un exemple modèle à cet égard, Uccle a fait beaucoup d'efforts en ce sens ces dernières années. Quelques exemples à épingler : l'engagement d'un fonctionnaire spécialisé dans le dialogue avec les citoyens victimes d'inondations ; la réorganisation spatiale de l'accueil au service de l'urbanisme ; le réaménagement du service des étrangers dans des locaux mieux adaptés ; l'amélioration du site communal internet.

Le problème demeure cependant d'une transmission des appels téléphoniques pas toujours bien orientée vers le fonctionnaire le plus adéquat. Cela s'inscrit dans le problème plus général d'un fonctionnement trop cloisonné des différents services et donc d'une connaissance trop peu précise des compétences de chacun.

Dans le cas particulier du service de l'urbanisme, l'organisation des enquêtes publiques implique que des documents graphiques et écrits soient mis quotidiennement à la disposition des citoyens désireux d'en prendre connaissance. Un aspect fondamental d'une procédure démocratique auquel j'ai attaché beaucoup d'importance.
A Uccle, la consultation des dossiers d'urbanisme est possible tous les matins et un soir par semaine. Un espace réservé à cet effet a été aménagé et des explications orales peuvent être demandées aux fonctionnaires présents. Des photocopies peuvent être obtenues, dont le prix a été réduit.
Le problème demeure cependant que la loi n'impose pas aux demandeurs de permis des modalités graphiques de présentation de leurs plans et que la compréhension de ceux-ci n'est pas toujours évidente pour le non spécialiste. Dans le cas des études d'incidences, un résumé « non technique » doit compléter le dossier : j'ai insisté auprès des bureaux d'étude pour qu'il soit le plus lisible possible et demandé des copies papier mises à la disposition des habitants.
Par ailleurs, il est arrivé à plusieurs reprises que certaines pièces d'un dossier aient curieusement « disparu » après sa mise à l'enquête… une incivilité que se permettent quelques citoyens rarement identifiables, et qui peut avoir de graves conséquences juridiques !

Le combat de la gauche en faveur du « service public » :
Seul un service public peut garantir, sans discrimination et de manière équitable, la satisfaction des besoins des citoyens y compris ceux qui n'ont pas les moyens d'assurer sa rentabilité. Le combat pour des services de qualité mis à la disposition de tous pour un prix abordable me semble donc prioritaire.

Pourtant, c'est une exigence démocratique dont la primauté n'est pas reconnue par l'Union européenne : son Traité, marqué par une idéologie très libérale persiste à défendre le principe d'un marché où « la libre concurrence permet de répondre aux besoins de tous » ; tout en reconnaissant quelques manques que sont censés pallier des « services d'intérêt général ».
C'est pourquoi, dans la foulée des injonctions européennes, nous vivons une époque marquée par la menace d'une privatisation croissante des services publics. Et, ceux qui ne sont pas privatisés, sont contraints de s'adapter à un milieu de plus en plus concurrentiel.
Pensons par exemple aux fermetures des bureaux de poste qui se multiplient dans la perspective de l'arrivée des concurrents en 2011. Et rappelons nous que, sous l'ère de Margaret Thatcher, la privatisation de nombreux services municipaux n'a permis d'en réduire les coûts que grâce à des bas salaires et des conditions de travail particulièrement dures (en raison de très grandes exigences de productivité).
J'ai reconnu pourtant l'utilité d'un recours à la sous-traitance d'entreprises privées (en termes d'efficacité et d'économie) dans certains cas particuliers des responsabilités communales à assumer ; par exemple pour le nettoyage des bâtiments communaux. Mais l'idéal ne serait-il pas de parvenir à doter tous les services communaux d'un cadre suffisant de fonctionnaires qualifiés, compétents et motivés, qui permette de réserver les marchés publics de services à des tâches qui demandent une expertise très spécialisée (je pense par exemple aux analyses de sols que la Commune a commanditées pour les sites de jardins potagers suspectés de pollution) ?

Bien qu'il soit financé avec l'argent du contribuable, un service public ne devrait pas avoir à répondre aux mêmes exigences de rentabilité qu'une entreprise privée. Son objectif, fondé sur la valeur de solidarité, est de servir l'intérêt général ; il prime sur celui de faire du bénéfice. Ce qui n'exclut évidemment pas le souci d'une gestion la plus productive possible et la lutte contre toutes les formes de gaspillage.

Le cas particulier de la radio-télévision
Les chaînes privées sont devenues de plus en plus envahissantes dans le paysage médiatique. Financées par la publicité, elles s'inscrivent dans l'implacable logique de l'audimat, aux dépens de la qualité culturelle de leur programmation.
Cette tendance se répercute sur les chaînes publiques qui deviennent de plus en plus dépendantes de l'audimat en raison d'une course concurrentielle à la publicité commerciale qui les pervertit de l'intérieur. Car la tentation est alors grande de chercher à appâter le public par des divertissements faciles et une information vide de sens, conformes à ce qu'on l'a conditionné à demander !
La relance récente du débat sur la publicité à la RTBF offre un curieux renversement de position entre la gauche et la droite. Au nom de la défense du service public, la gauche soutient les rentrées publicitaires, ce qui apparaît comme une opinion de droite ; alors que celle-ci milite pour la suppression de ce qui est un instrument intrinsèque de l'économie de marché concurrentielle. D'où le procès d'intention que lui fait la gauche de chercher à déforcer les chaînes publiques face à ses concurrentes privées (l'exemple français récent montre que TF1 bénéficie de rentrées publicitaires accrues par la suppression de la publicité en soirée sur France Télévision).

Fort heureusement il est parfois des raisons de se réjouir ! L'opération « Planète-Nature », lancée par la RTBF en mars 2007, me semble un bon exemple de ce que l'on est en droit d'attendre d'un service public.
Concrétisée par différents services travaillant en synergie, elle va concerner toute l'institution conformément à une charte validée par le conseil d'administration. L'objectif est une contribution, volontariste et planifiée, à la conscientisation des citoyens et des politiques en matière de défense de l'environnement. Ce thème, récurrent, sera le sujet d'un grand nombre d'émissions diversifiées, qui s'échelonneront sur une période de trois ans : la mise en pratique d'une « pédagogie de la répétition », en collaboration avec des partenaires scientifiques (dont la Fondation polaire internationale d'Alain Hubert).
Il ne faut pas seulement y voir l'attitude d'un média qui s'inscrit dans une mode pour augmenter son audience. Je

crois à la sincérité de l'initiative, avec l'espoir qu'elle ira plus loin que ce que J-M Nollet appelait récemment « l'écologie des plateaux de télévision ». Et que, par souci de cohérence, elle induira des remises en question d'ordre éthique en matière de contenu des publicités… on peut rêver !

« Planète-Nature » : une première dans la décision d'une mobilisation
collective et prolongée d'une radio-télévision publique
au service d'une cause d'intérêt général considérée comme prioritaire.

SEXISME
LE RÈGNE DES STÉRÉOTYPES

Dans le cadre de son cours de français, l'un de mes petits-enfants doit imaginer le scénario d'une Antigone moderne. Il songe au duel Ségo-Sarko. Idée amusante, bien que l'analogie soit fort discutable. Ségolène Royal a-t-elle transgressé un interdit implicite ? Peut-être : celui d'être femme et de prétendre cependant à la conduite des affaires suprêmes de l'Etat.
Mais est-ce Nicolas Sarkosy qui, tel Créon, le lui reproche ? N'est-ce pas plutôt toute une frange de la société française qui est réticente à accorder sa confiance à une femme, y compris dans son propre camp ?

Le concept de « sexe » se réfère aux différences biologiques entre hommes et femmes ; celui de « genre » au processus de la construction sociale de la « masculinité » et de la « féminité ». C'est de ce dernier qu'il sera surtout question ici.

Hommes et femmes en politique
Comme dans les milieux professionnels, la « question du genre » demeure d'actualité dans le monde politique ; et ce malgré l'obligation légale récente en Belgique de la parité sur les listes électorales.

Pourtant, s'il est une commune qui ne peut être accusée de sexisme en politique c'est bien celle de Uccle !
Les nombres parlent d'eux-mêmes : près de la moitié des élus sont des femmes et le Collège est passé en 2007 de 3 femmes sur 9 à 4 sur 9 ; 4 partis avaient choisi une femme comme chef de groupe au conseil communal lors de la précédente législature ; nous avons une secrétaire communale et une receveuse ; de même les deux seuls grades administratifs de « directeur » et bon nombre de chefs de service sont des femmes. Il ne nous manque que l'expérience d'un bourgmestre féminin !
Voilà un aspect de notre vie politique locale d'autant plus positif qu'il est fort rare ; et qui ne peut que me réjouir. C'est au point que, quand une des conseillères Ecolo a interpellé sur le sujet de la féminisation des noms de profession, elle n'a rencontré que bien peu d'échos en conseil communal.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y ait pas matière à une réflexion sociétale plus générale ; à laquelle je me livre ci-dessous.

Un sexisme encore très présent dans les mentalités
Le racisme scandalise, à juste titre.
Le sexisme indigne moins, souvent même, ne fait-il pas sourire ?
Le mode de raisonnement implicite est pourtant bien le même !

Le nœud du problème de l'émancipation féminine m'a toujours paru être la persistance des stéréotypes relatifs à la « nature biologique » des hommes et des femmes et aux rôles sociaux qui en découleraient « naturellement ».
La survivance de nombreuses expressions de notre langage courant en témoigne :
« Le panier de la ménagère » (pourquoi pas des ménages ?)
« Le chef de famille » (le père bien entendu)
« Une gestion de bon père de famille »
« C'est un garçon manqué »
« L'intuition féminine » …
Sans oublier la « Journée des secrétaires »
qui fait annuellement le bonheur des fleuristes.

Les modèles proposés aux enfants vont dans le même sens :
Les petites filles sont encouragées à être « gentilles et jolies » ;
les petits garçons doivent être « forts » et « courageux ».
Dans les magasins les jouets « pour filles » sont d'ordre ménager ;
ceux « pour garçons » sont souvent des engins d'aventure.
Avec la femme-objet, la publicité continue de jouer sur ce registre.
Et c'est toujours un homme qui vient sauver la ménagère
assez sotte pour avoir acheté l'anti-calcaire le moins cher !

Et, lorsqu'il s'agit d'un homme en politique,

se pose-t-on la question de savoir « qui s'occupe des enfants » ?

Des rôles sociaux d'origine culturelle
Notre conception traditionnelle des rôles sociaux masculins et féminins est profondément marquée par la pensée chrétienne pour qui la femme est d'abord « épouse, mère et ménagère ».
L'Eglise considère que la hiérarchie entre les sexes résulte de la volonté divine.
Elle est donc indiscutable et définitive.
Le mariage chrétien soutient cet ordre « naturel » et la complémentarité des rôles.
(Exposition « Garçon ou fille, un destin pour la vie ? » au musée Belvue)

Pourtant, dans les acquis les plus récents de l'étude du cerveau rien ne permet d'affirmer l'existence d'une détermination génétique du comportement humain. L'être humain est certes bien programmé, mais programmé pour apprendre ! Ce qui signifie que l'influence de l'acquis domine très largement celle de l'inné. L'importance des acquis culturels est d'autant plus grande que le bébé humain a cette particularité de naître avec un cerveau à peine ébauché (pour que la grosseur de sa tête ne s'oppose pas à une sortie à travers un bassin maternel de taille limitée !). Il poursuit donc son développement à l'extérieur de la matrice maternelle.

Le cerveau d'un bébé possède un bon stock de neurones (100 milliards !) mais ils sont encore très peu connectés entre eux. Les connections (les « synapses ») vont se multiplier, après la naissance, jusqu'à atteindre à l'âge adulte, l'ordre de grandeur d'un million de milliards !
De plus, nous apprend la neurobiologiste Catherine Vidal, « dans le cerveau adulte, les processus de formation et de destruction des synapses sont à l'œuvre en permanence ».

Pour l'essentiel, la construction de notre cerveau se fait donc sous l'influence du milieu. Il se construit à partir de nos rencontres et de nos expériences personnelles. Et, plus particulièrement, le développement de notre cerveau est profondément imprégné de l'éducation que nous avons reçue depuis notre plus jeune âge.
« On ne naît pas femme ; on le devient »
écrivait déjà Simone de Beauvoir en 1949.

Les découvertes les plus récentes des neurosciences concernant le cerveau nous le confirment aujourd'hui.
Les cerveaux des hommes et des femmes sont très similaires. Certaines recherches ont toutefois mis en évidence (grâce aux techniques d'imagerie cérébrale) l'existence de différences statistiques significatives de volume relatif de zones particulières du cortex par rapport au volume global du cerveau (qui pourraient être en partie dues à l'influence des hormones sexuelles sur le développement cérébral). Mais il n'est pas démontré que ces différences anatomiques soient susceptibles de déterminer des différences majeures sur les capacités cognitives et les comportements.

Par ailleurs, de nombreuses études sociologiques ont mis en évidence la précocité d'une influence discriminante des milieux éducatifs sur l'enfant,
Dès les premières heures de la vie, les parents se conduisent différemment (le plus souvent inconsciemment) avec un bébé garçon ou fille ; et il en va de même, par la suite, dans le chef des paroles et des pratiques des professionnels de la petite enfance et des enseignants.

« Le fait de traiter les enfants différemment selon leur genre,
est une habitude profondément ancrée dans notre culture »
« Nous favorisons une meilleure prise de conscience dans les milieux de la petite enfance
afin que tous les enfants aient la même possibilité de se réaliser en tant qu'individus »
Carina Carlén (enseignante préscolaire en Suède)

De leur côté, les ethnologues ont étudié les rôles sociaux masculins et féminins à travers les diverses cultures. Une telle différenciation s'observe partout ; mais elle s'exprime selon des modalités étonnamment diversifiées. Ce qui confirme les acquis de la biologie et de la sociologie.

Il découle de tout ceci que le déterminisme biologique qui prétend expliquer par la nature les différences de capacités et de comportement observées entre les hommes et les femmes ne résiste pas à la critique scientifique. Ce sont des faits de culture et non de nature. Seuls sont génétiquement déterminés les complémentarités des mécanismes de procréation et de gestation.

L'idée d'un tel déterminisme biologique peut apparaître comme sécurisante. Mais elle enferme les individus des deux genres dans des modèles culturels qui répondent mal à la diversité de leurs aspirations individuelles profondes.
En cantonnant les hommes et les femmes dans certains rôles et comportements on restreint le champ des possibles ; avec les ravages psychologiques auxquels cela peut parfois conduire.

Pourtant, le postulat d'un déterminisme biologique des capacités et des comportements est loin d'être mort.
Il revit même, de nos jours, dans le cadre de recherches « scientifiques » sur le cerveau menées aux Etats-Unis au service d'une idéologie de droite discriminatoire qui se veut justificatrice des inégalités sociales (malheureusement largement diffusée par les magazines et quelques livres de vulgarisation).
En matière de sexe il repose souvent sur une confusion entre causes et conséquences. Mais il persiste sous l'effet d'une pression sociale très forte. Ceux qui osent se mettre en marge des stéréotypes sont sévèrement stigmatisés.

Les stéréotypes marquent profondément les représentations mentales que les hommes et les femmes se font d'eux-mêmes ; et ils s'auto-reproduisent en tirant argument d'un état de fait qu'ils ont créé !

« Comme les femmes baruyas de Nouvelle-Guinée n'avaient pas le droit de grimper aux arbres, elles ne savaient pas le faire. Mais, pour les Baruyas, si elles ne savaient pas le faire, c'était parce qu'elles en étaient par essence incapables »
(Maurice Godelier)

Une dominance masculine non justifiée mais toujours présente
Dans notre société la femme est devenue, en principe, l'égale de l'homme. Des lois ont garanti progressivement l'égalité des droits des deux sexes.
En Occident, après l'obtention tardive du droit de vote (1948 seulement en Belgique !), le combat féministe tenace de la fin du siècle passé a progressivement fait changer les lois en faveur d'une libération de la femme : droit à l'éducation et à l'exercice de tous les métiers, droit de disposer de son corps, droit à l'indépendance économique…
Le partage de l'autorité parentale instauré par notre droit civil est relativement récent. Ce fut certes un pas très important ; qui n'a pas empêché les administrations communales et scolaires de continuer d'envoyer des papiers à signer avec la mention « le chef de famille » !

Le sexisme ne figure cependant pas comme tel dans le droit belge !
C'est pourquoi deux parlementaires Ecolo (Muriel Gerkens et Meyrem Almaci) ont déposé une proposition de loi visant à introduire dans la loi-antidiscrimination de 2007 une série d'articles légitimant explicitement la répression des représentations offensantes ou réductrice d'un groupe sexuel ainsi que toute ségrégation entre les sexes.
Une démarche législative complémentaire bien nécessaire ; car, dans les faits, si le sexisme postule l'existence de traits de caractères innés « masculins » et « féminins » et qu'il se poursuit par la légitimation, au nom de ces différences « de nature », d'une discrimination sociale, il est évident qu'il est très loin d'être mort dans nos sociétés occidentales (même si celles-ci sont les premières à l'avoir mis en question !).
Les mentalités n'ont pas évolué au même rythme ; et le pouvoir est loin d'être également partagé.
Quelques exemples : en Belgique, 10% seulement des parlementaires sont des femmes ; 80% des tâches ménagères continuent d'être exercées par les femmes ; à compétences égales, les femmes sont souvent moins bien payées que les hommes ; les femmes sont très sous représentées dans les postes de direction… sans même insister sur le grand nombre de femmes qui osent aujourd'hui témoigner du fait qu'elles sont battues par leur conjoint.
Les mécanismes de contagion culturelle se heurtent ici à une redoutable inertie malgré une mixité des genres de plus en plus généralisée officiellement dans les institutions.

Rien ne justifie plus aujourd'hui les inégalités de fait entre les sexes, si ce n'est la volonté plus ou moins consciente des hommes de voir se perpétuer un système qui leur assurait un statut dominant. Mais les femmes ont aussi leur part de responsabilité dans l'inertie des mentalités ; car le changement restera très difficile tant que persistera, chez les uns comme chez les autres, l'idée d'un « masculin » et d'un « féminin » immuable par essence avec les stéréotypes qui y sont associés.

« Ce sont des modèles qu'il faut déconstruire ensemble »
(Patric Jean)

Le partage très inégal des responsabilités « domestiques » (ménage et enfants) m'apparaît comme un facteur essentiel de discrimination dans la vie sociale.
La femme vivant en couple est souvent confrontée à l'obligation d'une « double journée » de travail ; à moins qu'elle ne soit poussée à « choisir » un travail à temps partiel avec les conséquences futures que cela implique pour sa promotion professionnelle et son indépendance financière. Toutes les enquêtes récentes en témoignent. Et ce n'est pas par hasard que c'est toujours aux mères (et jamais aux pères) que l'on pose la question de savoir comment elles font « pour concilier les responsabilités d'une vie professionnelle avec leur vie de famille » !

Bien difficile, dans ces conditions, d'envisager une implication dans l'action politique. Celle-ci demande d'avoir du temps disponible et des capacités d'affirmation d'une autonomie personnelle au sein du couple et de la famille. Ne faut-il pas voir là l'explication principale du nombre réduit de femmes qui accèdent à des responsabilités politiques de haut niveau ?

Remarquons que dans notre société sont apparus de « nouveaux hommes » qui n'ont pas peur de perdre leur virilité en partageant les tâches du foyer… surtout lorsqu'ils sont pères (non sans vivre un certain désarroi face à ce nouveau statut social qui leur offre la possibilité d'exprimer tendresse et émotion).
Un signe des temps, enfin ?

« Derrière chaque femme qui réussit en politique il y a un homme qui accepte »
(Magda de Galan, Bourgmestre de Forest))
Un constat dont je déplore la triste véracité.

SILENCE
UN LUXE !

Une de nos locataires d'une parcelle potagère sur le plateau Avijl m'a dit un jour qu'elle aimait venir s'y asseoir,

longuement, « pour écouter le silence ». Je la comprends. Moi aussi, je savoure le silence du coin de montagne perdu dans les alpages où je vais me ressourcer chaque année.

Les nuisances sonores sont parmi les plus difficiles à supporter. C'est du bruit que se plaignent le plus les habitants de Bruxelles.
Cependant, la sensibilité des uns n'est pas celle des autres ; la plupart des jeunes sont aujourd'hui tellement habitués à vivre dans une ambiance musicale de forte intensité qu'ils se sentent perdus lorsqu'ils en sont privés. Peut-être par peur de se retrouver seuls avec eux-mêmes ?

Apprécier le silence est une chose.
Savoir se taire en est une autre.
Tout mandataire politique a des obligations à cet égard.
C'est ce qu'on appelle « le devoir de réserve ».

Devoir de réserve à respecter en ce qui concerne les problèmes personnels de certains fonctionnaires dont il a été débattu en collège.
Devoir de réserve que je me suis toujours imposé à propos des dossiers d'urbanisme (face aux demandes insistantes des riverains, des maîtres d'ouvrage et des journalistes), entre le moment de la clôture de l'enquête publique et celui de la commission de concertation. Pendant cette période de l'instruction, il en en effet nécessaire que l'analyse du dossier puisse se faire à l'abri de toute pression.
Devoir de réserve, enfin, lorsque des décisions collégiales n'étaient pas conformes à ce que je souhaitais ; d'autant plus difficile à respecter lorsque c'est à moi qu'il appartenait de les défendre publiquement !

Le fait que je ne sois plus tenue au silence me permet aujourd'hui
témoigner largement de mon expérience politique.
Sans tabou.
Mais avec la volonté d'éviter les règlements de compte politiciens.

SOCIAL
UNE DIMENSION SOUVENT OUBLIÉE

« Ce que je suis, ce sont les liens que je tisse »
(Albert Jacquard) Les préoccupations sociales transparaissent tout au long de cet abécédaire. *On les retrouve notamment dans les mots suivants :*
âge, arbre, Avijl, démocratie, développement durable, gauche, habitat, inégalité, internet, logement, Melkriek, Moensberg, prime, priorité, solidarité …
Et j'en ai probablement oublié.

Cela ne doit pas surprendre. Le « social » est une thématique au cœur de la pensée comme de la pratique du parti Ecolo.
C'est être « social » de lutter contre la dégradation de l'Environnement qui est surtout préjudiciable aux plus démunis, aux plus fragiles.
C'est être « social » de travailler à l'émancipation des personnes précarisées, sans les pratiques clientélistes traditionnelles.
C'est être « social » de prendre ses distances par rapport à certains comités de quartier qui cherchent à s'approprier l'espace urbain au seul profit de populations privilégiées.
C'est être « social » de défendre les intérêts des minorités discriminées telles que les « sans papier », les homosexuels ou les handicapés.
C'est être « social » de privilégier les liens de solidarité intergénérationnels…

C'est être « social » (et de gauche !) de se ranger, toujours, du côté des plus faibles.

Contrairement aux déclarations récentes de certains, l'écologie politique n'a pas besoin du socialisme pour « être sociale ».
Même s'il est vrai que dans la formule d'un « olivier » peuvent converger utilement un même type de préoccupations.

Contrairement aux a priori, certains élus libéraux peuvent mener une réelle politique sociale.
L'exemple positif du CPAS d'Uccle en témoigne. Pionnier en matière d'actions de réinsertion professionnelle et d'aide psychologique aux personnes en détresse sous une présidence MR puis VLD.

Dans les trois dimensions d'un développement durable
(environnementale, économique et sociale)
la préoccupation sociale ne devrait-elle pas être la première des exigences ?

SOIGNES
FORÊT DE

Uccle a la grande chance d'être bordée par le plus remarquable des espaces verts bruxellois : une superbe hêtraie protégée dont la plantation remonte à la période de domination autrichienne dans nos régions. Bon nombre de citadins européens envient les Bruxellois d'avoir une si vaste forêt aux portes de leur ville.

Ce massif forestier s'étend à cheval sur les trois Régions de Belgique (ce qui ne va pas sans compliquer sa gestion). Il remplit une triple fonction : écologique, économique et sociale.
Il ne s'agit évidemment plus d'une forêt « naturelle ». Cette dernière, qui s'était spontanément développée en équilibre avec les conditions de climat et de sol, était une chênaie avec un sous bois diversifié. Il est encore possible d'en observer quelques vestiges aujourd'hui.

La gestion forestière vise à concilier exploitation du bois, repeuplement et protection. La Région bruxelloise s'efforce aujourd'hui de passer progressivement d'une monoculture du hêtre avec sous bois clairsemé à plus de biodiversité. La forêt en deviendra plus riche et moins fragile.
La question se pose d'autant plus que beaucoup des hêtres présentent aujourd'hui des symptômes inquiétants de défoliation au niveau des cimes et de cicatrices sur les troncs (portes ouvertes aux parasites) ; une dégradation qui serait due au stress hydrique induit par le réchauffement climatique, et qui menace donc à moyen terme l'avenir de la « hêtraie cathédrale » (au bénéfice d'autres espèces plus méridionales).

Ce projet d'abattage de plusieurs hectares de hêtres suscite la vive contestation de ceux pour qui la hêtraie, en tant que patrimoine classé irremplaçable, a une valeur historique et esthétique qui justifie son maintien dans son état actuel. Un débat où s'opposent deux visions : celle d'un avenir mieux assuré à long terme et celle d'une protection radicale d'un héritage du passé.
J'ai personnellement tendance à me ranger du côté de ceux qui préparent l'avenir !

La gestion de la forêt ne relève pas des pouvoirs communaux. Ceux-ci sont cependant concernés par l'exigence de respecter une zone de servitude périphérique imposée par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol).
Aucune construction n'est autorisable dans les 60m qui bordent la forêt (marge réduite à 30m dans des conditions strictement définies).
Dans le cas de Uccle, cette servitude pose le problème des demandes de permis d'urbanisme qui concernent les terrains bordant la chaussée de Waterloo du côté opposé à la forêt. Le PRAS impose un recul aux constructions nouvelles, dont la raison d'être apparaît contestable étant données les nuisances engendrées par le trafic sur la chaussée. La Commune avait demandé que le PRAS tienne compte de cette situation particulière ; elle n'a pas obtenu satisfaction.

Les Ucclois sont aussi concernés par l'accessibilité de l'espace forestier au public et les règles qui assurent sa protection.
Pour la partie bruxelloise, celles-ci sont déterminées par l'IBGE (Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement).
Un autre conflit de valeurs oppose les usagers, désireux de pouvoir s'ébattre en toute liberté dans la forêt, aux défenseurs de son intégrité biologique. C'est pourquoi l'IBGE a initié la « Plate-forme participative de la Forêt de Soignes » dans le but de systématiser le dialogue entre gestionnaires et usagers de la forêt.
La question se pose notamment du respect des « zones naturelles » protégées (récemment étendues à 1/3 de la superficie) ; et aussi du ramassage du bois mort. Ce dernier constitue un refuge pour un très grand nombre d'espèces animales et végétales. Pour mieux préserver cette biodiversité, l'IBGE a décidé de laisser désormais en place les chablis.
Les modalités de circulation doivent également être régulées : traversées automobiles strictement limitées, itinéraires cavaliers et cyclistes distincts, sentiers réservés aux piétons, libres ébats des chiens interdits.

« Soignes » est pour Bruxelles un joyau (écologique et social)
que beaucoup de capitales nous envient !

SOLEIL
L'ÉNERGIE DE L'AVENIR

Les habitants des régions tempérées ont l'impression de revivre
lorsque réapparaissent les journées longues et ensoleillées du printemps.
Dans le désert africain, l'acacia est baptisé « le parasol du désert » ;
car là bas, il est vital, au contraire, de trouver de l'ombre.

Astre source de vie

Toute vie sur Terre dépend du soleil. Il nous éclaire, nous réchauffe et nous nourrit. Lorsque cette étoile s'éteindra ce sera la fin de notre monde. Le besoin de soleil des êtres humains est physiologique, mais aussi psychologique. Ils y trouvent une source de communion sociale.
Nombreux sont les peuples qui célébrèrent un culte de l'astre divin. Le retour des solstices rythme les rituels. Le soleil est symbole de renaissance à la vie, de joie, de plénitude, de pouvoir. Les colorations du soleil couchant inspirent les peintres et les poètes. L'astre levant est porteur d'espérance…

Est-ce pour ces raisons que l'ombre portée par une construction nouvelle est un souci prioritaire pour les voisins ?
Il faut reconnaître que c'est souvent à juste titre … mais pas toujours ! Les demandeurs minimisent l'impact de leur projet (par exemple en montrant un graphique de l'ombre portée au seul solstice d'été !). Les voisins dramatisent (jusqu'à oublier parfois que les rayons du soleil ne proviennent jamais du nord !). Il appartient au pouvoir public de faire la part des choses, en imposant des conditions à la délivrance du permis d'urbanisme si cela parait objectivement nécessaire.

Energie de l'espoir
Je me souviens de ma première découverte de l'énergie solaire en Catalogne française, dans les années 80 : le four parabolique de Font Romeu qui concentre en son foyer une énergie capable de fondre des métaux à plus de 1000°. De telles images ont pendant longtemps fait croire que l'exploitation de l'énergie solaire était réservée à des usages de haute technologie sous des climats privilégiés.
On a fait bien du chemin depuis ! L'exploitation de l'énergie solaire s'est en effet généralisée à des usages de plus en plus quotidiens et diffusés dans le monde entier. Essayons d'en évoquer la diversité.

L'architecture exploite de plus en plus habilement l'énergie solaire passive, tout en protégeant les bâtiments des trop fortes chaleurs intérieures.
Larges baies vitrées, terrasses et patios se multiplient. Des balcons en « serres solaires » sont prévus dans le projet de logements de la Régie foncière de la rue de la Pêcherie. Des habiles surplombs préservent de l'ensoleillement excessif de l'été les vastes baies ouvertes sur le jardin d'une des maisons primées lors du prix ucclois d'architecture contemporaine de 2006.

L'énergie solaire est utilisée pour produire de la chaleur (capteurs thermiques) ou de l'électricité (panneaux photovoltaïques) avec un rendement énergétique meilleur dans le premier cas.
Le plus souvent fixes sur les toits et les façades des bâtiments, les capteurs peuvent aussi être mobiles et donc capables de suivre le soleil dans sa course diurne.
La Région bruxelloise octroie des primes pour ce type d'installation. En 2003, j'ai proposé au conseil l'instauration d'une prime communale complémentaire. Des Ucclois de plus en plus nombreux se montrent intéressés.

Le chauffage solaire des eaux sanitaires (et des piscines) s'est développé en premier. Ces installations permettent de réelles économies.
La Région bruxelloise a organisé une formation de professionnels pour les systèmes solaires thermiques.

En matière photovoltaïque, le potentiel de surfaces disponibles en milieu urbain est considérable grâce aux toits et aux façades des bâtiments ! L'investissement en photovoltaïque est certes plus coûteux, mais il diminuera avec la progression de la demande. Déjà aujourd'hui, il peut être amorti en moins de 10 ans.
L'exemple de la ville allemande de Fribourg commence à faire tache d'huile. Mais la Belgique est encore très en retard par rapport à l'Allemagne (où cette industrie, avec ses 6 millions de m_ procure de l'emploi à 60.000 personnes) !
Quelques belles initiatives belges méritent cependant d'être épinglées :

- *Une grande campagne d'information a été lancée en Région bruxelloise suivie d'un accroissement considérable des demandes de primes. De son côté la Wallonie, où la demande explose avec un nombre d'emplois créés croissant, a renforcé en 2008 son soutien au développement du photovoltaïque par de nouveaux incitants aux particuliers (supprimés en 2009 au profit de l'encouragement à l'isolation des bâtiments !).*
- *En exécution de la décision du Conseil des Ministres du 18 mars 2007, la Régie fédérale des Bâtiments met à disposition une surface de 30.000m_ de toitures pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Un appel a été lancé aux candidats concessionnaires qui peuvent remettre leur offre jusqu'au début du mois de septembre. Les conventions seront conclues pour une durée de 20 ans. Les coûts de l'investissement sont à charge du concessionnaire lauréat. Les profits générés sous forme d'électricité verte revendue sur le réseau lui reviendront.*
- *Un immeuble de bureau en cours de construction, le « Solaris » à Uccle, chaussée de la Hulpe, lance une nouvelle génération de bureaux à basse consommation d'énergie qui mise sur le solaire et le géothermique. Un exemple parmi d'autres du rôle que peuvent jouer les promoteurs en matière de développement durable.*
  L'impact environnemental des panneaux photovoltaïques ne doit pas être négligé dans l'estimation du potentiel de cette énergie alternative renouvelable.
  Le silicium dont sont constituées les cellules photovoltaïques est extrait de la silice, le matériau le plus abondant dans l'écorce terrestre. Mais cette extraction ne peut se faire qu'à de très hautes températures. Le bilan énergétique est cependant très satisfaisant : un panneau photovoltaïque produit en 2 ans la quantité d'énergie nécessaire à sa fabrication et sa durée de vie peut aller jusqu'à 30 ans. Par ailleurs, une fois en place, il ne génère aucune pollution ; et, lorsqu'il est usé, il est entièrement recyclable.
  Par ailleurs, la recherche est très prometteuse en matière de cellules solaires composées de semi-conducteurs organiques dont la fabrication implique un coût environnemental et financier beaucoup moins

élevé. A quand les bâtiments recouverts d'une peinture photovoltaïque ?

Une grande variété d'appareils solaires sont disponibles sur le marché en Occident : *pour l'éclairage public, le contrôle des vitesses automobiles, les lampes de poche, les calculettes…*
Les pompes solaires et les panneaux photovoltaïques se multiplient progressivement dans les pays du « Sud ».
J'ai vu récemment en Afrique sahélienne, des panneaux photovoltaïques implantés au profit de collectivités paysannes locales par une intelligente coopération au développement (se pose cependant le problème d'un bon entretien des installations !). Des fours solaires permettent d'économiser le charbon de bois à Madagascar.
Des voitures solaires sont en cours d'expérimentation.
C'est une technologie beaucoup plus prometteuse pour l'avenir que celle des voitures électriques classiques dont la batterie doit être chargée avec de l'électricité préalablement produite.
La ville solaire d'Arcosanti en Arizona (une cité laboratoire en cours de réalisation) et les centrales thermiques solaires du Sahara (un ambitieux projet privé) et de Chine préfigurent-elles l'avenir ?

Sous la forme du rayonnement direct ou diffus,
l'énergie solaire s'avère aujourd'hui une ressource aux immenses potentialités, propre et gratuite à la consommation. *Un jour le soleil s'éteindra, c'est le destin de toutes les étoiles.*
Mais nous avons le temps !

SOLIDARITE
ICI ET AILLEURS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Un bien beau mot !
Solidaire, vient du latin « in solidum » qui signifie « pour le tout ».
Le sens premier du mot est juridique :
« Se dit de personnes qui, parce que liées par un acte solidaire doivent répondre du tout ».
Dans un sens dérivé, nous dit le Petit Robert
« solidaire se dit de choses qui dépendent l'une de l'autre ».
D'où l'idée d'une « relation entre des personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts ».
On pense à la solidarité au sein d'une famille, d'une entreprise ou d'une minorité ethnique.
Plus générale et plus affective, est la formulation du Petit Larousse :
« sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ».

Mot clé du concept de développement durable, la solidarité dans le sens d'une dépendance mutuelle entre les hommes est une valeur prioritaire aux yeux des Verts ; une valeur qui va bien au-delà de la défense d'intérêts communs à une communauté particulière. Elle se décline fondamentalement en 3 « S » : solidarité entre classes sociales ; solidarité entre les populations du « Nord » et du « Sud » ; solidarité entre les générations présentes et à venir.
C'est la « solidarité au cube » prônée par le parti Ecolo :
« Ici et Maintenant » - « Ici et Ailleurs » - « Aujourd'hui et Demain ».

Solidarité ici et maintenant
Sécurité sociale et fiscalité progressive (donc redistributrice) en sont les fondements intangibles à l'échelle d'un Etat.
La politique de tarification progressive de l'eau, initiée par la ministre bruxelloise Ecolo de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, est un bel exemple de mise en œuvre d'une politique solidaire.
Au niveau local, naissent des exemples de relations solidaires entre habitants : au sein d'un quartier, entre des personnes valides et des handicapés, entre des jeunes et des seniors …
A Uccle, ces expériences enrichissantes sont le plus souvent le fruit d'initiatives privées. **Solidarité ici et ailleurs**
C'est toute la problématique des relations entre les pays industrialisés et les pays « en développement » (ceux qu'on ne peut plus aujourd'hui dénommer le « Tiers Monde » depuis la chute du bloc de l'Est) qui devrait être fondamentalement remise en question.
Les grandes institutions internationales (FMI, OMC…) sont évidemment les premières concernées. Comme aussi tous les ministères de la « coopération au développement ».
Les mesures à prendre pour contrer le réchauffement du climat planétaire dans le cadre des négociations post Kyoto mettent cette question à la une de l'actualité.
L'un des enjeux clé de la conférence de Copenhague (en décembre 2009) sera en effet la négociation d'un accord sur le soutien financier et technologique des pays industrialisés aux pays « du Sud » (une expression géographiquement aussi peu adéquate que celle de « Tiers Monde » devenue historiquement non pertinente, mais qui est aujourd'hui la plus usitée !) ; une aide indispensable pour permettre à ceux-ci de réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux conséquences du réchauffement qui s'avère d'ores et déjà inévitable.

Les collectivités locales ont un réel pouvoir d'action en matière de solidarité au niveau international.

- *Il existe une volonté politique uccloise de coopération « nord-sud ». Une volonté encore timide si l'on en*

juge par son importance budgétaire ; mais qui a fait des choix judicieux de soutien à des projets concrets sous l'impulsion de l'échevine PS Claudine Verstraeten.

- *Un effort généralisé devrait être fait pour promouvoir le commerce équitable via les marchés publics de fournitures. Le fait qu'il n'existe pas encore de norme légale définissant le « commerce équitable » n'empêche pas d'y faire référence dans la description de l'objet du marché.*
- *On trouve régulièrement dans le journal communal officiel (Le Wolvendael) des articles touristiques (qui sont des publicités plus ou moins déguisées ; une pratique que nous sommes plusieurs membres du Collège à avoir contestée). Pourquoi ne pas y valoriser plutôt des expériences de tourisme équitable ?*
- *Par ailleurs, un jumelage avec une communauté d'un pays en développement aurait pu être instauré. Evoquée à plusieurs reprises en Collège pendant les 6 ans de la précédente législature, l'idée ne s'est pas concrétisée (faute d'une dynamique créative de l'échevinat de la Culture qui assume traditionnellement cette compétence à Uccle). Elle a été reprise dans l'agenda 21 adopté en 2009.*

Solidarité aujourd'hui et demain
Etendre la solidarité aux générations futures légitime des choix politiques contraignants dans une perspective de protection de l'environnement, d'économie des matières premières et d'éducation… qu'il est encore bien difficile de faire admettre dans nos sociétés où continue de primer, dans les faits, une vision politique à court terme.

Tous les niveaux de pouvoir devraient se sentir concernés par les exigences d'un développement solidaire, compatible avec la survie et le bien être d'une humanité dont la croissance se stabilisera probablement autour de l'ordre de grandeur d'une population de 10 milliards d'habitants.

« Transmettre un monde habitable »
(Slogan de la Fondation pour les Générations Futures fondée en Belgique en 1998)

SONDAGE
ANGOISSE ET ESPOIRS PRÉÉLECTORAUX

Médias et politiques attachent une grande importance aux sondages.
Les premiers parce que les sondages font vendre.
Les seconds parce qu'ils s'y raccrochent obstinément.

Un sondage politique est un instantané photographique des intentions de vote exprimées à un moment donné et dans une situation donnée. Il ne faut jamais oublier qu'ils n'expriment qu'une situation virtuelle bien différente de la réalité de celle du citoyen dans l'isoloir !

Une double question se pose fondamentalement à propos de cette pratique de plus en plus fréquente :

Celle de la fiabilité des sondages

- La fiabilité dépend d'abord de la qualité de l'échantillon.
  On cherche à interroger un nombre réduit de personnes représentatives de l'ensemble de la société et l'on construit cet échantillon par la « méthode dite des quotas ».
  Les enquêteurs reçoivent l'instruction de trouver des individus répondant à un profil caractérisé (du point de vue du sexe, de l'âge, de la profession, du lieu de domicile…) de manière à ce que l'importance relative de ces divers critères soit la même dans l'échantillon que dans la société sondée. Face aux nombreux refus de réponse leur tâche est loin d'être facile. Certaines catégories d'électeurs sont inévitablement sous représentées (plus particulièrement les populations culturellement défavorisées).
  La marge d'erreur est calculable en fonction du degré de qualité de ce modèle réduit de la population qu'est l'échantillon : les résultats s'inscrivent donc dans une « fourchette » qui peut être assez large (jusqu'à dépasser +/- 5%). Contrairement à ce que l'on croit souvent ce n'est pas la taille de l'échantillon qui est déterminante mais bien sa composition.
- La fiabilité dépend également de la façon de poser les questions.
  Il a été démontré que la formulation des questions, et leur ordre, pouvait avoir une grande influence sur les résultats. Joue aussi la manière de les poser (en face à face ou par téléphone). Et bien sûr le sérieux des enquêteurs et du contrôle auquel ils sont soumis !
- N'oublions pas non plus que ce sont parfois les données brutes des sondages qui sont publiées.
  Celles-ci ne tiennent pas compte du pourcentage d'indécis, souvent fort important. De nombreux instituts de sondage corrigent leurs chiffres en tentant d'extrapoler ce que sera le comportement futur de ceux qui se sont déclarés « sans opinion ».

Lorsque le sondage est réalisé par un institut universitaire indépendant on peut toutefois espérer que la méthodologie a été correctement respectée. Il s'avère cependant qu'il faut rester prudent, car les sondages ne sont valablement prédictifs qu'en fin de campagne électorale.
Avec encore des surprises possibles : les sondages avaient largement sous-estimé, par exemple en juin 2007, l'ampleur du déclin du SPA et celle de la poussée d'Ecolo. En 2009, par contre, le déclin du PS a été surestimé.

Celle de l'impact potentiel de la publication des résultats des sondages électoraux sur le vote
C'est un impact probablement surestimé : les recherches scientifiques concluent aujourd'hui que les effets directs sur les électeurs sont moins importants qu'on ne le pensait jadis. C'est surtout sur ceux qui hésitent que leur influence peut être grande. Ce qui justifie l'interdiction légale de publier des résultats de sondages à la veille des élections.
Ce qui est en tout cas certain c'est que les politiques, par contre, y sont très réactifs ! *Et comme le dit Vincent de Coorebyter, « l'effet des sondages est, d'abord, l'effet des stratégies des partis à la lumière des sondages ».*

Le problème de la communication médiatique des résultats des sondages

- Les représentations graphiques (dont la presse écrite fait aujourd'hui un usage systématique) manque souvent de rigueur.
  Sur un graphique avec les dates en abscisse, la pente de la courbe donne une perception immédiate de l'évolution dans le temps des résultats ; ce qui est beaucoup plus intéressant que le score d'un moment.
  Or, dans la plupart des cas, cette perception est biaisée par le fait que l'échelle du temps n'est pas respectée : les résultats des élections et des sondages successifs sont régulièrement espacés sur l'axe du temps, quel que soit l'écart entre leurs dates ! L'importance d'une variation entre deux sondages espacés de quelques semaines apparaît démesurément grossie par rapport à celle entre des résultats distants de plusieurs années. Il ne s'agit pas ici de manipulation délibérée mais d'un fâcheux manque de rigueur scientifique.
- Par ailleurs, la présentation des résultats se limite généralement à quelques données chiffrées globales par région, sans préciser les corrélations intéressantes qui pourraient être dégagées avec le statut socio-économique et l'âge des personnes interviewées.
- La formulation exacte des questions est trop rarement précisée. Or le libellé des questions a beaucoup d'importance !
- Enfin, je suis toujours amusée de lire des considérations savantes sur le gain ou la perte de quelques dixièmes de pourcent lorsque la marge d'erreur annoncée est de plusieurs pourcents !

Les sondages commandités par les partis politiques eux-mêmes
Il s'agit d'une tendance récente qui relève beaucoup plus du marketing stratégique que de la science politique. Elle contribue à construire la réalité sociale en prétendant la cerner statistiquement !
Besoin de se rassurer ?
Conviction qu'un précédent sondage défavorable va décourager les électeurs ?
Foi en la « scientificité » des données chiffrées ?
Quelles qu'en soient les raisons, il me semble que ce sont des dépenses
qui seraient plus utiles à d'autres fins.

« Trop de sondages tue le sondage »
« L'image publique de la science est atteinte par cette parodie qui consiste à croire
que les hommes font ce qu'ils disent et disent ce qu'ils font »
Alain Garrigou (politologue français)

STATIONNEMENT
SATURATION CHRONIQUE

Le besoin de parking est devenu une préoccupation qui tourne à l'obsession chez les Ucclois !
Depuis quelques années, le plupart des demandes de permis pour de nouveaux logements
se voit contestée au nom d'une « saturation de la capacité de stationnement dans le quartier ».

Sans pour autant justifier le refus de nouvelles constructions, c'est un problème qui me semble devoir être pris en considération.

Un stationnement urbain de plus en plus envahissant
Les véhicules en stationnement entravent trop souvent la mobilité des usagers de l'espace public. Ils sont également cause d'insécurité.
Le stationnement sauvage empiète sur les trottoirs. Un espace public envahi par des voitures en stationnement est une entrave à la circulation des transports en commun. Une série d'accidents peuvent être imputés à un problème de manque de visibilité à cause d'un véhicule en stationnement illégal.
Se pose aussi le problème des places réservées aux handicapés ; pas assez nombreuses et pas toujours respectées. L'affiche diffusée sur Uccle est un message qui frappe : « Si vous prenez ma place, prenez aussi mon handicap ». Espérons qu'il sera entendu !

Impact du stationnement sur le trafic urbain
Face au problème d'un nombre croissant de voitures à garer, deux modes de régulation du stationnement dans

l'espace public sont concevables :

- Une régulation par le coût
  Seul le parking payant permet d'assurer la rotation des voitures en stationnement dans les noyaux commerciaux.
  L'expérience uccloise témoigne que c'est tout bénéfice pour les commerçants, sans coût supplémentaire pour le budget communal parce que les rentrées financières permettent de payer le personnel nécessaire au contrôle. Uccle a fait le choix judicieux d'employer du personnel communal : cela évite l'acharnement dont risquent de faire preuve les contrôleurs des firmes privées ! Mais le système des horodateurs pose l'épineuse question corollaire du stationnement des habitants du quartier. L'attribution d'une « carte de riverain » donnant un droit d'exemption du paiement a suscité de vifs débats en Collège et en Conseil communal ; le choix des rues concernées a été contesté et quelque peu remanié après l'entrée en vigueur du nouveau système. Les questions se sont aussi posées de l'attribution d'une carte de riverain par ménage ou par voiture et du cas particulier des voitures de société ; les choix de la majorité libérale ont été conformes à sa volonté générale de heurter le moins possible les automobilistes !
  Par contre, une autre contestation n'a pas été prise en compte : celle de certains commerçants eux-mêmes, n'habitant pas Uccle, et dont la voiture ventouse bloquait une place toute la journée. Les possibilités de livraison doivent évidemment être garanties aux commerçants. Mais il serait sage d'envisager une réglementation des heures où elles sont autorisées ; comme d'obliger les grandes surfaces à l'usage de camions de petite taille dans certains quartiers.
  La régulation par les coûts est la plus utilisée mais elle est source d'inégalité : l'espace disponible risque en effet d'être monopolisé par ceux qui ont les moyens de payer.
- Une régulation par la pénurie
  Ecolo prône ce mode de régulation, depuis longtemps, sur la base d'un constat indéniable : plus il y a de places de parking utilisables (de façon légale ou illégale !), plus les habitants seront incités à utiliser leur automobile. C'est « l'effet pompe à voitures ». Une réalité bien connue des spécialistes en mobilité mais que les pouvoirs locaux hésitent à reconnaître par souci électoraliste.
  Si l'on veut éviter l'engorgement de la circulation, une réduction du nombre des emplacements est particulièrement nécessaire dans les centres ville. Elle doit aller de pair avec l'amélioration des transports en commun.
  Toutefois celle-ci n'est pas suffisamment dissuasive en soi. Un exemple parisien est édifiant : deux immeubles de bureau près d'une station de métro ; l'un avec une offre de stationnement, l'autre sans. Dans le premier 40% des employés seulement viennent en transport en commun ; 70% dans le second !

Le problème du stationnement dans les quartiers résidentiels
J'ai la conviction qu'il sera possible de réduire assez rapidement l'usage abusif de la voiture particulière en ville.
Ne fût-ce que parce que la poursuite de la croissance du trafic conduira inévitablement à l'immobilité !
S'ils ne le font pas spontanément, les automobilistes se verront bientôt contraints de renoncer à l'usage de leur voiture dans les centres ville, par blocage de toutes les voies de circulation.

Par contre, le problème du stationnement des voitures dans les quartiers résidentiels me semble plus difficile à résoudre. Car la plupart des habitants des villes, s'ils finiront pas accepter de moins utiliser leur voiture particulière, ne franchiront pas le pas de renoncer à l'acquisition d'une voiture.
Force est de reconnaître que même l'obligation de prévoir un garage dans les nouvelles constructions de maison et un parking collectif dans les nouveaux immeubles à appartements ne répond pas de manière satisfaisante à la multiplication du nombre de voitures par ménage (une tendance qui touche même de nos jours les catégories sociales moins favorisées).

Alors que faire ?
Le car-sharing (ou « voitures partagées ») présente un double avantage : moins de voitures en circulation et moins de voitures à garer. Le Plan communal de mobilité uccloise prévoit l'implantation de 3 stations ; il en existe déjà 21 en région bruxelloise.
Les vastes zones de parking des grandes surfaces commerciales pourraient être accessibles les dimanches ; sans pour autant résoudre le problème de la semaine…
La solution d'avenir sera probablement celle adoptée dès à présent par la ville allemande de Fribourg dans le quartier Vauban : obligation de laisser sa voiture dans des immeubles de parcage collectifs installés en bordure du quartier. Mais encore faudrait-il trouver suffisamment d'espace disponible pour de telles infrastructures ; ce qui n'existe pas dans les quartiers anciens densément peuplés.

La gestion du stationnement à l'échelle de la Région bruxelloise Les politiques communales peuvent différer grandement d'une commune à l'autre.
Nombreux sont ceux (dont le parti Ecolo) qui disent depuis longtemps que le stationnement est une compétence qui devrait être régionalisée de manière à assurer une meilleure coordination.
C'est aujourd'hui chose faite :

- Le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) consacre tout un chapitre à cette question.
  Trois zones spatiales y sont distinguées (en fonction, notamment, de leur accessibilité aux transports en commun), avec des règles différentes quant à la capacité de parking autorisée pour les immeubles de bureaux et imposée pour les immeubles de logement.
- Conformément au projet d'ordonnance adopté par la Région en février 2008, une « agence régionale de stationnement » va être créée.

La Région définira la politique globale ; il appartiendra aux communes d'en concrétiser les modalités sur leur territoire. Le stationnement payant fera l'objet d'une « redevance » régionale (une redevance n'est pas une taxe, c'est le prix d'un avantage personnel que l'usager retire d'un service public auquel il a volontairement recouru). Déduction faite de 15% pour son fonctionnement, l'agence reversera le produit des redevances aux communes.

Même non utilisée, la voiture doit bien pouvoir être parquée quelque part !
Une caricature de Kroll évoque délicieusement la question,
par la perplexité d'un policier face à trois voitures superposées dans l'espace public !

SUBSIDE
ASSISTANCE-DÉPENDANCE

Les communes se plaignent souvent des contraintes imposées à leur autonomie
par les autorités de tutelle ; en même temps qu'elles espèrent en obtenir des aides financières.
La commune d'Uccle en est le meilleur exemple !

La demande communale de subsides
Commune à forte dominance libérale, Uccle est réputée, depuis toujours, pour sa basse fiscalité. Tant l'impôt communal sur les revenus des personnes physiques que les centimes additionnels sur le précompte immobilier figurent dans les trois taux les moins élevés des 19 communes bruxelloises. Depuis des générations, c'est un choix délibéré de la majorité au pouvoir. Un choix qui rapporte des voix aux libéraux à chacune des élections communales.

Dans le contexte de ce choix politique, il m'a toujours paru paradoxal que notre Commune s'estime autorisée à réclamer des subsides plus importants de la part de la tutelle régionale. N'est-ce pas vouloir avoir le beurre et l'argent du beurre !
L'acceptation d'une augmentation plus substantielle de sa fiscalité (par exemple élevée au niveau de la moyenne régionale) permettrait à une commune comme Uccle d'équilibrer son budget, tout en assurant à ses habitants des services publics de qualité et en trouvant les moyens de financer des investissements collectifs durables.
Beaucoup d'autres communes, dont la population a des revenus moins élevés, ont davantage besoin d'être aidées en priorité par la Région. La solidarité intra régionale justifie une redistribution des ressources financières disponibles (et limitées !) au bénéfice des communes les plus défavorisées.
Les élus ucclois sont majoritairement insensibles à ce type d'argumentation.
La majorité mise en place en 2007 (à l'initiative d'un MR grand gagnant des élections), s'est résignée à augmenter légèrement l'impôt immobilier, le plus discrètement possible … tout en comptant sur la présence du PS au sein du Collège pour s'assurer « la défense des intérêts ucclois auprès du Gouvernement régional via la ministre uccloise Françoise Dupuis » ! C'est la première justification qu'a mise en avant le futur Bourgmestre Armand De Decker, au lendemain des élections de 2006, pour justifier son choix du partenaire PS dans la majorité, en lieu et place d'Ecolo.

Ceci dit, je dois reconnaître que les subsides octroyés par la Région pendant la précédente législature ont été les bienvenus !
Un effort dans l'introduction de demandes de subsides a été fourni par le Collège arc-en-ciel. Il faut savoir que la constitution de ces dossiers est laborieuse et que la procédure est longue… il faut donc être tenace pour qu'elle porte ses fruits.
Citons plus particulièrement les initiatives de l'échevin Ecolo de la Jeunesse Guy de Halleux et la nouvelle crèche communale du Homborch (dont les travaux pourront débuter en 2008)qui sera subsidiée à 25 % par la Cocof. La mise sur pied d'un « Observatoire du logement » en 2006 a également bénéficié de l'aide financière de la Région.

J'avais espéré pouvoir obtenir un subside européen pour le projet de construction de logements publics sur le plateau Avijl ; au nom de ses qualités en matière de développement durable.
L'évolution de ce projet a pris un tel retard qu'une telle démarche n'a pu être initiée. Elle pourrait l'être encore, à l'avenir, mais pour autant que les aspects « pionniers » de ce projet public d'urbanisme ne soient pas négligés par la nouvelle majorité !

L'octroi de subsides communaux
La commune reçoit des subsides. N'oublions pas qu'elle en distribue aussi, beaucoup plus modestement, aux diverses associations qui dynamisent la société civile uccloise.
Cette politique de subsidiation communale s'inscrit dans une tradition ancienne qui répartit les parts d'un modeste gâteau entre un très grand nombre de bénéficiaires, d'une manière très similaire d'année en année. Chaque échevin propose au Collège, puis à l'approbation du Conseil communal, les montants attribués à chacune des associations qui concernent son département (en fonction de critères qui m'ont toujours paru relativement flous).

En tant qu'échevine, j'ai innové en la matière.
D'abord en instituant une subsidiation des associations militantes au service de l'Environnement (auparavant n'étaient subsidiées que les associations sportives, sociales et culturelles ainsi que les mouvements de jeunesse).

Ensuite, en diversifiant chaque année le choix des associations bénéficiaires. Ne disposant que d'un budget total relativement réduit, il m'a semblé préférable de ne pas saupoudrer ; mais plutôt de ne retenir que deux ou trois associations seulement, choisies chaque fois en référence à l'actualité (concernant les espaces verts, l'eau, les déchets ou l'énergie). Un soutien certes plus symbolique que vital (ces associations étant subsidiées plus largement par ailleurs), mais qui me donnait l'occasion de mettre en valeur des actions concrètes au bénéfice de la communauté uccloise.

L'octroi de subsides communaux au monde associatif doit devenir plus qu'une habitude routinière. Il devrait relever d'une politique réfléchie visant à soutenir davantage les associations qui répondent à un besoin jugé prioritaire, agissant en concertation avec la Commune et/ou palliant une carence des services publics.

Les subsides sont une manne souvent indispensable.
Mais le revers de la médaille est la situation d'insécurité qu'ils engendrent ;
ant pour les milieux associatifs que pour les pouvoirs communaux.

SYMBOLE
LE SENS CACHÉ DE L'IMAGE

Fin septembre 2007. Des drapeaux belges fleurissent aux fenêtres ; chaque jour plus nombreux. Symbole très explicite d'un refus citoyen d'une partition de notre pays.
Je serais presque tentée de faire de même. Je n'aime pourtant pas les drapeaux nationaux.
Car ils exaltent l'idée d'un nationalisme fondé sur une puissance guerrière.

Le symbole, au sens étymologique, rassemble et fait lien.
Il ne relève pas seulement d'une réalité matérielle et tangible
mais aussi de la représentation mentale et du sens.

Tout peut prendre une signification symbolique : les éléments naturels, les objets, les formes, les couleurs, certaines personnalités… Un mot ou une image deviennent symbole lorsqu'ils impliquent quelque chose de plus que leur sens premier.
Il peut s'agir aussi d'une disposition dans l'espace : il y a par exemple toute une symbolique de l'espace intéressante à analyser dans la disposition des lieux d'une cour d'assises. Et la disposition des acteurs en séance publique de commission de concertation n'est pas sans importance !
Une ville est parsemée de lieux symboliques qui ont du sens, même si ce qu'ils représentent n'est pas compris de tous. Les plans du centre urbain, les tours érigées par les grandes entreprises ou les oeuvres qui marquent les entrées de ville en sont de bons exemples.

Les symboles sont un langage qui joue dans le registre de l'émotion. Ils sont capables de rassembler les hommes autour de valeurs communes. Très diversifiés selon les cultures, ils jouent un rôle essentiel dans toutes les sociétés humaines. Il n'est pas toujours facile d'en décoder le sens.
Découverte passionnante de la signification des signes divers graphiques peints sur les tissus « bogolans » par les Bambara du Mali. Superbe symbole, dans un film récemment passé à la télévision : l'envoi dans le ciel, par un militant pacifiste, de cerfs-volants jaunes en forme d'étoile juive.

La vie politique est riche en symboles visuels. Depuis les monuments jusqu'aux places et insignes distinctifs des « personnalités », en passant par les cérémonies commémoratives et les sigles et affiches auxquels s'identifient les différents partis. Sans oublier bien sûr les drapeaux, communal, régional, national, européen !
Personnellement, je suis peu sensible à la symbolique officielle telle qu'elle est si souvent brandie à des fins de mise en valeur partisane ou personnelle. Et j'ai tendance à trouver dérisoire, voire déplacée, l'importance que certains élus politiques attachent aux « honneurs dus à leur rang ».
Une liste électorale a aussi une portée symbolique. Par la place donnée aux femmes, aux Belges d'origine immigrée, aux jeunes ; par le choix de la tête de liste et aussi de la personne qui « pousse » la liste.
Bien qu'ayant annoncé que je ne comptais pas poursuivre mon mandat politique, j'ai accepté, pour les dernières élections communales de 2006, de figurer sur la liste Ecolo à la dernière place. Non sans hésitation, mais parce que j'y voyais un double symbole. Celui de la reconnaissance par mon groupe local du travail effectué dans la majorité ; et celui de ma confiance dans la capacité d'action des écologistes ucclois pour l'avenir. Un geste symbolique d'autant plus nécessaire que notre image avait été quelque peu discréditée suite à la rupture de l'échevin Guy de Halleux avec le parti fin 2005.

Je suis particulièrement sensible aux images symboliques qui expriment une idée mieux que bien des mots, celles qui nous touchent par la justesse de l'analogie ou l'adéquation de la forme avec le fond.
Le symbole graphique du yin et du yang. L'arbre stylisé d'Ecolo qui renaît à la vie.
La bougie d'Amnesty. La main du « Touche pas à mon pote ».
Et aussi la petite statue baptisée « Tendresse » face à la maison communale d'Uccle…

SYNERGIE
POUR UNE ACTION PLUS EFFICACE

Le mot « synergie » est utilisé de plus en plus fréquemment depuis quelques années.
Associer ses énergies en vue d'un objectif commun, voilà une bien belle idée…

Synergies au sein d'une commune
Ecolo a tenu à ce que la volonté de synergie soit explicitement énoncée dans la déclaration de politique générale de la majorité uccloise arc-en-ciel en 2000.
Nous faisions en effet le constat d'un fonctionnement très cloisonné de la gestion politique à Uccle, chaque échevin travaillant dans son « pré carré » en souhaitant que ses collègues se mêlent le moins possible de ses domaines de compétences. Celles-ci étaient d'ailleurs réparties en fonction des préférences de chacun plus que dans le souci de regrouper des complémentarités au sein d'un même échevinat. Ainsi, par exemple, l'habitude s'était installée de dissocier les compétences relatives aux espaces verts et de ne pas regrouper les domaines qui concernent la jeunesse !
La participation d'Ecolo à la majorité arc-en-ciel a-t-elle permis d'installer la tradition d'une meilleure coordination politique interne ?
J'ai envie de répondre oui. Mais peut-être suis-je trop optimiste ! Car il ne suffit pas d'une volonté commune des membres du Collège (pour autant qu'elle soit acquise). Il faut aussi que les fonctionnaires des différents services acceptent de collaborer et apprennent à mettre en commun leurs idées et leurs moyens d'action. Réfléchir puis agir ensemble… du chemin reste à faire !
Un exemple plus récent mérite d'être souligné : l'efficace collaboration entre les services de l'Education et de l'Environnement initiée par l'échevine Joëlle Maison dans l'objectif d'une économie d'énergie dans les bâtiments scolaires.

Synergies entre différents pouvoirs publics
C'est un objectif qui devrait s'imposer dans tous les domaines et à tous les niveaux de pouvoir. On en parle beaucoup ces derniers temps, et à juste titre, dans le contexte du débat institutionnel belge.
Pourquoi les collaborations entre communes en matière de mobilité et d'aménagement du territoire sont-elles si rares ? Pourquoi la Région bruxelloise mène-t-elle une politique du logement imposée aux communes plutôt que concertée avec elles ?

Synergies entre pouvoirs publics et société civile.
Cette tendance est dans l'air ; pour répondre à la nouvelle conception d'une démocratie participative revendiquée par les citoyens.
Encore peu d'exemples à Uccle malheureusement. Ce n'est pas dans les habitudes de pensée. La grande majorité des élus ucclois inscrivent leur action dans le cadre de la légitimité que leur confère une démocratie représentative. Espérons que la décision récente d'engager la Commune dans un agenda 21 local insuffle une dynamique collective nouvelle !
En région bruxelloise la Ministre Ecolo Evelyne Huytebroeck a fortement soutenu la création d'une « Maison des associations » (la Mundo B) ; la vingtaine d'associations environnementales qui s'y regroupent pourront renforcer leur action en synergie.

Synergies industrielles De telles synergies peuvent servir l'objectif d'une réduction substantielle des déplacements et des déchets.
Le Danemark nous offre de beaux exemples de rassemblement sur un même site d'activités de production et de consommation complémentaires qui permettent des économies de ressources et d'énergie. Plus près de nous la communauté urbaine de Lille combine intelligemment gestion des déchets, biométhanisation et alimentation en carburant de sa flotte de bus.
L'exemple de la ville allemande de Fribourg (Freiburg) nous offre un modèle de développement durable combinant les diverses synergies évoquées ci-dessus.

La mise en œuvre de synergies résulte d'un regard pluriel posé sur un problème
dans le but d'une action coordonnée pour atteindre un objectif commun.

SYSTEMIQUE
INTERDÉPENDANCES

Parler d'une « vision systémique » c'est utiliser une expression savante.
Mais ce n'est pas du pédantisme.
Car il n'existe pas un mot plus courant pour exprimer ce qui est devenu aujourd'hui

le fondement de toute la pensée scientifique contemporaine

Il fut un temps où je recommandais à mes élèves de sciences sociales de parcourir un ouvrage de Joël de Rosnay intitulé « Le macroscope, vers une vison globale ». Bien que publié dans les années 70 il n'a rien perdu de son actualité. Parce que son objet est une nouvelle manière de voir, de comprendre et d'agir fondée sur la mise en évidence de grandes règles communes d'organisation et de régulation des « systèmes » que constituent la cellule, l'organisme vivant, la ville, l'économie, la planète…

Un système se définit comme un ensemble fonctionnel constitué d'éléments interagissant les uns avec les autres.
L'écologie identifie des « écosystèmes », ensembles fonctionnels formés des interactions entre une communauté vivante (« biocénose ») et son milieu inanimé (« biotope »). Les écosystèmes sont en équilibre dynamique : les très nombreuses espèces qui les constituent sont en interrelations et la disparition de l'une d'entre elle peut entraîner des modifications importantes de l'ensemble. D'où l'importance de préserver la biodiversité.
L'image d'un mobile (composé de pièces de tailles diverses attachées à des bras de leviers plus ou moins longs) suspendu au plafond est très parlante : la suppression de pièces modifiera l'équilibre ; le mobile changera d'aspect, il deviendra fragile. Et s'il s'agit d'une construction très dissymétrique, la suppression d'une pièce importante détruira immédiatement tout l'édifice… sans que l'on puisse prévoir à quel moment l'équilibre se rompra !

La cybernétique est fondée sur la théorie des systèmes. La physique distingue les systèmes ouverts et fermés. La pratique des thérapies familiales considère une famille comme un système. Les médecines alternatives appréhendent l'organisme comme un système. Les ethnologues mettent en évidence les interactions entre les divers éléments qui caractérisent un système culturel…

On parle aussi de systèmes en économie.
Dans certains manuels, on trouve des schémas pédagogiques des « circuits économiques » représentés sous la forme d'un système fermé. Comme si une économie fonctionnait sans consommer des matières premières et de l'énergie, ni rejeter de déchets ! Une telle vision témoigne d'une conception dépassée qu'elle contribue à perpétuer… avec des conséquences écologiques très graves pour notre avenir.

Notre planète elle-même doit être comprise comme un gigantesque système Terre au sein duquel l'atmosphère, les océans et les cours d'eau, les sols, le couvert glacé et la biosphère interagissent via des échanges d'énergie et de matière.
De multiples phénomènes de « feed-back » en accroissent la complexité : capables de réguler les évolutions (par des rétroactions dites « négatives ») mais aussi de les accélérer (à cause de rétroactions dites « positives »).
C'est ainsi, par exemple, que la diminution des étendues glacées générée par l'augmentation de l'effet de serre induit, par la réduction du pouvoir réfléchissant de la surface terrestre, une accentuation du réchauffement initial. De même, l'augmentation des températures dans les océans et dans le permafrost des régions polaires génère une libération de gaz méthane qui vient renforcer le réchauffement.

Approches systémique et analytique
La vision systémique s'oppose à la tradition cartésienne de la démarche analytique dans l'appréhension de la connaissance. Elle est une approche des réalités complexes axée sur la mise en évidence des interdépendances et des mécanismes de régulation. C'est une pensée globale et fondamentalement transdisciplinaire. Tout le contraire d'une multiplication de zooms par des photographes qui seraient devenus incapables de prendre du recul !

L'exigence d'une perception globale est merveilleusement illustrée par un livre qui a fait les délices de mes petits-enfants (et de leur grand-mère !) : « 7 souris dans le noir » d'un auteur américain dénommé Ed Young. Les images sont essentielles pour soutenir le propos. Je vais cependant essayer de vous en raconter l'histoire.

Un jour, sept souris aveugles découvrent une chose étrange.
Après avoir eu le réflexe de se sauver, elles osèrent, chacune à leur tour, partir en exploration.
Souriceau Rouge s'y risqua le premier. « C'est un pilier » dit-il aux autres à son retour d'expédition. Souriceau Vert lui succéda : « c'est un serpent » affirma-t-il.
Quant à souriceau Jaune, il émit l'avis qu'il s'agissait plutôt d'une lance.
« C'est une falaise » assura ensuite souriceau Violet !
Mais non, « c'est un éventail » cria souriceau Orange : « je l'ai senti bouger ».
Souriceau Bleu, le sixième, eut plutôt l'impression qu'il s'agissait d'une corde.
Ils commencèrent à se disputer. Jusqu'au jour où souricette Blanche eut l'audace d'escalader la chose et de la parcourir de bout en bout. Elle comprit alors qu'il s'agissait … d'un éléphant !
Telle est la morale des souris, conclut le livre :
« Savoir un peu est mieux que rien, mais le sage ne connaît vraiment que ce qu'il a vu en entier. »

Encore trop souvent, malheureusement, la réflexion et l'action politique demeurent cloisonnées, secteur par secteur, compétence par compétence. Les incohérences entre divers objectifs risquent de ne pas être perçues, et les rétroactions (que ce soient des feed back « positifs » ou « négatifs ») ne sont pas suffisamment prises en compte dans le choix des moyens mis en oeuvre.

En politique comme en science, une vision systémique des choses
permet une action plus efficace pour un mieux être et un mieux vivre en société.
Ce qui est bien, en définitive, l'objectif commun de toutes les politiques !

TAG
RÉPRESSION OU PRÉVENTION ?

La prolifération des tags en ville est particulièrement difficile à enrayer. Uccle n'échappe pas à la règle. Ce problème est souvent évoqué en conseil communal et une association citoyenne en a fait son cheval de bataille ces dernières années.

La lutte contre cette pollution de l'espace urbain commence
par un effort de compréhension du message.

Un mode d'expression de jeunes en mal d'intégration sociale Le « tagage » est le fait d'auteurs qui agissent dans l'ombre tout en étant désireux d'affirmer une identité sociale insuffisamment reconnue. C'est pour certains une manière de marquer un territoire ou tout simplement de crier « j'existe » aux yeux du monde.
La mode en est née au sein des jeunes noirs du ghetto de New York, qui ont choisi le métro comme premier support. Le caractère novateur s'affirmait par le choix du support (visible par tous), de l'instrument (la bombe aérosol) et du style (de la signature travaillée du tag à l'abstraction stylisée du graffiti). Lorsque le tag se fait graffiti il est considéré comme une œuvre d'art par son auteur.
Enfin, s'il y a d'abord dans le tagage l'expression d'un mal-être, il faut aussi prendre en compte son caractère ludique : le défi de peindre sans se faire prendre est un stimulant, d'autant plus vif que le risque est grand. Dans cette perspective, la répression ne fait que renforcer le phénomène !

Des mesures de prévention efficaces
La multiplication des peintures murales de qualité est à encourager. Une première manière préventive de lutter contre les tags est en effet de donner à ces graffiti leurs lettres de noblesse en offrant des surfaces murales à des jeunes désireux de s'exprimer. Cela pose des problèmes d'encadrement mais qui ne sont pas insolubles.
Le mur SNCB du Vivier d'Oie est, depuis plus de 10 ans, orné d'une peinture réalisée par des élèves de 13 ans de l'école Decroly, dans le cadre d'une activité pédagogique pluridisciplinaire dont ils ont pris l'initiative avec l'accord de la Commune et de la SNCB. L'ASBL uccloise Antiride forme des jeunes à ce mode d'expression culturelle très apprécié.
Le passage souterrain en dessous de la voie ferrée à la halte de Calevoet donnait l'impression d'un coupe-gorge. A l'initiative de l'échevin ucclois des Travaux Marc Cools, il est aujourd'hui transformé par une peinture murale aux tonalités joyeuses réalisée par un artiste choisi par appel d'offre (Monsieur Van Thang) ; une nouvelle fresque murale de grande qualité a été réalisée rue Zandbeek par le même peintre. Ces réalisations sont très appréciées ; je regrette toutefois que l'on n'ait pas envisagé (au moins dans l'un des deux cas) de solliciter des jeunes ucclois en leur offrant la possibilité d'un vaste espace public où pourraient s'exprimer leur inspiration créatrice.

La lutte contre les immeubles à l'abandon est un autre moyen de prévention qui s'impose. Il est vrai qu'un espace public tagué engendre un sentiment d'insécurité. Mais le tag souligne le chancre urbain plus qu'il ne l'induit ; la disparition du chancre réduit les surfaces alléchantes pour le tagueur en puissance.

La nécessité de mesures plus quotidiennes
La tendance croissante des tagueurs à s'en prendre au mobilier urbain, comme à des façades privées et des volets de magasin, appelle cependant des réponses plus rapides.
Le service anti-tags créé sous la précédente législature, à l'initiative de l'échevin Marc Cools, fait un travail utile.
Effacement rapide sur les bâtiments publics ; nettoyage sur demande (moyennant une modeste contribution financière) sur les immeubles privés. Le problème juridique se pose de l'exigence d'avoir l'accord préalable du propriétaire pour toute intervention communale. L'exemple du nouveau règlement de la commune de St Gilles est intéressant à cet égard. Par ailleurs il faudrait multiplier l'usage possible des produits de protection anti-tag qui existent sur le marché (mais sont coûteux).

Dans le cadre des sanctions pénales autorisées sous forme de « travaux d'intérêt général », le Collège a récemment décidé d'imposer à un jeune tagueur pris en flagrant délit quelques heures de collaboration au travail de la cellule anti-tag.
Une expérience trop récente pour en faire le bilan. Une sanction « éducative » qu'il faudrait multiplier … sans pour autant en attendre des miracles !

En guise de conclusion
La peinture murale peut être source de plaisir esthétique dans le paysage urbain. Mais le « tagage » sauvage, sous la forme clandestine de l'inscription de sa « marque de passage », apparaît comme un acte particulièrement déplaisant d'incivilité.
Nous sommes en droit d'exiger un meilleur respect
de l'espace public par les jeunes citoyens.
Mais cela ne suppose-t-il pas, nécessairement, que la société témoigne plus de _ respect envers ceux qui y sont le moins bien intégrés ?

TEMPS
COURT ET LONG TERME

Voilà un mot curieusement polysémique dans la langue française
(pourquoi ne distinguons-nous pas clairement « time » et « weather », « tijd » et « weer » ?).

Six ans : le temps d'une législature
Lorsqu'on accède pour la première fois à un mandat exécutif,
on croit qu'une législature de 6 ans, c'est long
par rapport au terme de 4 ans d'une législature fédérale.
On se dit qu'on a le temps d'être d'abord à l'écoute,
d'approfondir sa réflexion avant d'initier des actions nouvelles.
Et l'on risque, 6 ans plus tard, d'être pris de court…

Le temps me semblait toujours manquer pour ce tout qu'il y avait à faire. Il y avait bien sûr le couperet répété des échéances à respecter dans le cadre de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme.
Mais aussi ma prise de conscience progressive de l'ampleur des délais nécessaires pour mener à bien des politiques d'aménagement du territoire et du logement : nécessité de mûrir d'abord la réflexion en concertation avec l'administration ; exigences de procédure incontournables ; longueur du processus de prise de décision (par le Collège, puis le Conseil, et enfin le pouvoir de tutelle)…sans parler de recours possibles !
C'est pourquoi il est fréquent que des projets publics initiés et conçus par une coalition au pouvoir ne soient réalisés que sous la législature suivante, par une nouvelle majorité … qui en récoltera les fruits.
Ce sera le cas, par exemple, de la construction de logements moyens à prix régulés par la Régie foncière communale rue de la Pêcherie. Un projet écologique que j'ai initié et dont l'actuelle échevine PS du Logement peut célébrer aujourd'hui la concrétisation !
J'ai beaucoup d'estime pour la rapidité avec laquelle l'échevin Marc Cools a réussi à mener à bien en 2006 l'élaboration du Plan communal de mobilité et le réaménagement de la place Danco. Il avait peut-être moins de contraintes que moi, mais aussi plus d'expérience !

Etonnement aussi de réaliser le temps que les élus sont dans l'obligation de consacrer à des cérémonies où ils font souvent un simple rôle de figuration ! Et celui qui doit être passé à essayer de résoudre des problèmes de relations interpersonnelles…

« Le temps, c'est de l'argent » dit un adage bien connu en Occident.
En politique, le temps ne se compte pas en argent :
mais en exigences citoyennes et en échéances électorales !
« Il y a urgence » avais-je souvent coutume de dire aux fonctionnaires.
Jusqu'au jour où l'un d'eux m'a répondu, non sans humour,
que si tout est « urgent » plus rien ne sera considéré comme tel !

Prendre son temps

Il faudrait pourtant pouvoir « prendre le temps » (comme le chante Axelle Red).
Prendre le temps d'investiguer, de dialoguer, de concerter.
Prendre le temps de ne pas trancher trop vite.
Accepter d'attendre sans s'impatienter.

Le plus difficile est peut-être de faire comprendre aux citoyens que ce n'est pas parce que le changement n'est pas encore apparent qu'il ne se passe rien !

Au cœur de cette vie trépidante, la halte des vacances d'été était plus que bienvenue : elle m'était nécessaire pour déconnecter et reprendre force. Chaque année, depuis 20 ans, je remonte vers le même paysage valaisan à hauteur des alpages. Un paysage imprégné de la musique des vaches à la robe marron du val d'Hérens et du chant sans fin des torrents ; où fleurit le bleu des gentianes et sent bon le mélèze.

Sentiment que le temps s'est arrêté, face à cet horizon disséqué
qui semble immuable dans son harmonie de roc et de glace.
Emotion au contact retrouvé d'un temps cyclique d'une nature
que l'homme a apprivoisée, avec la sagesse d'en respecter les équilibres.
Impression d'un profond ressourcement dans une contemplation paisible
qui redécouvre la saveur de l'instant présent.
Moments privilégiés où l'on voudrait que le temps se suspende.
Liberté du temps retrouvé.
Pour rêver, pour écouter, pour créer, pour découvrir et pour aimer.

Perceptions culturelles du temps

« Les Européens ont la montre mais les Africains ont le temps »
nous chante un artiste du Burkina Faso.

Chacun a eu la possibilité d'éprouver, dans son vécu personnel, la subjectivité de la perception du temps. Moins connues sont les différences culturelles en matière de relation au temps. Or elles sont importantes ; et, au même titre que celle des perceptions de l'espace, elles peuvent être source de malentendus.
Notre culture est marquée par la « monochronie ». Nous avons des agendas avec un horaire précis à respecter et où il n'est prévu qu'une seule chose à la fois. Nous faisons des plans, programmons nos activités et avons le souci de l'exactitude. Nos vies professionnelle et privée sont bien distinctes.
De nombreuses autres cultures sont « polychrones », par exemple celles des peuples arabes. Chacun est rendu capable de plusieurs activités simultanées et n'a pas besoin d'être seul pour se concentrer. Les relations interpersonnelles priment sur le programme, avec de fréquentes interruptions. Les rendez-vous ne sont pas contraignants.

Le problème n'est pas tellement dans l'existence de la différence culturelle. Mais bien dans le fait que des individus de cultures différentes n'ont pas conscience qu'ils n'ont pas la même perception du temps, croyant celle-ci universelle parce que « naturelle ». Il en va de même pour les perceptions culturelles de l'espace.

Dans la diversité culturelle croissante de notre société urbaine,
il est bon de s'en souvenir !

Diverses échelles de temps
Comment conjuguer les importances toutes relatives de nos préoccupations personnelles et politiques quotidiennes avec l'insondable réalité évolutive dans laquelle elles s'inscrivent ?

Il y a le temps cyclique du retour des saisons.
Il y a le temps d'une vie, infiniment précieux, mais combien relativement éphémère.
Il y a le temps de l'Histoire, scandé par une succession de siècles avec ses « événements rupture ».
Il y a le temps de la Terre, marqué par les étapes géologiques de l'évolution des continents et des mers et des formes de vie d'une complexité croissante.
Il y a le temps de l'Univers, dont se dévoilent peu à peu les mystères, avec ses astres innombrables entraînés dans un gigantesque mouvement d'horlogerie.
Tenter d'intégrer ces temps différents donne le vertige.
Une impression du même ordre que celle qui peut nous étreindre
dans la contemplation d'un ciel étoilé par une belle nuit d'été.

Nous ne pouvons qu'essayer, humblement, d'assumer nos responsabilités à la place et au moment où nous nous trouvons, au cœur d'un référentiel spatio-temporel qui nous dépasse.

Passé, présent, avenir L'étude du passé est riche d'enseignements. L'histoire permet de comprendre « comment on en est arrivé là » ; et l'entretien de la mémoire collective aide à ne pas recommencer les mêmes erreurs.

Mais le plus important n'est-il pas le présent, qui nous permet de décider de l'avenir ?
En économie comme en politique seul l'avenir à court terme est habituellement pris en compte ; pour des raisons de « rentabilité », financière ou électorale !

Construire l'avenir de l'humanité impose
l'intégration du long terme dans la décision politique.

« Le temps est le semeur fécondant le réel d'aujourd'hui
pour lui faire produire le réel imprévisible de demain »
(Albert Jacquard)

TERRE
TERRES

Voilà bien un mot doté d'une étonnante diversité de contenus sémantiques,
tous aussi importants les uns que les autres à méditer.

La Terre, une planète comme tant d'autres dans l'univers ?
Les planètes semblent très nombreuses dans l'univers ; toutes en orbite autour d'une étoile et soumises aux mêmes lois de la gravitation.
Mais la nôtre est une planète bien singulière. Des conditions physico-chimiques particulières y ont permis l'apparition du prodigieux mystère de la vie puis une évolution jusqu'aux hommes que nous sommes, devenus conscients de notre propre existence et dotés du pouvoir de transformer la nature.
N'est-on pas aujourd'hui en droit d'imaginer que, dans d'autres « systèmes solaires », une évolution du même type ait pu se produire ?

La Terre, un espace sphérique circonscrit
Il a fallu attendre le tour du monde de Magellan (en 1520) pour faire la démonstration de sa rotondité. Et la mission Apollo 8 (en 1968) pour en avoir une première image prise depuis l'espace ; une image rapidement suivie (en 1969) de celle de la Terre vue depuis la lune : une profonde émotion pour toute l'humanité.
Quant à la prise de conscience d'un « monde fini », dont les ressources ne sont pas inépuisables, elle ne se généralisera qu'à l'aube du 21ème siècle. Avec l'émergence du concept de développement durable comme corollaire.

La Terre, le plus grand des organismes vivants ?
C'est ce que soutiennent les tenants de « l'hypothèse Gaïa » (du nom grec de la déesse de la Terre-Mère) proposée par le chercheur britannique James Lovelock. Une hypothèse à la fois séduisante et controversée !

Séduisante par son approche systémique : notre planète est considérée comme ayant une « géophysiologie » (à l'image de celle de l'organisme humain) et comme étant aujourd'hui « malade », et donc à soigner ; mais aussi comme capable d'autorégulations (par des mécanismes complexes physiques, chimiques et biologiques), ce qui lui permet, dans une certaine mesure, de s'adapter aux perturbations qui menacent son « état de santé ».
C'est l'hypothèse d'une capacité de résilience qui, si elle s'avère fondée, nous aidera à affronter les défis environnementaux de demain. Ainsi, par exemple, il semble y avoir une capacité d'autorégulation du système thermique planétaire par une augmentation du prélèvement du CO2 atmosphérique vers les océans induite par la prolifération des algues marines, elle-même liée à l'augmentation de la température due à un effet de serre accru.
Mais très controversée par la place toute relative qu'elle accorde à l'espèce humaine (dont le règne temporaire ne représenterait qu'un des âges de Gaïa !) ; et aussi par le constat indiscutable qu'il manque à la Terre une des propriétés essentielles de l'être vivant : la capacité de se reproduire !

La terre nourricière
Le mot « terre » évoque aussi l'image des « jardiniers » que nous sommes, capables de la faire fructifier par notre travail. Dans cet aspect plus concret, il renvoie alors à l'idée féconde d'une renaissance de la vie à partir de la mort.
L'attachement de nombreux citadins ucclois aux jardins potagers urbains témoigne d'une soif de retour à la terre qui doit être respectée ; et la poignée de terre que le réfugié emporte avec lui dans son voyage vers l'inconnu devient le symbole précieux de ses attaches d'origine.
Par extension ce sens du mot peut désigner l'ensemble de la croûte terrestre, y compris les vastes surfaces d'océans.
Et il évoque malheureusement également la menace qui pèse sur des ressources vitales pour l'humanité qu'une exploitation imprudente est en train de polluer et d'épuiser faute de tenir suffisamment compte des contraintes naturelles.

La terre, capital foncier disputé
Le même mot désigne enfin l'appropriation d'une portion de cette surface à des fins privées. Avec les possibilités spéculatives qui en découlent et les profondes inégalités qu'elle génère. L'ère des grands propriétaires terriens de jadis s'achève en Occident. Mais celui qui détient du terrain en ville demeure tenté d'en valoriser le prix d'une manière souvent excessive.
Dans une commune très recherchée pour sa qualité de vie comme Uccle, le coût du foncier a explosé depuis les années 1990. Ayant accepté de faire une offre d'achat à un prix élevé, les sociétés de promotion immobilière cherchent ensuite à rentabiliser leur investissement foncier par un programme de construction très chargé et/ou une préférence pour les logements de standing (qui rapportent davantage sans répondre aux besoins sociaux les plus urgents). Dans ce contexte les réserves foncières de terrain à bâtir appartenant aux pouvoirs publics sont de précieux instruments potentiels au service d'une politique créatrice de logements accessibles aux ménages à bas revenus. C'est dans cette voie que s'est engagée la régie foncière uccloise sous la majorité arc-en-ciel.

La Terre, berceau d'une humanité qui s'est multipliée
Compte tenu de l'évolution des taux de natalité et de mortalité, les démographes prévoient une stabilisation probable de la population mondiale autour de 10 milliards d'hommes. Inutile de verser dans le malthusianisme car il semble possible d'assurer de manière durable les besoins d'une population mondiale d'une telle ampleur. Mais il est évident que les ressources de la planète ne permettront pas de généraliser à tous les êtres humains le niveau et le type de consommation qui est actuellement le nôtre.
Le calcul de l'empreinte écologique démontre que trois planètes seraient nécessaires si tous les hommes avaient un niveau de vie égal à celui du Belge moyen d'aujourd'hui ! En continuant d'exploiter les ressources terrestres sans se soucier de leur renouvellement, nous nous conduisons comme des propriétaires qui n'auraient pas de descendance…

Une conclusion s'impose donc : la poursuite d'une croissance économique qui n'assure pas l'équilibre entre la consommation des ressources terrestres et leur capacité de renouvellement ne peut que conduire l'humanité à un suicide collectif. Il faut avoir la lucidité de le reconnaître et d'en tirer les conséquences dès à présent.

« Les enjeux écologiques s'inscrivent dans une autre échelle de temps que celle que la dictature du court terme instaure généralement en politique. »
(Nicolas Hulot)

« Il ne sert à rien à l'homme de gagner la lune s'il vient à perdre la terre ». Cette phrase n'est pas une citation de Nicolas Hulot ou de Jean-Marc Nollet, mais bien de … François Mauriac. Déjà !

TRANSPARENCE
TOUJOURS POSSIBLE ?

L'exigence de transparence est légitimement invoquée en matière de bonne gouvernance.
Encore faut-il s'entendre sur le sens de ce mot dans le cas d'une gestion publique locale.

Etre transparent ce n'est pas étaler tous les problèmes sur la place publique.
Il est de nombreux cas où la confidentialité est requise : des questions de vie privée, les fautes commises par certains membres du personnel, des négociations délicates en cours …

Etre transparent ce n'est pas non plus n'avoir rien à cacher ! Il ne faut pas avoir peur de dire que les erreurs sont inévitables au sein d'une administration publique.
J'ai dû en gérer quelques unes commises par le service de l'Urbanisme. Reconnaître qu'il y a eu erreur, chercher comment la réparer (autant que faire se peut) et faire en sorte qu'elle ne se reproduise plus sont alors les réactions qui s'imposent.

Concrètement, un pouvoir communal « transparent » me semble devoir
répondre aux principales exigences suivantes :

- *La mise à disposition des conseillers et des citoyens de tous les documents auxquels ils ont respectivement droit ;*
- *Une présentation du budget et des comptes claire et rigoureuse ;*
- *Un respect des procédures légales pour l'attribution des marchés publics et l'explicitation des choix aux entreprises éconduites qui en font la demande ;*
- *L'élaboration et l'officialisation des critères objectifs d'attribution des logements publics et d'engagement du personnel ;*
- *Des réponses pertinentes et franches aux questions de l'opposition, des habitants et des journalistes.*

On est toujours gagnant à faire le pari de la transparence et de l'authenticité.
C'est une façon d'inspirer confiance et de prévenir les procès d'intention.

TRANSPORTS EN COMMUN
AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Cela fait des années que citoyens et élus ucclois déplorent le sous équipement
de notre commune en transports en commun. Ils n'ont pas tort.
Un service public se doit d'assurer la mobilité de tous à un prix abordable.

Mais nombreux sont aussi ceux qui y trouvent prétexte à ne pas remettre en question, dès maintenant, l'usage qu'ils font de leur voiture individuelle au quotidien. Ils négligent dans leur raisonnement le fait que l'engorgement des voiries par les automobiles particulières est une des premières causes du ralentissement des transports en commun ! A quand l'acceptation de la nécessité d'un partage plus équitable de l'espace public entre tous les types d'usagers ?

Uccle et le nouveau plan tram-bus de la STIB
Le principal intérêt pour Uccle du nouveau plan STIB (entré en vigueur en été 2007) me semble être la nouvelle ligne nord-sud du tram 4 (qui relie Stalle au Heysel en passant par le tunnel de l'axe pré-métro) dont fréquences et vitesses se rapprochent de celles du métro. Combinée avec la ligne 23, elle assure aussi la liaison vers l'est de la capitale.
Le projet STIB a suscité une vive polémique (encore d'actualité au moment où j'écris) à propos du carrefour Vanderkindere appelé à devenir un nœud important (ce qui paraît d'autant plus justifié qu'il s'agit d'un carrefour de sites propres). L'aménagement d'un terminus pour le tram 3 relayant la ligne 23 vers la gare du Midi y était en effet initialement prévu dans le cadre d'une politique de rupture de charge visant à améliorer la rentabilité du réseau. Une demande de la STIB à laquelle la Commune s'est opposée catégoriquement avec deux arguments : celui d'une difficulté technique ingérable de ce carrefour déjà très encombré et dangereux pour les piétons ; et celui, beaucoup plus contestable, de l'aspect inesthétique d'un tel aménagement dans une voirie de prestige.
La première idée d'une courte troisième voie empiétant de quelques centaines de mètres sur la voirie carrossable de l'avenue Churchill avait généré la rumeur que le projet d'abattages des marronniers était liés à cette volonté de la STIB (ce qui n'a fait qu'accentuer l'hostilité des riverains). Suite au veto mis par la secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme - et uccloise de surcroît ! - un compromis a été trouvé qui permettra au tram 3 de faire temporairement son aller retour au rond-point Churchill, dans l'attente de l'aménagement de la correspondance à

la station Albert, une localisation certes plus adéquate.
Le square des Héros est devenu un important terminus de bus (ce qui aggrave les problèmes de circulation à ce carrefour très engorgé). Deux quartiers ucclois étaient particulièrement lésés par le nouveau réseau des bus : le quartier de St Job (privé du bus 60) et surtout celui du Homborch (où ne passe plus le bus 38).
Il faut reconnaître que le raccourcissement des trajets d'une même ligne favorise un meilleur respect des horaires mais avec l'effet pervers de l'inconfort des ruptures de charge. En réponse à une demande de la Commune, la ligne du 60 a repris aujourd'hui son trajet d'avant.
La ligne du bus 43 a été utilement modifiée : désormais ce bus dessert le quartier Fond'Roy (via l'avenue Prince d'Orange et la chaussée de Waterloo jusqu'au Vivier d'Oie) ce qui répond à une demande formulée depuis longtemps par tous ceux qui aspirent à une réduction de la densité du trafic automobile ucclois.
Par ailleurs, le déplacement de son terminus du square des Héros à l'Observatoire compense la suppression de ce tronçon du bus 38.

Je dois reconnaître que les relations entre la STIB et la commune d'Uccle n'ont pas toujours été faciles. Un manque de concertation a été souvent déploré par le Collège. Nos demandes de limiter les ruptures de charges et de mieux desservir le sud de la commune n'ont pas été suffisamment entendues.
Il est dommage que des exigences de rentabilité s'opposent à la multiplication de lignes de bus desservant les quartiers résidentiels peu densément peuplés du sud de la commune. Une offre supplémentaire pourrait pourtant stimuler la demande.

Des espoirs pour l'avenir ?
Parmi les améliorations souhaitables épinglons les suggestions suivantes :

- *Le report des terminus des trams 4 et 51 respectivement dès l'arrivée de l'autoroute de Paris (à Drogenbos) et au Boterberg (à Linkebeek).*
- *La prolongation du 92 jusqu'au Prince d'Orange via la chaussée de Waterloo en site propre.*
- *Une nouvelle ligne de bus nord-sud reliant le Homborch au Rond point de l'Etoile, via la gare de Calevoet et la rue du Wagon (dont le percement serait réservé à la circulation du bus, des cyclistes et des piétons).*

L'absence de métro à Uccle
Uccle n'a pas de ligne de métro. Certains le déplorent amèrement aujourd'hui.
L'éventualité d'une prolongation vers le sud du pré-métro qui émerge près de « l'altitude cent » est prévue, à long terme, dans le Plan communal de mobilité (en accord avec le plan Iris 2 régional). Par ailleurs, le financement partiel d'une prolongation de la ligne Nord-Sud de Schaerbeek jusqu'à la station Albert (via la place Vanderkindere) est envisagé par le gouvernement fédéral dans le cadre des accords Beliris. Ces deux projets sont prévus pour après 2020.

Les associations environnementales ne voient pas d'un bon œil le transport souterrain. Il lui est fondamentalement reproché d'être beaucoup plus coûteux qu'un réseau en surface et de favoriser la pénétration de la voiture en ville par la libération de l'espace public qu'il permet.
Un réseau de surface en site propre avec priorité aux feux peut être aussi efficace à moindre prix (le coût d'1km de métro permettait de réaliser 10 km d'aménagement de surface en site propre disait-on jadis ; existent-il aujourd'hui de nouvelles techniques souterraines moins onéreuses ?).
Le problème est que la plupart des communes se montrent très réticentes à l'aménagement de sites propres dans les voiries qui relèvent de leur responsabilité (70% des voiries de la région).
Le cas de la chaussée d'Alsemberg à Uccle en est une bonne illustration : le tram y est chroniquement ralenti par un trafic automobile sur deux bandes de circulation, avec possibilité de parking des deux côtés de la rue ; néanmoins le Collège n'a jamais osé envisager de réduire la capacité de stationnement dans ce quartier commerçant.

Le groupe Ecolo local a fait l'effort d'une réflexion approfondie (évitant le dogmatisme qui nous est souvent reproché !) sur l'opportunité d'une ligne de métro à Uccle.
Fondée sur la comparaison des avantages et inconvénients respectifs du métro et des transports en commun de surface, l'analyse aboutit à la conclusion, compte tenu des possibilités offertes par les réseaux actuels de trams et de bus et de l'existence des deux lignes de chemin de fer qui traversent le territoire communal, qu'il est plus intéressant d'investir dans l'amélioration du transport de surface.

Les voies ferrées 26 et 124 présentent un grand intérêt pour les Ucclois : elles permettent de rejoindre en un temps record les deux centres-ville du quartier européen (ligne 26) et des boulevards centraux (ligne 124). Intégrées dans le futur réseau RER, avec une fréquence augmentée et des plages horaires prolongées, elles pourront jouer le même rôle qu'un métro.
Sur la ligne 26, l'ouverture de la halte du Vivier d'Oie (réclamée depuis des années par la Commune et financée dans le cadre des accords de coopération Beliris entre le Fédéral et la Région bruxelloise) est un premier pas en avant dans ce sens. L'idéal serait d'ajouter une halte supplémentaire à proximité du Lycée français (d'autant plus justifiée dans la perspective du nouveau lotissement Engeland) ; la SNCB fait la sourde oreille.
Dans cette perspective, le projet SNCB de déviation de la ligne 124 vers la gare de l'Ouest (au lieu de la gare du Midi) est inacceptable d'un point de vue ucclois.

Une note d'optimisme pour terminer :
la fréquentation des transports en commun est en nette augmentation.
La STIB annonçait récemment l'espoir d'atteindre bientôt les 50%
des déplacements quotidiens à Bruxelles.

TROISIEME AGE
RAJEUNISSEMENT DU VIEILLISSEMENT !

L'expression est aujourd'hui classique pour désigner la classe d'âge des « seniors ».
Ne serait-elle pas devenue désuète à l'heure où se profile un « quatrième âge »
qui succède à celui de la retraite encore active et dynamique ?

Les personnes âgées (il est de bon ton de parler aujourd'hui des « aînés » plutôt que des « vieux » !) constituent une part relative de plus en plus grande des populations occidentales. Résultat combiné de la chute des taux de mortalité et de natalité.

Uccle ne fait pas exception. D'autant plus que l'offre insuffisante de logements à un prix accessible fait fuir bon nombre de jeunes ménages avec enfants.

Mais, spécificité uccloise, une forte proportion des seniors dispose d'un revenu élevé.
Le territoire communal ne compte pas moins d'une trentaine de résidences pour personnes âgées ! Presque toutes sont des établissements privés (le home Brugmann excepté, qui dépend du CPAS). La majorité d'entre eux demande des prix qui ne sont abordables que pour des seniors à niveau de vie aisé. Cette singularité est à souligner dans une Belgique où 21% des aînés sont sous le seuil de pauvreté (parce qu'ils doivent vivre avec une petite pension qui n'est pas liée à l'évolution des salaires). Une inégalité sociale d'autant plus inadmissible que la solitude des personnes âgées aggrave leur précarité.

Les seniors ucclois forment une collectivité qui vit malheureusement relativement repliée sur elle-même.
Nous avons depuis longtemps, à Uccle, un « Service Ucclois du Troisième Age » (S.U.T.A) sous la tutelle de l'échevinat de l'Action sociale. Ce n'est pas un hasard : les plus de 65 ans représentent près du quart de la population communale. Leur poids électoral est important !
L'asbl du S.U.T.A édite un journal mensuel baptisé « Allo senior ». Il y est proposé de nombreuses activités à dominance « culturelle » (conférences, ateliers, visites, voyages…) malheureusement relativement coûteuses. Six centres récréatifs (les « maisons des seniors ») proposent des repas de midi pour une somme modeste. Des après-midi dansantes sont régulièrement organisées.

Une politique volontariste favorisant les contacts intergénérationnels devrait être impulsée. Elle permettrait de valoriser des trésors cachés : le savoir et l'expérience des personnes âgées ; comme aussi le temps dont elles disposent une fois terminée leur vie active.
Ceci m'amène à reconnaître que mon opinion sur la question du bénévolat a évolué depuis que je me suis exprimée à ce sujet dans « l'Atlas thématique d'Uccle » édité par notre groupe Ecolo en 1997. Nous y dénoncions un double risque : fonder une politique sociale sur le bénévolat peut conduire un pouvoir public à esquiver ses responsabilités ; l'amateurisme des volontaires ne répond pas toujours efficacement aux besoins rencontrés.
Je pense aujourd'hui que l'appel au volontariat des personnes âgées est une bonne initiative dans une commune comme la nôtre. Dans l'intérêt des aînés eux-mêmes comme de celui de la collectivité. Mais avec un encadrement discret par le pouvoir public et pour autant que cela ne dispense pas de pallier les lacunes du service public.

La civilisation occidentale a pris l'habitude de « ghettoïser » ses vieux.
L'exemple des sociétés d'Afrique noire est ici à méditer.

TUTELLE REGIONALE
ABUS DE POUVOIR ?

L'autonomie communale est beaucoup plus réduite qu'on ne le croit généralement.
La plupart des décisions d'une Commune sont soumises à l'approbation du pouvoir régional de « tutelle ».

Je n'évoquerai ici que les difficultés rencontrées à Uccle face à la tutelle régionale
dans deux dossiers relevant du domaine de l'urbanisme.

Le cas exemplatif de la demande de permis de lotir Engeland-du Puits
Ce pouvoir de tutelle s'exprime par la voix de l'administration régionale de l'AATL (Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement). Mais il arrive que les fonctionnaires régionaux doivent se soumettre aux injonctions du cabinet ministériel dont leur service dépend !
Cette importante demande de permis concernait un vaste projet de logements (plusieurs centaines), situé au sein

d'un espace vert de qualité dans le sud du territoire communal et qui a suscité une très vive contestation riveraine. Je pense qu'il est un exemple très représentatif des interventions du cabinet ministériel dans le dossier d'une promotion immobilière privée.

- *Je n'ai pas oublié cette réunion où je fus convoquée d'autorité par le Ministre libéral Draps en charge de l'Urbanisme à la Région. Il s'agissait de la version bis du projet (nous avions refusé la première).*
  Je m'y suis rendue accompagnée d'un des architectes communaux. Nous nous sommes trouvés, avec quelques fonctionnaires régionaux, face à une impressionnante brochette de représentants du demandeur (trois sociétés immobilières momentanément associées). L'architecte de ce dernier (lui-même prévenu seulement la veille) nous a fait un exposé présentant la nouvelle version du projet (moins dense mais d'une conception similaire à celle du premier). Nous avons pu poser quelques questions techniques. Puis le chef de cabinet, qui présidait la réunion, a rapidement conclu qu'il espérait « qu'il n'y aurait désormais plus de problème du côté de la Commune ». Il n'a pas eu l'air d'apprécier le caractère prudemment évasif de ma réponse…
- *Quelques mois plus tard, après avoir obtenu l'accord du Collège ucclois, je convainquais la commission de concertation de demander au Gouvernement l'imposition d'une étude d'incidences. Contre la volonté explicite du même chef de cabinet ! A l'approche de l'échéance électorale de 2004, le Ministre a cependant pris la décision de répondre favorablement à cette demande.*
- *Après le changement de majorité, la tutelle de ce dossier a été reprise par le cabinet Dupuis (socialiste). Il est intervenu, d'une manière décisive, pour le maintien du nombre de logements présenté dans la deuxième demande (contrairement au souhait du Collège de le réduire). Tout en imposant, fort utilement, que 40 d'entre eux soient des logements « conventionnés » ; un élément novateur qui a fait changer le Collège d'avis à l'égard du nombre de logements acceptés. Au grand dam des riverains.*
- *D'autre part, le même cabinet n'a pas voulu avaliser les conditions imposées par la Commune en matière de mobilité et de gestion des eaux ; une attitude paradoxale car c'étaient pourtant les deux domaines sujets à inquiétude qui avaient été explicitement mis en avant par le Gouvernement précédent pour motiver, à titre exceptionnel, l'imposition de l'étude d'incidences ! La Commune ayant le droit d'être plus restrictive que la Région dans l'imposition de conditions, ses exigences ont heureusement pu être maintenues.*

Je n'ai donc pu que constater la volonté de deux cabinets successifs d'interférer grandement dans ce dossier avant la prise de décision finale par le Collège communal !

Le cas du PPAS Prince de Ligne-Vivier d'Oie
Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'est pas facile pour un pouvoir communal d'obtenir l'agréation d'un « Plan particulier d'affectation du sol » (PPAS) par le Gouvernement régional !
Nous en avons fait la triste expérience avec le PPAS Prince de Ligne-Vivier d'Oie. Quatre ans de travail semblent être annihilés en fin de procédure.

- *L'élaboration de ce plan fut laborieuse. En raison d'une prise en charge de qualité inégale par le bureau d'étude ; mais aussi d'une longue incertitude quant à la teneur précise du permis qui allait être délivré pour la halte RER du Vivier d'Oie. Amendé à plusieurs reprises, le projet de plan avait obtenu, en fin de législature, l'assentiment des habitants et celui du conseil communal.*
- *Au début de la nouvelle législature de 2007, la Ministre responsable refusa de le présenter au Gouvernement pour l'agréation finale. Il est vrai que se posait un problème de respect de la procédure : quelques changements ont été apportés au plan tel qu'il avait été soumis à enquête publique qui ont été jugés utiles mais trop importants dans le cadre de ce que permet la législation en vigueur. Celle-ci n'autorise en effet que des modifications « mineures » après l'enquête publique ; ce qui est paradoxal puisque l'enquête a précisément pour but de permettre à tous les habitants concernés d'exprimer leurs remarques critiques !*
- *Après mon départ, les architectes du service de l'urbanisme communal avaient pourtant intelligemment plaidé notre cause en apportant réponse à tous les arguments avancés par le cabinet ministériel à l'appui de son refus. Peine perdue… le juridisme a prévalu sur l'efficacité politique !*

Mon objectif premier, en initiant ce PPAS dès 2002, était de baliser strictement les possibilités de valorisation spéculative des terrains vendus au privé par la SNCB ; un choix politique visant à préserver les qualités résidentielles du quartier sans en empêcher le développement en tant que futur pôle intermodal de déplacement. Et, en 2006, il y avait urgence, compte tenu d'importantes promotions immobilières en cours d'élaboration, de la mise en service de la nouvelle halte RER et du dynamisme potentiel du noyau commercial du Vivier d'Oie !

Je sors amère de cette expérience, avec le sentiment que la Commune a été confrontée à une tutelle régionale excessivement formaliste. Et je comprends mal en quoi les exigences de celle-ci ont servi ici l'intérêt général !
C'est pourquoi je ne peux m'empêcher d'imaginer une volonté de « détricotage » par un cabinet socialiste du travail mené par une échevine Ecolo. Je reconnais toutefois que c'est un procès d'intention !

Un pouvoir de tutelle pourtant bien nécessaire
Les conseils du pouvoir de tutelle peuvent être précieux. Il est par ailleurs nécessaire qu'un pouvoir supérieur contrôle le respect de la légalité par les pouvoirs locaux. Enfin, dans le contexte d'un grand morcellement des compétences entre les 19 communes de la Région, la tutelle régionale peut exercer un rôle très utile de coordination des politiques locales.

Ceci dit, je ne conteste donc nullement le principe d'une tutelle
mais plutôt la façon dont elle s'exerce sur certains dossiers délicats !

UCCLE
UNE COMMUNE COMME LES AUTRES ?

J'ai toujours habité la commune d'Uccle. Je l'ai parcourue en tous sens.
Je n'ai jamais pu envisager d'aller habiter ailleurs…
pour des raisons d'ordre affectif beaucoup plus que rationnelles !

Une commune de la « deuxième couronne » de la région bruxelloise

- L'habitat ucclois est relativement aéré (à l'exception d'une zone nord plus dense qui relève d'une typologie urbaine de première couronne), avec encore des traces visibles des anciens noyaux villageois et de nombreux cheminements piétons préservés. L'aspect général est très arboré.
- Le paysage urbain ucclois est étonnamment diversifié et souvent plein de charme. Il offre un cadre de vie généralement très apprécié.
  La plupart des habitants souhaitent pouvoir rester vivre à Uccle, malgré la difficulté croissante d'y trouver un logement à un prix accessible pour des familles à revenus modestes. Nombreux sont les citoyens qui témoignent d'une « sensibilité verte » (qui s'exprime surtout par la défense des espaces verts menacés par des projets immobiliers).
- Le niveau de vie moyen est sensiblement plus élevé que dans le centre-ville. Le pourcentage de propriétaires est relativement élevé. La fiscalité communale est une des plus basses de la Région.
- La tendance politique libérale est depuis longtemps dominante ; elle s'affirme avec fierté mais accepte des coalitions qui assurent une bonne marge de sécurité à la majorité au pouvoir.

Mais une commune pas semblable aux autres !

- D'abord, parce que victime de son image stéréotypée de « commune bourgeoise, verte et riche » !
  Sociologiquement la population uccloise est bien plus diversifiée que ne le laisse croire les données statistiques moyennes ou la traversée des beaux quartiers. Uccle est une commune à contrastes : contraste nord-sud du point de vue du tissu urbain ; contraste est-ouest du point de vue du niveau de vie. La précarisation sociale et la crise du logement s'y sont aggravées ces dernières années. La proportion de minimexés est importante et le CPAS est très sollicité.
- Ensuite, parce que riche d'un patrimoine vert semi-naturel exceptionnel.
  Richesse précieuse, tant par son importance en superficie que par sa diversité. Une contribution essentielle à la qualité du maillage vert régional.
- Enfin, par le dynamisme associatif de la société civile en matière d'environnement. *Les comités de quartier sont nombreux et bien organisés ; et la plupart d'entre eux sont fédérés en une association (l'ACQU) qui constitue un groupe de pression citoyen compétent et influent.*

Une commune urbaine d'un poids démographique « raisonnable »
Parmi les 19 communes de la région bruxelloise, Uccle est la 2ème en superficie et la 4ème en nombre d'habitants. Avec ses 76.000 habitants (dont un quart d'étrangers, très majoritairement français), elle s'inscrit dans un ordre de grandeur souhaitable, parce qu'il permet une gestion de proximité sans prêter le flanc à la critique d'un trop grand émiettement politique local.
L'éventualité d'une fusion des communes bruxelloises est parfois évoquée. Si l'on peut à juste titre souligner la population relativement faible de communes comme Koekelberg, Berchem et Ganshoren, je pense qu'il serait regrettable d'envisager un regroupement d'Uccle avec l'une ou l'autre des communes voisines.

Une commune très (trop) attachée à son autonomie communale
ne longue tradition de Bourgmestres « municipalistes » a marqué les majorités uccloises. Les contraintes imposées par la tutelle régionale sont mal supportées. Par ailleurs, l'idée d'une solidarité légitime avec les communes plus pauvres du centre ville est difficilement acceptée par les habitants.

Et pourtant, « Uccle n'est pas une île ».
Peut-être serait-il utile de l'admettre plus volontiers !

URBANISME
DES ENJEUX D'ENVERGURE

Tout au long de cet abécédaire transparaissent des préoccupations de type urbanistique.
Etait-il alors nécessaire d'accorder à ce mot un commentaire spécifique ?
J'ai pensé que oui : pour faire le point, avec le recul de mon expérience d'échevine.

Un domaine de réflexion et d'action passionnant
La géographie urbaine est une science.
Elle décrit les villes, leurs transformations et leurs fonctions.
L'urbanisme est une pratique. Il aménage la ville et en planifie l'évolution.
Ce qui différentie l'urbanisme de la géographie urbaine c'est qu'il implique une volonté d'action au-delà de celle, préalable, de connaissance.

Géographe de formation, je ne suis pas urbaniste. Mais six ans de responsabilité en la matière m'ont appris à voir la ville avec d'autres yeux.
En géographe, j'avais l'habitude de privilégier l'analyse du plan d'une ville. Une observation des plus fécondes pour la compréhension de son histoire (celui de Barcelone est un exemple modèle à cet égard : on peut y lire toutes les étapes importantes de son passé). Je m'orientais aisément par rapport à des repères visuels rapidement intégrés. Mais mon regard n'était pas exercé à percevoir, sur le terrain, les grandes perspectives urbaines, les structures et les organisations fonctionnelles, les caractéristiques de l'aménagement des espaces publics. Je sentais les ambiances d'une manière plus intuitive que raisonnée. Mon observation spontanée était, inconsciemment, très sélective.
En tant qu'échevine, j'ai appris à replacer les bâtiments dans leur contexte et à identifier les différentes morphologies d'un tissu urbain ; à repérer les « édifices mémoire » comme à apprécier les innovations contemporaines. Je suis devenue sensible à la cohérence créée par une belle continuité de façades et l'alignement des corniches. Je perçois la laideur des pignons aveugles et la massivité des façades qui manquent d'animation. J'ai mieux compris l'importance de l'espace public et celle des ruptures d'échelle.

Le développement spontané d'une ville crée rarement de la beauté et il reflète les inégalités entre ses habitants. Une politique volontariste d'aménagement du territoire urbain concrétise, en l'inscrivant dans l'espace, un projet de société… mais qui n'est pas forcément égalitaire ! C'est dans le cadre d'une appréhension de la ville en tant que système qu'il faut organiser la répartition dans l'espace des différentes fonctions urbaines, y compris celle de circulation.
Planifier les affectations du sol ; organiser les réseaux de communication ; encadrer, en les régulant, les initiatives privées ; initier des projets publics ; sauvegarder les témoignages patrimoniaux du passé et les éléments du maillage vert et bleu… de manière coordonnée. Le morcellement des compétences ministérielles bruxelloises (Urbanisme, Environnement, Mobilité) n'est guère favorable à cette appréhension systémique de l'aménagement urbain !

L'urbanisme est un savoir très utile à la compréhension du passé des villes. Il est devenu aussi, en tant qu'art appliqué, indispensable à la construction de notre avenir. Que seront les villes du futur ?
L'exposition « Utopia : de l'Atlantide aux cités du futur » récemment présentée au Mundaneum de Mons (Centre d'archives de la Communauté française) nous y a fait réfléchir. Elle témoigne d'une évolution dans l'histoire de la pensée des « utopistes de la cité » : des préoccupations sociales ont d'abord dominé, puis l'idéal fonctionnel, pour arriver, de nos jours, à des priorités environnementales.
La ville parfaite n'existe pas. Mais de tous temps elle a alimenté les rêves. Que ceux des urbanistes d'aujourd'hui soient écologiques est un signe rassurant. Cela témoigne d'une prise de conscience responsable.

Le défi urbanistique est majeur : il s'agit de répondre au mieux et à long terme aux besoins d'une forte densité d'habitants rassemblés sur un même territoire, des points de vue social, économique, écologique et esthétique conjugués.

Une compétence échevinale importante
Une telle affirmation soulève la question de savoir quels critères permettent de juger de l'importance d'un échevinat !
Si l'on en juge par le nombre de fonctionnaires (une vingtaine) ou la part relative des dépenses dans le budget communal (relativement modeste), l'Urbanisme n'est pas un « gros » échevinat à Uccle. Son importance apparaît plutôt dans le grand nombre - et l'épaisseur ! – des rapports présentés et débattus en Collège ! La responsabilité est lourde à assumer, à la mesure des grands enjeux financiers privés concernés et des enjeux collectifs en matière d'aménagement du territoire.

Le groupe Ecolo a été agréablement surpris, en octobre 2000, lorsque nous fut proposée une telle compétence alors que nous étions prioritairement demandeurs de celle de l'Action sociale (revendiquée par le PS). Jusqu'à ce que je comprenne que le cadeau était empoisonné !
En effet, suite à la sécurité juridique garantie par l'entrée en vigueur du PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol) en 2001, Uccle « la verte » allait en effet devenir la cible d'une avalanche sans précédent de gros projets privés de promotion immobilière. Face à laquelle un échevin Ecolo allait être placé devant un sérieux conflit de valeurs … et cruellement offert à la vindicte citoyenne !

Un sujet permanent de contestation citoyenne !
Quelle que soit sa qualité, tout projet de construction nouvelle fait peur aux riverains.
Le rêve secret de beaucoup d'habitants des villes est celui du statu quo, d'une ville « qui ne grandirait plus ». Et chaque bâtisseur espère qu'il sera le dernier dans son quartier !

Impossible de suivre les habitants dans cette espérance largement partagée. Mais beaucoup plus légitime a été la revendication d'un droit de participation citoyenne aux décisions qui concernent leur cadre de vie.
Dans l'objectif d'un urbanisme plus participatif, des modalités de consultations des habitants ont été instituées en

Région bruxelloise à la fin des années 70. Enquêtes publiques et commissions de concertation sont régulièrement organisées sous la responsabilité des Communes (le pouvoir le plus proche des citoyens). Désormais la procédure de délivrance des permis devait être publique. La société civile (habitants et associations) accédait au statut d'acteur potentiel aux côtés des maîtres d'ouvrage et des politiques.
A l'échelle internationale, dans la foulée du sommet de la Terre de Rio et sous les auspices des Nations Unies, la « convention d'Aarhus » a renforcé ce droit participatif. Entrée en vigueur en octobre 2001, cette convention élaborée avec la participation des ONG concernées est importante : elle consacre le principe d'une participation citoyenne au processus décisionnel en matière d'Environnement et impose aux Etats signataires de soutenir les ONG qui ont pour objectif la protection de l'Environnement.

La revendication citoyenne porte maintenant légitimement sur l'exigence d'une participation en amont dans le processus d'élaboration de grands projets publics d'aménagement du territoire. La loi impose en effet seulement de consulter les citoyens en aval, par une enquête publique sur un avant-projet finalisé.
Une telle participation a deux grands avantages : celui d'une meilleure réponse aux aspirations et besoins des habitants ; et celui d'une meilleure acceptation des décisions prises parce qu'ils y ont été associés. Elle pose cependant le problème de la représentativité des interlocuteurs qui émergent de la société civile.

L'on s'accorde cependant pour reconnaître que le pouvoir de décision en matière urbanistique doit demeurer la responsabilité des politiques.
C'est aux collèges communaux (avec ou sans l'approbation de la Région, seule habilitée à accorder les dérogations) qu'il appartient de délivrer les permis demandés par des maîtres d'ouvrage privés. Lorsque le demandeur est un pouvoir public, cette compétence revient toujours au Gouvernement régional.

La loi précise les nombreux cas où le projet doit être soumis préalablement à enquête publique.
Dans le cadre des séances publiques des commissions de concertation, les demandeurs (qu'ils soient privés ou publics) exposent leurs motivations et valorisent un projet élaboré par des spécialistes. Les riverains et les associations ont la possibilité d'exprimer leurs craintes en soulignant les nuisances de voisinage potentielles du projet ; et ils formulent des demandes, qui sont parfois contradictoires !

Il appartient ensuite au pouvoir public d'arbitrer, le plus objectivement possible… à la recherche d'un consensus qui ne satisfait jamais pleinement ni les uns ni les autres.
La tâche est difficile. Il faut prendre en compte des critères réglementaires et techniques, mais aussi la perception subjective des citoyens. Il faut apprécier ce qui relève d'un « bon aménagement des lieux » dans la perspective d'une politique d'aménagement du territoire durable. Il faut tenter d'imposer des exigences respectueuses des droits de chacun tout en servant l'intérêt général.

L'accès aux dossiers d'urbanisme est désormais garanti aux citoyens. Une certaine opacité demeure cependant quant à la suite de la procédure après l'avis rendu par la commission de concertation. La mise en place d'un nouveau programme Internet (à l'initiative de l'administration régionale) est en voie d'y remédier.

L'urbanisme démocratique est un urbanisme de compromis.
Il se conçoit aujourd'hui à une dimension plus humaine
que celle des urbanismes anarchique ou autoritaire du passé.

UTOPIE
RÊVE RÉALISABLE ?

« Il y a des hommes qui voyant des choses qui existent se demandent pourquoi ?
Moi, je rêve à des choses qui n'existent pas et je me dis pourquoi pas ? »
(une phrase attribuée à l'un des frères Kennedy)
« …une utopie, c'est-à-dire une étoile vers laquelle on se dirige,
et qui sert à trouver la direction même si l'on a peu d'espoir de l'atteindre un jour »
(Albert Jacquard)

Etymologiquement, l'utopie est le « lieu de nulle part » (ou-topos) ou le « lieu heureux » (eu-topos).
Chacun sait que l'inventeur du mot « Utopia » est Thomas More. Ce philosophe anglais qui en fit le titre d'un livre, publié à Louvain au début du 16ème siècle. Il y décrit une civilisation imaginaire, isolée sur une île, présentée comme la société idéale grâce à l'abolition de la propriété privée. Bien avant lui, Platon avait imaginé sa cité idéale de l'Atlantide, elle aussi sur une île.

Tous les idéalistes ont des rêves d'utopie dans la tête.
Les politiques ne font pas exception ; mais il leur appartient de penser des « utopies réalisables » (une expression que je ne crois pas contradictoire !). Pour cela, le point de départ de la réflexion doit être un regard lucide sur la réalité, y compris ses multiples contraintes. Ensuite le projet peut prendre son envol.
L'utopie nourrit la réalité et celle-ci enrichit l'utopie.
« Je crois qu'on ne peut rêver que si on a les pieds sur terre.
Plus les racines sont profondes, plus les branches sont porteuses ».

(Juliette Binoche)

Il faut cependant reconnaître que les forces de renouveau se trouvent davantage au sein de la société civile que dans le monde politique.
C'est à des ONG que l'on doit le principe d'une coopération au développement fondée sur l'autodétermination des collectivités paysannes du sud et la création d'un réseau de commerce équitable. Ce sont des associations ou des entreprises privées qui ont tenté des expériences comme les maisons médicales, l'habitat groupé ou la culture bio. Ce sont des banques qui se sont lancées dans l'épargne éthique au service d'un développement durable…
Toutes ces initiatives, comme beaucoup d'autres qui pourraient s'ajouter à cette liste, apparaissaient utopiques avant de devenir des expériences réussies. .. et contagieuses.

L'irréalisable d'hier peut devenir la réalité de demain.
Ce n'est pas forcément parce que la technologie a progressé. Ce peut être également parce qu'une graine a germé, que l'idée a eu le temps de mûrir et que la collectivité est devenue prête à accepter le changement. Elle l'accepte d'ailleurs d'autant moins difficilement qu'elle se sent menacée ; les utopies de l'écologie politique d'il y a 30 ans ne sont-elles pas devenues les nécessités d'aujourd'hui ?
Mais le mérite en revient toujours à des personnes qui se sont personnellement et collectivement impliquées dans un projet auquel elles croyaient.

Trop d'idées novatrices, trop de projets audacieux sont condamnés dans l'œuf au nom d'un réalisme défaitiste : ne se résigne-t-on pas trop facilement devant les tristes réalités ?
J'aime cette pensée d'un auteur inconnu :
« Tout le monde pensait que c'était impossible.
Et puis, un jour, est arrivé quelqu'un qui ne le savait pas … et il l'a réalisé ! »

« Changer de regard, réinventer le monde ! »
Tel est le slogan choisi par une ONG belge d'éducation au développement.
Ce choix me plait ; il témoigne d'une foi déterminée en la possibilité de la construction collective d'un monde meilleur ; un changement qui passe par l'éducation des générations nouvelles.
Je partage cette conviction.

VALEURS
CONFLIT DE

Plusieurs des mots retenus comme « entrées » dans cet abécédaire sont des valeurs :
citoyen(neté), confiance, convivialité, démocratie, développement durable, droits, estime, intégrité, intérêt général, liberté, solidarité…
Faut-il y voir l'expression implicite d'un engagement politique ?
Certainement, ce choix n'est pas anodin, y compris les absents qui transparaissent en filigrane (autonomie, justice sociale, respect, tolérance…).

Un mot particulièrement polysémique !
Qui a-t-il de commun entre la valeur d'une devise, celle de ma maison, celle d'un travail, une personne de valeur et la remise en question de valeurs traditionnelles telles que l'obéissance ou l'honneur ?
Une origine latine commune (« valor ») d'où dérivent des idées aussi diversifiées que la valeur d'une grandeur variable, la valeur d'échange d'un bien sur un marché, la valeur d'usage de ce bien, la valeur d'une vie humaine, les valeurs morales …

La valeur des économistes
« La valeur est au prix ce que la chaleur est à la température »
(Maurice Allais, prix Nobel d'économie)
En assimilant le prix à la valeur, le champ de la réflexion économique appauvrit considérablement la richesse du concept. Prenons y garde !

Les économistes ne s'intéressent qu'à la valeur marchande des biens et des services.
Je me souviens que faire comprendre à mes élèves la notion de « valeur ajoutée » d'une entreprise et le mode de calcul du PIB d'un pays n'était pas chose aisée. Pourtant, c'est dès le niveau de l'enseignement secondaire que la maîtrise des notions de base de la science économique et l'exercice de l'esprit critique à l'égard de ce qui nous est si souvent présenté comme des affirmations indiscutables (le PIB bon critère de « développement », les « lois du marché » auxquelles on ne peut se soustraire…) devraient être des priorités éducatives quelles que soient les orientations choisies.

Et dans le contexte d'un capitalisme productiviste et consumériste qui prône la croissance, on a privilégié la valeur d'échange plutôt que la valeur d'usage.
Un retour à la production de biens qui résistent à l'usure est une des conditions d'un développement durable, de même que la sauvegarde d'authentiques services publics non-marchands.

Référence aux valeurs morales en politique
Un certain nombre de valeurs font aujourd'hui consensus dans la civilisation occidentale : démocratie, liberté, travail, respect des droits de l'homme apparaissent comme des thèmes récurrents dans les discours. La valeur est alors prescriptive : c'est un principe pour lequel on se bat.
Encore faut-il se mettre d'accord sur le sens et la portée de ces mots car les différences d'interprétation sont fréquentes. Un travail de clarification conceptuelle est nécessaire si l'on veut se comprendre. « Nous mettons des choses différentes derrière les mots » (disait récemment Laurette Onkelinx à propos du débat sur le travail). Et, le moins que l'on puisse dire est que les membres du collège arc-en-ciel ucclois n'avaient pas tous la même conception de la démocratie !

Les différences idéologiques entre partis s'affirment plus clairement encore dans l'analyse de la hiérarchie des valeurs auxquelles ils se réfèrent (explicitement mais aussi implicitement) par les choix de leur action ou leur inaction !
Même au niveau des débats d'une politique locale, se manifeste le fait que liberté et droit de propriété demeurent au sommet de la hiérarchie de valeurs dans l'esprit des libéraux ; que la solidarité est mise en avant par les socialistes et les écologistes (avec une dimension élargie aux générations futures pour ces derniers). Quant à la protection de la nature, cheval de bataille des Verts, cette préoccupation apparaît comme secondaire dans la réflexion des trois grandes familles traditionnelles.

Conflits de valeurs
Nous avons tous vécu des situations où sont confrontées nos valeurs individuelles à des valeurs collectives auxquelles nous adhérons.
« Mon épanouissement personnel », « ma réussite professionnelle », « ma qualité de vie », « mon autonomie »… sont des aspirations bien légitimes, qui peuvent nous conduire à adopter des comportements en discordance avec les valeurs de partage, de solidarité et de développement durable que nous défendons par ailleurs !
La difficulté est alors de trouver la juste mesure à la place que nous accordons à notre « moi » par rapport au « nous ».

Dans leur action politique, les élus sont souvent confrontés eux aussi à des dilemmes.
L'atteinte à la liberté individuelle, par exemple, se justifie très souvent face à d'autres valeurs qui apparaissent comme prioritaires au nom de l'intérêt général (exigences de sécurité, de protection de l'Environnement, de solidarité…). Mais jusqu'à quel point ? Les opinions divergent …
Autre exemple : les projets de logements à finalité sociale se heurtent fréquemment à des préoccupations environnementales en matière d'aménagement du territoire. Avec quelles possibilités de concilier les deux objectifs ?
Il faut alors en débattre et essayer de tendre vers le meilleur compromis possible.
Un compromis qui sera toujours difficile à comprendre.
Personne ne le considérera comme pleinement satisfaisant.
Mais il permettra de poursuivre le « vivre ensemble ».

Une action conforme aux valeurs proclamées
La meilleure façon de défendre une valeur n'est-elle pas d'en témoigner par sa façon d'agir ? Il faut cependant reconnaître qu'il est parfois difficile d'adopter un comportement politique en adéquation avec les valeurs que l'on défend. Tendre vers cet idéal est particulièrement important en matière de bonne gouvernance ; quels que soient les sacrifices et les effets électoraux que cela implique.

La véritable adhésion à des valeurs morales que l'on s'est choisies
se reconnaît au fait de s'y tenir quelles que soient les conséquences à assumer.
Il est vrai que cela demande du courage politique.
Mais je pense profondément que la fin ne justifie pas les moyens.

VELO
UN PLAISIR UTILE

Le vélo est pour moi un très vieil ami.
Quelle merveilleuse façon de s'imprégner des paysages,
tant par les yeux que par les senteurs.
Quel mode de déplacement sans contraintes,
jalonné de pauses et de contacts diversifiés !

La promotion du vélo à Uccle par Ecolo
En tant que parti d'opposition nous avons milité activement en faveur des « sens uniques limités » (SUL) et aussi pour que le vélo ne soit pas considéré seulement comme mode de loisir mais aussi comme un mode de déplacement utile au quotidien (notamment dans une perspective d'intermodalité et de déplacement scolaire).

L'action a continué au sein de la majorité arc-en-ciel.

La promotion de la mobilité cycliste relevait de mes compétences échevinales (mais malheureusement pas celle des règlements de circulation ni celle de l'implantation des infrastructures, ce qui limitait mes moyens d'action).
Des avancées ont cependant été obtenues :

- *multiplication des parkings publics à vélo et exigences imposées dans la délivrance des permis d'urbanisme privés ;*
- *mise en place précoce des SUL, malgré les vives réticences de la majorité des membres du Conseil communal persuadés du danger d'une telle innovation contre toute argumentation rationnelle (meilleure sécurité du cycliste qui voit la voiture arriver ; aucun accident depuis la mise en vigueur des premiers SUL à Etterbeek ; possibilité d'éviter les artères à grand trafic et à voie de tram…).*
- *institution d'une prime aux fonctionnaires communaux qui choisissent de rejoindre leur travail à vélo ; - expérimentation d'un itinéraire communal vers l'athénée d'Uccle (sans grand succès vu le manque de relais de la part des autorités scolaires !) ;*
- *mise sur pied de deux expériences de ramassage scolaire par une action coordonnée entre les échevinats de l'Environnement et de l'Education (avec un succès croissant pour l'école communale d'Uccle-centre dont le directeur est particulièrement motivé) ;*
- *diffusion d'une information didactique aux citoyens avec édition d'une carte actualisable « d'Uccle-cyclable » ;*
- *institution d'une brigade cycliste de surveillance policière.*
- *participation chaque année à la journée « Dring dring » organisée par Pro Vélo (avec prix du « guidon d'or » en 2002).*

Un modeste début ; qui n'a pu se concrétiser que par un effort tenace de contagion culturelle de la part des Ecolos et des associations citoyennes (dont la section locale du GRACQ, très dynamique à Uccle) face à des partis dont le moins que l'on puisse dire est que le vélo ne fait pas partie de leurs priorités

Le retard de la ville de Bruxelles en matière de circulation cycliste !
Les déplacements cyclistes ne représentent encore que moins de 5% du total. C'est beaucoup moins que l'objectif des 10% annoncé par les PRD (Plans Régionaux de Développement).
Très peu de travailleurs ont pris l'habitude de se déplacer à vélo dans Bruxelles. Les ministres régionaux Evelyne Huytebroek et Pascal Smets viennent de les y encourager, en septembre 2007, par l'idée du « Friday Bikeday ». Un tiers des Bruxellois se sont pourtant déclarés prêts à se déplacer régulièrement à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture dans un sondage du Soir début 2007. Bien sûr ce n'est qu'un sondage !

Le relief bruxellois n'est pas l'explication première de cette désaffection (les cyclistes astucieux parviennent à éviter les fortes pentes et les vélos assistés d'un moteur électrique se multiplient) ; ni la météo (les cyclistes au quotidien témoignent du fait que la pluie est moins fréquente qu'on ne le croit !).

Le principal obstacle : le sentiment d'insécurité
Une augmentation du nombre d'adolescents et d'enfants se rendant à l'école à vélo désengorgerait de manière substantielle les voiries uccloises à l'heure de pointe du matin. Mais c'est la crainte de l'accident qui explique les vives réticences des parents. On peut les comprendre.

Le choix régional a été fait d'opter pour des « itinéraires cyclables » (ICR) avec marquage au sol plutôt que des véritables « pistes cyclables ». Les 19 itinéraires radiaux rejoignant le centre ville seront réalisés pour 2009.
Le premier finalisé a été l'itinéraire au départ de Uccle. Il comporte deux branches qui se rejoignent chaussée de St Job. Force est de constater que sa fréquentation est encore très limitée.
Sur la majeure partie de ces itinéraires, les vélos ne sont pas séparés de la circulation motorisée. D'où un sentiment de relative insécurité pour ceux qui ne sont pas des cyclistes chevronnés. Par contre ces itinéraires cyclables présentent l'avantage d'une continuité sécurisante à travers les carrefours que n'offrent pas les tronçons de pistes cyclables. Et ils sont la seule alternative possible dans les nombreuses voiries trop étroites pour envisager l'aménagement d'une bande de circulation réservée aux cyclistes.
Le plan communal de mobilité ucclois (PCM) prévoit judicieusement 4 itinéraires cyclables communaux complémentaires du réseau des ICR avec plusieurs liaisons de courtes distances ; ainsi que l'aménagement de quelques tronçons de pistes cyclables séparées du trafic automobile.
Je crains cependant que la priorité ne soit pas accordée par le nouveau Collège (MR-PS) à ce type de mesures dans la mise en œuvre d'un plan qui s'inscrit dans des perspectives de court, moyen et long terme.

Les « citybike » ou vélos partagés : un espoir pour l'avenir ?
Il s'agit de stations urbaines mettant à disposition du public des vélos en location pour des déplacements de temps limité. Ce service s'est développé à Lyon et à Vienne et, plus récemment, à Paris et aussi à Barcelone (où le système connaît un franc succès).
A Barcelone ces vélos sont réservés aux habitants de la cité, pour un abonnement annuel de 24 € seulement. Ils sont disponibles dans un très grand nombre de sites bien répartis dans l'espace urbain. Une autre possibilité de location (plus limitée et plus coûteuse) est offerte aux touristes.

Sous le nom de « Cyclocity » la commune de Bruxelles-ville a tenté l'expérience à la veille des élections communales de 2006 (une première en Belgique).
Les infrastructures ont été mises en place par la firme publicitaire JC Decaux (dans le cadre d'un contrat de mobilier urbain plus large avec la Commune). 250 vélos seulement répartis en une vingtaine de stations localisées uniquement dans le « pentagone ».

Le démarrage a été lent. Le prix de la location a paru excessif (je crois que la gratuité de la première demi-heure serait une amélioration intéressante). A l'issue de cette expérience au résultat mitigé, l'idée s'est imposée qu'il faudrait élargir l'espace géographique du service avec une plus forte densité des stations.
Un projet régional de vélos partagés (« Villo ») est en train de se concrétiser (400 stations et 5.000 vélos louables). Un projet très louable mais qui prête malheureusement lui aussi le flanc à la critique.
Fondamentalement parce qu'il est toujours financé par la publicité. Un appel d'offre a été lancé par le Gouvernement régional début 2008 ; le marché a été attribué à Decaux, ce que Clear Chanel conteste en recours. Par ailleurs se pose le problème du morcellement des compétences en matière de mobilier urbain entre les 19 communes et certaines contestent le choix des emplacements prévus. Enfin, l'accord conclut avec la société Decaux ménage à cette dernière de très larges espaces publicitaires exonérés de toute taxation.

En guise de conclusion, un signe des temps :
L'offre d'un vélo pliable à l'achat d'une voiture par la firme Renault !

VERDURISATION
POUR UNE VILLE PLUS VERTE

Mon ordinateur souligne ce mot en rouge : il n'est pas au dictionnaire,
pas plus d'ailleurs que le verbe « verduriser ».
C'est regrettable car ce néologisme est fort utile en urbanisme.
On pourrait aussi dire « végétaliser », un autre néologisme.

Convenons qu'il s'agit d'une implantation volontaire de la nature en ville,
sous toutes ses formes végétales.

Les avantages de la végétation en ville sont multiples :

- du point de vue paysager
- du point de vue écologique (réduction des eaux de ruissellement et des pollutions atmosphérique et sonore ; maintien de la biodiversité)
- du point de vue social (loisirs et convivialité)

Les espaces verts accessibles en ville
On pense d'abord aux parcs publics, mais aussi, à la périphérie des villes, aux espaces semi-naturels, qui constituent des zones vertes accessibles de grande dimension beaucoup plus riches en biodiversité.
Ces espaces verts représentent à Uccle une surface très importante, aujourd'hui légalement protégée de toute construction future par le PRAS (Plan Régional d'Affectation du Sol). Y compris le précieux espace vert du Kauwberg, désormais classé comme tel.
Le Gouvernement bruxellois de la législature 2004-2009 a légitimement privilégié les espaces verts centraux au profit des populations moins favorisées des communes de première couronne. L'IBGE (Bruxelles-Environnement) a néanmoins réalisé un réaménagement remarquable du Keyembempt dans le quartier d'Uccle-Calevoet.

La richesse des intérieurs d'îlots
La verdurisation concerne aussi les jardins en intérieur d'îlot. Avec ses intérieurs d'îlots la région de Bruxelles-Capitale atteint le chiffre de 50% de verdure. Un des plus élevés d'Europe.
Sur les photos aériennes de la commune d'Uccle, les quartiers très aérés du sud de notre commune donnent l'image d'une couverture végétale d'arbres à haute tige sous laquelle se seraient implantées les maisons. Les immeubles de quelques grands ensembles émergent, eux, au-dessus de la couverture végétale du parc privé qui les entoure. Et, dans les quartiers d'habitat en ordre continu, les intérieurs d'îlot apparaissent comme un trésor bien caché.
La carte du taux de verdurisation par îlot montre que deux axes font exception au sein d'un espace ucclois très vert : celui de la chaussée d'Alsemberg et celui de la rue Vanderkindere. C'est dans ces quartiers qu'il est donc le plus important de préserver le peu de verdure existante, voire d'en réimplanter, partout où c'est possible. La tendance traditionnelle du pouvoir politique libéral ucclois va au contraire trop souvent dans le sens d'une préservation du caractère vert des quartiers déjà privilégiés. Ainsi, par exemple, c'est dans le quartier Fond Roy que l'on envisage d'implanter des haies à la place des bollards de trottoirs !

Les petites touches vertes
Il faut penser aussi à ces petits coins de nature qu'il est possible d'intégrer au sein d'un tissu urbain, même fort dense : squares, jardinets de façade, arbres de voirie, façades fleuries, jardins verticaux, potagers, vigne murale… Ils constituent des éléments importants du maillage vert.
Uccle en est riche grâce à l'action combinée du pouvoir public et des habitants. Cette richesse est à préserver ; elle pourrait même être accrue à l'image du magnifique exemple de façade-jardin du musée Branly à Paris (dont le réalisateur Patrick Blanc, botaniste de renommée internationale, a été récemment invité à végétaliser la façade d'un immeuble de bureaux privé rue Belliard).

Les « toitures vertes » (ou « végétalisées »)
Les avantages de ces toitures sont aujourd'hui bien connus. En plus de leur impact esthétique sur le paysage elles jouent un rôle écologique très précieux : parce qu'elles agissent comme des éponges (capables de retenir 50 à 70% des eaux de pluie), elles sont donc très utiles pour contrer le risque d'inondation en cas de fortes averses ; elles constituent une bonne isolation thermique et acoustique ; et leur présence réduit la pollution de l'air.
Lorsque j'ai proposé à l'approbation du conseil communal l'instauration d'une prime pour toiture à couverture végétale, la réaction fut plutôt positive. Avant de donner son accord, l'opposition a cependant souligné qu'il fallait aussi envisager les « inconvénients » (poids, risque d'infiltration, nécessité d'entretien).
Plutôt que « d'inconvénients » il faudrait parler de précautions à prendre grâce à des techniques qui sont aujourd'hui bien au point :

- *Les couvertures vertes extensives sont d'un poids léger et elles ne nécessitent pratiquement pas d'entretien.*
- *On peut les aménager sur la plupart des toitures après avoir posé une couche imperméable étanche que ne peuvent traverser les racines.*
- *Les végétations plus intensives nécessitent une toiture plus solide que celle des toits traditionnels et un arrosage en période de sécheresse.*
  Ces toitures permettent de réaliser de véritables îlots de verdure sur les toits. En plus de leurs avantages écologiques, elles contribuent à généraliser le rêve de jardin individuel en ville.
  Notons que depuis 2007, le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme) impose une toiture verte pour tout projet ayant une plate-forme plate non accessible de plus de 100m_.

Hundertwasser : un exemple à suivre
Ce qui nous parait novateur ici est expérimenté depuis longtemps en Autriche, sous l'impulsion du peintre-architecte Hundertwasser.
Celui-ci a systématiquement verdurisé tous les bâtiments résidentiels qu'il a construits, à Vienne et en province. Ses « arbres-locataires » émergent des terrasses et des toits, ou s'accrochent aux façades, en étroite imbrication avec les éléments architecturaux, dans sa cité d'habitations sociales commanditée par la municipalité de Vienne.
Etonnante impression, dans son fabuleux village thermal de Blumau (en Styrie), que la montée à pied sur le toit en forme de voûte d'un immeuble à appartements couvert d'une prairie arborée. Preuve que même des toitures en pente peuvent être verdurisées. Il n'y manque plus que quelques moutons ou, pourquoi pas, une vache !

La présence de la nature au cœur des zones d'habitat
est non seulement souhaitable mais possible à peu de frais.
Elle a une précieuse fonction écologique.
Elle est source d'une meilleure qualité de vie pour tous.

VITESSE
FASCINATION !

« Les gens heureux n'ont pas besoin de se presser »
(Proverbe chinois)

Le culte de la vitesse
La vitesse, ce besoin profondément ancré dans les schémas culturels des Occidentaux, semble avoir aujourd'hui conquis l'universalité. TGV, gains de productivité, records athlétiques et grands prix automobiles sont régulièrement célébrés dans le monde entier. La vitesse en soi est devenue une valeur, quelle que soit son utilité. N'y a-t-il pas là un culte d'ordre irrationnel ?

Je dois reconnaître que les trains à grande vitesse ont un intérêt certain ; celui de concurrencer efficacement le plus grand pollueur de l'atmosphère : l'avion. Mais en matière de déplacement cela tourne à l'obsession. Les performances que les constructeurs automobiles rendent possibles en témoignent ; de même que le comportement de la plupart des conducteurs, même quand ils ne sont pas pressés par une urgence.

Les effets pervers de l'excès de vitesse sur route
L'excès de vitesse a trois graves effets pervers : l'insécurité (la sienne et celle des autres), le gaspillage d'énergie, le surcroît de pollution.

- *La distance de freinage nécessaire pour éviter un obstacle croît de manière exponentielle avec la vitesse du véhicule.*
- *Une voiture consomme 30% de moins en respectant la vitesse urbaine de 50km/h plutôt que de rouler à 80km/h.*
- *Son dégagement de polluants atmosphériques est d'autant plus important que la vitesse est élevée. Ce qui justifie (même si cette mesure n'a qu'un impact limité) le renforcement des contrôles de vitesse dans le cadre du plan d'urgence contre les pics de pollution dont le bien fondé est mal perçu par la population.*

En diminuant la puissance des automobiles mises en vente pour la rendre conformes aux limitations de vitesse en vigueur, on réduirait sensiblement leur consommation énergétique et leurs émissions polluantes, ainsi que la gravité

des accidents ! La possibilité existe déjà sur certaines voitures d'une limitation volontaire de vitesse ; mais qui osera imposer de brider les moteurs ?

Compétences du pouvoir communal
Un pouvoir local peut imposer des espaces préservés tels que les « zones 30 » et les « zones résidentielles » (vitesse limitée à 20km/h).
Faute de contrôle suffisant, l'efficacité de tels panneaux de circulation est cependant toute relative !
Il peut aussi mettre en place des obstacles matériels.
Les casses-vitesse et plateaux surélevés ont été dénoncés de manière récurrente par l'opposition libérale durant la précédente législature. « Trop hauts, mal profilés, trop nombreux, mal placés, bruyants » … tout prétexte est bon pour s'en plaindre. Il vrai que l'aménagement de chicanes et de « coussins berlinois » (obstacles contournables par les cyclistes), ainsi qu'une réduction de la largeur des voiries (notamment l'aménagement indispensable d'un sas d'entrée dans les zones 30) sont souvent des solutions plus adaptées ; mais je crois que le plateau surélevé demeure un moyen très efficace d'éviter les accidents aux carrefours.
Il peut et doit exercer son pouvoir de contrôle.
Récemment, des radars prévenant l'automobiliste de sa vitesse sont apparus sur certaines de nos voiries communales. L'initiative est louable ; malheureusement au lieu d'un avertissement « migrant » de voirie en voirie, ce sont des radars fixes qu'il faudrait multiplier. Pour un meilleur respect des deux types de limitations en ville : 30 mais aussi 50km/h !

Insuffisance du contrôle
Prévenir qu'il y a infraction est une bonne chose. Mais beaucoup trop peu de procès-verbaux sont dressés pour excès de vitesse dans les villes. Manifestement, la police a d'autres priorités.
J'avoue n'avoir aucune indulgence pour ceux qui se permettent des excès de vitesse en zone d'agglomération urbaine. Je considère que ceux qui persistent dans ce type de comportement sont des criminels en puissance. Ils sont d'autant moins excusables que le gain de temps qu'ils en obtiennent est dérisoire. Nous avons tous fait l'expérience de ces conducteurs frémissants qui vous « collent aux fesses » puis finissent par vous dépasser en trombe… et que nous retrouvons à nos côtés au feu rouge suivant !
Les enfants sont particulièrement exposés. N'oublions pas qu'avant 10 ans un enfant est incapable d'assurer sa sécurité sur la voie publique. Il évalue mal les distances et les vitesses ; il a un champ de vision plus étroit que l'adulte, ce qui l'empêche de voir les véhicules venus latéralement. Il n'est pas capable d'anticiper et ses réactions sont impulsives.
« La mort d'un enfant sur la route ce n'est pas un fait divers »
soulignait récemment un parent membre de l'association des victimes de la route.

Force est de constater que sans une multiplication des contrôles imprévisibles (dont les services de police n'ont pas les moyens) et des sanctions plus sévères (que les parquets hésitent à prendre), l'excès de vitesse des véhicules motorisés demeurera un mal du siècle.

L'excès de vitesse routière contribue à la croissance de l'insécurité,
à celle du PIB et à celle du réchauffement climatique !

WATERLOO
CHAUSSÉE DE

L'axe de la chaussée de Waterloo est une des plus anciennes voies de circulation conduisant à Bruxelles. Elle est jalonnée de lieux dits aux noms évocateurs de son passé rural : Petite Espinette (cabane isolée dans les bois), Vivier d'Oie, Vert Chasseur, Ma campagne. Quant au quartier de la Bascule, son nom rappelle la balance qui servait à peser les véhicules qui empruntaient la chaussée afin de déterminer le montant de la taxe à payer pour franchir la barrière de Vleurgat.
Sur une grande partie de son tracé ucclois cette artère très fréquentée est bordée sur son côté Est par la forêt de Soignes et leBois de la Cambre. Un environnement vert tout proche qui attire de nos jours les promotions immobilières.

Une entrée en région bruxelloise
Contrairement à l'accès par la rue de Stalle, aucun monument ne signale l'entrée dans la capitale. Mais un bâtiment remarquable marque depuis longtemps le paysage à l'orée de la zone urbaine : celui de la taverne restaurant du Prince d'Orange.
Il s'agit d'une belle œuvre de style « cottage », construite par l'architecte Jasinsky au début du 20ème siècle. Dans l'esprit de nombreux Ucclois, ce lieu est symbolique, considéré comme important dans la mémoire collective. Il a pourtant failli disparaître après la fermeture de la taverne !

- *Désaffecté comme restaurant, le site avait été racheté par un promoteur immobilier désireux d'y édifier un immeuble à appartements. Difficile de contester le principe d'une telle demande de démolition-*

reconstruction : le bâtiment ancien ne bénéficiait d'aucune mesure légale de sauvegarde patrimoniale. Nous avons pourtant refusé le permis pour des raisons urbanistiques (programme trop imposant, nombreuses dérogations, architecture mal adaptée au lieu). Avec pour conséquence le maintien d'un chancre dont l'avenir semblait très incertain.

- *Une nouvelle demande fut introduite, par une société désireuse de réhabiliter le restaurant après rénovation du bâtiment. La Commune comme le comité de quartier ne pouvaient que s'en réjouir. Le problème s'est cependant posé d'un comportement infractionnel du demandeur face auquel le Collège s'est trouvé fort démuni. Les travaux de transformation ont été réalisés en un temps record, avant la délivrance du permis ! Avec la couverture d'une terrasse en façade d'un style contesté, à juste titre, par le service régional des Monuments et Sites. L'objectif était celui d'une réouverture pour la belle saison de 2006.*
- *Autre péripétie de ce dossier : le problème de la vive contestation d'un riverain angoissé par la crainte des nuisances sonores liées à l'exploitation du lieu a été réglé d'une manière peu habituelle ; le patron du restaurant lui a offert un bon prix pour le rachat de sa villa ! Ce qui n'a évidemment pas empêché que la Commune impose au demandeur la mise en place une protection anti-bruit efficace.*

Un exemple, parmi d'autres, de la manière pour le moins cavalière
dont se comporte certains demandeurs de permis « hommes d'affaires » expéditifs.
Je dois reconnaître que le site a toutefois repris vie, à la satisfaction générale.

Un tissu urbain relativement hétéroclite
Noyaux commerçants qui s'étirent au point de se rejoindre ; résidentiel très modeste à côté de villas début de siècle et d'immeubles de standing récents,écoles, seniories, bureaux, clubs sportifs…
Cette diversité peu cohérente d'un point de vue paysager de la partie uccloise de la chaussée témoigne d'une urbanisation progressive qui a généré un exemple intéressant de mixité urbanistique et sociale.

Cette chaussée n'est pas une artère « de prestige » mais un axe qui attire. Elle constituait jadis une rupture au sein d'un tissu résidentiel plus récent. Une évolution récente est frappante : les anciennes villas unifamiliales sont parfois rénovées mais le plus souvent remplacées par des immeubles à appartements avec rez-de-chaussée commerciaux ; des commerces de luxe s'y établissent aujourd'hui de plus en plus nombreux, fréquentés par les habitants des quartiers résidentiels « chics » qui la bordent.

Un axe de grand trafic
Le trafic automobile y est dense presque toute la journée. Il s'agit d'un trafic de transit aux heures de pointe et d'un trafic local lié à l'attractivité de l'offre commerciale.
L'axe est par ailleurs bien desservi en transports en commun.
La chaussée de Waterloo fut pendant longtemps une importante ligne de trams (les trams dits « vicinaux », ceux qui portaient une lettre, non un numéro). Ils sont aujourd'hui remplacés par des bus. Sur certains tronçons circulent des bus des trois compagnies (TEC, De Lijn et STIB).

Cet axe routier encombré pose des problèmes de fluidité.
Le Plan communal de Mobilité propose des pistes à étudier pour l'augmentation de la vitesse des transports en commun (sites propres ou couloirs réservés possibles sur certains tronçons, réorganisation de l'ensemble des grilles de feux …). Ces diverses mesures devraient être une priorité.
Dans le même ordre de préoccupation, la STIB souhaite à juste titre l'aménagement d'un site propre pour les trams 3 et 23 dans le tronçon Churchill-Legrand ; ce qui implique la suppression d'une bande de stationnement. La Commune, d'abord très réticente, envisage aujourd'hui de créer un parking public sur un terrain libre riverain.
Avec la nouvelle halte RER, le noyau commercial du Vivier d'Oie va devenir un important pôle intermodal de déplacements. On est en droit d'espérer que cela réduira la densité du trafic automobile vers le centre-ville sur la chaussée pour autant que les possibilités de stationnement soient assurées.

La chaussée pose aussi des problèmes de sécurité.
C'est sur cette voirie que l'on enregistre sur Uccle le plus grand nombre d'accidents avec blessés. Une triste réalité en partie liée à l'effet de barrière de la chaussée pour la mobilité douce. Le Plan communal de Mobilité prévoit plusieurs carrefours à sécuriser prioritairement de manière à favoriser l'accès vers la forêt et le bois.

Un axe très ancien, devenu aujourd'hui un transect
(du pentagone populaire à la banlieue huppée)
révélateur d'une structure spatiale urbaine très diversifiée sociologiquement.

WOLVENDAEL
UNE RÉNOVATION MÉRITÉE

Un nom bien flamand pour le plus vaste, le plus beau et le plus connu des parcs publics ucclois.

Un parc parcouru par un vallon encaissé qui lui a donné son nom : non pas « val des loups », comme on le croit souvent, mais bien « vallon au tournant ». Il s'agit du petit ravin érodé sinueux, parallèle à l'ancien chemin creux du Crabbegat (ce passage piétonnier jadis très fréquenté depuis la ligne de crête du Dieweg vers le fond de la vallée

de l'Ukkelbeek) qui borde le parc du côté est.

Avec ses chemins ondulés encadrant de vastes pelouses et un peuplement à dominance de hêtres rappelant ceux de la forêt de Soignes, ce parc était à l'origine le domaine privé du baron Janssens ; il avait acquis le terrain en 1909 pour en faire une résidence de campagne.

La commune d'Uccle eut la bonne idée de le racheter en 1921 pour en faire un parc public, sans en modifier lepaysage. Le site a conservé les qualités esthétiques d'un relief ouvert en pente descendante vers l'avenue De Fré, avec un bel aménagement à l'anglaise ainsi que deux bâtiments anciens d'intérêt patrimonial : le château 18ème et son orangerie (occupé actuellement par l'Académie des Arts) ; et le pavillon Louis XV (acheté par le baron Janssens et transporté pierre par pierre depuis Amsterdam !), un bâtiment classé récemment rénové par la Commune et qui abrite un restaurant.

La responsabilité de l'entretien du parc incombait donc dorénavant à la Commune.
Un entretien qui exigea, au début du 21ème siècle, une rénovation en profondeur : renouvellement partiel du peuplement arboré ancien, réfection du ravin (avec reconstruction de deux passerelles), réaménagement des chemins, amélioration de l'égouttage, restauration des grilles et clôtures ainsi que des petits bâtiments étaient des travaux nécessaires.
La Commune n'en avait pas les moyens financiers. Etant donné la qualité patrimoniale de ce site classé (depuis 1972), l'Etat fédéral a décidé de financer cette rénovation dans le cadre des accords Beliris ; un subside fort bienvenu ! Un projet a donc été soumis à l'enquête publique fin 2003 par l'administration régionale des équipements et des déplacements (AED).
La CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) a critiqué vivement certains aspects de la demande. Elle a notamment exigé des améliorations de la gestion des eaux ; et s'est opposée à l'idée de la création d'un espace de liberté pour chiens (ce que j'ai personnellement regretté).
Les travaux comporteront l'aménagement de bassins d'orage enterrés. Il est en effet nécessaire de prévenir le risque d'inondation dans le fond de la vallée de l'Ukkelbeek ; un risque à prendre au sérieux comme en témoignent les débordements des automnes 2004 et 2005 !

La Commune assigne au parc une fonction sociale et festive (concerts en plein air, fête annuelle des enfants…). En 2000, elle a eu l'heureuse idée de baptiser toutes les allées du parc du nom d'un artiste d'origine uccloise. Il faudra maintenant penser à la rénovation du château. Les majorités uccloises successives ont géré ce joyau communal d'une manière responsable.
Exception faite du maintien beaucoup trop long de la concession jadis accordée à une firme privée de jeux payants (dont les Ecolos, alors dans l'opposition, avaient dénoncé le caractère inégalitaire).

Le parc de Wolvendael est un prestigieux lieu de mémoire.
C'est aussi un espace vert largement ouvert à tous les ucclois au centre du territoire communal.
Ce nom me semble avoir été bien choisi pour baptiser le journal communal.

XAVIER DE BUE
LE DESTIN CONTROVERSÉ D'UNE RUE COMMERÇANTE

Conseil communal du 20 décembre 1990 : le conseiller communal de l'opposition Ecolo Guy de Halleux dépose un projet de motion demandant que soit étudiée « sérieusement et rapidement » une expérience d'au moins 6 mois de mise en voie piétonne du tronçon du bas de la rue Xavier De Bue.
Demande refusée.
Conseil communal du 29 juin 2007 : la conseillère communale Ecolo de la majorité Marijke Vanderschelde plaide pour que le plan communal de mobilité (PCM) revienne à l'idée première d'une mise à sens unique du tronçon du bas de la rue Xavier De Bue. Demande refusée.

La rue Xavier De Bue porte le nom d'un de nos anciens bourgmestres. Elle relie, depuis la fin du 19ème siècle, les centres des pouvoirs civil et religieux : la nouvelle maison communale et l'ancienne église St Pierre. Une organisation de l'espace urbain symbolique !

Elle est devenue une artère très fréquentée, bordée de magasins diversifiés, au cœur du principal noyau commerçant de la commune. Et, depuis des décennies, s'y pose un sérieux problème de mobilité : deux bandes de circulation automobile, une bande de stationnement, deux trottoirs étroits. Difficultés de croisement et sentiment d'insécurité. Manque certain de convivialité.

Tout le monde s'accorde pour trouver la situation déplorable.
L'idée d'un aménagement piétonnier du tronçon Parvis - chaussée d'Alsemberg (ou, à défaut, d'une voirie délestée d'un des deux sens de la circulation) est ancienne. Mais aucune majorité au pouvoir n'a eu le courage de la concrétiser, même à titre expérimental. Par crainte de déplaire aux commerçants, comme automobilistes !

Le bureau d'étude chargé du PCM (Plan Communal de Mobilité) s'est longuement penché sur la question en 2007.
Une mise en piétonnier n'ayant guère de chance d'être acceptée par le Collège, une proposition de compromis avait été étudiée : suppression du stationnement, sens unique en direction du parvis, élargissement des trottoirs, aménagements d'aires de stationnement pour livraison et d'espaces publics de rencontre. Un projet séduisant, qu'il était possible de valoriser aux yeux des commerçants parce qu'il rendait beaucoup plus convivial l'espace public de chalandise et améliorait leurs problèmes de livraison.
La virulence de la contestation des libéraux contre la mise à sens unique m'a surprise et déçue. Elle s'est d'ailleurs manifestée plus vivement que ne l'avait prévu l'échevin Marc Cools en charge du dossier ; face à l'opposition de son propre groupe politique, il a dû faire marche arrière. Non sans regret. La décision du Conseil communal fut donc réduite à l'amélioration, minimaliste, d'un modeste élargissement des trottoirs permis par la suppression de la bande de stationnement.

Les arguments avancés pour justifier le refus du sens unique tenaient mal la route. *La crainte dominante exprimée était le report du trafic vers la chaussée d'Alsemberg par la rue du Doyenné, bordée de deux écoles. Cette rue déjà partiellement mise en zone 30 allait soi-disant « devenir une autoroute » !*
Tenter d'expliquer pourquoi s'est avéré inutile. Le point de vue Ecolo ne fut pas entendu, ni par le Collège, ni par le Conseil.

Triste constat.
Il est des problèmes qui se heurtent au refus récurrent de tout véritable changement.
Dès qu'il s'agit d'automobile, la majorité des élus ucclois perdent leur capacité de rationalité,
comme aussi leur perception de l'intérêt général à long terme.

XENOPHOBIE
PRÉJUGÉS

Il est des voyages qui vous donnent la leçon de votre propre étrangeté dans le regard de l'autre.

Il m'est arrivé de me trouver seule Européenne blanche au milieu d'une foule d'Africains. Il serait faux d'affirmer que je n'ai eu aucune appréhension. Mais ce sentiment s'est très rapidement estompé. Ils étaient chez eux, curieux, mais souriants et accueillants vis-à-vis de celle qui se sentait incongrue… mais dont la peur a rapidement disparu.

La peur de l'étranger commence par la perception d'une différence, physique, vestimentaire ou de comportement. Elle suscite l'évocation d'images stéréotypées relatives à des groupes sociaux. C'est une appréhension qui n'est pas facile à vaincre parce qu'elle est irrationnelle.
Dans le cadre d'un cours de sciences sociales, une de mes élèves, après avoir vanté les qualités d'accueil et de gentillesse de la famille de son petit ami d'origine arabe, conclut par cette remarque : « pour moi ce ne sont pas des arabes ». J'ai eu du mal à lui faire prendre conscience du caractère biaisé de sa démarche mentale : face au constat d'une réalité non conforme au stéréotype, elle n'a pas songé à remettre celui-ci en question !

Le propre du préjugé c'est, précisément, d'être difficilement
réformable à la lumière de l'expérience.

Des préjugés découle la peur ; et celle-ci est toujours mauvaise conseillère. La commune d'Uccle n'est pas à l'abri de ce problème. En voici quelques exemples :

- *Le quartier social du Homborch est victime de ce type de mécanisme mental. La rumeur lui a fait la réputation d'être un foyer chronique d'insécurité (alors que les statistiques démontrent que le taux de délinquance n'y est pas particulièrement élevé).*
- *Les ados de l'école technique et professionnelle St Vincent (proche de la maison communale) furent l'objet d'une même réaction xénophobe : certains riverains l'ont manifesté, lors d'une enquête publique en urbanisme, en faisant un amalgame avec l'école primaire flamande voisine demanderesse du permis.*
- *Pour des raisons similaires, l'école communale technique et professionnelle du Wolvendael aurait été fermée en 1997 si l'opposition Ecolo n'avait pas efficacement plaidé pour son maintien (via une convention de reprise avec la Communauté française). Ce combat fut difficile ; mais celui-là, nous l'avons gagné !*
- *Plus direct encore, cet argument entendu en séance publique de commission de concertation lors de la contestation riveraine massive d'un projet de Mac Donald au quartier du Fort Jaco : « cela va nous attirer les jeunes de Schaerbeek via le tram 92 » !*

Le repli identitaire comporte des risques. Le fait de laisser se développer une surreprésentation de minorités ethniques dans certains quartiers urbains engendre une ségrégation de fait. Des univers clos se constituent qui ne communiquent plus qu'à travers des clichés négatifs réciproques. L'idéologie sécuritaire croît sur ce terrain.

Mais l'extrême droite se trompe gravement. Une société est d'autant plus riche qu'elle est parvenue à s'ouvrir aux différences, biologiques, sociales et culturelles ; et que les droits des minorités y sont reconnus. Percevoir la différence en tant que richesse potentielle plutôt que source de problèmes est un idéal vers lequel il faut tendre avec persévérance !

On ne peut y parvenir que par la multiplication des occasions de contacts entre citoyens d'appartenances différentes. C'est l'inconnu qui alimente les peurs. Nous n'avons plus peur de ceux que nous avons « apprivoisés ».

Pourtant, la politique européenne frileuse en matière d'asile et d'immigration est marquée par de la xénophobie au point de conduire l'Europe à renier l'idéal des droits de l'homme qu'elle prétend défendre !

Le racisme, c'est « le mépris et le rejet de l'autre au nom de son appartenance ».
De la xénophobie au racisme il n'y a qu'un pas.
Fort heureusement, le pas n'est pas toujours franchi.

YAQUA
ET CONSCIENCE DES RÉALITÉS

Non, ce mot n'est pas le nom d'une nouvelle espèce de plantigrades,
ni le sigle d'une ASBL militante en environnement !
C'est la version, en style SMS, de la célèbre formule « Il n'y a qu'à ».

Notre rue est encombrée par un trafic de transit …
yaqua la mettre en sens unique !
L'instruction de mon dossier a pris du retard …
yaqua engager du personnel au service de l'urbanisme !
L'immeuble de mon voisin me privera d'une part de mon soleil …
yaqua refuser toute demande de dérogation !
La demande uccloise de logements sociaux est pressante…
yaqua récupérer tous les immeubles à l'abandon !
Le PRAS autorise de construire sur le plateau Engeland …
yaqua modifier le PRAS ou élaborer un PPAS !
La petite délinquance crée un climat d'insécurité …
yaqua mener une politique répressive de « tolérance zéro » !
Cette école génère du trafic dans mon quartier …
yaqua lui interdire d'accroître son nombre d'élèves !
Circuler en ville à vélo est dangereux …
yaqua multiplier les pistes cyclables !
Les intérieurs d'îlots doivent rester verdurisés …
yaqua interdire les nouvelles constructions !
Il y a de plus en plus de jeunes chômeurs …
yaquapa prolonger leurs allocations de chômage !
Les renards s'attaquent à nos sacs poubelle …
yaquapa interdire de les éliminer !

Toutes ces propositions, généralement affirmées avec beaucoup de certitude, ont un point commun : confrontées à la réalité, elles apparaissent comme des solutions impraticables ou inadéquates pour résoudre le problème posé !

Détailler ici le « pourquoi », pour chacune d'entre elles serait trop long.

- *La première des raisons, valable pour beaucoup, tombe sous le sens : c'est l'exigence du respect de la loi.*
- *D'autres raisons relèvent de difficultés juridiques ou techniques qu'il faut avoir la patience d'expliquer … sans garantie d'être entendu !*
- *Il est aussi des actions possibles mais qui ne peuvent être considérées comme prioritaires dans un contexte de contraintes budgétaires.*
- *Il y a enfin des solutions inacceptables sur le plan de l'intérêt collectif ou de l'éthique.*

Les citoyens et les militants des partis politiques sont exigeants vis-à-vis de leurs mandataires. Une exigence légitime, inhérente au concept de démocratie représentative. Mais il faut avoir été en charge d'une responsabilité exécutive pour mesurer l'écart qu'il y a souvent entre les solutions prônées pour résoudre un problème et l'ensemble des réalités à prendre en compte.

Il existe rarement des solutions simples aux problèmes complexes !

YEUX
VISION ET REGARD

La perte de la vue est une hantise qui m'est personnelle.
Les crises de glaucome aigu dont a souffert ma mère y sont certainement pour quelque chose ;
de même qu'une plus grande sensibilité spontanée aux arts visuels plutôt qu'à la musique.

J'ai pourtant rencontré des malvoyants heureux. Non seulement capables de mener une vie domestique relativement autonome et une vie professionnelle active, mais qui ont réussi à développer en eux des facultés sensorielles et intellectuelles généralement sous-exploitées par les voyants.

- *L'accueil téléphonique central à notre maison communale est très efficacement assuré par un mal-voyant.*
- *Un citoyen mal-voyant assiste régulièrement aux conseils communaux et se montre très concerné par les dossiers d'urbanisme, plus particulièrement les obstacles multiples auxquels sont confrontés les piétons dans l'espace public.*
- *L'Institut Royal pour Sourds et Aveugles (IRSA) en bordure de la chaussée de Waterloo est une institution scolaire uccloise particulièrement dynamique. Elle accueille 700 enfants et adolescents, à qui elle procure un encadrement pédagogique, éducatif et paramédical de grande qualité.*
- *Un aveugle de naissance occupe de hautes fonctions au sein du parti Ecolo, avec une compétence qui force l'estime de tous. Il a développé une mémoire prodigieuse !*

Un effet positif potentiel du handicap,
justement souligné, d'une manière générale, par Albert Jacquard
en tant que moteur de l'évolution

Voir et percevoir
Notre rétine ne fait qu'enregistrer un message. C'est notre cerveau qui l'interprète.
La capacité de voir est une chose ; la manière de regarder en est une autre ; et l'interprétation de ce que l'on a perçu une troisième !
Nous ne voyons consciemment que ce que nous (re)connaissons. Autrement dit, notre attention se focalise sur ce qui a du sens et de l'importance pour nous, compte tenu de nos références acquises. Rien n'est plus subjectif que l'observation spontanée !
J'apprécie que l'on guide mon observation, d'un tableau, d'une architecture ou d'un paysage ; que l'on m'aide à voir et à comprendre ce que je n'aurais peut-être pas perçu seule.
C'est probablement pourquoi j'ai pris l'initiative de concevoir et d'éditer (en étroite collaboration avec l'écoconseiller communal et quelques autres fonctionnaires), trois guides de « promenades-découverte » dans Uccle : ils mettent chacun en valeur une vingtaine de sites, avec la volonté de mener une réflexion qui, partant des faits observés, conduit à leur compréhension et leur mise en contexte.

Par ailleurs, le regard que l'on porte sur les êtres et sur les choses détermine ce que l'on peut y trouver. Chacun connaît l'image très parlante du verre à moitié vide ou à moitié plein. Certaines personnes ont l'habitude d'épingler les éléments négatifs d'une situation et d'en tirer, forcément, une conclusion pessimiste. En politique, l'opposition s'en est fait une spécialité !
Personnellement, j'ai tendance à m'attacher d'abord aux faits positifs. Ce qui n'empêche pas l'exercice d'un esprit critique, d'autant plus efficace qu'il sera mesuré. J'ai appris également à ne pas en rester à la première impression négative que j'ai pu avoir de certaines des personnes avec qui j'ai été amenée à travailler.

Visibilité en politique
Les politiques soignent leur image. Ils ont notamment besoin que leur action soit visible. C'est une des conditions de leur réélection. Or certaines compétences assurent une plus grande visibilité que d'autres. Elles sont recherchées !
A Uccle, celle de l'Environnement est peu gratifiante à cet égard car la propreté publique et l'entretien des espaces verts (qui sont deux champs d'action visibles) ne relèvent pas de cet échevinat. L'action publique menée en faveur d'une préservation de l'environnement est souvent discrète et donc méconnue. Les efforts faits, par exemple, en matière d'économie d'énergie, de gestion des eaux de pluie, de dépollution des sols, de récupération des déchets ou de réduction des moyens de transports polluants ne se remarquent pas, parce qu'ils ne se voient guère.

La prise de conscience des grands enjeux environnementaux de l'avenir n'est pas intuitive. Elle demande un effort de compréhension d'ordre intellectuel ; un effort qui semble plus aisé aux jeunes générations, probablement parce qu'elles se sentent plus concernées.

En guise de conclusion
Pendant de nombreuses années, j'ai porté sur les questions politiques le regard d'une citoyenne peu engagée. L'expérience de mes deux mandats, et plus particulièrement celle de l'exécutif, m'a fait percevoir les choses avec les yeux de ceux qui assument des responsabilités publiques. Un regard bien différent posé sur une même réalité.

Parmi les objets auxquels tenaient ma mère figuraient trois petits singes accolés.
Le premier se voilait les yeux pour ne pas voir ; le second se bouchait les oreilles
pour ne pas entendre ; le troisième se fermait la bouche pour ne pas parler.
J'y voyais le symbole d'une indifférence délibérée aux autres, d'un individualisme frileux,
d'une lâcheté soucieuse de repli sur soi pour ne pas avoir d'ennuis.

En réalité ces figurines représentent, dans la pensée bouddhiste, un symbole de vie intérieure.
Elles expriment la volonté de voir autrement, d'écouter autrement et de parler autrement.
Quand on a « ouvert les yeux » on ne peut plus jamais les refermer.

« On ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux »
disait le Renard au petit Prince.

YIN ET YANG
VISION ET REGARD

Dans la philosophie chinoise, le « yin » et le « yang » sont deux forces de la nature qui imprègnent le monde tout entier.

La richesse d'un graphiste célèbre Beaucoup mieux qu'un discours, c'est une représentation graphique, bien connue, qui exprime valablement l'interdépendance solidaire de ces forces opposées.
Dans un cercle, une demi surface blanche (yang) se love autour de la noire (yin) et chacune des moitiés, séparées par un S, porte en son sein la trace ronde de l'autre. Le dessin montre donc bien que chacune des deux forces est présente en son contraire : le noir est présent dans le blanc et vice versa (impossible de tracer un diamètre sans qu'il contienne de l'un et de l'autre !). Il exprime qu'elles s'interpénètrent et ne trouvent chacune leur existence que par celle de l'autre. Il exprime aussi une idée de mouvement rotatif, symbole du changement qui n'est possible que parce que le yin contient une parcelle de yang et vice versa.

La sphère figure le Chaos primordial (qui n'est pas désordre mais indétermination). A l'origine du monde, lorsque la première fission scinde en deux le Chaos primordial, le yang, léger, monte et forme le ciel ; le yin, lourd, descend et forme la terre.
Pareil au soleil, le yang lorsqu'il a atteint son apogée, redescend en enfantant le yin qu'il porte en son sein. De même, tout en bas, le yin donne naissance au yang qu'il abrite dans son giron.

Une compréhension moins ésotérique de ce symbole très riche attribue couramment au yang l'actif, l'expansion, ce qui tend à la diffusion, le « masculin »… ; alors que le yin correspond au passif, au réceptif, à la concentration, au « féminin »…
Mais attention : il ne s'agit pas de stéréotypes sexistes ! La signification profonde de ce double concept risque ici d'être trahie par les mots.

Aucune réalité n'est donc pure yang, ni pure yin. Ce symbole très riche, exprime la dualité présente en chacun des êtres humains comme dans la globalité de la nature. Chacun des deux principes tend à modérer les excès de l'autre. L'harmonie naît, par l'échange, d'un équilibre entre ces deux composantes. Cette pensée ambivalente chinoise s'oppose au dualisme radical de l'Occident : la vérité comprend toujours une part d'erreur et réciproquement.

Un parallèle métaphorique peut-il être fait au niveau politique ?
Pour certains, les diverses dégradations de l'Environnement et l'accentuation des inégalités sociales seraient des manifestations d'un excès de yang dans notre système économique et financier. Fonder le développement économique sur des valeurs plus humaines reviendrait à rétablir un équilibre compromis.
Mais est-ce vraiment du yin ?

ZEN
ANTI-STRESS

Un mot qui aurait mérité de figurer en fin de liste ; pour l'idéal qu'il personnifie !

« Zen » est la prononciation japonaise du nom chinois « chan » qui est lui-même une traduction du concept indien « dhyana » signifiant « méditation ». Le terme s'est transmis en même temps que le bouddhisme, dont il est devenu un des mots clé au Japon. Bien plus qu'un mot : un fondement de la pensée traditionnelle japonaise.

Le zen, nous dit-on, a été déterminant dans le développement du rituel de la cérémonie du thé, comme dans la conception des sports martiaux et celle des jardins japonais.
Le jardin japonais est l'image de cette nature « construite » qu'affectionne traditionnellement les Japonais alors qu'ils sont restés longtemps dans l'ignorance de la nature « écologique ». La découverte de celui du monastère zen de Ryoanji (près de Kyoto) laisse parait-il une sensation inoubliable d'ordre et de sérénité : quinze pierres surgissent d'une mer de sable fin ; disposées d'une manière telle que l'une d'entre elles demeure toujours invisible quel que soit l'endroit d'où on les contemple. Les Japonais pensent que la mémoire et l'imagination doivent toujours participer à la perception et ils ont appris à percevoir mieux que nous la forme et l'organisation de l'espace.

La science occidentale a mis en évidence l'effet bénéfique sur le cerveau d'une pratique régulière de la méditation. Mais à la suite d'un curieux appauvrissement de sens, l'expression courante « rester zen » est devenu synonyme de

« rester cool ». Un état d'âme recommandable, pour lequel la langue française dispose pourtant d'un beau mot : la sérénité.

Le monde politique est un monde dur. Les mandataires baignent, inévitablement, dans le conflit. Ils doivent mener le combat au quotidien et sur plusieurs fronts ; et la paix n'est jamais durablement acquise. J'ai constaté que cela stimule le dynamisme de certains. Mais parvenir à « rester toujours serein » dans de telles conditions de travail est une performance à la portée de peu d'entre eux.
Je suis de ceux qui n'en n'ont pas été capables : comme beaucoup, j'ai dû affronter le stress. J'ai cependant tenu les 6 ans. Avec le soutien amical et régulier de mon médecin ; et la présence à mes côtés de quelques collaborateurs de confiance qui partageaient mes valeurs. La principale difficulté fut pour moi de ne pas parvenir à déconnecter de préoccupations qui avaient une fâcheuse tendance à devenir obsédantes, et ce 24 heures sur 24.

On apprend cependant progressivement à prendre du recul. A remettre ses émotions négatives à leur juste place. A moins hésiter quant aux décisions à prendre. A se blinder contre l'agressivité ; en comprenant que, à travers notre personne, ce sont les idées que nous défendons et les actes que nous posons en tant que mandataire public qui sont remis en question.

Rester zen n'est pas facile pour un politique qui s'implique
dans un mandat à lourdes responsabilités.
C'est pourtant une grande force lorsqu'il y arrive.
Je ne sais pas comment font les autres. Ils n'en parlent guère !

ZONE 30
DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Lorsque devenue conseillère communale en 1994, je me suis intéressée aux « zones 30 », j'ai réalisé qu'il n'en existait qu'une seule sur le territoire ucclois ; et bien curieusement située : au cœur du quartier Fond Roy, dans un petit clos résidentiel où personne n'aurait l'idée de faire de la vitesse !

Une évolution récente
Les habitants de certaines rues en forte pente se sont mobilisés contre une vitesse du trafic jugée dangereuse. Ce qui a poussé leCollège à adopter un modeste plan d'implantation de zones 30 dès 2002. Ce plan s'est vu renforcé par la loi fédérale qui impose, depuis 2006, la généralisation des zones 30 à proximité de toutes les écoles.
Le plan communal de mobilité adopté en 2006 (à la fin de la législature arc-en-ciel) prévoit une classification des voiries selon le régime de vitesse autorisé ; et deux scénarios en matière de zone 30 (« intermédiaire » à l'échéance de 2012 et « volontariste » à celle de 2020).
Les voiries de transit où la vitesse est autorisée à 50km/k y encadrent des « mailles zone 30 » de taille croissante, identifiées comme quartiers résidentiels à protéger. Divers aménagements matériels concrets sont prévus.
A ma demande, une phrase a été ajoutée au texte du PCM ; elle exprime l'idée que « la mise en œuvre de ces principes aura comme conséquence une limitation du trafic automobile, notamment par la création d'un cadre propice aux déplacement doux ».Victoire de principe contre la frilosité collégiale dès qu'il s'agit d'envisager une limitation du trafic automobile !

Un problème pas résolu pour autant
L'expérience démontre que 30 km/h est une vitesse à laquelle l'automobiliste moyen ne se résigne que très difficilement. Si des obstacles suffisants ne sont pas matérialisés pour entraver son élan, il continue de foncer. Qu'il soit pressé ou non ! A-t-il même pris conscience du panneau de limitation à l'entrée dans la zone ?

Chacun est content que sa rue soit protégée des excès de vitesse ; mais il revendique le droit de rouler vite dans celles des autres. Comme si la limitation de vitesse était une atteinte au respect des droits fondamentaux du citoyen !
Par ailleurs, les mises en zone 30 sont accusées, à juste titre, de reporter le trafic de transit dans les artères principales … qui, elles aussi, sont habitées !

Curieusement, on constate que la « zone résidentielle » (vitesse limitée à 20km/h) est mieux respectée que la zone 30.
Probablement parce que dans un espace public partagé, sans trottoirs distincts de la voirie, l'automobiliste a mieux conscience qu'il n'est que toléré.
Un « code de la rue » devrait être d'application dans les zones 30 et les voiries résidentielles.

Seule l'éducation à une conduite plus responsable pourra répondre au grave problème de l'insécurité générée par une vitesse routière excessive.

ZOOM
ET RECUL

J'aime les zooms, au cinéma comme en photographie.
Lorsque le cinéaste fait un zoom il focalise l'attention du spectateur
sur une partie de l'image qu'il veut mettre en valeur.
Qu'il souligne l'essentiel du message ou épingle un détail de l'image qui passait inaperçu,
le zoom est toujours porteurs de sens.
Mais le zoom est une image trompeuse si elle demeure le seul éclairage de la réalité !

Le zoom, une pratique courante en politique

La focalisation sur un aspect de la réalité par les élus, les citoyens ou les journalistes ne s'exerce pas toujours à bon escient.

On épingle un fait qui figure, grossi parmi beaucoup d'autres possibles, dans l'image stigmatisante d'un mandataire ; ou qui, au contraire, valorise son action. L'esprit de clocher incite à dramatiser un problème local (par exemple de mobilité) et à proposer une solution ponctuelle sans en percevoir les implications plus générales (c'est le « yaqua » bien connu !).

Par contre, une visite de terrain, par exemple, est un « zoom » souvent très utile dans l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Elle permet la prise en compte de spécificités locales du site concerné (relief, perspectives paysagères…) qui échappaient au seul examen des plans réglementaires (PRAS et PPAS) et du dossier de la demande écrite.

La démarche inverse du zoom, souvent salutaire

Cette démarche (puis-je parler d'un « contre zoom » ?) permet à celui qui s'engage en politique de relativiser l'importance excessive qu'il peut être tenté d'accorder à certains problèmes locaux. Il est bon de sortir de « sa bulle », de voir les choses de plus haut, de dépasser les logiques électorales de l'échelle communale.

Uccle n'est pas le nombril du monde, ni même de la capitale ! Je suis consciente que cette réflexion donne un argument à ceux qui prônent le cumul d'un mandat communal avec un mandat de parlementaire régional ou fédéral. Une pratique courante dans les autres partis, qui n'est pas admise chez Ecolo (sauf rares exceptions dûment motivées) et s'est avérée un point d'achoppement délicat lors des négociations régionales de 2009.

Elle permet d'insérer les faits dans leur contexte et de les relier entre eux pour qu'ils prennent leur véritable signification. Les problèmes de mobilité et de logement par exemple gagnent à être traités par des politiques à l'échelle régionale.

Le choix des matériaux de construction des bâtiments en est un autre bon exemple. On envisage souvent seulement des critères de propriétés d'usage, sans prise en compte des conséquences du processus de fabrication en amont et des possibilités de recyclage ou de réemploi en aval.

Dans le débat démocratique, le fait de prendre le recul nécessaire pour voir les choses de plus haut facilite la compréhension de certaines décisions, qui, prises isolément, paraissent contestables dans l'optique d'une démocratie de voisinage.

Ainsi par exemple à propos de la gestion des propriétés de la Régie foncière communale.
Deux de ses terrains à bâtir ont été vendus clos du Drossart (après mise aux enchères comme l'exigeait la loi), au grand dam des riverains qui se sont vus imposer des promotions immobilières privées à la place de deux espaces verts « de fait » (et non « de droit ») sur lesquels ils auraient tout au plus admis quelques unifamiliales. Cette décision du Collège s'inscrivait dans le cadre d'une politique visant à dégager des fonds propres pour financer des projets de construction de logements publics (sociaux et moyens) sur d'autres propriétés foncières communales (rue de la Pêcherie et au plateauAvijl) qui nous semblaient être des sites plus adéquats que les terrains du Drossart.

Tout l'intérêt des appareils munis d'un zoom est le double sens du mécanisme.
Il permet ce que les géographes dénomment les « changements d'échelle ».
Seule la combinaison des images permet d'appréhender la réalité
dans une vision systémique qui reflète toute sa complexité.